



HAL
open science

Promotion des dispositifs multimédias au Burkina Faso : pratiques, discours et stratégies d'acteurs

Evariste Dakoure Dakouré

► To cite this version:

Evariste Dakoure Dakouré. Promotion des dispositifs multimédias au Burkina Faso: pratiques, discours et stratégies d'acteurs. Autre [cs.OH]. Université de Grenoble, 2011. Français. NNT : 2011GRENL005 . tel-00670819

HAL Id: tel-00670819

<https://theses.hal.science/tel-00670819>

Submitted on 16 Feb 2012

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Spécialité: Sciences de l'Information et de la Communication

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

Évariste DAKOURÉ

Thèse dirigée par **Philippe QUINTON**

préparée au sein du **Laboratoire Groupe de Recherche sur les Enjeux de la Communication**
dans l'**École Doctorale n°50-Langues, Littératures et Sciences Humaines**

Promotion de dispositifs multimédias au Burkina Faso: pratiques, discours et stratégies d'acteurs

Thèse soutenue publiquement le «**08 mars 2011**»,
devant le jury composé de :

Monsieur, Alain, KIYINDOU

Professeur de Sciences de l'Information et de la Communication,
Université Bordeaux 3 (Rapporteur)

Monsieur, Bertrand, CABEDOCHÉ

Professeur de Sciences de l'Information et de la Communication,
Université Grenoble3 (Président)

Madame, Annie, CHÉNEAU-LOQUAY

Directrice de recherche CNRS, Bordeaux (Rapporteur)

Monsieur, Philippe, QUINTON

Professeur de Sciences de l'Information et de la Communication,
Université Grenoble3 (Membre)



Remerciements

Avant tout je tiens à exprimer ma gratitude à mon directeur de thèse, Philippe Quinton, pour son suivi régulier, ses conseils avisés, sa rigueur, en un mot son soutien qui a permis d'aboutir au résultat présenté ici.

Mes remerciements vont aussi à l'endroit :

- Des membres de mon jury, Annie Chéneau-Loquay, Alain Kiyindou et Bertrand Cabedoche, pour leurs lectures attentives et le temps qu'ils ont accordé à ce travail.
- De l'ensemble du personnel administratif et pédagogique de l'ICM et du GRESEC. Je remercie en particulier la directrice du GRESEC : Isabelle Paillart, pour avoir facilité mon accueil et mon intégration au sein de cette équipe de recherche où j'ai eu des échanges enrichissants avec plusieurs enseignants/chercheurs. Je remercie aussi tous les doctorants du GRESEC, mes échanges avec eux ont certainement contribué à enrichir cette recherche. Merci en particulier à Simon Gadras et à Céline Battaïa pour leur aide au cours de la finition de ce travail.
- De l'équipe administrative et pédagogique du département information-communication de l'IUT2 de l'Université Pierre Mendès-France. Je remercie en particulier les premiers responsables Marc Bertier et Laurence Balicco pour l'accueil qui m'a permis d'acquérir une expérience pédagogique au cours de ma formation doctorale.

Je ne saurai oublier les gens qui ont accepté prendre par à mon enquête et qui m'ont accordé leur temps pour la réalisation des entretiens semi-directifs et le recueil de données documentaires, au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal.

Je dis à un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la relecture de mon travail : en particulier Alain Morel, Lise Renaud, l'association Coup de Pouce Étudiants- Grenoble.

Mes remerciements vont aussi à l'endroit de l'ensemble du personnel du service de gestion des étudiants, de l'ambassade du Burkina à paris, pour le soutien, les conseils dont j'ai pu bénéficier

Je remercie aussi tous mes amis et connaissances pour leur aide, conseils et soutiens multiples, je me réserve de citer des noms, de peur d'en oublier.

Enfin je voudrais exprimer toute ma gratitude à l'ensemble de ma famille, à Martine et à M. Salif Ouédraogo. Sans leur présence, conseils et aides permanents, ce travail n'aurait pas pu se faire.

Résumé

Titre : Promotion de dispositifs multimédias au Burkina Faso : Pratiques, discours et stratégies d'acteurs

La promotion des TIC donne lieu au Burkina Faso, à une production de discours d'accompagnement de la part de divers acteurs : étatiques, associatifs, privés, d'institutions de coopération internationale. Ces discours sont à caractère promotionnel, normatif, prescriptifs, entre autres. L'alimentation de ces discours est motivée par des enjeux, parfois divergents, qui conduisent à la mise en place de stratégies d'acteurs pour tirer le meilleur profit de cette promotion.

Les discours promotionnels des TIC au Burkina, soutiennent l'idée selon laquelle, ces dispositifs contribueraient à l'amélioration des conditions de vie des Burkinabé. Ce travail confronte les actions menées par les promoteurs et les discours notamment ceux de nature prescriptive, aux usages réels des Burkinabé. Il est question ici de faire ressortir les écarts entre usages promus et usages réels ; pour montrer que ce qui détermine les « usages TIC » des Burkinabé, qu'il s'agisse d'usages allant dans le sens de l'amélioration de leurs conditions de vie ou non, relève plus de l'appréhension du potentiel apport de ces dispositifs pour leurs activités (privées ou professionnelles), que des discours d'accompagnement.

Les différents promoteurs des TIC au Burkina sont aussi utilisateurs. Ce travail analyse les usages de certains promoteurs et ceux de populations rencontrées. Les incidences socioculturelles des pratiques TIC des Burkinabé sont aussi analysées ici.

Mots-clés : TIC, dispositifs, médiation, multimédias, discours promotionnels, enjeux, stratégie d'acteurs.

Summary

Title: promotion of multimedia devices in the Burkina Faso: practices, speeches and actors strategies

In Burkina Faso, the diverse ICTs' actors: state, associations, private sector and international cooperation institutions, produce an accompanying discourses. These discourses are about promotion, norms and prescriptions of uses. They are motivated by diverse issues, leading into the conception of actors strategies to take full advantages of this promotion.

The promotional discourses of the ICTs in the Burkina, is supporting the idea that these devices would contribute to the improvement of the living conditions of Burkinabe. This work confronts the real uses of Burkinabe with the actions of the promoters and the discourses in particular those of a prescriptive nature. The discussion here is to highlight the difference between promoted and real uses; to show what determines the " ICTs uses " of Burkinabe. It is about uses up in the direction of improving their living conditions or not, by understanding the potential contribution of these devices on their activities (private or professional), and not by an accompanying discourses.

The various promoters of the ICTs in the Burkina are also users of these devices. This work analyzes the uses of certain promoters and those of populations encountered. The sociocultural incidences of ICTs practices of the inhabitants Burkinabe are also analyzed here.

Keywords: ICTs, devices, mediation, multimedia, promotional speeches, stakes, actors strategy.

Sommaire

La question des TIC en Afrique : entre les discours et les actes..... p. 10

PREMIERE PARTIE..... P.25

Chapitre 1

LA DIMENSION CONCEPTUELLE DE LA RECHERCHE..... P.25

I- Les techniques de l'information et de la communication : diverses acceptions p.25

II- La question du dispositif..... p.29

III- La Médiation : une approche des pratiques de dispositifs multimédias p.37

Les TIC vues comme dispositifs de médiation des pratiques culturelles burkinabé..... p.46

Chapitre 2

ÉCONOMIE POLITIQUE, INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET
USAGES DES TIC..... P.48

I L'économie politique de la communication : un courant théorique marqué

par sa diversité..... p.48

II. Le diffusionnisme : un courant controversé mais toujours d'actualité..... p.53

III. L'innovation selon le modèle de la traduction..... p.56

IV. Le modèle de l'innovation de Patrice Flichy p.60

V. L'usage : une notion « générique » pour une diversité d'objets d'étude..... p. 61

VI. Les différentes dimensions des usages sociaux des TIC p.64

Récapitulatifs des bases théoriques de la recherche p.68

Chapitre 3

METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE..... P.70

I. Les études de cas p.70

II. Les sources de données : techniques de collectes utilisées p.74

III. Les enquêtes de terrain..... p.77

IV. Collecte de données dans la cadre de la participation à des rencontres p.80

V. Méthode d'exploitation des données de terrain p.84

DEUXIEME PARTIE	P.89
Section introductive.....	p.89
I. Les concepts d'acteur et de stratégie	p.90
II. ONG/associations de promotion des dispositifs multimédias au Burkina : acteurs ou tacticiens	p.92
III. La question des jeux de pouvoir à l'intérieur d'ONG ou de groupements paysans.....	p.94

Chapitre 1

LA LIBERALISATION DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS AU BURKINA ET SES ENJEUX POUR LES ACTEURS PRIVÉS.....	P.97
I. L'entrée en jeu d'acteurs privés.....	p.97
II. Enjeux de la promotion des TIC pour les opérateurs de télécommunication au Burkina Faso.....	p.100
III. Regards sur la libéralisation du secteur de la téléphonie mobile au Burkina	p.111
IV. Les Télécoms au Burkina : un secteur de plus en plus financiarisé	p. 113
V. Le libéralisme pas toujours synonyme de libre concurrence.....	p.116
VI. Quelques difficultés rencontrées par les opérateurs	p.117
La libéralisation du secteur des télécoms au Burkina : des enjeux multiples.....	p.119

Chapitre 2

ENJEUX DE LA PROMOTION DE LA TELEPHONIE MOBILE POUR L'ÉTATBURKINABE ET DE LA REGULATION DE CE SECTEUR.....	P.121
I. Enjeux économiques et financiers	p.121
II. Autres enjeux économiques	p.124
III. Enjeux socio-politiques sur le plan national.....	p.125
IV. Respect des directives communautaires en matière de télécommunications	p.131
V. Du caractère libéral des réglementations TIC en Afrique de l'Ouest	p.132
VI Le Service Universel (SU) : une notion qui prend place dans les politiques publiques des télécommunications au Burkina Faso	p.135

VII Le financement du service universel au Burkina	p.138
VIII. Régulation du secteur des télécommunications au Burkina Faso	p.140
IX. Attribution de licences globales au Burkina : quelles répercutions sur la régulation du secteur des télécommunications	p.143
Enjeux économiques et sociopolitiques : facteurs d'adhésion de l'État burkinabé aux discours promotionnels des TIC	p.144

Chapitre 3

LES TECHNOLOGIES NUMERIQUES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES AU BURKINA

I- Historique de l'informatique et d'internet au Burkina.....	p.147
II- Internet un dispositif peu développé au Burkina Faso	p.150
III- Coûts élevés des services et équipements multimédias au Burkina : une question régulièrement soulevé	p.152
IV- Rapports de l'État Burkinabé avec des multinationales de l'informatique : Microsoft et Cisco Systèmes.....	p.158
Technologies numériques au Burkina : des dispositifs peu développés mais donnant lieu à de multiples enjeux	p.169

Chapitre 4

TYPES D'ACTION MENEES PAR L'ÉTAT POUR L'INFORMATISATION AU BURKINA.....

I. L'informatisation des services publics au Burkina	p.172
II. L'e-gouvernance au Burkina Faso	p.176
III. Quelques obstacles à l'informatisation des services publics au Burkina	p.179
IV. Appréciations des répercutions des textes réglementaires du secteur des TIC.....	p.183
Des politiques d'informatisation critiquées pour leur manque d'efficacité	p.195

TROISIEME PARTIE	P.199
Section introductive.....	p.199
I- La place des représentations dans les usages des TIC.....	p.199
II- De la notion de représentation sociale.....	p.202

Chapitre 1

PROMOTION ASSOCIATIVE DE DISPOSITIFS MULTIMEDIAS AU BURKINA FASO	P.205
I.ONG : une notion aux multiples facettes.....	p.206
II. Les ONG/associations : des acteurs importants au Burkina Faso	p.211
III. Les projets TIC au Burkina Faso.....	p.217
IV. Les ONG/associations acteurs de la promotion des TIC au Burkina.....	p.219
V. Les projets TIC au Burkina : une viabilité remise en question	p.230
VI. Types de rapports entre les promoteurs associatifs des TIC et leurs partenaires issus des pays riches.....	p.234
VII. Les stratégies que les promoteurs associatifs des TIC mettent en place pour continuer à exister	p.237
Les enjeux de la promotion associative des TIC au Burkina Faso	p.243

Chapitre 2

LES USAGES DES TIC DANS LES ONG/ASSOCIATIONS.....	P.245
I .représentations des TIC dans le monde associatif burkinabé.....	p.245
II. Usages des TIC dans les ONG/associations.....	p.250
TIC et opportunités pour les ONG/associations.....	p.263

Chapitre 3

ETUDES DE CAS DE QUELQUES PROJETS TIC.....	P.265
I. Les TIC comme dispositifs de médiation du changement de comportement en matière d'hygiène en milieu rural.....	p.266
II. L'association Yam Pukri : une pionnière de la promotion des TIC au Burkina Faso.....	p.272
III. Exemple d'appropriation des TIC par des paysans burkinabé :	

le cas de la FEPASSI	p.281
IV. L'association Tin Tua et l'accès aux TIC dans la région Est du Burkina.....	p.291
V. Semaine Nationale de l'Internet (SNI) : une activité rassemblant tous les promoteurs	p.293
Promotion associative des TIC au Burkina Faso : de la diversité des réalités et des domaines concernés	p.296

Chapitre 4

DISCOURS D'ACCOMPAGNEMENT ET PRATIQUES

DES DISPOSITIFS MULTIMEDIAS AU BURKINA FASO P.300

I- Usages du téléphone portable et d'internet chez des élèves et étudiants p.300

II. Rapport entre utilisation du téléphone mobile et modification des rapports humains p.310

III. Usages d'internet par des élèves et étudiants au Burkina Faso p.318

IV. Incidences des TIC sur la culture burkinabé..... p.326

Des pratiques TIC critiquées au Burkina..... p.337

Conclusion générale p.341

Bibliographiep.357

Table des matièresp.370

Annexes.....p.376

La question des TIC en Afrique : entre les discours et les actes

Cette recherche part du constat que des acteurs économiques et politiques, des chercheurs et d'autres types d'acteurs, font la promotion d'une prétendue *société de l'information* (SI) dans laquelle vivrait une partie du monde. Cette notion de *société de l'information* a émergé à partir des travaux du sociologue américain Daniel Bell. Il s'agit d'une vision fort critiquée par un certain nombre de chercheurs qui remettent en cause, l'idéologie soutenue par cette supposée SI : les techniques de l'information et de la communication (TIC) occuperaient un place si importante dans toutes les domaines de la vie privée et professionnelle, que l'on pourrait parler de *société de l'information*. Les TIC, selon les discours promotionnels, sont parfois considérées comme des dispositifs susceptibles de changer les vies des individus. Partant de là, elles sont considérées par certaines institutions de coopération internationale, comme pouvant constituer des leviers du développement des pays comme le Burkina Faso. « *La commission européenne entend jouer un rôle proactif dans l'utilisation des techniques de l'information et de la communication dans le contexte de la lutte contre la pauvreté. Pour ce faire, elle soutiendra les TIC non pas comme un secteur prioritaire, mais plutôt comme un instrument, de manière à atteindre les objectifs des domaines prioritaires et des thèmes transversaux (notamment la parité hommes-femmes) de la nouvelle politique européenne de développement* »¹ Ainsi les discours promotionnels, voire parfois messianiques, sur les TIC salvatrices du monde, sont répercutés par divers catégories d'acteurs de la promotion des TIC au Burkina.

Cette recherche est inscrite dans le champ disciplinaire des Sciences de l'Information de la Communication (SIC). Elle analyse les rapports entre TIC et société. L'intérêt pour cette

¹Poul Nielson commissaire européen en charge du développement et de l'aide humanitaire, extrait de : « Le rôle des TIC dans la coopération au développement » in « Le courrier ACP-UE mai-juin 2002 » page 34.

thématique remonte aux travaux menés aux cours des études en SIC¹. Cette première investigation s'était intéressée aux aspects socio-économiques liés à l'utilisation des TIC par des artisans du village artisanal de Ouagadougou. Il était question d'appréhender les usages professionnels que ces acteurs économiques ont de ces dispositifs. Cela fut ensuite étendu à la question des TIC à travers l'analyse des politiques publiques conduites au Burkina pour la promotion de ces dispositifs.

Cette thèse s'inscrit donc dans le prolongement des travaux précédents, en appréhendant de manière plus large les rapports entre TIC et société au Burkina. En plus de l'étude des usages des Burkinabé et des politiques publiques, est développé ici des discours d'accompagnement des TIC, les stratégies d'acteurs et les enjeux autour de la promotion des TIC au Burkina Faso, ce qui tient compte des incidences socioculturelles de l'utilisation de ces dispositifs.

A propos des discours d'accompagnement des TIC, Yves Jeanneret (2001) affirme qu'« identifier ce type de discours, le nommer, le détacher des objets, autorise à en reconstruire les présupposés, à le dénoncer, à prendre la mesure de son ampleur et de ses effets [...] L'effort pour repérer ces idéologies, qui ne parlent souvent des "NTIC" que pour parler d'autre chose, permet de les détacher de leur apparente évidence [...] Arracher ces discours à leur prétention planétaire et à leur universalité technique pour les ancrer dans des enjeux, des lieux et des situations – analyser leurs effets dans la villes, dans l'entreprises, dans l'industrie culturelle, dans la relation sociale et amicale- permet de saisir des changements aussi importants que masqués » Il convient de préciser que les discours d'accompagnement des TIC ne sont pas tous en faveur de la promotion de ces dispositifs. Philippe Breton (2002) affirme que « le discours d'accompagnement est un ensemble d'énoncés caractérisés par le faits qu'ils sont tenus dans l'espace public et sont formés des commentaires extérieurs sur une technique, son emploi, le contexte et les conséquences de son usages » Les discours d'accompagnement des TIC concernent entre autres, les prescriptions d'usages, les discours promotionnels faisant état des *supposés* avantages de ces dispositifs, les informations sur les fonctionnements de ces dispositifs, les discours normatifs sur les usages, les critiques portant sur le caractère salvateur des TIC. Pour cette recherche, il est question de partir des discours, en analysant leurs aspects promotionnels, normatifs et prescriptifs qui accompagnent le développement des TIC au Burkina Faso. Le travail appréhende les enjeux liés à la promotion des TIC au Burkina, tout en confrontant les usages réels des Burkinabé et usages prescrits, pour y faire ressortir d'éventuels écarts.

¹ Mémoire de maitrise mené sur l'utilisation des TIC dans le village artisanal de Ouagadougou. Soutenu en 2005.

Comme évoqué *supra*, un certain nombre d'acteurs défendent l'idée de *société de l'information*. Mais il convient de rappeler que les utopies techniciennes, même celles liées aux objets de communication, ne datent pas du vingtième siècle, encore moins des années 1970. Selon Flichy (1991, p.9), à entendre certains discours élogieux sur les prétendues incidences salvatrices que les TIC peuvent avoir sur la vie quotidienne, on en viendrait presque à croire que les machines à communiquer ont été inventées au vingtième siècle. Et pourtant, selon cet auteur, c'est au cours du dix-neuvième siècle que sont apparues les machines à la base des systèmes de communication modernes. Parmi les machines desquelles *ont hérité* les dispositifs modernes de communication qui font l'objet de tant de fantasmes, on peut citer : le télégraphe, le téléphone, la photographie, le disque, le cinéma, la radio, entre autres. C'est dire que tous les discours tendant à présenter certains dispositifs modernes comme révolutionnaires, entrent dans le cadre de stratégies marketing qui ignorent sciemment ou non, la filiation que les dispositifs de communication ont entre eux.

Flichy (1991, p.33) cite Rabaut-Pommier qui déjà en 1795 déclarait : « *Un jour, lorsque la paix permettra le perfectionnement des inventions utiles, le télégraphe appliqué au commerce, à la physique, à la politique, même à l'agriculture, multipliera les moyens de communication et les rendra plus utiles par leur rapidité.* » Il est frappant de constater la forte ressemblance entre ce propos et certains discours sur la promotion d'internet, souvent présenté comme un dispositif qui bousculera en bien la vie des individus. Cette ressemblance est telle qu'il est possible de remplacer le télégraphe par internet dans les propos de Rabaut-Pommier (en partant du principe que l'on est en temps de paix.)

I. Les discours *savants* et industriels favorables à internet

L'imaginaire technique d'internet a commencé avec les concepteurs de ce dispositif technique, les informaticiens (dans les universités américaines) qui font partie des premiers utilisateurs. Ces initiateurs se référaient à d'autres penseurs comme Marshall McLuhan, qui les a précédés et qui diffusait pour sa part un imaginaire technique qui accorde un grand pouvoir aux outils de communication.

Sont venus ensuite d'autres universitaires lorsque l'outil s'est répandu dans les universités américaines. Ils ont contribué à véhiculer un imaginaire favorable à internet, bien au-delà des frontières américaines. Selon Pierre Lévy, « *Le développement des communautés*

virtuelles à base territoriale (régions en ligne, villes digitales etc.) contribue au renouveau de la démocratie locale et à l'intensification de toutes les formes de lien social fondées sur la proximité géographique¹. » Ainsi, petit à petit, l'utopie d'internet va quitter les universités pour se répandre dans la société notamment américaine. « Les concepteurs vont quitter l'université ou les groupes de hobbyists pour entrer dans les entreprises existantes ou vont créer leurs start-up. (...) L'activité utopique va également s'autonomiser, elle va être prise en charge par des professionnels du discours, qui vont donner à cette production imaginaire une aura, mais aussi une diffusion qu'elle n'avait pas auparavant. On va ainsi passer de l'imaginaire des informaticiens et des groupes communautaires à un imaginaire de masse.² »

Selon Flichy, la première littérature grand public traitant spécifiquement d'internet est celle des manuels d'initiation. Dans l'un d'entre eux, *Le Monde d'Internet*, l'auteur affirme qu'une fois connecté sur internet, l'utilisateur dispose d'un accès instantané à une grande quantité d'informations. Par l'intermédiaire de la messagerie et des *news*, l'utilisateur a accès à une nouvelle forme de ressource : le support des compétences de personnes à travers le monde, dont certaines partagent les mêmes intérêts que l'utilisateur. Pour cet auteur, il est facile de trouver un groupe de discussion sur à peu près n'importe quel sujet et il existe de nombreux experts prêts à aider l'utilisateur et à partager avec lui leurs expériences³. On constate ainsi que ces manuels d'initiation ne font pas que montrer techniquement comment utiliser internet, mais véhiculent aussi un discours promotionnel visant à favoriser l'adoption de cet outil par un grand nombre de personnes.

Les médias américains ne sont pas restés en marge des discours promotionnels pour internet, certains d'entre eux ont contribué à répandre l'imaginaire technologique favorable aux TIC dans ce pays. En effet, le *Business Week* dans sa livraison du 6 avril 1992 (p.70) indique : « la nation (américaine) a besoin d'un plan pour alimenter la croissance. (...) L'État peut devenir un acteur majeur dans l'économie de la connaissance. Il peut relancer la recherche. Il peut accroître la productivité en construisant des infrastructures, particulièrement en encourageant le développement de réseaux de communication à grande vitesse. »

A travers cette intervention de *Business Week*, on peut noter l'appel fait à l'État américain pour qu'il intervienne en faveur d'un développement de l'usage des TIC. Les journalistes américains n'ont pas été les seuls à interpeller l'État dans ce sens, c'est surtout le lobbying des concepteurs, des industriels qu'il faut noter pour illustrer ces incitations à l'intervention des pouvoirs publics. A cet effet, Flichy (Flichy, 2001, p.26), fait savoir que

¹ Pierre Lévy, 2002 « Vers la cyberdémocratie », in, « Odyssée Interne enjeux sociaux », Jacques Lajoie, Eric Guichard et al. pp. 61-77, p.69

² Patrice Flichy, *L'imaginaire d'Internet*, La Découverte, Paris, 2001, p. 116

³ Ibid. p.117

les grandes associations patronales des télécommunications, de l'informatique ou représentant l'ensemble de l'industrie américaine, en plus du fait qu'elles ont joué un rôle actif dans la propagation de l'imaginaire des TIC, ont également fait appel à l'intervention étatique. Pour l'une de ces associations, le président devait déclarer que l'infrastructure nationale d'information est un nouveau challenge technologique national. Ensuite, il devra jouer un rôle d'impulsion en définissant un cadre législatif, en aidant la recherche amont, mais aussi en utilisant lui même ces outils. La puissance publique doit moins intervenir sur l'offre que sur la demande.

La section qui suit permettra de s'apercevoir que l'État américain n'a pas été sourd aux appels qui lui ont été faits, pour favoriser le développement des TIC. Du reste il a entraîné avec lui d'autres gouvernants de pays développés et des dirigeants d'organismes internationaux. Et c'est ensemble qu'ils ont incité des autorités politiques de pays en voie de développement comme le Burkina Faso à la même politique de promotion des TIC.

II – Acteurs politiques du Nord et promotion des TIC

1 – Discours favorables à l'installation des TIC en Afrique

Le vice président américain Al Gore est l'un des dirigeants politiques qui s'est le plus intéressé à la promotion des TIC. Avec son projet sur les autoroutes de l'information, il a largement contribué à alimenter l'imaginaire social de ces dispositifs techniques.

Ces « autoroutes de l'information » sont différentes d'internet. Il s'agissait d'un projet à grande échelle visant à installer un nombre élevé de fibres optiques et de satellites un peu partout dans le monde, afin de favoriser les communications. Au moment de la promotion de ce projet par Al Gore vers les années 1990, notamment lors de la campagne présidentielle des élections américaines de 1992, internet existait depuis plusieurs décennies, même s'il n'était pas encore ouvert à un très large public. En dépit du fait que ce projet sur les autoroutes de l'information ne s'est pas développé comme prévu, les propos promotionnels pour ce projet technique ont contribué à alimenter un imaginaire favorable à internet. Par ailleurs, Al Gore a *exporté* ses discours sur les autoroutes de l'information, puisqu'il a partagé sa vision avec les participants à la rencontre de l'UIT (Union Internationale des Télécommunication) à Buenos Aires en Argentine en 1994.

Les dirigeants américains ne sont pas les seuls à faire la promotion des TIC et à avoir une position proche de celle des industriels. Philippe Bouquillion¹, citant le cas de la France, fait savoir que les acteurs publics tiennent un discours très voisin de celui des acteurs privés. Ce discours est aussi imprégné de déterminisme technique et son inspiration est très libérale. Pour Bouquillion l'État français a fortement contribué à construire le discours sur la « société de l'information. » À ce propos Bernard Miège affirme : « *Les pouvoirs publics ont joué un rôle de tout premier plan dans la rénovation des conceptions de la communication, allant même jusqu'à prendre part activement à la formation de ce qu'on doit bien tenir pour des mythes modernes : l'informatique pour tous, l'interactivité, la multiplication des services à la disposition de tous, la libéralisation de l'audiovisuel, etc.* »²

Après avoir incité les dirigeants politiques de leurs pays à favoriser le développement des TIC, les acteurs privés dans les pays développés vont également demander que leurs dirigeants les aident à atteindre le marché des pays en voie de développement comme le Burkina Faso. C'est à ce stade que l'action des organismes onusiens en particulier, est importante pour la promotion des TIC auprès des dirigeants de pays comme le Burkina. Ces outils leur sont présentés comme un puissant levier qui les aidera à amorcer leur développement. Dans les différents projets que ces organismes financent, les TIC sont très présentes. Annie Chéneau-Loquay³ affirme que tous les grands organismes de l'ONU ou de coopération régionale accordent une priorité aux TIC dans leur politique. Selon cet auteur, des réseaux de communications corrects, une connectivité à internet et des contenus innovants sont déclarés comme cruciaux pour le développement de l'Afrique. Cette capacité octroyée aux TIC, et qui leur permettrait d'engendrer le développement, est fortement critiquable. Car cela voudrait dire qu'un pays africain qui met en œuvre internet en suivant un « schéma » donné pourrait mieux se développer. Or comme le dit Bernard Miège⁴, les TIC accompagnent le plus souvent les changements plus qu'elles ne les produisent, plus qu'elles ne les provoquent. C'est dire que ce ne sont pas les TIC en elles mêmes qui engendreront le développement, mais c'est un ensemble de facteurs politiques, socioéconomiques et culturels qui, jumelés à un bon usage des TIC, peut donner des

¹ Philippe Bouquillion, 2000, « Proposition en vue d'une économie politique de la communication », HDR, sous la direction de Bernard Miège, Université Stendhal Grenoble 3 UFR des sciences de la communication, décembre p.71

² Bernard Miège, 1994, « Le privilège des réseaux », *in*, De la télématique aux autoroutes électroniques : le grand projet reconduit, Presse de L'université du Québec/PUG, 1994, pp 45-71, p.46

³ Annie Chéneau-Loquay, 2000, « Quelle insertion de l'Afrique dans les réseaux mondiaux ? Une approche géographique », *In*, Enjeux des technologies de la communication en Afrique Du Téléphone à Internet, Paris, Karthala, pp. 23-61, p.42 -43

⁴ Bernard Miège, 2005, « TICs et société de l'information, état de l'art de la recherche », *in* Penser la société de l'information, Tunis, Université de la Manouba, Fondation Konrad Adnauer, pp 23-31, p.26

résultats satisfaisants quant aux objectifs qu'un pays peut se fixer. Selon Miège (2005, pp23-31, p.26), il est difficile de dissocier le développement des TIC et les changements culturels, politiques. N'empêche, ces discours sur le fait que les TIC constituent une opportunité pour le développement des pays pauvres, sont fréquents dans les instances internationales. Selon Alain Kiyindou, internet est parfois présenté comme une des solutions de « dernière chance » aux problèmes de l'Afrique, notamment « *aux failles des services postaux, à l'insuffisance et à l'archaïsme de documentation universitaire et médicale, aux misères de l'enseignement présentiel, aux lenteurs d'échanges entre les institutions du Nord et du Sud, aux problèmes de fuite de cerveaux et d'exode rural [...] L'Internet est compris ainsi comme un instrument d'humanisation de la société, comme une « passerelle de développement », un outil pour un bonheur globalisé¹.* » Il considère cette perception d'internet comme une tentative de subordination des faits sociaux et politiques à des considérations techniques.

2. Convaincre les pays pauvres de l'opportunité que les TIC offrent

Pour convaincre les États africains comme le Burkina Faso, à s'ouvrir largement au marché mondial des TIC afin de favoriser le développement de ces outils dans leurs pays, ces organismes internationaux ont mis en avant un discours utopique qui prône le rôle salvateur que les TIC peuvent jouer en Afrique pour le développement de ce continent. Pour illustrer cela, Annie Chéneau-Loquay se réfère à Bruno Lanvin pour dire que : « *l'économie mondialisée génère de nouveaux mécanismes d'exclusion. [...] Dans un monde où la compétitivité des entreprises et des économies nationales se fonde de plus en plus sur une base servicielle, l'Afrique semble à priori plus mal partie que jamais. Un élément nouveau est toutefois venu bouleverser les équations traditionnelles du développement inégalitaire : le paradoxe des technologies de l'information, dont le coût n'a cessé de diminuer à mesure que croissait son importance stratégique et sa puissance. La possibilité d'un véritable 'bond en avant' est désormais une réalité à portée de main des économies africaines².* » Il convient de noter que ce n'est pas à partir des années 1990 que les Nations Unies et d'autres acteurs de coopération internationale, se sont intéressés à l'introduction de techniques de communication en Afrique. Déjà dans les années 1960 des initiatives avaient été prises pour que des TIC contribuent à l'amélioration de la qualité de l'enseignement en Afrique, et d'une manière générale contribuent au développement. « (...) *les premières technologies de communication sont entrées dans les pays du Tiers Monde en accord avec une*

¹ Alain Kiyindou, 2009, « De la fracture numérique à la diversité cognitive », Paris, l'Harmattan, p. 95

² Chéneau-Loquay Annie, 2000, « Quelle insertion de l'Afrique dans les réseaux mondiaux ? Une approche géographique » In Enjeux des technologies de la communication en Afrique, éditions Karthala-Regards, pp.23-65, p. 43.

vision volontariste véhiculée principalement par les Nations-Unies. Elles étaient orientées vers des objectifs éducatifs, culturels et sociaux. Progressivement leur utilisation est de plus en plus liée à des objectifs économiques¹. »

Plusieurs décennies après ces initiatives dont on connaît les résultats, ce sont d'autres initiatives, et encore des promesses de développement, que l'on prend pour une adoption des TIC par un grand nombre d'Africains. L'avenir nous dira ce à quoi ces nouvelles « bonnes volontés » aboutiront.

Pour joindre l'acte à la parole, des initiatives ont été prises par ces organismes internationaux, dans le but de favoriser l'insertion des TIC en Afrique, y compris au Burkina Faso.

À partir de l'ouverture d'internet au grand public burkinabé en 1997, plusieurs organismes internationaux ont soutenu le Burkina pour une plus grande utilisation des TIC. Le Pund, entre autres, a aidé le Burkina pour la mise en place de la stratégie d'opérationnalisation du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication.

L'Unesco intervient également au Burkina en matière de TIC, en contribuant notamment à rendre internet et d'autres outils de communication à la portée de populations à faibles revenus. Cela se fait dans le cadre des centres communautaires multimédias. Ce fut le cas lorsque l'Unesco a apporté son soutien au fondateur d'une radio locale dans un quartier de la périphérie de Ouagadougou, pour qu'il ajoute à la radio l'accès à internet, au téléphone fixe et à d'autres services de communication, pour les populations locales (à un prix qui leur est abordable).

Il faut noter que des acteurs privés internationaux, interviennent aussi au Burkina pour favoriser le développement de l'utilisation d'Internet. C'est notamment le cas de Microsoft

3. Place que l'État burkinabé réserve aux TIC

Internet en particulier et les TIC en général, occupent une importante place dans la politique du gouvernement burkinabé. Une année après l'ouvert d'internet au grand public au Burkina, le chef de l'État dans son programme de développement solidaire qui faisait partie de sa stratégie pour la campagne présidentielle de 1998, affichait déjà l'importance

¹ Yvonne Mignot-Lefebvre, 1987, « Des mutations technologiques économiques et sociales sans frontière », *in*, Transferts des technologies de communication et développement, Yvonne Mignot-Lefebvre et al. revue Tiers Monde, pp. 487-511, p.498.

qu'il accordait aux TIC qui (selon le président), peuvent apporter un appui au développement économique. « *Domaine relativement nouveau au Burkina, tout ou presque tout reste à faire pour donner à ce secteur (TIC) les moyens d'apporter un appui plus important au développement économique. Dans cette perspective, l'objectif est la vulgarisation de l'outil informatique par la mise en œuvre d'un plan directeur informatique national(...)* »¹. Ces propos du chef de l'État sont teintés d'un déterminisme technique, car il laisse entendre que ces outils engendreront la croissance économique et le développement.

Le chef de l'État évoquait l'informatisation en général sans parler spécialement d'internet car celui-ci venait à peine de sortir du cadre universitaire au Burkina, et il ne s'était pas encore particulièrement illustré.

Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), accorde également une attention particulière aux TIC, « *Les nouvelles technologies de l'information et de la communication constituent à l'évidence, un instrument efficace de gouvernance politique et administrative, économique et locale de par leur vertu d'ouverture et de réducteur de l'espace et du temps, de renforcement des capacités de dialogue et de la rationalisation de la gestion du développement(...)* »². Connaître ce que représente le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté donne une idée permettant de comprendre pourquoi il accorde une importance aux TIC. En effet, Le CSLP est un document cadre qui vise à énoncer les objectifs prioritaire du développement fixés par le gouvernement. « *Approuvé le 30 juin et 10 juillet 2000 par le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale et du FMI, le CLSP du Burkina Faso permet la mise en œuvre de l'initiative pour l'allègement de la dette qui va générer environ 25 milliards de F CFA pour des actions de lutte contre la pauvreté* ».

Il est dit *supra* que les organismes de coopération internationale accordent presque tous une importance aux TIC dans la coopération qu'ils entretiennent avec les pays en voie de développement, de sorte que ces pays sont amenés à faire des TIC une priorité. Cette attention que le CSLP accorde aux TIC, illustre cette pratique en matière de coopération par laquelle les pays en développement sont plus ou moins amenés à appliquer une politique favorisant le développement du secteur des TIC, pour obtenir des aides financières de la part des bailleurs de fonds.

¹ *Orientation politique, programme économique et projet de développement solidaire du Président Blaise Compaoré*, in Modernisation de la société et vaincre la pauvreté, les priorités du programme d'action du gouvernement, édition 2003, p.59

² Ministère de l'économie et du développement, *Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté*, septembre 2003, p.65

³ Modernisation de la société et vaincre la pauvreté, les priorités du programme d'action du gouvernement, édition, édition 2003, p.87

Au niveau national, l'État burkinabé est aidé dans la promotion des TIC par des acteurs associatifs qui contribuent également à alimenter le discours parfois messiaque sur le caractère salvateur des TIC pour l'amélioration des conditions de vie des Burkinabé.

4. Soutiens extérieurs apportés à l'État burkinabé

Pour aider le Burkina dans sa politique d'ouverture du secteur des TIC, des organismes internationaux et des multinationales du secteur appuient le gouvernement en lui apportant, un soutien technique en dehors du soutien financier, notamment pour la mise en œuvre de la stratégie d'opérationnalisation du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication. Par ailleurs, les autorités burkinabé profitent des rencontres internationales portant sur la question des TIC pour demander un plus grands soutien de la part de ces partenaires étrangers. Le ministre de l'économie et du développement du Burkina affirmait en 2003 à Genève : « *Il est heureux de constater que l'offre technologique est devenue plus accessible et plus économiquement rentable et qu'elle peut maintenant permettre aux pays les moins avancés de s'insérer dans la société de l'information plus rapidement, en sautant des étapes, afin de bénéficier sans attendre des effets positifs des technologies de l'information et de la communication. Cependant, dans la plupart des cas, les besoins de financements demeurent au-dessus des moyens de ces pays. Toutefois, dans le cadre de partenariats public/privé d'un type nouveau, les industriels du secteur pourraient trouver intérêt à financer et à accompagner, avec des partenaires techniques et financiers, la mise en œuvre de plans de développement cohérents dont le retour sur investissement serait assuré.*¹ » Ce discours laisse clairement apparaître que les autorités burkinabé véhiculent aussi l'idéologie sur la supposé *société de l'information*.

La présente recherche adopte une prudence à propos de la notion de *société de l'information*. Les interrogations de Bernard Miège sur cette notion en illustrent les ambiguïtés. « *Est-ce une société où les TICs deviennent dominantes ? Est-ce une société où la valeur, les richesses dépendent du développement de l'information, comme le travail, plus exactement l'exploitation de la force de travail, avait permis dans les sociétés industrielles de créer de la valeur, de créer de la richesse ? Est-ce une société où le paradigme de l'information (...) traverse toutes les activités sociales ?* » Selon cet auteur, cette

¹ Extrait du discours de Monsieur le Ministre de l'économie et du développement du Burkina Faso chef de délégation, Genève, 10-12 décembre 2003.

Disponible sur : <http://www.itu.int/wsis/geneva/coverage/statements/burkinafaso/bf-> consulté le 27/07/2009

² Bernard Miège, 2005, « TICs et société de l'information, état de l'art de la recherche », in Penser la société de l'information, Tunis, Université de la Manouba et Fondation Konrad Adnauer, pp 23-31, p.28

dernière problématique serait la bonne. Il ajoute, « *on reste toujours imprécis sur ce qui la caractériserait et pourtant, les sociétés que nous connaissons restent des sociétés marquées par le modèle du développement industriel*. » André Vitalis critique la notion de société de l'information, en mettant en cause le fait de confier la construction de cette société aux entreprises privées. Il doute que celles-ci soient aptes à servir l'intérêt général. Il remet aussi en question les discours élogieux selon lesquels les TIC transformeront en bien la société. « *En parlant de société de l'information, on estime qu'elles peuvent rendre possible l'unification du monde. Tissant un réseau toujours plus dense de relations, elles sont supposées faciliter le rapprochement entre les peuples et donc la pacification de leurs relations. C'est cette vertu particulière, fondamentale même si elle n'est pas explicitée, qu'il convient d'interroger et de mettre en cause*². » En effet, malgré le fort développement des TIC ces dernières années, elles n'ont pas pour autant uni les peuples ou pacifié les relations entre ces derniers.

5. Initiatives spécifiques menées par des acteurs privés internationaux

Après s'être fait ouvrir la porte des institutions internationales, les firmes privées, notamment américaines volent de leurs propres ailes en entreprenant des initiatives « visant à favoriser » le développement de l'utilisation des TIC en Afrique, en particulier l'utilisation des produits qu'elles fabriquent.

Des entreprises comme Sisco Système, Oracle et Microsoft sont présentes au Burkina Faso, et interviennent le plus souvent dans le domaine de la formation à l'utilisation des outils qu'elles fabriquent. Elles ne font pas que former mais aident souvent à l'acquisition d'équipements qui (bien sûr dans le cas où cela arrive), fonctionnent avec le système qu'elles produisent, comme c'est le cas avec les actions menées par Microsoft.

Ces actions se font dans le cadre d'accords signés avec le gouvernement burkinabé. Par exemple, Cisco au Burkina offre une formation en administration réseau, en affirmant comme objectif de contribuer à combler le déficit de compétences. Cette formation est sanctionnée par l'obtention d'une *certification* Cisco. Sachant que cela ne concerne que le réseau Cisco, on peut dire que cette entreprise prépare le terrain à l'utilisation de son réseau. En ce qui concerne Microsoft, l'action menée est de grande envergure, elle comporte notamment le programme 'Partners in Learning' (PIL). Le Burkina Faso, a signé ce partenariat avec Microsoft le 07 juin 2004. Ce programme, qui concerne d'autres pays

¹ Ibid. p.29

² André Vitalis, 2006, « Pluralisme des valeurs et société mondiale de l'information », in Actes du colloque interroger la « société de l'information » 17 et 18 mai 2006, Université Mc Gill, Montréal, p.25

dans le monde (notamment des pays africains), s'articule autour de trois volets : permettre au système éducatif du Burkina d'accéder aux logiciels Microsoft à un coût réduit, former les enseignants à l'utilisation de ces produits, enfin la désignation par Microsoft d'un « expert en technologie de l'éducation » qui accompagne le programme. L'objectif recherché est de faire de l'ordinateur et d'internet, des outils mais aussi des matières d'enseignement. La suite du travail revient sur ce programme. Il convient aussi de noter que depuis 2007, Microsoft organise régulièrement (pratiquement chaque année) en partenariat avec l'État burkinabé un forum africain sur les meilleures pratiques des TIC pour faire la promotion de ces dispositifs.

Malgré ces initiatives et les actions menées par l'État et ses partenaires, le constat est qu'à l'heure actuelle les TIC, et internet en particulier, ne sont accessibles qu'à un nombre réduit de Burkinabé vivant essentiellement à Ouagadougou et dans quelques villes du pays. En outre, environ de 80% des Burkinabé sont analphabètes et vivent des réalités qui les éloignent des TIC. Malgré ces réalités qui n'invitent pas à croire au fait que les TIC puissent conduire à l'amélioration des conditions de vie des Burkinabé voire au développement de ce pays, les discours promotionnels des TIC venant de l'extérieur comme de l'intérieur présentent ces techniques comme des solutions aux problèmes du développement du Burkina Faso. De plus les discours officiels présentent les TIC comme des outils de développement sans que l'on ait une idée des représentations que les Burkinabé eux-mêmes se font de ces moyens de communication. Or la représentation que l'on a de ces techniques est essentielle dans la détermination des types d'usages que l'on peut en faire (et donc d'éventuels usages qui pourraient conduire à l'amélioration des conditions de vie).

Cette recherche s'intéresse donc à la question des discours d'accompagnement des TIC, afin de comprendre dans le cas du Burkina ce qui pousse les discours à insister sur l'amélioration des conditions de vie des Burkinabé. On peut notamment se demander : Quels peuvent être les facteurs d'adhésion à ces discours ?

Quels rapports y aurait-il entre les intérêts des pouvoirs publics, ceux de leurs partenaires locaux et internationaux, et ceux des populations dans le cadre actuel de promotion des TIC au Burkina Faso ?

Quels seraient les apports de l'usage de ces dispositifs techniques pour les ONG/associations et les populations ?

Cette problématique peut ainsi conduire à la formulation des hypothèses suivantes :

tout d'abord en ce qui concerne

LES ÉCARTS ENTRE LES PRATIQUES DES POPULATIONS ET LES DISCOURS D'ACCOMPAGNEMENT DES TIC

Il existe des écarts entre les représentations des TIC que se font d'une part les promoteurs de ces dispositifs techniques au Burkina Faso et d'autre part les populations. Ces écarts engendrent deux conséquences : les populations ont des usages différents de ceux promus ; et l'apport des TIC en vue de l'amélioration des conditions de vie de populations bénéficiaires d'actions de promotion est dérisoire.

La deuxième hypothèse porte sur

L'INFLUENCE DES PARTENAIRES SUR LES ONG/ASSOCIATIONS DE PROMOTION DES TIC

Les partenaires issus des pays riches qui soutiennent des ONG/associations de promotion des TIC au Burkina, influencent les représentations que ces organisations ont des TIC et leur influence touche aussi l'organisation, le fonctionnement et les activités menées par ces ONG/associations.

La troisième hypothèse s'intéresse au

ROLE DES MODALITES ECRITES ET MODALITES ORALES DE COMMUNICATION

Il apparaît en effet qu'au Burkina Faso les modalités orales de communication sont davantage utilisées comme canaux d'échanges que les modalités écrites. Dans ce contexte, pour qu'il ait une appropriation massive des TIC, il faudrait que les dispositifs techniques et contenus accessibles aux populations, fassent de plus en plus appel à des modalités orales de communication, ce que la convergence en matière de TIC permet de faire à présent.

Ces trois hypothèses constituent l'armature de ce travail de recherche. Celle-ci a donc plusieurs objectifs que l'on peut hiérarchiser ainsi :

Objectif principal de la recherche

Cette recherche a pour principal objectif d'analyser les usages et les incidences des discours promotionnels des TIC au Burkina Faso ; comprendre les usages de ces

techniques et leurs apports d'une part pour le fonctionnement et les activités des ONG/associations de promotion de TIC et l'État, et d'autre part pour des populations qui les utilisent.

Objectifs secondaires :

- Ce travail devrait permettre également de mieux comprendre les stratégies d'acteurs qui prennent place dans le cadre de la promotion des TIC au Burkina Faso, tout particulièrement en étudiant les relations que l'État et les ONG entretiennent avec les partenaires étrangers qui les appuient dans les actions de promotions menées sur le terrain ; Cette perspective amène l'interrogation suivante : cette construction de l'imaginaire des TIC n'aurait-elle pas pour but d'engendrer des retombées dont les divers promoteurs de ces dispositifs seraient les principaux bénéficiaires, au regard de l'impact de cette promotion sur les populations?
- Cette recherche s'intéresse par ailleurs aux actions que les ONG/associations et l'État mènent pour rendre les TIC accessibles aux populations, et aux utilisations que ces ONG et les populations font de ces techniques de communication.
- Enfin, dans le but de critiquer le discours selon lequel les TIC contribueront à l'amélioration des conditions de vie, ce travail voudrait analyser les éventuels apports des TIC pour les ONG et les populations d'une part et d'autre part analyser les types d'utilisations susceptibles d'être bénéfiques.

Ainsi, au-delà des seuls aspects discursifs visant à promouvoir les TIC pour des usages qui conduiraient au développement, il convient d'étudier les usages réels des populations. Cela permettra de savoir s'il y a ou non des écarts entre les discours promotionnels et les usages des populations. Est-ce que les populations utilisent les TIC dans le sens suggéré par les autorités politiques et les ONG/associations ? Est-ce que les usages des populations sont influencés ou non par les promoteurs ? Ces derniers sont-ils des utilisateurs de ces dispositifs et quels seraient alors ces usages ? Ces questions permettent de relier les discours avec les pratiques.

Afin de traiter ces questions, le travail comporte trois parties : la première est consacrée à la conceptualisation, au positionnement théorie et à la méthodologie adoptée pour cette

recherche ; la deuxième est consacrée à l'analyse des actions, des stratégies que les acteurs privés et étatiques mettent en place dans le cadre de la promotion des TIC. Les enjeux de cette promotion sont également appréhendés ; la troisième traite du rôle des acteurs associatifs dans la promotion des dispositifs multimédias au Burkina Faso. Au-delà des actions de promotion, les usages des acteurs associatifs sont examinés dans le cadre d'étude de cas de projets TIC que ces acteurs conduisent. Ce travail aboutit à une analyse des usages des burkinabé, confrontés aux discours normatifs et prescriptifs qui accompagnent le développement de ces dispositifs dans ce pays.

PREMIERE PARTIE

CHAPITRE 1 : DIMENSION CONCEPTUELLE DE LA RECHERCHE

I- Une approche des techniques de l'information et de la communication

Les notions de Techniques de l'Information et de la Communication (TIC), de multimédia, de dispositif, de médiation, sont fréquemment utilisées. Il s'agit ici de montrer les dimensions conceptuelles qui les rendent opératoires dans ce travail de recherche au-delà des usages circulants.

1. Distinction entre médias et techniques de l'information et de la communication

Selon le sens commun, les TIC renvoient à un ensemble de dispositifs techniques qui vont de la radio, la télévision, la presse écrite, le téléphone (fixe et mobile) à l'ordinateur, internet et à d'autres dispositifs multimédias. Toutefois, cette conception large est critiquée par certains auteurs dont Bernard Miège. Selon lui, une distinction entre les TIC et les médias est nécessaire : *« si les médias, de masse ou non, prennent appui sur des dispositifs techniques relevant des TIC, ils donnent lieu à la formation d'organisations aux caractéristiques économique-culturelles désormais assez bien identifiées, et à la diffusion régulière de programmes informatifs et/ou culturels à des publics de plus en plus « ciblés »¹ »* Pour ce qui est des TIC, l'auteur note que celles-ci débordent nettement le cadre des médias, d'une part parce que d'aucuns pensent qu'elles se contentent de favoriser des

¹ Bernard Miège, 2004, « L'information-communication, objet de connaissance », De Boeck, Bruxelles, pages 114-115

échanges inter-individuels. D'autre part ces TIC ne nécessitent pas l'appel à des programmes (de quelque nature que ce soit) et n'ont pas besoin d'une continuité de la diffusion.

L'interaction entre l'utilisateur et l'objet de communication est aussi un point de différence entre TIC et médias. Josiane Jouët¹ (1992), affirme que dans le cas des technologies informatisées (les TIC), la construction de l'usage répond à un modèle différent de ce qui se passe avec les médias. Puisque dans le cas des TIC, cette construction se fonde sur des principes d'utilisation différents. Cela s'expliquerait par le fait que l'interactivité des TIC nécessite la participation de l'individu au procès de communication et leur polyvalence demande que l'utilisateur construise ses usages propres. Selon Jouët, en termes d'usage, les TIC marquent une rupture avec les mass media. L'un des aspects de cette rupture vient du fait que les TIC ne diffusent pas de programmes. Ces dispositifs ne s'expriment que par leur potentiel technique qui véhicule le code de la rationalité et de la « performativité. » Dans ce sens que « les logiciels n'énoncent rien, ils dialoguent. » L'individu interagit avec la machine à travers un « va et vient », d'émission et feedback. Dans cette interaction l'individu n'est pas tout puissant face à l'objet de communication, Josiane Jouët affirme que « si l'utilisateur choisit l'application désirée et dicte à la machine les opérations à effectuer, il construit son usage en se référant aux possibilités et aux contraintes des services et des logiciels empruntés. L'usage se greffe sur un potentiel technique prédéterminé qui constitue un horizon de références incontournables. » (Jouët, 1992, p.28.) Selon cet auteur, la différence entre les médias audiovisuels et les TIC concerne l'aptitude à utiliser ces objets de communication. Si les équipements audiovisuels ne présentent pas de difficultés technique dans leur mode opératoire et ne nécessite pas de savoir-faire, la situation avec les technologies digitales (les TIC) est tout autre. L'utilisation de celles-ci nécessite des savoir-faire plus poussés (Jouët, 1992, page 33.)

Cette différenciation ne doit pas empêcher d'affirmer que ces deux types de dispositifs de communication sont étroitement liés et que de nos jours, les TIC constituent des dispositifs de communication contribuant à l'animation de certains programmes audiovisuels. En outre, des dispositifs comme internet et le téléphone portable (dans une certaine mesure), permettent actuellement la diffusion de contenus audiovisuels. De ce fait, la notion de « nouveaux médias » est parfois utilisée pour qualifier certaines plateformes numériques disponibles en ligne notamment, selon les pratiques (de ce dispositif) que l'on veut mettre en avant. Si les imbrications sont fortes entre médias et TIC, il faut néanmoins préciser que ce sont les TIC,

¹ Josiane Jouët, 1992, « Pratiques de communication et changement social », Habilitation à Diriger des Recherches, sous la direction du professeur Bernard Miège, Université Stendhal Grenoble 3, p28.

notamment certains dispositifs multimédias comme l'ordinateur, internet, le téléphone portable, qui sont plus particulièrement analysés dans ce travail.

Les TIC renvoient à une multiplicité d'éléments qui selon Miège (2004, p.119) « *vont des appareils qui permettent d'échanger de simples messages écrits, simples extension de la communication vocale du réseau téléphonique commuté, à la production de produits interactifs et réellement multimédias, accessibles en ligne via des réseaux à haut débit, en passant pas les usages professionnels et privés de moyens de « traitement » des informations* » Parmi ces dispositifs multimédias, on peut notamment citer ceux qui seront principalement analysés dans ce travail.

2. Les TIC : une idéologie qui voudrait que ces dispositifs soient « pour toujours » nouveaux

Ces dispositifs multimédias : ordinateur, internet, téléphone portable, entre autres, font partie de ce que divers promoteurs ont appelé « Nouvelles » Techniques de l'Information et de la Communication (NTIC). Le qualificatif « nouvelle », quand il est utilisé par les promoteurs des TIC, a pour but de faire la distinction entre d'un côté les médias considérés comme anciennes techniques de l'information et de communication et de l'autre côté les dispositifs multimédias catégorisés, eux, comme des versions nouvelles de ces techniques. Dans ce travail le terme TIC a été adopté à la place de celui de « NTIC » parce que, si des développements récents se font toujours en matière de TIC, certains dispositifs relevant de cette catégorie, comme les ordinateurs (par exemple) ne peuvent plus être considérés comme récents. Comme vu précédemment, l'histoire des objets ou machines à communiquer montre qu'il a une filiation entre les techniques. Ne pas utiliser le terme « nouveau » a aussi pour objectif de réfuter l'idée de *rupture révolutionnaire* entre les techniques que ce terme véhicule.

D'autre part, la raison pour laquelle ce travail rejette la notion de nouveauté associée aux TIC, vient de son caractère idéologique qui est ici écarté. En effet, pour certains auteurs, une technologie ne devient pas nouvelle par le biais de ses qualités intrinsèques ou même son apparition dans le temps « *a priori une machine n'est ni innovante ni désuète, ni bonne ni mauvaise, ou*

*appelé à un plus grand destin qu'une autre. Ces qualités sont l'enjeu d'une âpre bataille dans le social et dont l'issue déterminera si elle a droit ou non au succès ou même à l'existence.*¹»

Dans une approche critique, Victor Scardigli² affirmait que pour certains, les technologies dites nouvelles, modèlent la représentation du monde que certaines personnes se font. Ces technologies influenceraient le rapport de l'homme à la réalité physique et sociale pour construire « la société de demain ». Selon cet auteur, « *la mise en place de technologie dites nouvelles s'est inscrite, d'abord et surtout, dans une stratégie géopolitique des économies occidentales. Mais elle reposait aussi sur un axiome implicite [...] : tout progrès technique est un progrès de l'humanité, l'innovation technique conduit à une société meilleure.* » (Scardigli, 1992, P 21.) Il affirme que cet axiome est depuis longtemps remis en cause par les spécialistes des sciences sociales, qui ont relativisé la notion de progrès. « *Le Siècle des Lumières voyait dans le Progrès l'évolution des sociétés humaines vers un terme idéal ; mais cet idéal s'est avéré éminemment variable, selon la hiérarchie des valeurs propres à chaque culture.* » Yves Jeanneret critique aussi l'idéologie véhiculée par les promoteurs des TIC. Pour lui cette idéologie véhicule une confusion autour de la notion d'information, dans le but de permettre aux technologues *d'imposer* une certaine vision des TIC : « *l'expression que nous examinons, « technologies de l'information », entretient la confusion entre deux définitions parfaitement distinctes du mot « information », l'une dans le cadre d'un certain type de procédure technique, l'autre dans le cadre des pratiques sociales- ce qui a pour intérêt du point de vue des technologues, de suggérer que le traitement mathématique des signes est, en lui-même, vecteur d'information sociale.* » Cette approche permet à ces promoteurs des TIC de véhiculer une image *positive* des TIC qui auraient des incidences *positives* dans la vie sociale notamment.

Les médias ont contribué et contribuent toujours à véhiculer un imaginaire favorable au développement des TIC. A ce propos Scardigli (1992, p.47) soutient l'idée selon laquelle les médias véhiculent quotidiennement une quantité importante d'informations, traitant le développement des TIC comme étant un fait majeur de l'époque actuelle. Ces médias font de la prospective sur les incidences socioéconomiques, politiques ou culturelles de ces technologies, au point où Scardigli se demande si les titres à sensation des journaux (par

¹ Michel Callon et Bruno Latour, 1989, « Le grand Léviathan s'appriivoise-t-il ? » In « L'imaginaire des techniques de pointe (au doigt et à l'œil) », sous la responsabilité de Alain Gras et Sophie L. Poirot-Delpech. Collection logiques sociales, l'Harmattan, p.71

² Victor Scardigli, 1992, « Les sens de la technique », Paris, Presses Universitaires de France, Page 10

exemple) relèvent plus du fantasme des journalistes ou si cela est dû à des fuites orchestrées par les concepteurs de ces technologies.

3. Distinction entre TIC, technique et multimédia

La notion de technique est étroitement associée aux TIC. Selon Bernard Miège, il convient de parler de dispositifs techniques plutôt que de techniques ; parce qu' « *on a le plus souvent affaire à des objets et/ou des réseaux alliant des techniques différentes relevant de disciplines différentes [...] Mais surtout, ces dispositifs intègrent par le moyen de logiciels de plus en plus complexes des savoirs et des savoir-faire relatifs à des domaines de plus en plus nombreux de l'action humaine* » Il s'agit là d'une orientation qui est amené à se développer dans l'avenir.

La notion de multimédia est aussi utilisée dans ce travail, parce que les dispositifs qui font l'objet des analyses, sont des objets multimédias à savoir : l'ordinateur, internet, et la téléphonie mobile. Le terme multimédia vient du fait que ces dispositifs permettent grâce à la convergence, d'allier le texte, le son et les images. Selon Pierre Musso¹, le multimédia peut se définir de deux manières. D'une part, il renvoie à la notion de plurimédia : la juxtaposition dans une même catégorie d'activités de services de communication relevant de l'audiovisuel, de l'édition, de la presse, d'internet, de la téléphonie. D'autre part, le terme multimédia peut aussi renvoyer à une combinaison de plusieurs services de communication pouvant intégrer tous ceux qui viennent d'être cités, le tout réuni sur divers supports techniques. Cela est rendu possible par la numérisation des informations

Si l'expression dispositifs techniques est plus appropriée pour désigner les TIC par rapport la notion de technique (tout court), il est également nécessaire d'interroger ce terme dispositif.

II- La question du dispositif

Le fait d'utiliser le terme dispositif est en soi une prise de positionnement théorique; dans la mesure où cela permet de parler de la technique sans se centrer uniquement sur des aspects techniques. Un certain nombre d'auteurs reconnaissent en Foucault un rôle de pionnier dans la conceptualisation du terme dispositif. Cependant certains d'entre eux, ne retiennent que

¹ Pierre Musso, 2000, « Stratégies des groupes multimédias » In Dossier de l'Audiovisuel n° 94, p. 4

partiellement la conceptualisation de ce penseur. Dominique Carré fait partie des auteurs qui se réfèrent à la pensée de Foucault sur le concept de dispositif, tout en émettant des réserves. Pour Carré, la notion de dispositif renvoie « à l'agencement d'un ensemble d'éléments tout à la fois technique, humain, organisationnel, procédural, communicationnel, idéologique très sophistiqué qui dépasse très largement la seule configuration technique, combinatoire d'opérations diverses mises en œuvre conformément à une orientation, celle de concevoir et développer ici l'information et favoriser une plus grande rationalisation, industrialisation, marchandisation de la société.¹ »

En convoquant A – M Chartier, il affirme que les dispositifs ont pour but d'orienter les conduites des acteurs dans un environnement organisé et finalisé. A ce propos Chartier soutenait l'idée selon laquelle, « ce qui est difficile à penser, ce n'est pas le pouvoir des puissants..., ni comment ceux-ci en usent, mais le pouvoir des dispositifs qui orientent les conduites et les représentations du seul fait qu'ils sont le cadre d'expériences communes, si communes qu'elles finissent par avoir la naturalité des évidences et restent donc impensées. » (Carré, 2002, pp 7-8)

André Berten renvoie aussi la conceptualisation du dispositif aux travaux (fondateurs en la matière) de Foucault, que Berten considère comme un travail rigoureusement élaboré et fourni, sur la notion de dispositif. En abordant le quadrillage des espaces, l'occupation et découpage du temps, la gestion des déplacements, la surveillance de tous les moments, entre autres, les dispositifs relèverait plus de la discipline, de la normalisation que de la répression. Comme le dit Berten, dans cette conception, « il s'agit de montrer l'intrication du pouvoir avec un savoir « technique » spécifique : « construction de tableaux », « prescription de manœuvres », « imposition d'exercice » [...] « surveillance », « observation », « mesures comparatives qui ont la norme pour référence », « mécanismes scientifico-disciplinaires », etc.² »

Si Berten, fait référence à Foucault, pour exposer sa conception du dispositif, cet auteur convoque aussi Foucault pour le critiquer. Selon Berten, le dispositif foucauldien s'applique sur le corps de l'individu et par là sur son esprit, tout en restant extérieur. « Il produit de la subjectivité, mais n'est pas produit par la subjectivité » (Berten, 1999) Selon cet auteur, le fait que le dispositif foucauldien insiste sur le « pouvoir » normalisateur, rend ce dispositif pernicieux. Parce que, malgré le fait que ce dispositif produit du savoir, ce dernier est immédiatement retraduit et réinvesti en pouvoir.

¹ Dominique Carré, 2002, « La régulation sociale de la diffusion des techniques de l'information et de la communication : Approche socio-politique et problématique communicationnelle », Grenoble, mémoire en vue de l'habilitation à diriger des recherches en Sciences de l'Information et de la Communication. Sous la direction de Bernard Miège, p. 7.

² André Berten, 1999, « Dispositif, médiation, créativité : petite histoire généalogique », In Hermès n° 25, p. 34.

Malgré le fait que Foucault soit reconnu comme un des pionniers de la conceptualisation du dispositif, sa vision est aujourd'hui très critiquée. Philippe Hert, tout en reconnaissant le mérite de Foucault interroge son travail. Selon Hert¹, le dispositif foucauldien renvoie à des procédures et technologies qui sous-tendent l'organisation d'une société. Dans ce sens, l'histoire d'une partie du monde (l'Europe de l'Ouest notamment) serait liée, dans l'entendement de Foucault, à l'immense développement de certains de ces dispositifs, notamment les dispositifs panoptiques. Ceux-ci renvoient à une certaine organisation des espaces, des discours, par le biais de technologies disciplinaires et observatrices contemporaines.

Selon Hert, cette conception, aussi féconde qu'elle soit, fait toutefois référence à une seule catégorie de dispositifs, liés au contrôle, à l'aveu, à la surveillance, au pouvoir. Dans cette optique, de l'avis de cet auteur, la conception du dispositif de Michel de Certeau, peut être considérée comme une critique de celle de Foucault. En effet, de Certeau évoque les dispositifs en termes de procédures ordinaires, considérées comme des « consommations » parfois peu visibles, que de Certeau caractérise comme des actions individuelles porteuses d'un « art de faire ». Pour Hert, le dispositif foucauldien met l'accent sur les procédures ayant un « lieu propre » pour agir sur l'espace et les discours. Alors qu'il existerait une multitude de procédures, de dispositifs qui ne disposent pas d'un lieu propre. Hert fait référence aux ruses, braconnages, tactiques qui selon de Certeau sont inventées par les consommateurs. Cette conception de Michel de Certeau indique que l'individu n'est pas complètement enfermé dans le dispositif dans lequel il se trouve. Partant de cette vision, Hert, pense que les dispositifs renvoient aux objets et à la technique. Ces dispositifs font aussi référence aux individus qui expérimentent, usent, détournent, s'approprient des dispositifs, ou sont pris par ces derniers, de force ou par attrait.

Les TIC font partie de cette catégories de dispositifs dont on expérimente, utilise et s'approprie de manière détournée ou non. L'appropriation de ces dispositifs que sont les TIC, donne parfois lieu à des divergences de points de vue sur les incidences sociales qu'ils peuvent avoir. Ce travail analyse plus loin, les incidences sociales des TIC au Burkina. Il s'agit ici de cerner le concept de dispositif par rapport aux marges de manœuvre, à la liberté que les utilisateurs des TIC peuvent avoir.

¹ Philippe Hert, 1999, « Internet comme dispositif hétérotopique », In *Hermès* numéro 25, p.93

1. Le concept de dispositif : faire le lien entre la technique et le social

Berten (1999) distingue deux caractéristiques liées aux dispositifs, l'une relevant du social et l'autre de la technique. Il y a d'une part, des dispositifs sociaux, politiques, économique qui façonnent l'individu, le guident, en lui inculquant des savoirs et en lui fournissant des savoir-faire, et d'autre part, des dispositifs psychologiques, moraux, réflexifs que chacun se donne pour se former, s'orienter, se connaître, en un mot se réaliser. La première catégorie renferme des dispositifs matériels, techniques et objectifs, qui concernent notamment, les dispositifs d'organisation dans les sociétés industrialisées. Ils renvoient aussi aux dispositifs qui « véhiculent » la monnaie au niveau des guichets, des distributeurs automatiques de billets, entre autres. Berten pense que ces dispositifs peuvent être appréciés diversement : on peut les considérer comme serviables, pratiques, amusants et à l'opposé, penser qu'ils engendrent la servitude, l'uniformisation ou la normalisation.

La deuxième modalité que Berten associe au dispositif, est celle du symbolique, sans que cela ne constitue une production imaginaire. Il est alors question d'interprétations, de lectures, de mises en forme du donné. Dans ce cas, les analyses sémiotiques donnent à voir, ces configurations symboliques et codées des dispositifs.

On considère ici, les TIC comme des dispositifs permettant la réalisation de soi, sans que cela engendre nécessairement une aliénation ou passe par une contrainte. Si dans cette recherche, les TIC comme bien d'autres dispositifs techniques, sont à considérer comme une médiation, une prothèse pour l'activité humaine (qu'elle soit sociale ou d'une autre nature), d'autres penseurs à l'image de Heidegger et Ellul y voient (dans toute technique) la source d'une menace aliénante. En effet, à l'encontre des utopies véhiculées par les technologues, Ellul affirme : « *qu'il est pratiquement impossible de distinguer clairement des techniques bonnes et utiles, d'autres qui seraient mauvaises et inutiles. Il est de même vain de se référer à un « bon usage » des techniques, toutes ces appréciations simplistes reposant sur des vues très sommaires et surtout très générales et abstraites des techniques, sans considérer le phénomène et les progrès techniques eux-mêmes. Tout se complique en effet dès l'instant où l'on cesse de considérer une abstraction, et de philosopher, mais où l'on regarde concrètement telle ou telle technique précise, dans son fonctionnement et son développement réels.*¹ » L'idéologie sur le caractère salvateur des TIC, sur la possibilité pour les pays africains notamment « de bien utiliser » ces

¹ Jacques Ellul, 1988 « Le Bluff technologique », Paris, Hachette Littérature, p. 124

dispositifs pour améliorer les conditions de vie des populations, est remis en cause par Ellul. Néanmoins, il convient de préciser que cette section met l'accent sur la notion dispositif et les TIC en tant que dispositifs ne peuvent en elles-mêmes produire des *effets* positifs ou négatifs. Elles ne font qu'*autoriser* la réalisation d'une action.

Pour certains auteurs comme Geneviève Jacquinet-Delaunay et Laurence Monnoyer, l'utilisation croissante du concept de dispositif coïncide avec le développement des TIC. Pour ces deux auteurs, « *le dispositif est bien au centre de la relation homme-machine et c'est incontestablement avec le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication qu'on a vu cette notion sortir du champ délimité de ses origines pour proliférer dans d'autres sphères d'activités humaines, avec ou sans machines, et désigner des pratiques qui ont toutes, pour particularité, de se dérouler au sein d'environnements aménagés¹* » Pour ces auteurs, le concept de dispositif a une dimension suffisamment heuristique pour les recherches portant sur la technique, parce qu'il permet de questionner le statut des objets techniques. Ce concept permet aussi de mieux appréhender les usages et l'appropriation de ces objets. Il donne également des pistes d'analyses des relations « homme-machine » ce « *en prenant compte des activités coopératives complexes qu'elles permettent, en prenant en compte les contextes situationnels dont la description exige la prise en compte et l'interaction des dimensions ergonomiques, cognitives et plus largement anthropologiques et sociales.* » (Geneviève Jacquinet-Delaunay et Laurence Monnoyer, 1999) On verra plus loin, que les discours normatifs sur les pratiques multimédias des Burkinabé ne prennent pas nécessairement en compte le contexte situationnel, dans l'analyse des activités des utilisateurs des dispositifs.

Selon Berten, dans les sociétés industrialisées, le développement des TIC brouille un peu la conception du rapport entre ce qui relève de la technique et ce qui tient du symbolique. Pour certains, les forces productives relèvent de la technique c'est à-dire « *les machines matérielles, le travail sur la matière, les agents physiques, chimique [...] l'idéologie, c'est une superstructure symbolique qui n'a quasi aucune autonomie* ». Pour cet auteur, le développement des TIC a profondément modifié certains paradigmes et indicateurs qui permettaient d'attribuer à la technique et aux instruments une position résolument opposée aux manifestations symboliques. Ainsi selon Berten, « *de ce point de vue, les « techniques d'information » relèvent à la fois des forces productives matérielles et des superstructures symboliques* ». Pour lui, certaines sociétés actuelles conduisent à un renforcement des « médiations techniques, dispositives et objectales ». Ces médiations techniques sont elles-mêmes informationnelles et nécessitent une remise en cause des

¹ Geneviève Jacquinet-Delaunay et Laurence Monnoyer, 1999, avant propos Hermès numéro 25 Page 10

distinctions qui ont été précédemment faites entre les médiations techniques et celles qui sont symboliques. Selon lui, « dans de nombreux cas, nous sommes amenés à les réinterpréter chacun dans les termes de l'autre, dans la mesure où la production du sens met en œuvre des artefacts qui font intrinsèquement partie de l'identité subjective (Belin 1997, p. 11). Or c'est bien de cela qu'il s'agit : les dispositifs médiatiques, ceux qui nous entourent continuellement, sont simultanément production et consommation, technique et symbolique, travail et jeu » (Berten, 1999, p. 38)

Geneviève Jacquinet-Delaunay et Laurence Monnoyer (1999) pensent aussi que le concept de dispositif permet de faire le lien entre le côté symbolique et le côté technique dans l'appréhension des objets techniques. Dans ce sens, elles affirment que « ce concept permet d'appréhender, dans toutes leur complexité, les rapports entre le technique et le symbolique, entre le sujet et l'objet, en mettant en évidence à la fois les logiques d'usages et le positionnement idéologique ambigu du dispositif, entre liberté et déterminisme ». Dès lors le concept de dispositif permet d'analyser les pratiques des usagers en prenant en compte les aspects techniques et sociaux, sans pour autant tomber dans un déterminisme technique ou social.

D'après Bertin, cette perception des dispositifs faisant appel à des relations complexes mêlant technique et symbolique, met en évidence un aspect parfois ignoré : les dispositifs constituent également un environnement. De ce fait, les dispositifs techniques ne sont pas réductibles à des ressources dont les individus disposent pour transformer ou dominer le monde. En outre, le monde environnant, auquel appartiennent les techniques, est un monde convivial que les individus apprivoisent, modifient, contemplant.

Cette notion d'environnement à laquelle, le concept de dispositif renverrait, est aussi évoquée par Hugues Peeters et Philippe Charlier. Pour eux, ce concept affecte la notion d'intelligence dans ce sens que les dispositifs modernes, appuyés par les TIC, évoluent, fonctionnent comme des environnements engendrant un feed-back instantané par rapport à l'action des usagers. « Ils sont de ce point de vue qualifiés d'environnements ouverts, adaptatifs et intelligents. On postule leur capacité à traiter l'imprévu et la nouveauté. Plus précisément le dispositif apparaît comme l'occasion d'une distribution de l'intelligence, celle du dispositif se partageant avec celle de l'individu¹ » Dans ce sens les dispositifs permettent la réalisation de certaines actions sans pour autant déterminer de manière décisive ces actions.

¹ Hugues Peeters et Philippe Charlier, 1999, « Contribution à une théorie du dispositif », In Hermès numéro 25, page 17

2. Les aspects normatifs des dispositifs

Selon Hugues Peeters et Philippe Charlier (1999) le recours fréquent au concept de dispositif coïncide principalement avec deux changements dans le contexte contemporain. Le premier d'entre eux, est normatif et lié au fait que les individus dans les sociétés ne se réfèrent plus à une seule norme mais à des repères normatifs multiples. Pour ces auteurs, ce changement fait que d'une part, il ne faut plus attendre un comportement homogène des individus et d'autre part que ces individus ont du mal à se repérer dans cet environnement changeant des normes à adopter. Dans ce contexte, « *le social se cherche de nouveaux modes régulateurs à même de faire face à ces difficultés... Il (le dispositif) permet de s'adapter à cette fluctuation tout en la balisant. Il prend aussi en compte la dialectique entre la nécessité d'une régulation de la liberté de choix des individus, et il voudrait s'en présenter comme la synthèse.* » (Peeters et Charlier, 1999, p.20) La troisième partie montre que les pratiques des jeunes qui font l'objet de critiques, sont accompagnées de changements socioculturels en cours. Dans ce sens, les TIC en tant que dispositifs peuvent être appréhendées comme des outils de communication permettant à ces jeunes de se construire des repères notamment culturels. Les écarts entre ces repères que les jeunes adoptent et la culture burkinabé, sont à l'origine des critiques portées à l'endroit de ces jeunes.

Le deuxième type de changement qui accompagne le recours fréquent au concept de dispositif, concerne la constitution de l'identité. Se référant aux travaux d'Ehrenberg, ces auteurs affirment que « l'identité individuelle se construit désormais autour d'un principe d'individualisation, de conquête de l'autonomie et d'exigence de réalisation de soi. » (Peeters et Charlier, 1999, p. 20) Ils considèrent que cet aspect se présente de nos jours avec acuité, dans la mesure où chacun doit dorénavant se créer une identité « authentique et originale ».

Au Burkina Faso, comme dans bien d'autres pays, les discours promotionnels des TIC laissent entendre que ces dispositifs contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations. Le travail conduit ici va à l'encontre de cette conception et réaffirme le *caractère médiateur* des dispositifs que sont les TIC. On peut souscrire à la position de Hert (1999, p. 93) : « *un dispositif dont le but est de produire ou permettre une forme de médiation fait exister un espace particulier, préalable à la médiation, et dans lequel elle peut se produire. Le dispositif ne garantit pas en soi la médiation, mais grâce à l'espace qu'il crée éventuellement, il la rend possible, l'organise, et éventuellement crée un effet de signification au-delà des contenus transmis ou échangés.* » S'inscrivant dans le même ordre d'idées, Peeters et Charlier (1999, p. 19) affirment que le dispositif joue un rôle « *de support, de balise, de*

cadre organisateur de l'action » dans ce sens qu'il permet des mises en ordre qui viennent en appui à l'action de l'individu. Comme le disent ces auteurs, le dispositif engendre des effets de sens qui donnent des guides pour un autopilotage « dans les dispositifs informatiques par exemple, on parle d'interface « compagnon » ou « d'assistant » ». Dans ce contexte, le dispositif structure et rend plausible quelque chose, sans que cette chose se réalise nécessairement dans tous les cas.

Selon ces auteurs, le concept de dispositif est associé à une certaine « vision du monde », ainsi il contribuerait à la conception d'un modèle et d'un idéal de société. *« De ce fait, il (le concept de dispositif) présente, qu'on le veuille ou non, un caractère normatif »*. Cela s'expliquerait par le fait que les dispositifs proposent à l'utilisateur, une place à laquelle, celui-ci ne peut pas être indifférent. Les dispositifs invitent l'utilisateur à prendre l'initiative, en valorisant certains comportements, à travers notamment l'encouragement de l'affirmation des différences individuelles. Ils veulent que l'utilisateur fasse sien, les ressources disponibles pour bâtir son projet personnel. De l'avis de Peeters et Charlier, *« cette manière de procéder, qui condamne en quelque sorte à la créativité et à la liberté, participe d'un modèle axiologique. On voit ainsi combien le mouvement d'émergence d'un outil conceptuel peut croiser le chemin d'une projet normatif »*

Tout en partageant cette perception, cette recherche par ailleurs que les TIC étant des dispositifs de médiations, on ne saurait faire un lien de cause à effet (comme le font croire certains discours promotionnels au Burkina) entre leur utilisation et les changements qui peuvent survenir dans la vie de l'utilisateur. Dans ce sens que (il convient de le rappeler) les TIC en tant que dispositifs sociotechniques s'inscrivent dans des processus de médiation, et pour cela, les finalités attendues par certains (à travers les utilisations des TIC) ne sont pas toujours « au rendez-vous ».

Comme on peut le constater, le concept de médiation a un caractère suffisamment heuristique qui permet d'appréhender : d'une part, des pratiques multimédias des Burkinabé et d'autre part des rapports entre ces pratiques et les discours promotionnels. Il convient donc d'analyser en profondeur le concept de médiation pour y extraire les éléments utiles permettant la compréhension des faits analysés dans la troisième partie de ce travail.

III- Médiation : une approche des pratiques de dispositifs multimédias

La notion de médiation (tout comme celle de dispositif) est très utilisée de nos jours dans les travaux en sciences humaines et sociales, et notamment en Sciences de l'Information et de la Communication (SIC). Cela s'explique en partie par sa plasticité qui fait qu'elle est associée à divers domaines ou disciplines. Ainsi, on parle de médiation dans les domaines : du sociale, du langage, du culturel, du politique, de la technique, du juridique, des savoirs etc. Cette diversité des champs dans lesquels intervient le concept de médiation, peut la faire passer pour une notion « fourre tout » ou « passe partout ». Une telle considération ferait perdre à la médiation son caractère heuristique pour l'appréhension de certaines pratiques sociales ou culturelles comme les pratiques multimédias qui prennent de plus en plus d'importance dans la vie quotidienne depuis le développement des TIC.

A propos de l'usage fréquent du concept de médiation dans les SIC, Jean Davallon (2003), précise que « *cette présence prend la forme tantôt d'un simple usage du terme en son sens courant, tantôt d'un emploi destiné à désigner un processus caractérisé par la présence d'un tiers, tantôt enfin d'une tentative de définition théorique du terme.*¹ » Il considère ces diverses utilisations comme le signe d'une nouvelle conception de la communication ; pour laquelle en plus des définitions habituelles renvoyant d'une part à la transmission de l'information et d'autre part à l'interaction sociale, la troisième voie qui apparaît prend en considération la dimension proprement médiatique.

1. Qu'est-ce que la médiation ?

Selon Bernard Lamizet², « *la médiation représente l'impératif social majeur de la dialectique entre le singulier et le collectif, et de sa représentation dans des formes symboliques.* » Dans cette acception, l'existence de la société est conditionnée par une prise de conscience par chacun de ses membres, de la présence d'une « relation dialectique » entre sa propre existence et celle de la communauté. Il s'agit là, selon Lamizet, du sens même de la médiation « *qui constitue les formes culturelles d'appartenance et de sociabilité en leur donnant un langage et en leur donnant les formes et les usages par lesquels les acteurs de la sociabilité s'approprient les objets constitutifs de la culture qui fonde symboliquement les structures politiques et institutionnelles du contrat social.* » (Lamizet, 1999, p.9) Pour cet auteur, la médiation représente ce qu'il qualifie d'impératif social, dans la mesure où sans elle, sans les institutions de médiation, il serait difficile pour les acteurs de la sociabilité

¹ Jean Davallon, 2003, « La médiation : la communication en procès ? » In Médiation et information n°19, p37

² Bernard Lamizet, 1999, « La médiation culturelle » Paris, l'Harmattan, p. 9

d'appréhender ou de s'approprier l'aspect collectif et institutionnel de l'existence sociale. De ce fait, la médiation fait des individus des sujets sociaux, en mettant en place les dynamiques permettant une sociabilité. Ce travail n'a pas pour but d'analyser les aspects politiques et institutionnels de la médiation. Mais selon cette conception ci-dessus évoquée, on peut dire que la médiation a entre autres, pour objectif de permettre une rencontre entre les individus. La suite la troisième partie du travail, montre qu'en tant qu'outil de médiation les TIC permettent la création et le maintien de relations sociales.

Si la médiation peut être perçue comme un processus qui met en place une dynamique pour une sociabilité, il faut se garder d'appréhender ce processus comme une simple « courroie de transmission. » Ce rôle même de lien doit être pensé. A ce sujet, selon Antoine Hennion¹, le terme médiation commande que l'on tienne compte dans un processus de médiation, des moyens, de même que « *les situations, les façons de faire [...]* » Selon lui, dans ce processus, « *il n'y a rien à transmettre, à faire connaître, à partager, que le partage lui-même. Les objets, les œuvres, les performances, d'un côté, les goûts, les pratiques, les cultures de l'autre, sont les résultats toujours à reprendre de ce travail de re-formation continue, non son point de départ.* » En suivant cette conception, on peut dire que les TIC, appréhendées comme dispositifs de médiation, permettent un échange, mais ne déterminent pas les actions que posent les usagers à la suite à leur rapport à ces dispositifs.

Médiation : un concept aux origines philosophiques

Pour Davallon, le terme médiation a des origines philosophiques voire théologiques, parce que le sens de la médiation, qui fait référence au fait de servir d'intermédiaire, renvoie à la dialectique hégélienne et à la théologie chrétienne. Selon lui, si la notion de médiation a des origines dans la pensée d'Hegel, les auteurs des SIC ne se réfèrent pas à celle-ci, mais se tournent vers d'autres philosophes tels Ernest Cassirer, Paul Ricœur, Theodor Adorno, Walter Benjamin ou Jürgen Habermas. A propos des origines du concept de médiation, Jean Caune (1999) les renvoie notamment à la philosophie du langage. Selon lui « *c'est le langage qui permet la médiation avec le monde, ou plutôt les mondes... Dans tout phénomène de médiation, il y a utilisation du langage symbolique et les mots sont nos premiers outils de médiation [...]*² » Si Davallon faisait référence à

¹ Antoine Hennion, 2003, entretien réalisé par Marie Thonon, In *Médiation et information* n°19, p. 30

² Jean Caune, 1999 « Pour une éthique de la médiation : les sens des pratiques culturelles », Presses Universitaires de Grenoble, p. 180

Hegel pour situer les origines du concept de médiation, Caune remonte plus loin dans le passé et renvoie ses origines dans la philosophie platonicienne. Par là, il veut montrer que les rapports des individus au monde physique, social ou imaginaire ne sont pas immédiats. D'après lui, « ces rapports passent par des constructions intellectuelles, des récits et des mythes, des représentations symboliques, des langages. Pour ce qui concerne la médiation sensible, le platonisme, a introduit, dans la pensée occidentale, l'idée que la dignité du beau réside dans sa qualité de médiateur d'une réalité suprasensible. » (Caune, 1999, p. 180) Comme la notion de médiation a des origines situées dans des disciplines autres que les SIC, il convient de cerner le sens qui lui est accordé dans le cadre des travaux en SIC.

Les dimensions de la médiation

Pour Jean Caune¹ (2003) deux composantes sont à distinguer dans l'utilisation du concept de médiation dans les sciences humaines et sociales. L'une serait ce que l'auteur appelle la pensée de la relation au détriment d'une acception purement sémiologique qui réfléchirait uniquement sur la nature des signes sans s'intéresser aux choses auxquelles ils renvoient.

L'autre dimension qu'évoque Caune, est en rapport avec ce qui serait la structure ternaire du processus de communication. « Pensée de la circulation et de la relation de termes pris deux à deux, plutôt que pensée de la dualité ». Il affirme en outre que « la relation entre « la pensée » et « les signes » ouvre sur la sémiotique ; la relation entre « la pensée » et « le monde » ouvre sur l'interprétation ; et la relation entre « les signes » et « le monde » ouvre sur la médiation. Mais cet univers ne peut se comprendre qu'avec l'apport des deux relations précédentes. » (Caune, 2003) Dans tout processus de médiation, comme c'est le cas des pratiques TIC, l'appréhension des sens de ces pratiques ou de leurs incidences, prend en compte bien plus d'aspects que la vision simpliste déterministe qui voudrait par exemple que les pratiques TIC des jeunes burkinabé, les éloignent de la culture de ce pays.

La médiation est un processus d'interprétation. Selon Bernard Darras² (2003), tout processus sémiotique renvoie à la médiation et le recours fréquent de nos jours à ce concept s'explique par le fait que les chercheurs s'intéressent aux processus interprétatifs eux-mêmes. D'après lui, « on assiste à un décentrement et à un déplacement du privilège accordé à la signification vers ce qui permet de l'élaborer. En devenant explicite, la médiation manifeste le rôle des processus interprétatifs dans la construction des sens »

¹ Jean Caune, 2003, Entretien réalisé par Marie Thonon, In Médiation et information n°19, p.12

² Bernard Darras, 2003, entretien réalisé par Marie Thonon, In Médiation et information n°19, p. 16

Comme vu plus haut, la médiation a des origines philosophiques et fait office de « concept valise » utilisé dans divers domaines. Se pose la question de l'apport de ce concept dans les travaux en Sciences de l'Information et de la Communication. Davallon affirme que le terme de médiation apparaît utile pour l'appréhension d'une action engendrant une transformation de la situation ou du dispositif communicationnel. Ce concept ne sert pas simplement à décrire, d'un côté une interaction entre des éléments déjà constitués et de l'autre le mouvement d'un élément d'un pôle à un autre. Selon cet auteur, il convient d'utiliser la notion de médiation quand il y a une mise à défaut ou une inadaptation des acceptions habituelles de la communication. Ces conceptions habituelles seraient de deux natures: l'une selon laquelle la communication est perçue comme un transfert d'information et l'autre où elle est vue comme une interaction entre deux sujets sociaux. En faisant appel à la médiation, « *l'origine de l'action se déplace de l'actant destinataire ou des inter-actants vers un actant tiers : il y a communication par opération d'un tiers.* » (Davallon, 2003, p.44)

Les TIC étant des dispositifs de médiation de l'activité humaine, elles permettent des pratiques culturelles, sociales, politiques, techniques où elles mettent en œuvre leurs caractères de médiation.

2. La médiation culturelle

Selon Jean Caune (1999, p.21-22) un procédé de médiation n'acquiert pas la dimension culturelle tout simplement parce qu'il se développe dans un domaine institutionnel de la culture. De l'avis de cet auteur, cette caractéristique est attribuée à un procédé quand celui-ci permet à un sujet d'entrer en interaction avec d'autres par le canal d'une expression qui lui offre une place dans une communauté.

Selon Bernard Lamizet¹ (1999) « *la médiation culturelle inscrit les formes de la culture dans le champ des formes interprétables de la sociabilité, qui rendent interprétables nos pratiques sociales et les inscrivent, de cette manière, dans une logique sémiotique.* » Il affirme que la sémiotique des faits culturels conduit à une critique de la médiation culturelle basée sur deux aspects importants. D'une part, la nécessaire prise en compte de la signification des faits qui constituent l'appartenance et contribuent à la construction de la sociabilité ; ce, pour rendre compte de leur appropriation et leur mise en œuvre par les sujets de l'appartenance.

¹ Bernard Lamizet, 1999, « La médiation culturelle », Paris, l'Harmattan, p.230

D'autre part le second aspect important qu'évoque Lamizet pour critiquer la médiation culturelle, est qu'il considère que l'émergence d'une logique de la signification des faits sociaux est constitutive de leur « modernité ». Selon lui, cette « modernité » des faits de sociabilité cadre avec le moment où ils sont interprétables, où ils sont susceptibles d'engendrer une signification pour ceux qui les mettent en œuvre. Ils peuvent aussi produire une signification pour ceux qui occupent l'espace de la médiation culturelle et rendent compte aussi de l'appropriation qu'ils mettent en œuvre dans cet espace.

La médiation oppose-t-elle le naturel au culturel ?

Pour Jean Caune, la définition du concept de médiation s'articule parfois, autour d'une opposition entre le naturel et le culturel. Selon lui, « *l'acception la plus générale oppose la nature à la culture. Celle-ci serait du côté de l'acquis en opposition à l'inné, qui relève de celle-là. Cette vision large, qui est celle de l'anthropologie, admet donc qu'avec la culture "l'homme se crée un second milieu"* » Caune affirme que cette manière d'opposer la nature à la culture est une vision trop large, peu efficace, pour être opératoire pour l'analyse des politiques culturelles. D'une part parce qu'il est difficile dans les sociétés actuelles de distinguer ce qui relève du produit culturel et ce qui n'en relève pas. A ce propos ce travail considère les TIC comme des produits culturels qui donnent lieu à des pratiques culturelles.

Selon Caune, cette division qui donne d'un côté la nature opposée à la culture de l'autre côté pourrait conduire à un malentendu entre nature et condition humaine. En se référant à Arendt (1983), Caune annonce que la condition humaine est le produit historique de l'activité humaine, et un facteur de son existence, dans le sens que l'environnement dans lequel se passe la vie active des êtres humains est construit à partir d'objets produits par ces individus qui conditionnent les relations entre eux. Ainsi, « *tout ce qu'ils rencontrent, en tant que résultats de leurs activités, se changent immédiatement en condition de leur existence.* »

En tenant compte de ces aspects, Caune affirme que la médiation culturelle se manifeste selon les anthropologues dans des processus rituels, comportementaux, techniques, (entre autres) par lesquels les gens attribuent un sens à leur condition humaine. Selon lui, cela « *fait de toute acquisition technique transmise, de tout comportement imposé par la norme commune, de toute manifestation symbolique par lequel l'homme entre en relation avec ce qui le dépasse une forme de la médiation culturelle* ». De ce fait, avec la modernité, l'opposition homme/nature a été remplacée par les interfaces homme/technique ; ainsi l'expérience fait face aux médiations techniques qui façonnent les

appropriations culturelles. Cette recherche s'intéresse aussi aux médiations techniques qui co-déterminent certaines pratiques culturelles des Burkinabé, en lien avec leurs rapports aux TIC.

Sur la question de l'appropriation culturelle, pour certains auteurs comme Armand Mattelart, les TIC sont les vecteurs d'une culture dominante qui aurait tendance à s'imposer dans certains milieux socioculturels différents de ceux d'où ces dispositifs ont été conçus. Comme le montre la troisième partie de ce travail, des burkinabé pensent que les pratiques culturelles de certains jeunes à travers leurs accès à des contenus véhiculés par les TIC, les amènent souvent à s'identifier à des cultures étrangères aux dépens de repères culturels burkinabé.

A propos des TIC et des productions culturelles, Caune (1999) affirme que les aspects liés à l'innovation artistique, à sa circulation dans les réseaux et leurs appropriations par les acteurs culturels ont pris de l'importance depuis le développement des TIC. Toutefois, l'auteur met en garde contre toute tentative d'analyse prophétique (notamment) de ces questions. En convoquant Debray (1997), Jean Caune affirme que cet auteur « *propose de remplacer le binôme technique-culture par « l'opposition convergence technique/divergence ethnique, qui en serait la traduction développée » [...] Cette substitution modifie le point de vue : au lieu de considérer une opposition entre des essences, Debray envisage des processus.* » De ce fait, l'évolution technique se manifesterait comme un mouvement qui unit l'espace humain et dicte des processus d'indifférenciation, tandis que le phénomène culturel « fractionne l'espèce humaine ». C'est parce que le phénomène culturel *fractionne l'espèce humaine*, qu'il y a parfois des réactions à l'hégémonie de cultures dominantes, comme on peut le constater au Burkina à propos des pratiques culturelles de Burkinabé en liens avec les TIC.

3. Médiation culturelle versus homogénéisation culturelle

Depuis les années 40 des études fonctionnalistes se sont attelées à étudier « les effets des médias ». Dans les années 70 et 80, se sont développées des études sur un certain impérialisme culturel anglo-saxon notamment nord américain. Avec le développement des TIC ce genre d'idées séduisent toujours, dans le sens que pour ceux qui y adhèrent, les TIC amplifient la domination culturelle anglo-saxonne dans le monde. En appréhendant les TIC comme des dispositifs de médiation, ce travail rejette cette manière de penser, puisque les TIC en elles-

mêmes ne peuvent pas amplifier une quelconque domination culturelle¹, puisqu'elles constituent des médiateurs d'activités humaines. Et comme nous l'avons vu, la médiation d'une activité ne garantit pas la réalisation effective de celle-ci dans le sens voulu. En convoquant la médiation culturelle, pour analyser les pratiques multimédias des burkinabé, il est question de mettre l'accent sur le rôle actifs que joue l'utilisateur en interaction avec ces dispositifs sociotechniques. Il s'agit d'un rôle actif, conscient (non subi) qui permet à l'utilisateur de se construire une identité.

En faisant le lien entre la diffusion culturelle et l'hégémonie idéologique, Bernard Lamizet (1999, p. 343) affirme que la consistance d'un type de communication se fait relais d'une initiative de domination hégémonique, à travers certains formes de diffusion de la culture. Selon lui, la suprématie idéologique d'une forme de médiation culturelle passe par la diffusion dans l'environnement social, de pensées, ou de médias véhiculant ces orientations. D'après Lamizet, « *par les médias, les formes dominantes de la représentation sont diffusées dans tout l'espace public aussi bien à ceux qui en sont les destinataires, c'est-à-dire les usagers et les lecteurs, qu'à ceux qui en sont les énonciateurs, ainsi eux-mêmes porteurs des représentations dominantes.* » (Lamizet, 1999, p.343) Ainsi selon lui, ce serait, entre autres, par les médias audiovisuels notamment la télévision (et on pourrait y ajouter Internet) que s'exprime la domination de la culture anglo-saxonne. Selon lui, les représentations dans le domaine de la culture des idéologies dominantes, peuvent s'interpréter, mais il convient de garder à l'esprit qu'elles ne peuvent « *faire l'objet d'une appropriation ou d'une reconnaissance d'un acteur ou d'un sujet particulier Il s'agit de représentations culturelles sans sujet et, par conséquent, finalement sans consistance : le propre des représentations culturelles dominantes est qu'elles n'ont pas de signification, puisqu'elles n'ont que des usages.* » (Lamizet, 1999, p.344) L'auteur explique cela par le fait que la prise de sens d'une représentation culturelle est conditionnée par le fait qu'elle puisse faire l'objet d'une interprétation par l'individu qui en est porteur. Vu ainsi, pour Lamizet, « *interpréter une opinion, une représentation, c'est se l'approprier- comme le musicien qui interprète une œuvre se l'approprie le temps de son exécution.* »

Parlant d'identité culturelle, Jean Caune convoque Finkelkraut, pour dire que cette identité est en tension entre, d'une part, la singularité et d'autre part l'unité globalisante. Ce qui pose, selon lui, la question de savoir comment maintenir cette diversité culturelle dans un monde assujetti

¹ Accepter une telle idée serait un retour vers les théories portant sur les effets des médias. Théories qui ont été remises en cause depuis les années 60 et 70, à travers notamment les nouvelles approches qu'avait apportées le courant sur les « uses and gratifications ». Ce courant a mis un accent sur l'important rôle actif qui doit être accordé aux usagers quand il est question d'analyser notamment les productions de contenus et les pratiques des usagers.

à l'uniformisation et à la monotonie des « expressions et des comportements sensibles ». Caune dans cette interrogation, se demande comment sortir du paradoxe qui d'un côté accepte la spécificité de certains modes de comportements, et qui de l'autre admet l'unité de l'homme, trouve une réponse chez Finkielkraut. Selon celui-ci, il faudrait « *placer la différence sous la dépendance de l'universel et... postuler « la continuité culturelle de l'humanité » contre la pluralité des cultures.* » (Caune 1999, p.74) Dans ce sens, l'unité des comportements et des formes culturelles ne serait pas prédéterminée et déclinable en diverses variétés. Parce que l'universel est un produit de la culture. Autrement dit, il est « *le résultat conceptuel d'une opération de globalisation qui transcende les formes distinctives et leur donne un sens en les considérant comme les parties d'un tout.* » (Caune 1999, p.75.)

Certaines caractéristiques des sociétés contemporaines industrialisées, contribuent à poser des bases pour une individualisation des pratiques culturelles. Cela peut conduire l'individu à s'écarter des repères culturels habituels de son environnement. A ce propos, Caune affirme que la société industrialisée connaît une dispersion des communautés. Cette société est caractérisée par une culture à la force de cohésion qui se dégrade et aux modes de communication qui isolent les gens. Cependant, cet effritement du lien social s'accompagne d'une apparition de « microcultures » autour de communautés censées procurer une solidarité affective et effective que la société dans son ensemble n'apporterait plus. De ce point de vue, le lien social de nos jours, ne se penserait que dans l'optique d'une référence à un espace public dans lequel la proximité serait considérée comme une condition de la régulation. Partant de là, Caune pense que les médiations culturelles occupent un rôle important dans la construction des communautés, dans leurs interactions et dans leur relation avec la société globale. Parce que les gens ne peuvent accorder un sens à leurs choix existentiels sans se référer à un contexte culturel. Dans ce sens que « la conscience de soi, pour l'individu passe par la vitalité de sa culture ».

Concernant la référence à sa propre culture, Bernard Lamizet (1999, p.13) affirme que les médiations constituent le « *réel d'une appartenance assumée pour ceux qui en reconnaissent la vérité et le symbolique d'une appartenance extérieure pour ceux qui se tiennent en dehors de cette appartenance, et qui, par conséquent, ne comprennent pas les formes de la culture que comme des formes esthétiques.* » Selon lui, la culture représente une part de « vérité » pour ceux qui y adhèrent, mais elle ne constitue qu'un système de formes pour les individus qui ne partagent pas cette culture. Pour Lamizet, c'est de là que vient la difficulté de mener des recherches sur la culture. Ce type de réflexions sont menées de manière différente, selon que l'on appartienne à la culture sur laquelle portent les

recherches, ou que l'on ait un regard extérieur. Ainsi, les formes de la médiation culturelle n'auraient pas la même signification suivant que l'individu se trouve dans sa propre culture ou dans celle des autres. Si pour l'individu les formes de sa culture constituent pour lui l'expression d'une « vérité » de l'appartenance à laquelle il adhère par ses pratiques culturelles ; les formes d'expressions culturelles d'autrui constituent pour lui, des objets de savoir qu'il peut penser. Il peut les appréhender avec distanciation.

Bernard Lamizet affirme que les faits culturels ont lieu dans la mise en œuvre de pratiques sociales où les individus assistant à cette mise en œuvre, attribuent des significations et des formes d'une part esthétiques et d'autre part symboliques de représentation. Ce serait, selon cet auteur, pour cela que les faits culturels « *quelle qu'en soit la nature et quels que soient les pratiques et le type de représentation qu'ils mettent en œuvre, constituent ce que l'on peut appeler des moments sémiotiques de la sociabilité* ». Pendant ces moments de sociabilité, le plus important est moins lié à l'appartenance ou la relation aux autres qu'à la signification même que peut revêtir pour chacun son appartenance à une communauté donnée. Ce serait à ce niveau que se trouve l'intérêt de considérer les faits culturels comme une logique sémiotique de l'interprétation.

4. La médiation technique

Selon Josiane Jouët (1993), la médiation est technique « car l'outil utilisé structure la pratique » et sociale « car les mobiles, les formes d'usages et les sens accordés à la pratique se ressource dans le corps social. » De ce point de vue, la médiation désignerait d'une part les opérations (et leurs incidences) de technicisation de démarche de communication, il s'agirait là de l'aspect médiation technique. D'autre part la médiation renverrait à l'intervention d'une dimension subjective dans les actions de communication, ce qui constituerait l'aspect médiation sociale.

Josiane Jouët¹ réfute (donc) toute vision déterministe, qu'elle soit sociale ou technique. Dans ce sens, elle affirme qu'il convient de s'éloigner de tout déterminisme technique, en évitant d'appréhender les pratiques de communication comme le résultat des changements qu'engendrent les systèmes et appareils de communication, lesquels détermineraient de ce fait, les usages des individus. Ce qui relève d'un déterminisme technique. Cet auteur réfute aussi tout déterminisme social, qui ignore la place de l'objet technique en percevant le changement social comme l'élément majeur de l'élaboration des pratiques sociales. C'est ainsi que les

¹ Josiane Jouët, 1993, « Pratique de communication et figure de la médiation » In Réseaux n° 60, pp 99-120, p.106

pratiques communicationnelles font l'objet d'une double médiation à la fois technique et sociale. Pour elle, « *si la médiation de la technique n'est pas neutre dans les pratiques de la communication, ces dernières se ressource aussi dans le corps social. Le changement social imprime en effet, sa dynamique dans la socialisation de la technique.* » (Jouët, 1993, p. 106) En 1993 aussi, Madeleine Akrich¹, attirait l'attention sur l'importance grandissante des médiations techniques. Se référant à Ellul, elle affirme dans un premier temps que les rapports de l'homme à la nature sont toujours médiatisés par quelque chose : la poésie, l'activité symbolique, la religion, la technique. Dans un second temps, elle soutient l'idée selon laquelle, des différentes formes de médiations citées ci-dessous, la médiation technique prend de l'essor aux dépens des autres. Selon Akrich, la technique médiatise d'une part les rapports de l'homme à la nature et d'autre part les relations entre les hommes eux-mêmes. Ces différentes médiations se sont accentuées avec le développement des techniques de l'information et de la communication.

Les TIC vues comme des dispositifs de médiations des pratiques culturelles des Burkinabé

Ce chapitre a permis d'ancrer la recherche dans un ensemble de travaux qui traitent la question des TIC. Il a d'abord été question de cerner la notion de TIC qui est centrale dans cette recherche. Cette notion de TIC est utilisée ici pour faire référence aux dispositifs multimédias que sont l'ordinateur, Internet et la téléphonie mobile notamment. Il s'agit de distinguer ceux-ci des médias « classiques » tels que la presse, la radio, la télévision, qui ne sont pas analysés ici. Le concept de dispositif, n'a pas été appréhendé dans le sens foucauldien, même si ce travail reconnaît en Foucault, un statut de précurseur de la pensée sur les dispositifs. Cette recherche s'écarte de toute vision contraignante dans la perception des dispositifs. Dans le but de privilégier la liberté dont peut jouir l'utilisateur face à un dispositif sociotechnique donné, notamment les techniques de l'information et de la communication.

La dernière base conceptuelle qui a été posée ici, pour l'analyse des pratiques multimédias des Burkinabé, porte sur l'usage du concept de médiation. Celle-ci étant une notion que certains auteurs qualifient de « concept valise », sert à qualifier des faits dans divers domaines tels que : la politique, le culturel, le social, la technique, l'éducation, la justice etc.

¹ Madeleine Akrich, 1993, « Les formes de la médiation technique » In Réseaux n° 60, pp 87- 98, p89

Dans ce chapitre, ne sont pas analysés de façon exhaustive les différents types de médiations que l'on peut rencontrer. Cette recherche analyse principalement les médiations culturelles et techniques qui concernent plus particulièrement ce travail. En abordant ces deux types de médiations il ne s'agit pas d'évoquer des données culturelles et techniques. Il est question de prendre aussi en considération des éléments sociaux, puisque les faits culturels et techniques ne peuvent être déconnectés de l'environnement social dans lequel ils se manifestent.

Le concept de médiation permet de soutenir l'idée selon laquelle, dans l'analyse de pratiques multimédias au Burkina, les TIC constituent des dispositifs de médiation pour les individus qui les utilisent. Mais en tant que médiation d'activités humaines ces dispositifs sociotechniques ne garantissent pas la réalisation d'objectifs, tels que ceux véhiculés par les discours promotionnels. Ce qui conduit à interroger d'une part les discours qui veulent que les TIC contribuent à l'amélioration des conditions de vie des Burkinabé et d'autre part ceux qui disent que les pratiques multimédias de certains Burkinabé les éloigneraient de la culture de ce pays. Ces aspects sont analysés plus loin. La dernière partie de ce travail, au-delà des aspects normatifs sur les usages des TIC, fait aussi état des prescriptions d'usages qui ont cours au Burkina.

CHAPITRE 2 : ÉCONOMIE POLITIQUE, INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET USAGES DES TIC

Ce travail s'inscrit dans la lignée de trois courants de pensée en sciences de l'information et de la communication. Il s'agit de l'économie politique de la communication (EPC), des théories de l'innovation technologique et des questions d'usages sociaux des TIC.

A propos des aspects liés à l'EPC, ce travail s'intéresse aux industries culturelles, notamment le secteur des télécommunications.

Actuellement, les TIC font partie des innovations qui ont le plus de succès dans le monde. Ce chapitre appréhende les différents aspects de l'innovation technologique qui permettent de mieux comprendre comment ces dispositifs sociotechniques arrivent à s'imposer un peu partout dans le monde, y compris au Burkina Faso. Pour cela, ce travail évoque d'abord le modèle de la diffusion de l'innovation, dans ce sens que celui-ci a des adeptes contemporains (divers promoteurs des TIC) malgré toutes les critiques qui ont été adressées à ce modèle déterministe.

Ensuite les théories de l'innovation sont évoquées à travers le modèle de la traduction de Michel Callon et Bruno Latour, pour appréhender certains éléments à prendre en compte dans l'analyse du développement d'innovations technologiques. Le dernier modèle de l'innovation qui est analysé porte sur les travaux de Patrice Flichy sur cette thématique.

Enfin, ce chapitre aborde des thèses liées à l'appropriation des TIC. Cette approche se fera dans le cadre du courant portant sur les études des usages sociaux de dispositifs de communication.

I L'économie politique de la communication : un courant théorique marqué par sa diversité

Bernard Miège considère que ce courant théorique a la caractéristique de faire appel à des auteurs et des idées marquées par leur diversité. Par ailleurs, si les idées relevant de l'EPC sont diverses, elles sont aussi parfois contradictoires. Car les auteurs qui s'y réfèrent n'ont pas toujours la même manière d'appréhender les objets qu'ils analysent. En ce qui concerne dans ce travail évoque principalement les aspects liés aux industries culturelles.

Bernard Miège (L'information-communication, objet de connaissance, 2004) situe l'émergence de l'EPC à la fin des années soixante. Ce courant se serait par la suite développé au cours des années soixante-dix. Selon lui, des auteurs comme Schiller H.I, Guback, Smythe, Garnham, Mattelart, entre autres, ont été fondateurs de l'EPC. Parmi ces auteurs, Mattelart aussi situe l'émergence de ce courant de l'EPC dans les années soixante. « *L'économie politique de la communication commence à se développer dans les années soixante. Elle prend d'abord la forme d'une interrogation sur le déséquilibre des flux d'information et de produits culturels entre les pays situés de part et d'autre de la ligne de démarcation du « développement¹»* »

Mais si l'on peut évoquer des auteurs fondateurs, Miège pense qu'il est difficile de trouver des textes marquants pouvant être considérés comme ouvrage fondamental par rapport à l'émergence de ce courant de pensée. En se référant à Vincent Mosco (1996), Miège affirme que l'émergence de l'EPC s'inscrit d'une part, dans la lignée des réflexions portant sur l'économie politique en particulier celles qui renvoient à la critique des théories dominantes, les théories classiques ou néo-classiques. Ce positionnement de l'EPC avait pour but d'insérer les relations sociales, les rapports de pouvoir (notamment) dans l'analyse de la production, de la distribution et des échanges de ressources. A ce sujet, Armand Mattelart, affirme ceci : « *dans les quinze dernières années, l'appareil de production culturelle de l'Empire américain a subi de profondes mutations. Aucun secteur que ce soit la presse, la radio, la télévision, le cinéma ou la publicité, n'y a échappé. Au cours du processus de concentration industrielle, les propriétaires de la haute technologie sont devenus de plus en plus déterminants, non seulement dans la fabrication du matériel lourd et de l'établissement des systèmes, mais aussi dans l'élaboration des programmes et du contenu des messages²»*

D'autre part, cette émergence de l'EPC avait pour objectif d'appréhender les faits liés au contrôle et à la reproduction dans la vie sociale.

Parmi les facteurs qui ont favorisé le développement de thèses en EPC on peut aussi évoquer la remise en cause à la fin des années soixante des médias dominants et le désir de nouvelles expressions ou pratiques culturelles. Les années soixante-dix, elles, sont marquées par le développement de techniques d'informations et de communication dans les domaines de l'audiovisuel, des télécommunications, de l'informatique. Le développement de ces techniques a donné lieu à des débats relevant de l'EPC. Ceux-ci portaient notamment sur l'informatisation de la société et sur l'optique d'une société « post-industrielle » qui serait

¹ Mattelart Armand, 2002, « Histoire des théories de la communication », Paris, éditions la découverte et Syros, p, 64

² Mattelart Armand, 1976, « Multinationales et systèmes de communication. Les appareils idéologiques de l'impérialisme. », Paris, édition anthropos, pp 10-11

fondée sur l'information. Il s'agit là d'idées qui font encore l'objet de diverses analyses aujourd'hui.

La dernière catégorie de facteurs qui ont favorisé l'émergence de l'EPC, renvoie d'un côté aux débats (pendant les années soixante-dix) dans les pays démocratiques, sur le contrôle public des médias. D'un autre côté, il est question de l'hégémonie naissante des firmes multinationales nord américaines sur l'Amérique latine et l'Ouest de l'Europe. L'EPC s'est notamment intéressé aux stratégies que ces firmes mettaient en place. C'est dans ce contexte qu'ont été organisés de 1977 à 1980, une série de travaux sous l'initiative de l'UNESCO qui a permis à un certain nombre d'auteurs se reconnaissant dans les orientations de l'EPC, de se retrouver autour de thématiques qui les réunissent (même s'ils ont souvent des points de vue divergents.) Ces travaux qui ont porté sur ce qui a été qualifié de Nouvel Ordre Mondial de l'Information et de la Communication (NOMIC) ont permis à l'EPC d'avancer dans la construction du courant de pensée qu'elle véhicule.

La fin de cette décennie soixante-dix et particulièrement celle des années quatre-vingt et quatre-vingt-dix a connu le développement de nouvelles approches dans les thématiques de l'EPC. Cela a permis le développement de la théorie des industries culturelles dans laquelle s'inscrit une partie de notre travail.

D'après Miège (2004), la question des industries culturelles est apparue à la fin des années soixante-dix du fait d'enjeux économiques et culturels qui prenaient de plus en plus d'importance. La théorie des industries culturelles constituait une réponse aux limites de la pensée de Theodor W. Adorno sur l'industrie culturelle. Mattelart (2002) souligne qu'Adorno et Horkheimer ont créé le concept d'industrie culturelle pendant les années quarante. Parlant de l'objet du projet initié par ces deux auteurs, Mattelart affirme qu'ils analysent la production industrielle des biens culturels en tant que mouvement global de production de la culture comme marchandise. Dans cette optique, « *Les produits culturels, les films, les programmes radiophoniques, les magazines témoignent de la même rationalité technique, du même schéma d'organisation et de planification du management que la fabrication des voitures en série ou les projets d'urbanisme. « Il est prévu quelque chose pour chacun afin que nul ne puisse y échapper. » Chaque secteur de la production est uniformisé et tous le sont par rapport aux autres* » (Mattelart, 2002, pp. 42-43.) Il précise que c'est en Europe qu'ont commencé les travaux portant sur la théorie des industries culturelles. Par ailleurs, vers la fin des années soixante dix, des dirigeants européens adoptent la notion d'industrie culturelle. « *En 1978, se produit un changement dans les sphères gouvernementales européennes. La notion*

d' « industries culturelles », adoptée par les ministres européens responsables des Affaires culturelles réunis à Athènes, fait son entrée dans les énoncés administratifs d'un organisme communautaire européen : le Conseil de l'Europe » (Mattelart, 2002, p. 70) Cela témoignait de l'importance qu'a acquis cette notion et de ce fait les questions liées aux industries culturelles.

Les aspects de ce travail portant sur les politiques publiques des TIC au Burkina Faso, s'inscrivent aussi dans le courant de l'EPC. Il s'agit d'une des variantes théoriques qui se sont ajoutées à ce courant de pensée au fil des années. Parmi ce qu'il qualifie de lignes de recherches qui se sont ajoutées à l'EPC, Miège évoque l'étude des politiques publiques de la communication. Il est question notamment de recherches portant sur des aspects liés à la « déréglementation/re-réglementation » qui renvoie entre autres à la marchandisation du secteur de la communication et aux missions de l'action publique de ce secteur. Les débats sur ces missions tournent notamment autour d'une question traitée dans ce travail, à savoir le processus de remplacement du service public par le service universel.

Au nombre des champs d'études qui se sont ajoutées à l'EPC, il y a aussi l'analyse de l'innovation technique dans les domaines des médias et des TIC, à travers notamment l'étude de l'insertion sociale de ces dispositifs et la formation des usages sociaux. Ces aspects sont particulièrement analysés dans le dernier grand point de ce chapitre.

Caractéristiques contemporaines de l'EPC

Bernard Miège distingue trois types d'orientations offertes par l'EPC pour l'appréhension de certains faits communicationnels contemporains qui sont abordés dans cette recherche. Tout d'abord, l'EPC offre la possibilité de critiquer la notion de société de l'information (S.I). Comme on peut le constater dans ce travail, le gouvernement burkinabé à l'image de ce qui se fait dans d'autres pays riches et pauvres, s'est appropriée cette notion de S.I qui accompagne les discours et actions promotionnelles des pouvoirs publics burkinabé dans le domaine des TIC. Les critiques faites à l'égard de cette notion de « société de l'information » entrent donc dans le cadre d'un positionnement théorique se référant à l'économie politique de la communication

Ensuite, l'EPC donne des éléments pour l'analyse de la constitution de puissants groupes de communication ou de télécommunication, à travers l'examen des stratégies industrielles des

firmes dans leurs conquêtes de nouveaux marchés. Les analyses (dans la deuxième partie de ce travail) sur l'intérêt de plus en plus affirmé qu'éprouvent diverses multinationales des télécommunications pour les marchés africains (notamment celui du Burkina) s'appuient sur des approches de l'économie politique de la communication. Les réflexions sur la financiarisation du secteur des télécommunications dans le monde (avec ses répercussions au Burkina) et sur l'intérêt aussi des opérateurs de téléphonie burkinabé pour le marché financier ouest africain, s'inscrivent aussi dans le courant de l'EPC.

La troisième orientation théoriques offert par l'EPC et dont ce travail fait usage est liée à l'inégal accès aux techniques de l'information et de la communication à travers le monde qu'il s'agisse de pays riches ou pauvres. Il convient de rappeler par ailleurs que les travaux sur le NOMIC, portaient (déjà) en partie sur l'inégale répartition des moyens de communication. Les réflexions ici, sur les inégalités d'accès aux multimédias, sur les initiatives et stratégies que les promoteurs associatifs mettent en place pour rendre les TIC accessibles aux populations rurales, font aussi partie des thématiques de l'EPC.

Par rapport à la théorie des industries culturelles, il convient de préciser que cette théorie renvoie à deux types d'industries : celle de la culture et une autre qui concerne la communication. Selon Philippe Bouquillion (2008) les industries de la culture concernent les filières du cinéma et de l'audiovisuel, ceux de la musique enregistrée, du livre de la presse et de l'information.

Quant aux industries de la communication, elles renvoient aux télécommunications et aux activités de réseaux, aux industries du logiciel et du web, aux industries des matériels grand public destinés à l'information, au divertissement et à la communication. Ce travail porte plus précisément sur les industries de la communication que sur celles de la culture.

Ces industries de la culture et de la communication occupent aujourd'hui une place importante dans les économies des pays riches et dans celle de pays pauvres comme le Burkina Faso. Le poids économique de ce secteur est notamment tiré par le développement des TIC et cela donne lieu à une abondante production discursive sur le rôle de ces dispositifs dans la dynamisation de l'économie mondiale. Selon Bouquillion (2008, p.6), « *les modalités socio-économiques de fonctionnement des TIC ont été présentées comme constituant des modèles vers lesquels tendent les autres secteurs industriels dans les pays où le coût de la main-d'œuvre est élevé, en particulier dans les pays*

aits de la triade (Amérique du Nord, Europe Occidentale, Japon). » Parallèlement, les industries de la culture et de la communication constituent en elles-mêmes un vecteur de croissance économique.

En outre, ces industries de la culture et de la communication constitueraient un levier pour d'autres secteurs économiques. Ainsi, d'après Bouquillion, les réseaux de télécommunication seraient au centre des échanges marchands à cause du rôle de plus en plus important de l'information dans les économies modernes, lesquelles ont leurs unités de production et leurs centres de décision dispersées dans le monde. Ce qui fait des échanges humains des éléments indispensables pour le bon fonctionnement de ces économies globalisées.

Par ailleurs comme cela a été vu plus haut, les discours promotionnels de ces dispositifs au Burkina insistent sur leur rôle dans l'amélioration des conditions de vie des Burkinabé.

La deuxième partie de ce travail permet d'appréhender les différents facteurs et enjeux socio-économiques qui accompagnent le développement du secteur des industries de la communication, en particulier le domaine de la téléphonie et des dispositifs numériques, au Burkina Faso.

L'économie politique de la communication est l'un des courants de pensée auxquels se réfère ce travail, le second concerne la théorie de l'innovation. L'un des aspects de cette théorie est le diffusionniste. Malgré les multiples critiques qui ont montré les limites de cette théorie, il s'agit d'un positionnement qui a toujours du succès de nos jours.

II. Le diffusionnisme : un courant controversé mais toujours d'actualité

Le diffusionnisme est critiquable et a été critiqué, cette recherche ne se reconnaît pas dans ce courant de pensée. Toutefois, il se trouve qu'il a encore du succès aujourd'hui sous diverses formes marketing. Il est notamment présent dans la promotion des dispositifs multimédias analysés. En somme comme l'affirme Dominique Boullier (Réseaux numéro 36, 1989) « *le modèle diffusionniste de l'innovation n'est pas recevable comme tel mais ce n'est pas une raison pour oublier les questions qu'il pose¹* »

Philippe Breton et Serge Proulx (L'explosion de la communication, 2002) situent le début des études portant sur le diffusionnisme aux années 1920 à travers les travaux de l'anthropologue

¹ Dominique Boullier, 1989, « Du bon usage d'une critique du modèle diffusionniste : discussion-prétexte des concepts de Everett M. Rogers » In Réseaux, volume 7 n°36, pp31-51, p 33

Alfred L. Kroeber (1923). Parmi les auteurs qui ont marqué l'émergence du diffusionnisme, les travaux de B. Ryan et N. Gross en sociologie rurale sont aussi évoqués. Ces travaux portaient sur la diffusion dans les années 1930, d'une nouvelle graine de semence de maïs hybride, auprès de 259 fermiers de l'Iowa. Cette recherche selon Breton et Proulx comportait une dimension communicationnelle qui consistait à appréhender les rôles que jouent différents acteurs pour favoriser l'adoption de la nouvelle semence. C'est ainsi que les chercheurs s'étaient rendu compte qu'en dehors du rôle déterminant que jouaient les représentants des ventes de ces semences auprès des premiers adoptants, les relations de voisinage jouaient un important rôle pour la seconde vague d'adoptants. Cela s'expliquait par le fait que d'une part les relations interpersonnelles entre voisins favorisaient l'acquisition d'informations pertinentes à une prise de décision. D'autre part, un phénomène d'imitation s'est créé dans le voisinage, à la vue des résultats produits par les nouvelles semences.

Un des auteurs dont le nom est fréquemment associé au diffusionnisme est Everett M. Rogers. En effet, cet auteur a élaboré en 1962, un modèle pour l'appréhension de la diffusion sociale des innovations techniques. Breton et Proulx (2002, p.263) affirment que Selon Rogers, le processus de diffusion est un cas particulier de communication où l'information partagée porte sur une nouvelle idée ou une idée perçue comme telle par certains interlocuteurs de l'échange. Rogers pense que la diffusion d'innovations nouvelles, à savoir des idées, des objets ou des pratiques, engendre assurément un changement social, qui peut être planifié ou spontané. Quand ce changement est spontané, on parle plutôt de « dissémination » plutôt que de diffusion.

Quatre facteurs sont pris en compte dans le modèle de Rogers : « les innovations, la communication, la durée et l'ensemble social dans lequel ce dernier prend place. » Ainsi pour Rogers, l'un des premiers facteurs de réussite d'une innovation se trouve dans les caractéristiques mêmes de cette innovation. Le deuxième aspect de cette réussite renvoie aux stratégies de communication que les agents de changement mettent sur pied pour persuader les populations cibles sur l'intérêt de l'innovation pour eux. Ce, en sachant que dans ce processus les décisions d'adoption de l'innovation, sont davantage influencées par les relations interpersonnelles entre pairs. Rogers prends en compte des aspects temporelles dans son modèle en distinguant cinq étapes que l'innovation doit traverser avec succès pour être adoptée. Ces étapes sont : la connaissance de l'objet, la conviction intime de sa pertinence, la décision d'adopter l'objet, l'essai à travers l'usage de celui-ci et enfin la confirmation de la décision d'adoption.

Le dernier facteur déterminant l'adoption d'une innovation selon Rogers, renvoie à l'environnement social dans le quel l'innovation est promue. Dans ce sens des aspects de cet environnement, comme les rapports de pouvoirs, l'existence de réseaux de communication informels, le rôle déterminant de leaders d'opinion entre autres, sont autant de considérations sociales favorisant l'adoption d'innovations techniques.

Il convient d'ajouter en plus de ces quatre facteurs déterminant pour l'adoption d'une technologie, que Rogers (*Diffusion of technology*, 2005, pp 263-266) distingue cinq étapes dans l'adoption des techniques. Ces étapes sont liées à la rapidité avec laquelle les individus s'approprient les nouveaux objets techniques. Ces étapes renvoient à ce que Rogers nomme « idéaux types » des catégories de personnes adoptant une invention (que l'on qualifie parfois d'adopteurs). Ces idéaux, types classés des premiers adoptants aux derniers décrivent ceci : les innovateurs, les adopteurs précoces, la majorité précoces, la majorité tardive et les retardataires.

Ce modèle de Rogers a eu un succès dans les années 60, auprès de chercheurs et de différents acteurs qui travaillaient dans divers domaines du développement au niveau de pays africains, asiatiques ou latino-américains. A ce propos Rogers affirmait en 2005,

« In the period between the first and second editions of my diffusion book, during the 1960s, an explosion occurred in the number of diffusion investigation conducted in the developing countries of Latin America, Africa, and Asia. The classical diffusion model was usefully applied to the process of development that was a priority for these nations¹ »

Cette théorie appliquée à travers des actions menées sur le terrain dans ces différents pays en développement a souvent conduit à des échecs.

Plusieurs auteurs ont critiqué le modèle de Rogers, ce travail ne fait pas une revue exhaustive de ces critiques, mais il fait cas de celles que D. Boullier adresse au diffusionnisme. Dans un premier temps, Boullier reproche à Rogers d'étudier la diffusion indépendamment de l'innovation dans son processus « de déplacement et de traduction ». Ainsi Rogers ignorerait un aspect important lié aux processus sociaux qui accompagnent cette innovation. Dans ses critiques, Boullier ajoute que « *plus grave [...], cette optique pour une étude limitée de la diffusion postule nécessairement que ce processus se déroule sans aucune transformation de l'innovation.* » Cette innovation

¹ Evertt M. Rogers, 1995, « Diffusion of innovations », New York, Free Press, p XV- XVI

apparaît comme un élément se suffisant à lui-même et auquel les populations finiront par s'adapter plus ou moins rapidement. Cette vision du diffusionnisme est teintée de déterministe dans la mesure où elle considère que l'innovation technologique se suffit en elle-même et s'imposerait dans le social.

Dans un second temps, Boullier reproche à Rogers, de considérer l'innovation comme bonne en soi. Dans ce sens que « *les ingénieurs, les techniciens ont fait ce que la technique pouvait proposer de mieux ; à la société de l'accepter et de l'adopter. S'il y a des problèmes, ils ne peuvent venir de la technique...mais de la population, dont on pourra alors étudier les résistances.* »

Parmi les auteurs qui ont été critiques à l'égard du modèle diffusionniste de Rogers, Michel Callon et Bruno Latour pensent que les innovateurs sont à la croisée de plusieurs mondes et doivent se faire des alliés en introduisant diverses personnes dans des groupes-réseaux.

III. L'innovation selon le modèle de la traduction

Selon Madeleine Akrich, Michel Callon et Bruno Latour¹, une innovation ne tiendrait pas seulement aux qualités intrinsèques de l'objet produits, d'autres facteurs comme « l'intéressement », la faculté à traduire les potentialités de l'invention en besoins réels, seraient indispensables au succès de toute innovation. Cette traduction passerait par une capacité à fédérer les différents acteurs qui peuvent avoir un intérêt dans la réussite de l'invention. Par ailleurs ces auteurs qualifient l'innovation de première transaction commerciale réussie, autrement dit, de sanction positive de l'utilisateur.

Pour ces auteurs, cette traduction est menée par des entrepreneurs d'exception. L'entrepreneur étant pour eux, un médiateur, un traducteur qui met en contact deux mondes aux logiques et environnements différents, deux environnements séparés mais qui dépendent l'un de l'autre. Cet entrepreneur est qualifié de schumpétérien, et tout en reconnaissant ses qualités, Akrich, Callon et Latour, pensent qu'il ne peut pas à lui seul tirer toute une économie. Ce serait dans ce sens que cet entrepreneur a été progressivement remplacé par une multitude d'intervenants. Parmi lesquels on peut citer les laboratoires universitaires, les services

¹ Akrich Madeleine, Callon Michel, Latour Bruno, 1988, « A quoi tient le succès des innovations ? 1 : l'art de l'intéressement » In Gérer et Comprendre, Annales des Mines, 11, pp 4-17

commerciaux et marketing des entreprises, les unités de production, les centres de recherches industriels, les laboratoires techniques, parfois des administrations publiques, etc. Ainsi, la rencontre entre le marché et la technologie (qui permet d'élaborer les innovations en fonction des débouchés), serait de plus en plus l'œuvre d'une activité collective que celle d'un individu (entrepreneur) inspiré et obstiné.

De ce fait, « *Les qualités individuelles: perspicacité, intuition, sens de l'anticipation, rapidité, habilité, entregent, doivent être réinventées et reformulées dans le langage de l'organisation. Elles ne sont plus les propriétés d'un seul, mais deviennent des vertus collectives dans l'émergence desquelles l'art de gouverner et de gérer jouent un grand rôle.* » (Akrich, Callon, Latour, 1988) A ce propos, Patrice Flichy (1995) affirme que « *ce n'est plus un acteur qui cherche à imposer sa propre vision du monde aux autres acteurs dont il a besoin, mais on assiste au contraire à l'élaboration d'un compromis¹* »

La réalisation de cette fédération des acteurs nécessite selon les chercheurs du Centre de Sociologie de l'Innovation (CSI), la mise en place d'organisations considérées comme innovantes dans ce sens qu'elles doivent favoriser les interactions les négociations de toute nature qui permettent une adaptation rapide. Dans cet environnement d'interactions et d'adaptation, le décloisonnement, la circulation de l'information et la souplesse seraient indispensables à la réussite d'une innovation technologique. Cela amène les auteurs à dire que toute innovation nécessite un environnement favorable. Sans cet environnement, il ne peut être question de coûts avantageux d'une innovation. Puisque la productivité et la rentabilité seraient l'aboutissement d'une action obstinée ayant pour but d'engendrer un cadre dans lequel la nouvelle technique ou le nouveau produit pourraient faire preuve de leurs potentialités.

Akrich, Callon et Latour, dans une vision critique du diffusionnisme affirment que ce modèle présume une séparation irrémédiable entre l'innovation et son environnement socio-économique. Celui de l'intéressement fait état de la présence d'un faisceau de liens unissant l'objet à tous ceux qui le manipulent. Ainsi ces auteurs affirment ceci : « *que le sort d'un projet dépende des alliances qu'il permet et des intérêts qu'il mobilise, explique pourquoi aucun critère, aucun algorithme ne permettent d'assurer a priori le succès. Plutôt que de rationalité des décisions, il faut parler de l'agrégation d'intérêts qu'elles sont ou non capables de produire. L'innovation c'est l'art d'intéresser un nombre croissant d'alliés qui vous rendent de plus en plus fort.* » (Akrich, Callon et Latour, 1988).

¹ Patrice Flichy, 1995, « L'innovation technique. Récents développement en sciences sociales. Vers une nouvelle théorie de l'innovation » Paris, La Découverte, p.120

Dans une critique comparative du diffusionnisme et de l'approche de Callon et Latour, Breton et Proulx (2002) affirment que ces auteurs considèrent l'innovation comme un processus, une démarche dans laquelle des acteurs se mobilisent pour concevoir ensemble un objet technique. Ainsi dans la conception des dispositifs techniques, les faits qui intéressent le modèle de la traduction, se situent en amont de l'aspect diffusion sur lequel Rogers met l'accent. Selon Breton et Proulx, malgré les critiques de Callon et Latour à l'endroit de Rogers, l'approche de ces auteurs issus du centre de sociologie de l'innovation (CSI), inclus en fin de compte l'aspect diffusion. Cet aspect ne saurait selon Callon et Latour, être détaché du processus de conception.

De l'avis de Breton et Proulx, les travaux de Callon et Latour constitueraient une avancée dans l'étude des innovations dans ce sens que ces chercheurs donnent des éléments d'appréhension de ce que Breton et Proulx qualifient de « *moment tout à fait décisif de la conception d'objets techniques* ». Cette étape du processus d'innovation est ignorée dans le modèle diffusionniste de Rogers.

Bernard Miège (2005, p. 62), dans une analyse du modèle de la traduction signale les recoupements que l'on peut faire entre d'une part la notion d'acteur et d'autre part celle de réseau de Callon et Latour. Ces recoupements le conduit à se demander si l'innovateur ne serait pas finalement un astucieux « manœuvrier » qui a réussi à mettre tous les éléments à son profit. Dans ce sens, il se demande également si innover ne reviendrait pas en grande partie au fait de pouvoir créer un rapport de force en sa faveur.

Certes le Burkina et les autres pays de l'Afrique de l'Ouest, ne sont pas des lieux où se fabriquent les dispositifs multimédias dont la promotion est étudiée ici. Mais il convient de noter que des fabricants de logiciels ou de terminaux nouent des relations avec des partenaires étatiques, privés ou associatifs dans des pays africains comme le Burkina pour faire la promotion de leurs technologies. Des projets de fabrication d'ordinateurs (pour ne prendre que cet exemple) adaptés aux réalités socio-économiques de ces pays ont germé et ont même conduit à la fabrication de prototypes. Mais ces ordinateurs qui devaient coûter initialement 100 dollars américains (ou moins) ont fini par revenir plus cher par manque de demandes « soutenable ». Partant de là, le projet parfois qualifié de projet *One Laptop per Child*¹ chapeauté à l'époque par le MIT et soutenu par les nations unies, peut être considéré comme un échec.

¹ Ce projet : un ordinateur par enfant, avait pour ambition de permettre à chaque élève dans le monde y compris dans les pays en développement de disposer d'un ordinateur. Il s'agit d'une machine aux fonctionnalités réduites pouvant fonctionner avec une batterie rechargeable grâce à la manivelle dont dispose la machine.

Le projet indien à travers ce qui a été qualifié d'ordinateur du pauvre, le Simputer, n'a pas non plus connu un grand succès dans les pays pauvres, comme on le prédisait. En convoquant le modèle de la traduction, il est possible de dire que ces projets ont échoué parce que leurs promoteurs n'ont pas réussi à les traduire pour qu'ils passent de l'étape d'idées à celui d'innovations réussies.

Comme cela se voit dans la deuxième puis la troisième partie de ce travail, malgré l'échec du projet PIL (Partener In Learning) de Microsoft au Burkina, cette firme est toujours en partenariat avec l'État burkinabé. Ce partenariat les amène à organiser annuellement depuis 2007, un forum africain sur les bonnes pratiques des TIC. Il s'agit d'un cadre d'échange d'expériences où prennent part plusieurs pays du continent. Cela constitue une occasion permettant à Microsoft de proposer des services divers supposés être adaptés aux réalités des pays concernés.

En faisant cas de ces exemples il s'agit de soutenir l'idée du modèle de la traduction parce que nous pensons qu'une innovation ne peut réussir en comptant uniquement sur les qualités intrinsèques du nouvel objet technique. L'action d'un ensemble d'acteurs différents et la prise en compte d'un ensemble de facteurs socio-techniques et économiques favorables sont indispensables au succès de toute innovation technique. Selon Akrich, Callon et Latour, l'innovation n'est pas seulement l'œuvre des scientifiques et des ingénieurs. Elle peut voir le jour dans un centre de recherche, dans un service commercial, chez un client ou dans une usine. Ces auteurs poursuivent leur idée en ajoutant que par la suite *« de projet mal conçu et grossier, de programme encore flou, elle (l'innovation) se transforme progressivement, à travers une série d'épreuves et d'expérimentations qui la confrontent aux savoirs théoriques, aux savoir-faire ou aux utilisateurs, en un dispositif capable d'intéresser »*

A la suite de ce modèle de la traduction de Callon et Latour, Flichy a proposé un troisième modèle pour l'appréhension de l'innovation technique.

IV. Le modèle de l'innovation de Patrice Flichy

Flichy appréhende la question de l'innovation technique en utilisant la notion de cadre. Les cadres dont il fait cas, sont regroupés dans ce qu'il appelle le cadre de référence socio-technique. La notion de cadre de référence s'inspire de la sociologie de l'interactionnisme. En articulant les relations entre les milieux micro et macro sociaux, la sociologie interactionniste fait état d'un groupe de référence. En se référant à Tamotsu Shibutani (1955), Flichy définit la notion de référence comme « *la matrice à travers laquelle chacun perçoit son environnement. [...] En définissant les objets, les autres personnes, le monde et lui-même en interaction avec les autres, chacun peut visualiser son projet et anticiper les réactions des autres.* » (Flichy, 1995, p 118)

Selon Flichy chaque monde social renvoie à un cadre de référence qui est le sien, mais l'interaction entre acteurs de mondes sociaux différents engendre la création d'un cadre de référence commun. Qu'il qualifie de cadre frontière qui permet aux différents acteurs ; inventeurs, ingénieurs, techniciens, usagers de coopérer pour la conception d'une innovation technique. Ce cadre étant évolutif, il doit avoir des caractéristiques lui permettant de toujours tenir compte des intérêts des différents acteurs participant à l'innovation. Partant de là, Le cadre de référence socio-technique « *est constitué d'un ensemble de savoirs, de savoir-faire et d'artefacts techniques mobilisés dans le déroulement d'une action technique* » (Flichy, 1995, p.130) Ce cadre permet d'articuler les rapports qu'un individu entretient avec les artefacts techniques d'une part et les autres hommes d'autre part. Le cadre permet aussi d'appréhender les interprétations et délibération que l'individu tient vis-à-vis du cadre lui-même. Pour permettre cela, le cadre socio-technique est composé de deux autres cadres : un qui renvoie au fonctionnement technique et un autre qui fait référence à l'usage.

Le cadre de fonctionnement est perçu comme un ensemble de savoirs et savoir-faire techniques mobilisés ou mobilisables dans l'activité technique. Ce cadre est commun à divers acteurs : concepteurs, constructeurs, réparateurs et usagers. Il s'agit d'un cadre qui renvoie à l'usage technique des dispositifs. Quant au cadre d'usage, il ne se limite pas à l'utilisateur, mais est aussi objet d'intérêt pour le concepteur dans la mesure où celui-ci se pose la question des usages possibles de son produit. Ainsi le cadre d'usage renvoie aux usages sociaux des dispositifs techniques.

L'innovation : activité stratégique vs activité tactique

Flichy convoque les notions de stratégies et de tactique de Michel de Certeau pour saisir l'activité de *l'innovateur*. Tout d'abord Flichy distingue les acteurs qui prennent part à la constitution d'un cadre de référence et ceux qui le subissent. Ces distinctions faites, Flichy pense qu'un acteur technique commencerait d'abord par définir un projet avant de trouver les moyens de le réaliser dans un environnement qu'il crée. Dans ce sens il est considéré comme mettant en œuvre une stratégie. Mais quand il sort de son environnement, il ne contrôle plus le contexte, fait face à ce moment à des opportunités et devient ainsi un tacticien. Pendant le processus d'innovation un même acteur peut tantôt être stratège et tantôt tacticien. A ce propos Flichy (2003, p. 133) affirme que *« plus on se situe en amont dans l'histoire d'un artefact technique, plus le jeu entre stratégie et tactique est permanent. Plus on est en aval, plus les acteurs deviennent essentiellement des tacticiens. Enfin, quand le cadre de référence de référence est complémentèrent établi, l'action technique est uniquement tactique. En attendant éventuellement que le cadre de référence ne devienne obsolète et qu'il soit remplacé par un autre, ce qui nécessite évidemment une action de type stratégique »* A propos des usages, Flichy pense qu'à l'exception des rares usagers stratèges, qui sont capables de prendre part à l'élaboration des cadres de référence, les usagers individuels sont, en grande partie des tacticiens. Ces propos peuvent être considérés comme une transition vers l'analyse de l'appropriation sociale des dispositifs techniques à travers l'appréhension des usages. Dans ces analyses il est question de convoquer notamment des auteurs qui s'intéressent au concept d'usage ou se reconnaissent dans le courant de la sociologie des usages.

V. L'usage : une notion « générique » pour une diversité d'objets d'étude

Cette recherche partage la vision de Françoise Paquien-séguy (2006), selon laquelle qu'il convient d'étudier les usages, leurs formations et leurs composantes sociales en s'intéressant aux travaux fondateurs de ce courant. En outre l'examen de l'évolution de la notion d'usage aurait plus d'intérêt quand il prend en compte les changements contextuels majeurs. La recherche sur les usages gagne aussi à s'intéresser aux mutations socio-économiques et évolutions technologiques. Il ne s'agit pas ici de faire un inventaire des travaux fondateurs, ni de faire des analyses approfondies de ces travaux. Mais à partir du contexte d'émergence de la notion d'usage, il est question de faire référence à certains pionniers ou à des auteurs ayant apporté d'autres contributions considérées comme majeures dans la construction de ce courant.

Tout comme le concept de dispositif, la notion d'usage est très utilisée de nos jours dans les travaux en SIC, pour analyser « ce que les gens font » des dispositifs techniques de communication (notamment). Toutefois, il s'agit d'un concept qui ne fait pas consensus dans la manière de l'appréhender. Cela donne lieu à diverses approches dans les études des usages. Sur cette diversité, Joëlle Le Marec affirme que cette pluralité des approches permet « *d'adosser les phénomènes des usages [...], à des analyses qui en relativisent malgré tout la portée, soit en signalant le cadre limité que constitue la marge de manœuvre des usagers une fois que tout a été décidé en amont sans eux, soit en mettant l'accent sur l'importance des dispositifs de légitimation de certains usages au détriment d'autres*¹. » Cette pluralité permet surtout de s'intéresser à la « pré-construction » des usages dans le cadre des conceptions qui spécifieraient les conditions sociales de l'accès aux TIC (par exemple) et d'autre part d'étudier les discours d'accompagnement de ces dispositifs.

Selon Serge Proulx, la notion d'usage a été utilisée pour la première fois en sociologies des médias, dans le courant fonctionnaliste des études sur les « uses and gratifications ». Cela a donné lieu dans les décennies 60 et 70, à des productions scientifiques visant à montrer le rôle actif des usagers dans leurs rapports aux objets de communications médiatiques.

Tout comme d'autres auteurs à l'image de Flichy, le Marec et Jouët notamment, Proulx, considère de Certeau comme un des pionniers des études sur les usages en France. Même si celui-ci a principalement évoqué des activités de lecture, comme le dit Jouët (2000, p.496), l'intérêt de Certeau pour les « manières de faire », les tactiques des usagers, a largement inspiré les recherches sur les usages en France. Selon Jouët (2000, p. 491), la spécificité des recherches françaises sur les usages, vient du fait qu'elles se sont d'emblée intéressées aux techniques de l'information et de la communication. Sur cette question Joëlle Le Marec (2001) affirme que le développement de la notion d'usage en sciences humaines et sociales, s'est fait en « résistance » à une appréhension de l'insertion sociale des TIC en termes de phénomène socio-économique et de rapport de pouvoir. Elle observe ensuite le fait que dans certaines études portant sur la question des usages, « *les logiques politiques de la promotion ou de la prescription des usages sont analysées sur des plans fondamentalement hétérogènes aux logiques d'usages. Les premières font de préférence des analyses de discours médiatiques ou de stratégies industrielles et économiques. Les secondes privilégient les études fondées sur le recueil des comportements et discours auprès des usagers individuels.* » (Le Marec, 2001, p. 109) Selon Josiane Jouët (2000, p 496) les premières études sur les usages ont

¹ Joëlle Le Marec, 2001, « L'usage et ses modèles : quelques réflexions méthodologiques » In Spirale n° 28, pp 105-122, p.109

en grande partie rejeté le déterminisme technique qui voudrait que les usages soit déterminés par l'offre des produits et services. Cependant, ces premières études auraient succombé au déterminisme social en privilégiant le caractère déterminant du social dans la construction des pratiques de communication.

Il convient de préciser que cette recherche ne dissocie pas les aspects socio-économiques et politiques, de la question des usages. Dans le cadre de l'étude de la promotion des dispositifs multimédias aux Burkina, il est nécessaire d'étudier ces aspects ensemble. Parce que les politiques publiques des TIC, les discours d'accompagnement de ces dispositifs, les stratégies d'acteurs étatiques, privés et associatifs sont à appréhender conjointement dans l'étude de cette promotion. De même, l'étude des usages à travers l'examen de l'appropriation que les Burkinabé font des TIC, est aussi nécessaire. Les discours d'accompagnement de ces dispositifs, véhiculent en effet des prescriptions d'usages ayant pour finalité l'amélioration des conditions de vie des Burkinabé. Il convient de confronter les discours d'accompagnement, notamment leur volet prescriptif, à ce que les « Burkinabé font des TIC ».

Les demandes institutionnelles à travers des commandes publiques et privées ont grandement contribué au développement des études sur les usages. Joëlle le Marec soutient cette idée en affirmant notamment que « *dès 1992, Yves Toussaint et Philippe Mallein avaient analysé le positionnement de la recherche par rapport à des enjeux prospectifs dans le champ des télécommunications [...] Depuis, la demande de connaissances sur les usages émanant d'institutions publiques commanditaires ou partenaires s'est en effet développée*¹. » Ces demandes politiques, commerciales engendrent une généralisation des études d'usages et une diversification des objets d'étude, amenant certains chercheurs à critiquer la montée de l'empirique (dans les études d'usages) aux dépens des qualités théoriques des recherches menées.

¹ Joëlle Le Marec, 2004, « Usages : pratiques de recherche et théorie des pratiques » In Hermès n° 38, pp 141-147, p 142

VI. Les différentes dimensions des usages sociaux des TIC

Avant d'aborder les dimensions des usages sociaux des TIC, revenons sur la notion d'usage. Josiane Jouët (2000, p 499) affirme que dans toutes les recherches qui la concerne, l'usage est appréhendé comme un construit social. Selon elle, contrairement au modèle de la traduction, la sociologie des usages « *n'étudie pas tant l'amont que l'aval, c'est-à-dire l'usage resitué dans l'action sociale.* » Dans ce sens, la construction de l'usage ne se réduirait pas seulement aux prescriptions d'utilisation. Cette construction prendrait en compte les divers processus d'intermédiations qui sont à l'œuvre pour donner à l'usage son caractère social. Selon elle, « dans la littérature sur les technologies de communication, la notion d'usage [...] fait le plus souvent référence aux comportements actifs du public dans l'utilisation de ces outils¹. » La référence à cette acception s'explique par le fait que ce travail accorde une grande place à internet et au cellulaire (entre autres) dans les analyses. L'utilisation des techniques informatisées est caractérisée par l'interactivité. Selon Jouët, « *cette interactivité appelle de facto la participation de l'individu au procès communicationnel et leur polyvalence requiert que l'utilisateur construise ses usages propre²* ». Elle ajoute que l'usage ne se mesure pas comme une activité libre de sélection, de décodage et d'interprétation de messages. Ces techniques échappent au modèle de la réception dans la mesure où elles ne diffusent pas de programmes. Il s'agit d'aspects qu'il va falloir prendre en compte dans la troisième partie, pour analyser les usages constatés au Burkina Faso.

Lacroix, Moeglin et Tremblay (1992) définissent les usages comme « *des modes d'utilisations se manifestant avec suffisamment de récurrence, sous la forme d'habitudes relativement intégrées dans la quotidienneté, pour être capable de se reproduire et éventuellement de résister en tant que pratiques spécifiques ou de s'imposer aux pratiques culturelles préexistantes.*³ » Pour ces auteurs, avant d'être considérées comme des normes sociales les utilisations de nouveaux dispositifs info-communicationnels sont à appréhender comme des apports transitoires à un procès évolutif où priment l'antériorité et la domination de l'offre industrielle.

Laurent Thévenot considère aussi l'usage comme un construit social, mais évoque en plus l'activité de l'individu en interaction avec le dispositif. Cette activité relèverait de l'utilisation et

¹ Josiane Jouët, *Pratique de communication et changement social*, HDR sous la direction du professeur Bernard Miège, université Stendhal Grenoble III, décembre 1992, p.26.

² Ibid. P.28.

³ Jean-Guy Lacroix, Pierre Moeglin, Gaëtan Tremblay, 1992, « Usages de la notion d'usages » In Les nouveaux espaces de l'information et de la communication, Huitième congrès national des Sciences de l'Information et de la Communication, Lille, p 244

ne devrait pas être confondue avec l'usage. En lisant Breton et Proulx (2002), on apprend que Thévenot considère l'utilisation comme relevant de l'ergonomie, il est question d'examiner les échanges entre l'utilisateur et le dispositif. Ainsi l'utilisation serait étudiée par rapport à une certaine conformité au mode d'emploi. A côté de cela, l'usage pour Thévenot relèverait d'un cadre sociologique qui prendrait en compte le contexte d'ensemble des gestes quotidiens. Ainsi la notion d'usage engloberait des aspects allant bien au-delà de la simple utilisation fonctionnelle des dispositifs techniques. La prise en compte du contexte permettrait de saisir la confrontation de l'utilisateur avec le dispositif technique « *dans toute son épaisseur sociale* ». Partant cette acception Thévenot (1993, p.87) emploie « *le terme d'utilisation pour indiquer l'encadrement dans une action normale en réservant le terme d'usage à un accommodement qui fait sortir de ce cadre* » (Breton et Proulx, 2002, p. 258)

1 – la notion d'appropriation des TIC : intérêt pour cet objet d'étude

Une partie de ce travail traite de l'appropriation des TIC au Burkina. Comme le soulignent Breton et Proulx, cette notion d'appropriation est actuellement fortement convoquée pour l'analyse des problématiques sociales liées aux usages des TIC, cette expression se retrouve dans les discours des milieux militants et le monde associatif qui s'intéressent à la diffusion et l'implantation des TIC dans les activités professionnelles et de loisirs. D'autre part, les discours et les textes de politiques publiques convoquent aussi cette notion pour parler de l'appropriation citoyenne des TIC. Dans ce travail, il est question de la promotion de dispositifs dans le monde associatif burkinabé, cette recherche analyse également les politiques publiques à travers les discours d'accompagnement de la promotion de ces dispositifs auprès des populations

Selon Josiane Jouët (2000, p.502), l'appropriation est un procès qui permet à l'utilisateur de se réaliser. D'après elle, en refusant tout paradigme techniciste, les études sur les usages rompent avec le modèle de la consommation qui considère que l'utilisateur consomme passivement les produits et services qui lui sont proposés. Avec la nouvelle approche, l'utilisateur tout en restant agent économique face aux offres commerciales, devient un acteur. De l'avis de Jouët, « *l'usage des moyens de communication [...] repose sur une forme d'appropriation, l'utilisateur construisant ses usages selon ses sources d'intérêts, mais la polyvalence des TIC se prête davantage à des applications multiformes (ludiques, professionnelles, fonctionnelles)*. » (Jouët, 2000, p. 502)

Toujours selon Jouët, l'appropriation dans le cadre de la construction des usages prendrait aussi en compte l'identité personnelle et l'identité sociale de l'individu. L'appropriation renverrait à une double affirmation c'est-à-dire celle de la singularité de l'individu et celle de son appartenance à un groupe social. Dans cette configuration, le cadre privé serait propice à des pratiques individuelles où l'individu s'approprie les dispositifs à des fins d'épanouissement personnel. Cette réalisation de soi à travers les pratiques de communication peut être source (au Burkina Faso notamment) de divergence générationnelle, ou de tension entre les personnes pour lesquelles les pratiques des TIC doivent servir à améliorer une situation donnée et celles qui n'ont pas cette conception.

Par rapport aux divergences générationnelles qui peuvent s'affirmer dans le cadre de l'appropriation des TIC, Jouët (2000, p.504) affirme (à propos de l'utilisateur dans ce processus d'appropriation) que « *l'identité de la personne se compose aussi dans l'altérité, dans l'affirmation de l'appartenance et par là aussi de la différence, affirmation qui se repère dans les usages. Aussi l'appropriation des objets de communication est-elle source de marquage social. Des pratiques spécifiques se repèrent au sein des groupes sociaux.* » L'auteur affirmait cela en rapport aux pratiques spécifiques des adolescents vis à vis des jeux vidéo et aux usages spécifiques que les jeunes peuvent avoir de certains dispositifs de communication.

Ce conflit générationnel qui peut être constaté à l'occasion de l'appropriation des TIC est analysé dans la dernière partie de ce travail à travers les critiques faites aux jeunes sur leurs pratiques des TIC. Comme cela a été vu en analysant le concept de dispositif, certains jeunes Burkinabé utilisent les TIC à des fins de divertissement plutôt que dans le cadre des études. Ces questions sont davantage développées dans les chapitres de la troisième partie.

2. Critères pour l'analyse de la notion d'appropriation

Philippe Breton et Serge Proulx (2002) établissent des critères à partir desquels le processus d'appropriation se réalise. Cette réalisation nécessite en premier lieu que l'utilisateur ait un niveau minimal de maîtrise technique et cognitif du dispositif de communication. Un autre critère est que l'appropriation suppose une intégration significative de l'artefact de communication dans la vie quotidienne de l'utilisateur. Le dernier critère concerne la prise en compte de l'utilisateur dans les politiques publiques d'innovation, la mise en œuvre des offres d'objets ou de services de communication les concernant. Autrement dit « *l'appropriation sociale suppose que l'utilisateur exerce un contrôle (même relatif) sur les porte-parole qui chercheront à les représenter auprès de l'État ou au sein du*

marché de l'innovation technique » (Breton et Proulx, 2002, p. 272) Dans le cas du Burkina, il y a bien des intermédiaires qui intercedent auprès des pouvoirs publics et des divers opérateurs de services pour que les Burkinabé, notamment ceux à bas revenus, aient accès aux TIC et puissent se les approprier. Mais comme cela se voit dans la deuxième partie de ce travail, les ONG/associations de promotion des TIC qui font partie de ces intermédiaires (il y a aussi des associations de consommateurs, mais celles-ci ne sont pas étudiées dans ce travail) font face à de multiples obstacles. Dans ce contexte on peut se demander ce que « l'utilisateur peut bien contrôler » au niveau de l'action de ces représentants, dans la mesure où ces derniers n'ont pas souvent, gains de cause dans leur démarche.

Pour ce qui est du premier critère lié à la bonne maîtrise technique et cognitive des dispositifs, cette recherche ne permet pas de dire grand-chose sur cet aspect dans la mesure où les recherches n'ont pas porté sur ces questions. En revanche, sur l'intégration significative des objets techniques dans la vie quotidienne (comme cela se constatera dans l'analyse des pratiques multimédias des Burkinabé), cet aspect est en cours mais les TIC ne se sont pas suffisamment développées au Burkina pour qu'on parle d'un degré d'appropriation « élevé » de ces dispositifs dans ce pays.

3. D'autres dimensions des études d'usages

En dehors des recherches sur l'appropriation, il existe d'autres types de recherches sur les usages, dont les classifications varient selon les auteurs, en particulier le travail de Josiane Jouët sur la question. C'est ainsi, qu'en plus de l'appropriation elle identifie d'autres catégories comme les usages et les rapports sociaux. Ces recherches examinent l'élaboration des usages en rapport avec l'évolution des modes de vies privées et professionnelles. Ces études se développent parce que les TIC intègrent de nos jours de multiples sphères de la vie sociale. Cette présente recherche s'est intéressée à l'évolution des rapports sociaux dans le cadre familiale ou amical. Cette évolution est à l'œuvre dans un environnement de médiation technique (internet, téléphonie mobile) de certaines relations sociales. Ces aspects sont davantage analysés dans la troisième partie.

Les autres catégories de recherches sur les usages dont Jouët fait état, ne sont pas développées dans ce travail. Il s'agit d'une part de ce qu'elle appelle la généalogie des usages qui consiste à étudier sur le « temps long » l'élaboration collective de la technique et du social. Cela permet

de redonner aux usages une importance dans le cadre socio-technique des objets de communication.

D'autre part, les études sur les usages portent sur l'analyse du lien social à travers la médiation technique. Il est question de savoir dans quelle mesure les pratiques multimédias peuvent contribuer à construire ou reconstruire du lien social. Les différentes plates formes de réseaux sociaux disponibles en ligne sont notamment des objets d'étude pour ce type de recherche sur les usages.

Récapitulatif des bases théoriques de la recherche

Ce chapitre a permis de poser le cadre théorique dans lequel s'insère ce travail. Celui-ci fait appel à plusieurs courants de pensée en Sciences de l'Information et de la Communication. L'un de ces courants est l'économie politique de la communication (l'EPC). La deuxième partie de ce document se réfère en grande partie à l'EPC et plus exactement aux recherches sur les industries de la communication. Ce chapitre a montré que l'EPC a émergée dans les années 60, puis a connu un succès et vu la naissance de nouvelles approches se réclamant d'elle. Parmi ces nouvelles approches, la théorie des industries culturelles à laquelle relèvent les études sur les industries de la communication, fournit des éléments théoriques pour la compréhension de l'intérêt croissant d'opérateurs multinationaux pour le marché africain et notamment burkinabé des télécommunications. En plus de cela, la théorie des industries culturelles permet aussi d'appréhender d'une part les stratégies d'acteurs privés ou associatifs et d'autre part la financiarisation du secteur des télécommunications, dans le cadre de la promotion des TIC au Burkina Faso.

Quant aux analyses que faites sur les politiques publiques des TIC, elles s'insèrent aussi dans le courant de l'économie politique de la communication.

En dehors de l'EPC, ce chapitre a aussi convoqué des théories portant sur différents modèles de l'innovation technique. Le modèle de l'innovation de Rogers est l'une de ces théories. Il ne s'agit ici de partager la pensée de cet auteur auquel cette recherche ne se reconnaît pas. Par ailleurs il convient de signaler que le diffusionnisme a été fortement critiqué pour son approche linéaire et déterministe de l'innovation technique. Mais il est possible de constater que son modèle, quoi que controversé a encore du succès de nos jours notamment auprès de certains promoteurs des TIC. Certains discours promotionnels de ces dispositifs au Burkina s'inscrivent dans ce courant diffusionniste.

Le dernier courant de pensée utilisé ici porte sur les études d'usages. Ce chapitre a montré que l'usage est une notion plastique, utilisée dans divers types de recherche concernant ce que « les gens font » des objets de communication. Des différentes catégories d'étude sur les usages, ce travail s'est particulièrement intéressé à celle portant sur l'appropriation. Dans la mesure où l'étude de l'appropriation des TIC occupe une place importante dans cette recherche.

CHAPITRE 3 : METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

1. Des entretiens

Dans le cadre de la collecte des données, la recherche a permis de réaliser des entretiens semi-directifs auprès de personnes ressources (institutionnelles) dans le but de faire ressortir les représentations que différents acteurs de la promotion des TIC, représentant l'État et des institutions internationales, se font de ces techniques. Ces entretiens ont aussi permis de connaître les utilisations qui sont faites de ces techniques, les opportunités qu'elles offrent au Burkina. Ce type d'entretiens, a également servi à faire parler les membres d'ONG/associations sur les pratiques qu'ils ont de ces TIC, l'apport de ces dispositifs techniques de communication sur l'organisation et le fonctionnement de leurs structures ; et d'autres sujets liés à la promotion des TIC au Burkina et à leurs apports potentiels pour l'amélioration des conditions de vie des Burkinabé.

Enfin les entretiens semi directifs ont aussi servi à interroger des populations urbaines et rurales, de même que d'autres acteurs privés de la promotion des TIC au Burkina.

2. Des observations

Des observations participatives ont été faites lors du recueil des données de terrain. Ces observations ont pris plusieurs formes, d'une part, ont été faites des observations dans des lieux d'accès collectifs des TIC, comme les Cybercafés et les télécentres privés, de même que dans des cybercentres mis en place par les ONG/associations. D'autre part, des observations ont été faites dans le cadre de sorties sur terrain avec des ONG/associations. Certaines ONG/associations, dans le cadre de leurs activités, vont sur le terrain soit pour faire des reportages sur l'utilisation des TIC par les Burkinabé, soit pour rencontrer des populations pour lesquelles elles mènent des activités. Ces observations ont permis de recueillir des données sur les pratiques que les populations ont des TIC et sur celles que les ONG/associations elles-mêmes ont de ces techniques.

Choix des pays concernés par l'étude de terrain

L'étude de terrain s'est déroulée dans les trois pays suivants : le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal. Le choix du Burkina est lié à la connaissance *native* du pays et l'intention de faire une étude portant sur ce pays. C'est la raison principale du choix.

L'intérêt pour le Sénégal se justifie par le fait que ce pays est actuellement l'un de ceux qui sont le plus en avance en Afrique, en matière de promotion et d'accès au TIC.

Le choix du Mali s'explique par le fait que les autorités de ce pays ont été très actives au début des années 2000, sur le plan africain et international pour la promotion des TIC, la mise en place d'un cadre favorable à un plus grand accès des populations africaines à ces dispositifs techniques. Un des exemples marquants de cet engagement des autorités maliennes est l'organisation de la rencontre Bamako 2000, tenue sous la direction du Président de la République du Mali et du Président du conseil d'État de la République et du canton de Genève. Il s'agit d'une rencontre qui a porté sur la promotion, l'utilisation et l'appropriation des TIC en Afrique.

Ces deux pays ont été choisis dans le but de prendre connaissance des politiques publiques des TIC et des initiatives menées par les acteurs associatifs, pour rendre les TIC accessibles à un plus grand nombre de populations de ces deux pays. L'intérêt recherché dans cette démarche est de tirer des leçons d'éventuelles politiques, *bonnes pratiques* ou initiatives maliennes et sénégalaises qui seraient utiles au Burkina dans sa politique de promotion des TIC.

I. Les études de cas

1. Choix des structures pour les études de cas

Le choix des études de cas s'est imposé comme méthode adaptée car elle permet d'étudier l'appropriation et la promotion des TIC au sein des ONG/associations agissant dans ce secteur. Le choix de faire ces études de cas sur ces types d'acteurs se justifie par le fait que depuis les années 2000 le nombre de ce type de structures (de taille très variable) qui se consacrent à la promotion des TIC est en croissance régulière. Les moyens d'actions dont elles disposent sont très variés selon les institutions, mais on constate que ces acteurs, jouent un rôle important dans la promotion des TIC auprès des Burkinabé. Pour cette recherche sur la promotion des TIC au Burkina Faso il a donc semblé important de faire des études de cas sur certains de ces acteurs.

Ces études ont porté sur quatre structures : l'association Yam Pukri (à Ouagadougou) l'ONG Sahel solidarité (qui intervient pour ce qui est de ses activités TIC à Bokin et ses environs) ; l'association TIN TUA (qui intervient à Fada, Bogandé, Diapaga dans l'Est du Burkina) ; La FEPASSI (qui intervient à Léo et ses environs). D'autres structures pour lesquelles il n'a pas été fait d'études de cas aussi poussées ont été contactées. Il s'agit de : MIPROKA, Pag la Yiri, le réseau RECIF/ONG (qui intervient à Ouagadougou et dans et dans d'autres localité où se trouvent certains de ses membres), l'Institut Africain de Bio-Economie Rurale (IABER).

Le choix de Yam-Pukri pour l'étude de cas s'explique par le fait qu'elle est l'association la plus active sur le terrain en matière de promotion des TIC au sein des ONG/associations, elle joue le rôle de leader en la matière. Pour ce qui est de la FEPASSI, Sahel solidarité et TIN TUA, leur choix s'explique par le fait qu'il s'agit de grosses ONG/associations représentatives de ce milieu au Burkina. Elles exercent des activités dans divers domaines dont la promotion des TIC auprès des populations.

Ces choix ont été nécessaires pour les études en raison du grand nombre d'acteurs associatifs dans ce milieu et il n'était pas possible d'élargir l'échantillon des structures faisant l'objet de ces études de cas à tous les intervenants associatifs de ce domaine. Les choix ont été guidés par des critères comme : le fait de tenir compte des acteurs les plus grands (en terme de nombre de personnes concernées par ses activités), les plus influents, ceux qui mènent plus d'activités. Le deuxième critère était de faire en sorte qu'il y ait dans l'échantillon des études de cas, des acteurs intervenant dans d'autres localités que Ouagadougou de sorte à ne pas se limiter à la capitale, mais à inclure aussi d'autres villes et milieux ruraux où les pratiques des TIC sont différentes de celle de Ouagadougou.

En dehors des structures rencontrées pour les études de cas, ce travail a aussi permis d'échanger avec d'autres acteurs associatifs de la promotion des TIC comme il a été évoqué ci-dessus. Ces échanges se sont déroulés dans le cadre d'activités de réseaux qui ont été observées, ou par le biais d'autres moyens : comme le fait de demander aux personnes rencontrées de favoriser le contact avec d'autres acteurs, ou encore par le biais de recherches qui ont permis d'apprendre l'existence d'acteurs avec lesquels des entretiens ont été faits. Cette manière d'entrer en contact avec les acteurs du monde associatif, couplée avec les études de cas, a permis de rencontrer un grand nombre de travailleurs associatifs évoluant dans 22 provinces sur les 45 que compte le Burkina Faso.

2. Approche de collecte de données pour les études de cas

La recherche utilise une approche qualitative et participative pour le recueil des données de terrain, ou les études de cas. Cela a permis de mieux comprendre les pratiques de promotion des TIC de ces acteurs associatifs, leurs représentations de ces dispositifs techniques, leurs conditions de travail. Cette démarche a aussi permis de bien comprendre ce que les populations bénéficiaires pensent de ces activités associatives et de l'apport des TIC dans l'amélioration de leurs conditions de vie, puisque le « credo » des promoteurs des TIC au Burkina (qu'ils soient étatiques, associatifs ou partenaires étrangers), est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations par le biais de la promotion des TIC. Il donc été estimé important de confronter dans la mesure du possible, les discours des promoteurs, leurs actions, les réalités du terrain, et les objectifs de ces acteurs.

Chaque déplacement sur le terrain d'interventions des ONG/associations dans le cadre d'activités de ces dernières, a donné lieu à une rencontre des populations de la localité. Ce qui a permis d'échanger sur les pratiques qu'elles ont des TIC. Dans chaque cas un échantillon aléatoire comportant des hommes et des femmes, a été choisi pour les échanges. Cela a été fait en même temps que la participation aux activités pour lesquelles a eu lieu le déplacement avec les acteurs associatifs concernés. Toutes les rencontres avec les populations, ne se sont pas toujours réalisées dans le cadre de voyages avec des ONG/associations. D'autres entretiens ont eu lieu avec des populations sans que cela ne se fasse dans le cadre de la collaboration avec des représentants d'ONG/associations.

La démarche participative a permis de prendre part activement à la vie quotidienne des organisations faisant l'objet des études : fonctionnement au quotidien, organisations d'activités (sensibilisations et formations entre autres), voyages d'évaluations de projets, ateliers divers, rencontres avec des partenaires pour des échanges sur la suite à donner à des activités, réunions de mise en place d'un réseau de télécentres communautaires pour faire du « lobbying ».

Le fait de participer à ces différentes activités a facilité le contact avec les acteurs du milieu. Ces participations ont aussi permis d'observer des pratiques en train de se faire, de recueillir des discours différents des discours officiels tenus dans le milieu (au cours d'échanges informels pendant des trajets de voyages ou pendant des pauses café d'ateliers et de conférences par exemple), de confronter les discours aux pratiques.

Cette démarche participative a permis de bénéficier d'une certaine confiance des acteurs auprès desquels ont été menées ces observations participatives. Cela a favorisé l'obtention de coordonnées, numéros de téléphone portables, adresses mails, d'autres acteurs avec lesquels ils sont en collaboration. Parfois il ne s'agissait pas de collaborateurs, mais de personnes ressources dont ils ont les contacts. Ce soutien et cette confiance des acteurs associatifs a été très utile tout au long des cinq mois et demi de recherches effectuées sur le terrain, au Burkina, au Mali et au Sénégal.

II. Les sources de données : techniques de collectes utilisées

Plusieurs méthodes de collecte de données ont été utilisées dans le cadre de cette recherche. Ces méthodes de collecte se subdivisent en deux principales catégories: la recherche documentaire et les enquêtes de terrain.

1. La recherche documentaire

Cette technique a permis d'obtenir des données notamment sur l'état des lieux des TIC au Burkina Faso, sur la promotion des TIC, sur les discours d'accompagnement de ces dispositifs techniques et les représentations que les différents promoteurs ont d'eux au Burkina. S'y ajoutent des données en rapport avec les initiatives et actions entreprises sur le plan international en faveur de la promotion des TIC dans les pays africains en général et au Burkina Faso en particulier.

La recherche documentaire concernant les études de cas, a été faite sur place au Burkina et par le biais d'internet. Au Burkina Faso, la collecte des données s'est faite :

- au niveau de centres de documentation comme celui de l'institut de recherche pour le développement (IRD);
- au niveau de l'Institut International pour la Communication et le Développement (IICD): une ONG néerlandaise qui soutient beaucoup d'acteurs associatifs et l'État pour la promotion des TIC au Burkina ;
- auprès de services administratifs publics, ministères et directions générales en charge entre autres des ONG/associations et de la promotion des TIC : Le Ministère des Postes et des TIC, la Délégation générale à l'informatique (DELGI), la Direction Générale du Suivi des ONG (DGSONG) ;

- pour ce qui est des sources émanant d'internet, leur collecte à été possible via les sites web d'institutions comme : la Banque mondiale, le PNUD, l'UNESCO, l'IICD, l'UIT, le Centre de Recherche sur le Développement International (CRDI), le programme ADEN qui est un programme du ministère des affaires étrangères français aidant à la promotion des TIC dans des localités enclavées de pays en développement.

En dehors du Burkina, une autre recherche a été faite au Mali auprès de structures comme :

- l'Agence des Technologies de l'Information et de la Communication (AGETIC) en charge de la politique TIC de l'État au Mali ;
- l'Agence de Régulation des Technologies (ART) ;
- le réseau Mali-NTIC (à l'image de Burkina-NTIC) qui est un réseau d'associations de promotion des TIC au Mali ;
- le bureau régional de l'UNESCO à Bamako ;
- Afriklinks qui est une association faisant la promotion des TIC au service du développement, comme elle se définit elle même.

Au Sénégal, la recherche documentaire a été faite auprès de :

- l'Institut Panos Afrique de l'Ouest ;
- l'Agence De l'Informatique de l'État (l'ADIE) en charge de la politique TIC de l'État sénégalais ;
- du conseil national de concertation et de coopération des ruraux (CNCR) qui est une organisation paysanne sénégalaise, d'autres acteurs associatifs sénégalais ont aussi donné de la documentation.

Dans le cadre de la recherche documentaire pour les études de cas, la structure Yam Pukri a fourni beaucoup de documents autant sur ses propres activités que sur celles menées dans le cadre du réseau Burkina-NTIC. Des ONG/associations comme Sahel Solidarité, RECIF/ONG et TIN TUA ont aussi fourni des données documentaires. Ainsi, cette recherche documentaire auprès des ONG/associations a permis de recueillir des documents du type: rapports d'activités, rapports d'études, publications faites par ces ONG/associations, communications à des colloques et autres rencontres. Ce type de collecte a aussi été effectué au sein de services administratifs et auprès des institutions internationales qui aident à la promotion des TIC au Burkina Faso.

Toutefois cette recherche documentaire n'a pas apporté suffisamment de données concrètes sur les apports réels des TIC pour les populations bénéficiaires d'initiatives de projets de promotion de ces moyens de communication auprès de ces populations. Le travail de terrain n'a pas permis d'obtenir des données issues de recherches approfondies sur les résultats des projets de promotion de TIC dont l'exécution est déjà terminée, sur des manifestations d'envergure comme la semaine nationale de l'internet organisée chaque année. Les rapports d'activités obtenus auprès de certaines ONG/associations donnent certes une idée des actions menées, mais ces rapports manquent d'analyses sur les retombées de ces activités pour les populations bénéficiaires.

L'intérêt pour ces retombées vient du fait que ce travail confronte les discours de ces différents promoteurs des TIC (qui prônent l'amélioration des conditions de vie des populations par le biais des dispositifs multimédias) avec la réalité de la vie quotidienne des populations.

2. La recherche documentaire à travers des journaux burkinabé

Un autre aspect de ce travail documentaire a consisté à rechercher dans le journal SIDWAYA dans les numéros des années 1998 à 2008, l'ensemble de publications liées aux TIC: articles de presse, communiqués de presse, publi-reportages etc. Le but étant d'avoir une vue d'ensemble des activités qui se sont passées à cette époque en matière de promotion des TIC au Burkina. Il ne s'agissait pas de faire une analyse de contenus.

Un large échantillon de journaux a été consulté, mais un tri a été fait par la suite, pour restreindre les publications à exploiter, à celles qui sont les plus pertinentes pour le sujet.

Le choix de se limiter au journal SIDWAYA s'explique par le fait qu'il s'agit d'un journal étatique. Dans la pratique au Burkina, les organes d'État couvrent dans la mesure du possible les activités organisées par des structures relevant de l'État, qu'il s'agisse de structures centrales (basées à Ouagadougou), déconcentrées, ou décentralisées. Comme l'État est un acteur important de la promotion des TIC au Burkina, consulter SIDYAWA permet d'avoir un recul historique sur ce qui a été fait pour la promotion des TIC au Burkina, ne serait-ce que ce qui a été fait du côté de l'État. Sachant que ce journal ne se contente pas de couvrir les événements organisés par l'État ou d'écrire des articles sur le fonctionnement des organes de dirigeants du pays, la recherche a permis d'obtenir des articles et autres publications concernant la promotion des TIC par des ONG/associations et d'autres institutions non étatiques.

Un des problèmes rencontrés par rapport à ce travail de collecte de données sur les publications des journaux, a été la difficulté de trouver l'ensemble des articles de l'échantillon, publiés dans cette période. En effet, il a été difficile de trouver des articles au sein même des rédactions des journaux. Au début le choix a porté sur un échantillon composé des trois premiers quotidiens (en termes de tirages): Sidwaya, L'Observateur Paalga et Le Pays, de deux hebdomadaires: le Journal du Jeudi et l'indépendant.

Une visite des rédactions concernées a permis de se rendre compte que les organes de presse notamment SIDWAYA n'avaient pas un bon système d'archivage, il manquait souvent des parutions de plusieurs mois sur une année donnée. Il a fallu s'abonner à la bibliothèque de l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) de Ouagadougou pour consulter leur fond documentaire. Il y avait certes toutes les publications de Sidwaya de 1998 à 2008, mais en avril 2008 (moment où se terminait le travail de terrain), le centre n'avait pas fini d'archiver toutes les publications parues en 2008. Au final la décision a été prise de limiter à un seul journal, les consultations à mener dans le cadre de cette collecte de données documentaires liée aux publications d'organes de presse sur les TIC.

La recherche documentaire a aussi permis d'affiner les concepts et autres éléments théoriques de cette recherche. En somme, les multiples lectures ont permis de maîtriser les différents aspects théoriques traités dans ce travail. La technique de recherche documentaire à elle seule ne pouvait pas permettre de récolter l'ensemble des données nécessaire à la réalisation de cette recherche, il a donc fallu recourir à des enquêtes des terrains en plus de la collecte des données documentaires.

III. Les enquêtes de terrain

Les enquêtes de terrains renvoient aux procédures au cours desquelles des entretiens semi-directifs et des guides d'entretiens contenant des questions fermées et des questions ouvertes, ont été administrés auprès de différents acteurs et populations.

Echantillons de populations rencontrées

Par populations il faut entendre, d'une part la catégorie de personnes qui ne font pas partie des différents types de promoteurs des TIC mais qui sont bénéficiaires d'actions de promotion de ces dispositifs techniques (sous forme de projets en leur faveur par exemple) et d'autre part des personnes non bénéficiaires d'initiatives d'ONG/associations mais qui utilisent ou n'utilisent pas les TIC auxquelles elles peuvent avoir accès dans les cybercafés,

leurs lieux de travail (ou d'études) ou à domicile. On retrouve dans cette dernière catégorie de personnes, le Burkinabé « lambda » : étudiant, élève, commerçant, ingénieur, paysan, enseignant, etc.

1. Rencontre de populations dans le cadre de déplacements avec des ONG/associations

Le choix des populations bénéficiaires de projets, a été fait en parallèle avec celui des ONG/associations faisant l'objet des études de cas. Cette catégorie de populations a été rencontrée lors de la participation à des activités de terrain des organisations avec lesquelles il y a eu collaboration.

Avec l'ONG Sahel Solidarité, un voyage de trois jours a été effectué à Bokin (localité située dans le centre du pays) pour le tournage d'un film documentaire promotionnel des activités de cette organisation, en matière de sensibilisation à l'hygiène de l'eau via des supports multimédias. En plus de la participation aux différentes activités pendant ces trois jours, le déplacement a permis de rencontrer des populations notamment : après une séance d'initiation à l'utilisation de l'ordinateur, pendant le tournage d'un sketch de sensibilisation dans une école primaire, pendant les préparatifs du tournage d'une séance publique de sensibilisation dans un village des environs de Bokin. En dehors des activités prévues dans le cadre de ce voyage, des habitants de Bokin ont été rencontrés pour des échanges.

Toujours dans cette catégorie de populations bénéficiaires de projets, quatre représentants d'associations (de quatre provinces différentes) membres du réseau RECIF/ONG, ont été rencontrés lors d'un séminaire de formation à la conception de site web à Ouagadougou le 26 janvier 2008.

Lors d'un voyage à Bitou (à la frontière Burkina/Togo), dans le cadre de l'évaluation d'un projet de l'Institut Africain de Bio-Economie Rurale (IABER) portant sur un système d'informations économiques concernant les prix en cours sur le marché à bétail de la localité, un Focus groupe a été réalisé avec quatre acteurs du marché en question, en marge des activités prévues pour le voyage.

2. Rencontre de populations en dehors du cadre des déplacements avec les ONG/associations

En dehors des déplacements faits avec les structures sur lesquelles des études de cas ont été faites, des collectes de données ont eu lieu dans d'autres villes et localités sans que cela se fasse dans le cadre d'un déplacement avec un acteur associatif. Il s'agissait dans ces cas, de rencontrer des populations bénéficiaires de projets. Dans ce sens, une visite à Léo, ville situé à 140 KM environ de Ouagadougou dans le sud du pays, a permis de rencontrer des personnes bénéficiaires des actions de promotion des TIC menées par la Fédération Paysanne des Producteurs Agricole de la Sissili (groupement paysan exécutant un projet TIC financé par l'IICD).

Chaque déplacement à la rencontre des populations bénéficiaires de projets TIC, a permis des rencontrer des personnes qui ne bénéficient pas d'un projet. Dans le cas de Léo, il y a eu la rencontre avec deux médecins en focus groupe, le secrétaire général de la mairie de la ville, un propriétaire de cybercafé et trois clients de ce cyber, quatre élèves, quatre paysans dans un village à quinze km de Léo. En tout seize personnes de cette catégorie des populations, ont été rencontrées à Léo.

Il y a aussi eu un *voyage de travail* à Fada, une ville située à 180 km de Ouagadougou, dans l'Est du pays, pour rencontrer des personnes bénéficiaires d'un projet TIC conduit par l'association TIN TUA. En plus de ces bénéficiaires, des élèves, des enseignants, des commerçants de la ville, des paysans dans un village des environs de Fada, en tout 24 personnes ont été rencontrées.

La rencontre avec les populations au Burkina ne s'est pas toujours faite dans le cadre de voyage hors de Ouagadougou comme le révèlent les cas ci-dessus évoqués. A Ouagadougou vingt neuf personnes relevant de populations issues de catégories socioprofessionnelles très variées ont été rencontrées. Il s'agit : d'étudiants, d'élèves, d'ingénieurs, de commerçants, d'autres professions libérales, des comptables, des sociologues, entre autres.

Dans l'ensemble, le choix des populations enquêtées s'est fait selon une méthode d'échantillonnage raisonnée qui permet de rencontrer des personnes bénéficiant de projet TIC et d'autres qui n'en bénéficient pas. Ces différents individus rencontrés relèvent de catégories socioprofessionnelles très variées, cela, dans l'optique d'avoir une idée des pratiques et de l'apport des TIC pour des populations qui représentent le Burkina dans son ensemble et non un type de Burkinabé seulement (vivant dans les principales villes du pays notamment à Ouagadougou). Un premier niveau de sélection a donné ces deux catégories : populations bénéficiant d'un projet et celles qui n'en bénéficient pas. Les personnes rencontrées dans chacune d'elles l'ont été suivant un choix aléatoire en fonction des personnes qui ont accepté répondre aux questions. La durée des échanges avec la catégorie de personnes relevant des populations a varié entre 14 minutes et 1heure 26 minutes, en fonction de la catégorie socioprofessionnelle de l'enquête, de ses pratiques (ou non pratiques) des TIC, de son niveau de connaissances des initiatives de promotion des TIC au Burkina, de la vision qu'il a de l'apport de ces dispositifs techniques.

3. Échantillons d'acteurs institutionnels rencontrés

En dehors des populations, des entretiens semi-directifs ont été faits avec des acteurs institutionnels divers intervenant dans le cadre de la promotion des TIC au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal ; il s'agit d'ONG/associations, d'acteurs étatiques, d'institutions internationales, et d'autres acteurs locaux. En général tous les acteurs précédemment cités dans le cadre de la collecte de données documentaires, ont aussi été soumis à des entretiens semi-directifs.

IV. Collecte de données dans la cadre de la participation à des rencontres

Le séjour sur le terrain a donné lieu à la participation à plusieurs rencontres regroupant divers acteurs de la promotion des TIC au Burkina. Les deux premières semaines ont permis d'avoir une vue d'ensemble des acteurs associatifs de la promotion des TIC au Burkina. Pour cela, il y a d'abord eu une prise de contact avec l'association Yam Pukri qui est pionnière et leader au Burkina dans la promotion des TIC dans le cadre associatif. Un entretien avec le coordinateur de cette association a permis d'avoir une idée générale de ce qui se fait dans beaucoup d'ONG/associations. Cela a été possible parce que M. Ouédraogo, le coordinateur de Yam Pukri et aussi coordinateur du réseau Burkina-NTIC qui regroupe un grand nombre d'ONG/ associations de promotion de ces dispositifs

techniques. Ce réseau est appuyé par l'IICD : Institut International de Communication pour le Développement basé à La Haye au Pays Bas. L'IICD est le partenaire technique et financier de plusieurs ONG/associations et télécentres communautaires au Burkina.

Comme précédemment dit, l'arrivée à Ouagadougou correspondait avec une période de pleine activité de ce réseau Burkina-NTIC. Lors de l'entretien avec M. Ouédraogo, celui-ci a évoqué les activités prévenues dans le cadre de ce réseau.

1. Atelier bilan de cinq projets TIC

Le 23 novembre 2007, il y a eu une participation à un atelier bilan dans le cadre du suivi-évaluation des activités de 5 projets de promotion des TIC financés par l'IICD. Il s'agit de projets dont la mise en œuvre est confiée aux structures suivantes: l'association Song Taaba, l'association Pag la Yiri, l'ONG Sahel Solidarité, la FEPASSI, et IABER. Lors de cet atelier, une table ronde a permis aux différents participants de faire des exposés sur le fonctionnement de leurs structures. Cette première rencontre a d'emblée donné une idée du fonctionnement des acteurs associatifs de ce milieu, des activités qu'ils mènent, des difficultés qu'ils rencontrent, et de l'apport socioéconomique des activités de promotion des TIC pour les populations bénéficiaires. Cet atelier bilan a fait ressortir le fait que les ONG/associations exécutant les projets avaient des difficultés pour mesurer les retombées des projets sur l'amélioration des conditions de vie des populations. Cet atelier a aussi donné l'opportunité de prendre les coordonnées des membres des structures présentes, ce qui a permis par la suite, de collaborer avec elles, notamment IABER, l'association Song Taaba, la FEPASSI.

2. Création d'un réseau de télécentres communautaires

Le 24 novembre 2007 il y a eu la participation à un séminaire regroupant une vingtaine de télécentres communautaires (TC), il s'agissait de structures financées par l'IICD, par le programme ADEN (Appui au désenclavement numérique, du ministère des affaires étrangères français) et par d'autres partenaires. Cette rencontre avait pour but de réfléchir sur la mise en place d'un réseau national des TC, réseau qui leur permettrait de mieux défendre leurs intérêts. Lors de cette rencontre les TC ont présenté leurs activités, puis des commissions ont été faites pour réfléchir sur les difficultés qu'ils rencontrent. Des solutions ont été élaborées concernant les questions suivantes: quelles stratégies mettre en place pour pérenniser les activités des télécentres communautaires au Burkina Faso? Quelle vision donner au réseau des télécentres communautaires? Quelle vision des TIC devrait être

commune aux différents promoteurs associatifs (TC)? Quels sont les opportunités que ces dispositifs techniques offrent aux télécentres communautaires? La connaissance de ces opportunités devant permettre à ces acteurs de mieux communiquer sur les enjeux des actions qu'ils mènent, donc de mieux défendre leurs intérêts.

3. Formation d'acteurs associatifs partenaires de l'IICD sur les pratiques du WEB2.0

Le 01 décembre 2007, il y a eu la participation à un séminaire sur le WEB2.0 qui regroupait une trentaine d'ONG/associations et de télécentres communautaires. Cette rencontre initiée par l'IICD avait pour principal objectif selon le formateur, un « consultant IICD » venu du Mali, de développer les capacités de publication des partenaires de l'IICD, sur les plateformes dynamiques disponibles sur le web. Le séminaire a concerné des aspects liés à l'utilisation des blogs, des wiki; des aspects liés au travail « collaboratif », au partage de photos, au partage de vidéo et audio, aux flux RSS, aux tags et bookmarking social, aux bureaux virtuels et à bien d'autres aspects. Cette rencontre a fourni beaucoup d'informations sur les représentations que l'IICD et ses partenaires se font des TIC en général et de ces différentes plateformes en particulier. Cela a permis de connaître les pratiques que ces différents acteurs développent déjà et aimeraient développer davantage en exploitant les différentes plateformes numériques disponibles sur le web, pour les adapter aux activités qu'ils mènent dans leurs structures respectives.

4. Vision et planning 2008 de IICD pour la promotion des TIC au Burkina

Le 03 décembre 2007 : participation à un séminaire animé par le chargé de programme de l'IICD pour le Burkina et le Mali. Pendant cette journée il s'est agit d'analyser les voies et moyens pour pérenniser les projets en cours en abordant le programme 2008 de cet institut d'appui aux ONG/associations : quels sont les moyens dont dispose l'IICD pour l'année 2008, quelles sont les stratégies que cet institut compte mettre en place pour aider les projets à se pérenniser, quels sont ses objectifs et sa vision pour l'année 2008, et comment faire un partage d'expérience entre les différents projets, sont autant de points qui ont été abordés pendant ce séminaire.

5. Suivi des activités du projet Observatoire Economique des Marchés Agricoles

Le 27 décembre 2007: déplacement avec des acteurs du projet Observatoire Economique des Marchés Agricoles, à Bitou, une ville du Burkina à côté des frontières avec le Ghana et le Togo. Cette mission consistait à faire le point, avec un consultant chargé de suivi/évaluation des projets de l'IICD sur les activités du projet qui consiste à l'installation d'un système d'information économique sur les prix des marchés à céréale et à bétail dans cette localité. Ce système utilise les téléphones portables, internet et des émissions de télévision pour donner l'information économique sur 10 grands marchés à céréale et à bétail du Burkina, dont le marché de Bitou. Le déplacement a permis de participer avec les membres du groupement de gestion du marché à bétail, (le chef du projet et le chargé de suivi évaluation) à un focus groupe sur l'impact du projet sur leurs activités. Cela, en faisant la comparaison entre la façon dont ils travaillent aujourd'hui et la manière dont ils exerçaient leurs métiers avant la mise en place du système d'information économique via les TIC. Le Focus groupe a aussi abordé ce que les membres de ce comité de gestion pensent des opportunités que les TIC leur apportent ; les utilisations professionnelles qu'ils font des TIC notamment du cellulaire (qui est de loin selon eux, l'outil le plus utilisé et le plus rentable).

La participation à ces différentes activités de réseaux a permis de connaître davantage les actions des ONG/associations de promotion des TIC au Burkina, parce que l'IICD travaille avec un grand nombre de ces acteurs. Cette participation a fourni des informations d'une part sur la vision que l'IICD et ses partenaires burkinabé ont des TIC et d'autre part sur les discours d'accompagnement qu'ils diffusent à propos de ces dispositifs techniques. Les stratégies d'acteurs en jeu dans le milieu associatif pour la promotion des TIC au Burkina sont ressorties lors de ces différentes rencontres.

Ces rencontres ont aussi permis de comprendre le type de relations qu'il y a entre les ONG/associations et l'IICD (et au delà de l'IICD, le type de relations qu'elles ont avec leurs partenaires des pays développés). La nature des rapports qu'entretiennent ONG/associations, partenaires étrangers et État burkinabé, a été évoquée pendant ces séances de travail. Cela a permis de s'informer d'une part sur ce que les ONG/associations pensent de l'action de leurs partenaires étrangers dont l'IICD et vice versa sur ce que l'IICD pense de l'organisation, du fonctionnement et des activités organisées par leurs partenaires du monde associatif burkinabé. D'autre part ces rencontres ont été l'occasion

de recueillir des informations sur ce que ces deux catégories d'acteurs (IICD et ONG/associations) pensent de l'action des pouvoirs publics en matière de promotion des TIC. Beaucoup de réflexions critiques ont été faites pendant ces différentes rencontres et cela a permis d'obtenir des points de vue divers voire divergents; ce qui a permis de mieux comprendre les enjeux en cours dans le cadre actuel de la promotion des TIC au Burkina Faso.

La participation à ces différentes rencontres a été l'occasion de prendre contact avec beaucoup d'acteurs de la promotion des TIC au Burkina. Cela a permis d'établir *un bon carnet* d'adresses de personnes ressources, qui a été très utile pour la suite des recherches.

V. Méthode d'exploitation des données de terrain

Retour sur l'échantillonnage

En matière d'échantillonnage, en dehors des rencontres avec les populations, le choix des acteurs de la promotion des TIC a été faite, en privilégiant les principales personnes concernées. Un accent particulier a été mis sur le profil et le niveau de connaissance des acteurs par rapport au sujet abordé dans cette recherche. En matière de représentativité d'un échantillon, certains auteurs comme Rodolphe Ghiglione et Benjamin Matalon pensent que « *se poser la question de la représentativité en soi, et vouloir à tout prix un échantillon parfaitement représentatif, c'est imposer une contrainte difficile à satisfaire, et souvent inutile. A la notion globale de représentation, il faut substituer une notion plus large, celle d'adéquation de l'échantillon aux buts poursuivis sachant qu'une enquête vise en général plusieurs objectifs, et que ce n'est pas nécessairement le même échantillon qui, initialement, serait optimum pour chacun.*¹ » Cette recherche de l'adéquation entre le sujet et l'échantillon a conduit à la rencontre de responsables administratifs en charge des politiques publiques des TIC au Burkina, au Mali et au Sénégal. Parallèlement il été aussi nécessaire de rencontrer les principaux acteurs de la promotion associative des TIC dans ces trois pays. L'essentiel des données de terrain qui ont servies à la rédaction de ce travail, concernent les acteurs de la promotion des TIC en particulier les acteurs étatiques, associatifs et des responsables qui représentent des organisations internationales dans ces pays de l'Afrique de l'Ouest.

¹ Rodolphe Ghiglione, Benjamin Matalon, 2004, « les enquêtes sociologiques : théories et pratique » Paris, Armand Colin, p. 53.

Selon Rodolphe Ghiglione et Benjamin Matalon (2004, p.50) « *Lorsqu'on utilise des méthodes non standardisées, entretiens non directifs ou entretiens structurés, il est inutile d'interroger un très grand nombre de sujets. La lourdeur de l'analyse rend difficile l'exploitation systématique d'un nombre important d'entretiens. D'ailleurs l'expérience montre que, pour les thèmes habituellement abordés par ces méthodes, il est rare qu'on voie apparaître des informations nouvelles après le vingtième ou la trentième entretien. En fait, le nombre de sujets nécessaires dépend non seulement de l'hétérogénéité des réactions dans la population face au problème posé, mais aussi, et surtout, de la méthode d'analyse employée, et de l'utilisation qu'on entend faire des résultats* ». Dans le cadre de cette recherche, au-delà de la diversité des acteurs (les populations ne sont pas considérées comme acteurs de la promotion, mais comme utilisateurs), les enquêtes de terrain ont concernés un nombre relativement important de promoteurs de TIC. Toutes catégories considérées, le travail de terrain a permis de rencontrer 44 acteurs de la promotion des TIC au Burkina Faso, 10 acteurs au mali et 9 au Sénégal. Soit un total de 63 acteurs sur l'ensemble des trois pays. Dans l'exploitation des entretiens, 39 entretiens parmi ceux conduits avec les différents acteurs de la promotion des TIC ont été utilisés. Les entretiens avec certains acteurs n'étaient pas exploitables parce qu'ils n'offraient pas de données importantes pour le sujet traité.

Récapitulatif des personnes rencontrées pour les entretiens

- 4 personnes relevant de la catégorie des ministres et secrétaire général
 - 9 personnes relevant de la catégorie des conseillers techniques de ministère et directeur généraux de services administratifs
 - 6 individus relevant des personnes travaillant dans des institutions internationales
 - 5 personnes de l'association Yam Pukri
 - 5 personnes de l'ONG Sahel Solidarité
 - 5 personnes de la fédération des producteurs agricoles de la Sissili
 - 3 personnes de l'ONG TIN TUA
 - 2 membres de l'ONG RECIF/ONG
 - 1 membre de l'Institut africain de bio-économie rurale
 - 3 personnes relevant des partis politiques
 - 7 personnes relevant de la presse
 - 29 personnes relevant de la catégorie population, à Ouagadougou. 24 personnes relevant de la catégorie population, à Fada. 11 personnes relevant de la catégorie population, à Léo. 5 personnes relevant de la catégorie population à Bokin. Soit un total de 69 personnes relevant de la catégorie population.
 - 10 acteurs rencontrés au Mali, responsable relevant de l'administration publique, d'institutions internationales, d'ONG et du Privé.
 - 9 acteurs rencontrés au Sénégal, personnes relevant de l'administration publique, d'institutions internationales, et d'ONG.
- Voir en annexe la liste détaillées des entretiens en fonction de la catégorie de personne, de la durée de l'entretien.

Ce travail d'enquête s'est intéressé aux différentes thématiques suivantes :

- étudier les relations qu'entretiennent les acteurs associatifs de la promotion de dispositifs multimédias entre eux et avec leurs partenaires étrangers et l'État burkinabé ;
- analyser les relations que l'État burkinabé mène avec ses partenaires étrangers et les ONG/associations dans le cadre de la promotion de dispositifs multimédias au Burkina ;
- déterminer les stratégies d'acteurs à l'œuvre dans le cadre de la promotion des TIC au Burkina ;
- analyser les différentes initiatives et actions menées par les différents acteurs de cette promotion au Burkina ;

- appréhender les pratiques des TIC dans les milieux associatifs qui sont à la fois utilisateurs et promoteurs de ces dispositifs ;
- appréhender les perceptions que les autorités administratives en charge de la promotion des TIC ont de ces objets de communication ;
- connaître les pratiques que les populations ont des TIC et appréhender les éventuels écarts entre les usages réels de ces populations et les prescriptions d'usages.

La démarche utilisée ici a privilégié la collecte de données qualitatives à travers notamment l'enquête par entretiens semi-directifs. Il semble nécessaire de préciser qu'en termes d'échantillonnage, il ne s'agissait pas de rencontrer « tous les acteurs » ou le plus grand nombre d'acteurs de cette promotion des TIC. L'intérêt a été porté sur les acteurs les plus importants par rapport à leur rôle dans la conception, la conduite des politiques publiques et leurs participations à l'animation des stratégies d'acteurs qui accompagnent la promotion des TIC dans ces pays. Ce choix a conduit à la rencontre dans chacun des trois pays, des premiers responsables des ministères et/ou leurs proches collaborateurs pour obtenir des discours officiels sur la conduite des politiques TIC de leurs institutions.

Pour l'analyse des données de terrain, des extraits de documents officiels ont été mis à profit aux côtés d'extraits d'entretiens pour analyser ces politiques. Les citations qui expriment la position officielle d'institutions publiques ne sont pas représentées dans des tableaux contenant des récurrences thématiques. Cela parce qu'il s'agit d'acteurs publics qui expriment la politique de leurs structures. Ce qui intéresse cette recherche dans ce cas, renvoie à la connaissance de cette politique. Le principe est le suivant : par rapport à la position officielle du Burkina sur les politiques publiques des TIC par exemple (en dehors des documents officiels) la méthode a consisté à exposer des extraits de l'entretien avec le secrétaire général du ministère des postes et des TIC (MPTIC) à chaque fois qu'il était nécessaire d'appuyer les propos avec des données de terrain. Puis, quand il s'agit de montrer comment les politiques sont menées, il a fallu privilégier les avis des directeurs de services en charge de la mise en œuvre des politiques TIC au Burkina. Il s'agit de directeur travaillant au sein de directions de la DELGI qui est elle-même rattachée au MPTIC. Cette même hiérarchie de la parole a aussi été respectée quand il est question d'évoquer le positionnement stratégique d'une ONG. Dans ces cas, la rédaction a exposé des extraits de propos de présidents d'associations ou de coordinateurs selon la composition de la structure considérée. Puis quand il est question de montrer comment les actions de l'association sont concrètement conduites, il a été fait appel à des extraits d'entretiens avec

des responsables des projets TIC. Selon les organisations associatives, il arrive que le premier responsable de la structure soit aussi le responsable de projet. Mais dans les grosses ONG qui ont diversifié leurs activités en incorporant un volet TIC, il y a en plus du président, un coordinateur et des chefs de projets dont un responsable du volet TIC.

Les tableaux ont été conçus pour faire apparaître les récurrences sur les points de vue de divers acteurs sur une question commune à toutes les catégories de promoteurs. (voir annexes)

DEUXIEME PARTIE

Section introductive

Les acteurs de la promotion de dispositifs multimédias au Burkina Faso

Les stratégies industrielles et les politiques publiques sont traitées ensemble ici parce que ces deux aspects sont liés. Les politiques publiques déterminent le cadre dans lequel les stratégies d'acteurs privés prennent place. Avec la progression du libéralisme, les grands acteurs privés prennent de plus en plus d'importance sur le plan socio-politique et influencent d'une certaine manière les politiques publiques. A ce propos, Philippe Bouquillion (2000¹ : p. 69) affirme que les actions publiques s'analysent par rapport aux stratégies et aux logiques industrielles ; elles sont dépendantes des logiques et des stratégies industrielles. Malgré cela, les modalités d'action de l'État et leurs impacts dans les sphères concernées demeurent une question pertinente, dans la mesure où les intérêts des différents acteurs industriels sont conflictuels, les interventions de l'État constituent un enjeu industriel. Il est alors intéressant de comprendre comment l'action publique prend place dans les conflits entre acteurs privés. Pour sa part, l'État, à travers diverses actions correspondant globalement aux intérêts du marché, tente de préserver une certaine capacité d'influence sur ces marchés.

¹ Philippe Bouquillion, 2000, « Proposition en vue d'une économie politique de la communication » HDR sous la direction du professeur Bernard Miège, Grenoble, Université Stendhal, page 69.

I. Les concepts d'acteur et de stratégie

Avant d'aborder l'analyse des acteurs de la promotion des TIC au Burkina Faso et sur les différentes stratégies qu'ils mettent en place pour mener leurs activités, il convient d'abord d'appréhender ces concepts d'acteurs et de stratégie d'acteurs et ce que l'on peut en faire dans le cadre de cette recherche.

Des travaux d'auteurs tels que : Michel de Certeau, Michel Callon et Bruno Latour, Michel Crozier et Erhard Friedberg facilitent l'appréhension de ces concepts. Dans ce travail, les réflexions portent entre autres sur l'analyse des stratégies d'acteurs, les relations de pouvoir à l'intérieur d'organisations comme les ONG. Alors que la conception des notions de stratégie et de tactique de Michel de Certeau, auxquelles cette recherche fait aussi appel, ont une portée plus générale et vont donc au-delà des enjeux liés au fonctionnement interne des organisations.

En évoquant ces auteurs, ce travail s'intéresse à leurs différentes manières de saisir ce concept d'acteur. La conception des stratégies d'acteurs renvoie aux enjeux liés au fonctionnement interne des organisations. Dans ce sens que les promoteurs associatifs des TIC sont des organisations (parfois des groupements formés de plusieurs milliers de membres) pouvant donner lieu à des jeux de pouvoir : leadership, intérêts financiers (pour les groupements paysans) etc. C'est dans ce sens que le concept d'acteur, et au-delà de stratégies d'acteurs permettent de mieux appréhender une partie de ce qui se passe dans ces organisations de promotion des TIC.

Pour ce qui est de la compréhension du concept d'acteur chez Michel de Certeau, elle sert en particulier dans l'analyse des types de rapports que les différents acteurs de la promotion des TIC : acteurs étatiques, associatifs, privés ou partenaires étrangers entretiennent au Burkina Faso. Ces différents promoteurs n'ayant pas les mêmes capacités d'influence, cela donne lieu à la mise en place de stratégies et de tactiques pour exister dans l'univers de la promotion de ces dispositifs au Burkina.

Les idées de Michel de Certeau, permettent de montrer que les ONG/associations se consacrant exclusivement à la promotion de l'accès au TIC, ne peuvent pas être considérées comme des acteurs menant une stratégie quand elles sont prises

individuellement. Ces promoteurs acquièrent le statut d'acteur stratégique dans le cadre du réseautage. Quand ce travail fait état d'acteurs associatifs pour parler de membres ou premiers responsables d'une ONG ou d'une association, Il faut tenir compte du fait que selon qu'il s'agit d'une ONG ou d'une association, les responsables n'ont pas la même capacité d'influence auprès des pouvoirs publics. Pour autant ce sont tous des acteurs associatifs, parce que le point de vue développé ici distingue (sur le plan national) en matière de promotion des TIC au Burkina Faso trois types d'acteurs qui sont d'ordre : étatique, privé et associatif.

L'appréhension de l'acteur et de la stratégie d'acteurs selon Michel Callon et Bruno Latour, permet de faire le lien ici avec le processus d'innovation technique. Il est notamment question des enjeux qui se jouent entre divers acteurs pour permettre à une « innovation » notamment les TIC, de s'imposer.

Selon ces auteurs, « un acteur c'est n'importe quoi qui oriente autour de lui les autres éléments, définit les régularités, répartit les positions et les places. (...) dans des termes plus sociologiques, c'est n'importe quoi capable de définir le lien social : quel élément suit et précède tel autre ; quel élément est associé à tel autre ; quel élément appartient ou non à tel ensemble ; quel élément est la conséquence de tel autre ; quels sont les séquences d'actions et d'énoncés que d'autres éléments doivent suivre. ¹» Vu sous cet angle, l'acteur a pour rôle de créer des asymétries. Être un acteur, c'est donc être capable de délimiter son espace, de l'organiser, de créer des règles régissant les rapports à l'intérieur de cet espace, d'avoir la maîtrise des règles du jeu dans cet environnement. C'est aussi pouvoir décider de qui peut jouer et qui ne peut pas. En fait être un acteur, c'est avoir un pouvoir de décision ou d'influence, être capable dans son environnement, de changer les choses dans son propre intérêt. C'est en tenant compte de cette acception que cette recherche affirme que l'État burkinabé est un acteur de la promotion des TIC dans ce pays. Dans ce sens qu'il détermine les grandes lignes pour le développement du secteur des TIC.

Comme le disent Michel Callon et Bruno Latour, un acteur n'est jamais seul. « Il a beau saturer le monde social, totaliser l'histoire et l'état des volontés, il ne peut jamais être seul puisque tous les acteurs sont isomorphes et que ceux qu'ils enrôlent peuvent désertir. » Dans le cas de la promotion des TIC au Burkina, à côté de l'État, les opérateurs de télécommunication peuvent aussi être considérés comme des acteurs. Dans ce sens qu'ils sont capables d'influencer les politiques

¹ Michel Callon, Bruno Latour, 1989, « Le grand Léviathan s'appriivoise-t-il ? » In *L'imaginaire des techniques de pointe (au doigt et à l'œil)*, l'Harmattan, p 77

publiques des TIC, en leur faveur. Les deux premiers chapitres de la deuxième partie montrent comment les intérêts des pouvoirs publics et ceux des opérateurs de téléphonie (notamment) sont étroitement liés.

Les caractéristiques sociologiques d'un acteur

- Chaque acteur est une totalité qui décentre les autres et leur impose de graviter autour de soi. Nombreux cependant sont ceux qui se font « remettre à leur place » ; incapable de s'imposer, ils servent ou suivent, se coulant le long des réseaux, des rues, des rites, des séquences et des habitudes que d'autres ont montés pour eux et vont chercher ailleurs d'autres Léviathan plus malléables
- chaque acteur impose une temporalité par laquelle les autres sont devenus démodés, obsolètes, vieux, avant-gardistes ou contemporains.
- Chaque acteur est réel et prend ses désirs pour des réalités définissant lui-même les référents utilisés. On se bat sur ce qui est rêve et ce qui ne l'est pas, ce qui est possible et ce qui ne l'est pas, on se bat pour siéger, si l'on peut dire, en principe de réalité.
- Chaque acteur définit les interactions fortes et les interactions faibles, ce qui est nécessaire et ce qui est discutable, chaque acteur branche et embranche autour de lui des arbres de pertinence et des déductions logiques. Mais d'autres interrompent les raisonnements, inventent des branches étrangères, font buissonner des choix possibles d'où l'on ne pouvait aller qu'en droite ligne.
- Chaque acteur fait système autant qu'il le peut, mais de ce fait il y a (presque) autant de système que d'acteurs.

Extrait de : Michel Callon et Bruno Latour, 1989, « Le grand Léviathan s'apprivoise-t-il ?

II. ONG/associations de promotion de dispositifs multimédias au Burkina: acteurs ou tacticiens ?

Si l'État et les opérateurs de télécommunication au Burkina, peuvent être considérés comme des acteurs, on ne peut pas en dire autant de tous les promoteurs associatifs des TIC. Les actions de certaines de ces associations relèveraient plus de la tactique que de la stratégie. Ces promoteurs associatifs seraient plus des tacticiens (dans le sens qui est donné par Michel de Certeau) que des stratèges.

Les notions de stratégie et d'acteur ont en commun, la dimension de pouvoir, de rapport de force auxquels elles renvoient. En effet, pour être capable de mettre en place une stratégie il faut être un acteur, il faut déjà avoir une certaine domination ou capacité d'influence sur son environnement. La stratégie selon de Certeau se conçoit comme une manipulation des rapports de forces. Cette manipulation ne peut se faire qu'à partir du moment où on peut distinguer ce qu'il qualifie de « sujet de vouloir et de pouvoir ». Ce sujet peut par exemple être une entreprise. Par ailleurs la stratégie selon lui, nécessite un

lieu « susceptible d'être un propre » c'est-à-dire un lieu conquis qui serait comme un « fief » à partir (ou à l'intérieur) duquel, celui qui conçoit la stratégie régit les rapports avec les cibles constituant son environnement extérieur. Ainsi selon de Certeau, « toute rationalisation « stratégique » s'attache d'abord à distinguer « d'un environnement un propre », c'est-à-dire le lieu du pouvoir et du vouloir propres. Geste cartésien, si l'on veut : circonscrire un propre dans un monde ensorcelé par les pouvoirs invisibles de l'Autre. ¹ » Selon de Certeau, le « propre » renvoie à l'idée d'une victoire du lieu sur le temps. De ce fait il donne la possibilité de maîtriser l'environnement tout en étant à l'abri de la variabilité des circonstances. Le « propre » est une maîtrise des lieux dans le sens où il permet à partir d'un « fief » d'avoir un regard qui « transforme les forces étrangères en objets qu'on peut observer et mesurer, contrôler donc et « inclure » dans la vision. Voir (loin), ce sera également prévoir, devancer le temps par la lecture d'un espace. » (De Certeau, 1990) Quant à sa notion de pouvoir du savoir, de Certeau la définit comme la capacité de transformer les « incertitudes de l'histoire en espaces lisibles. »

Si la stratégie suppose un pouvoir pour la mettre en place, la tactique, elle, relève de ceux qui n'ont ni ce pouvoir, ni la capacité d'influence sur leur environnement. De Certeau définit cette tactique comme « l'action calculée que détermine l'absence d'un propre. Alors aucune délimitation de l'extériorité ne lui fournit la condition d'une autonomie. La tactique n'a de lieu que celui de l'autre. » (De Certeau, 1990) Vu sous cet angle, l'auteur pense que le tacticien doit composer avec les conditions, le cadre, le rythme qu'imposent les plus forts. La tactique est dans l'impossibilité d'avoir une vision globale des actions à mener, « elle fait du coup par coup. Elle profite des « occasions » et en dépend, sans base où stocker des bénéfices, augmenter un propre et prévoir des sorties. Ce qu'elle gagne, elle ne le garde pas. Ce non-lieu lui permet sans doute la mobilité, mais dans une docilité aux aléas du temps, pour saisir au vol les possibilités qu'offre un instant. » (De Certeau, 1990, p. 61) Cette possibilité de profiter des occasions demande au tacticien d'être vigilant, pour créer des surprises, opérer à l'insu des détenteurs du pouvoir. En résumé, selon de Certeau, « les stratégies misent sur la résistance que l'établissement d'un lieu offre à l'usure du temps, les tactiques misent sur une habile utilisation du temps, des occasions qu'il présente et aussi des jeux qu'il introduit dans les fondations d'un pouvoir. » (De Certeau, 1990, p. 63)

¹ Michel de Certeau, 1990, « L'invention du quotidien : arts de faire », Paris, Gallimard, p.59.

En sommes, les actions que mènent les associations de promotion de l'accès aux TIC relèveraient donc de la tactique que de la stratégie, dans la mesure où ces promoteurs associatifs ont une faible marge de manœuvre dans leurs initiatives.

III. La question des jeux de pouvoir à l'intérieur d'ONG ou de groupements paysans

Même si les pratiques multimédias des ONG/associations sont analysées dans la troisième et dernière partie de ce travail, il a été choisi dès à présent d'évoquer les bases théoriques auxquelles ce travail se réfère au cours de ces analyses. Du fait qu'il est aussi question de stratégie et de jeu d'intérêts, il a été choisi de ne pas traiter ces questions dans deux sections différentes. Après Michel Callon et Bruno Latour, puis Michel de Certeau, il est ici question de Michel Crozier et Erhard Friedberg.

Les relations à l'intérieur des ONG/associations de promotion des TIC au Burkina sont complexes comme dans toute organisation. Il s'agit de structures où les membres sont animés par des motivations diverses et de ce fait, l'éventualité de jeux de pouvoir n'est pas à exclure dans ce type d'organisations (notamment les groupements paysans). Il ne faudrait pas exclure l'hypothèse selon laquelle un leader peut à un moment donné vouloir imposer sa vision des choses au détriment de la démocratisation des prises de décisions que certains promoteurs espèrent avec l'introduction des TIC dans ces milieux. Cependant comme le disent Crozier et Friedberg, « dans toutes les organisations non totalitaires au moins, les acteurs utilisent en fait leur marge de liberté de façon si extensive qu'il n'est pas possible de considérer leurs arrangements particuliers comme de simples exceptions au modèle rationnel.¹ » Autrement dit, les individus qui évoluent dans les organisations sont des êtres libres, capables de calculs et de manipulations pour s'adapter à leur environnement. Ainsi, une organisation ne doit pas être considérée comme un ensemble transparent mais comme un lieu où s'exercent des jeux de pouvoirs, de l'influence, du marchandage. Cependant, elle ne doit pas non plus être considérée comme un lieu d'oppression parce que « ses relations conflictuelles ne s'ordonnent pas selon un schéma logique intégré. Elles constituent le moyen pour d'innombrables acteurs de se manifester et de peser sur le système et sur leurs partenaires même si c'est de façon très inégale. » (Crozier et Friedberg, 1977, p. 45) Rappelons que, les discours promotionnels des TIC véhiculent l'idée selon laquelle l'introduction de ces dispositifs dans les organisations paysannes et

¹ Michel Crozier et Erhard Friedberg, 1977, « L'acteur et le système », Paris, Seuil, page 43

autres ONG/associations, donnent du pouvoir aux membres à la base, à travers leur accès à l'information. Mais il y a des phénomènes de pouvoir en jeu. Une possibilité de domination des membres à la base, malgré une éventuelle « parfaite » appropriation des TIC par ces membres, n'est pas à exclure entièrement. Il reviendra alors à ces membres, selon leurs capacités, de mettre en œuvre les « ruses » qui permettent une marge de manœuvre convenable et ainsi mieux défendre leurs intérêts face aux leaders.

En dehors des jeux d'intérêts, des rapports de pouvoirs qui peuvent exister à l'intérieur d'une ONG ou d'un groupement paysan, il convient de noter que ce jeu peut aussi exister à l'intérieur des réseaux que les promoteurs associatifs des TIC mettent en place pour la défense de leurs intérêts communs. Ces structures ont des tailles et des réalités différentes qui font que face à certaines difficultés (notamment économiques) l'esprit du réseau peut « voler en éclats » et laisser place à la défense des intérêts de chaque ONG/association prise individuellement.

Crozier et Friedberg, font aussi appel aux concepts d'acteurs et de stratégies dans leurs analyses des rapports de forces dans les organisations. Tout d'abord, ils pensent que l'acteur a rarement des objectifs clairs et des projets cohérents. Cela s'explique par le fait que celui-ci a des projets multiples « *plus ou moins ambigus, plus ou moins explicites, plus ou moins contradictoires.* » L'acteur de ce fait, a tendance à réajuster son projet en cours de route. En fonction des vicissitudes qu'il rencontre dans la conduite de son projet, il peut être amené à le changer complètement. Ainsi, Crozier et Friedberg, pensent qu'il serait erroné de penser que l'acteur a toujours un comportement réfléchi : « *médiatisé par un sujet lucide calculant ses mouvements en fonction d'objectifs fixés au départ... Pourtant son comportement est actif. S'il est toujours contraint et limité, il n'est jamais directement déterminé ; même la passivité est toujours d'une certaine manière le résultat d'un choix.* » (Crozier et Friedberg, 1977, p. 55). Le comportement de l'acteur a toujours un sens : malgré (parfois) l'absence d'objectifs clairs, cette attitude relèverait néanmoins de la rationalité, qui se rapporterait moins à des objectifs qu'à des opportunités qu'offre l'environnement de l'acteur. Celui-ci doit notamment tenir compte des comportements des autres acteurs et de la nature des liens qu'il y a entre eux. Dans cette configuration, l'acteur se doit d'une part d'être offensif pour saisir les opportunités qui se présentent, et d'autre part d'être défensif pour maintenir et élargir sa marge de liberté, c'est-à-dire sa capacité à agir. Ainsi selon Crozier et Friedberg, « *il n'y a plus [...] à la limite, de comportement irrationnel. C'est l'utilité même du concept de stratégie que de s'appliquer*

indifféremment aux comportements en apparence les plus rationnels et à ceux qui semblent tout à fait erratiques. » (Crozier et Friedberg, 1977, p. 56).

Comme on a pu le constater le concept d'acteur est complexe même s'il est très fréquemment convoqué dans le cadre de travaux de recherche et/ou à d'autres fins. Comme il est utilisé tout au long de ce travail, il convenait de circonscrire ses différentes acceptions dont cette recherche se sert.

CHAPITRE 1 : LA LIBERALISATION DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS AU BURKINA ET SES ENJEUX POUR LES ACTEURS PRIVÉS

I. L'entrée en jeu d'acteurs privés

L'État Burkinabé a adopté la libéralisation du secteur des télécommunications comme politique susceptible d'aider au développement des TIC dans le pays. A ce propos le secrétaire général du Ministère des Postes et des Techniques de l'Information et de la Communication (MPTIC) a affirmé en 2008 pendant l'enquête de terrain que l'État est en train de réviser la loi de 1998 portant réforme du secteur des télécommunications. Cette révision a pour but de favoriser l'épanouissement du secteur. Tout en affirmant que la loi régissant le secteur est en relecture, le secrétaire général déclare que cette loi a déjà donné des résultats positifs dans la mesure où elle a permis d'ouvrir le secteur des télécommunications à la concurrence. Selon lui, cette ouverture à la concurrence, en engendrant l'entrée d'acteurs privés a permis d'installer des infrastructures permettant aujourd'hui de fournir un accès au téléphone mobile aux Burkinabé vivant dans les villages les plus reculés du pays.

Le chapitre 1 article 2 annonce les objectifs de cette loi : « *promouvoir le développement des télécommunications au Burkina Faso par la création d'un cadre juridique approprié prenant en compte les exigences de la libéralisation[...]favoriser l'émergence et le développement d'un secteur concurrentiel des télécommunications pour faciliter l'accès des usagers aux services nouveaux de télécommunications aux meilleurs prix... assurer un service universel par la fourniture d'un service de base à couverture territoriale à des prix raisonnables...* » L'article 4 chapitre 1 spécifie que l'État est le garant d'une concurrence saine et loyale dans le secteur des télécommunications.¹

Cette politique d'ouverture du secteur des télécommunications au Burkina, s'inscrit dans le courant de ce qui a été initié aux États-Unis (notamment), avec le démantèlement du secteur des télécommunications dans ce pays réputé exemplaire en matière de libéralisme. Ce type de démantèlement initié aux États-Unis est devenu par la suite une

¹Ces données sont extraites de la loi portant réforme du secteur des télécommunications au Burkina Faso, disponible en ligne sur <http://www.mpt.bf/textes/lois.html> date de consultation : 16/06/2009

réalité dans les autres pays industrialisés. La libéralisation du secteur est considérée comme facteur favorable au développement des TIC.

Ainsi la Banque Mondiale, le FMI, et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux du Burkina Faso poussent ce pays à libéraliser ce secteur. La condition à laquelle les *pays en voie de développement*, le Burkina Faso compris, devaient satisfaire dans le but d'obtenir le soutien des bailleurs de fonds pour s'équiper en TIC, était l'ouverture des marchés des pays pauvres. Annie Chéneau-Loquay fait savoir que derrière les promesses de bonne volonté de la part des pays riches, aidés par les Nations-Unies qui prônent la capacité des TIC à impulser le développement de *PVD* comme le Burkina, se trouvent des intérêts économiques. « *Les enjeux fondamentaux d'une telle vision sont économiques et politiques et basés sur le substrat culturel d'une hégémonie occidentale. Il s'agit d'ouvrir les marchés aux produits et services (...) qui viennent du Nord, par le moyen d'une libéralisation contrainte ou forcée, orchestrée par les organisations financières internationales, (...) et sous-tendues par les accords de l'OMC*¹.

Dans le même ordre d'idées, l'UIT en 2002 distinguait plusieurs possibilités pour instaurer la concurrence en associant des acteurs privés au développement de l'accès aux TIC. Parmi ces possibilités on peut citer :

- l'attribution de licences additionnelles à de nouveaux entrants, soit en compétition avec l'opérateur historique, soit sous la forme de franchises ;
- l'attribution de licences pour la prestation d'un service spécifique, par exemple les communications mobiles, les transmissions de données ou de services à valeur ajoutée ;
- la création de nouvelles sociétés à partir de département spécifique de l'opérateur historique².

Pour ce qui est de l'instauration de la concurrence dans le secteur de la téléphonie mobile au Burkina Faso, l'État a d'abord créé en 1996, une nouvelle société TELMOB à partir de l'opérateur historique l'ONATEL (Office National de Télécommunication). Puis en 2000, les pouvoirs publics ont attribué l'autorisation pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de téléphonie mobile à deux nouveaux acteurs : Celtel Burkina et Télécel Faso. Dans le secteur des télécommunications au Burkina, la fin de l'année 2006 (décembre 2006) est marquée par la privatisation partielle de l'Onatel, à travers la cession de 51% du capital à Maroc Télécom. Aujourd'hui le secteur des télécommunications au Burkina est totalement libéralisé, l'Onatel a perdu le monopole qu'il avait sur la téléphonie mobile.

¹ Annie Chéneau-Loquay, 2005, « TIC et développement africain informel. Adéquation de la démarche de l'ONU ? », in, La « société de l'information » entre mythes et réalités, sous la direction de Michel Mathien, Bruylant, Bruxelles, pp.229-258, p.256-257

² Soupizet Jean-François, 2005, « La fracture numérique Nord-Sud » Paris, édition Economica, p. 137

Au Burkina, dix ans après l'ouverture du secteur à la concurrence, le nombre de lignes téléphoniques mobiles dépassait selon les estimations des acteurs du milieu, le chiffre de deux millions en avril 2008. Au 31 décembre 2007 le nombre de lignes mobiles était de 1 858 039¹. Afin de connaître l'évolution du secteur des télécommunications au Burkina, il est intéressant de relever qu'au 31 octobre 2003, le parc téléphonique total (téléphonies fixe et mobile confondues) était de 270 000 lignes. Introduite en 1996, la téléphonie mobile comptait au 31 octobre 2003, près de 208 000 abonnés pour les trois opérateurs que sont TELMOB, TELECEL Faso et CELTEL Burkina².

En 2008, le premier opérateur de téléphonie mobile au Burkina, en termes de nombre de lignes est Celtel (qui a pris le nom commercial de Zain³ depuis Août 2008). Celtel Burkina ou Zain Burkina, un des deux opérateurs privés arrivés après la réforme de 1998, a commencé ses activités en 2000. Les parts de marché en matière de téléphonie mobile se répartissent comme suit au 31 décembre 2007 selon le rapport 2007 de l'autorité de régulation des télécommunications:

- Zain Burkina a 49,80% de part de marché avec 925 134 abonnés (517 550 abonnés en décembre 2006);
- Telmob⁴ a 33,67% de part de marché avec 625 705 abonnés (365 682 abonnés en décembre 2006);
- Télécel Faso a 16,53% de part de marché avec 307 200 abonnés en décembre 2007 (pour 127 101 abonnés en décembre 2006).

¹ In « Rapport 2007 d'analyse du secteur des télécommunications », par l'autorité nationale de régulation des télécommunications

² In « Les télécommunications au Burkina Faso: situation actuelle et perspectives », communication présentée au Conseil Économique et Social le lundi 17 novembre 2003, par le Ministre des Postes et Télécommunications.

³ Le 01 08 2008, le groupe Zain auquel appartient l'opérateur CELTEL Burkina, a annoncé à Nairobi au Kenya, le changement de marque de toutes ses opérations en Afrique, de Celtel à zain. Les différentes agences Celtel en Afrique vont opérer sous la marque zain avec effet immédiat. Zain est un groupe intervenant dans les pays suivants le Burkina Faso, le Tchad, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, le Gabon, le Kenya, Madagascar, le Malawi, le Niger, le Nigeria, la Sierra Leone, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie en Afrique. Et Bahreïn, l'Irak, la Jordanie et le Soudan au Moyen orient. Le Ghana et l'Arabie Saoudite rejoindront le réseau après le lancement de leurs activités commerciales. Source <http://www.bf.zain.com/fr/zain-extras/news/news-article-29/index.html> (consultée le 16/06/2009)

⁴ En rappel : Telmob est la filiale mobile de l'ONATEL, opérateur historique de télécommunication au Burkina Faso et de ce fait, Telmob fût le premier opérateur de téléphonie mobile dans ce pays. Les premiers services de téléphonie mobile datant de 1996.

Au regard de ces statistiques, le constat est que le secteur de la téléphonie mobile est en pleine croissance, et que cette croissance a été très forte pour les trois opérateurs pendant l'année 2007. Le nombre d'abonnés à la téléphonie continue d'augmenter au Burkina Faso. Au 31 décembre 2009, selon l'autorité de régulation des communications électroniques, le Burkina enregistrait un parc total de 3 976 086 abonnés dont 152 461 pour le réseau fixe et 3 823 625 pour la téléphonie mobile. La densité passe ainsi de 22,63% en 2008 à 26,11% au 31 décembre 2009¹

Plusieurs acteurs publics, privés, de la société civile et d'institutions internationales rencontrés pendant les enquêtes, affirment que les opérateurs privés de télécommunication jouent un rôle important pour vulgariser l'accès à la téléphonie mobile au Burkina Faso. (Voir en annexe le tableau numéro 1²). La plupart de ces acteurs apprécie positivement la libéralisation du secteur, même si des critiques se font sur certains aspects comme la baisse des prix d'appels téléphoniques. Cette baisse ne serait pas suffisante, selon la majorité des personnes enquêtées. Avant d'aborder le regard que portent différents acteurs sur les politiques publiques, il semble intéressant d'évoquer quelques enjeux liés à la promotion des TIC au Burkina. Cela permet de mieux comprendre les stratégies et différentes actions menées par les acteurs publics et privés.

II. Enjeux de la promotion des TIC pour les opérateurs de télécommunication au Burkina Faso

1. Enjeux économiques pour les opérateurs de téléphonie

Le secteur des télécommunications génère encore des bénéfices, même si depuis quelques années on ne parle plus de bulle internet ni de start-up lié à ce qui était jadis qualifié de nouvelle économie. Partant de différents critères, Philippe Bouquillion³ évalue la taille, la rentabilité et les opportunités financières qu'offrent les industries de la culture et de la communication. Pour lui, les acteurs industriels de la culture et de la communication n'occupent pas nécessairement les premières places au sein du palmarès des grandes

¹ Source : Source <http://www.lefaso.net/spip.php?article37617> consultée le 15 juillet 2010

² Colonne portant sur : **Démocratisation des dispositifs multimédias et baisse des coûts des télécommunications grâce à l'action des acteurs privés**

³ Bouquillion Philippe, 2008, Les industries de la culture et de la communication : les stratégies du capitalisme, PUG, p.17

entreprises mondiales, les compagnies énergétiques et surtout les sociétés financières tiennent le haut du pavé. Toutefois, les grands acteurs des industries de la culture et de la communication (comme Microsoft) comptent parmi les très grandes entreprises mondiales et parmi celles qui offrent de grandes opportunités de gains financiers.

L'intérêt de multinationales des TIC pour l'Afrique ne date pas des années 2000. Cet intérêt s'est déjà fait ressentir il y a déjà plusieurs décennies. Après les tentatives des années 1960, les acteurs du secteur des TIC se sont désintéressés de l'Afrique, car le marché n'était pas rentable. Toutefois, le développement de l'informatique grand public et l'arrivée massive d'une large gamme d'instruments multimédias, faisaient des PVD (*pays en voie de développement*), un marché potentiel, car on savait qu'« *une fois les ménages et les institutions (des pays développés) équipés se pose le problème de la restriction du marché du secteur. Ce qui peut entraîner une chute de la croissance qu'engendre ce secteur. D'où la nécessité de trouver le moyen d'avoir de nouveaux marchés.*¹ Effectivement, après une période de grande croissance, durant les années 1990, grâce notamment à des politiques publiques d'équipement dans les pays développés, ce secteur des TIC a connu un ralentissement, qui justifie à plus d'un titre, l'intérêt des acteurs du secteur, pour l'Afrique en général, et dont certains s'intéressent au marché burkinabé en particulier. Nicolas Curien et Pierre-Alain Muet disent à propos de cette évolution du secteur des TIC que : « *Le secteur des TIC (...) a connu dans la seconde moitié des années 1990 une phase de croissance exceptionnelle (...).Le retournement de 2001 n'en a été que plus brutal, notamment dans les industries, où la crise a été particulièrement prononcée. En France, le chiffre d'affaire de cette industrie a baissé de 16%, ce qui représente une diminution de 11 milliards d'euros de chiffre d'affaires.*² » On retrouve des opérateurs français sur les marchés africains.

En matière de libéralisation et de privatisation dans les pays en développement, selon Soupizet (2005, p.138), trois types de partenaires sont intervenus :

- des opérateurs spécialisés sur des marchés relativement limités (Cable and wireless, France Câble Radio);
- des opérateurs de dimension internationale (Bell South, GTE, MCI WorldCom, Telefonica, France télécom, telecom Italia) ;
- successivement leurs filiales établies dans les pays de la région.

¹ Jean-François Soupizet, *La fracture numérique Nord-sud*, Economica, Paris, 2005, p.2

² Nicolas Curien et Pierre-Alain Muet, *La société de l'information*, La documentation française, Paris 2004, p.114

Selon certains chercheurs et spécialistes, dans les pays africains, le secteur des télécommunications offre encore des marges de progression dans la mesure où il s'agit de régions très peu équipées. Il s'agirait d'un domaine rentable, en particulier le secteur de la téléphonie mobile. José Do-Nascimento affirme que « *le marché cellulaire africain est celui qui augmente le plus rapidement depuis cinq ans par rapport aux autres régions du monde*¹. Selon lui, le nombre d'abonnés mobiles en Afrique a augmenté de plus de 1000% entre 1998 et 2003 pour atteindre les 51,8 millions et a depuis dépassé celui des lignes fixes qui était de 25,1 millions à la fin 2003.² Les chiffres précédents sur le nombre de lignes de téléphone montrent les lignes mobiles dépassent celles des fixes dans le cas du Burkina Faso aussi.

Cette situation fait de ces pays des zones d'attraction pour des multinationales du secteur des TIC. La téléphonie mobile est la branche la plus rentable dans ces pays. A ce propos le journal Jeune Afrique³, dans le cadre d'une analyse des mouvements actuels dans le secteur de la téléphonie mobile en Afrique, publiait en 2009 un article sur la question. Il en ressort qu'alors que les géants internationaux du secteur poursuivent leurs tentatives de rapprochement avec plus ou moins de succès, les opérateurs régionaux de moindre envergure étendent leurs opérations par acquisitions successives. En septembre 2009, le koweïtien Zain, très présent sur le continent, trouvait un accord avec un consortium indomalaisien mené par le groupe Vavasi pour lui céder 46 % de son capital. La transaction chiffrée à près de 14 milliards de dollars devait être effective en décembre 2009.

Des acteurs français comme France télécom à travers sa filiale mobile (Orange) et Vivendi pour ne citer que ceux-là, sont présents, en Afrique de l'Ouest. L'opérateur Orange est présent (sous l'appellation commerciale Orange) dans des pays ouest africains comme la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Mali, la Guinée Conakry, et Vivendi est notamment présent au Burkina via sa filiale Maroc Télécom qui est devenue actionnaire majoritaire de l'ONATEL (l'Office National de TELcommunication).

¹ Rapport UIT 2004, « Indicateurs des télécommunications africaines », mai 2004

² José Do-Nascimento, *Le développement du téléphone portable en Afrique*, in *Les télécommunications entre bien public et marchandise*, Djilali Benamrane, Bruno Jaffré, Marie-Laure Urvoy Sangharé, François-Xavier Verschave et al. , Charles Léopold Mayer, Paris, 2005, pp. 173-190, p. 177.

³ In : <http://www.jeuneafrique.com/Article/DEPAFP20090622T154446Z/> consulté le 02 janvier 2011.

Au Burkina Faso les chiffres concernant les nombres d'abonnés des différents opérateurs, parlent d'eux-mêmes. Cette progression du nombre d'abonnés de l'ensemble des opérateurs s'est accompagnée de bons résultats économiques. Au 31 décembre 2007 les recettes globales des communications mobiles au Burkina Faso s'élevaient à 91 100 360 677 F CFA contre 54 558 884 248 FCFA au 31 décembre 2006. Le rapport de l'ARTEL spécifie que ces chiffres n'intègrent pas les recettes roaming out de Telmob qui n'ont pas été communiquées. Ces bénéfices s'expliquent en partie par les investissements que les opérateurs de téléphonie mobile ont fait tout au long de l'année 2007, investissements qui s'élèvent à 47 087 144 139 FCFA contre 34 801 720 381 FCFA en 2006, soit une augmentation de 35,30% en une année. A propos de l'augmentation des investissements dans le domaine de la téléphonie mobile, les opérateurs ont signé des cahiers de charges qui les obligent à étendre leurs zones de couvertures sur l'ensemble du territoire burkinabé au fil des années. Le fait de couvrir de nouvelles localités a donc permis aux opérateurs d'augmenter considérablement leur nombre d'abonnés et par conséquent leur chiffre d'affaires. On constate pour cette période (décembre 2006 à décembre 2007) une diminution de la consommation moyenne par client. La recette mensuelle moyenne par « client prépayé ¹ » a diminué parce qu'en étendant leurs réseaux, les opérateurs atteignent les populations à faible revenu qui font partie des clients utilisateurs de cartes prépayées. Cependant, même si les clients dans leur ensemble ont moins consommé en 2007, leur accroissement a permis aux opérateurs de téléphonie de faire des retours sur investissements.

Comme on peut le constater, les enjeux financiers sont importants pour les opérateurs de téléphonie mobile qui *se livrent bataille* pour s'attirer plus de parts de marché. La concurrence est telle que, les différents acteurs font des offres promotionnelles régulières pour accroître leur clientèle. A l'occasion de certaines promotions, des puces électroniques (contenant quelques crédits de communications) appelées kits de connexions par les opérateurs, ont été distribuées à bas prix pour attirer la clientèle. Les puces qui coûtaient entre 6 000 F CFA et 2500 FCFA, il y a cinq ans, coûtent en 2010, 1500 F à 1000 CFA avec la même valeur en crédit de communication. Le client ne débourse que l'équivalent financier des crédits de communication qui lui seront fournis. Ces initiatives des opérateurs burkinabé s'expliquent par le fait qu'en termes d'économie des réseaux, plus le réseau est grand plus l'acteur concerné a des possibilités d'en tirer des profits, c'est l'effet de club. Pour Nicolas Curien (2005, p.16), l'effet de club peut être direct, c'est le cas de la téléphonie mobile où chaque usager représente un interlocuteur potentiel pour chacun des autres et augmente à ce titre l'utilité individuelle d'appartenir au réseau. La capacité de chacun à communiquer avec l'autre est accrue par une augmentation de la taille du marché.

¹ Client de téléphonie mobile utilisant les cartes de recharge prépayées

Les types d'offres que font les opérateurs burkinabé font partie de stratégies commerciales que certains auteurs comme N. Curien et M. Gensollen (Curien 2005, page 25) ont étudiées en 1989. Pour eux, le démarrage d'un réseau exige une offre volontariste, une distribution promotionnelle ou une tarification d'appel, visant à établir l'état initial au-dessus de la masse critique. Ensuite seulement, une croissance auto-entretenu pourra s'installer, à un rythme d'autant plus rapide que le point de départ aura été modeste. Certes, au Burkina le réseau de téléphonie mobile n'est pas en démarrage. Depuis 2000 il y avait déjà les trois opérateurs actuels, mais l'offensive en termes d'offres promotionnelles et de tarifications d'appel ne date que de deux à trois ans environ. Ces multiples offres promotionnelles permettent d'augmenter le nombre des membres du club, sans nécessairement faire perdre de l'argent aux opérateurs en matière de coût d'exploitation. Ils font des économies d'échelles en élargissant leurs réseaux, dans la mesure où le coût des supports reste fixe indépendamment du volume des contenus. Ainsi comme le dit Curien, plus vaste est la desserte, plus faible est le coût unitaire de connexion.

2. Un marketing croissant dans les télécommunications au Burkina Faso

Parlant de l'importance croissante des techniques marketing dans le secteur des télécommunications, P. Bouquillion (2008, p.148) affirme que les télécommunications évoluent d'un métier d'ingénieur vers un métier couplant des compétences techniques et des savoir-faire en termes de marketing. Pour lui, l'enjeu de la gestion d'un opérateur de télécommunication ne réside plus uniquement dans la définition du bon dimensionnement du réseau mais également dans la pertinence des choix marketing.

Connaître ces démarches marketing et les enjeux financiers pour les acteurs privés du secteur de la téléphonie au Burkina, permet de comprendre certaines motivations qui poussent ces acteurs à alimenter activement les discours promotionnels des TIC (et notamment sur la téléphonie), insistant sur les rôles que ces dispositifs techniques peuvent jouer pour l'amélioration des conditions de vie des Burkinabé.

Les intérêts des opérateurs de téléphonie au Burkina sont en corrélation avec les intérêts de certaines multinationales du secteur. Il convient de rappeler qu'en 2000, l'opérateur français Vivendi/Universal (appellation de l'époque) a acquis 36% du capital de

L'opérateur historique marocain, Maroc Télécom. En 2004 Vivendi/Universal est passé actionnaire majoritaire de Maroc Télécom en achetant 15% supplémentaire du capital de cet opérateur, passant à 51% des parts en actions¹. En décembre 2006 Maroc Télécom du groupe Vivendi, a acquis 51% du capital de l'ONATEL (opérateur historique du Burkina). Au moment de cette acquisition en 2006, l'ONATEL à travers sa filiale mobile, Telmob, avait réalisé un chiffre d'affaire de 103 millions d'euros au titre de l'année 2005². En rappel, l'opérateur Koweïtien Zain détient la majorité des actions de Celtel Burkina, devenu Zain Burkina, lequel est devenu courant 2010 Bharti Airtel, par cet opérateur indien, de certaines parts africain de Zain.

Cette configuration du secteur de la téléphonie au Burkina, tend à indiquer que les intérêts réalisés par des opérateurs dans ce pays engendrent aussi des profits pour les acteurs internationaux qui y sont actifs à travers leurs filiales, y compris des acteurs européens comme Vivendi. A ce propos, Bouquillion (2008, page 112) affirme qu'une des dimensions importantes de l'efficacité économique qui concerne aussi ce secteur, est l'insertion des industries de la culture et de la communication³ au sein de l'économie-monde. Cet objectif est clairement affiché par la commission européenne pour laquelle les politiques de la concurrence doivent concourir à mieux placer les acteurs industriels européens, tous secteurs confondus, au sein des marchés mondiaux.

3. Analyse du rôle des opérateurs de télécommunication dans le déploiement de la téléphonie mobile au Burkina Faso

Les opérateurs de téléphonie au Burkina, dans leurs politiques de promotion des TIC, ne s'illustrent pas seulement sur le plan discursif et sur celui de la promotion commerciale de leurs produits, ils mènent aussi des actions de bienfaisance auprès des populations et des acteurs associatifs. Ils font des dons de matériel et apportent aussi d'autres formes de soutien à l'État pour la promotion des TIC.

¹ Source: http://www.itu.int/ITU-D/ict/statistics/material/af_report07.pdf, consultée le 21 juin 2009

² Source : Extrait de AfricaBurkina : site de promotion de logiciel libre et des Techniques de l'Information et de la Communication en Afrique. <http://www.africaburkina.com> consultée le 21 juin 2009.

³ Pour Philippe Bouquillion, les acteurs des télécommunications font partie de l'industrie de la communication

Sur la question de développement des TIC, il y a des approches techno-déterministes qui attribuent principalement le développement de ces dispositifs techniques à des facteurs intrinsèques. A l'inverse, les approches socio-déterministes soutiennent l'idée selon laquelle les contextes sociaux jouent un rôle de premier rang dans ce processus. Les actions menées par les opérateurs de téléphonie mobile au Burkina Faso viennent rappeler le rôle non négligeable de l'offre commerciale et, d'une manière générale, les stratégies des différents acteurs économiques. Ainsi, la politique commerciale des opérateurs a joué un rôle important dans l'accroissement considérable du nombre de lignes mobiles au Burkina Faso. En 2005, Jean-François Soupizet¹ soulignait le rôle important que jouent les modèles commerciaux pour favoriser le développement des réseaux de téléphonie mobile dans les pays en développement. Pour cet auteur, la croissance des réseaux mobiles doit beaucoup aux cartes prépayées qui peuvent concerner plus des trois quart des abonnés dans certains pays. Le modèle du prépayé permet au consommateur de s'affranchir de l'obligation de l'abonnement et d'exercer un contrôle strict sur ses dépenses. Quant à l'opérateur il évite les impayés et se procure même une avance de trésorerie.

Actuellement, la tendance est à admettre la nécessité d'un ensemble de facteurs sociaux et techniques favorables, pour que des dispositifs sociotechniques comme les TIC puissent se développer dans une société. Mais il ne faut pas oublier le fait que les stratégies commerciales, le lobbying et les actions menées pour « soigner » l'image de marque des différents opérateurs et prestataires de services, jouent aussi un rôle dans le développement des TIC, notamment au Burkina. En analysant l'utilisation de nouvelles machines comme le micro-ordinateur, Bernard Miège² affirme que la majorité des travaux, en orientant leurs regards vers les usagers-consommateurs ont cherché à mettre en évidence la complexité de l'insertion sociale des techniques. Pour Miège, la plupart s'accordent à considérer que les usagers jouent un rôle actif dans la formation de produits nouveaux. Pour lui, l'idée d'une interrelation de la technique et du social s'est imposée peu à peu. Mais cette réorientation ne résoudrait pas toutes les questions : « *en particulier, elle tend chez certains à faire prévaloir une relation par trop « équilibrée » entre la technique et le social, négligeant le rôle de l'offre et des offreurs de produits et services...* » Selon Miège, le développement et la diversification des outils et des machines de communication, essentiellement à partir du milieu des années quatre-vingt-dix,

¹ Jean-François Soupizet, 2005, « La fracture numérique Nord-Sud », collection « nouvelles technologies de l'information et de la communication », édition ECONOMICA, p. 55

² Bernard Miège, 2004, « la pensée communicationnelle » Grenoble, PUG, p. 63-65

et par conséquent la concurrence marquée qui en résulte dans les pratiques, entraînent des changements identifiables dans les modes d'appropriation

Les différentes stratégies des opérateurs burkinabé contribuent à l'accroissement actuel du nombre de lignes mobiles. Cette analyse va dans le sens des opinions des enquêtés rencontrés pendant le travail de terrain. (Voir en annexe tableau numéro 1¹). En effet ils attribuent l'origine de ce qu'ils qualifient de succès du cellulaire au Burkina Faso, aux investissements et aux actions menées par les opérateurs de téléphonie mobile.

Ces dernières années, une pratique qui est à l'avantage des usagers/consommateurs s'est développée au niveau des opérateurs de téléphonie mobile au Burkina. Une ou plusieurs fois par mois, les opérateurs font des bonus sur les crédits de communication. Le principe est d'offrir parfois jusqu'à 100% de bonus de recharge, pendant un nombre de jours donnés. Par exemple, le client qui charge 1000 F CFA de crédit a 1000 autres francs de crédit gratuit, celui qui achète 25 000 F CFA obtient aussi cette somme en bonus gratuits de communication. Cependant il arrive que les bonus ne portent pas sur toute la gamme de cartes disponibles mais sur des cartes d'un montant donné (ou d'un ensemble de montants). Un opérateur peut faire un bonus de 50% ou 100% uniquement sur les cartes prépayées de 2500 F CFA pendant deux jours.

Le mois de juillet 2009 chez Telmob donne, par exemple une idée du type d'offres promotionnelles existantes chez les opérateurs burkinabé. Telmob proposait pendant la période allant du 01 juillet au 31 juillet 2009², les offres promotionnelles suivantes sur les cartes de recharge prépayées :

¹ Colonne portant sur : **Démocratisation de dispositifs multimédias et baisse des coûts des télécommunications grâce à l'action des acteurs privés**

² Source <http://www.telmob.bf/prepaye/promos-prp.htm> consultée le 04 07 2009

- Un kit de connexion vendu à 1 000 F CFA comporte :
 - 1 000 F de crédit initial utilisable pour les appels en direction de tous les réseaux ;
 - 15 SMS supplémentaires dès l'activation de la carte, utilisables de Telmob vers Telmob ;
 - 1 000 F de bonus de communication dès la 1^{ère} recharge, utilisable pour les appels de Telmob vers Telmob.
- un kit duo en offre promotionnelle permanente à 2000 F CFA comportant :
 - deux kits de connexions prépayés avec des numéros consécutifs ex : 70 xx xx 26 et 70 xx xx 27 ;
 - 3000 F CFA de crédits de communication offerts (soit 1 500 F pour chaque kit), valable pour appeler tous les réseaux ;
 - Un tarif de 1 F CFA la minute de communication entre ces deux numéros, 24h/24.
- Une offre de communication gratuite après la 3^{ème} minute, permettant au client prépayé de converser gratuitement vers un numéro Telmob après la 3^{ème} minute de communication du même appel, tous les dimanches de 00h à lundi 07h.
- La « réserve d'appel », il s'agit d'une offre promotionnelle permanente destinée aux abonnés prépayés de Telmob, qui consiste en la mise en place d'un crédit de communication intra réseau (Telmob à Telmob) au profit de l'abonné lorsque son crédit est épuisé.

L'offre « réserve d'appel » de Telmob fait penser à la « réserve 2 euros » offerte par l'opérateur français SFR à ses clients. La différence entre ces deux offres étant que la réserve offerte par SFR peut servir à appeler d'autres opérateurs. Il est intéressant de faire ce rapprochement parce que l'Onatel, maison mère de Telmob appartient à hauteur de 51% de son capital, à Maroc Télécom dont Vivendi est l'actionnaire majoritaire¹. Ainsi SFR et Telmob appartiennent au même groupe puisque que SFR est aussi une filiale de Vivendi. Nous n'avons pas été surpris de constater la similitude de cette offre. Par ailleurs, l'État burkinabé a affirmé avoir choisi Maroc télécom comme actionnaire majoritaire de l'ONATEL, en demandant à ce que cet acteur apporte au Burkina des innovations en matière de stratégie marketing et commerciale. C'est peut-être de là que vient le fait que les autorités burkinabé désignent cet opérateur étranger de partenaire stratégique. Depuis une année il y a des bonus offerts chaque fin du mois au niveau notamment de Telmob.

¹ Selon des chiffres offerts par le site internet de Vivendi, cet opérateur serait passé à 53% (acquis) du capital de Maroc télécom, au lieu de 51% chiffre de 2004. Source : <http://www.vivendi.fr/vivendi/-Groupe-> consultée le 06 juillet 2009.

4. Une stratégie marketing bénéfique aux usagers/consommateurs

Ces opérations promotionnelles sont une bonne affaire pour les clients. Toutefois ces périodes de bonus sont souvent des moments où le réseau de l'opérateur concerné (ou des opérateurs concernés) est saturé. Le client se retrouve avec un bonus mais a des difficultés pour appeler ou envoyer un SMS. Cette saturation des réseaux pendant les périodes de bonus s'explique par le fait qu'il s'agit de moments où beaucoup de clients rechargent leur cellulaire. Cette saturation est peut-être un signe montrant que les opérateurs burkinabé dans leurs politiques de développement n'investissent pas suffisamment dans les canaux de transmissions de leur réseau, du moins pas proportionnellement à leurs ambitions, vu les offensives qu'ils mènent pour avoir de nouveaux clients. Du fait de la fréquence de ces opérations promotionnelles des opérateurs, il y a des consommateurs qui affirment « guetter les bonus de 100% » pour acheter des crédits qui, cumulés avec les bonus, leurs permettent de passer 1 à 2 mois sans avoir besoin de recharger leur cellulaire. Bien souvent les bonus offerts sont uniquement valables pour des communications à l'intérieur du réseau de l'opérateur qui l'offre. Il existe aussi d'autres stratégies marketing, comme le fait d'avoir deux ou trois numéros sur lesquels les appels sont nettement moins chers et gratuits à certaines périodes.

A propos des terminaux cellulaires, on constate que leur coût a considérablement baissé. Au début des années 2000, les téléphones cellulaires coûtaient en moyenne 100 000¹ F CFA (environ 150 euros.) Aujourd'hui, en dehors des appareils de seconde main que l'on peut parfois acheter à 6000 F CFA (environ 10 euros), il y a des offres comportant un téléphone plus une puce (contenant des crédits de communication) pour un prix d'environ 22 euros. Ces opérateurs se fournissent en terminaux auprès de partenaires chinois. Ces aspects ont aussi contribué à l'équipement en téléphones mobiles des populations à bas revenus. Il s'agit là d'éléments non négligeables pour la compréhension des facteurs favorisant le développement du réseau mobile au Burkina Faso.

Cette stratégie des opérateurs de téléphonie, qui consiste à cibler le marché des bas revenus est observable dans d'autres pays ouest africains. Au Sénégal, des journalistes du

¹ Source : Kongoussi : quand le téléphone cellulaire de seconde main aide les paysans ; publié le 9 mai 2007 sur le site du réseau Burkina/NTIC : <http://www.burkina-ntic.net/kongoussi-quand-le-telephone.html> Site visité le 26 juin 2009

quotidien *Le Soleil*¹, dans une enquête publiée dans l'édition du 20 juin 2009, se posent la question suivante : « *qui mieux que les opérateurs téléphoniques savent tirer profit du marché, constitué de couches généralement peu aisées ?* » Pour ces journalistes, même si l'essentiel du chiffre d'affaires des opérateurs vient des grands comptes (de consommateurs), ces acteurs du secteur des télécommunications profitent tous des économies d'échelle qu'ils font en lançant des offres destinées aux plus petits clients. Selon ces journalistes, les opérateurs sénégalais ont innové dans la semaine du 15 au 21 juin 2009, en introduisant sur le marché le « 100% bonus offerts » sur les cartes de recharge prépayées. Avant cette période, les bonus offerts étaient de 50% et avaient généralement lieu dans le troisième tiers du mois. L'opérateur historique sénégalais a commencé à déroger le premier à cette règle ; il a été suivi par le second venu. Si chez l'un, le crédit offert est utilisé vers tous les opérateurs, chez le second par contre, il n'est utilisable qu'à l'intérieur du même réseau. Pendant ce temps, les clients du réseau du dernier venu ont des minutes d'appels gratuits en fonction du montant de crédits achetés. En la matière on peut dire que les opérateurs burkinabé ont commencé ce type d'offres avant ceux du Sénégal.

¹In : <file:///D:/Users/Desktop/t%C3%A9l%C3%A9phonie%20mobile%20a%20qui%20profite%20la%20concurrance.htm> Date de consultation : 04 juillet 2009

Un exemple d'offre téléphonique favorable aux clients à faible pouvoir d'achat

Ces stratégies mises en place par les opérateurs de téléphonie mobile sont aussi bénéfiques, dans une certaine mesure, aux consommateurs, notamment aux populations à bas revenus qui sont nettement les plus nombreuses parmi les 2 millions (environ) d'abonnés que comptait l'ensemble des trois réseaux mobiles au Burkina en avril 2008. Ces populations à bas revenus sont aussi destinataires des prix très bas que les opérateurs pratiquent sur la vente de certains crédits de communication dont les prix peuvent « descendre » jusqu'à 100 FCA. Il ne s'agit pas de cadeaux, mais de crédits soit disant destinés à dépanner les clients, pour « faire sonner » une personne qui va ensuite rappeler, pour envoyer des SMS. Chez l'opérateur Zain (ex Celtel) par exemple, il y a une offre appelée « sap sap » (qui signifie « vite vite » dans un jargon utilisé au Burkina). Le principe de cette offre est que le client qui veut s'approvisionner en crédit se rend chez un prestataire accrédité (par exemple un publiphone Celtel, un télécentre quelconque, un commerce du genre super marché ou épicerie) qui dispose d'une machine lui permettant de créditer directement le portable du client en utilisant le numéro de téléphone de celui-ci. Il n'y a pas de prix fixe pour le « sap sap », le téléphone du client est crédité en fonction de sa demande. Il peut acheter 100, 200, 300 F CFA de crédits en fonction de ses moyens et de ses besoins (en sachant que les cartes prépayées de recharge disponible chez zain sont à 200 F CFA pour les moins chers). Même si cette recharge est censée dépanner, sur le terrain on observe qu'il y a des personnes qui les achètent, non pour se dépanner, mais parce qu'ils ne peuvent pas s'offrir plus de crédits de communication. Pour permettre à leurs clients de mieux gérer leurs crédits de communication, certains opérateurs comme zain permettent à ceux-ci une fois qu'ils achètent une carte prépayée, de configurer la consommation de leurs crédits en choisissant d'être facturés à la minute ou à la seconde. L'avantage pour les clients étant que ceux qui n'ont pas de longues communications à faire sont « gagnants » en se faisant facturer à la seconde. Le client qui configure sa consommation sous la forme de facturation à la seconde peut à tout moment revenir sur une facturation à la minute.

Il s'agit là de quelques exemples d'offres marketing, de stratégies commerciales favorables aux consommateurs à bas revenus. Cela a pour objectif de soutenir le marché de la téléphonie mobile parce que le marché burkinabé est composé de populations majoritairement pauvres d'où la nécessité pour les opérateurs d'avoir une démarche spécifique destinée à ce type de consommateurs.

III. Regards sur la libéralisation du secteur de la téléphonie mobile au Burkina

La présence d'acteurs privés dans le secteur des télécommunications est unanimement reconnue par les enquêtés comme ayant eu des effets positifs sur l'accroissement du taux de pénétration du téléphone mobile au Burkina. Toutefois la libéralisation de ce secteur n'a pas été exempte de critiques de la part de ces mêmes enquêtés. L'État n'a pas pris le soin de renforcer les capacités des entreprises nationales du secteur avant de le libéraliser. Ils affirment que dans le contexte actuel, l'Onatel est favorisé en matière de fourniture d'accès à internet. Pour eux, le fait de favoriser une entreprise au

détriment d'autres, ne permet pas de stimuler la créativité et la performance des entreprises. Selon eux, l'État aurait dû donner la possibilité à d'autres fournisseurs de s'affirmer sur le marché. L'Onatel étant partiellement privatisée (la majorité des actions étant détenue par des actionnaires étrangers), M. Ouédraogo¹ qui est un des auteurs de ces critiques, affirme que le Burkina perd beaucoup d'argent. Il pense que le pays est pris en tenaille par les engagements que ses autorités ont pris auprès de partenaires bilatéraux et multilatéraux de coopération. Engagements qui poussent le Burkina à ouvrir son secteur des télécommunications au marché libre, comme le préconise entre autres l'OMC. En illustrant ce qu'il qualifie de perte, M. Ouédraogo se pose la question suivante et y répondait à sa manière : *« aujourd'hui combien de francs CFA quittent le Burkina par le biais des compagnies de téléphonie mobile ? Celles-ci amortissent très rapidement leurs investissements, par la suite elles font des bénéfices et par là même c'est beaucoup d'argent qui sort du pays. »* Il s'agit là d'un point de vue partagé par d'autres acteurs rencontrés (voir tableau numéro 1²)

Ce point de vue sur les limites des privatisations, libéralisations dans le secteur des télécommunications est partagé par des auteurs comme Soupizet (2005, pp. 143-144) pour qui reconnaît aussi l'intérêt de multinationales pour le marché africain, tout en affirmant que l'afflux des capitaux des privatisations risque de ne pas être reproductible dans le temps. Néanmoins, il souligne que la commercialisation des fréquences peut offrir de nouvelles perspectives pour autant qu'une demande solvable, soutenue se manifeste de la part des consommateurs. Pour cet auteur, l'internationalisation du secteur des télécommunications dans les pays en développement est une conséquence des restructurations. Pour lui, les prises de participation des opérateurs étrangers ont engendré des avantages sous forme d'apports technologiques, d'apports en techniques de gestion, ce qui a eu un rôle sécurisant vis-à-vis des investisseurs. Cela implique, en contre partie, que le secteur des télécommunications fasse l'objet d'une mainmise des groupes financiers qui sont souvent extérieurs au pays, ce qui a engendré l'exportation des profits. Ainsi, les opérateurs publics s'intègrent dans des conglomérats transnationaux puisque les opérateurs qui rachètent des parts africaines, opèrent sur plusieurs pays voire continents. Cette situation décrite par Soupizet est celle dans laquelle se trouve notamment l'opérateur historique de télécommunication au Burkina : l'Onatel et l'opérateur Zain passé récemment

¹ Sylvestre Ouédraogo est enseignant d'économie à l'université de Ouagadougou, fondateur de l'association de promotion des TIC : Yam Pukri, coordinateur du réseau Burkina NTIC et à la tête d'une entreprise de service multimédias : Sulga Concept.

² Colonne portant sur : **Les multinationales des télécommunications font de l'exportation de capitaux**

sous contrôle d'un opérateur indien Bharti Airtel. En effet, cet opérateur a racheté des parts africains de l'opérateur koweïtien Zain.

L'une des réserves que certains observateurs, émettent sur ces privatisations/libéralisations, porte sur le fait que parfois des repreneurs privés d'opérateurs historiques se soucient plus de rentabilité financière immédiate que de service de qualité à fournir dans la longue durée. Ces situations ont déjà été constatées dans des pays africains comme le Niger. Les réserves de ces observateurs sont d'autant plus à prendre au sérieux que depuis déjà quelques années, des spécialistes des industries culturelles et info-communicationnelles, comme Bernard Miège, attirent l'attention sur les pratiques hasardeuses de certains groupes du secteur notamment des télécommunications. Selon Miège, les industries culturelles et info-communicationnelles ont connu de profonds changements dans les modalités de leur financement : les groupes de communication, toujours à la recherche d'une intégration multi-médiatique, sont plus que jamais contrôlés par des groupes financiers, des sociétés de placement de fonds, etc. En d'autres termes, malgré le renforcement des groupes dominants par rachats, fusions, absorptions et autres processus, ces groupes obéissent plus à des logiques financières, avec les risques que l'on a pu observer de liquidation précipitée d'actifs, qu'à des logiques industrielles. Selon l'auteur, ces tendances ne sont pas présentes, de la même manière, à travers le monde : les stratégies ne sont pas uniformes et sont même assez diversifiées. Et cela se remarque aussi bien dans les industries de contenu que dans les industries de réseaux (les télécommunications), ou dans les industries de matériels informatiques.

IV. Les Télécoms au Burkina : un secteur de plus en plus financiarisé

Cette situation dans laquelle se trouve le groupe Zain est une conséquence de la financiarisation en cours dans le secteur des télécommunications. Bouquillion (2008, page 15-16) définit la financiarisation selon plusieurs axes. Ainsi, la financiarisation désigne le développement de l'actionnariat financier et, en contrepartie, le développement du mode de contrôle dit managérial issu de l'économie financière. Ce mode de contrôle signifie que l'actionnariat des pôles ou des groupes est très dispersé et qu'ainsi les managers disposent d'une main mise sur la direction des pôles ou des groupes industriels. Dans cette acception, la financiarisation s'accompagne d'exigences de rentabilité croissante de la part des actionnaires financiers qui souhaitent que les taux de rendement des capitaux investis soient

les plus élevés possibles. Les acteurs industriels, soumis à la « gouvernance financière » devrait adapter leurs activités à ces contraintes. Selon Bouquillion, la financiarisation désigne par extension la montée de la participation des acteurs financiers internationaux, notamment anglo-saxons, au sein du capital des groupes industriels et l'accroissement de leur influence sur la gestion de ceux-ci.

Au Burkina Faso, Zain n'est pas le seul groupe qui ait recours aux marchés financiers. Vivendi qui y est présent à travers l'ONATEL, est très actif sur ces marchés. A ce propos, Bouquillion (2008, p.52) affirme que la forte croissance externe de certains pôles, tels Vivendi, n'aurait pas pu être financée sans le recours aux marchés internationaux des capitaux. L'arrivée de Maroc Télécom au Burkina s'est aussi accompagnée d'une « ouverture directe » de l'ONATEL vers les marchés financiers. Ainsi suite à sa privatisation partielle, l'ONATEL, depuis le 30 avril 2009, est la première entreprise burkinabé à être entrée en bourse. Le fait que la première entreprise burkinabé à être cotée en bourse soit issue du secteur des télécommunications est révélateur des tendances en cours actuellement dans ce secteur. Dans la mesure où, même si les autres opérateurs de téléphonie du pays ne sont pas cotés à la bourse régionale basée à Abidjan, ils fréquentent les marchés financiers.

La libéralisation et la financiarisation du secteur des télécommunications n'ont pas toujours eu les retombées auxquelles les différents acteurs s'attendaient au moment où ces opérations se réalisaient. Les résultats n'ont donc pas toujours été à la hauteur des promesses et des attentes. Ainsi, les propos favorables que les autorités burkinabé tiennent à l'égard de la libéralisation de ce secteur sont à relativiser. Parce que même si les apports de cette libéralisation sont quelques fois positifs, cette libéralisation et la financiarisation qui s'en suit n'est pas pour autant sans risques.

L'une des difficultés que la financiarisation engendre dans le secteur des télécommunications est celle qui a été abordée à propos des difficultés financières actuelles de l'opérateur Koweïtien Zain, présent en Afrique y compris au Burkina. Plusieurs grands groupes mondiaux ont déjà connu ce type de difficultés, et sur la question, Bouquillion (2008, p. 39) affirme que la plupart des pôles de communication peuvent voir leur situation financière extrêmement fragilisée avec la montée des taux d'intérêts. Outre le difficile et coûteux remboursement des emprunts et paiement des intérêts, d'autres problèmes

peuvent subvenir. Ainsi, après l'éclatement de la bulle financière, la forte baisse du cours des actions des acteurs des industries de la culture et de la communication oblige de nombreuses entreprises à prévoir des provisions pour dépréciation d'actifs.

L'endettement n'est pas le seul problème qu'engendre la financiarisation. Contrairement à un certain nombre de discours favorables au libéralisme perçu comme *le sauveur* d'entreprises publiques en difficulté, on peut aussi constater que des opérateurs de téléphonie peuvent être désorganisés, déstabilisés suite à une privatisation ou une financiarisation. Pour Bouquillion (2008, p.38) La prégnance des intérêts capitalistes à court terme des acteurs financiers et des managers explique que nombre de rapprochements capitalistiques entre pôles ou groupes ne conduisent pas à une amélioration des conditions d'exploitation. La situation financière des acteurs industriels peut d'ailleurs se dégrader à la suite de ces rapprochements. Logiques financières et logiques industrielles peuvent donc être tout à fait contradictoires. Des opérations ont été réalisées au mépris des logiques industrielles. Les conditions d'exploitation peuvent ne pas s'améliorer du fait de l'éloignement des activités nouvellement assemblées. Pour illustrer la prudence à adopter face au libéralisme, on peut se référer à l'expérience vécue par certains pays africains entre autres, le Niger, pays voisin du Burkina, où la libéralisation et notamment la privatisation de l'opérateur historique s'est mal passée. En se référant à Boureïma Gado¹ (2005), on apprend que le 20 décembre 2001, le consortium Sino-libyen ZTE/China Rail/Laico (Dataport) a obtenu l'appel d'offre pour acquérir 51% des parts de Sonitel, opérateur historique de télécommunication au Niger. Le 1^{er} juin 2004, le parlement nigérien affirmait dans une déclaration publique que le repreneur n'avait pas modernisé le réseau, ni respecté le cahier des charges qui lui avait été imparti. Par ailleurs, d'autres engagements n'avaient pas été respectés par le repreneur. La situation de cet opérateur ne s'est pas améliorée et l'État nigérien a dû le nationaliser en février 2009 pour le sortir de cette situation. .

¹ GADO Boureïma, 2005, « Problématique des TIC en Afrique et Multilatéralisme », In Les télécommunications entre bien public et marchandise, sous la coordination de BENAMRANE Djilali, JAFFRÉ Bruno, VERSCHAVE François-Xavier, éditions Charles Léopold Mayer, pp. 208-209

V. Le libéralisme pas toujours synonyme de libre concurrence

On peut constater que le libéralisme ne garantit pas toujours la libre concurrence et la baisse des prix favorable aux usagers/consommateurs, comme le laissent souvent entendre certains acteurs politiques et économiques du Burkina ou d'ailleurs. A ce sujet, Bouquillion (2008, p. 12) remarque que les activités relevant du capitalisme s'écartent souvent des règles de la concurrence. Selon lui, à de nombreux égards, cette analyse semble pouvoir s'appliquer à la situation présente des industries de la culture et de la communication. Le constat de sens commun, selon lequel le développement concurrentiel des marchés et le capitalisme s'épaulent, est ainsi contredit, le capitalisme se déployant souvent contre le marché. Cela suppose que les autorités publiques locales soient en mesure de réguler le secteur des télécommunications pour éviter les concentrations qui limitent voire éliminent la concurrence. Cette régulation est d'autant plus difficile à faire que certaines fusions faites à l'international peuvent avoir des répercussions au plan national (burkinabé). Cela serait advenu si Vivendi avait pu racheter les parts africaines de Zain (il en avait l'intention pendant l'été 2009). Cette opération n'a pas pu se faire parce que Zain a trouvé l'offre de Vivendi insuffisante. Si cette opération avait réussi, elle aurait permis à ce groupe français d'entrer dans certains pays africains et de renforcer sa présence. Dans le cas du Burkina, Vivendi en tant que maison mère aurait été en position dominante et aurait eu la possibilité d'imposer ses prix. En effet, au Burkina, comme évoqué précédemment, Vivendi est déjà présent à travers sa filiale Maroc Télécom. Maroc Télécom y a donc un opérateur mobile qui est Telmob : filiale mobile de l'Onatel. En rachetant Zain Burkina (à travers le rachat de Zain Afrique) premier opérateur burkinabé de téléphonie mobile en termes de nombre d'abonnés et de parts de marchés (données présentées précédemment) Vivendi aurait pratiquement été en monopole privé au Burkina. En effet, comme le montrent les chiffres, le troisième opérateur burkinabé a très peu de parts de marché. En outre ce troisième opérateur vit depuis des années des difficultés de gestion dues entre autres à des problèmes de gouvernance et il a « frôlé » à plusieurs reprises le dépôt de bilan. Comme on peut le constater, les rapprochements internationaux entre groupes des industries de la communication sont souvent difficiles à contrôler parce qu'ils s'effectuent parfois en dehors du pays qui en subit les conséquences.

Certes le rachat de Zain Afrique par Vivendi n'a pas eu lieu, mais des opérations de rapprochements, de rachats de ce type sur le marché africain ou burkinabé des

télécommunications n'est pas à exclure dans l'avenir. Il reste à savoir si les autorités publiques du Burkina ou d'autres pays africains seront toujours vigilantes pour éviter une éventuelle disparition de leur monopole public (les anciens opérateurs historiques) au profit des monopoles privés, filiales de grands groupes internationaux. Cette question se pose d'autant plus que les autorités publiques, non seulement celles du Burkina mais aussi celles d'autres pays d'Afrique ou d'ailleurs, sont parfois laxistes quant au contrôle et au respect de la concurrence. A ce propos, Bouquillion (2008, p. 56) disait que les autorités en charge de la régulation de la concurrence peuvent interdire certains rapprochements entre pôles s'ils confèrent des pouvoirs de marché exorbitants aux acteurs industriels qui les conduisent. Toutefois, dans les faits, les entraves posées aux stratégies des pôles par la réglementation et les instances de régulation restent limitées.

Pour ce qui est de la vente des parts africaines (excepté les marchés marocain et soudanais) de l'opérateur koweïtien Zain, la Tribune. fr¹, annonçait le 15 février 2010 qu'un terrain d'entente a été trouvé pour le rachat de ces parts par l'opérateur indien Bharti Airtel. En effet, selon la Tribune : « *Le premier opérateur indien de téléphonie mobile a mis un peu plus de 10 milliards de dollars sur la table pour s'emparer des actifs africains du koweïtien Zain. Selon l'agence de presse officielle du Koweït, l'offre a été acceptée par le conseil d'administration de Zain.* » La transaction a eu lieu pendant l'été 2010.

VI. Quelques difficultés rencontrées par les opérateurs

Parmi les difficultés actuelles des opérateurs de téléphonie mobile en Afrique, il y a le fait que les possibilités d'acquisition de nouveaux marchés rentables sont parfois limitées. Si dans certains pays, pour des raisons diverses, le développement de la téléphonie mobile a été ralenti²; dans d'autres un fléchissement de la rentabilité du marché est observé par certains experts. Même si les opérateurs continuent de bénéficier de retombées financières sur ces marchés, leurs marges de profits ont diminué. En effet, dans un certain nombre de pays, y compris le Burkina Faso, la plupart des villes sont couvertes par les réseaux mobiles, et les zones qui restent à couvrir sont des localités rurales beaucoup moins rentables. Ainsi,

¹ Source : http://ged.latribune.fr/zetasearch/hweb/index.html?DN_SEARCH=zain&posted=1 consultée le 17 février 2010.

² Par exemple dans des pays en guerre comme la République Démocratique du Congo le développement des réseaux mobiles est limité par l'instabilité du pays.

les futurs clients se situent hors des villes, ce qui nécessite d'importants investissements pour étendre la couverture des réseaux. Quant aux clients existants, ils dépensent de moins en moins. « La tendance déclinante se poursuit, à l'instar de ce qui se passe dans les autres régions du monde. Les revenus par utilisateur diffèrent d'un pays à l'autre¹. »

Quelle que soit la contribution des opérateurs de téléphonie mobile dans le développement actuel de ce secteur au Burkina, ils sont parfois accusés de se soucier davantage de leurs intérêts financiers que de la qualité des services rendus aux usagers/consommateurs. Il convient d'ajouter que des instances publiques alimentent aussi les critiques qui sont faites à ces opérateurs. En effet, à la faveur du renouvellement des licences de télécommunication en mai 2010 au Burkina, le président de l'autorité de régulation (l'ARCE) a, pendant une conférence de presse le 18 mai 2010², affirmé que la qualité des services offerts par les opérateurs téléphoniques au Burkina Faso est jugée non satisfaisante par le Gouvernement. Sur neuf indicateurs mesurés par un consultant international, les opérateurs n'en respectent que quatre, soit 45% de respect des dispositions des cahiers des charges. A cela s'ajoutent d'une part, la tarification jugée élevée par le président de l'ARCE et d'autre part le taux de couverture du territoire national par les opérateurs téléphoniques « ne seraient pas des meilleurs ». Ce taux de couverture par les réseaux téléphoniques était au 28 février 2010 de 56% du territoire national et 80% de la population pour Telmob, 53% du territoire national et 78% de la population pour Zain, et 35% du territoire national et 59% de la population pour Télécel. Malgré cela, le gouvernement leur a marqué de nouveau sa confiance et leur permet de poursuivre l'exploitation de leurs réseaux, mais avec de nouvelles conditions relatives au droit d'entrée sur le marché burkinabé. Le fait que l'État décide de renouveler les licences des opérateurs, malgré le constat mitigé qu'il fait de leurs actions, ne serait pas un acte de bienveillance. Il serait aussi lié aux entrées fiscales dont l'État pourrait bénéficier à l'occasion de cette opération.

¹Source : <http://www.jeuneafrique.com/Articles/Dossier/ARTJAJA2528p083.xml0/-campagne-internet-Safaricom-banque-Quels-relais-de-croissance-html> Date de consultation : 02 janvier 2011.

² Source : Source : <http://www.lefaso.net/spip.php?article36781&rubrique6>
Consultée le 26 juin 2010

La libéralisation du secteur des télécoms au Burkina : des enjeux multiples

La position officielle de l'État burkinabé, pour favoriser le développement du secteur des télécommunications est la libéralisation de celui-ci. Il s'agit pour l'État de mettre en place un cadre juridique et réglementaire propice à une intervention du secteur privé. Suite à l'adoption des textes libéralisant ce secteur, deux opérateurs privés ont obtenu en 2000 des licences GSM pour la fourniture de services de téléphonie mobile. Ces deux opérateurs privés se sont installés aux côtés de la filiale mobile de l'opérateur historique.

Il convient de préciser que les intérêts financiers ne se constatent pas uniquement du côté de l'État burkinabé. Les opérateurs de téléphonie font aussi de grandes marges bénéficiaires. Cela fait du Burkina Faso et des pays africains en général, un marché porteur pour des multinationales du secteur (Vivendi, France Télécom, Zain notamment) qui prennent « d'assaut » ce marché africain.

Le financement du développement de ce secteur au Burkina, à l'image de ce qui se fait ailleurs dans le monde, s'effectue à travers une financiarisation de ce domaine économique. Les opérateurs téléphoniques burkinabé empruntent auprès des banques locales ou régionales les fonds nécessaires à leur fonctionnement, à leur croissance. Un des symboles de la financiarisation de ce secteur est le fait que l'ONATEL soit depuis le 30 avril 2009, la première entreprise burkinabé en être cotée en bourse, à la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) basée à Abidjan en Côte d'Ivoire.

La présence de multinationales du secteur des télécommunications au Burkina Faso et en Afrique de l'Ouest en général, est diversement appréciée. Cette présence est parfois très critiquée du fait que ces entreprises font dans la plupart des cas de larges bénéfices. Au même moment, les États dont l'État burkinabé, sont accusés d'avoir « bradé » leurs opérateurs historiques. Certains acteurs parlent de fuite de capitaux par le biais de la présence des opérateurs internationaux de ce secteur.

Toutefois, plusieurs personnes rencontrées reconnaissent que l'arrivée d'acteurs internationaux du secteur des télécommunications a aussi été bénéfique en termes d'augmentation de l'offre et de la qualité des services. Les multiples offres promotionnelles

et autres démarches marketing des opérateurs sont considérées comme étant bénéfiques d'une certaine manière aux usagers/consommateurs. Cependant plusieurs acteurs émettent des réserves quant aux incidences positives de l'intervention de ces multinationales. Ces réserves viennent du fait que, pour ces acteurs, ces multinationales n'investissent pas dans les pays africains (notamment au Burkina) à la hauteur de ce qu'elles devraient investir au vu des bénéfices estimés colossaux qu'elles font. Par ailleurs, l'autorité de régulation des communications électroniques (du Burkina Faso), à la faveur du renouvellement à la fin du mois de mai 2010, des licences des opérateurs de téléphonie, affirme que ces opérateurs ne respectent pas les cahiers de charge qui leur ont été adressés.

En résumé

Les enjeux de la promotion de la téléphonie au Burkina ne concernent pas seulement les acteurs économiques du secteur (les opérateurs), l'État burkinabé y trouve aussi des intérêts. Les enjeux de cette promotion pour les autorités publiques sont de plusieurs ordres : intérêts financiers et économiques, intérêts politiques liés à des enjeux nationaux et intérêts politiques liés à l'intégration communautaire dans la région ouest africaine, entre autres.

CHAPITRE 2 : ENJEUX DE LA PROMOTION DE LA TELEPHONIE MOBILE POUR L'ÉTAT BURKINABE ET DE LA REGULATION DE CE SECTEUR

I. Enjeux économiques et financiers

Les enjeux économiques pour l'État sont importants, ces enjeux sont d'autant plus importants que le Burkina est un pays pauvre n'ayant pas beaucoup de ressources naturelles. Dans ce contexte, les autorités politiques ont pour ambition de faire du Burkina un pays de service. Et en cela le secteur des télécommunications est perçu comme un domaine économique pourvoyeur d'opportunités.

En matière de retombées on peut dire que le poids financier du secteur des télécommunications est important, en particulier celui de la téléphonie. La vente des licences d'exploitation rapporte beaucoup d'argent au gouvernement burkinabé. A ce propos, en 2000, lors de l'ouverture au privé du secteur des télécommunications au Burkina Faso, l'État a reçu 10,6 millions de dollars Américains¹ pour octroyer une licence d'exploitation de réseau mobile GSM à l'opérateur de téléphonie Celtel (devenu Zain aujourd'hui). L'opérateur Télécel a quant à lui payé 8 millions de dollars pour sa licence. Ces autorisations d'exploitations ont été données pour dix ans. Même si la vente des licences ne peut pas être reproduite fréquemment, il faut quand même noter que ces licences sont renouvelées à un moment donné et cela donne l'occasion à l'État d'en tirer des avantages financiers relativement importants. Pour ce qui est de la privatisation partiel de l'opérateur historique en décembre 2006, l'État burkinabé a récupéré 144 310 540 000 F CFA de la vente des 51% des parts à Maroc Télécom.

Le 30 avril 2010, le gouvernement burkinabé a pris un décret (numéro : 2010-215/PRES/PM/MEF/MPTIC²) fixant les modalités d'acquisition des licences de réseaux fixes, mobile et d'internet. La redevance de renouvellement a été fixée à cette occasion, à hauteur de 26 330 270 000 F CFA. Contrairement à l'année 2000 où les licences attribuées étaient des licences GSM, pendant l'année 2010 l'État burkinabé a attribué des licences

¹ Source : <http://faso-dev.net/Telecoms.html?page=static> Date de consultation : 02 janvier 2011

² Source : article datant du 18 mai 2010 issue du www.faso-tic.net consultée le 25 mai 2010

globales. Le renouvellement des licences a été une occasion pour l'État d'augmenter les frais à payer même s'il faut noter que le type de licences attribuées n'est pas le même que les licences de 2000. Cet aspect financier pour l'État d'un pays pauvre comme le Burkina n'est pas à négliger. Télécel Faso devait renouveler sa licence le 24 mai 2010 au plus tard et Celtel (Zain) Burkina le 29 mai 2010, sous peine de voir leur « réseau coupé ». Télécel qui a mis du retard à payer sa redevance s'est ainsi vu fermer son réseau et a dû trouver un terrain d'entente (pour des modalités) de paiement, pour pouvoir reprendre son service. Cette fermeture s'explique par l'intransigeance dont l'autorité de régulation des communications électroniques (ARCE) a fait preuve face à ce qu'elle pense être une « entente tacite entre opérateurs pour faire baisser le prix de la redevance ». En effet, selon le journal l'Indépendant¹ du 16 juin 2010, le gouvernement a pris les opérateurs au dépourvu en annonçant le coût du renouvellement des licences en février 2010. Les opérateurs s'étaient entendus pour acculer les autorités publiques : la réaction ferme de l'ARCE contre Télécel a surpris et désorganisé l'entente tacite. Selon cet hebdomadaire burkinabé, ils ne sont pas nombreux « ceux qui pouvaient vraiment penser » que l'instance de régulation des communications électroniques irait jusqu'à suspendre le signal et priver les abonnés des services de communication. Il semble qu'au sein même de Télécel, on a été surpris par la fermeté de l'ARCE. Relatant les propos d'un responsable de Télécel, le journal écrit ceci : « "Nous avons été convoqués un soir au cabinet du ministre des Télécommunications, en février 2010, pour nous entendre dire que le prix de la licence avait été porté à 26 milliards ", se désole, un premier responsable d'une des sociétés de téléphonie. Ce fut donc pour les sociétés un coup de massue. Un montant « trop élevé » à trouver en moins d'un trimestre. Le gouvernement visiblement ne voulait pas transiger ». Toujours selon ce journal « Le gouvernement avait compris les intentions des sociétés. Pour le président de l'ARCE, Mathurin Bako, les opérateurs ont adopté une mauvaise démarche. Il ne comprend pas pourquoi les trois sociétés, au lieu de discuter plutôt sur les modalités de paiement, ont voulu se focaliser sur le montant de la licence. Une démarche qui ressemble à une ignorance des textes ». Il s'agit toujours des propos du président de l'ARCE qui, chiffre à l'appui (à titre d'illustration), montrait que les prix des licences au Burkina Faso sont moins élevés que les prix pratiqués dans des pays de la sous-région ouest-africaine comme le Sénégal, La Côte d'Ivoire ou le Togo par exemple. Ainsi, selon le président de l'ARCE : « Elles (les sociétés de téléphonie) font alors de gros bénéfices et sont capables de payer sans problème la licence. » Toutes ces tractations autour du renouvellement des licences de télécommunication au Burkina Faso, sont des signes qui laissent croire que

¹ Source <http://www.lefaso.net/spip.php?page=forum&id_article=37188> consultée le 16 juin 2010

le gouvernement burkinabé accorde une importance « particulière » aux intérêts financiers qu'il peut tirer des concessions de licences d'exploitation des télécommunications.

Depuis déjà quelques années, on constatait à propos de divers pays africains que les multinationales ne sont pas les seules à bénéficier des retombées économiques de l'ouverture du marché des TIC (notamment la téléphonie), car les États africains aussi ont leur part du *gâteau*. Do-Nascimento (2005. p.175) laisse savoir que le domaine des communications mobiles en Afrique, a franchi en 2003, la barrière des dix milliards de dollars US de recettes, avec des bénéfices de plus d'un milliard de dollars. Et cette manne a aussi profité aux États africains qui ont perçu plus de quatre milliards de dollars US sous forme de redevances de licences. Quant aux équipementiers, ils ont gagné plus de cinq milliards de dollars US grâce aux contrats conclu en Afrique depuis 2000.

Dans certains pays Ouest africains comme le Bénin, la première vente de licences a été critiquée quelques années après par des acteurs politiques locaux. Ces États estiment parfois avoir été « désavantagés » pendant les opérations financières qui ont conduit à la vente des licences. Dans le cas du Bénin, l'État a exigé le versement d'une somme d'argent représentant le préjudice qu'il estime avoir vécu, pour cela il a suspendu les activités de certains opérateurs notamment Moov (ex Télécel) pour leur mettre la pression et finalement un terrain d'entente a été trouvé.

Il ne revient pas à ce travail de dire si cette attitude est juste ou pas, ce cas a été évoqué pour aborder le fait que certains pays africains estiment n'avoir pas vendu les licences d'exploitation des réseaux mobiles, ou licences globales à la hauteur de leurs valeurs. A la faveur du renouvellement des licences des opérateurs en mai 2010 au Burkina, le journal burkinabé l'Indépendant affirmait dans son Numéro 874 du mardi 8 juin 2010¹ : « *d'ailleurs, les Burkinabè devraient s'offusquer de cette braderie d'un secteur rentable alors que d'autres pays fixent le coût à plus de cent (100) milliards de F CFA.* » Cela montre qu'après les renouvellements de licences et malgré l'augmentation des frais de redevances, certains Burkinabé pensent toujours que l'État « brade » les possibilités en matière de télécommunication dont dispose le pays.

¹ Source : http://www.independant.bf/article.php3?id_article=1617?&sq=arti
Consultée le 26 juin 2010

Cependant, l'État Burkinabé pourrait augmenter prochainement ses entrées financières liées à la vente de licence d'exploitation de services de télécommunication puisque le Conseil des ministres en sa séance du 24 février 2010 a autorisé entre autres un appel à candidature pour la délivrance d'une quatrième licence¹. Ainsi on peut noter que les discours d'accompagnement des TIC, parfois axés sur la prétendue *fracture numérique* qui participe notamment à la légitimation de la mise en place de politiques de libéralisation du secteur des TIC, conduisent à des résultats très lucratifs pour chacune des parties : États africains et multinationales. Pour ne citer que ceux-là pour l'instant. Cela peut contribuer à expliquer la réceptivité de l'État burkinabé en manière d'ouverture à la concurrence de ce secteur. Car, en cette période où on parle de la baisse de l'aide au développement, pendant que le Burkina Faso, très endetté, doit rembourser ce qu'il doit, tout en s'occupant du financement de secteurs sociaux, on comprend que la manne financière apportée par l'ouverture du secteur des TIC à la concurrence, tombe à point nommé.

II. Autres enjeux économiques

Sur le plan des investissements, on peut noter que le secteur des télécommunications injecte de l'argent dans l'économie burkinabé. A ce propos, un regard sur les statistiques de l'année 2007 montre qu'au 31 décembre de cette année, les opérateurs de téléphonie avaient investi 50 487 144 139 F CFA dans l'économie nationale selon un rapport de l'ARTEL². Le même rapport fait apparaître que la contribution fiscale du secteur des télécommunications en 2007, s'élevait à 22 664 354 602 F CFA. Quand on replace ces chiffres dans le contexte du Burkina qui est un des pays les plus pauvres au monde³, on comprend à quel point ces rentrées financières qu'apporte ce secteur constituent un enjeu économique important pour les pouvoirs publics. Le dernier rapport de l'ARCE montre encore l'importance de ce secteur des télécommunications dans l'économie burkinabé. Au cours de l'année 2009 il y a eu dans ce secteur : 55 708 844 005 F CFA d'investissement,

¹ Sources : LeFaso.net <http://www.lefaso.net> du Mercredi 10 mars 2010. Consultée le 10 mars 2010.

² A noter que depuis 2009, l'ARTEL (Autorité de Régulation des TELcommunications) a changé de dénomination et s'appelle Autorité de Régulation des Communications Electroniques (ARCE)

³ Dans le rapport sur l'indice de développement humain 2007/2008 (du PNUD), sur 177 pays le Burkina Faso était classé 176^e

une masse salariale de plus de 18 milliards et une contribution fiscale de plus de 46 milliards de F CFA¹.

Un autre aspect important de ces enjeux économiques est donc la création d'emplois dans ce secteur et il s'agit là, également d'enjeux sociaux. En rappel l'ARTEL dans son rapport 2008 annonce qu'au 31 décembre 2007, 1811 emplois directs ont été créés par les opérateurs de téléphonie (la grande majorité de ces emplois est dans le secteur de la téléphonie fixe : 1280). En plus de ces emplois directs, l'ARTEL estimait à plusieurs milliers, le nombre d'emplois indirects liés à l'exploitation des télécentres privés, à la distribution des cartes de recharges. Même si dans une certaine mesure on peut estimer que certains employés de télécentres privés sont mal payés, ces emplois ne sont pas à négliger, même si d'aucuns relativisent l'incidence de ces emplois en termes d'amélioration des conditions de vie des personnes concernées. Ce, d'autant plus que depuis trois ans (environ), ces télécentres privés au Burkina, comme aussi au Mali et au Sénégal, vivent des moments difficiles et un grand nombre d'entre eux ferment, ce qui entraîne des pertes d'emplois. Il convient aussi de noter que les emplois créés aussi modestes qu'ils soient, contribuent à réguler le climat social dans le pays. Il s'agit donc d'enjeux sociopolitiques.

III. Enjeux socio-politiques sur le plan national

Au Burkina Faso comme dans beaucoup d'autres pays, l'État est de plus en plus obligé de prendre en compte, dans la conduite des politiques publiques, les acteurs économiques importants qui interviennent dans le pays. La crise économique mondiale qui a éclaté l'été 2008 a permis de constater un recul du politique au profit de l'économique et du financier. Cela s'observe à travers toutes les difficultés que les plus grandes puissances politiques mondiales rencontrent dans leurs tentatives de régulation des secteurs financiers dont les pratiques, selon certains spécialistes, ont conduit à la crise. Cela permet de dire que dans le contexte actuel, les pouvoirs politiques des pays industrialisés et des pays en voie de développement, ont des marges de manœuvre limitées dans la gouvernance de leurs États. Ces pouvoirs publics doivent de plus en plus composer avec des aspects économiques et financiers sur lesquels ils semblent avoir peu de contrôle. Le Burkina Faso, n'y fait pas exception. Par ailleurs, la privatisation de l'Onatel a fait l'objet de débats et le syndicat des travailleurs de cet opérateur y a contribué. A ce propos l'un des responsables de ce syndicat

¹ Source <http://www.lefaso.net/spip.php?article37617> consulté le 15 juillet 2010

disait dans un entretien accordé au journal burkinabé l'Indépendant que leur rôle dans ce débat est d'aider les autorités en apportant leur vision sur la manière de procéder pour cette privatisation. Et dans ce sens, il affirme que leur contribution est de participer à toutes les discussions sur la privatisation. Cette participation permettrait de garantir les intérêts de tous : travailleurs, gouvernement, consommateurs, pour que la privatisation profite à la communauté nationale dans son ensemble¹. Selon ce responsable syndical, d'une manière générale, les privatisations sont imposées à l'État burkinabé par les bailleurs de fonds. Ces institutions exigent des gouvernements africains l'ouverture de leurs secteurs dans tous les domaines, mais en réalité, ce sont leurs multinationales qui reprennent les sociétés et font des profits. La privatisation est une imposition, mais chaque gouvernement doit avoir une idée claire de ce qu'on lui demande de faire ; et à partir de là, il doit pouvoir proposer un schéma qui lui permet de répondre aux intérêts de son pays.

1- L'ONATEL : symbole du rejet de la privatisation de certains services publics

Les syndicalistes de l'Onatel n'ont pas été les seuls à alimenter le débat avec l'État. Des acteurs de la société civile, comme de simples citoyens, y ont participé à travers la publication de tribunes dans la presse. Une tribune publiée dans le numéro 3711 du journal le Pays², contribue à alimenter ce débat. Tout comme les travailleurs de l'Onatel, cette tribune ne rejette pas la privatisation de l'opérateur historique mais propose des pistes pour une meilleure ouverture de cette entreprise au privé. Il affirme une idée partagée par d'autres observateurs : « *la problématique de la fracture ou des fractures numériques dans le contexte de libéralisme généralisé, risque de s'imposer avec acuité aux politiques publiques burkinabé dans tous les domaines d'activité (éducation, santé, aménagement des territoires, entre autres) comme conséquence d'un manque de vision stratégique de l'avenir de nos dirigeants* ». Pour lui, la perception de « fracture » relève du *fantasme politique* dès lors qu'elle est uniquement perçue comme l'expression de l'inégalité d'accès. Il est indispensable, de la considérer aussi comme "l'expression de nouvelles formes du capitalisme par l'économie numérique."

Selon l'auteur de cette tribune, l'État burkinabé a déjà fait un certain nombre d'erreurs dans les privatisations. *"Les économistes et les politiques sont peu portés à l'autocritique. La liste de leurs*

¹ Source : http://www.independant.bf/article.php?id_article=184?&sq=arti consultée le 03 janvier 2011

² Source : <http://csdptt.org/article436.html> consultée le 03 janvier 2011

erreurs en matière économique est édifiante. Et l'impact de ces erreurs souvent considérable. Erreurs de prévision, bien sûr, mais aussi erreurs de diagnostic, erreurs de jugement, erreurs de raisonnement, voire erreurs volontaires pour tromper l'opinion...". Il soutient l'idée que les préoccupations de court terme qui consistent à ranimer les marchés financiers par la vente d'actions publiques et conforter les finances de l'État, l'ont emporté sur des considérations de plus long terme et sur un véritable projet industriel.

Il y a au Burkina, une remise en cause des politiques publiques traitant des privatisations dans ce pays. Cela ne concerne pas seulement la privatisation de l'Onatel, mais les privatisations dans leur ensemble, même si c'est le cas du secteur des télécommunications qui sert de focale d'entrée pour cette présente recherche. Un des enjeux pour l'État burkinabé dans sa politique des TIC est de montrer qu'il n'a pas été contraint (par des bailleurs de fonds) à libérer ce secteur. L'État veut montrer que cette libéralisation entre dans le cadre de la recherche de meilleures voies pour améliorer les services de télécommunications au Burkina Faso. Il y a donc un enjeu politique visant à montrer, contrairement aux points de vue de certains Burkinabé, que les autorités politiques gouvernent dans le sens de la défense de l'intérêt général et de l'amélioration des conditions de vie des populations dans la durée. Pour répondre aux critiques sur la libéralisation du secteur des télécommunications, le SG du MPTIC (pendant les enquêtes) a affirmé que les autorités politiques ont une bonne vision qui se matérialise par la cyberstratégie. Selon lui, il est entre autres question de créer les conditions pour que les Burkinabé dans toutes les localités du pays aient accès aux infrastructures TIC. A l'opposé des discours selon lesquels les autorités libéralisent le secteur des TIC pour engranger des retombées financières immédiates, le SG affirme que l'État n'a pas les moyens pour mettre en place les infrastructures nécessaires à la fourniture des services. Ce serait pour cette raison que les autorités ont choisi de créer un contexte favorable à l'intervention du privé lequel aurait plus de moyens pour ces investissements.

Cet enjeu politique est important pour les pouvoirs publics. Parce que de grandes sociétés d'État et pas des moindres, sont sur la liste des entreprises publiques dont l'État a annoncé (il y a déjà plusieurs années) la volonté de les privatiser. C'est le cas notamment de la société nationale d'électricité (SONABEL), la société nationale de distribution d'eau (ONEA) et de la société nationale des hydrocarbures (SONABHY) pour ne citer que celles-là. Il s'agit d'entreprises publiques ayant une forte incidence sur la vie quotidienne

des Burkinabé. Leur privatisation est au cœur d'enjeux sociopolitiques et économiques qui donnent lieu depuis l'annonce de leurs futures privatisations, à des divergences de points de vue sur la nécessité de ces opérations et sur la manière de les conduire (éventuellement). Les difficultés rencontrées avant et après la privatisation partielle de l'ONATEL donnent donc la possibilité à l'État d'en tirer des leçons pour les opérations futures. C'est pour cela qu'il est intéressant, dans le cadre des analyses actuelles, d'attirer l'attention sur ces enjeux politiques des libéralisations, privatisations dans le secteur des télécommunications. À propos de la privatisation de la SONABEL et de l'ONEA, le 11 mai 2010¹, l'Assemblée Nationale a rayé ces deux entreprises de la liste² des 9 entreprises à participation de fonds publics à privatiser. La SONABHY par contre reste une entreprise à privatiser avec une participation majoritaire de l'État, malgré les réticences exprimées par certains députés. Face aux multiples critiques qui lui sont faites l'État a envie de montrer qu'il a en vue le développement des TIC dans l'intérêt de tous les Burkinabé.

2- Vision de l'État burkinabé pour l'intégration des TIC dans le tissu socioéconomique

Les discours d'accompagnement des TIC sont aussi un moyen pour l'État burkinabé de réaffirmer qu'il a des projets pour les Burkinabé et qu'il met les TIC à contributions, du moins dans ses projets. Dans ce sens, la promotion des TIC peut être analysée comme un tremplin permettant d'alimenter des discours socio-politiques. Il ne s'agit pas d'une nouveauté dans la mesure où ce type de discours a accompagné et accompagne encore dans divers endroits du monde le développement des TIC. Les discours de l'administration Clinton pendant les années 1990, sont là pour rappeler qu'il s'agit de phénomènes connus. Yves Jeanneret en 2001 affirme : *« il existe bien, parmi les politiques actuellement en circulation dans la société, une entreprise de discours cohérente et puissamment relayée, pour doter les médias informatisés de vertus extraordinaires et faire avancer, sous couvert de cette révolution annoncée, divers projets de marchandisation de la culture, de la libéralisation des échanges et des statuts, de mise en concurrence et en instabilité des salariés, et de légitimation providentielle d'un modèle social et économique. »*

Pour ce qui est du cas burkinabé, le gouvernement a adopté ce qu'il appelle la cyberstratégie nationale. Le SG du MPTIC affirme que : *« Le gouvernement a une politique nationale. Cette politique est née de l'adoption en octobre 2004, de la cyberstratégie nationale, qui a pour*

¹ Source : le journal le Pays du 12 mai 2010, extrait de Fasonet : <http://www.lefaso.net/spip.php?article36687>

² Liste établie par l'article 1 de la loi n°15-2001/AN du 4 juillet 2001.

ambition de promouvoir les TIC et de mobiliser leurs potentiels au bénéfice des politiques nationales de développement ». Le principe qui guide la conduite de cette politique de l'État burkinabé se trouve dans le document officiel qui met en place cette stratégie : « *le gouvernement du Burkina Faso est convaincu qu'une bonne mobilisation du potentiel des nouvelles technologies de l'information et de la communication combinée à celle des technologies plus anciennes comme la radio et la télévision peut constituer un puissant levier pour l'enracinement de la bonne gouvernance, le renforcement des capacités, une meilleure appropriation des programmes de développement par les populations.*¹ »

A ce propos un plan opérationnel² sur quatre ans couvrant la période 2006-2010 a été conçu. Ce plan a plusieurs objectifs parmi lesquels la mise en place d'une cyberlégislation. Celle-ci, selon le gouvernement, devrait créer d'une part un environnement concurrentiel, transparent, attractif et sécurisant pour les investisseurs privés dans le domaine des TIC. D'autre part elle doit permettre une plus grande lisibilité de l'action gouvernementale dans le secteur des TIC. L'État éprouve le besoin de montrer ainsi aux Burkinabé qu'il travaille pour l'intérêt de tous les citoyens, et qu'il a une vision claire des moyens à mobiliser pour permettre un développement des TIC. L'État répond ainsi aux critiques qui lui sont faites sur la manière dont il mène les politiques publiques dans le domaine des TIC.

Parmi les autres objectifs de ce plan opérationnel, il y a aussi le fait de construire à l'échelle nationale une infrastructure mutualisée pour le transport de la voix, de la vidéo et d'autres données. L'État burkinabé s'était fixé en 2006, l'objectif de mettre en place à « l'horizon 2010 » une infrastructure mutualisée en fibre optique qui relierait le Burkina Faso à ses pays voisins, pour le transport de données multimédias dans chaque chef lieu de province. Cette infrastructure devrait selon les autorités, permettre à 70 % des localités rurales de disposer d'un point d'accès public au téléphone, avec 15 téléphones (fixe et mobile) pour 100 habitants en 2010. Cette infrastructure devait aussi permettre le développement de 50 000 connexions haut débit offrant un accès au téléphone, à internet et à la télévision numérique. Concernant cet aspect, le ministre des Postes et des TIC annonçait dans un entretien publié le 03 février 2010 dans le quotidien burkinabé Sidwaya que l'État pilote actuellement le projet qui permettra de relier les 45 provinces en fibres optiques. Selon lui les autorités sont en train de finaliser la dernière phase de l'étude technique de ce projet qui est estimé à 150 millions de dollars américains. Il reconnaît que ce projet n'est pas bien avancé, mais que les

¹ Stratégie d'opérationnalisation du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication, 13 octobre 2004, page 18.

² Plan opérationnel annexé à la lettre de politique sectorielle du Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication du Burkina Faso, juillet 2006

études techniques pour sa réalisation, devraient être terminées avant juin 2010. Si par rapport à la couverture nationale en infrastructure le ministre admet un retard dans l'avancement du projet, il évoque par ailleurs la réalisation de certains volets du plan sur les cyberstratégies sectorielles.

Ainsi, parmi les réalisations de l'année 2009, il y a l'adoption par le conseil des ministres du projet de loi sur le nom de domaine étatique de premier niveau en : .bf. A cela s'ajoutent l'adoption et la promulgation de la loi sur les services et transactions électroniques au Burkina Faso, l'extension du réseau de l'Administration qu'est le RESINA dans cinq autres villes : Fada N'Gourma, Ouahigouya, Koudougou, Kaya et Kongoussi. Outre les résultats de l'année 2009 il y a aussi le fait que le 27 novembre 2008 l'Assemblée Nationale du Burkina a adopté la loi portant réglementation générale des réseaux et services de communication électronique au Burkina Faso.

Ces lignes sont écrites en 2010, l'heure n'est peut être pas encore au bilan, mais on peut néanmoins dire qu'un certain nombre d'actions du plan quadriennal de cyberstratégie sectorielle ont été réalisées et d'autres ne le seront probablement pas dans la limite du temps prévu (2010). La politique de l'État est menée en fonction des enjeux qui sont traités dans ce travail. Il apparaît que l'État a une politique parce qu'il y a une suite dans la conduite de ce projet de cyberstratégie, même s'il met du temps à produire des résultats concrets.

L'État a d'abord adopté en 2000 un plan de développement de l'infrastructure nationale de TIC qui n'a pas connu de mise en œuvre. Puis en 2004, il y a eu l'adoption du document sur la Stratégie d'opérationnalisation du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication. Enfin, en 2006, le gouvernement a approuvé le Plan opérationnel annexé à la lettre de politique sectorielle du Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication du Burkina Faso.

Les responsables du MPTIC, ont été unanimes pour dire que les différents plans et projets de l'État aboutissent à une réalisation. Selon ces responsables, de 2000 à 2004, l'État dans cette politique TIC est passé du plan à la stratégie, et le lien entre les deux est que le plan a été décliné en stratégie. Selon eux, il y a une cohérence dans cette démarche dans la mesure où ce passage a permis d'identifier les principaux axes au niveau desquels il faut agir et les moyens à mobiliser pour que ce plan ait des applications sur le terrain. Pour les autorités rencontrées, ce sont entre autres des problèmes financiers qui n'ont pas permis la mise en

œuvre du plan de 2000. Avec le temps ils ont estimé que ce plan avait besoin d'être affiné et décliné en politiques sectorielles pour une mise en œuvre.

Pour terminer ce tour d'horizon de la perception que les autorités burkinabé ont des politiques TIC qu'elles conduisent, il convient de noter que cette vision est « teintée » de déterminisme technique, ce qui semble dû en partie au fait que ces autorités répercutent l'idéologie propre à certains de leurs bailleurs de fonds à propos de dispositifs techniques. Par ailleurs, il y a au Burkina, un écart entre les discours officiels, les textes politiques et la réalité sur le terrain. Ce qui fait qu'un certain nombre de ces textes restent encore, plusieurs années après leur adoption, à l'étape de projets non réalisés ou partiellement réalisés.

Les politiques publiques des TIC au Burkina s'inscrivent d'une manière plus large dans des politiques sous-régionales de promotion de ces techniques. Celles-ci sont initiées par L'UEMOA et la CEDEAO des organes¹ pour l'union des États de l'Afrique de l'Ouest.

IV. Respect des directives communautaires en matière de télécommunication

En s'inspirant de Philippe Bouquillion (2000), on peut dire que l'État burkinabé est intégré dans une « sphère publique » dans ce sens qu'il interagit avec des acteurs sociaux publics tels que les institutions d'union sous-régionale. Ces acteurs supranationaux auraient moins de capacité d'influence sur les États membres que celle que peut avoir l'Union Européenne sur un pays comme la France. La réalisation de ces unions ouest africaines, n'a pas atteint un point qui leur permet d'avoir un poids similaire à celui de l'UE. Même si cette organisation a parfois du mal à faire respecter ses directives.

Toutefois, ces institutions promulguent des textes réglementaires et des directives dans le secteur des TIC, auxquelles le gouvernement burkinabé et les autres gouvernements de la région doivent normalement se soumettre. A propos du rôle des unions, Bernard Miège² fait remarquer que la construction de grands ensembles régionaux tels que l'Union

¹UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africain. Les huit États membres de l'UEMOA sont : Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo. L'UEMOA a été créée le 10 janvier 1994.
CEDEAO : Communauté Economique Des États de l'Afrique de l'Ouest. Les quinze États membres de la CEDEAO sont : Benin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo. La CEDEAO a été créée en 1975.

² Bernard Miège, 2003, « La contribution des industries de la culture, de l'information et de la Communication à l'informationnalisation et à la globalisation » in Question de Communication, pp 25-26

Européenne, l'Alena, le Mercosur, l'Ansea (Il est possible d'ajouter les institutions ouest africaines) fait partie des éléments à prendre en compte dans les recherches portant sur le développement des TIC. Cela parce que ces institutions sont une voie vers la globalisation, elles ont leur dynamique propre et leurs initiatives. Elles mènent vers la construction d'ensembles productifs de grande dimension dont les effets ne doivent pas être négligés.

En matière d'initiatives des unions régionales, en octobre 2009, un expert en télécommunication de la CEDEAO, face à la progression de la cybercriminalité dans la région ouest africaine, exhortait les pays membres de cette institution à harmoniser leurs législations en matière de TIC pour faire face à ce problème¹. En effet, réunis en janvier 2007, les chefs d'État des pays de la CEDEAO avaient adopté une réglementation commune des TIC. Mais peu de pays à la date d'octobre 2009 s'étaient conformés aux directives de l'union. A cette date, selon cet expert, seuls le Cap-Vert, le Burkina Faso, la Gambie et la Sierra Leone avaient adopté une législation des TIC conforme au modèle communautaire adopté en 2007.

V. Du caractère libéral des réglementations TIC en Afrique de l'Ouest

Les différentes réglementations ouest africaines sont d'obédience libérale et influencées par la vision de l'Union Internationale des Télécommunications (UIT) et de l'Union Européenne. En 2004, l'UIT a lancé un projet régional, en coopération avec l'Union européenne, pour soutenir la mise en place d'un marché intégré pour les TIC en Afrique de l'Ouest. Ce, pour harmoniser le marché des télécommunications dans les espaces UEMOA et CEDEAO.

La répétition (dans certains cas) des textes issus de ces deux instances (voir annexes), vient du fait que ces organes ne concernent pas exactement les mêmes pays. Certes les pays de l'UEMOA sont dans la CEDEAO, mais celle-ci comportent sept autres pays. Et comme l'UEMOA avance plus vite, elle émet des textes en plus de ceux de la CEDEAO. Ce travail n'analyse pas le contenu de tous ces textes, leurs intitulés sont assez évocateurs quant aux domaines dans lesquels ils s'appliquent.

¹ Source : <http://www.itmag.sn/index.php/Telecom/Reglementation/une-legislation-communautaire-des-tic-attendue-en-janvier-2010-dans-la-cedeao.html> consultée le 17 février 2010.

Pour montrer l'impact de ces textes communautaires au Burkina, Il est question d'examiner un peu plus en détails, la directive n° 01/2006/CM/UEMOA relative à l'harmonisation des politiques de contrôle et de régulation du secteur des télécommunications.

Cette directive vise entre autres :

- la mise en place d'une concurrence effective, loyale transparente, non discriminatoire et durable ;
- l'investissement privé dans le secteur ;
- la fourniture des services de télécommunication sur l'ensemble du territoire des États membres.

L'UEMOA incite ses pays membres à faciliter la mise en place et le développement de réseaux transnationaux et l'interopérabilité des services à l'intérieur de l'Union.

L'indépendance et la transparence dans la gestion des organes nationaux de régulation des télécommunications est un point sur lequel le gouvernement burkinabé a dû se conformer à cette directive de l'UEMOA. En effet, celle-ci stipule que : *« les États membres garantissent l'indépendance des autorités nationales de régulation vis-à-vis du pouvoir politique et de toutes les organisations assurant la fourniture de réseaux, d'équipements ou de services de télécommunications et de toute autre organisation intervenant dans le secteur, en faisant en sorte que ces autorités soient juridiquement distinctes et fonctionnellement indépendantes. »* En juillet 2009 le gouvernement burkinabé a mis en place une nouvelle structure dénommée Autorité de Régulation des Communications Electroniques (ARCE) en lieu et place de l'Autorité de Régulation des TELécommunications (ARTEL). En effet l'ARTEL était un organe rattaché au Ministère des Postes et des TIC, il ne s'agissait pas d'une institution indépendante. Or, l'État Burkinabé est actionnaire de l'opérateur historique de télécommunication et de sa filiale mobile. Cette situation pouvait être source de conflit d'intérêt, dans la mesure où l'opérateur dont il est question (tout comme l'ARTEL à l'époque) est en partie lié au MPTIC. L'État devait par ailleurs se conformer à la directive de l'UEMOA et c'est ce qui fut fait pendant l'été 2009.

L'action des institutions d'intégration régionale en Afrique de l'Ouest dans le domaine des télécommunications a été critiquée par des acteurs associatifs Burkinabé, Maliens et

Sénégalais rencontrés pendant les enquêtes. Sur cette question Monsieur Sagna¹ a fait part pendant un entretien, de son point de vue qui devait par la suite paraître en éditorial sur le site internet d'OSIRIS. Il faisait le constat (avec d'autres acteurs) selon lequel certains pays africains dont le Sénégal, le Mali et le Burkina, ont été contraints à libéraliser leur secteur des télécommunications, favorisant ainsi l'arrivée d'opérateurs étrangers à l'Afrique. Pour lui, ces opérateurs font du lobbying auprès des instances d'union régionale (UEMOA, CEDEAO). Ce lobbying aurait pour but d'amener les pays membres de ces unions à créer un cadre législatif favorable au développement d'un marché unique des télécommunications dans la région. Pour Monsieur Sagna, les efforts que ces pays africains feront pour l'uniformisation des textes réglementant les télécommunications, seront favorables aux opérateurs étrangers parce que les États africains n'ont pas été vigilants pendant la libéralisation du secteur. Selon lui les politiques de libéralisation se sont transformées en politique de dénationalisation parce que ces sociétés nationales créées avec des capitaux publics ont été vendues (la plus grande part des actions) à des opérateurs étrangers. Ainsi les États africains auraient vendu les parts de ces opérateurs rentables et stratégiques, sans créer un contexte favorable au développement d'une offre privée locale (nationale ou sous régionale). Ce type de critiques ont été constatées au Burkina Faso et évoquées *supra*, mais la particularité de ce point de vue de Monsieur Sagna, est qu'il met l'accent sur le rôle que jouent les organes d'intégrations sous régionale, pour favoriser l'harmonisation des textes réglementaires pour l'établissement d'un marché unique. De plus il évoque les conséquences que cette uniformisation réglementaire aura en termes de « fuites » de capitaux en direction notamment des pays d'origine des multinationales des télécommunications présentes en Afrique de l'Ouest.

Ce constat de l'influence d'institutions internationales sur la libéralisation du secteur des télécommunications dans des pays africain, et « l'exportation » de capitaux que cela engendre est aussi fait par certains chercheurs spécialistes de la question des TIC en Afrique. Pour Alain Kiyindou (2010) : « *Sous l'impulsion de l'Union internationale des télécommunications (UIT), le marché des télécommunications s'est ouvert à la concurrence [...] Suite à l'adoption de l'accord sur les télécommunications de base (ATB), de nombreux pays africains ont emboîté le*

¹ Enseignant chercheur à l'école de bibliothécaire archiviste et documentaliste EBAD de l'université Cheik Anta Diop de Dakar, et Secrétaire Général d'OSIRIS (Observatoire sur les Systèmes d'Information, les Réseaux et les Inforoutes au Sénégal)

pas en entamant un processus de libéralisation, caractérisé par la privatisation des opérateurs historiques des télécommunications locaux. En donnant ainsi la priorité à la privatisation à outrance des opérateurs de télécommunication africains, l'UIT a participé à l'effacement progressif du service public y compris dans les secteurs connexes. »¹ Tout comme les acteurs associatifs rencontrés, Kiyindou affirme que ces privatisations ont été faites, dans la plupart des pays au détriment des investisseurs locaux. Puisque ce sont généralement de grandes firmes privées européennes ou américaines (notamment) qui ont repris à bas prix ces sociétés vendues dans un état financier et technique critique.

Comme cela a été dit précédemment, l'influence de l'UEMOA est loin d'être à la hauteur de celle de l'UE (même si à ce niveau aussi il arrive que des pays ne respectent pas certaines directives européennes), notamment pour ce qui concerne leurs capacités de coercition. Il a été noté à ce propos que la plupart des pays membres de cette union ne respectent pas, à la date de juillet 2010 les directives émises depuis 2006 par cette institution dans le domaine des TIC. Plus cette union sera forte, plus l'UEMOA aura des capacités de contrainte importantes. Pour le moment l'UEMOA semble être une instance qui guide les États dans le but de fédérer les politiques publiques des TIC dans son espace. Les différentes directives de l'UEMOA ne sont pas respectées de la même manière. Selon les enjeux, certaines directives trouvent plus facilement des applications que d'autres. C'est le cas de la directive relative à l'interconnexion des réseaux et services de télécommunication. Le Burkina par exemple investit de plus en plus pour s'interconnecter avec ses pays voisins, notamment les pays côtiers ce qui lui permet d'avoir accès à de la bande passante par fibre optique que ces voisins reçoivent par câbles sous-marins.

VI. Le Service Universel (SU) : une notion qui prend place dans les politiques publiques des télécommunications au Burkina Faso

L'évolution de certains services publics vers des services universels est une réalité qui va bien au-delà des frontières Burkinabé et qui concerne plusieurs secteurs en dehors des télécommunications.

Cette évolution des services publics est une conséquence du libéralisme qui prend de plus en plus d'importance au Burkina. Cela se matérialise par un certain nombre de

¹ Alain Kiyindou, 2010, « TIC et développement socio-économique : enjeux et pratiques », Lavoisier, Paris, P. 96.

réglementations qui réduisent l'État Burkinabé à un rôle de régulation, notamment dans le secteur des télécommunications. Il s'agit là d'une des manifestations de l'influence des acteurs privés sur les politiques publiques. Philippe Bouquillion (2000, pp.92-93) montre que : contrairement au service public, le service universel n'a pas pour objectif de mettre en œuvre un projet politique et social mais de réguler les « publics utilities ».

Pour cet auteur : *« Ces utilités publiques sont des actions économiques menées par des agents privés qui ont des conséquences économiques ou sociales particulièrement fortes sur leur environnement. Leur régulation, à travers le service universel, doit permettre de s'assurer que le caractère privé et de gestion marchande de ces activités économiques n'entrave pas les bénéfices économiques et sociaux dont peut bénéficier l'environnement. »* Pour Bouquillion, ce bénéfice du service universel n'est pas un droit qui appartiendrait aux consommateurs, il ne constitue qu'un avantage provisoire et évolutif. Selon lui, la mesure de cet avantage dépend des contraintes imposées à l'offreur. Il s'agit de concilier les intérêts économiques des offreurs et des consommateurs.

Cette vision de service universel vient remplacer celle qui existait au Burkina et qui était liée au service public, quand l'État burkinabé avait le monopole dans le secteur des télécommunications. En effet, comme le dit Bouquillion (2000, pp. 92-93), la notion de service public est inséparable de l'idée d'un État fort qui intervient afin de transformer les structures de la vie économique et sociale et un service public est nécessairement exercé par une structure en position de monopole. Et pour Nicolas Curien, le service public a pour principe l'égalité, la continuité et l'adaptabilité.

Selon Bouquillion (2000, p93), le service universel n'est pas à considérer comme une tentative de contrainte que l'État exercerait sur les marchés, mais comme une volonté de concilier les intérêts des producteurs et ceux des consommateurs dans une logique de marché. La définition du champ du service universel est un enjeu économique important. Selon lui, ce principe de service universel situe le débat principalement sur le terrain économique au détriment de problématiques plus spécifiquement réglementaires, dans un contexte où l'État a abandonné sa souveraineté économique. Dans ce contexte, les objectifs politiques ou sociaux, sur le long terme, prennent une place secondaire face aux intérêts du marché et à ceux des opérateurs. Sur le plan des services sociaux rendus aux populations, Nicolas Curien (2005, p. 102) affirme que les obligations de service universel, sont liées à la couverture de l'ensemble du territoire à un prix abordable. Ces obligations renvoient aussi à l'offre de tarifs sociaux destinés aux usagers à faibles ressources, à la fourniture de

prestations particulières aux personnes handicapées, ou encore à la desserte prioritaire de certains établissements (écoles, hôpitaux, etc.)

En matière de service universel le gouvernement burkinabé a adopté le 02 aout 2000, le décret n° 2000/408/PRES/MCIA¹ portant modalités de mise en œuvre d'un accès au service universel des télécommunications. Ce décret a entre autres pour objets de :

- fixer les obligations des opérateurs au titre de la fourniture du service universel des télécommunications ;
- créer un fonds d'accès au service universel des télécommunications destiné à favoriser le développement des réseaux et services de télécommunications dans les zones où ce développement n'est pas rentable ;
- organiser le financement de ce fonds, par contributions des opérateurs et fournisseurs de services de télécommunications et par concours d'autres parties intéressées.

Selon ce décret, la fourniture du service universel des télécommunications consiste entre autres à : fournir à toute personne qui en fait la demande un raccordement à un réseau téléphonique ouvert au public, dans la zone de desserte, à un prix raisonnable. Il est aussi question d'offrir à chaque commune au moins un point d'accès public ainsi que la possibilité de desservir la mairie et un centre de santé ; offrir dans chaque village un point d'accès public.

Ce décret a été pris en 2000. Entre cette date et 2010, il y a eu différents projets et plans de développement des TIC au Burkina. Mais comme le disait le Ministre des Postes et des TIC dans son entretien du 03 février 2010 à la presse (voir supra), les politiques publiques d'extension des TIC ont pris du retard dans leur réalisation et la mise en œuvre de ce décret de service universel se fait attendre dans certains domaines, alors qu'un fonds a été créé pour le financement de ce service universel. En matière de financement du service universel des télécommunications, Nicolas Curien (2005, p.108) distingue quatre modalités de financement :

¹ Source : http://www.artel.bf/IMG/pdf/DECRET_N2000-408-PRES-MCIA.pdf consultée le 22 février 2010.

- recourir à l'autofinancement c'est-à-dire ne prévoir aucun système de compensation, en se fondant sur l'appréciation qualitative que le SU procure autant d'avantages à l'ex-monopole qu'il lui fait supporter de coûts ;
- organiser un appel d'offre ou une procédure d'enchères pour l'attribution des droits à exercer les prestations du SU – ou un sous-ensemble de ces prestations- dans une aire géographique donnée, les droits étant octroyés à l'opérateur qui réclame la plus faible subvention ;
- confier le SU au seul opérateur historique, calculer le coût de ce service par une méthode analytique, en répartir le montant entre les différents opérateurs (y compris l'opérateur historique) au prorata de leurs volumes d'activités ou de leurs chiffres d'affaires, puis reverser les contributions des opérateurs entrants à l'opérateur historique à travers un fonds ;
- calculer puis diviser en quotes-parts le coût du SU, comme dans la méthode précédente, mais offrir à chaque opérateur le choix du *pay or play* : ou bien s'acquitter de la totalité de sa quote-part (option pay) ou bien offrir lui-même des prestations de SU (option play), le coût ainsi engagé étant déduit de sa quote-part.

VII. Le financement du service universel au Burkina

Le gouvernement burkinabé, a choisi de mettre en place un fond de financement du service universel, qu'il a rattaché à l'autorité de régulation des communications électroniques. Ce fonds a pour objet de contribuer au financement de l'extension de la desserte téléphonique aux zones rurales ou urbaines, lorsque cette extension ne peut se réaliser sans être subventionnée. Il est alimenté par des contributions versées par les opérateurs et fournisseurs de services de télécommunication soumis aux régimes de la concession ou de l'autorisation. Le montant annuel des contributions est égal à deux pour cent (2 %) du chiffre d'affaires des opérateurs, réalisé au titre des services relevant de la concession ou de l'autorisation. Cette redevance est due chaque mois sur la base du chiffre d'affaires encaissé au cours du mois précédent. Selon le décret, peuvent également concourir aux ressources du fonds, les bailleurs de fonds, publics ou privés, désireux de contribuer au développement des services de télécommunication au Burkina Faso dans les zones défavorisées ou isolées. A ceux-ci peuvent s'ajouter les collectivités territoriales désireuses de favoriser le développement des télécommunications dans leurs circonscriptions.

Pour permettre l'identification des besoins à satisfaire en matière de service universel, l'autorité de régulation établit et tient à jour une liste exhaustive des communes et villages du Burkina Faso et les classe en fonction du service desservi dans les localités concernées. Selon ce décret de 2000, les communes et villages ou groupements de communes ou de villages désireux de bénéficier d'une desserte téléphonique peuvent adresser au Ministre chargé des Télécommunications une requête en vue de la programmation des travaux nécessaires. Cette requête devrait indiquer le cas échéant les contributions financières ou autres (mise à disposition de locaux par exemple) que la ou les commune(s) et le ou les village(s) s'engage(nt) à apporter en vue de la réalisation de la desserte. L'État a donc planifié des actions à mener pour la mise en place et le fonctionnement du service universel, mais cela ne se matérialise pas concrètement sur le terrain. Cette absence de réalisation entraîne un certain nombre de critiques.

Le mécanisme même de ce service universel est critiqué par certains acteurs associatifs qui estiment que les autorités publiques ont mal défini la manière dont les marchés sont attribués pour la fourniture de ce service. Cela parce que ce sont les soumissionnaires les plus riches qui auront les marchés, puisqu'il y a un appel à candidature pour l'attribution des zones à servir. A l'issue de cet appel les bénéficiaires de marché sont subventionnés. Ainsi les acteurs associatifs propriétaires de téléc centres communautaires s'estiment lésés parce qu'ils voudraient pouvoir être bénéficiaires de marchés et ainsi de subventions du fonds d'accès au service universel des télécommunications. S'estimant pauvres, ces acteurs pensent en outre qu'ils seront les perdants de ces subventions prévues dans le cadre du fonds d'accès au service universel. Ces associations pensent ne pas être en mesure d'obtenir des marchés liés à ce service.

La mise en place d'un fonds d'accès au service universel des télécommunications n'est pas une spécificité burkinabé, d'autres pays africains, notamment le Mali et le Sénégal ont aussi mis en place ce système. Dans le cadre du Burkina, c'est l'autorité de régulation des communications électroniques (ARCE) qui s'occupe du recouvrement des contributions qui alimentent le fonds. Cela permet de signaler le rôle que joue cette institution dans l'univers de la promotion des TIC au Burkina. En effet, il s'agit d'une structure qui permet d'arbitrer le jeu de la concurrence sur le marché des télécommunications burkinabé. Divers outils réglementaires tels que le service universel ou les cahiers des charges imposés dans

les attributions de diverses licences permettent, en théorie, d'imposer aux opérateurs des contraintes résultant d'objectifs sociaux et politiques.

VIII. Régulation du secteur des télécommunications au Burkina Faso

Dans cette section sur la régulation des télécommunications, l'accent est mis sur l'interconnexion des différentes infrastructures de télécommunications au Burkina. Cette interconnexion est très importante dans ce sens que le partage des infrastructures permet de faire baisser les prix pour les usagers/consommateurs. En se référant à Nicolas Curien (2005 P. 86-87) on peut dire que dans le secteur des réseaux il n'y a pas de concurrence possible sans interconnexion. Cette concurrence serait impossible sans accès réciproque de chaque opérateur de réseau aux infrastructures des autres et sans accès des fournisseurs de services aux infrastructures de réseau. Les nouveaux acteurs du marché n'étant généralement pas présents sur l'ensemble des segments de l'activité, ils doivent obligatoirement s'interconnecter aux installations de l'opérateur historique afin d'être en mesure d'offrir un service équivalent. Les autorités burkinabé ayant choisi de libéraliser le secteur des télécommunications et de laisser jouer la concurrence pour tirer les prix vers le bas, l'interconnexion est un point important des activités dont s'occupe l'autorité de régulation. La régulation de cette interconnexion est d'autant plus importante que, comme le dit Curien, la volonté de réguler l'interconnexion est justifiée par l'asymétrie de la situation initiale d'ouverture du marché. En effet, l'opérateur historique détient une position dominante dont il risque d'abuser en offrant des conditions d'interconnexion trop défavorables à l'entrée, ou discriminatoires.

Comme il a été dit précédemment, les politiques publiques des télécommunications dans le cadre des unions ouest africaines ou au niveau burkinabé, sont très influencées par les politiques publiques européennes en la matière. Cela parce que l'UE en collaboration avec l'UIT ont aidé ces pays africains à concevoir leurs politiques publiques. Les ressemblances entre les politiques de certains pays européens et celles de l'espace ouest africain, se voient en lisant des données sur la réglementation française (notamment) et celle de l'UEMOA. Selon Bouquillion (2000, p.173), en France le dispositif d'interconnexion est destiné à permettre aux nouveaux entrants d'accéder aux infrastructures existantes et de pouvoir développer une offre sans être obligés préalablement de déployer des réseaux propres. L'interconnexion s'impose aux détenteurs d'infrastructures. « *Les exploitants de réseaux ouverts*

sont tenus de faire droit aux demandes raisonnables d'interconnexion des autres opérateurs de réseaux ouverts au public et des prestataires de téléphonie au public ». En outre, les opérateurs possédant une influence significative sur les marchés sont soumis à des obligations renforcées. Ils doivent publier une offre, appelée catalogue d'interconnexion, décrivant les principaux services d'interconnexion et les prix associés. L'autorité peut être saisie de tout litige relatif à l'interconnexion. Ces décisions peuvent faire l'objet d'un recours (non suspensif) devant la cours d'appel de Paris. L'A.R.T définit chaque année les opérateurs « puissants » sur les marchés « pertinents » qui, aux termes de la réglementation, doivent publier un catalogue d'interconnexion. De même, l'A.R.T définit les marchés pertinents et leurs contours.

S'inspirant de politiques européennes (notamment française), l'UEMOA stipule dans sa directive sur l'interconnexion, que les opérateurs de réseaux de télécommunications ouverts au public sont tenus d'interconnecter leurs réseaux avec les réseaux ouverts au public techniquement compatibles. A cet effet, tout opérateur dûment autorisé à établir un réseau public de télécommunications établit une interconnexion entre son réseau et au moins un autre réseau public de télécommunication, afin d'obtenir directement ou indirectement l'accès à l'ensemble des autres réseaux de télécommunication ouverts au public techniquement compatibles. Dans l'espace UEMOA aussi (à l'image de ce qui se fait en France), les opérateurs de réseaux de télécommunication ouverts au public ont droit, dans des conditions objectives, transparentes et non discriminatoires, aux demandes d'interconnexion des autres opérateurs de réseaux de télécommunication ouverts au public et fournisseurs de services dûment autorisés. Et selon cette directive de l'UEMOA, la demande d'interconnexion ne peut être refusée si elle est raisonnable au regard des besoins du demandeur d'une part, et des capacités de l'opérateur à la satisfaire d'autre part.

Conscient du fait que la question de l'interconnexion est sensible et peut être source de discordes entre opérateurs, l'autorité de régulation des communications électroniques du Burkina, a notamment organisé (pour ne citer que cet exemple) du 02 au 04 novembre 2009 un séminaire regroupant des représentants des trois opérateurs de téléphonie mobile burkinabé pour un partage de connaissance et une meilleure maîtrise de la question de l'interconnexion¹.

¹ Source : <http://www.lefaso.net/spip.php?article34042> consultée le 16 novembre 2009.

Comme cela a été vu plus haut, une partie des enquêtés attribuent pour l'essentiel le développement de la téléphonie mobile au Burkina, à l'intervention d'acteurs privés étrangers. Certains pensent que l'autorité de régulation joue bien son rôle afin veiller à ce que la concurrence joue pour que les prix baissent (voir en annexe le tableau numéro 1¹). Mais d'autres enquêtés comparent les prix pratiqués au Burkina en matière de télécommunication avec à ceux du Mali ou du Sénégal, et en faisant cette comparaison, ils trouvent que les autorités burkinabé ne font pas suffisamment d'efforts pour faire baisser les coûts d'appels téléphoniques. Même s'ils reconnaissent que les prix baissent, cette baisse pourrait être plus forte selon eux. Ils trouvent qu'il n'y a pas un écart important entre les contextes malien, sénégalais et burkinabé, et que si les prix ne baissent pas suffisamment au Burkina, c'est parce que l'autorité en charge de la régulation n'est pas assez contraignante. En mai 2010, à l'occasion du renouvellement des licences des opérateurs Télécel et Zain, le président de l'ARCE pendant une conférence de presse² *« reconnaît que les tarifs de communication sont élevés dans notre pays. Il faut donc rechercher des pistes de solutions qui satisfont les consommateurs et protègent les opérateurs »*

Cette partie sur les politiques publiques des TIC confirme le fait de penser que les autorités burkinabé répercutent partiellement des idées véhiculées par les discours d'accompagnement des TIC de certains de leurs partenaires étrangers.

Au-delà de cette répercussion des discours, on constate aussi que les actions que mènent les autorités burkinabé, sont influencées par l'UIT et l'EU, dans la mesure où des experts de ces deux institutions aident les pays d'Afrique de l'ouest à mettre en place leur politique publique des télécommunications. Comme nous l'avons vu, ces politiques publiques du Burkina et celles d'autres pays ouest africains se ressemblent d'une part et ressemblent d'autre part à celles de pays de l'UE. Cela pourrait s'expliquer par le fait que les experts consultés pour la mise en place de ces politiques sont européens et s'inspirent des politiques de leurs pays d'origine.

¹ Colonne portant sur : **Démocratisation de dispositifs multimédias et baisse des coûts des télécommunications grâce à l'action des acteurs privés** et sur **Les coûts des télécommunications sont très élevés**

² Source : <http://www.lefaso.net/spip.php?article36781&rubrique6> consultée le 26 juin 2010

IX. Attribution de licences globales au Burkina : quelles répercussions sur la régulation du secteur des télécommunications ?

Depuis mai 2010 un fait nouveau est à prendre en compte dans l'analyse de la régulation des télécommunications au Burkina Faso: le travail de l'autorité de régulation des communications électroniques dans ce pays va prendre en compte de nouveaux paramètres, depuis l'attribution de licences globales aux opérateurs Télécel et Zain. En effet, ces opérateurs disposaient jusqu'à la fin du mois de mai 2010, de licences GSM et ne pouvaient donc fournir que des services de téléphonie mobile. Avec l'attribution des licences globales, ils pourront aussi fournir des services de téléphonie fixe et d'accès à internet en plus de la téléphonie mobile. Cela aura probablement des répercussions sur le travail de l'ARCE qui devra réguler des opérateurs aux services élargis par rapport à ce qu'ils avaient le droit d'offrir comme prestations avant l'attribution de ces nouvelles licences. Cette évolution attendue dans le travail de l'ARCE permet de revenir sur certains éléments liés à la manière dont la libéralisation des télécommunications a été conduite au Burkina et les limites que cela engendre (selon les personnes enquêtées) sur la régulation du secteur.

Plusieurs critiques ont été faites à ce propos, le choix a été fait d'évoquer celles de M. Corenthin, enseignant chercheur qui est aussi responsable associatif (président d'Internet Society Sénégal : ISOC Sénégal). Son avis semble représentatif du point de vue des acteurs de ce milieu. Il évoque le fait que l'existence d'un opérateur global au Sénégal et au Burkina face à un opérateur GSM pour ce qui est du Sénégal et deux opérateurs GSM pour le Burkina, limite l'action de régulation des télécoms dans ces deux pays. Selon lui, la base est d'emblée faussée quand on veut réguler un opérateur global contre un ou deux opérateurs GSM, parce qu'ils n'offrent pas exactement le même type de services. Cela limite les marges de manœuvre de l'autorité de régulation. Notamment sa capacité à faire respecter certains termes des cahiers des charges comme la couverture territoriale pour certains services (accès à internet ou à la téléphonie fixe par exemple). Cela limite aussi sa capacité à agir efficacement pour que la concurrence joue en faveur de la baisse des coûts.

Ce point de vue de ce responsable d'ISOC Sénégal sur le mode de financement possible du service universel des télécommunications au Sénégal et au Burkina, se rapproche de celui

de Nicolas Curien, évoqué *supra*. Selon M. Corenthin quand l'État donne des cessions de services dans certaines zones peu rentables, il ne peut pas demander à un acteur privé de rendre ce service sans compensation : c'est à ce niveau que l'État ne jouerait pas (toujours) son rôle au Sénégal et au Burkina. Dans ces situations l'État pourrait donner des compensations aux opérateurs pour qu'ils rendent ce service. Dans les cas du Sénégal et du Burkina, de l'avis de cet acteur, cette compensation ne serait pas faite. Cependant, il est important que ces pays possèdent des règles même si celles-ci ne sont pas toujours appliquées, elles finiront par l'être un jour. Le principe est de faire en sorte que les règles existent et le jour où le contexte sera favorable à la prise en compte des intérêts de l'État par rapport aux opérateurs privés, l'État pourra utiliser l'arme réglementaire dont il dispose. Ce point de vue d'ISOC Sénégal est aussi celui de plusieurs structures associatives rencontrées pendant les études de terrain en 2008. Voir tableau numéro 1¹.

A noter que des trois pays évoqués dans ce travail, le Mali contrairement au Burkina et au Sénégal, avait déjà en 2008 deux opérateurs globaux : la SOTELMA et IKATEL. Les données recueillies ne permettent pas de savoir si cet aspect : l'existence de deux opérateurs globaux est la principale explication des prix bas au Mali, par rapport aux deux autres pays. Mais, le constat est que le travail d'une autorité de régulation dépend de la configuration des opérateurs en place. Ainsi l'évolution récente due à l'acquisition de licences globales par Télécel et Zain au Burkina, fera probablement évoluer le travail de l'ARCE.

Des enjeux économiques et sociopolitiques : facteurs d'adhésion de l'État burkinabé aux discours promotionnels des TIC

Ce chapitre sur les enjeux de la promotion des TIC pour l'État burkinabé permet d'apporter des éléments de réponse aux questionnements posés dans la problématique. En effet, le travail articule celle-ci autour de la question des discours promotionnels des TIC, pour comprendre notamment ce qui pousse l'État (entre autres acteurs) à insister sur l'amélioration des conditions de vie des Burkinabé. À la suite de ces analyses sur les enjeux de la promotion des TIC, il est possible de repérer plusieurs facteurs d'adhésion à ces

¹ Colonne portant sur : **L'État a mal géré la libéralisation du secteur des télécommunications**

discours en fonction des enjeux. Certains discours depuis plusieurs années insistent sur le fait que les États africains, sont contraints par des institutions d'aides au développement à libéraliser le secteur des télécommunications. Selon ces discours, ces interventions étrangères seraient réalisées en faveur des opérateurs internationaux européens notamment. Toutefois, on peut dire que les libérations et privatisations dans le secteur des télécommunications dans ces pays africains, ne doivent pas être uniquement appréhendées sous l'angle d'une contrainte que subiraient ces pays. Ces opérations sont à considérer comme une volonté de l'État dont un des objectifs serait de bénéficier des entrées financières liées aux privatisations, à la vente et au renouvellement des licences. Cet aspect peut être considéré comme un facteur d'adhésion des autorités politiques aux discours promotionnels des TIC. Cela donne des éléments pour comprendre le fait que ces autorités contribuent à alimenter ces discours. Un autre type d'enjeux (que l'on peut noter) en étroite liaison avec ces aspects financiers concerne les emplois. Les créations d'emplois dans le secteur sont liées au développement de multiples services de ventes de matériels, de réparation et autres prestations dues au développement des dispositifs multimédias. Il s'agit là aussi de facteurs qui motiveraient l'État burkinabé à promouvoir les TIC.

D'autres enjeux sociopolitiques, évoqués précédemment, constituent aussi pour l'État Burkinabé des facteurs d'adhésion aux discours promotionnels des TIC. Il s'agit notamment pour l'État burkinabé de montrer que les politiques de libéralisation du secteur des télécommunications n'ont pas été menées suite à des injonctions des *partenaires au développement*. Il est question de soutenir l'idée selon laquelle cette politique entre dans le cadre d'une vision de l'État pour un développement des télécommunications au Burkina Faso. Cet enjeu est d'autant plus important que l'État a fait face, notamment à l'occasion de la privatisation partielle de l'opérateur historique de télécommunication, à de vives réactions contre cette opération. Les réactions contre les privatisations et les critiques sur les conséquences de ces privatisations sont toujours d'actualité du fait qu'il y a une liste de grandes entreprises d'État à privatiser. Ces questions font l'objet de divergences et récemment le 11 mai 2010, l'Assemblée Nationale a rayé deux entreprises de la liste des 9 entreprises à participation de fonds publics à privatiser, établi par l'article 1 de la loi n°15-2001/AN du 4 juillet 2001. Le fait de faire face aux critiques portées sur la privatisation de l'opérateur historique de télécommunication, est un enjeu de taille, parce que dans un pays « *en processus démocratique* » comme le disent les autorités politiques elles-mêmes, il est

important d'écouter et de prendre en considération ce que disent différentes couches de la société.

L'État burkinabé dans les discours et documents officiels qu'il diffuse, a une volonté de montrer qu'il a une vision favorable au développement des TIC. Cette vision intégrerait différents secteurs socio-économiques dans le but de contribuer ainsi à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Ce chapitre a essentiellement évoqué les enjeux liés au secteur de la téléphonie (principalement mobile) et n'a pas beaucoup traité de la question des équipements informatiques et d'internet. Le chapitre qui suit aborde les actions que l'État burkinabé mène pour l'informatisation et le développement d'internet au Burkina. C'est un chapitre qui permet aussi d'évoquer d'autres aspects de la problématique, à savoir le type de rapports que l'État burkinabé entretient avec certaines multinationales du secteur des TIC comme Microsoft et Cisco. Il sera aussi question des enjeux et stratégies liés à ces rapports.

CHAPITRE 3 : LES TECHNOLOGIES NUMERIQUES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES AU BURKINA

L'ordinateur et internet n'ont pas la même importance dans les politiques publiques burkinabé que la téléphonie mobile. Cette dernière est bien plus développée que les deux premiers dispositifs cités. Des facteurs (souvent évoqués) tels que la culture de l'oralité, l'analphabétisme, entre autres, favorisent le développement des téléphones portables par rapport aux autres dispositifs. Ce chapitre fait des analyses entrant dans le cadre des industries info-communicationnelles, il met l'accent sur les aspects politico-économiques de la promotion des ordinateurs et d'internet. Ce chapitre se termine par l'analyse de la formation des fonctionnaires dans le cadre de la promotion des TIC. Tout comme cela a été fait pour les analyses sur le développement de la téléphonie, ce chapitre couple l'analyse des stratégies d'acteurs privés et ceux de l'État parce que les politiques publiques et les stratégies industrielles sont imbriquées et s'auto-influencent.

I- Historique de l'informatique et d'internet au Burkina

Une partie des données qui ont servi à la rédaction de cet historique sont issues du portail d'information sur l'usage des « TIC pour le développement » le faso-dev.net¹ et de la MSHA, Pessac². L'informatique a fait son entrée au Burkina Faso avec la création du CENATRIN (centre national de traitement de l'information) en 1970, l'objectif était d'assurer la maîtrise et la vulgarisation de l'outil informatique. Le premier plan directeur informatique national de 1990 à 1995 devait permettre le développement de la micro-informatique, avec une croissance dans les investissements informatiques de l'ordre de 16,1%. Cette période a vu le parc informatique passer de 1000 à près de 2700 ordinateurs. Cet effectif est passé à 10 000 ordinateurs à la fin de l'année 2000.

¹ <http://faso-dev.net/Telecoms.html?page=static> Date de consultation : 03 janvier 2011

² http://www.msha.fr/msha/publi/en_ligne/netafriq/historique/textehist.htm

date de consultation : 03 janvier 2011

Le Burkina Faso a été l'un des premiers pays d'Afrique à profiter d'un accès à Internet. Dès 1989, des chercheurs de l'ORSTOM¹ ont installé à Ouagadougou un serveur UNIX et un réseau TCP/IP de 5 ordinateurs, qui se connectait au reste du réseau mondial par modem. Ce mini réseau donnera plus tard naissance au RIO (réseau intertropical d'ordinateurs), ancêtre de l'internet africain. En 1991, l'ONATEL s'équipe d'un réseau de transmission de données, dénommé FASOPAC, qui permet à l'ORSTOM de disposer de la messagerie électronique. En 1993, « le top level domain » « .bf » est créé par l'ORSTOM et l'ESI (l'École Supérieure d'Informatique), basée à Bobo-Dioulasso. En 1994, des chercheurs arrivent à se connecter à internet dans une salle mise à leur disposition dans les locaux de l'ORSTOM, durant le deuxième colloque africain de recherche informatique.

Comme on peut le constater le développement de l'internet au Burkina a été impulsé par l'action d'acteurs étrangers, notamment l'ORSTOM. Ce cas n'est pas spécifique au Burkina, mais est commun à plusieurs pays africains, comme le disent Roland Ducasse, Noble Akam, Mathieu Koua-Saffo, André-Jean Tudesq², Selon ces auteurs, l'entrée d'internet dans certains pays d'Afrique au Sud du Sahara ne s'est pas faite dans le cadre de politiques publiques, ou sous la pression d'opérateurs nationaux de télécommunications. Cette entrée a été le résultat des stratégies et des logiques de communication propres aux réseaux de coopération scientifique et technique, aux réseaux d'universités, d'ONG, etc. Ces réseaux de coopération ont apporté les technologies, les modes de fonctionnement, les protocoles. Ces réseaux ont aussi établi l'architecture des ramifications de pays africains (comme le Burkina, le Mali, le Sénégal pour ne citer que ceux-là), permettant ainsi les usages d'informations entre les membres de la communauté scientifique. De ce fait, au moment où les opérateurs de télécommunication se sont intéressés à internet dans des pays comme le Burkina, des compétences locales, des savoir-faire, des stratégies existaient au sein de la communauté universitaire et scientifique. Cette communauté était en mesure de s'approprier la technologie et les instruments de gestion et de régulation des services nationaux.

¹ ORSTOM : Office de la recherche scientifique et technique outre-mer, remplacé par l'IRD : l'institut de recherche pour le développement. Il s'agit d'instituts français.

² Roland Ducasse, Noble Akam, Mathieu Koua-Saffo, André-Jean Tudesq, 2003, « *Étude historique de l'internet en Afrique* », Pessac.

Selon les auteurs ci-dessus cités, la période de « portage » par les partenaires issus des pays développés durant la phase de mise en service des équipements de connexion et de transmission spécifiques (entre autres), s'étalera dans la plupart des cas de 1990 à 1997. Du fait de ce « portage », il est difficile de dater l'avènement d'internet dans un pays d'Afrique subsaharienne. Ils considèrent pour cette datation, qu'un pays dispose de l'internet dès lors que trois conditions sont satisfaites :

- le domaine national a fait l'objet d'une déclaration d'ouverture auprès de l'INTERNIC¹;
- un organisme national gère la base de noms de domaine ;
- un serveur de noms de domaine est installé sur le territoire national (la connexion "full-IP" est active).

Pour eux, la première condition est politique, la seconde est administrative et peut donc être déléguée et la troisième est technologique.

L'encadré en annexe (extrait dont les données sont issues de l'étude des auteurs précédemment cités) donne davantage d'informations sur l'importance des noms de domaines et sur quelques enjeux qui se jouent autour de leur gestion. Il ne s'agit là que d'une présentation de cette question de nom de domaine, qui demande à être davantage analysée dans le cadre général de la gouvernance mondiale d'internet, des stratégies d'acteurs et des enjeux qui accompagnent cette gouvernance.

Le travail (sur 46 pays africains) de ces auteurs montre que pour le cas du Burkina Faso, l'ouverture du nom de domaine auprès de l'INTERNIC date de 1993, sous l'action de l'ORSTOM. La nationalisation de la gestion administrative des noms de domaine date aussi de 1993. Pour ce qui est de l'installation du serveur dans le pays et la création du nom et adresse IP, elle date de 1997 (par l'Onatel). L'opérateur historique gérait aussi le domaine national.

La première connexion en IP du Burkina à internet fut réalisée par Sylvain ZONGO le 9 avril 1996 en Afrique du Sud, où une connexion de type X25 fut utilisée pour accéder à une base de donnée hébergée à l'IRD (ex ORSTOM) à Ouagadougou. L'ouverture officielle de d'internet au public est effective le 19 mars 1997 à Ouagadougou. Internet était désormais

¹L'INTERNIC : Internet's Network Information Center, est un organisme américain qui attribue des noms de domaines, dispose de statistiques sur l'internet, et les met à la disposition des utilisateurs.

accessible aux Burkinabé, par l'intermédiaire de l'opérateur canadien « TELEGLOBE ». L'année 1997 verra le transfert de la gestion du TLD à l'ONATEL, mais il reste sous la responsabilité de la DELGI. En mars 1998, la première liaison spécialisée est installée entre l'ONATEL, l'Université de Ouagadougou et l'IRD.

Depuis 2005 le Burkina a mis en service la fibre optique qui est fonctionnelle sur 1 000 kilomètres environ, sur l'axe Ouagadougou- Bobo Dioulasso - Orodara frontière du Mali. Celle-ci est reliée directement au câble SAT3 installé au Sénégal, via le Mali. Ce réseau optique permet le transport d'une gamme variée d'informations augmentant du même coup la capacité du pays en matière de télécommunication, de télévision et également de transmission des données par internet.

II- Internet un dispositif peu développé au Burkina Faso

Si la téléphonie mobile a connu un boom au Burkina Faso, on ne peut pas en dire autant pour internet. Le nombre d'internautes est très bas au Burkina Faso. De multiples obstacles limitent le développement d'internet au Burkina, notamment le faible équipement informatique du pays, le manque d'énergie, le manque d'infrastructures, l'analphabétisme. A cela s'ajoute la pauvreté qui fait partie des facteurs généralement cités comme frein au développement d'internet. Il convient aussi d'évoquer sa position de pays enclavé, sans débouché maritime. Les pays côtiers voisins du Burkina sont généralement cités comme « *mieux lotis* » en bande passante et haut débit par rapport au Burkina. Cette situation s'explique par le fait que ces pays ont bénéficié d'aide pour déployer des fibres optiques marines, leur permettant ainsi d'avoir une meilleure bande passante. Les différents facteurs limitant le développement de l'équipement informatique et d'internet au Burkina, seront traités tout au long des pages qui suivent en corrélation avec les analyses sur les actions et stratégies des divers promoteurs des TIC dans ce pays.

Comme cela a été vu, le Burkina Faso négocie souvent avec ses voisins pour avoir accès à plus de bande passante et à ce propos, « *en 2009, l'ONATEL-SA a signé un accord avec Bénin Télécom pour l'utilisation de son câble sous marin à fibre optique pour l'extension de son réseau avec un lien Internet de 155 Mbits. En effet, les différents services, ADSL, Internet sur CDMA (téléphone fixe sans fil) et tout récemment Internet sur mobile (Mobilis) occupent une grande partie de la bande passante. Par ailleurs, l'ONATEL doit faire face à des besoins pressants de capacités en IP de la part des*

fournisseurs d'accès Internet (FAI), des opérateurs (de téléphonie mobile) nationaux et internationaux¹.»

Selon cet article, (au 16 juin 2010), Fasonet (la filiale internet de l'ONATEL) dispose d'une capacité totale de 809 Mbits dont un lien par satellite et 5 liens sur le câble sous marin à fibre optique réparti entre Abidjan, Cotonou et Dakar.

Ainsi, Fasonet est le principal fournisseur d'accès à internet (FAI) au Burkina. Il alimente des institutions, d'autres FAI et des particuliers. Cette situation est très critiquée par d'autres acteurs du secteur qui se plaignent du contrôle du marché par Fasonet. Ces acteurs critiquent notamment le fait que Fasonet fournisse des services aux particuliers. Cette situation rend difficiles les conditions économiques des autres FAI. Ceux-ci ont plus de difficultés quand il s'agit de fournir des services à des clients situés en dehors des villes principales. Les tarifs évoluent selon les localités parce que le service internet le plus accessible est celui par RTC (Réseau Téléphonique Commuté) c'est-à-dire par ligne téléphonique. Comme les coûts des communications téléphoniques varient selon les localités, les clients potentiels se trouvant dans les provinces ont plus intérêt à s'abonner chez Fasonet, filiale de l'opérateur globale Onatel. Ces clients font ce choix aux dépens des autres opérateurs, lesquels ont des tarifications plus élevées du fait des frais téléphoniques. Le fait donc que Fasonet soit une filiale de l'opérateur national lui donne un avantage sur les autres FAI. Il convient de noter que la forme d'accès à internet la plus répandue au Burkina : le RTC, constitue en soi une limite au développement d'internet parce que ce service reste cher même quand il est fourni par Fasonet (dans la capitale). L'ADSL qui est en train de se développer permettra probablement de faire baisser les coûts et de démocratiser davantage internet. Toutefois le service ADSL est encore limité à très peu de villes.

En 2006, Yam Pukri, acteur associatif du secteur, publiait sur le site portail qu'il gère, un article affirmant que « *les FAI après une décennie d'existence au Burkina Faso connaissent d'énormes difficultés contrairement à ceux de certains pays de la sous région. Cette situation menace l'avenir du secteur et l'État apparaît comme le principal responsable de leur malheur.*² » Dans cet article Yam Pukri se demandait aussi pourquoi Fasonet ne se contente de vendre de gros paquets (FAI, clients institutionnels) sans s'adresser aux clients domestiques.

¹ Source : <http://www.faso-tic.net/spip.php?article104&rubrique6> consultée le 3 juillet 2010

² Source : <http://burkina-ntic.net/Les-FAI-pris-en-otage-par-la.695.html>
Consultée le 3 juillet 2010

Toutefois, Yam Pukri ne se contentait pas de critiquer la filiale de l'opérateur historique, elle évoquait aussi ce qu'elle appelle « Manque de professionnalisme de certains FAI ». Selon Yam Pukri, peu de spécialistes en TIC animent ce secteur. Ainsi, au delà des problèmes de gestion, de petites pannes font suspendre les activités en attendant l'intervention d'une expertise externe du fournisseur. Ceci aurait contribué à un désenchantement de certains clients et mis à rude épreuve la fidélité des internautes. Toutes ces difficultés, et la cherté de l'acquisition d'une connexion internet à domicile ont freiné la connexion des ménages dans les grandes villes. Ce qui a favorisé le développement des accès collectifs à travers les cybercafés privés et les télécentres communautaires. Toutefois depuis l'arrivée de l'ADSL internet est de plus en plus disponible dans les domiciles des citadins comme les Ouagalais ou les Bobolais (pour ne citer que ces deux cas).

III- Coûts élevés des services et équipements multimédias au Burkina: une question régulièrement soulevée

1. Une taxation élevée au Burkina

Le coût élevé des équipements informatiques est souvent évoqué au Burkina comme un des freins à leur développement. La forte taxation de ces produits informatiques est un des points qui revient le plus souvent quand les acteurs rencontrés s'expriment sur cette question du coût. Voir en annexe le tableau numéro 2¹. Des responsables du ministère des TIC ont affirmé en 2008 pendant les enquêtes que la taxe sur les ordinateurs a baissé et qu'elle est autour de 32% (y compris la TVA qui est de 18% tout en affirmant qu'il serait bien de pouvoir détaxer davantage. Le travail de terrain n'a pas permis d'obtenir des chiffres précis sur cette question. Plusieurs acteurs associatifs et administratifs rencontrés espèrent la diminution des taxes sur les produits informatiques pour favoriser l'équipement des familles et des entreprises. Les responsables administratifs en charge de la conduite des politiques TIC au Burkina évoquent aussi la nécessité de baisser le taux de taxation. Le SG du MPTIC affirmait (en 2008) la nécessité de faire baisser les taxes et disant que l'État devrait fournir des efforts pour faire baisser les prix des matériels informatiques. Selon lui, le gouvernement a pris la mesure du problème en 2007 lorsque des acteurs économiques ont demandé une détaxe des équipements informatiques. Le SG a affirmé que son

¹ Colonne portant sur : **Les entraves à l'informatisation des services publics et de l'ensemble du pays**

ministère était en train de travailler pour trouver des solutions et que des mesures concrètes devaient être prises pour faciliter l'achat d'équipements informatiques. Ainsi, l'État ne perd pas les entrées fiscales. Cette mesure favoriserait l'équipement des citoyens et des entreprises, et peut permettre à celles-ci d'être plus efficaces. Selon le SG, les entreprises seront plus productives et ce que l'État perdra en frais de douane sera récupéré en valeur ajoutée qui « dopera » l'économie nationale. Cette position d'un des premiers responsables du MPTIC est en opposition avec celle de plusieurs acteurs de la société civile qui reproche à l'État de ne rien faire pour baisser le prix des équipements. Pour ces acteurs, l'État ne fait rien parce qu'il recherche les retombées financières immédiates et pour cela il ne veut pas perdre les entrées douanières. Ils affirment que l'État ne sait pas que les finances perdues en entrées douanières peuvent être rattrapées à travers une dynamisation de l'économie nationale. Les propos du SG du MPTIC peuvent être perçus une réponse à ces critiques, montrant que l'État est conscient des opportunités que les TIC peuvent offrir pour « doper » l'économie nationale (ce qui permet de combler le manque à gagner douanier). Mais le constat est qu'il y a un écart entre ce que l'État dit et ce qu'il fait. Les autorités elles-mêmes affirment qu'il est important de baisser les taxes (d'autres responsables en plus du SG du MPTIC ont aussi affirmé cela) mais elles ne le font pas. Si l'État burkinabé ne supprime pas les taxes spécifiques sur les matériels informatiques, elle a pris en 2010 une mesure fiscale favorisant l'équipement d'établissements d'enseignement. Selon le journal *Burkinabé Le Pays*, au titre de la loi de finances 2010, il est institué un programme d'importation de micro-ordinateurs en franchise de droits de douane et de taxe au profit des établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire et supérieur. Sont exclus du bénéfice de cette mesure les micro-ordinateurs portables. Les modalités d'importation du matériel sus-désigné sont fixées par arrêté du ministre chargé des finances¹.

2. Taxation d'équipements informatiques au Mali et au Sénégal

Au Mali tous les acteurs (associatifs et étatiques) que nous avons rencontrés nous ont affirmé que les produits informatiques ont été détaxés pour favoriser l'achat d'équipements neufs. A ce propos, le conseiller technique Mamadou Iam Diallo du ministère en charge des TIC du Mali nous affirmait qu'il y avait un peu plus de 2 ans (nous étions en 2008) que

¹ Source : <http://www.lefaso.net/spip.php?article35685> consultée le 20 juillet 2010

ces produits étaient détaxés. Il affirmait que *« c'était aussi une recommandation du SMSI et notre ministère en a fait la demande qui a été acceptée. Dans la sous-région il y a à ma connaissance : le Bénin, le Mali et le Sénégal qui ont détaxés les équipements informatiques, il ne reste que la TVA et une autre taxe de 7% (de mémoire) qui est la taxe communautaire (UEMOA) que l'État malien ne peut pas supprimer »*. Cette taxe communautaire est la contribution que les États membres donnent à l'UEMOA pour que les services de cette union sous régionale puissent travailler. Cette taxe communautaire n'est pas spécifique aux équipements informatiques. Elle est appliquée à d'autres produits d'importation entrant dans l'espace UEMOA et provenant d'un pays situé hors de cet espace.

Pour ce qui est du Sénégal, des responsables de l'Agence De l'Informatique de l'État (ADIE) nous ont affirmé en 2008 que la taxation du matériel informatique est de 5% en plus de la TVA (et probablement en plus de la taxe communautaire). Contrairement au Mali qui a supprimé toute taxe en dehors de la TVA et celle communautaire, le Sénégal à toujours une taxe supplémentaire, même si celle-ci a été réduit à 5%.

Le constat est que la volonté politique de favoriser l'équipement des ménages et des entreprises dans ces trois pays (Burkina, Mali, Sénégal) n'est pas la même. Si au Burkina on est à la recherche de solutions pour réduire considérablement le taux de taxation spécifiques des équipements informatiques, au Sénégal ce taux a déjà été réduit et au Mali cette taxation spécifique a été supprimée.

Le coût élevé des équipements neufs a dans une certaine mesure favorisé le développement des équipements de seconde main qu'il s'agisse de matériel informatique ou des équipements de téléphonie.

3. Équipements de seconde main et démocratisation des TIC au Burkina

Le secteur des équipements de seconde main est un domaine florissant au Burkina Faso. Les personnes qui visitent la ville de Ouagadougou ou celles qui y vivent peuvent apercevoir aux abords de certaines artères de la ville, un étalage de matériel informatique : ordinateurs, divers périphériques et des équipements de téléphonie. Il s'agit bien souvent de produits de seconde main. Ce contexte favorise l'équipement des familles et de certains acteurs économiques privés aux revenus modestes. La plupart des acteurs associatifs rencontrés s'équipent avec du matériel informatique de seconde main. Ils font par ailleurs partie de ceux qui affirment que la possibilité d'acheter ce type de matériel favorise le

développement de ces équipements au Burkina Faso. Voir Tableau numéro 2¹. Si certains acteurs associatifs burkinabé s'équipent en achetant ces matériels sur place, d'autres ont des partenaires à l'étranger qui leur envoient des équipements de seconde main, gratuitement ou contre rémunérations.

Une responsable de RECIF/ONG (qui est un réseau de plusieurs ONG et associations burkinabé de promotion des femmes) a affirmé que de petites associations évoluant en milieu rural, ont demandé à RECIF/ONG d'être un facilitateur pour les aider à s'équiper en ordinateurs de seconde main. Cette demande a été faite auprès de RECIF/ONG parce que cette dernière est une grande structure (par rapport à celles qui évoluent en milieu rural), a des partenaires étrangers et reçoit des offres de vente d'équipements de seconde main. En outre étant une ONG, RECIF/ONG bénéficie d'exonérations. La responsable rencontrée affirme s'être rendue en Belgique courant 2007 pour négocier l'achat d'équipements avec un partenaire qui collecte des appareils non utilisés. Elle dit ceci « *il y a des entreprises qui ont développé le concept d'entreprises sociales et solidaires, qui collectent des ordinateurs de secondes mains qu'elles remettent en état de marche pour les vendre à des associations en Afrique* » Selon elle, leur partenaire Belge affirme faire du bénévolat en demandant 60 000 F CFA pour acheminer les équipements jusqu'au port de Lomé au Togo. De ce pays ce serait à RECIF/ONG de prendre en charge l'acheminement jusqu'à Ouagadougou. Cette collaboration n'a pas pu se faire parce que l'ONG burkinabé a trouvé le prix à payer trop élevé. En se renseignant auprès d'entreprises locales qui vendent des équipements de seconde main, elle a appris qu'elle pouvait avoir un ordinateur avec de meilleures caractéristiques pour la même somme. Cela sans avoir à payer les frais de transport de Lomé à Ouagadougou et sans prendre en compte aussi les logiciels qu'elle devait trouver pour les ordinateurs. En effet, les équipements venus de Belgique ne seraient pas équipés parce que l'entreprise qui les acheminerait devrait payer des frais de licence si elle utilisait des licences propriétaires. Quant aux ordinateurs de seconde main que RECIF/ONG achèterait à Ouagadougou, ils seront fournis équipés en logiciels.

Il ne s'agit pas là, d'une pratique isolée dans le monde associatif burkinabé. Plusieurs acteurs de ce milieu s'équipent de la sorte et cela aurait aussi favorisé une pratique de cybercriminalité qui consiste à arnaquer des particuliers, associations ou entreprises. Des cybercriminels envoient des mails proposant des ventes ou dons de matériels

¹ Colonne portant sur : **Les bons aspects dans les politiques publiques des TIC sont**

informatiques, en demandant à leurs correspondants de fournir des fonds pour l'acheminement du matériel. Et souvent quand l'argent est expédié le matériel n'est pas livré.

Ce business des produits informatiques de seconde main ne concerne pas seulement le Burkina Faso mais toute l'Afrique de l'Ouest. Selon Annie Chéneau-Loquay, depuis 1998, l'importation de matériels informatiques de seconde main est une réalité en Afrique de l'Ouest. : des marchands Nigériens, attirés par le marché des ordinateurs de seconde main, de périphériques et autres produits électroniques d'occasion fréquentent la ville de Dubaï pour s'approvisionner. Les marchandises d'occasion génèrent plusieurs cycles de recyclage et de récupération des produits. À Alaba, dans la périphérie de Lagos (au Nigéria), un énorme marché électronique international s'est créé. Le marché décrit comme un secteur « inorganisé », comportait à la fin des années quatre-vingt-dix, 50 000 commerçants et générait un chiffre d'affaire net de plus de deux milliards de dollars par an. Alaba serait ainsi devenu le plus important marché électronique d'occasion et de recyclage du continent. « Selon l'étude d'une ONG qui milite pour le recyclage des déchets [Basel Action Network 2005, <http://www.ban.org/>] une moyenne de 500 conteneurs de matériels informatiques arrivait chaque mois en 2005 dans le port de Lagos dont 75% serait inutilisable et jeté sans précaution induisant une pollution de l'environnement par des matières dangereuses (plomb et mercure) »¹ Si le matériel de seconde main favorise le développement des équipements multimédias en Afrique de l'Ouest en général et au Burkina en particulier, ce type de matériel cause aussi des soucis liés à la protection de l'environnement. Une fois inutilisables ces équipements sont abandonnés dans des décharges alors qu'ils ne sont pas biodégradables.

¹ Annie Chéneau-Loquay, 2008, « rôle joué par l'économie informelle dans l'appropriation des TIC en milieu urbain en Afrique de l'Ouest » in *Networks and Communication Studies*, NETCOM, vol. 22 (2008), n° 1-2 & NETSUDS, vol. 3 (2008) pp. 109-126. Disponible en ligne en l'adresse http://recherche.univ-montp3.fr/netcom_labs/volumes/articlesV221/Netcom109-126.pdf consulté le 18 juillet 2010.

4. Ordinateurs d'occasion en Afrique de l'Ouest: de la démocratisation des TIC aux déchets électroniques

Il s'agit là d'une question qui concerne aussi les autres pays Ouest africains dont le Mali et le Sénégal. Par contre les trois pays concernés par ce travail ne traitent pas la question de la même manière. Au Burkina Faso comme au Sénégal, l'importation de matériels informatiques de seconde main est plus cautionnée par les autorités politiques qu'au Mali.

Des associations sénégalaises ont aussi (comme au Burkina) des partenaires hors d'Afrique, qui leur envoient des équipements. L'État sénégalais reçoit également des équipements de seconde main pour des établissements scolaires. A ce propos, un responsable de l'agence de l'informatique de l'État rencontré à Dakar, a affirmé que l'État sénégalais entretient une coopération avec une entreprise française basée à Besançon. Cette collaboration permet à cet État de récupérer les ordinateurs de seconde main dont cette entreprise veut se débarrasser. Dans le cadre de la coopération, le gouvernement sénégalais a signé un protocole d'accord avec la mairie de Besançon. De ce fait, la mairie de cette ville met à la disposition de l'État sénégalais des ordinateurs de seconde main qui servent à équiper des établissements scolaires. Des collaborations similaires existent au Burkina. Parmi ce type de partenariats il y a celui qu'entretiennent la mairie de Ouagadougou et la ville de Lyon. A ce sujet, un responsable de la mairie de Ouagadougou a affirmé : *« nous avons une coopération dynamique avec la ville de Lyon, le Grand Lyon, qui nous permet par exemple de bénéficier de formations de recyclage. Nous recevons aussi des ordinateurs de seconde main qui nous servent pendant quelques années»*

Si au Burkina et au Sénégal, les autorités encouragent l'entrée d'équipements de seconde main pour favoriser l'accès à l'informatique, au Mali les autorités politiques ont une position un peu différente sur la question. En effet, la position officielle au ministère en charge des TIC et à l'AGETIC, est que l'État malien n'encourage pas l'entrée d'équipements informatiques de seconde main. M. Diallo, conseiller technique du ministère, affirme que leur ministère connaît des entreprises européennes qui veulent se débarrasser de leurs ordinateurs de seconde main. Mais il dit connaître un seul cas où l'État malien s'est associé pour accepter ce type de matériel. En général l'État malien refuse ce type d'offre de matériel. *« Parce qu'il va falloir les recycler après. Il faut des techniciens pour les maintenances et ça cause plus de problèmes. Il faut acheter du neuf puisque les prix sont en train de baisser. Mais toutes les ONG (et associations) ne peuvent pas faire ce discernement puisqu'elles sont dans le besoin.*

Donc elles amènent des ordinateurs de seconde main dans les villages et ça cause des problèmes. Mais ces acteurs associatifs sont des gens de bonne foi qui veulent faire beaucoup de bonnes choses» Selon le Conseiller technique. L'État malien a la volonté de limiter l'entrée des équipements informatiques de seconde main, cependant face à un réel besoin qui ne peut pas toujours être satisfait par l'achat d'équipements neufs, cet État ne prend pas de mesures pour interdire l'entrée de ce type de matériels sur le territoire malien. Contrairement au Burkina Faso et au Sénégal, les autorités maliennes avancent l'argument de la suppression totale de taxes spécifiques sur les équipements informatiques pour encourager les usagers/consommateurs à s'équiper avec du matériel neuf. Mais même dans ce contexte un ordinateur neuf reste cher et inaccessible pour la plupart des Maliens et des petites structures associatives qui veulent s'équiper.

Le coût des équipements informatiques est élevé par rapport au niveau de vie dans les pays de l'Afrique de l'Ouest. Même les administrations publiques ont des difficultés pour faire face aux frais qu'engendre l'utilisation de l'informatique. Face à ces difficultés, certains États signent des contrats de partenariat avec des multinationales comme Microsoft et Cisco pour entre autres avoir le droit d'utiliser les logiciels de ces sociétés. L'analyse de ces partenariats permet d'appréhender une partie des stratégies d'acteurs qui se jouent dans le cadre de la promotion de ces dispositifs multimédias dans des pays comme le Burkina Faso

IV. Rapports de l'État Burkinabé avec des multinationales de l'informatique : Microsoft et Cisco Systèmes

1. Partenariat de Cisco et Microsoft au Burkina Faso

Le programme Partener In Learning de Microsoft

Le gouvernement burkinabé a signé en 2004 un accord de partenariat avec Microsoft dans le cadre du programme « PARTNERS IN LEARNING» (PIL). Il s'agit d'un programme que Microsoft a créé à l'intention des pays en développement (le Burkina Faso et le Sénégal notamment sont signataires de ce programme) dont l'objectif est de renforcer les capacités des élèves, étudiants et enseignants de ce pays. Ce renforcement se ferait en équipant les établissements scolaires du pays concerné, avec des logiciels Microsoft à prix préférentiel et

en formant les enseignants à l'utilisation des logiciels de Microsoft. Ce programme comporte aussi un volet dénommé politique d'accompagnement que Microsoft apporterait au gouvernement burkinabé pour mettre en place des programmes éducatifs adaptés intégrant l'utilisation de l'informatique à l'école.

Un an après la signature du partenariat dans le cadre du programme PIL au Burkina Faso, dans un communiqué commun au gouvernement burkinabé et à Microsoft, daté du 10 mai 2005¹, ces partenaires faisaient le point sur leur relation. A cette occasion, un responsable du service : secteur public chez Microsoft, disait ceci : « [...] PiL est pour nous un programme essentiel dans l'ensemble de la zone Afrique et notamment ici, en Afrique de l'Ouest. Nous avons signé un protocole d'accord en Mai dernier, ce qui nous permet de travailler en étroite collaboration avec le gouvernement pour équiper les salles de classe en matériel informatique selon des procédures adaptées à la situation locale. Ce protocole d'accord fournit également une plate-forme en vue du développement numérique, intellectuel et socio-économique du pays. »

Selon plusieurs responsables du ministère des Postes et des TIC rencontrés pendant les enquêtes, ce programme PIL a échoué et ce qui était prévu dans le cadre de ce partenariat n'a pas pu se faire, les réalisations ont été dérisoires par rapport aux prévisions.

En abordant en entretien la question du partenariat avec Microsoft, le SG du MPTIC a affirmé ceci : « nous avons signé avec Microsoft un accord qui nous permet d'acheter ses logiciels à des prix intéressants. En plus nous avons la possibilité de bénéficier de formations pour renforcer les capacités de nos fonctionnaires. Je ne suis pas contre les logiciels libres mais le problème avec ceux-ci c'est que nous ne connaissons pas nos répondants en cas de problème, même si c'est vrai qu'il y a une communauté des développeurs de logiciels libres. Un autre problème est qu'il faut former les gens à utiliser le libre et mettre le matériel à niveau, car dans la plupart des cas ce sont des spécialistes qui utilisent ces logiciels. » Selon le SG, la conversion des équipements de l'État (dans différents ministères) au libre nécessiterait beaucoup plus d'investissements financiers par rapport à ce qu'engendre la signature du contrat avec Microsoft, dans ce sens que depuis que l'État a commencé à former ses employés, ils ont toujours utilisé Microsoft Office. Ce responsable pense qu'il ne faut pas appréhender cette situation en termes de conflits entre logiciels libres et logiciels propriétaires. Du point de vue du secrétaire général, il faudrait que chaque structure, en fonction des besoins de son personnel, voie comment elle peut profiter des

¹ Source <http://ntbf.net/Docs-en-stock/Une-toque-pour-les-TIC/Ouverture-d-un-debat-microsoft-et.html>
Date de consultation 03 janvier 2011

moyens modernes pour développer son activité. Dans ce sens, il ne faudrait donc pas opposer ces deux types de logiciels, mais chaque structure, chaque pays en fonction de sa situation, de sa stratégie devrait choisir le dispositif technique qui correspond le mieux à ses intérêts. Selon lui, « *le gouvernement a pris compte de tous ces aspects et analysé les avantages qu'il peut tirer du partenariat avec Microsoft, pour rendre le meilleur service à l'administration.* »

Pour ce qui est du partenariat avec Cisco, selon le SG, le gouvernement a aussi signé un accord avantageux, parce que cet équipementier vend ses produits à l'État Burkinabé en faisant une remise de 40%. En outre, le partenariat avec Cisco permet de mettre en place des académies Cisco. « *C'est très important, dans le domaine des équipements de réseaux informatiques, Cisco est un poids lourd, alors avoir ce type de partenariat est très avantageux, surtout dans un pays comme le Burkina où les ressources sont très limitées* » selon le SG.

Pour mieux comprendre ces enjeux autour des logiciels libres et propriétaires il est intéressant de savoir ce que c'est qu'un logiciel libre. Selon certains acteurs intervenants dans le domaine du libre¹, l'expression « Logiciel libre » fait référence à la liberté et non pas au prix. Cette expression « Logiciel libre » ferait référence à la liberté pour les utilisateurs d'exécuter, de copier, de distribuer, d'étudier, de modifier et d'améliorer le logiciel. Les utilisateurs du libre doivent aussi avoir la liberté de faire des modifications et de les utiliser à titre privé dans leur travail ou leurs loisirs, sans en mentionner l'existence. S'ils publient leurs modifications, ils ne sont pas obligés de prévenir quelqu'un de particulier ou de le faire d'une manière particulière. Les utilisateurs peuvent utiliser leur version modifiée à la place de l'original. Pour que ces libertés soient réelles, elles doivent être permanentes et irrévocables tant que l'utilisateur n'a rien fait de répréhensible. Si le développeur du logiciel a le droit de révoquer la licence ou de changer rétroactivement ses termes, sans que l'utilisateur ait fait quoi que ce soit de mal pour le justifier, le logiciel n'est pas libre.

On comprend donc les intérêts qui se jouent dans le cadre de la promotion des logiciels libres, par rapport aux logiciels propriétaires comme ceux de Microsoft. Même si les enjeux financiers sont importants dans ces questions, il ne s'agit pas uniquement d'argent. Il convient également de rappeler que les logiciels libres ne sont pas toujours gratuits, certains de ces logiciels sont payants.

¹ Source : <http://www.gnu.org/philosophy/free-sw.fr.html> date de consultation 03 janvier 2011

2. Analyse de partenariats d'États de l'Afrique de l'Ouest avec Microsoft et Cisco Systèmes

Les rapports entre les multinationales des TIC et les pays Ouest africains sont souvent évoqués dans une vision opposant logiciels libres et logiciels propriétaires. Au-delà des enjeux financiers liés notamment aux paiements des licences d'exploitation de logiciels propriétaires, plusieurs aspects ont été évoqués pendant les recherches de terrain. Les compétences techniques, les ressources humaines, des questions de sécurité informatique, la volonté politique, ont souvent été évoqués pour expliquer le fait que les logiciels propriétaires soient plus utilisés que les logiciels libres.

Des aspects financiers ont aussi été abordés par les acteurs associatifs et étatiques rencontrés. (Voir en annexe le tableau numéro 3¹). Les multinationales sont accusées d'imposer des contrats ou de courtiser les dirigeants africains pour leur faire signer des contrats liant les États. Il serait question, d'énormes intérêts financiers pour ces multinationales. A titre illustratif, un responsable de l'Agence De l'Informatique de l'État (ADIE) au Sénégal, nous affirmait que l'État Sénégalais avait signé un accord avec Microsoft pour l'utilisation de ses licences contre la somme de 500 millions de F CFA. En 2008 également, un responsable du campus numérique francophone basé à Dakar, (les responsables du campus de Dakar coordonnent les autres campus numériques de l'Afrique de l'Ouest²) nous affirmait ceci : « en 2004, sur les 500 machines que nous avons à l'AUF pour l'Afrique de l'Ouest, pour chacune nous avons payé 240 000F FCA (environ 361 euros) de licences. » Pour minimiser ces frais liés à l'achat de licence, les campus numériques utilisent et font la promotion des logiciels libres.

Logiciels libres : enjeux et volonté politique de promotion en Afrique de l'Ouest

La cherté des licences d'exploitation par rapport au niveau de vie au Burkina Faso serait selon certains responsables du ministère des Postes et des TIC du Burkina, la raison pour laquelle la plupart des cybercafés par exemple utilisent des logiciels libres ou piratés. Quand ces acteurs privés achètent des équipements neufs, comme tous les ordinateurs neufs au Burkina (mais aussi au Mali et au Sénégal) ceux-ci sont directement équipés en logiciels

¹ Colonne portant sur : Enjeux économique et financiers

² 9 pays en tout: Sénégal, Côte d'Ivoire, Mali, Burkina, Niger, Togo, Benin, Mauritanie et Guinée Conakry

Microsoft. Une fois les licences expirées, celles-ci ne sont pas renouvelées. Les cybercafés piratent les logiciels Microsoft ou utilisent à la place de ceux-ci des logiciels libres. Le piratage ou l'utilisation des logiciels libres se constatent aussi quand les équipements achetés sont de seconde main.

Selon un responsable de l'Agence des Technologies de l'Information et de la Communication (AGETIC) rencontré en 2008, l'État malien devait signer des contrats avec Microsoft pour régulariser l'autorisation d'utiliser les licences de ces PC, parce que Microsoft a changé de stratégie en repérant les ordinateurs utilisés par l'État malien. Pour les 1000 ordinateurs déclarés par l'administration malienne, elle devait payer selon ce responsable 100 000 dollars américains chaque année pour les mises à jour, et cela ne prend pas en compte les coûts liés au fonctionnement des serveurs. À ces frais s'ajouteraient des frais qualifiés de « *frais consulting de support* ». Ce responsable malien affirmait ceci : « *nos États (les pays Ouest africains) doivent signer ces contrats pour être en règle et éviter de se faire épinglez parce que nos pays ont paraphé une convention anti-piratage sur la propriété intellectuelle. Donc nous n'avons pas le choix, nous devons souscrire à ces contrats pour être en règle. Tant que nous aurons des ordinateurs qui utilisent Windows et autres logiciels propriétaires, nos États devront signer ces contrats. Mais parallèlement à cela, nous devons avoir une politique de migration vers les logiciels libres.* »

La stratégie des multinationales dans ces pays Ouest africains ne concerne pas seulement le renouvellement de licences PC comme dit supra. Un responsable du Ministère malien en charge des TIC a affirmé ceci : « *au moment où elles (les multinationales) nous font signer des contrats (pour les PC), elles nous obligent pratiquement à prendre des serveurs et cela nous lie davantage. Dès qu'on signe un contrat avec eux, ils mettent tout leur poids pour qu'on signe des contrats pour des licences serveurs. C'est là où il ne fallait pas aller parce que dès qu'on signe des contrats pour des licences de logiciels serveurs, on se met une corde au cou. Parce que derrière, tout ce qui se fait comme développement d'outil se fait sur les logiciels propriétaires, alors que ces logiciels évoluent et les versions nouvelles ne sont pas (toujours) compatibles avec les versions antérieures.*» Pour certains enquêtés, les États Africains devraient s'intéresser davantage à la promotion des logiciels libres, notamment dans l'administration publique et les établissements scolaires. (Voir en annexe le tableau numéro3¹). On constate des écarts entre les discours officiels où les États annoncent vouloir œuvrer pour le développement des logiciels libres, et la réalité qui est que les gouvernants (y compris des

¹ Colonne portant sur : **Enjeux liés à la formation de ressources humaines et du grand public à l'utilisation des logiciels libres**

responsables administratifs) ne font pas suffisamment d'efforts pour que les logiciels libres se développent. Selon certains intervenants du milieu, rencontrés à Ouagadougou, Bamako et à Dakar, les logiciels libres représentent l'avenir pour l'Afrique, mais il y a un problème de volonté politique. Ce problème serait en partie lié à la manière dont se fait l'importation des équipements informatiques. Le président d'ISOC Sénégal illustre ce type de point de vue en affirmant : *« en France par exemple l'ordinateur est vendu avec la possibilité pour le consommateur de choisir le type de logiciel qu'il veut utiliser. Ici nous achetons l'ordinateur avec directement Microsoft incorporé. Nous n'avons pas la liberté de choisir. La volonté politique vient aussi du fait que nous devons commencer à utiliser les logiciels libres dans l'administration publique »*. Ces propos corroborent ceux du secrétaire général d'OSIRIS, pour qui L'État sénégalais est très ambigu dans sa politique par rapport aux logiciels libres : *« récemment le ministre de l'éducation a dit reconnaître l'importance du libre dans le développement des TIC en Afrique et au Sénégal, mais cela ne l'a pas empêché de signer un contrat avec Microsoft pour l'utilisation des logiciels de cette société dans l'éducation nationale. Il y a des contradictions dans la conduite des politiques et parfois les décideurs ne sont pas toujours très conscients des enjeux. »* Il soutient l'idée selon laquelle la meilleure façon de promouvoir les logiciels libres serait par exemple d'adopter l'utilisation de ces logiciels dans les administrations. Cela encouragerait le développement d'applications, de ressources humaines, et éviterait la mise en place de contextes favorables à des firmes non africaines. Dans sa logique, la promotion de l'utilisation des logiciels libres dans les établissements scolaires et les administrations permettra le développement d'une masse critique d'utilisateurs du libre.

Un responsable politique, président d'un groupe parlementaire d'opposition au Burkina rencontrés pendant les enquêtes, évoque aussi ce manque de volonté politique, mais reconnaît que son parti ne fait pas de propositions concrètes au gouvernement ou pendant les sessions de travail à l'Assemblée. Cependant il affirme aussi, comme les acteurs associatifs, que l'État pourrait manifester sa volonté politique en incluant l'utilisation des logiciels libres dans le système éducatif et dans l'administration

3. Les Ventes liées d'ordinateurs : une réalité en dehors de l'Afrique de l'Ouest

Pour ce qui est du manque de volonté politique liée à l'impossibilité d'acheter des ordinateurs sans logiciels, il convient de préciser qu'il s'agit de pouvoir acheter des ordinateurs sans système d'exploitation et/ou sans logiciels supplémentaires. Le cas de la

France a été évoquée ici. Il convient de dire que, si légalement les usagers/consommateurs ont ce droit, dans la pratique il est difficile en France aussi d'acheter un ordinateur non équipé. Des acteurs associatifs français luttent aussi contre les ventes liées d'ordinateurs. April¹, dans un communiqué de presse datant de décembre 2009², affirme qu'en France les PC neufs sont quasiment systématiquement vendus avec le système d'exploitation Windows de Microsoft, et souvent avec d'autres logiciels préinstallés. Le consommateur ne peut en connaître le prix ni les conditions d'utilisation avant d'acheter l'ordinateur. Les magasins ne proposent pas d'ordinateurs « nus » en rayons, et le consommateur ne peut pas acheter l'ordinateur sans le système d'exploitation préinstallé. Des plaintes sont souvent posées en France contre cette pratique de vente liée. Dans son communiqué de presse April fait cas des rebondissements que connaît le procès intenté par l'association de consommateurs UFC-Que Choisir contre l'enseigne Darty. Le Tribunal de Grande Instance de Paris avait condamné Darty à afficher les prix des systèmes d'exploitation préinstallés, forçant les distributeurs de matériel informatique à plus de transparence envers leurs clients. Cependant, la Cour d'Appel de Paris a par la suite exonéré Darty de cette obligation dans un arrêt: *« le juge estime que les accords entre Microsoft et les constructeurs étant protégés par le secret des affaires, le consommateur n'a pas à connaître le prix du système d'exploitation dans l'offre qui lui est proposée. »* Cette décision judiciaire avait fait réagir le chargé des affaires publique à April, pour qui *« Il est tout simplement incroyable que le juge fasse primer l'intérêt de multinationales sur les droits des consommateurs. Le code de la consommation est là pour protéger les consommateurs des pratiques abusives des professionnels. Voilà plus de dix ans qu'il est violé par la vente liée, il serait temps de le faire appliquer ! »*

En apportant ces éléments sur ce cas français, il s'agit pour de relativiser les propos des acteurs associatifs Ouest africains qui pensent que les usagers/consommateurs français ont plus de pouvoir de décision face à l'attitude à tenir contre les ventes liées d'ordinateurs. La forte influence des multinationales des TIC comme Microsoft n'est pas seulement une réalité dans les pays d'Afrique elle est aussi présente en Europe (en France notamment).

¹ Créée en 1996, April est une association française de promotion de logiciels libres, qui a entre autres pour objectif de **Promouvoir** le logiciel libre auprès du grand public, des professionnels, des associations et des pouvoirs publics ; **Sensibiliser** le plus grand nombre aux enjeux des standards ouverts et de l'interopérabilité ; **Obtenir** des décisions politiques, juridiques et réglementaires favorables au développement du logiciel libre et aux biens communs informationnels. Source : <http://www.april.org/fr/association/> consultée le 30 juin 2010.

² Source : <http://www.april.org/fr/vente-liee-le-juge-prend-les-consommateurs-pour-des-veux>
Date 30 juin 2010

Cependant il convient de noter que les citoyens (selon qu'ils sont Burkinabé ou Français par exemple) ne disposent pas des mêmes moyens réglementaires pour faire face à cette pratique des distributeurs d'équipements informatiques.

L'attitude des acteurs associatifs et administratifs rencontrés n'est pas unanime par rapport aux reproches faites à Microsoft et aux autres propriétaires de logiciels. Certaines personnes sont réservées dans leurs propos et trouvent de bonnes raisons d'utiliser des logiciels propriétaires tout en prônant la possibilité d'utilisation des deux types de logiciels. Au-delà de la promotion déjà évoquée des logiciels libres dans l'enseignement et les administrations publiques, d'autres types d'actions sont aussi proposées pour favoriser un développement de l'utilisation du libre.

4. La question des perspectives pour les logiciels libres

En dehors de l'aspect lié au manque d'habitude qui freinerait l'utilisation des logiciels libres par le grand public en Afrique de l'Ouest, la question de la sécurité informatique est aussi ressortie comme un frein au développement de ces logiciels. Des acteurs associatifs et des membres de collectivités territoriales, abordent cette question. Le directeur du service informatique de la mairie de Ouagadougou a affirmé pendant les enquêtes de terrain, que son service utilise les logiciels libres depuis peu parce qu'ils émettaient des réserves quant à la fiabilité de ces logiciels et à la traçabilité de leurs pratiques. *« Actuellement nous utilisons des logiciels libres, notamment linux. Avant nous n'avions pas une certitude sur la fiabilité des logiciels libres, nous ne pouvions pas nous lancer dans leur utilisation. Nous ne savions pas si nos bases de données seraient en sécurité, à l'abri d'attaques. Mais de plus en plus nous avons de bons échos de certains logiciels, de par l'expérience que certains de nos partenaires en font. En plus nous avons de plus en plus d'outils de sécurité. »* Ainsi, ce responsable informatique affirme que la mairie n'utilise pas Skype parce qu'elle n'a pas l'assurance que les communications via ce réseau ne sont pas stockées et réutilisées à des fins inconnues. Si les employés devaient utiliser Skype, cela devrait se faire dans le cadre de conversations dont la mairie ne craindrait pas qu'elles puissent être stockées quelque part. Par ailleurs la question d'utiliser Skype ou non ne se posera plus parce que la mairie est en train de mettre en place un système de communication téléphonique basé sur la voix sur IP, en interconnexion avec le réseau du gouvernement. Le déploiement d'un tel dispositif nécessite une large bande passante d'internet, ce qui demande des investissements en infrastructures.

Si la question de la sécurité informatique peut être une préoccupation à un moment donné pour certains types d'utilisateurs de logiciels libres, le Secrétaire Général d'OSIRIS affirme que l'utilisation des logiciels propriétaires peut aussi poser des questions de sécurité informatique, notamment en termes de risque d'atteinte à la souveraineté nationale. Selon lui, « *les logiciels propriétaires posent des problèmes de souveraineté, quand des structures relevant de ministères comme le ministère de la défense, de l'intérieur utilisent ces logiciels propriétaires. Elles ne savent pas si les données sont sécurisées. Cela est grave et dans certains secteurs stratégiques il est important de développer l'usage du libre.* »

Il ne s'agit pas ici, de dire si les personnes qui tiennent ces propos ont tort ou raison. Le but de la démarche est de montrer les points de vue recueillis sur cette question pendant les enquêtes. Un des constats de ces analyses qu'on peut tirer, est que chaque logiciel, libre ou propriétaire a des avantages et des inconvénients et plusieurs acteurs de terrain affirment cela (Voir annexe tableau numéro³¹). A ce propos, selon un responsable de l'institut Panos Afrique de l'Ouest², « les logiciels propriétaires sont dans beaucoup de cas très professionnels et peuvent répondre à de réels besoins. Donc si les structures propriétaires de ces logiciels essaient de promouvoir les TIC à travers leurs logiciels c'est une bonne chose. Mais cela devient une mauvaise chose à partir du moment où les actions de ces structures deviennent néfastes lorsqu'elles empêchent les populations de jouir au mieux des logiciels libres, de voir ces logiciels libres se développer. » Un autre acteur rencontré cette fois au Mali, fait le même constat en affirmant que, du fait des coûts qu'engendre le renouvellement des licences propriétaires, il serait bien que les usagers puissent utiliser les deux types de logiciels s'ils le souhaitent.

¹ Colonne portant sur : **Pouvoir utiliser à la fois les logiciels libres et propriétaires**

² L'Institut Panos Afrique de l'Ouest (IPAO) est une ONG créée en 2000 et issue d'un programme Afrique de l'Ouest engagé depuis 1988. C'est une structure qui appuie les débats publics et le dialogue politique sur les questions-clés du développement en Afrique ; la constitution de savoirs sur le développement des médias et sur les enjeux de la communication pour le développement ; la production et la diffusion de contenus médiatiques de qualité générés par les Africains eux-mêmes ; le renforcement des capacités des acteurs du changement social à se faire entendre. Source : <http://www.panos-ao.org/ipao/spip.php?article3231&lang=fr> consultée le 30 juin 2010

Information/sensibilisation pour promouvoir les logiciels libres

Plusieurs acteurs affirment l'importance de la sensibilisation, la diffusion de bonnes informations, comme principales actions à mener pour la promotion des logiciels libres. (Voir en annexe le tableau numéro 3¹)

Selon un acteur malien (membre de la structure Afriklinks), « *le vrai combat à mener pour les logiciels libres c'est qu'il faut travailler à faire connaître ces logiciels qui sont ignorés par la grande majorité des utilisateurs d'ordinateurs au Mali. Pour la plupart des gens, c'est tout à fait naturellement qu'ils utilisent les logiciels propriétaires puisqu'ils ignorent l'existence d'un autre type de logiciels. Pour eux c'est comme quand ils vont acheter un carton de lait, c'est normal qu'il y ait du lait dans ce carton, alors c'est pareil pour les logiciels de Microsoft.* » Il serait donc intéressant d'expliquer aux utilisateurs qu'en plus de Office par exemple, qu'ils connaissent, il y a aussi Open Office qui offre les mêmes possibilités. Il serait aussi intéressant de leur expliquer que si Office au fil du temps nécessite (normalement) le renouvellement des licences à travers le paiement d'une contrepartie financière ; Open Office est un service gratuit. Ainsi les Maliens (cela est valable pour les Burkinabé et les Sénégalais) pourraient comprendre les enjeux et cela peut être favorable à la promotion des logiciels libres. Par ailleurs il faudrait se préparer à faire face à la réaction des utilisateurs qui pourraient être réticents au changement du fait qu'une migration vers les logiciels libres pourrait bousculer leurs habitudes.

D'autres perspectives ont été proposées pour une meilleure promotion des logiciels libres. Dans ce sens, un responsable du Ministère malien de la Communication et des Nouvelles Technologies (il s'agit de la dénomination officielle de ce ministère) a affirmé que « *la sensibilisation à l'utilisation des logiciels libres devrait d'abord cibler des professionnels comme les journalistes, les designers et autres, qui utilisent des logiciels propriétaires coûteux. Il s'agit de leur faire savoir qu'ils ont dans certains cas l'alternative de logiciels libres gratuits.* » Selon ce responsable malien, il est plus difficile de sensibiliser le grand public parce que les gens ne voient pas souvent les coûts (liés aux logiciels propriétaires) puisque que parfois les ordinateurs arrivent avec des logiciels Microsoft de bureautique et d'autres applications incorporées. Donc ces personnes ne sentent pas forcément la nécessité d'aller vers le libre, d'autant plus que cela demande parfois des formations. Les utilisateurs maliens, pour la plupart d'entre eux, ne savaient pas que les licences Microsoft qu'ils utilisent doivent être renouvelées à un

¹ Colonne portant sur : **Enjeux liés à la formation de ressources humaines et du grand public à l'utilisation des logiciels libres**

moment donné. Mais depuis que cette firme envisage de faire payer les renouvellements de licences par les utilisateurs africains, les Maliens pourraient accueillir plus favorablement des sensibilisations visant à les faire utiliser des logiciels libres.

Certains acteurs soulèvent d'autres types de limites à la promotion des logiciels libres. Ainsi, comme l'a fait remarquer un responsable de l'institut Panos Afrique de l'Ouest, le développement de logiciels libres créés en Afrique de l'Ouest doit faire face à un problème de taille, celui d'un modèle économique viable. Selon ce responsable, le problème vient du fait que « *si aujourd'hui, dans le contexte actuel, on demande à un jeune informaticien de laisser ouverts les codes sources de ce qu'il fait comme travail, celui-ci ne va pas en vivre. Tant qu'on ne trouvera pas de modèle économique favorable, qui puisse leur faire vivre de leur travail malgré le fait que ces informaticiens laissent leurs codes sources ouverts, il serait difficile de voir la création de logiciels libre se développer en Afrique de l'Ouest.* » Les Africains restent ainsi des consommateurs de logiciels développés dans d'autres zones du monde et qui ne prennent pas toujours en compte les spécificités des besoins en Afrique. L'environnement économique dans cette région du monde est différent de celui des pays développés où il y a d'autres possibilités qui peuvent rendre viable un modèle économique des logiciels libres gratuits.

En outre, les caractéristiques particulières du secteur des logiciels fait qu'en dehors du contexte Ouest africain qui ne favorise pas la création locale de logiciels libres, il est difficile d'entrer dans le marché des logiciels (qu'ils soient libres ou propriétaires). A cet égard, cette recherche prend en compte des analyses faites par P. Bouquillion en 2008¹, pour dire que les spécificités de la valorisation des produits culturels et médiatiques incitent à une organisation oligopolistique des marchés. Et selon cet auteur, nombre de ces produits présentent des coûts fixes et « irrécupérables » très importants. L'importance de ces coûts constitue une barrière à l'entrée dans les marchés, tandis qu'elle incite à maximiser la diffusion d'un produit donné. L'édition de logiciel, est à cet égard, emblématique. En effet, pour Bouquillion, cette activité obéit à une logique de coûts fixes et de rendements croissants d'adoption. Outre les dépenses liées à l'élaboration du produit, l'éditeur n'a à sa charge que les coûts de diffusion, voire de promotion. Les dépenses variant en fonction du nombre de logiciels vendus sont faibles. De ce fait, toujours selon Bouquillion, les acteurs

¹ Philippe Bouquillion, 2008, « Les industries de la culture et de la communication : les stratégies du capitalisme », PUG, pp 99-100

tels que Microsoft qui peuvent diffuser leurs produits en un nombre considérable d'unités sont en position de force et de quasi-rente. Surtout lorsque, bénéficiant d'externalité de réseau, ils sont en mesure de quasiment obliger les consommateurs à acquérir un ensemble de logiciels dont ils sont les éditeurs, parce que ces logiciels forment un « système ». De surcroît, les logiciels présentant un coût élevé d'apprentissage, les usagers ne sont guère incités à en changer. Ces situations peuvent faciliter la formation d'un oligopole, voire d'un quasi-monopole. Les analyses faites *supra* sur l'influence que Microsoft peut avoir à un moment donné sur des autorités administratives d'un pays comme le Burkina Faso, évoquent le même type d'enjeux que ceux évoqués par Bouquillion.

Les technologies numériques au Burkina : des dispositifs peu développés mais donnant lieu à de multiples enjeux

Ce chapitre a montré que l'informatique et internet sont très peu développés au Burkina Faso. Même si le secteur de l'internet n'a pas la même importance économique que la téléphonie (notamment mobile) au Burkina, ce travail a souligné que la promotion d'internet donne lieu à des enjeux financiers qui mettent en scène des petits fournisseurs d'accès à internet et l'ONATEL qui est le principal FAI. Plusieurs acteurs rencontrés reprochent à l'État de n'avoir pas suffisamment libéralisé le secteur de l'internet, limitant ainsi les possibilités de développement d'autres fournisseurs au côté de l'ONATEL.

Le faible développement d'internet est aussi lié à un modeste niveau d'informatisation du pays dû à plusieurs facteurs dont le fort taux de taxation du matériel informatique. Sur cette question de taxation il a été vu que le Burkina applique une politique différente de celle des deux autres pays (sur lesquels ont aussi porté les recherches).

Le fort taux de taxation du matériel informatique et le faible pouvoir d'achat des Burkinabé a bénéficié au secteur des équipements de seconde main. Le Burkina n'est pas le seul pays à vivre ce boom du matériel d'occasion dans la sous région, il s'agit d'un phénomène qui existe dans toute l'Afrique de l'Ouest. Cependant, tout en contribuant à démocratiser les TIC, ce phénomène de matériels informatiques (électronique d'une manière générale) cause des problèmes liés à la gestion des déchets électroniques.

Ce chapitre a aussi analysé les rapports que le gouvernement burkinabé entretient avec certaines multinationales du secteur des TIC, comme Cisco Système et Microsoft. Ces partenariats supposés favoriser le développement de ces dispositifs, sont critiqués par divers acteurs, selon lesquels, l'État n'a pas suffisamment défendu les intérêts du Burkina en signant certains contrats. La question du partenariat entre État et multinationales a été ramenée à une opposition entre logiciels libres et logiciels propriétaires. Ce sont des arguments économiques qui ont conduit les discours sur cette question à une opposition entre ces deux types de logiciels. Puisque la signature de contrats pour l'utilisation de logiciels propriétaires engendre d'énormes dépenses autant pour le gouvernement burkinabé que pour ceux du Mali et du Sénégal. Par ailleurs Les multinationales (notamment Microsoft) sont accusées de mener des initiatives contre le développement des logiciels libres.

Ce chapitre a permis d'apporter des éléments de réponses par rapport à des questionnements posés dans la problématique. Parmi ces questions il y a notamment l'interrogation sur ce qui amène les multinationales à alimenter le discours selon lequel les TIC aideront à l'amélioration des conditions de vie des Burkinabé. Les enjeux financiers importants que représente le marché africain incitent à dire que l'une des raisons qui conduisent ces multinationales à alimenter ces discours, est d'ordre économique. Il ne s'agit probablement pas de la seule justification, d'autres facteurs comme la recherche d'une bonne image de marque peuvent aussi être évoqués.

Le constat général qui peut être fait après ces analyses est celui selon lequel les trois pays visités vivent des réalités proches pour ce qui concerne les relations entre États et multinationales des TIC d'une part et les rapports entre ces relations et la promotion des logiciels libres d'autre part. Le croisement des points de vue dans le tableau 3, montre que ces trois pays vivent sur cette question, des réalités proches. Certes ces croisements de points de vue n'ont pas été faits de manière exhaustive ; mais les principaux acteurs qui déclinent les politiques TIC dans ces pays ont été rencontrés. Il y a donc des chances que cette recherche ait saisi une vision représentative de la manière dont ces politiques sont menées dans ces trois pays.

CHAPITRE 4 : TYPES D' ACTIONS MENÉES PAR L'ÉTAT POUR L'INFORMATISATION AU BURKINA

Au niveau étatique, en dehors des discours et des différents projets, plusieurs actions sont menées pour rendre les TIC et des services en lignes accessibles aux burkinabé. Selon le secrétaire général du MPTIC, l'État burkinabé a pour rôle de créer des solutions pour que l'administration publique soit performante et efficace, pour rendre des services divers aux citoyens. Pour les autorités, l'informatisation des services publics en vue d'une e-gouvernance permettrait d'atteindre les objectifs liés à l'amélioration des conditions de vie des Burkinabé. Ainsi pour le SG du MPTIC, les fonctionnaires mais aussi les citoyens situés dans des localités éloignées de Ouagadougou la capitale, ne devraient plus être obligés de faire le déplacement sur Ouagadougou pour avoir accès à un certain nombre de documents et services administratifs auxquels la e-gouvernance leur permettra d'avoir accès à distance.

Un des objectifs assignés à cette plateforme est de limiter aussi ce qui peut être qualifié de « *petite corruption* » : le fait que certains fonctionnaires demandent une contrepartie aux citoyens pour les documents administratifs auxquels ils ont droit. Comme le dit le SG, ces fonctionnaires ne devraient pas demander une contrepartie financière dans la mesure où ils font le devoir pour lequel ils sont payés.

Ainsi, le SG du MPTIC pense que l'e-gouvernance engendrera la transparence et la bonne gouvernance. Il s'agit là d'un discours souvent entendu, qui veut que ces techniques soient porteuses de plus-value, porteuses aussi de l'esprit de démocratisation permettant à tout un chacun au Burkina, quelle que soit sa catégorie socioculturelle, d'avoir la même information que des individus relevant de catégories socioéconomiques et professionnelles élevées des pays les plus riches de ce monde.

Ce type de discours n'évoque pas le fait que même si les informations sont accessibles en ligne, partout dans le monde, il ne suffit pas d'avoir accès à internet pour se procurer le même type d'informations que tout le monde. Il y a une sélection liée au niveau d'instruction car il faut être capable de trouver certaines informations en ligne. En plus de cela il convient aussi d'évoquer la sélection financière, liée au fait qu'une partie non « négligeable » des informations en ligne est commercialisée, ce qui suppose d'avoir les

moyens financiers de se les offrir. Cette critique n'est pas faite pour remettre en cause le fait que internet puisse permettre à un plus grand nombre de Burkinabé d'avoir accès à l'information, mais elle vise plutôt à relativiser certains discours euphoriques.

Le discours messianique sur le caractère salvateur des TIC, peut être critiqué, mais il convient de constater que sur cette question de l'e-gouvernance et de ses avantages éventuels, certains Burkinabé sont d'accord avec le gouvernement sur la question des attentes. Les différents acteurs et populations rencontrés lors des enquêtes de terrain aimeraient une amélioration de la qualité des services rendus par les administrations publiques, et pensent comme les autorités, que l'e-gouvernance peut aider à cette amélioration. Même s'ils ne sont pas tous d'accord sur la manière dont l'État s'y prend pour informatiser les services publics.

La section qui suit analyse les actions menées en matière d'informatisation de services publics, ce que cela engendre comme changements, ce que les acteurs non étatiques pensent de cette informatisation.

I.L'informatisation des services publics au Burkina

Selon M. Bandé, un des responsables de la Délégation générale à l'Informatique (DELGI) cette structure chargée de conduire les politiques informatiques de l'État a été créée en 1990 dans le cadre du premier plan directeur informatique. Pendant le deuxième plan directeur qui a suivi, l'État a commencé l'introduction de l'informatique dans l'administration en équipant des services en outils bureautiques. Pendant ce deuxième plan directeur, de 1995 à 2000, la DELGI a créé des applications de gestion pour aider certains services. Cette période a été qualifiée de phase de modernisation de la fonction publique. C'est pendant cette période qu'est arrivé internet grand public. En dehors de ces actions, une des activités que mène la DELGI est la formation des fonctionnaires en informatique.

1. Les formations de fonctionnaires au niveau de la DELGI

La formation des fonctionnaires à l'utilisation des différents outils informatiques est l'une des activités menées au niveau de la DELGI. Les activités de formation à la DELGI concernent chaque année 1500 personnes selon M. Sawadogo Directeur de la vulgarisation des politiques TIC au sein du MPTIC (en 2008). Pour ces formations, cette institution dispose de deux salles équipées chacune de quinze micro-ordinateurs. Le principe est le suivant : la DELGI écrit aux différents ministères pour leur présenter les offres de formation selon un calendrier établi. Elle demande aux ministères de lui envoyer leurs besoins, la liste du personnel à former et leurs fonctions afin que les formations soient adaptées ou réadaptées en tenant compte des spécificités des participants aux formations. Selon un responsable de la DELGI : *« actuellement (en 2008) tous les directeurs centraux et chefs de services sont censés avoir un ordinateur et beaucoup utilisent ces outils pour écouter de la musique, pour voir des mails, et il n'y a pas d'utilisation rationnelle des équipements »*. Selon la DELGI la majorité des fonctionnaires ne connaissent pas leurs besoins en matière de formation en informatique. Les directeurs des ressources humaines qui s'occupent de la formation continue des agents font souvent des demandes de formation sans spécifier les attentes.

Malgré le fait que certains ministères ne répondent pas (rapidement) aux invitations de formations, la DELGI a néanmoins des difficultés pour assurer les séances pour ceux qui manifestent leur intérêt. Ces difficultés s'expliqueraient par un manque de moyens, humains, financiers et matériels. Au moment des enquêtes, La DELGI était en train de former des fonctionnaires dont certains avaient fait la demande depuis une année. Il faut dire que le besoin et la demande sont élevés : il y avait (en 2008) une trentaine de ministères au Burkina et tous ont été contactés. Même si tous ne répondent pas rapidement, certains ont envoyé des listes de 700 personnes à former alors que la DELGI forme en moyenne entre 1500 individus par an. Pour pallier les difficultés, cette structure essaie de trouver une équité dans la formation en faisant en sorte qu'il y ait une représentativité (des différents ministères) dans les séances. Pour les responsables de la DELGI, il faut que chaque structure administrative principale ait deux à trois personnes formées dans différents modules. Cet équilibre est nécessaire pour que dans chaque structure il y ait des compétences disponibles pour être sollicitées en cas de besoin.

Ces formations réalisées au sein de la DELGI font l'objet donc de critiques notamment de certains acteurs privés qui qualifient ces formations de concurrence déloyale de la part de l'État.

2. Oppositions d'acteurs privés locaux aux formations de la DELGI

La DELGI est consciente des critiques que lui font certains propriétaires de cybercafés et de secrétariat public et à ce propos, un responsable de cette institution nous a affirmé ceci: *« je ne suis pas économiste, mais avec les différentes stratégies de développement que notre pays applique, laissant penser qu'on demande à l'État de se retirer de certains secteurs opérationnels, il y a des secrétariats publics, et des cybercafés qui se plaignent. Ils disent que l'État leur fait perdre des marchés en s'érigeant en formateur et de ce fait les fonctionnaires formés qui étaient de potentiels clients pour les acteurs privés qu'ils sont, ne viendraient plus se former chez eux. »* Pour ce responsable de la DELGI, l'État est en droit de former son personnel s'il en a les moyens. En dehors du fait que l'État joue un rôle de promoteur des TIC en formant son personnel, ce responsable pense que cette initiative étatique est nécessaire parce que la formation faite par l'État accompagne la sensibilisation visant la prise de conscience par certains fonctionnaires de l'intérêt de se former en informatique. Cela sous-entend que, si l'État ne forme pas son personnel, certains iront se former dans le privé parce qu'ils en sentiront le besoin. Mais il est possible qu'une partie de ces employés ne se forme pas. En outre, il convient de rappeler que l'État n'arrive pas à former tous les fonctionnaires, même ceux qui répondent aux propositions de formation ne sont pas tous formés. Ce qui laisse croire qu'il y a des parts de marchés disponibles pour les acteurs privés de formations en informatique. Ce responsable de la DELGI affirme que contrairement à ce que pensent les propriétaires de cybercafés, l'État fait tout pour promouvoir leur développement, *« l'État a mis en place une politique d'accès universel aux TIC et quand un opérateur de téléphonie veut s'installer, cela se fait suivant un cahier des charges qui amène l'opérateur à couvrir par un certain nombre de localités non encore couvertes. Dans ce sens nous avons des structures qui nous appuient pour la couverture du pays en internet. C'est le cas des cyberpostes, des centres ADEN, des cybercafés qui s'ouvrent un peu partout dans le pays. »* Il ajoute que la taxe mensuelle que les cybercafés payaient à l'ONATEL coûtait presque 200 000 F CFA au moment où ces cybercafés se créaient au Burkina (environ 304,87 euros) et cette taxe est de 50 000 F CFA (environ 76,21 euros) en 2008. Selon lui cette évolution des prix vers le bas est le résultat d'une politique de l'État visant à permettre à des initiatives privées de développer des accès collectifs.

3- Autres types d'activités de la DELGI

La DELGI forme également des élèves, des étudiants et d'autres catégories socioprofessionnelles, en plus des fonctionnaires. Depuis 2005, en collaboration avec une association, elle organise pendant les vacances (d'été), au mois d'août, un « camp vacance informatique » qui a permis de former pendant un mois en 2007, plus de 700 personnes en bureautique. Pour l'année 2008, en plus de la bureautique, il y avait au programme de ce « camp vacance informatique » des aspects liés à la sécurité informatique, aux outils de développement Web pour la création de sites internet.

Selon un responsable de cette structure, la philosophie qui conduit la DELGI à former un large public en plus des fonctionnaires est la suivante: *« quand on ne sait même pas comment faire pour allumer un ordinateur on peut penser que tout ce qui tourne autour des TIC n'est pas donné à tout le monde et dans ce sens les gens ne connaissent pas comment ces outils pourraient être utiles, à eux et à tout le pays. Ce que nous faisons c'est démystifier l'informatique, il faut faire sortir les gens de l'analphabétisme numérique. Peut-être dans certains pays ce n'est pas grand-chose mais au Burkina il est important de faire cela. »*

Dans le cadre de ses activités, la DELGI reçoit également des étudiants stagiaires venant d'écoles supérieures. Il s'agit de les encadrer pour leur mémoire de fin d'études dans différents domaines informatiques.

M. Bandé dans le cadre des activités de cette structure a évoqué le déploiement du réseau internet de l'administration dont la DELGI a en charge la mise en œuvre. Pour lui, la mise en place d'une administration électronique qui permet aux citoyens d'accéder à des services en lignes, nécessite un réseau internet propre à l'administration. Cette administration ne peut pas fournir ces services en utilisant le réseau de l'opérateur historique (l'ONATEL) qui a de plus en plus de mal à fournir le débit dont ont besoin ses clients. Une des raisons motivant la création d'un réseau propre à l'administration publique est donc liée au fait que celle-ci est un gros consommateur, le fait qu'elle ait son propre réseau serait donc la meilleure situation pour elle. Les possibilités d'utilisation de téléphonie sur IP sont aussi citées par la DELGI comme un autre avantage de la création d'un réseau internet propre à l'administration. Cela permettrait des économies sur les facteurs téléphoniques. Pour M. Bandé, *« ce réseau véhiculera d'ici la fin de sa mise en place, le son et l'image. Nous travaillons à la mise en place de ce réseau de l'administration et l'État consent chaque année un*

certain nombre de ressources financières pour aider les services à le mettre en place. Actuellement, nous avons établi une grande partie de ce réseau à Ouaga, il y aura aussi Bobo et d'autres villes qui seront concernées dans les mois et les années à venir. » Le réseau qui est en train de se déployer, existait déjà, il s'agissait d'un réseau inter-administratif qui reliait trente bâtiments pour permettre des applications de gestion des dépenses de l'État. C'est ce réseau qui est donc en train d'évoluer vers le haut débit pour donner le réseau propre à l'État. Celui-ci veut ajouter à ce réseau existant, une boucle en fibre optique et un Wimax¹ qui permet de connecter les bâtiments où l'État n'arrive pas à apporter la fibre optique. Ce réseau au stade actuel de son développement, s'étendrait selon la DELGI sur un rayon de 15 km à l'intérieur de la ville de Ouagadougou.

II. L'e-gouvernance au Burkina Faso

Un des points sur lequel l'État burkinabé a mis l'accent dans sa politique de développement des TIC est l'e-gouvernance. Il a déjà été évoqué *supra* ce que le SG du MPTIC affirmait sur cette question. La lettre de politique sectorielle du MPTIC (dont il a été question plus haut) fixait déjà des objectifs à atteindre d'ici 2010. L'heure n'est pas nécessairement au bilan, même si ces lignes s'écrivent en 2010 et certains aspects de ce plan de politique sectorielle n'ont pas été réalisés. Cependant ce document officiel (tout comme le document de stratégie d'opérationnalisation du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication, et d'autres documents officiels) montrent l'importance que les autorités burkinabé veulent accorder à la e-gouvernance. En effet, à travers ces différents plans, l'État a pour ambition d'améliorer le fonctionnement de l'offre de services de l'administration, et de santé grâce à une intégration des TIC dans ces domaines. Il est aussi question de promouvoir le commerce électronique.

Cette volonté politique de l'État burkinabé (du moins dans les projets) de développer des services administratifs en ligne est régulièrement réaffirmée. En janvier 2010, le MPTIC et le ministère burkinabé de la fonction publique et de la réforme de l'État, en collaboration avec la commission économique des nations unies pour l'Afrique (CEA), a organisé un atelier de restitution d'un travail commun portant sur l'e-gouvernance au Burkina Faso. Le thème de cet atelier : « *Pour une organisation équitable, transparente et efficace au service du citoyen* »

¹ Le **Wimax** est une technologie de transmission sans fil à haut débit, qui permet de se connecter à internet.

donne une idée de la philosophie qui guide les autorités burkinabé dans leur volonté de développer l'e-gouvernance. Selon le représentant de la CEA, cette institution onusienne a régulièrement soutenu les États membres en matière de renforcement de capacité et de développement des cyberstratégies nationales depuis le lancement des initiatives sur « la société de l'information » en Afrique (AISI). Pour ce représentant, « *l'e-gouvernement devra permettre au Burkina Faso d'obtenir des gains de productivité significatifs grâce à une meilleure circulation de l'information, une traçabilité des procédures administratives et une meilleure collaboration au sein d'un même service et entre les services gouvernementaux.*¹ »

En évoquant cette vision du CEA, il s'agit de revenir sur le point de vue selon lequel l'État burkinabé est influencé dans ses politiques TIC par des institutions internationales. Cette influence est critiquée au plan national au Burkina parce qu'elle prendrait plus en compte des intérêts privés que l'intérêt général des Burkinabé. Les références à la théorie des industries culturelles et info-communicationnelles permettent d'analyser la marchandisation des services en ligne en rapport avec le rôle joué par les États. A ce propos, Bouquillion (2000, p 96) affirme qu'en matière de marchandisation de ce type de services, un enjeu économique et politique majeur réside dans la définition du champ légitime de l'action administrative par rapport à celui du marché. Pour lui, les politiques et les discours publics en matière de TIC contribuent à définir le champ de l'intervention publique et non marchande qui se réduit au profit de celui du capital privé. Il affirme qu'avant d'être conférés au secteur privé, les services publics doivent évidemment offrir des perspectives de rentabilité. « *Or, le développement des TIC permet une avancée dans l'industrialisation de certains services rendus par les institutions publiques (santé, enseignements, mais aussi certains services administratifs).* » Les TIC sont supposées transformer les procès de production de ces services. Leur coût baissant, ils peuvent alors être facturés. Pour Bouquillion, il est à noter que l'amélioration de leur qualité justifie le fait qu'ils soient payants. De même, le fait qu'ils soient offerts sur un support technique, notamment par un réseau, permet d'effectuer concrètement la facturation. Les services publics et l'action administrative seraient comparés à un service, au sens économique du terme. Les services publics perdraient ainsi leurs spécificités, qu'il s'agisse de mission d'intérêt général ou d'expression de la souveraineté exercée par les pouvoirs publics.

¹ Voir : <http://www.mpt.bf/quotidien/actualites/archive.php?num=10> Consultée le 25 juin 2010-06-25

Cette politique d'e-gouvernance burkinabé fait suite à ce qui s'est pratiqué dans des pays industrialisés de l'EU ou aux États-Unis entre autres, qui ont fait jouer un rôle de précurseur à l'État pour la marchandisation de service en ligne. Il ne s'agit pas ici, de juger de l'opportunité ou de l'inopportunité d'assigner ce rôle à l'État Burkinabé, mais comme il est question d'évoquer la philosophie qui guide cet État dans cette démarche, il s'agit de revenir à l'origine de cette philosophie.

Dans la réalité on est encore loin de la marchandisation de services en ligne au Burkina et cette politique d'e-gouvernance de l'État burkinabé est critiquée à plusieurs niveaux. Parmi les critiques qui sont faites à l'État sur la question, il y a l'insuffisance de services en ligne et surtout, la mise à jour irrégulière des contenus des différents sites administratifs. Sur cette question d'e-gouvernance, un autre problème est la répartition « inéquitable » des équipements informatiques dans l'administration, sur l'étendue de l'ensemble du territoire national. Il ressort des recherches que dans certaines localités (y compris parmi celles qui ont été visitées) il y a des services de l'État qui ne sont pas équipés en matériels informatiques ou sont très peu équipés. Cependant, dans certains services de l'État (dans la capitale) il y aurait du matériel sous utilisé. Parfois il y aurait une multiplication d'équipements (notamment des périphériques) dans des bureaux alors que leur utilisation pourrait être mutualisée en mettant les appareils en réseau. Voir annexe tableau numéro 2¹. A ce propos, certains pensent que, l'État ne s'y prend pas de la meilleure manière dans sa politique d'informatisation des services publics. Pour eux, l'administration « jette de l'argent par la fenêtre », et devrait revoir sa méthode. Certains acteurs associatifs et des responsables administratifs (étatiques), affirment que la fonction publique ne fonctionne pas selon une méthode de centralisation des données, de partage des informations, de travail en réseau. Ils expliquent cette situation par le refus de certains fonctionnaires de travailler en réseau. Les autorités en charge de la promotion des TIC sont au courant de ce problème et affirment avoir du mal à le résoudre.

Certes toutes les données au sein de l'administration publique ne sont pas destinées à être visibles par tous ceux qui sont dans le même service, voire le même bureau, mais selon certains acteurs rencontrés, le secret des données serait une culture dans l'administration publique, au point que cela conduirait à des situations aberrantes. Parfois, il n'y aurait rien de spécial à cacher, mais certains fonctionnaires veulent avoir leur propre équipement. Du

¹ Colonne portant sur **Les politiques d'informatisation des services publics sont mal conduites**

fait de cette situation, l'informatisation coûterait plus cher à l'État. Il convient de signaler que l'informatisation dont il est question ici, concerne essentiellement Ouagadougou et Bobo Dioulasso la deuxième ville, le reste du pays étant nettement moins informatisé que ces deux villes. Les enquêtes de terrain ont permis de constater cela.

Une meilleure politique d'équipements permettrait avec les mêmes budgets, d'équiper « rationnellement » les services administratifs à Ouagadougou, en mettant certains appareils en réseau (comme cela se fait dans certaines entreprises privées au Burkina). Cette politique « rationnelle » d'équipement permettrait de faire des économies sur le surplus d'appareils dans certains bureaux et de réinvestir ce gain dans d'autres localités où il n'y a pratiquement rien dans l'administration publique et où certaines structures de l'État sont obligées de « négocier » avec des ONG/associations pour faire des impressions ou des saisies. Cette manière d'agir de l'État burkinabé est d'autant plus contestable que les autorités de ce pays critiquent une « fracture numérique entre le Nord et le Sud », et demandent une lutte contre cette « fracture », notamment à travers une aide au financement des équipements au Burkina. Cette « fracture numérique nationale » existe en dehors du cadre de l'informatisation des services publics, mais pour ce qui est de cette informatisation, cet « écart » pourrait être limité dans l'administration publique nationale par une utilisation « rationnelle » des équipements disponibles. Les recherches menées au Mali et au Sénégal font ressortir la même situation. Le Burkina n'est pas le seul à avoir du mal à mettre en place une e-gouvernance.

III. Quelques obstacles à l'informatisation des services publics au Burkina

1. Les formations des fonctionnaires

En dehors des critiques liées au fait que l'informatisation de l'administration se réalise essentiellement à Ouagadougou et Bobo Dioulasso, l'informatisation des services publics fait face à d'autres types de contraintes.

La DELGI constate que certains services ne répondent pas aux propositions de formations qui leur sont faites. Selon des responsables de cette structure, La DELGI a envoyé en 2007 un plan de formation tenant compte de plusieurs profils de personnels à former, mais une année plus tard certains services administratifs n'avaient pas encore répondu à cette

invitation à la formation. Un des objectifs de la DELGI est de lutter contre le fait que les TIC soient parfois perçues comme un luxe. A ce propos, un responsable de cette structure affirme que la perception que certains fonctionnaires ont des TIC ne favorise pas leur intérêt pour ces technologies : *« certains fonctionnaires pensent que les ordinateurs servent essentiellement à faire des saisies et qu'on en a besoin quand on a beaucoup de saisies à faire. Pour certaines de ces personnes, les ordinateurs sont des outils pour des secrétaires. Ce n'est là qu'un exemple parmi tant d'autres pour montrer qu'il faut amener les gens à savoir que les TIC, y compris les ordinateurs rendent de multiples services et qu'elles ne sont pas réservées à un type de travailleurs donné. Il faut que les fonctionnaires sachent que chacun peut trouver satisfaction en utilisant ces outils. Nous essayons donc de sensibiliser et de former ces personnes »*

Cet aspect selon lequel les gens utilisent les techniques en fonction des représentations qu'ils ont de celles-ci ont été analysé par la sociologie des usages (notamment). Jacques Perriault¹, affirme que *« l'utilisateur est d'abord un agent du contexte. La machine a, elle aussi, un contexte d'origine dont il a été longtemps question. Mais lorsqu'elle est proposée sur le marché, elle en est dépouillée. Il lui faut en trouver un autre. La balle est dans le camp de l'utilisateur, qui ignore, en général, tout des mythes et des fantasmes des gens qui l'ont mis au point. Bien naturellement, il fait avec ce dont il dispose, et en premier lieu, avec les mythes, les règles et ressources existant dans son contexte propre. »* Selon Perriault, la sphère technicienne suggère, par ses déclarations, une relation entre mythe et machine. Les usagers l'entendent mais ne l'acceptent pas toujours. Comme cela a été vu, les responsables de la DELGI qui sont pratiquement tous des ingénieurs informaticiens (même s'ils ne sont concepteurs des machines dont ils font la promotion), ont parfois des difficultés à convaincre certains fonctionnaires à percevoir l'utilité de l'informatique et à se former.

L'administration chargée de mener la politique de vulgarisation des TIC au niveau de l'État se rend compte qu'il y a un écart entre les représentations que les autorités ont des TIC et celles de certaines populations, (ici il s'agit d'une frange des fonctionnaires). La DELGI essaie de réduire les écarts entre ces deux types de représentations. Cette démarche pourrait rendre plus efficace le travail de formation de la DELGI et pourrait aussi donner plus de force de persuasion aux discours promotionnels des TIC que tiennent les pouvoirs publics. Des populations qui percevraient les TIC comme des dispositifs pouvant les aider dans leur vie quotidienne, pourraient les utiliser dans le sens promu par les autorités.

¹ Jacques Perriault, 1989, « la logique de l'usage : essai sur les machines à communiquer », Flammarion, Paris, p. 214

2. Les réticences de formation

Plusieurs facteurs pourraient être mis en avant pour expliquer le fait que les fonctionnaires ne se « bousculent » pas pour se former. Les fonctionnaires ne sont pas poussés à se recycler (pour ceux qui ne sont pas ambitieux) pour évoluer dans leur carrière. Certains acteurs rencontrés pensent que l'administration est « pourrie » et que la progression dans la carrière ne se fait pas selon les qualités et compétences personnelles du fonctionnaire, mais par d'autres « circuits ». Ils ne pensent donc pas que cette formation leur apportera un plus en termes notamment de reconnaissance dans le travail.

Il faut évoquer aussi la question des per diem (indemnités de formation). Il s'agit d'une pratique qui tend à se généraliser : quand il y a une formation, certains fonctionnaires veulent être payés pour y participer. Sinon participer à ces formations est parfois considéré comme une perte de temps. Il ne s'agit pas d'une pratique spécifique aux formations liées aux TIC, elle se constate aussi dans d'autres types de formations.

Une précision méthodologique est ici nécessaire. Cette recherche n'a pas spécifiquement concerné les pratiques multimédias des fonctionnaires burkinabé pour comprendre les usages qu'ils ont des TIC au travail. Il convient donc d'adopter une prudence en évitant de généraliser ces analyses. En effet, les informations récoltées sur cette question ne proviennent pas directement des fonctionnaires, mais des agents de la DELGI qui doivent faire les formations et de responsables administratifs d'autres services de l'État. Ce qui est observable, c'est le fait que certains fonctionnaires ne répondent pas aux propositions de formation que la DELGI leur fait. Il ne s'agit là que de quelques pistes d'analyses pour comprendre pourquoi certains fonctionnaires ne viennent pas aux séances de formation et pourquoi certains matériels informatiques sont sous utilisés. Une recherche spécifique auprès des fonctionnaires concernés, est nécessaire pour connaître de manière approfondie, les raisons de cette sous exploitation, les attentes des fonctionnaires, les raisons pour lesquels certains d'entre eux ne se forment pas. La connaissance de ces éléments permettrait une plus grande efficacité de l'informatisation des services publics. Cela permettrait une utilisation à bon escient des outils mis à leur disposition, comme le voudraient les autorités politiques.

3. Le changement dans le cadre de l'informatisation des services publics au Burkina

Selon certains acteurs (voir en annexes le tableau numéro 2¹) il y aurait une résistance au changement venant de fonctionnaires qui ne voudraient pas des modifications que l'informatisation engendrerait dans leur manière de travailler. Selon certains détracteurs de l'informatisation des services publics, des fonctionnaires n'utilisent pas leurs ordinateurs, et continuent à travailler comme s'il n'y avait pas d'ordinateurs. Ces détracteurs expliquent cette situation par le fait que : « *la veille génération a des difficultés pour changer ses habitudes de travail. En outre, l'ordinateur nécessite une rigoureuse méthode de travail, à la quelle les « anciens » ont du mal à s'adapter. Il faut aussi dire qu'il y a des fonctionnaires qui aiment ce qui est flou. Un employé qui est habitué à travailler manuellement avec ses reçus, lui permettant de faire des magouilles n'a pas besoin de l'ordinateur qui laisse des traces.* » Selon un acteur burkinabé. Ainsi, l'informatisation, en engendrant la transparence serait combattue par des fonctionnaires qui voudraient un environnement de travail moins transparents pour faire des « tricheries ».

Mais, il faut aussi se poser la question de savoir, si tous les fonctionnaires maîtrisent les logiciels qui sont mis à leur disposition. Il se pourrait que certains rejettent l'utilisation des ordinateurs parce qu'ils ne maîtrisent pas cet outil, parce qu'ils n'ont pas confiance en eux (en croyant ne pas être à la hauteur pour utiliser cette technique). Mais comme il est de plus en plus mal vu de montrer ses limites dans l'utilisation des TIC² ces personnes n'avoueraient pas leur non maîtrise des outils informatiques.

Même formées certaines personnes peuvent ne pas maîtriser ce qui leur a été appris mais le fait de ne pas en parler ne permet pas de savoir qu'ils sont toujours « incompetents » par rapport aux attentes suite à leur formation.

La question de la transparence que l'informatisation des services publics est censée apporter, est parfois abordée sous un autre angle. Au lieu d'engendrer cette transparence, l'informatisation dans certains cas contribuerait à perpétuer les malversations et la rétention de l'information. Dans ce cas, l'informatisation favoriserait ce que certains appellent les « deals » parce que des fonctionnaires profiteraient du fait que les Burkinabé sont en grande partie illettrés pour leurs facturer des services auxquels ces populations ont droit

¹ Colonne portant sur **Les entraves à l'informatisation des services publics et de l'ensemble du pays**

² Comme cela a été plusieurs fois évoqué dans les entretiens, celui qui ne sait pas utiliser l'ordinateur est qualifié d'analphabète du vingtième siècle

gratuitement. Pour ceux qui tiennent ce discours, l'informatisation est faite pour faciliter les services rendus aux populations, pour rendre ces services beaucoup plus lisibles et efficaces. Mais cette informatisation n'a plus de sens quand les données informatisées ne sont plus accessibles.

Certaines personnes sont toujours obligées de se rendre dans des administrations pour demander des informations ou des documents auxquels elles auraient pu accéder sur le web. Dans ce contexte il y a bien informatisation, mais cela ne va pas dans le sens de l'e-gouvernance recherchée par les autorités burkinabé, pour contribuer à la transparence des activités et démarches administratives. Numériser des données auxquelles les citoyens ont droit, sans mettre ces informations en ligne, ne résout pas pour autant le problème de la « petite corruption » que les autorités disent vouloir éradiquer à travers l'e-gouvernance (notamment). Pour atteindre ce but, il conviendrait notamment que la politique d'informatisation de l'État soit « globale » en alliant numérisation et mise en ligne des données qui peuvent l'être.

IV. Appréciations des répercussions des textes réglementaires du secteur des TIC

1. L'agrément DELGI pour la fourniture de services informatiques

En matière de textes réglementant le secteur des TIC, l'agrément DELGI pour la prestation de services informatiques (par des acteurs privés) a été très souvent critiqué. Pour ces acteurs, l'État met des freins aux activités de prestataires qui travaillent à la vulgarisation des TIC (notamment l'importation et la vente d'équipements), en instituant cet agrément. A ces critiques, la DELGI, répond en affirmant que, toute personne peut importer des équipements informatiques au Burkina. Toutefois, l'État a instauré un agrément pour la prestation de certains services informatiques, comme la vente et la maintenance de matériels informatiques, la réseautique, la formation. L'État justifie cette réglementation par le fait qu'il y a des prestataires qui présentent de faux documents pour acquérir des marchés qu'ils ne peuvent pas exécuter. Cette mesure a été prise pour amener les prestataires à être plus professionnels, le but étant d'assainir le milieu. Selon la DELGI, cette décision a été prise suite à une demande de professionnels du secteur parce qu'il y a des acteurs qui se donnent les moyens d'être de « bons » professionnels en recrutant des

employés qualifiés et déclarés à la sécurité sociale. Et parallèlement à ces professionnels, il y a « des gens au marché qui vendent du riz et du fer, qui se permettent de concourir dans le même domaine. Ces gens n'ont aucun personnel qualifié (en charge) et font des offres intéressantes en termes de prix pour les commanditaires. Une fois les marchés obtenus, ces commerçants paient les équipements et sous-traitent le travail avec un informaticien. Parfois cet informaticien obtient une autre opportunité et s'en va dans d'autres villes ou hors du pays. Ainsi, si un jour le commanditaire a des problèmes c'est bonjour les dégâts. Le commerçant en ce moment fait tourner le client et finit par envoyer une autre personne pour résoudre le problème. C'est à cause de ces difficultés que les professionnels du secteur ont demandé à l'État d'encadrer ce secteur. » Selon un responsable de la DELGI

Il convient de préciser que ce document d'agrément n'est pas obligatoire pour toute prestation de service, mais il s'agit d'un critère de choix pour la sélection en cas d'offres sur le marché. Cet agrément est en relecture pour être adapté aux réalités et selon les responsables de la DELGI, il est important de le maintenir parce qu'il met le client en sécurité. Pendant les appels d'offre, les postulants qui introduisent dans leurs dossiers un agrément DELGI ont des atouts supplémentaires (que cet agrément ait été demandé ou pas.) Certains prestataires ont compris cela et demandent systématiquement des agréments, tout comme certaines sociétés qui lancent des appels d'offres. Cette situation s'explique par le fait que cet agrément impose un minimum de compétences au niveau du personnel, un minimum d'équipements, un espace de travail convenable. Des techniciens de la DELGI visitent les locaux des prestataires pour s'assurer que ces éléments requis existent avant d'attribuer un agrément. La DELGI affirme que son action en la matière n'a pas pour but de sanctionner mais vise à inciter les acteurs à se professionnaliser davantage.

Si le fait de pousser les acteurs à se professionnaliser peut être considéré comme une bonne chose, il convient de s'assurer que le contrôle de la DELGI soit fait avec équité et sans aucun favoritisme. Cela de manière à ce que des acteurs qui demandent un agrément ne soient pas arbitrairement lésés pour une raison ou une autre. Les recherches de terrain n'ont pas donné « écho » d'un quelconque favoritisme dans l'attribution des agréments. Les personnes rencontrées qui critiquaient cette mesure relevaient plutôt le fait que cela constitue une entrave aux activités de certains prestataires.

2. quels avantages pour les ONG/ associations de promotion des TIC?

Pour certains acteurs associatifs, le Burkina est l'un des pays d'Afrique où il y a beaucoup de textes pour réglementer différents secteurs d'activités, sans qu'il y ait un impact réel de ces textes sur le terrain. « *Nous sommes au Burkina l'un des pays d'Afrique où tout est clair sur papier, mais la réalité est souvent une autre affaire, en décalage avec les papiers.* » Affirmait un membre du réseau Burkina NTIC. Selon les acteurs associatifs burkinabé, l'État devrait arrêter de faire de beaux discours et de beaux textes, pour agir concrètement de sorte que les discours et textes se concrétisent sur le terrain. Parfois certaines associations et autres structures de promotion des TIC affirment être freinées dans leurs activités (dans une certaine mesure) par l'État. Dans ce sens une responsable associative affirme ceci : « *Nous par exemple dans notre projet, nous avons eu l'intention de développer les TIC en milieu rural. Mais l'ONATEL nous demandait près d'un demi million de franc CFA par mois pour avoir une liaison spécialisée alors que, grâce à notre projet, il y avait la possibilité de connecter des structures de santé, la gendarmerie et d'autres institutions avec internet via notre Wimax* ». Cette association affirme être capable de faciliter la promotion des TIC dans la zone en question et se demande pourquoi l'État ne verrait pas en leur structure une organisation efficace à laquelle il faudrait faciliter l'accès à internet. Elle pourrait ainsi aider le gouvernement dans sa politique de promotion des TIC en zone rurale. Ce point de vue est largement partagé par les acteurs associatifs burkinabé qui s'organisent pour défendre leurs intérêts. Cet aspect est davantage développé *infra*.

Ces propos doivent être nuancés en ce sens que l'ONATEL, n'est plus une société d'État comme elle l'a été depuis sa création jusqu'à l'ouverture de son capital en décembre 2006. On a vu plus haut qu'à cette date, l'État Burkinabé a vendu une participation de 51% du capital de l'ONATEL à Itissalat Al-Maghrib (Maroc Télécom) filiale du groupe Vivendi. L'État Burkinabé prévoit du reste de vendre d'autres titres. Dans cette situation le Gouvernement burkinabé dispose d'une faible marge de manœuvre pour répondre aux sollicitations de certains acteurs du monde associatif, qui font la promotion des TIC dans les milieux ruraux et vaudraient que l'ONATEL leur fasse des prix préférentiels. Il faudrait que ces associations négocient avec l'ONATEL (tout en demandant le soutien de l'État par le biais d'un plaidoyer) pour avoir des prix qui leur permettent de mener à bien leurs activités. Mais elles devraient avoir à l'esprit que ces négociations ne sont pas gagnées

d'office et qu'il ne s'agit pas d'un droit à réclamer, puisque que l'interlocuteur principal n'est plus l'État, mais un acteur privé

3. ONG/associations au Burkina : une certaine méconnaissance des textes réglementaires du secteur des TIC

Pendant les enquêtes de terrain, des responsables d'ONG/associations, ont reconnu ne pas suffisamment connaître les textes régissant le secteur des TIC, alors que ces structures font la promotion de ces dispositifs. *« La cyberstratégie est en train de passer à sa deuxième phase alors que nous ne savons pas ce qui a été fait pour la première, sur cette question nous n'avons pas joué notre rôle, parce que nous ne savions même pas ce que l'État a mené comme actions pendant la première phase. Nous ne savions pas qu'il y avait des documents sur ces questions donc nous n'avons rien fait. »* Propos d'une responsables associative.

Des responsables associatifs affirment avoir des connaissances limitées sur ces textes (ou ne pas les connaître) alors que certains textes sont accessibles en ligne. Certaines ONG/associations de promotion des TIC affirment que l'État ne publie pas les textes régissant ce secteur. Toutefois ces acteurs ne font pas toujours l'effort de recherche de l'information existante. Ces associations ne disposent pas de documentation sur les politiques de l'État en matière de TIC.

Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que beaucoup d'ONG/associations fonctionnent essentiellement autour de la gestion du quotidien, au regard du peu de moyens (financiers notamment) dont elles disposent. Ainsi elles délaissent ces questions de connaissances des textes réglementaires du secteur des TIC, au profit de ce qui leur apporte des financements ou des avantages dans l'immédiat, comme le fait de rechercher ou de gérer la relation avec des partenaires. Elles s'intéressent souvent aux textes quand elles font face à tel ou tel problème ou quand elles pensent qu'un texte (particulier) pourrait les aider à avoir des avantages. Une responsable associative rencontrée a apporté plus de précisions sur cette question. Cette responsable apprécie positivement l'informatisation des services publics, notamment la création des sites web ministériels. Elle affirme que les ministères font des efforts, parce qu'ils mettent en ligne des informations sur leurs activités. Elle affirme aussi se servir de ces informations dans son travail: *« je sais qu'actuellement chaque ministère a un site web où il y a beaucoup de documents de politiques. Si je prends par exemple le cas du ministère de la promotion de la femme, sur leur site il y a le plan d'action de promotion de la femme, il y a*

beaucoup de documents qui peuvent nous aider dans l'élaboration de nos projets et programmes donc c'est une bonne chose. » Cette ONG fait des efforts en matière de collecte de données sur son domaine historique d'intervention, à savoir la promotion des femmes. Mais elle ne fait « *pas assez* » d'efforts pour se documenter sur les politiques TIC.

Les ONG/associations qui n'ont pas la promotion des TIC comme unique activité (les TIC sont pris en compte de façon transversale dans les projets qu'elles conduisent) ne fournissent pas nécessairement des efforts pour se documenter davantage sur les politiques TIC au Burkina. Ces ONG se documentent plus sur les politiques qui les aident le plus dans leur quête de projets financés. Il convient de préciser que la plupart des associations intervenant spécifiquement dans le domaine des TIC sont de jeunes et petites structures (à l'exception de Yam Pukri par exemple) ayant peu de moyens donc très limitées dans les actions qu'elles mènent.

4- L'infrastructure TIC au Burkina

Les actions menées par l'État pour le déploiement des infrastructures TIC au Burkina, sont diversement appréciées. Voir en annexe le tableau numéro²¹ Certains les apprécient positivement, d'autres négativement. Enfin une troisième partie des enquêtés sont « mitigés » dans leurs appréciations. Pour ceux qui soutiennent l'action étatique en matière d'infrastructure TIC, l'État fait du « bon travail » en matière de politiques de déploiement de ces dispositifs et il y a de plus en plus d'installations d'infrastructures au Burkina. Pour certains d'entre eux, « le problème » est que l'effort d'investissement dans les infrastructures fait face à une évolution rapide dans le secteur des TIC. Cela donne l'impression que « *l'État est en train de courir derrière la technologie, ce qui très difficile à faire, parce que cela demande de lourds et réguliers investissements.* » Selon le coordinateur de Yam Pukri

Pour ceux qui ont un avis mitigé, l'un d'entre eux affirmait qu'en termes d'infrastructures actuellement, l'État ne mène pas d'initiatives efficaces. A l'exception de la libéralisation du secteur de la téléphonie mobile qui a été bénéfique, parce qu'il y a plusieurs opérateurs et que chacun d'eux a mis en place des infrastructures dans les provinces. Mais, pour lui, au niveau de l'internet, même si le secteur est libéralisé, il ne l'est que partiellement puisque l'ONATEL a toujours (en 2008) un monopole en termes de fourniture d'accès à internet.

¹ Colonnes portant : sur « **La politique d'équipement de l'ensemble du pays en infrastructures TIC est mal pensée** » et sur : « **Les bons aspects dans les politiques publiques des TIC sont** »

« Tous les services internet n'ont pas été totalement libéralisés, l'ONATEL a le « monopole » sur l'ADSL actuellement, qui ne couvre pas tout le territoire ». Comme cela a été vu plus haut, certains acteurs pensent que si le secteur de l'internet avait été totalement libéralisé, cela aurait peut être permis à d'autres opérateurs de promouvoir l'ADSL dans les provinces et autres localités reculées. Ceux-là appellent le gouvernement à libéraliser totalement le secteur de l'internet pour que cette vulgarisation puisse se faire. Parlant du fonds de solidarité numérique, certains estiment qu'il s'agit d'une bonne initiative mais déplorent le fait que la gestion de ce fonds ne soit pas connue.

Cette situation va évoluer quand le secteur des télécommunications sera totalement libéralisé. Ces propos doivent être remis dans leur contexte, dans la mesure où ils ont été tenus pendant une période de transition. Ce monopole qu'évoquent certains acteurs, prendra fin. La rapidité avec laquelle cette situation évoluera, dépendra en partie de la capacité de lobbying d'acteurs privés du secteur, de l'action du monde associatif et des pressions des populations, qui demanderont de meilleurs services à des prix concurrentiels.

Dans la catégorie des personnes appréciant négativement les actions de déploiement des infrastructures TIC au Burkina, un acteur associatif affirmait qu'au Burkina, les gouvernants ne prennent pas suffisamment d'initiative pour le développement des TIC. Il affirme que les autorités font une sorte de « fuite en avant » quand elles proclament qu'au Burkina, tous les domaines sont prioritaires. Pour lui, le fait de dire que tout est prioritaire est une façon de se « dédouaner » pour ne pas mener des actions concrètes dans certains domaines. Selon lui, chaque pays a ses atouts et c'est en fonction de ces potentialités qu'il se spécialise dans tel ou tel secteur porteur pour mieux avancer. De plus, le fait qu'un pays planifie ses politiques de développement en tenant compte de ses potentialités, crée des effets d'entraînements pour faire évoluer positivement les autres secteurs de l'économie. En effet, ce pays disposera de ressources pour financer d'autres secteurs, sans interventions étrangères ou presque.

En dehors des acteurs qui pensent que l'État burkinabé « ne fait rien » pour le développement des TIC, il y a ceux pour qui l'État met en place des textes pour favoriser le développement de ces dispositifs, mais la démarche des gouvernants n'est pas cohérente et réaliste. Ainsi, il y a des partenaires étrangers qui soutiennent l'action d'ONG/associations, de structures publiques et d'établissements scolaires entre autres. Selon un responsable d'un

de ces partenaires (des Canadiens), au Burkina il y a beaucoup de discours officiels sans actions concrètes. Ces discours suivraient un effet de mode, parce qu'il y a une pression au niveau international qui pousse à utiliser les TIC pour la bonne gouvernance. A propos d'effet de mode, il semble que le Burkina ne soit pas le seul pays à suivre un tel effet : d'autres l'auraient devancé. Bouquillion (2000), en se posant la question de l'objectivité¹ des discours officiels en France sur les politiques TIC, affirme qu'il peut s'agir de discours d'appartenance. « *Le Gouvernement entend montrer qu'il se situe dans « l'air du temps » qu'ils participent de la modernité libérale qu'expriment tous les discours dominants, qu'ils émanent des institutions internationales, des gouvernements étrangers ou, a fortiori, des acteurs économiques... Par ailleurs, grâce à ces discours, les divers acteurs peuvent mettre en place leurs actions, leurs volontés, leurs pouvoirs* » (Philippe Bouquillion, 2000, p. 170)

Pour le partenaire Canadien dont le point de vue sur les politiques TIC au Burkina est développé ici, il y a dans ce pays des projets dans le domaine des TIC, mais ces projets manquent souvent de volonté politique. Notamment parce que ces initiatives ne prendraient suffisamment pas en compte les besoins des Burkinabé. Cet acteur affirme: « *dans le cadre de mon travail avec les organisations gouvernementales, tous les projets qui avaient des équipements les avaient reçus grâce à des soutiens financiers de l'extérieur et parfois tout le matériel même venait de l'extérieur. Il n'y avait pas une volonté concrète des organisations gouvernementales. Oui il manque de l'argent mais ce n'est pas une raison pour ne pas mettre des postes budgétaires. Il n'y a pas une volonté réelle.* » Pour lui, il n'est pas seulement question de manque de volonté, il faudrait aussi qu'au-delà du fait d'adapter les technologies aux besoins des Burkinabé, les projets et programmes de l'État soient réalistes. Il affirme que l'État burkinabé certes prend en compte les besoins des populations en déclinant les projets en fonction de divers secteurs socioéconomiques (même si cela n'est pas suivi d'actions concrètes), mais le problème selon lui, est que ces projets ne sont pas réalistes. Parce que : « *Le Burkina a fait un plan de développement des TIC et quand on se fie à ce plan en cinq ans ce pays serait plus informatisé que le Québec. C'est un plan qui est très bien fait, mais il n'est pas réaliste. Comment on peut penser qu'en cinq ans on pourrait tout informatiser comme ça, sachant qu'on aura des difficultés à avoir des financements et que les TIC sont un domaine complexe. Mais ça ne veut pas dire qu'on ne peut rien faire.* » Il pense qu'il faudrait identifier des domaines par lesquels on commencera l'informatisation, par exemple en formant des gens, en développant des expertises. Selon lui « *c'est bien théoriquement, de tout faire en même temps, mais dans la pratique, il n'y a pas l'expertise et même chez nous les choses se sont fait dans la longue durée. En plus il y avait beaucoup de conditions de réunies.* » Le manque de réalisme

¹ Objectivité entendue moins dans le sens de l'intentionnalité présente chez les acteurs mais plus en rapport avec l'adéquation de ces discours avec les logiques contextuelles.

dans les divers plans et projets TIC de l'État burkinabé revient souvent dans les échanges avec divers acteurs sur le terrain. Et l'insuffisance des moyens pour le financement des projets est une réalité que les autorités en charge de TIC reconnaissent. Cela empêche la réalisation de certains projets. Comme cela a été vu plus haut, la première phase du plan de développement de l'infrastructure nationale d'information et de communication, n'a pas pu se réaliser faute de financements. Ce plan a dû être décliné en politiques sectorielles en 2006. Et en 2010 les autorités politiques reconnaissent elles-mêmes que certains points comme la mise en place d'infrastructures pour un intranet de l'administration couvrant les 45 provinces du pays, a du retard, par manque de financements aussi.

5. Posséder l'information pour avoir un pouvoir de décision sur les populations

Selon un des acteurs associatifs, si les autorités font de l'assistance une politique, les paysans qui sont dans les villages ne peuvent pas agir autrement lorsqu'ils sont face à des coopérants ou à des acteurs d'un projet au bénéfice de leurs villages. Cet acteur pense aussi que les autorités ne mettent pas en place les bonnes politiques pour le développement des TIC, et affirme qu'il y aurait un intérêt à avoir un certain contrôle sur l'information. Ainsi il y aurait des acteurs qui veulent limiter l'accès des populations à certaines données, ce qui sous-entend, limiter le développement des TIC. Il y aurait un intérêt à ne pas préparer les populations à l'utilisation des TIC, parce que ces dispositifs constituent le moyen le plus sûr pour assurer la transparence à tous les niveaux : *« c'est le moyen le plus sûr pour contrôler, c'est le moyen le plus sûr pour arbitrer, c'est le moyen le plus sûr pour informer à temps. Les TIC sont le moyen le plus sûr pour assurer une bonne gouvernance, mais, cette bonne gouvernance n'est véritablement pas recherchée par tout le monde. »* Selon un membre du groupe TIC et agriculture.

Ces analyses n'ont pas pour but de « juger » l'action de l'État en matière de politiques TIC, mais de montrer les points de vue recueillis pendant les recherches de terrain.

Il est possible de relativiser les propos de certains enquêtés qui affirment que l'État burkinabé ne fait rien pour le développement d'infrastructures TIC dans ce pays. Il y a certes des efforts à faire encore, mais le constat est (et les analyses faites plus haut le montrent), que les infrastructures TIC au Burkina se déploient de plus en plus et l'État à travers sa politique participe à la création d'un environnement favorable.

Certaines personnes rencontrées, ont un point de vue très critique par rapport aux politiques publiques des TIC au Burkina. Toutefois, des échanges font apparaître qu'il n'est

pas seulement question de critiques « à charge » à l'endroit de l'action gouvernementale. Il est aussi question d'un aspect lié aux enjeux de la promotion des TIC au Burkina. Il s'agit de l'influence, voire du pouvoir que les multiples intermédiaires entre les populations et les partenaires financiers de projet de développement (par exemple), ont sur ces populations. Il y a un enjeu lié à la capacité des populations à intervenir individuellement ou de manière organisée, sur les actions financées en leur faveur. Il existe toute une catégorie « d'agents de développement » qui vivent de leur rôle d'intermédiaires et qui souvent tirent de gros avantages de leur rôle, au détriment des populations.

Certains auteurs ont préféré la notion de courtier en développement à celui « d'agent de développement ». En se référant à J. Boissevain, Hassane Dramé¹ (1998), définit le courtier en développement comme un « manipulateur professionnel de personnes et d'information en vue d'un profit ». Il définit ces courtiers comme des « *acteurs sociaux implantés dans une arène locale qui servent d'intermédiaires pour drainer des ressources extérieures relevant de ce que l'on appelle communément l'aide au développement.* » Vu sous cet angle, les courtiers en développement sont des porteurs sociaux de projets et à ce titre ils sont l'interface entre les destinataires des projets (des populations rurales par exemple) et les organismes fournisseurs de l'aide. Ainsi, les courtiers en tant que représentants des populations locales expriment leurs besoins auprès des organismes d'aide et d'appui. L'activité de courtage consiste en grande partie en la recherche, la mobilisation et la captation de cette « rente » du développement destinée aux structures et populations rurales.

Les enjeux liés à la promotion des TIC auprès des populations, ne concernent pas seulement les acteurs de développement (ONG/associations), mais également une autre catégorie d'acteurs (en dehors des courtiers de développement) qui n'interviennent pas directement en termes de projets auprès des populations. Il s'agit d'acteurs qui par leur position sociopolitique ont un pouvoir sur ces populations. Missé Missé (2003), n'a pas spécifiquement analysé ce rapport entre acteurs de développement local et populations, mais celui entre populations et élites d'une manière générale. Il a ainsi fait ressortir des enjeux de nature plus politique qu'économique. Pour Missé Missé, « *la majorité de l'élite et de la bourgeoisie compradore n'est probablement pas prête à accepter le concept de communication universelle, égalitaire et sans contrôle, complètement étranger à toute culture socio-politique existante. L'Internet s'apparente pour eux, dans ce contexte, à un véritable labyrinthe dont la maîtrise par les populations*

¹ Hassane Dramé, 1998, « Les courtiers en développement entre ONG et organisation paysanne : le cas de la Casamance (Sénégal) » in « ONG et développement. Société, économie, politique », J-P, Deler et al. Paris, Karthala, pp 215-226.

pourrait sonner le glas de leur pouvoir absolu. Cette structure des rapports de force peut se lire à deux niveaux : l'administration publique et la chefferie traditionnelle¹. »

Plusieurs enjeux sont à l'œuvre dans la promotion des TIC dans des pays africains comme le Burkina. Si Missé Missé met l'accent sur les enjeux politiques en affirmant que « *l'appropriation sociale de l'internet apparaît résolument comme une question politique* », il convient de ne pas limiter ces enjeux à des aspects politiques, mais de les étendre aussi à des enjeux économiques comme cela a été analysé plus haut. Cette recherche a aussi fait ressortir des enjeux socioculturels, qui sont traités *infra* (dans la troisième partie). La promotion des TIC au Burkina et dans d'autres pays africains fait donc intervenir, des enjeux politiques, économiques, socioculturels.

6. Similitudes entre les politiques TIC du Burkina et du Mali

Le Mali et le Burkina Faso ont un point commun en matière de politiques TIC, qui les distingue du Sénégal. Ces deux pays ont une stratégie nationale de développement de l'infrastructure TIC, ce qui n'est pas le cas du Sénégal. Tout comme le Burkina, le Mali dispose d'une agence de l'État (l'AGETIC) dont le fonctionnement est très proche de celui de la DELGI au Burkina. Selon le Directeur Général Adjoint de l'AGETIC, cette structure a été créée en 2005 et a pour mission de concevoir, développer et entretenir des infrastructures TIC pour l'ensemble des services publics, parapublics et des collectivités territoriales au Mali. Elle est aussi chargée de faire la veille technologique, d'élaborer un document de politique nationale TIC et d'élaborer des programmes de formation pour l'ensemble des structures ci-dessus nommées. L'AGETIC est aussi chargé de gérer le nom de domaine, le .ML. Il y a comme on peut le voir, une forte ressemblance avec les actions que mène la DELGI au Burkina (qui a été créée dans les années 90 avant l'AGETIC).

La question de la ressemblance entre stratégies nationales de plusieurs pays africains a aussi été évoquée par les personnes rencontrées. A ce propos, certains enquêtés reprochent souvent aux responsables administratifs d'utiliser les mêmes consultants, les mêmes canevas pour élaborer leurs politiques nationales des TIC. Parfois, cela ne prendrait pas en

¹ Missé Missé, 2003, « pratiques de communication et changement social, recherche sur l'appropriation du média internet en Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Cameroun, Côte-d'Ivoire, Sénégal) », mémoire présentée pour l'habilitation à diriger des Recherches, sous la direction du Professeur Bernard Miège, à l'UFR des Sciences de la Communication de l'université Stendhal Grenoble3. P37 (coller avec le reste en haut)

compte les réalités spécifiques aux pays concernés (pris individuellement). Selon un responsable de l'ONG international Panos Afrique de l'Ouest, « à un moment donné la banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds ont demandé aux pays africains d'avoir des documents de politiques TIC et c'est ainsi que certains se sont dotés de ces documents en s'arrangeant n'importe comment. Alors que si la démarche était bien « endogénisée », il y aurait eu un vrai processus national permettant à tous les acteurs de participer réellement et efficacement à la conception de la stratégie. Cela en tenant compte des différentes articulations, des différents enjeux, des différentes propositions. » Pour ce responsable, les documents de politiques TIC dans beaucoup de pays africains n'ont pas été bien pensés, ces pays ont dû adopter ces documents rapidement à un rythme imposé par les partenaires et non au rythme des réalités des pays concernés. Cette dichotomie entre le temps national et le temps international, engendrerait en Afrique des documents de politiques TIC qui sont des textes généraux, inexploitable en pratique sur le terrain. Mais comme cela a été vu plus haut des pays comme le Burkina Faso, n'ont pas les moyens financiers (notamment) pour concevoir et financer leurs stratégies nationales de développement de l'infrastructure TIC. Ils sont donc aidés dans ce sens par des institutions internationales ou des pays plus riches.

Contrairement au Burkina et au Mali, le Sénégal n'a pas de plan national de développement des TIC, décliné en fonction de divers secteurs socioéconomiques du pays. Mais ce pays est régulièrement cité comme l'un des pays d'Afrique où les TIC sont le plus développées. A ce propos, un responsable de l'ADIE affirmait ceci : « au Sénégal nous n'avons pas de politique stratégique de développement des TIC contrairement à des pays comme le Mali, le Burkina, le Rwanda qui grâce au CEA ont pu mettre en place des cyberstratégies nationales. Ici au Sénégal il n'y a pas de plan stratégique et cela étonne beaucoup. » Pour ce responsable, les autorités sénégalaises ont constaté que les citoyens demandent beaucoup de services qui sont parfois difficilement accessibles. C'est ainsi que l'État sénégalais a décidé de mettre en place un environnement technologique permettant de rendre des services multiples aux citoyens. Pour cela l'administration sénégalaise dispose d'« un internet sécurisé de l'État, qui a coûté 3 milliards de F CFA et qui marche depuis 2005. » Si au Sénégal il n'y a pas de plan national de développement des TIC, l'État a créé un ensemble de mesures notamment un environnement juridique et réglementaire permettant aux TIC de se développer plus qu'au Burkina et au Mali.

En octobre 2007, l'UIT¹ donnait les statistiques suivantes :

- Sur 100 habitants au Burkina Faso ; 0,70 personne a accès au téléphone fixe ; 7,46 personnes ont accès au téléphone mobile et 0,59 personne a accès à internet.
- Sur 100 habitants au Mali ; 0,59 personne a accès au téléphone fixe ; 10,87 personnes ont accès au téléphone mobile et 0,50 personne a accès à internet.
- Sur 100 habitants au Sénégal ; 2,37 personnes ont accès au téléphone fixe ; 24,99 personnes ont accès au téléphone mobile et 5,45 personnes ont accès à internet.

Comme on peut le constater, selon ces chiffres (octobre 2007) de l'UIT, les Sénégalais ont nettement plus accès aux TIC que les Burkinabé et les Maliens, malgré le fait que ce pays n'a conçu de plan spécifique pour le développement des ces dispositifs techniques.

Selon des acteurs associatifs sénégalais rencontrés, d'autres facteurs contribuent aussi à expliquer d'une part le développement des TIC dans ce pays et d'autre part la bonne visibilité dont il jouit. Des concertations régulières entre l'État sénégalais et les autres acteurs de la promotion des TIC dont les ONG/associations, favorisent le développement de ces dispositifs. A ce sujet, le président d'ISOC Sénégal affirmait : *« il y a des concertations régulières sur les politiques TIC menés par l'État. Ce sont des concertations auxquelles la société civile participe et généralement ses points de vue sont pris en compte par les pouvoirs publics. Par exemple il y a deux ou trois ans l'État voulait mettre en place une stratégie de croissance accélérer où les TIC devaient jouer un rôle moteur, et dans ce cadre il y a eu des rencontres de discussions entre tous les acteurs : société civile, secteur privé, gouvernement [...] Cela a aboutit à un certain nombre de décisions stratégiques qui sont mises en place actuellement. On peut citer (comme exemple) l'adoption de la législation sur l'économie numérique au Sénégal »*

Ces cadres de concertations existent aussi au Burkina et au Mali, mais les rencontres avec des acteurs associatifs dans ces deux pays ont révélé qu'il y a moins de consensus entre ces acteurs associatifs et l'État, qu'au Sénégal. Le travail revient (infra) plus spécifiquement sur cette situation au Burkina Faso.

Quant au succès des TIC au Sénégal par rapport aux deux autres pays, certains acteurs associatifs sénégalais affirment que l'État ne serait pas le principal vecteur de ce succès. Pour eux, le rôle des acteurs privés et associatifs serait plus déterminant. L'un d'eux affirme : *« qu'il y a beaucoup de bons projets menés au Sénégal, mais ce ne sont pas des projets conduits par l'État. Ce sont des acteurs associatifs ou privés qui mènent ces projets qui ont une bonne visibilité*

¹International Telecommunication Union, 2007, « Telecommunication and Trends in Africa ». Connect Africa Summit, 29-30 October 2007, Kigali, Rwanda, p.33.

internationale. Nous par exemple, nous n'avons jamais reçu des fonds de l'État. Mais un jour, la présidence m'a appelé et m'a désigné avec une délégation pour participer au lancement du fonds de solidarité numérique...c'est de la politique, ça rentre dans le cadre de la recherche de visibilité, c'est tout. »

Les analyses faites plus haut, ont montré que les politiques TIC au Burkina sont très critiquées. On reproche à l'État de se doter d'un ensemble textes et plans de développement des TIC, n'engendrant pas d'actions concrètes sur le terrain. Le plan national de l'infrastructure TIC est du reste considéré par certains acteurs, comme irréalisable (notamment par manque de moyens financiers) et l'État est « taxé » de manquer de volonté politique. Comme cela a été dit précédemment, ce travail n'a pas pour but de « juger » la qualité des politiques publiques des TIC au Burkina. Mais le fait qu'un pays comme le Sénégal, arrive sans politique nationale de développement des TIC, à créer un environnement plus favorable au développement de ces dispositifs, est peut être le signe que l'État burkinabé devrait revoir certains aspects de la démarche ou du moins améliorer la conduite de certaines initiatives en cours.

Des politiques d'informatisation critiquées pour leur manque d'efficacité

En dehors de l'aspect discursif, point sur lequel le gouvernement contribue à alimenter les discours d'accompagnement des TIC au Burkina, l'État mène aussi des actions concrètes entrant dans le cadre de la promotion de ces dispositifs dans ce pays. L'informatisation des services publics en est une. Cette informatisation ne se réalise pas seulement par les différents plans directeurs d'équipements informatiques que la DELGI a conduits, elle passe aussi par la formation des fonctionnaires et la création de logiciels facilitant le travail. Ainsi la DELGI forme chaque année environ 1500 fonctionnaires et cela est insuffisant au vu du nombre de fonctionnaires à former. Toutefois certains services ne répondent pas aux propositions de formations que la DELGI leur envoie. Il convient de signaler que ces formations de fonctionnaires au niveau de la DELGI, sont critiquées par certains acteurs privés (cybercafés et secrétariats publics) qui reprochent à cette structure étatique de leur faire perdre de potentiels clients. Dans la mesure où selon eux, si ces fonctionnaires

n'étaient pas formés au niveau étatique, ils auraient peut-être demandé des services de prestataires privés.

L'e-gouvernance est un projet auquel les autorités burkinabé semblent accorder de l'importance. Plusieurs documents officiels font état de la volonté que l'État a à fournir des services administratifs en ligne aux Citoyens. Tout comme cela a été fait ailleurs dans le monde, il s'agit pour l'État burkinabé d'être précurseur en matière de fourniture de services en ligne et de mettre en place un environnement favorable à la marchandisation de ces services.

Il a été question dans ce chapitre, d'analyses de quelques écarts entre les discours officiels sur la promotion des TIC et la réalité sur le terrain. La démarche d'e-gouvernance au Burkina est critiquée parce que l'État n'aurait pas réuni les moyens nécessaires à la mise en place d'une administration électronique. Ces conditions n'ont été réunies ni en termes d'équipements, ni en termes de contenus pour ne citer que ces deux manquements.

Ce chapitre a aussi analysé les perceptions que certains acteurs associatifs et leurs partenaires ont des politiques publiques des TIC au Burkina. Sur cette question, les points de vue sont variés et vont de ceux qui pensent que ces politiques sont bien menées, à ceux qui pensent le contraire, en passant par les acteurs (mitigés) pour qui, il y a des aspects positifs dans ces politiques même si certains points doivent être améliorés. Ces analyses permettent aussi d'appréhender quelques enjeux liés à la promotion des TIC dans les zones où l'accès à ces dispositifs est très faible. Les acteurs associatifs travaillant dans ces milieux reprochent à l'État de ne pas les aider dans leur travail alors qu'elles contribuent à démocratiser les TIC au Burkina.

Il y a peu d'infrastructures au Burkina pour favoriser le développement des TIC et cela semble être dû, en partie à un manque de moyens qui fait que l'État paraît ne pas (toujours) prendre la question des TIC comme une priorité. L'État n'est d'ailleurs pas le seul à accorder plus d'importance à d'autres domaines sociaux qu'aux TIC. Des responsables politiques d'un groupe parlementaire d'opposition rencontré, affirmaient s'apercevoir de certains manquements des politiques TIC au Burkina. Mais ils n'ont pas fait de propositions pour améliorer ces politiques parce qu'ils s'occupent principalement d'autres causes prioritaires. *« La question des TIC est importante, mais elle n'est pas traitée de la même façon, en fonction de l'impact immédiat des faits. Nous nous occupons plus de préoccupations quotidiennes des Burkinabé. Il y a des questions existentielles qui préoccupent les Burkinabé : se nourrir, se soigner,*

s'éduquer et nous interpellons plus les autorités sur ces questions plus que sur la question des TIC. » Aux termes de ce chapitre, les différentes analyses conduisent à penser que les écarts observés entre, d'une part les discours et initiatives (de l'État burkinabé) et d'autre part les actions concrètes pour favoriser le développement des TIC, pourraient avoir comme principal facteur explicatif le manque de moyens financiers pour réaliser les projets en cours. Même s'il convient de signaler que pour certains acteurs ces écarts sont plus le résultat d'un manque de vision et d'une planification irréalistes des plans nationaux de développement des TIC.

Le rôle important que joue l'offre privée pour le développement des TIC au Burkina

Avant le déplacement sur le terrain cette recherche avait privilégié l'État, les acteurs associatifs et les différents partenaires étrangers de ces promoteurs, comme étant les principaux acteurs de la promotion des dispositifs multimédias au Burkina. Certes un grand nombre d'acteurs faisant partie de ces catégories de promoteurs a été rencontré, mais il a fallu se rendre compte que les acteurs privés jouent un rôle très important pour l'accès des Burkinabé aux TIC. Cela est particulièrement vrai pour les offres téléphoniques, qu'elles soient fixes ou mobiles. Mais ce constat est aussi vrai pour les services liés à l'appropriation des ordinateurs, d'internet et d'autres dispositifs multimédias. Il a été admis que les acteurs privés participaient à la promotion de ces dispositifs au Burkina, mais cette recherche n'avait pas suffisamment mesuré leur importance.

Un des facteurs expliquant l'important rôle du privé, est la position officielle de l'État burkinabé. Les autorités ont opté pour une libéralisation du secteur des télécommunications et affirment avoir pour rôle de créer le contexte réglementaire et d'autres conditions nécessaires à l'intervention d'acteurs privés pour le développement des TIC au Burkina. Cette politique donne une place prépondérante à l'intervention privée. Cette donnée réduit l'ampleur de l'idée que cette recherche se faisait de l'action de l'État. La recherche admettait l'idée selon laquelle, l'État effectuait un investissement financier (relativement) important pour le déploiement d'infrastructures permettant le développement d'offres privées. Mais il s'est avéré que l'État met en place le cadre réglementaire et que les investissements financiers importants sont faits par le privé.

Le fait que les acteurs associatifs rencontrent de plus en plus de difficultés de fonctionnement à cause du manque de financements, limite aussi l'ampleur de leur action.

Un autre facteur limitatif est le fait que les offres privées de matériels et services, y compris les offres internet (en dehors du boom que la téléphonie mobile a connu), se développent très rapidement, surtout dans les grandes villes, mais petit à petit dans des localités de moindre importance économique. Cela s'explique en partie par le développement des équipements de seconde main, la baisse (au fil des années) du prix des équipements neufs et de celui des services. Ce développement des offres privées constitue par ailleurs une menace pour les acteurs associatifs qui s'organisent pour la mise en place d'une stratégie leur permettant de continuer à exister.

Certes dans les localités les moins urbanisées ou les plus pauvres, ce sont plus des acteurs associatifs qui interviennent mais dans l'ensemble les Burkinabé accèdent plus aux TIC via des offres privées.

Des recherches ont été entreprises pendant les enquêtes de terrain afin de rencontrer des responsables d'opérateurs de téléphonie mobile, pour notamment connaître leur positionnement et la vision qui guide leurs actions pour une meilleure appropriation de la téléphonie mobile au Burkina. Mais ces démarches ont uniquement permis de rencontrer un responsable de l'ancien opérateur historique. Il n'a pas fourni d'informations suffisamment intéressantes, excepté des données statistiques qui avaient été déjà recueillies auprès de responsables administratifs du ministère en charge des Postes et des TIC (MPTIC). En outre, il s'agit d'informations disponibles en ligne sur le site du MPTIC. Par contre cette recherche a exploité des ouvrages fondamentaux dans le domaine des industries culturelles (info-communicationnelle) notamment des auteurs comme Philippe Bouquillion et d'autres dont les publications récentes ont permis de mieux comprendre les stratégies d'acteurs en cours. Cela a été d'autant plus utile que la globalisation dans ce secteur a notamment entraîné la présence de multinationales comme Vivendi et France télécom dans les pays concernés par cette recherche. Les apports de ces auteurs ont permis d'analyser les stratégies d'acteurs à l'œuvre dans ce secteur au Burkina et dans d'autres pays ouest africain. Par ailleurs, ces dernières années ont été très riches en termes de libéralisation, de prise de participations, de financiarisation dans le secteur des *télécoms* avec des répercussions au Burkina ou avec comme principale lieu d'action le Burkina ou l'Afrique de l'Ouest. Tout cela a donné lieu à de multiples données disponibles notamment en ligne. Celles-ci ont été mises à contribution pour la rédaction de ce travail.

TROISIEME PARTIE

Dans cette troisième partie il sera question des représentations sociales des TIC et des usages que certains Burkinabé ont de ces dispositifs. Cette partie analyse ces usages en les confrontant aux discours d'accompagnement des TIC dans ce pays. Les aspects normatifs et prescriptifs de ces discours sont abordés dans le dernier chapitre en rapport avec les usages des Burkinabé interrogés.

Section introductive

I- La place des représentations dans les usages des TIC

Les représentations sociales jouent un rôle sur les usages des TIC. Selon Josiane Jouët, ces représentations constituent un ferment des pratiques de communication. Dans la mesure où elles sont des constructions mentales qui renvoient au discours social sur la modernité. En outre, ces représentations façonnent l'expérience concrète de l'usage. Selon cet auteur, les représentations sociales se ressource à un ensemble de croyances et de valeurs qui structurent les pratiques. Toutefois, le rapport à la technique, dans l'usage concret de l'objet de communication, contribue à la construction des représentations. « *Les discours des usagers traduisent ainsi les représentations, liées à l'expérience communicationnelle propre des individus, qui inscrivent les objets dans la pratique.* » (Josiane Jouët 1992, p. 35.) Alain Kiyindou constate aussi que les TIC sont utilisées différemment en fonction du contexte économique et du niveau de maîtrise technique de l'utilisateur. « *La complexité des nouvelles technologies et l'interactivité qu'elles permettent occasionnent des niveaux d'usages qui s'appuient sur les différences culturelles et économiques. Il ne s'agit donc pas seulement d'être connecté, encore faudrait-il savoir se servir*

« efficacement » des outils¹ » Cette troisième partie montre que les expériences communicationnelles rencontrées au Burkina pendant les enquêtes, sont diverses selon les types de personnes qui parlent de leurs propres pratiques.

Pour appréhender les pratiques des Burkinabé en matière de TIC, il est nécessaire de prendre en compte le contexte économique et socioculturel en plus de l'imaginaire que véhiculent les discours des usagers. Comme le dit Jacques Perriault (1989, p.16), analyser les usages nécessite de sortir du cadre d'observation étroit et précis que fixent les protocoles d'emploi des machines. Le fait de sortir de ce cadre permet d'appréhender les détournements d'usages, les écarts entre les usages prescrits et les usages réels, que la sphère technicienne qualifie souvent de déviances. Selon Perriault, ces usages parfois qualifiés de déviances sont le propre de l'individu qui manifeste une multiplicité d'attitudes vis-à-vis de la technique, allant de la servilité à l'attitude la plus frondeuse. A ce sujet, il soutient l'idée suivante : « *c'est l'homme qui est ici au cœur de l'investigation et non l'appareil. Ce parti pris suppose que l'on tienne le plus grand compte des contextes psychologiques, sociologiques, culturels, économiques, si l'on veut comprendre comment s'établit et se propage l'usage d'un appareil.* » (Jacques Perriault, 1989, p.16.) En ce qui concerne cette recherche, il n'est pas nécessaire de privilégier, l'aspect technique ou l'aspect social dans la détermination des usages des TIC. Ces usages sont co-déterminés par la sphère sociale et l'univers technicien. Au-delà des représentations sociales et autres contextes sociaux, la compétence technique est parfois nécessaire pour l'utilisation de certains dispositifs.

Selon Victor Scardigli (1992), l'imaginaire qui accompagne le développement de techniques (comme les TIC) émane de trois sources. Le premier domaine auquel se réfère l'imaginaire, porterait sur les discours d'accompagnement tenus par les promoteurs. Il peut s'agir des discours d'inventeurs, d'entreprises productrices, de pouvoirs publics, de divers spécialistes. Les enquêtes, sur les motivations et les craintes exprimées, face à ces progrès techniques, par le public et ses divers représentants associatifs et syndicaux, constitueraient la deuxième source d'alimentation de l'imaginaire technique. Enfin, les messages qui circulent entre l'offre technique et la demande, sous forme de publicité, d'informations fournies par les médias, fonderaient la troisième source à laquelle se réfère l'imaginaire technique. Selon Scardigli, les industriels et les États fournissent l'essentiel de l'idéologie du progrès que les

¹ Alain Kiyindou, 2009, « De la fracture numérique à la diversité cognitive », in « Communication et dynamique de globalisation culturelle » Paris, l'Harmattan, p. 92.

citoyens s'approprient. L'industriel dans sa démarche stratégique développe une argumentation pour bénéficier de subvention à l'exportation, ou de l'ouverture d'un marché captif, pour ne prendre que ces exemples. Cette argumentation serait reprise ensuite par les hauts fonctionnaires : elle réapparaît dans les préambules ou l'exposé des motifs d'une loi, pour réguler un secteur comme celui des TIC, par exemple. En dehors du fait de convaincre les pouvoirs publics, les industriels tentent de trouver un point de rencontre des potentialités du produit et des motivations du public par le biais de services marketing. « On trouve donc dans la publicité une représentation de l'avenir [...] Le message publicitaire peut refléter les représentations que l'industriel se fait de son produit et de son marché ; ou bien les conclusions d'une étude de motivation, ou de séances de créativité, auprès du public ; ou encore, un brassage de tout cela, le publicitaire laissant libre cours à son esprit de synthèse et à son imagination » (Scardigli, 1992, p. 45.) Certes, le Burkina ne produit pas de terminaux multimédias, mais les différents opérateurs de téléphonie, en particulier, produisent aussi des messages publicitaires qui répandent l'idée selon laquelle les dispositifs promus amélioreront les conditions de vie des citoyens.

L'idéologie du progrès soutenue par les acteurs privés et étatiques est proposée aux citoyens pour influencer leurs pratiques techniques. Mais cette recherche montre que les usages réels des Burkinabé sont parfois différents des prescriptions d'usages des divers promoteurs (étatiques, associatifs, privés ou autres). Certains Burkinabé, notamment des élèves ou des commerçants par exemple, répercutent l'idéologie du progrès associée aux TIC, mais leurs usages ne sont pas conformes aux prescriptions.

En rapport avec les représentations sociales, Scardigli distingue trois étapes dans l'innovation technologique. Dans un premier temps l'innovation serait, entre autres, liée à des fantasmes. Dans ce sens, moins il y a de faits concrètement observables, plus il y a d'imaginaire. Il s'agit d'une étape de prophéties enthousiastes ou terrifiantes, de fantasmes de miracles ou de catastrophes. « Dans ce premier temps, les essais prospectifs ont en commun d'être excessifs. L'imaginaire techno-logique envahissant, nous fait courir le risque de sur-estimer l'ampleur des changements préparés par les technologies nouvelles. » (Scardigli, 1992, P. 33). Selon l'auteur, lorsque les techniques commencent à se diffuser, on peut passer de la spéculation à l'observation, ce qui est source de désillusions. Il s'agirait d'un moment marqué par une montée du scepticisme à l'égard de la technique concernée. Après le temps des prophéties, et celui des premiers constats, vient parfois ce troisième temps, celui où apparaîtront les conséquences

à long terme de certaines techniques nouvelles. C'est le moment où les nouvelles formes de vie sociale, de culture, d'activités humaines, permettront d'inscrire, peut-être dans la très longue durée, les tentations d'appropriation sociale de l'innovation apparues au cours du second temps.

Patrice Flichy fait aussi partie des auteurs qui pensent qu'il faut accorder de l'importance à l'imaginaire dans l'analyse de l'insertion sociale des TIC et notamment d'internet. Selon lui: *«l'identité d'une communauté humaine comporte une dimension prospective, l'utopie en est alors une composante fondamentale.»*¹ Pour Flichy, l'imaginaire social permet à une société de construire une identité à travers l'expression de ses attentes par rapport au futur et une société sans imaginaire serait une société morte (Flichy, 2001, p. 254). Selon lui, la réussite des grandes innovations, comme celle des révolutions (les promoteurs d'internet présentent cet outil comme une technique révolutionnaire qui changera le monde), mobilisent toute une société. Au vu du rôle que joue l'imaginaire dans l'insertion sociale de dispositifs techniques comme les TIC et du fait que l'imaginaire d'internet est également véhiculé au Burkina Faso, il semble intéressant de se pencher sur cet aspect dans le cadre de la recherche. Selon Flichy, *«L'étude de l'imaginaire social de la technique apparaît (...) comme une composante importante de l'étude de l'innovation.»* Un détour sur l'imaginaire apparu et véhiculé par internet permet de suivre le fil conducteur de cette présente recherche. Ce travail utilise beaucoup la notion d'imaginaire ou le terme représentation sociale. Il convient de cerner davantage les apports de ces notions à la recherche.

II- De la notion de représentation sociale

Selon Pascal Moliner, Patrick Rateau et Valérie Cohen-Scali (2002, p.18), les représentations renvoient à des objets investis par les individus d'une utilité ou d'une valeur sociale. Ce qui veut dire que la maîtrise pratique ou notionnelle de tels objets présente un enjeu. Cela suppose en outre que ces objets sont aussi au centre de l'interaction sociale, dans la mesure où divers groupes sociaux interagissent autour de ces objets, souhaitent se les approprier ou en imposer une certaine image. Pour finir, cela signifie que, par son positionnement dans la société, chaque groupe peut avoir une pratique et une expérience

¹ Patrice Flichy, 2001 « L'imaginaire d'Internet », Paris, La Découverte, p.254

² Patrice Flichy, 2003, « L'innovation technique. Récents développements en sciences sociales. Vers une nouvelle théorie de l'innovation » Paris, La Découverte, p.195

spécifique de l'objet de représentation. «*Les différents groupes sociaux qui sont en interaction autour (ou à cause) d'un objet social vont se représenter cet objet selon une certaine logique et conformément à certains intérêts. C'est ce phénomène que Doise (1992), appelle « l'ancrage sociologique » d'une représentation. Sur un plan empirique, l'ancrage sociologique de la représentation va se manifester par l'apparition d'opinions ou de croyances, relatives à l'objet et propre à un groupe donné.*¹ » Dans le monde social, cela donne lieu à la coexistence de plusieurs représentations d'un même objet, chaque représentation étant propre à un groupe particulier. Les différences et les similitudes entre deux représentations peuvent, d'une part, résulter de proximités sociologiques entre les groupes et d'autre part, venir de différences ou de convergences d'intérêts. Il est rare de rencontrer des représentations radicalement différentes qui portent sur un même objet. Parce que dans la plupart des cas, l'ancrage sociologique d'une représentation va se traduire par un mélange d'opinions communes à tous les groupes et d'opinions spécifiques à certains groupes sociaux.

Toujours selon ces trois auteurs, les groupes sociaux qui composent la globalité d'une société peuvent entretenir, les uns par rapport aux autres, des relations de natures diverses : coopération, compétition, opposition, voire pouvoir ou domination sociale. Par conséquent, les représentations que ces groupes mettent en œuvre, à propos d'un objet donné, dépendent à la fois de la position de chaque groupe vis-à-vis de l'objet, en termes d'enjeux, d'intérêt, d'expérience. Mais, cela dépend aussi du type de relations entre les différents groupes en interaction. Ce phénomène correspondrait à « l'ancrage psychosocial » de la représentation et résulterait de « *l'intervention des divisions et antagonismes entre groupes dans l'organisation des représentations sociales* ». (Doise, 1992, p.192) Autrement dit, chaque groupe construit sa propre représentation en fonction de ses spécificités, mais aussi en tenant compte du rapport d'opposition dans lequel il se trouve vis-à-vis de l'autre ou des autres groupes.

Chaque acteur accorde un sens aux TIC en fonction de ce qu'il veut en faire. Cela oriente ses usages et ses discours. Ces comportements d'acteurs s'expliquent par le fait que : les représentations que ceux-ci se font des TIC, sont aussi liées aux intérêts stratégiques qu'ils ont par rapport à ces objets de communication. Comme cela a été vu dans la deuxième partie, la promotion des TIC au Burkina Faso révèle divers enjeux. Dans cet environnement, chaque acteur s'approprie les discours d'accompagnement et les

¹ Pascal Moliner, Patrick Rateau, Valérie Cohen-Scali, 2002, «les représentations sociales. Pratiques des études de terrain», Presses Universitaires de Rennes, p.18.

idéologies que véhiculent ces discours, en fonction de ses propres intérêts. Certains acteurs associatifs burkinabé appréhendent les TIC comme « des objets valises » qu'ils associent à divers secteurs socioéconomiques pour bénéficier de subventions pour des projets TIC. Dans le cas du Burkina, les différents promoteurs associatifs, privés ou étatiques, affirment que les TIC offrent d'énormes possibilités pour le développement du pays. Les discours promotionnels s'appuient essentiellement sur ces potentialités qui sont censées contribuer à l'amélioration des conditions de vie des Burkinabé. Dès lors, Il semble que les différences dans les représentations que les promoteurs burkinabé ont des TIC, proviennent plus d'intérêts qui peuvent à un moment donné entrer en conflit, que d'une divergence dans les perceptions des potentialités des TIC.

Pour finir cette section introductive, on peut penser qu'il y a diverses utilisations individuelles des TIC parce que les représentations que les Burkinabé ont de ces dispositifs font qu'ils adoptent les usages en fonction de leur perception de ces objets de communication (en mettant de côté la nécessité d'une compétence technique). Car, pour le cas d'internet notamment, « le « modèle mental » qu'un individu se fait d'internet est investi des possibilités que cette personne attribue au dispositif et qui influence, en conséquence, ses usages effectifs. En d'autres mots, dans ce va-et-vient entre les modèles mentaux et les usages, l'investissement imaginaire d'un individu à l'égard d'un dispositif technique particulier jouera un rôle important dans son appropriation sociale et cognitive de ce dispositif technique¹. » Le cas d'internet a été pris ici, mais il est possible de tenir ce discours sur d'autres dispositifs multimédias.

¹ Serge Proulx, 2002, « Pratiques d'internet et numérisation des sociétés », In Odyssée Internet. Enjeux sociaux. Sous la direction de Jacques Lajoie et Eric Guichard, Presses Universitaire du Québec, p. 31

CHAPITRE 1 : PROMOTION ASSOCIATIVE DE DISPOSITIFS MULTIMEDIAS AU BURKINA FASO

Ce chapitre fait la transition entre la deuxième et la troisième partie. Il aurait pu se situer dans la partie précédente parce qu'il prolonge les analyses portant sur les enjeux de la promotion des TIC pour les acteurs. Il est ici question d'acteurs associatifs. Mais le choix a été fait d'articuler ce chapitre avec les autres de la troisième partie parce qu'à l'exception du dernier chapitre, cette partie traite de questions liées aux ONG/associations.

Les notions d'ONG et d'associations occupent une place importante dans ce travail, à cause du rôle que jouent les acteurs associatifs dans la promotion des TIC au Burkina Faso. Dans ce pays, comme cela a été vu plus haut, l'État se désengage de certains secteurs dont celui des télécommunications. La position officielle du gouvernement est de libéraliser le secteur pour que le privé intervienne. Cette politique a notamment pour effet, la création de zones peu desservies en télécommunication (en particulier les localités rurales). En effet, le privé n'intervient que sur les marchés rentables. Dans ce contexte, on voit se développer plusieurs initiatives associatives. Elles sont souvent soutenues par des ONG internationales, dans le but de permettre à des populations vivant dans des localités rurales d'accéder à ces dispositifs. Toutefois cette notion d'ONG est polysémique, polymorphe et il convient de délimiter les contours qui permettent de comprendre l'action des ONG/associations de promotion des TIC au Burkina, d'appréhender les stratégies d'acteurs auxquels elles participent et les enjeux qui sont les leurs dans cette promotion. L'appréhension de ces divers enjeux, permet aussi d'analyser les relations que les ONG/associations de promotion des TIC entretiennent avec l'État burkinabé, les entreprises privées du secteur et les organisations internationales qui financent ces acteurs associatifs burkinabé. A ce sujet, Jean-Pierre Olivier de Sardan¹ (1998, page 23), affirme que l'analyse d'une ONG implique de prendre en considération les relations que cette ONG entretient avec les autres acteurs du même champ, c'est-à-dire les relations de dépendance (par exemple avec les bailleurs de fonds institutionnels). Cela pose la question de la marge de manœuvre dont dispose malgré toute ONG, dans la mesure où une relation de dépendance laisse toujours place à une marge de manœuvre. L'autre aspect à analyser selon

¹ Jean-Pierre Olivier de Sardan, 1998, « Ce que pourrait être un programme de recherche sur les ONG » In « ONG et développement : société, économie, politique », J-P Deler et al. Paris, Karthala pp 23-27.

J-P Olivier de Sardan concerne : les relations de concurrence, par exemple le partenariat entre telle ONG du Nord et telle ONG du Sud. Cela implique de se poser la question des négociations et des processus qui y ont conduit.

I. ONG : une notion aux multiples facettes

Pour Philippe Ryfman¹, L'ECOSOC (le Conseil Economique et Social des Nations Unies), dans sa résolution, 1996/31 du 25 juillet 1996, définit une ONG comme « *une organisation qui n'a pas été constituée par une entité publique ou par voie d'un accord intergouvernemental, même si elle accepte des membres désignés par les autorités publiques, à condition que ceux-ci ne nuisent pas à sa liberté d'expression. Ses moyens financiers doivent provenir essentiellement des cotisations de ses affiliés. Toute contribution financière reçue directement ou indirectement d'un gouvernement doit être déclaré à l'ONU* ». Pour cet auteur, Cette approche, reste essentiellement institutionnelle car elle ne dit rien quant à la « transnationalisation » et affiche des vœux pieux sur les ressources. Aucune grande ONG contemporaine n'est financée majoritairement par ses adhérents : même pour celles dont les finances sont essentiellement constituées de fonds privés, ceux-ci proviennent surtout de collectes auprès du public ou de donations de fondations et d'entreprises.

Non satisfait de cette définition onusienne, Ryfman, en se référant à Marcel Merle, définit une ONG comme « *tout groupement, association ou mouvement constitué de façon durable par des particuliers appartenant à divers pays en vue de la poursuite d'objectifs non lucratifs* ». D'autre part, Ryfman fait appel à Josepha Laroche², selon laquelle est ONG toute « *association composée de représentants appartenant à plusieurs pays et qui est internationale par ses fonctions, la composition de sa direction et les sources de financement. Elle n'a pas de but lucratif et bénéficie d'un statut consultatif auprès d'une organisation intergouvernementale* » (Ryfman, 2004, page 23).

Sur ces définitions, Ryfman exprime plusieurs réserves, tirées de l'observation du quotidien d'ONG. Sont-elles applicables à des situations caractérisées par leur hétérogénéité ? Le critère d'appartenance des fondateurs à plusieurs pays, comme celui caractéristique du rattachement international, se trouve en décalage avec la « mononationalité » de beaucoup (au Nord comme au Sud). Ces organisations sont pourtant, empiriquement, cataloguées comme ONG. « *A contrario, ne les retenir comme internationales qu'à partir de leur fonction ou de leur*

¹ Philippe Ryfman, 2004, « Les ONG », Paris, la Découverte, P 20

² Elle retient la définition donnée par l'union des associations internationales (UAI)

financement se révèle fortement contradictoire avec la variété des terrains d'activités et l'origine (...) de leurs ressources. Pareillement, toutes ne bénéficient pas (et de loin) d'un statut consultatif, et certaines même ne le revendiquent nullement. » (Ryfman, 2004, Page 24.) Alain Piveteau¹ (1998, pp 275-276), en convoquant B. Enjolras, affirme que la caractéristique majeure des organisations non lucratives, réside dans la non distribution de profits. Pour Piveteau, cela révèle la raison première de leur existence qui, généralement, n'est pas d'ordre économique ou pas uniquement d'ordre économique. *« Il s'en suit que toute théorie qui fait l'impasse de cette caractéristique court le risque de n'être que partiellement explicative du phénomène »* (Piveteau, 1998, pp. 275-276). Selon lui, il conviendrait de distinguer l'organisation non lucrative d'autres formes d'organisations, en lui reconnaissant la capacité à gérer les tensions entre plusieurs logiques de coordination au travers d'un mécanisme de compromis. Piveteau pense que cette approche permet de singulariser les ONG par rapport à l'État et au marché. Pour lui, la contrainte de non distribution *« résultant d'un choix volontaire et publiquement annoncé, constitue la spécificité, différenciant les organisations non lucratives et publiques, retenues par les économistes »*.

Alain Piveteau soutient l'idée selon laquelle, le concept « d'association bénévole », serait défini de façon étroite. Pour lui, ce concept est trop restrictif, parce qu'il exclut les regroupements de personnes « à la base » qui cherchent, dans les pays en développement, à procurer et générer des bénéfices pour leurs membres. Selon Piveteau, les organisations « orientées vers les services » comme les associations d'usagers d'eau, ou vers la production, comme les associations pastorales, ne peuvent être exclues de la sphère des ONG. Suivant ce point de vue, elles sont clairement non gouvernementales et surtout font partie de la floraison de formes institutionnelles sur lesquelles s'appuient principalement les ONG.

Après avoir évoqué ces différents aspects, Piveteau définit les ONG comme « des organisations économiques dont l'objectif original ou l'ensemble des contraintes qu'elles cherchent à résoudre définit leur action comme une redistribution philanthropique de ressources, d'origine ou de nature principalement privées, en faveur du développement. » (Piveteau, 1998, p. 278) Dès lors, Les ONG seraient des structures médiatrices de l'aide. Elles s'installeraient comme intermédiaires entre les bailleurs de fonds et les bénéficiaires

Parmi ces catégories d'acteurs qu'évoque Piveteau, se trouvent certains intervenants burkinabé dont les pratiques et la promotion des TIC sont analysées ici. Certains auteurs préfèrent qualifier ce type d'ONG burkinabé, d'ONG du sud, en mettant l'accent sur

¹ Alain Piveteau, 1998, « Pour une analyse économique des ONG » in « ONG et développement : Société, économie, politique », J-P Deler et all., Paris, Karthala, pp. 271-291

d'autres caractéristiques de ce type d'acteurs. Mais ces aspects économiques qu'analyse Piveteau, intéresse ce travail dans ce sens qu'ils permettent de faire référence à certains acteurs associatifs burkinabé qui offrent des services. Il s'agit notamment de la Fédération des Professionnels Agricoles de la Sissili /FEPPASI. Mais d'une manière globale, le réseau des télécentres communautaires peut aussi être classé dans cette catégorie d'acteurs. Ces caractéristiques économiques des ONG servent plus bas, à analyser les rapports que les ONG/associations burkinabé de promotion des TIC entretiennent avec leurs différents partenaires. Ces aspects économiques sont aussi convoqués au moment d'analyser les critiques que certains acteurs privés font à ces promoteurs associatifs

1. Les ONG du Sud

Ryfman (2004) fait référence aux ONG du Sud en disant qu'en milieu rural, Richard Banégas insiste sur le lien entre l'explosion des « *associations locales de développement* », (ALD) et le retour à un régime démocratique à partir du début des années 1990. Reprenant une typologie élaborée par Bierschenk, Chauveau et Olivier de Sardan (2000), Ryfman souligne le rôle fondamental de courtier local du développement que jouent ces ONG, ainsi que les possibilités nouvelles qu'elles offrent à leurs membres. Selon Ryfman, jusqu'à la fin des années 1980, la situation était plus simple : n'étaient considérées comme « ONG du Sud », par les opérateurs, les bailleurs et les OI (organisations Internationales), que celles alors dénommées « ONG d'appui ». C'est-à-dire des organisations intermédiaires en relation avec une ONG ou un bailleur de fonds du Nord, et elles-mêmes articulées avec une myriade de groupements ou d'associations locales. Mais ces dernières, en revendiquant et obtenant à leur tour massivement l'appellation ONG, ont considérablement brouillé le paysage. Il convient de préciser que toutes les ONG en Afrique n'ont pas ce continent comme aire géographique d'intervention. A ce propos, Ryfman (2004, p. 54) affirme « *qu'ont également émergé au Sud, des organisations qui, sans conteste, sont des ONG et dont certaines ont même acquis une dimension majeure.* » C'est le cas de l'ONG ENDA, créée en 1972 et dont le siège est à Dakar.

Les caractéristiques d'ONG du Nord, d'ONG du Sud, qui viennent d'être évoquées correspondent aux rapports qu'entretiennent les ONG/associations burkinabé de promotion des TIC et certains de leurs partenaires étrangers. Un des partenaires étrangers qui intervient le plus auprès de ces structures associatives, est une ONG néerlandaise qui peut être qualifiée d'ONG du Nord par rapport à ces partenaires burkinabé qui seraient

alors des ONG du Sud. En effet, l'Institut International de Communication pour le Développement (IICD) est une ONG néerlandaise qui soutient la plupart des acteurs associatifs qui sont analysés ici. Selon M. Laureys (le chargé de programme pays de l'IICD pour le Mali et le Burkina Faso, rencontré en 2008), l'IICD est une ONG du nord qui collecte des financements auprès notamment des coopérations néerlandaise, anglaise et suisse. Elle collecte aussi des fonds auprès de certains partenaires néerlandais qui travaillent dans le développement, mais qui n'ont pas de volet TIC. Ces fonds sont utilisés pour financer des projets¹ en Amérique Latine, dans les Caraïbes et en Afrique : notamment au Mali et au Burkina. Dans ce pays l'IICD finance des structures associatives comme : l'ONG Sahel Solidarité, RECIF/ONG, l'association Yam Pukri, la Fédération des Professionnels Agricoles de la Sissili /FEPPASI, l'association Song Taaba, l'association Pag La Yiri. Les sections suivantes reviennent en détails sur ces partenariats, les enjeux qui y sont liés, et les problèmes qui existent entre cette ONG du Nord et ses partenaires burkinabé.

Par rapport aux principaux problèmes que rencontrent les ONG du Sud, Ryfman évoque la question de leur autonomisation vis-à-vis des divers pouvoirs locaux, aussi bien que des ONG ou des bailleurs de fonds du Nord. Or, la question du financement est cruciale pour la grande majorité d'entre elles.

2. Rivalité et concurrence au sein des ONG/associations

Selon Ryfman, les ONG n'échappent pas au phénomène de pouvoir, de patriotisme, d'organisation, de luttes d'influence, de processus oligarchiques (Badie, 2002). Il affirme que la vitalité associative, à travers sa caractéristique de réunion en groupe d'individus autour d'une idée, d'un projet, fait que, bien légitimement, ces organisations ne partagent pas systématiquement la même approche face à un défi commun. Un autre aspect pouvant engendrer de la rivalité entre ces structures vient du fait que les domaines de compétence de ces ONG, même diversifiés, peuvent se chevaucher. Ryfman évoque en outre la nécessité pour nombre d'ONG de préserver leur accès aux sources de financement, privées ou publiques, qui exacerbe aussi la concurrence. En effet, la naissance permanente de nouvelles organisations fait qu'aucune stabilité n'est acquise pour leurs responsables. D'où

¹ Les 9 pays où IICD intervient dans des projets TIC sont : Bolivie, Burkina Faso, Equateur, Ghana, Jamaïque, Mali, Tanzanie, Ouganda et Zambie

la tentation, sinon parfois la nécessité, de préserver de quasi-« parts de marché », afin de pouvoir poursuivre des actions relevant du mandat.

Par ailleurs, les ambiguïtés de la relation aux médias comme les contraintes de la communication dans le « village global » impose aux ONG, selon Ryfman, de privilégier leur singularité, de mettre en avant ce qui les différencie des autres, plutôt que ce qui les en rapproche.

Ryfman atténue les critiques qu'il porte sur la concurrence entre ONG, en affirmant que : *« pour rude qu'elle soit en certaines circonstances, la concurrence peut aussi être appréciée différemment, c'est-à-dire regardée d'abord comme témoin positif de la vitalité d'un milieu en constante effervescence, et dont l'inventivité ne se dément guère. »* (Ryfman, 2004, pp 67-68). Selon cet auteur, la tradition de l'engagement, les proximités des mandats des élus associatifs, font qu'il serait exagéré de considérer le milieu des ONG comme une jungle. Par ailleurs, il soutient aussi l'idée selon laquelle la structuration progressive des milieux ONG a conduit à la constitution graduelle d'espaces de regroupement et de coordination, ainsi que de réseaux aux niveaux tant national que sous-régional, voire transnational. Pour Ryfman, même s'il ne faut pas survaloriser leur capacité, ces réseaux remplissent, en renforçant l'identité collective des « communautés d'ONG », des fonctions de représentation et de régulation du milieu, liées à celle de défense d'intérêts spécifiques moraux et matériels. Pour ce qui est des associations sur le terrain, les rapprochements relevant soit de décisions des sièges, soit directement d'initiatives d'équipes locales ne sont pas rares sur les lieux d'intervention. A ce propos, l'IICD a incité ses partenaires dans ses pays d'intervention à créer un réseau national des promoteurs des TIC. Cela a notamment donné naissance aux réseaux Mali-NTIC et Burkina-NTIC. Il s'agit de réseaux à l'intérieur desquels les membres sont réunis par groupes thématiques selon le domaine dans lequel évolue leur projet. La création de ces réseaux a pour but de limiter (voire supprimer) les rivalités qui peuvent exister entre organisations conduisant des projets financés par l'IICD.

II. Les ONG/associations : des acteurs importants au Burkina Faso

1. Le statut d'ONG et leurs subventions : au Burkina

Selon Luc Marius Ibriga¹, le concept et la catégorie d'ONG n'ont pas d'existence légale au Burkina Faso. Selon lui, la loi numéro 10/92/ADP concerne une conception très classique du mouvement associatif en définissant quatre catégories d'associations : les associations nationales dites simples ou ordinaires, les associations reconnues d'utilité publique ou ARUP, les associations étrangères et les syndicats. Dans ce sens l'appellation ONG ne renvoie à aucune catégorie juridique spécifique mais s'apparente à un label. Ibriga affirme qu'il n'existe aucune norme réglementaire définissant les ONG. Il se dégage de la pratique qu'au Burkina, on ne naît pas ONG on le devient (Ibriga, 1998, pp 503-504)

L'obtention du label d'ONG au Burkina est subordonnée à l'acquisition du statut d'association. Et selon la loi, est association « *tout groupe de personnes physiques ou morales nationales ou étrangères, à vocation permanente, à but non lucratif et ayant pour objet la réalisation d'objectifs communs, notamment dans les domaines culturel, sportif, social, spirituel, religieux, scientifique, professionnel ou socio-économique* ». (Ibriga, 1998, page 505)

De l'avis d'Ibriga, si l'acquisition du statut d'association est une condition préalable, elle n'est pas suffisante pour l'obtention du label d'ONG. Cela, parce que la procédure d'octroi de ce label souffre d'un manque de prévisibilité. Dans la mesure où l'inexistence de critères précis et prédéterminés expose les aspirants au statut d'ONG à l'arbitraire de l'administration. « *Une association qui se voit refuser le label d'ONG ne peut ni recourir au juge, ni connaître les conditions à remplir à l'avenir pour prétendre au statut d'ONG* » (Ibriga, 1998, page 507). Cet auteur affirme aussi que l'essentiel des droits et obligations applicables à ces structures associatives, se trouve dans une convention cadre dont la dénomination varie selon l'origine de l'ONG. Il est question de convention d'établissement pour les ONG étrangères et de convention d'agrément pour les ONG nationales.

10 ans après ces écrits d'Ibriga, le flou autour du statut des ONG au Burkina est toujours présent. Pendant l'entretien en 2008 avec le Directeur de la direction générale du suivi des ONG (DGSONG : organisme public créé en 1984), celui-ci affirmait qu'il n'y a pas de différence entre le statut d'ONG et celui d'association au Burkina Faso. « *Parce qu'une ONG*

¹ Luc Marius Ibriga, 1998, « le statut des ONG du Sud : réalité, problèmes et enjeux. Analyse à partir du cas burkinabé » In « ONG et développement : société, économie, politique » J-P Deler et al. Paris, Karthala, pp 501-512

c'est une organisation non gouvernementale et une association est une organisation indépendante. C'est exactement les mêmes critères qu'il faut remplir : être une personne morale (ou physique) réunissant des individus œuvrant sans but lucratif. On a finit par appelé ONG, les associations qui ont un partenariat privilégié avec le gouvernement, qu'elle soit une structure étrangère ou nationale. » Selon le directeur du DGSONG

De l'entretien avec ce directeur, il ressort aussi que le gouvernement suit de près les activités de développement des ONG, avec lesquelles il a des partenariats privilégiés, parce qu'il estime que ces organisations ont des activités « ayant un impact significatif », qui peut compléter avantageusement les actions de développement menées par l'État. La convention que l'État signe avec les ONG permet à celles-ci d'obtenir des avantages fiscaux pour l'exécution de leurs projets et activités de développement. Le DGSONG affirmait ceci : *« les associations doivent fournir un certain nombre de documents pour être enregistrées en tant qu'ONG. Et ces documents sont variables selon les conditions que nous mettons en place en fonction des besoins du moment. Ce n'est pas une disposition légale, c'est une disposition réglementaire pour des conventions de partenariat avec les ONG. »*

Sur cette question, Ibriga affirme que la convention d'établissement ou d'agrément qui est signée pour une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction, définit les obligations auxquelles l'ONG a souscrit et les avantages qu'elle est en droit d'attendre de l'État. Selon lui, les obligations des ONG sont de trois natures :

- la mobilisation de ressources nécessaires à l'appui des projets et programmes de développement initiés et exécutés au Burkina ;
- la soumission aux autorités compétentes d'un programme d'activités et l'établissement d'un rapport annuel d'activités ;
- (s'il s'agit d'une ONG étrangère) d'une part, la désignation, après consultation des autorités burkinabé compétentes, d'un représentant pour superviser l'ensemble des activités. Et d'autre part, l'« africanisation » des cadres de l'ONG ainsi que la formation de nationaux dans les tâches et les domaines de son intervention.

2. Statut d'ONG au Burkina : incidences sur les associations de promotion des TIC

Les promoteurs associatifs des dispositifs multimédias au Burkina Faso, sont (dans une grande majorité) de petites associations qui ne remplissent pas les conditions requises pour postuler au statut d'ONG. L'une des conditions que la plupart de ces associations ne remplissent pas, porte sur la capacité à mobiliser des moyens humains, financiers et techniques pour l'exécution des programmes. A ce niveau ces associations de promotion des TIC n'arrivent pas à fournir les documents nécessaires à l'obtention du statut d'ONG qui leur donnerait droit à un certain nombre d'avantages dont elles ont besoin. Comme cela a été vu plus haut, les ONG/associations de promotion des TIC critiquent vivement l'État de « ne rien faire » pour les aider dans leur travail de vulgarisation de ces dispositifs. Parmi les avantages donc ces associations de promotion des dispositifs multimédias auraient pu bénéficier, Ibriga (1998, pp 508-509) cite « *l'admission en régime de franchise temporaire des droits et taxes pour les fournitures et équipements acquis par l'ONG aux fins des projets et programmes* »

La raison pour la quelle ces associations de promotion des TIC ont du mal à obtenir le statut d'ONG serait d'ordre économique. L'État burkinabé veut limiter les pertes d'entrées fiscales du fait des exonérations que reçoivent les ONG. Vu le grand nombre des organisations associatives qui existent aujourd'hui au Burkina, ces pertes seraient importantes pour le gouvernement. Sur ce sujet, selon le DGSONG, jusqu'au début des années 90, il n'y avait pas de critères pour bénéficier du statut d'ONG au Burkina. Mais le nombre croissant de ces structures, a conduit les autorités à créer ces critères. A partir de l'adoption de la loi 10/92 ADP (en 1992), il y a un boom des associations. « *Aussitôt après cette loi, il y a eu un grand nombre d'associations. Nous en sommes aujourd'hui selon les estimations à plus de 60 000 associations et groupements. Il s'agit d'estimation en deçà de la réalité, mais nous ne sommes pas en mesure de donner des chiffres précis* » Selon le DGSONG. Pour limiter le nombre des ONG, ce service étatique exclut les groupements et les coopératives de ce statut d'ONG, en estimant que ces structures travaillent pour leur propre intérêt. « *Donc nous prenons en compte pour le statut d'ONG, les associations d'intérêt public et sans but lucratif. Il faut dire que c'est un domaine très « touffu ». C'est une nébuleuse, et même à la fin de cet entretien vous ne pourrez pas délimiter le paysage associatif burkinabé en classant telle structure comme étant une ONG et telle autre comme une association, selon des critères clairs. Parce qu'il y a des subtilités qui sont utilisées pour attribuer le statut d'ONG.* »

Selon le DGSONG

Cette structure affirme que le problème se pose moins avec les ONG étrangères qui interviennent au Burkina, « *parce que c'est clair qu'elles viennent pour aider le pays. En outre, elles sont nettement moins nombreuses que les structures associatives nationales. Donc les ONG étrangères pour leur installation ont plus de facilités que les nationales. Un autre facteur est que les ONG étrangères ont plus de moyens financiers pour fonctionner par rapport aux associations nationales.* »

Pour ce qui est des détaxes, les équipements informatiques ne sont pas toujours perçus comme des outils de travail et cela rend difficile l'application d'exonération sur ces matériels. A ce propos, le DGSONG indique que la convention avec les ONG, exonère les équipements utiles à leur fonctionnement. Donc pour leur propre utilisation ces ONG ont droit à des exonérations. Mais le DGSONG affirme aussi avoir parfois des difficultés à convaincre les autorités douanières, sur le fait que les équipements informatiques importés par les ONG, servent au fonctionnement, à la réalisation des projets qu'elles conduisent. Selon cette institution, cette méfiance des services douaniers vient du fait que certaines associations de promotion des TIC veulent faire entrer un grand nombre de matériels informatiques de seconde main au Burkina, en bénéficiant d'exonérations. Et cela soulève parfois des soupçons sur le caractère social des activités menées. Ces soupçons viennent du fait que parfois des associations font entrer des équipements qui se retrouveraient par la suite sur le marché et vendus à des prix inférieurs à ceux pratiqués par les vendeurs privés de matériels informatiques et téléphoniques de seconde main. Il ne s'agit pas d'un phénomène spécifique aux associations de promotion des TIC. D'autres structures qui importent des vélos et des vêtements de seconde main, rencontrent le même problème.

La solution à ce problème est d'autant plus difficile à trouver que certains enquêtés trouvent une ambiguïté entre les activités à but non lucratifs (comme le revendiquent les associations de promotion des TIC) et les activités commerciales. Il convient de préciser qu'au Burkina Faso, la notion « d'entreprise sociale » est mal connue et on admet mal qu'une association dite à but non lucratif puisse vendre des produits ou des services.

Cette difficulté que rencontrent les associations de promotion des TIC, pour exonérer les équipements de seconde main qu'elles importent, crée deux obstacles (possibles) à cette promotion associative des TIC. D'une part les associations sont limitées dans leur possibilité de vendre du matériel à bas prix pour l'équipement des populations. Et d'autre part ces associations sont aussi limitées dans la possibilité d'importer des équipements de

seconde main pour créer et/ou équiper des cybercafés communautaires dans les localités rurales notamment.

Dans les analyses précédentes qui ont porté sur le rôle des équipements de seconde main dans la démocratisation de dispositifs multimédias au Burkina, il était évoqué le fait que des associations de femmes (évoluant en milieu rural) avaient demandé à RECIF/ONG¹ de les aider à s'équiper en ordinateurs de seconde main. Après ces analyses sur les enjeux liés au statut d'ONG, on comprend davantage les raisons de cette démarche. En effet, RECIF/ONG ayant le statut d'ONG, peut bénéficier d'exonération pour l'importation des équipements, qu'elle pourra répartir entre ses associations membres qui auraient fait la commande. Il s'agit là d'une subtilité, d'une ruse qui permet à ces petites associations, de contourner le cadre réglementaire (liés au statut des ONG) qui limite leur possibilité d'équipement en matériels informatiques. En se référant à Michel de Certeau, il est possible de dire que ces associations se comportent plus en tacticiennes qu'en stratèges. N'étant pas suffisant « *grosses* » individuellement, pour agir comme un acteur capable de défendre ses intérêts, ces petites associations trouvent dans le réseau qu'elles forment avec RECIF/ONG, les moyens qui lui permettent d'agir indirectement via cette ONG. Cette démarche leur permet de contourner les pratiques administratives en vigueur sur les exonérations attribuées uniquement aux ONG.

Ci- dessous, un encadré sur les conditions que les associations doivent satisfaire pour obtenir le statut d'ONG au Burkina Faso.

¹ RECIF/ONG : Réseau de Communication d'Information et de Formation des Femmes dans les ONG : qui est un réseau de plusieurs associations et ONG de promotion des femmes au Burkina

Les conditions de formes pour obtenir le statut d'ONG au Burkina

Il importe de souligner qu'elles varient suivant que l'association candidate, selon son origine, postule au statut d'ONG nationale ou étrangère. Dans le premier cas, le dossier de demande de reconnaissance doit comporter les pièces suivantes :

- une demande de reconnaissance adressée au Directeur du Bureau de suivi des ONG. (La nouvelle dénomination est Direction de Suivi des ONG) ;
- le récépissé de déclaration d'existence couramment appelé récépissé de reconnaissance délivré par le ministère de l'administration du territoire ;
- les statuts et le règlement intérieur de l'association ;
- le procès verbal de l'assemblée constitutive avec les noms et adresses des représentants ;
- un rapport d'activités des deux dernières années.

Dans le second cas, la liste des documents à fournir est la suivante :

- une demande adressée au ministre des finances sous couvert du ministre des affaires étrangères ;
- une copie (en langue française) des statuts et règlement intérieur de l'association, copie qui doit être certifiée par une autorité compétente ; en cas de traduction d'une autre langue en français, les originaux doivent être joints ;
- un extrait du journal officiel du pays d'origine portant toutes les caractéristiques authentiques et publiant l'acte de constitution de l'association ; à défaut l'extrait du journal local ;
- le dernier procès-verbal de l'Assemblée Générale avec la liste des principaux responsables et leurs adresses ;
- un rapport sur les activités de l'association se rapportant à son programme dans un pays africain ou dans un autre pays éventuellement ; dans le cas où l'association financerait déjà des activités au Burkina Faso, le rapport précisera la nature de ces activités, le lieu, le montant et toutes autres informations pouvant éclairer sur les objectifs de l'association ;
- un programme prévisionnel sur une période donnée avec engagement financier ;
- une attestation désignant le représentant de l'association au Burkina Faso, aux fins, le cas échéant, d'informations complémentaires.

(Ibriga, 1998, pp 504-505)

III. Les projets TIC au Burkina Faso

La promotion internationale des TIC : une opportunité pour les promoteurs associatifs burkinabé

La première grande rencontre internationale à s'intéresser à la question des TIC, est le Sommet sur le Nouvel Ordre Mondial de l'Information et de la Communication (NOMIC). Les travaux sur le NOMIC sont notamment liés à la recherche de solutions pour que les TIC contribuent au changement social. Au début des années dix-neuf-cent-quatre-vingt, Sean MacBride dans la préface du rapport éponyme *MacBride* disait que « Le « Nouvel Ordre mondial de l'information et de la communication » est un processus plutôt qu'un ensemble de conditions et de pratiques. Les aspects de ce processus se modifieront constamment alors que ses objectifs resteront les mêmes : plus de justice, plus d'équité, plus de réciprocité dans les échanges d'informations, moins de dépendance à l'égard des courants de communication, moins de diffusion des messages du haut vers le bas, plus « d'autosuffisance » et d'identité culturelle, plus d'avantages pour l'humanité entière ». Les membres de la *commission MacBride* soulevaient le problème lié à l'inégalité d'accès aux moyens de communication. Les années qui ont suivi la publication du rapport sur le NOMIC se sont accompagnées d'une prolifération de discours faisant la promotion d'un interventionnisme en vue de réduire ce qui est, aujourd'hui, qualifié de « fracture numérique ». Cela a conduit deux décennies plus tard à l'organisation du *Sommet Mondial sur La Société de l'Information* (SMSI). Cette production de discours milite pour des actions volontaristes visant à rassembler des fonds nécessaires à la promotion de l'appropriation des TIC auprès de l'ensemble des populations de la planète. Des ONG internationales et des ONG/associations burkinabé s'inscrivent aussi dans ce courant de pensée et contribuent à alimenter le débat. Pour Malick Sawadogo, coordinateur du réseau national des télécentres communautaires¹ burkinabé, « les techniques de l'information et de la communication jouent de nos jours un rôle de levier de plus en plus déterminant dans le développement économique, social et culturel des nations. Elles sont devenues un véritable outil stratégique pour l'enracinement de la bonne gouvernance, le développement et la valorisation des ressources humaines et la transformation de la mondialisation en opportunités. Les cyber-centres [...] étant le lieu où les populations ont accès aux TIC, on peut affirmer

¹ Les télécentres communautaires sont des lieux d'accès à des dispositifs multimédias. Ces lieux sont gérés par des acteurs associatifs qui ont bénéficié de fonds sous forme de financement de projet de développement, pour offrir à la population des services d'accès à des ordinateurs connectés à internet, à des photocopieuses..., etc., moyennant des coûts inférieurs à ceux qui sont pratiqués dans le privé.

sans hésitation qu'ils contribuent considérablement au développement d'une nation¹». Ces propos sont révélateurs du déterminisme technique, véhiculé par les discours et le travail de terrain d'un certain nombre d'acteurs associatifs de la promotion des TIC au Burkina.

La participation d'organisations de la société civile, et notamment d'ONG/associations à des rencontres internationales organisées par des institutions des Nations Unies, est un fait observable. Dans le domaine de la communication, les travaux de la *commission MacBride*, avaient déjà observé la participation d'acteurs de la société civile. Selon Mustapha Masmoudi (2007, pp. 23-43), sur recommandation de la *Commission Internationale pour la Communication* (CIC), quatre-vingt-dix représentants de la société civile se sont réunis au siège de l'Unesco, en 1979, pour participer au colloque des ONG sur le droit de la communication. Masmoudi (2007) rappelle qu'en 2004, le Secrétaire Général des Nations Unies avait désigné un groupe de réflexion présidé par Fernando Henrique Cardoso (dite *Commission Cardoso*), pour le conseiller sur les priorités à fixer en vue de développer les fonctions délibératives de la société civile et d'améliorer son interaction avec l'ONU. Le Secrétaire Général a pris l'engagement d'adopter toutes les recommandations du groupe et d'insister sur l'importance de la contribution des ONG aux activités des organisations onusiennes.

En 2003 et 2005, pendant les deux phases du SMSI, la société civile a été impliquée dans les débats. Selon Divina Frau-Meigs (2007, pp. 275-295), la société civile rassemble plusieurs acteurs dont les ONG. Il s'agit, entre autres, d'une reconnaissance des actions menées par les ONG/associations pour l'accessibilité et l'appropriation des TIC par les populations dans divers pays du monde. Pour Frau-Meigs, les ONG, pendant le SMSI, ont révélé des capacités de fédération, au point d'avoir pu être en elles seules, représentatives de l'ensemble de la société civile. Les ONG/associations qui ont participé au SMSI ont été une force de propositions pour amener les gouvernants à mieux prendre en compte les besoins de communication de la planète.

Sur le plan national au Burkina, Les promoteurs des TIC dans le milieu associatif sont multiples et variés, selon les types d'actions menées. Si certains travaillent spécifiquement à

¹ Extrait d'une interview parue le 28 mai 2008 sur le site internet www.lefaso.net

rendre les TIC accessibles aux populations à travers des télécentres communautaires, d'autres, qui exerçaient déjà des activités dans différents domaines avant l'émergence de ces dispositifs, les utilisent de manière transversale dans l'ensemble de leurs activités (tout en faisant leur promotion auprès des Burkinabé). L'appropriation des TIC dans le monde associatif burkinabé multiplie ses possibilités de communication. Les dispositifs multimédias sont très utilisés par les associations qui au-delà d'être promoteurs de ces dispositifs, en sont utilisateurs aussi.

Cet intérêt accordé au plan international à la promotion des TIC constitue des opportunités de financements pour les ONG/associations burkinabé évoluant de ce domaine. La plupart des projets TIC menés par des acteurs associatifs burkinabé, sont financés par des partenaires étrangers.

IV. Les ONG/associations acteurs de la promotion des TIC au Burkina

Ce travail a convoqué les notions d'*objet-valise* et d'*objet-frontière* (qu'utilise Patrice Flichy) pour analyser l'imaginaire technique qui anime les promoteurs associatifs burkinabé des TIC. Pour Flichy (1996), les utopies sont une étape du processus de construction d'un nouvel objet technique, « *ce n'est donc ni une production rhétorique pure qui n'embraye jamais sur la réalité, ni une prévision* ». Il affirme que l'avenir d'une innovation n'est jamais tout tracé et que c'est à travers une interaction complexe entre différents acteurs qu'un objet technique se construit. Dans le cas du Burkina, les ONG/associations font partie de ces acteurs qui interagissent pour le développement des TIC. Dans cette phase d'utopie, Flichy considère qu'on a à faire à un objet valise. « *Chacun des acteurs susceptibles d'intervenir dans l'élaboration de cet objet apporte ses utopies, ses projets* ». Dans le cas du Burkina des ONG/associations ont créé à partir du réseau Burkina-NTIC plusieurs groupes thématiques : les groupes *TIC et agriculture*, *TIC et éducation*, *TIC et gouvernance*, pour apporter des améliorations dans ces différents secteurs. Le groupe *TIC et télécentre* quant à lui a pour but de lutter contre les inégalités d'accès aux TIC en permettant aux Burkinabé les plus pauvres d'y accéder, à travers les télécentres communautaires qui constituent ce groupe. Certains acteurs associatifs travaillent sur *TIC et santé*, même s'ils ne sont pas organisés en réseau. La formation de ces différents groupes a été encouragée par l'ONG néerlandaise IICD (*Institut International pour la Communication et le Développement*) qui est le principal soutien étranger de ce réseau. Mais certaines ONG/associations en dehors du cadre du réseau Burkina-NTIC,

collaborent avec des partenaires étrangers comme Télécentre.org, (un programme soutenu notamment par des canadiens) et l'ONG *Oxfam Québec*, pour ne citer que ces bailleurs.

Beaucoup d'associations ont été créées à la faveur du développement des TIC au Burkina, pour en faire la promotion et d'autres qui existaient déjà ont créé en leur sein des sections TIC. Certains acteurs privés reprochent souvent (cela a été vu plus haut) aux acteurs associatifs de s'intéresser à la question des TIC par opportunisme. À ce propos, Flichy affirme que les espoirs placés dans le multimédia dépassent largement ce que peut offrir un objet technique, si ouvert soit-il. Il convoque la notion d'« *objet-frontière* », pour appréhender les intérêts qui se jouent à travers ces espoirs placés dans le multimédia. Pour lui, « *l'objet-valise correspond à une phase d'indétermination dans les choix technologiques. Une large gamme de possibles reste ouverte, tant au niveau du cadre de fonctionnement qu'à celui du cadre d'usage. Il s'agit alors de lever les ambiguïtés, [...], de passer de l'utopie à la réalité [...], de construire un objet frontière. Pour passer d'un objet-valise à un objet-frontière [...] il faut trier entre les différents projets pour ne retenir que ceux qui peuvent devenir compatibles* » (Flichy, 2003, p.228). Selon ce point de vue, les nouveaux objets techniques sont le fruit d'une coopération complexe entre des acteurs très différents, tant par leurs intérêts que par leur culture organisationnelle. Pour qu'une innovation devienne un objet technique largement répandu, il faut qu'elle réponde aux exigences de plusieurs acteurs.

Flichy n'est pas le seul à traiter de cette question. Bernard Miège (2003, p.76) aborde le même sujet en soutenant l'idée selon laquelle l'analyse des TIC et leur insertion dans les sociétés contemporaines devrait se centrer sur la relation qui se noue entre des enjeux de nature différente. Le recours à la notion d'enjeux oriente l'étude de l'émergence et du développement des techniques, dans un sens qui cherche à identifier non seulement les déterminations multiples et leurs relations, mais également ce qui se joue entre les différents acteurs sociaux.

1. Rapports entre État et ONG/associations de promotion des TIC au Burkina Faso

Les jeux d'intérêts autour de la promotion des TIC sont une réalité à laquelle les ONG/associations participent au Burkina. D'une part, elles sont confrontées à des cybercafés privés et à des vendeurs de matériels informatiques et téléphoniques, qui leur

reprochent une concurrence « déloyale », du fait qu'elles bénéficient d'aides. D'autre part, elles font face à des fournisseurs d'accès à internet ou à des opérateurs de téléphonie, qui refusent de leur faire certains prix préférentiels qu'elles demandent, entre autres, parce qu'elles offrent des services marchands.

Les enquêtes de terrain ont révélé que quelques-uns des acteurs associatifs perçoivent certains services étatiques chargés de la promotion des TIC comme des concurrents, ou à la limite des structures qui ne voient pas toujours « d'un bon œil » leur action. Certains acteurs associatifs affirment que ces services étatiques se transforment souvent en « ONG » pour bénéficier de fonds destinés à financer des projets TIC. Il s'agit là de propos dont le travail de terrain n'a pas permis de vérifier la véracité, bien que les services publics concernés aient été interrogés sur la question. Ceux-ci mettent plutôt l'accent sur la complémentarité des actions associatives avec celles de l'État, pour permettre l'accès des Burkinabé aux TIC.

A ce sujet, le SG du MPTIC, affirmait que son ministère entretient de bons rapports avec tous les acteurs de la promotion des TIC, notamment dans le cadre de l'élaboration des lois sur la « société de l'information » au Burkina Faso. Il affirmait que sa structure associe tous les acteurs à ces travaux, parce qu'il est important d'adopter une démarche participative « *A ce stade des travaux, nous avons impliqué les opérateurs, mais lorsque ces travaux vont avancer jusqu'à un certain niveau, nous allons impliquer les ONG/associations (de promotion des TIC), les associations de consommateurs, les organisations de défense de droits de l'Homme. Tous ceux-ci vont être impliqués et cela permettra d'avoir des textes bien fait, et qui répondent à leurs attentes aussi.* » Selon le SG. Il affirme aussi que le MPTIC associe la société civile dans certaines de ses activités comme l'organisation de la semaine nationale de l'internet.»

Il convient de distinguer deux types de rapports entre l'État et les acteurs associatifs de la promotion des TIC au Burkina Faso. D'une part, il ressort des entretiens que les acteurs associatifs bénéficiant du statut d'ONG perçoivent positivement leur rapport avec l'État, même si cela ne signifie pas que ces acteurs apprécient positivement la politique globale des TIC au Burkina. Cette collaboration avec l'État se caractérise généralement, par une consultation, une participation à certains travaux que l'État entreprend en matière de promotion des TIC.

D'autre part, les acteurs associatifs qui ne bénéficient pas du statut n'ont pas de rapports privilégiés avec les autorités publiques, et apprécient négativement cette situation. Ce sont généralement de petites structures aux moyens humains, techniques et financiers limités.

Cela est notamment ressorti pendant le séminaire de mise en place du réseau national des cybercentres communautaires.

Qu'en est-il des rapports État, ONG/associations de promotion des TIC au Mali ?

La nature des rapports entre ONG/associations de promotion des TIC au Mali et l'État malien est similaire à ce qui se passe au Burkina Faso. A ce propos, un conseiller technique du ministère malien en charge des TIC disait ceci : « *pour les ONG nous ne savons pas trop ce qui se passe chez elles, nous ne nous immisons pas dans leurs affaires, mais nous le impliquons dans nos actions. Par exemple pour tous les travaux liés au SMSI, nous avons impliqué le privé et les ONG à ce que nous faisons.* » Pour ce qui est de la préparation du SMSI, l'État malien n'était pas le seul à impliquer les acteurs associatifs, parce que la démarche des travaux pendant ce sommet consistait à rassembler les acteurs publics, privés et ceux de la société civile qui travaillent dans le domaine des TIC.

Ce conseiller technique ajoutait ceci : « *en fait, nous ne voulons pas nous ingérer dans leurs activités, ce qui nous intéresse c'est de les impliquer dans ce que nous faisons, les séminaires et autres activités. Par exemple nous les impliquons dans le comité d'organisation de l'e-festival. Et à chaque fois qu'ils nous sollicitent nous faisons ce que nous pouvons. Nous n'avons pas d'actions spécifiques dirigées vers ces associations, si non les impliquer à ce que nous faisons.* ». Selon lui, les associations maliennes de promotion des TIC mènent des activités intéressantes mais, le ministère en charge des TIC ne connaît pas suffisamment bien ce qu'elles font parce qu'elles n'impliquent pas le ministère. « *Elles ne nous invitent que pour des inaugurations, en fait des activités de visibilité.* » Les propos du conseiller technique corroborent ceux du directeur général adjoint de l'AGETIC qui affirme : « *nous ne sommes pas impliqués dans les plannings de ces acteurs (associatifs), le problème reste toujours la question de leur apport. Nous pouvons mutualiser tous nos moyens, mais il faut qu'ils nous disent avant le début de leurs activités : voici ce que nous avons comme moyens, voici : ce que nous avons prévu de faire. Est-ce que l'État peut nous aider dans tel ou tel aspect.* » Pour lui, à partir d'une telle démarche, l'État peut voir comment aider les associations ou plaider auprès d'opérateurs de téléphonies ou d'internet pour qu'on leur fasse des prix préférentiels. Selon ce responsable, généralement, les associations contactent l'AGETIC, après avoir entamé leur projet. Elles demandent par la suite à l'AGETIC d'intervenir auprès de l'opérateur de téléphonie

Sotelma pour « qu'il leur applique des prix bas ». Il pense que la pérennisation des activités de ces associations passe notamment par une collaboration entre l'AGETIC et ces acteurs associatifs dès le début de leurs projets. Ce, pour réfléchir ensemble afin de mener ces projets à bien. *« Parce que tous les problèmes que les associations rencontrent sont liés au fait qu'il n'y a pas eu d'analyse préalable du projet, le montage est souvent mal fait, il n'y a pas eu d'étude préalable pour voir si les besoins des populations sont pris en compte ; cela pour savoir si l'endroit où on installe le cybercafé est un endroit favorable à ce type d'activités. Comment mobiliser les gens ? Comment l'État peut venir en appui ? [...] Alors que la gestion des ressources destinées aux projets peut être faite par ces acteurs et l'État peut venir en soutien à tout cela. »* Affirme le directeur adjoint de l'AGETIC

Dans un souci de pérenniser ses projets TIC au Mali, la représentation locale d'Unesco associe les autorités publiques à la gestion de ses projets. En effet, selon le coordinateur (au niveau de l'Unesco à Bamako) des centres multimédias communautaires (CMC), l'Unesco a pour rôle d'aider au renforcement des capacités de l'État. Dans ce sens elle a été à la base de la création du CNR : centre national de ressources TIC. C'est la structure au niveau de l'AGETIC qui est chargée de veiller à la pérennité des CMC. Quand l'Unesco arrêtera les financements de ces centres, ce sera au CNR d'assurer le relais. Mais pour le moment la coordination des CMC se fait au niveau de l'Unesco à Bamako. Selon le coordinateur des CMC, l'État malien a aidé à la mise en place de ce centre doté d'une vingtaine d'ordinateurs, dont le personnel est issu de l'AGETIC. Selon lui, *« l'idée est que ces personnes nous suivent dans toutes les missions quotidiennes que nous menons pour être au parfum de ce qui se passe au niveau des CMC. De sorte à prendre éventuellement la relève sans qu'il y ait de problème particulier parce que ces personnes de l'AGETIC sauront déjà les réalités des CMC. »*

Il convient de signaler qu'il y a dans ce cas aussi des similitudes entre ce qui se passe au Mali et ce qui se passe au Burkina, pour ce qui est des relations que les associations de promotion des TIC entretiennent avec l'État. Cependant on ne peut pas dire, comme cela a été fait dans le cas du Burkina, qu'il y a des rapports particuliers entre l'État malien et les acteurs associatifs qui ont le statut d'ONG. La recherche au Mali n'a pas concerné la réglementation sur l'acquisition du statut d'ONG et les avantages que cela procure aux titulaires de ce statut. On peut juste constater que la nature des relations entretenues par les autorités administratives maliennes avec ces acteurs associatifs, est proche de ce que les pouvoirs publics burkinabé disent entretenir comme relation avec les ONG/associations burkinabé.

Quel type de rapport entre ONG/associations de promotion des TIC et l'État au Sénégal ?

Le travail de terrain au Sénégal a montré que la situation de certains acteurs de la société civile (de ce pays), dans leurs rapports de promotion des TIC avec les structures étatiques, est différente de celle du Burkina. Selon des personnes ressources (étatiques et associatives), les acteurs associatifs sénégalais rencontrés ne voient pas les structures étatiques comme des concurrents. En outre, les services publics en charge de la promotion des TIC rencontrés pendant les enquêtes ont une vision valorisante de certains acteurs associatifs qui travaillent étroitement avec l'État Sénégalais. Les acteurs associatifs sénégalais ont pratiquement tous une double casquette. Ils n'ont pas pour principale activité celle qu'ils mènent dans leurs associations. Certains sont enseignants chercheurs, d'autres sont des cadres supérieurs de la fonction publique sénégalaise. A propos du fonctionnement de ces associations, le président d'ISOC Sénégal affirmait : *« nous nous organisons en associations mais nous n'avons pas de locaux en tant que tels où nous nous retrouvons (un siège) chacun a une fonction ailleurs et nous échangeons par mail pour l'organisation de nos activités. Nous n'avons pas un budget spécifique pour fonctionner. Quand il y a des activités à mener, chacun selon ses compétences s'investit. Lorsque nous avons besoin de fonds, chacun met la main à la poche et à la fin de l'activité l'association n'a de compte à rendre qu'à elle-même »* Le président d'ISOC Sénégal affirme aussi que son association travaille en étroite collaboration avec l'État, parce que ses membres sont consultés dans le cadre des politiques TIC que l'État sénégalais met en place. La vice présidente de ISOC Sénégal est la directrice nationale des TIC ; le trésorier de ISOC est le Directeur Général de l'Agence de l'Informatique de l'État (ADIE), le directeur de l'organe de régulation du secteur des télécommunications est un membre actif de ISOC Sénégal. *« Donc si vous regardez, vous voyez que nous sommes membres actifs de ce que l'État fait... Ça fait que lorsque vous me demandez ce que je pense de la politique publique des TIC, c'est notre politique aussi parce que nous avons contribué »*

Les membres d'ISOC ne sont pas les seuls à travailler étroitement avec l'État Sénégalais, d'autres acteurs associatifs comme ceux d'OSIRIS sont aussi des partenaires locaux privilégiés des pouvoirs publics sénégalais. Selon le secrétaire général d'OSIRIS, cette structure travaille avec l'État même si leurs propositions ne trouvent pas toujours une application. Tout comme les membres d'ISOC, ceux d'OSIRIS ont une double casquette.

Le secrétaire général (SG) d'OSIRIS par exemple est un enseignant/chercheur, tout comme le président d'ISOC. Ces acteurs font des consultations pour l'État. Selon le SG d'OSIRIS, « *c'est de là que vient (leur) l'influence sur les politiques publiques, ce qui reste quelque chose de difficile à mesurer. Il ne faut pas voir cela sur un point de vue mécanique, où quand on demande quelque chose on doit obligatoirement l'obtenir. C'est beaucoup plus subtil que cela.* » Le travail de terrain a aussi permis de rencontrer d'autres acteurs associatifs à double casquette comme Fatimata Sylla qui fait aussi partie des personnes ayant des rapports privilégiés avec les autorités politiques. Ces acteurs jouissent d'une bonne image auprès de l'État sénégalais. Celui-ci a par exemple soutenu la candidature de Amadou Top (le président d'OSIRIS et conseiller du Président du Sénégal), qui a obtenu la Vice-présidence du Comité exécutif du Fonds de Solidarité Numérique, inauguré à Genève en 2005.

Collaboration entre l'État et les ONG/association de promotion des TIC : un souhait exprimé au Sénégal

Il a été vu plus haut que certains acteurs maliens pensent que la pérennisation des projets TIC dans leur pays passe par une collaboration entre l'État et les ONG/associations de promotion de ces dispositifs. Au Sénégal aussi cette idée est soutenue et à ce sujet selon le SG d'OSIRIS certains projets TIC ne peuvent être durables que si les acteurs associatifs ne se retrouvent pas seuls à mener cette promotion auprès des populations. L'État doit prendre en charge certains aspects. « *Vu l'ampleur du travail à faire et des investissements à mettre en place, il faut que les État s'y investissent et viennent en complément de l'activité de ces structures associatives. En ce moment les ONG peuvent apporter leurs expériences et savoir – faire dans le cadre des actions et relations avec les populations à la base, leurs expériences qui font qu'elles sont de bons relais pour la mise en œuvre d'action de projets sur le terrain.* » Selon le SG d'OSIRIS.

Ces constats ne signifient pas que tous les acteurs associatifs sénégalais entretiennent de bons rapports avec leur État et apprécient positivement sa politique TIC. Certes le travail de terrain au Sénégal n'a pas permis de rencontrer beaucoup d'acteurs associatifs se consacrant exclusivement à la conduite de leurs projets TIC, mais l'un d'eux affirme ne pas entretenir des relations spécifiques avec l'État sénégalais, et pointe certaines failles des politiques TIC au Sénégal. Selon lui, Les autorités sénégalaises font beaucoup de discours qui ne se concrétisent pas en termes de vision et de politique pour le développement des TIC. Il évoque aussi un manque de coordination dans les politiques TIC de l'État en

critiquant le fait qu'il ait deux structures distinctes pour conduire cette politique. « *Si aujourd'hui je dois contacter des autorités administratives, je ne sais même pas vers quelle structure aller. Parce qu'il y a d'une part un ministère chargé de la communication et des TIC et d'autre part, à la présidence, il y a la direction de l'informatique de l'État. Cela cause problème car le ministère ne va pas commander l'institution qui est au palais (présidentiel)* ». Il y a aussi des critiques plus sévères sur ces politiques, mais comme il a été privilégié de rencontrer au Sénégal, les acteurs les plus influents par rapport aux politiques publiques, ce choix n'a pas permis d'interviewer beaucoup d'acteurs qui sont très critiques vis-à-vis de ces politiques.

Par rapport à ce qui se passe au Burkina Faso, la crédibilité dont jouissent ces acteurs associatifs du Sénégal pourrait s'expliquer par le fait qu'il y a plus d'universitaires et autres intellectuels parmi les intervenants sénégalais que parmi ceux du Burkina. Cela concerne l'ensemble des promoteurs associatifs les plus dynamiques de ces deux pays. Il ne s'agit pas ici, d'affirmer que les universitaires et autres intellectuels sénégalais sont plus aptes à faire de bonnes propositions que les acteurs burkinabé (qui dans leur ensemble sont moins diplômés). Mais le statut social des porteurs de discours peut compter dans l'intérêt qui leur est accordé.

Le travail de terrain au Sénégal, a permis de rencontrer en majorité des intellectuels de la société civile, alors que les acteurs associatifs se consacrant principalement à la gestion de projets TIC étaient moins nombreux et cela était un choix, pour voir comment la société civile sénégalaise arrive à influencer les politiques publiques des TIC dans ce pays. Alors qu'au Burkina, la plupart des intervenants associatifs rencontrés sont issus de petites structures, qui ont une faible capacité d'influence sur les politiques publiques des TIC.

Il ne s'agit de dire que les acteurs associatifs burkinabé ne font pas de bonnes propositions pour influencer sur les politiques publiques. Mais il est question de constater que leurs idées sont moins bien considérées et moins prises en compte (par ailleurs ces acteurs associatifs le disent eux-mêmes) par les autorités. À la différence de ce qui se passe au Sénégal, il y a moins d'universitaires et d'intellectuels connus dans la promotion des TIC au Burkina, à l'exception de quelques-uns comme Sylvestre Ouédraogo, enseignant/chercheur à l'université de Ouagadougou et pionnier de la promotion associative des TIC à travers l'association *Yam Pukeri*. Une autre différence est que les acteurs burkinabé (dans leur ensemble) consacrent plus de temps à la gestion de leur projet, faisant ainsi moins de plaidoyers visant à influencer sur les politiques publiques.

Toutefois, il faut rappeler que des structures étatiques et les ONG/associations burkinabé travaillent parfois ensemble sur certaines activités. Ces institutions soutiennent parfois les associations, en parrainant certaines activités, en offrant des salles équipées pour des formations multimédias.

2. Comment sont nés les projets TIC analysés dans ce travail ?

Parmi les projets analysés ici, il y a ceux financés par l'IICD, les centres ADEN bénéficient d'un appui technique et financier de la coopération française à travers le projet d'appui pour le désenclavement numérique (projet ADEN), enfin il y a les projets TIC soutenus par OXFAM Québec. Il convient de préciser que certains projets ont plusieurs partenaires.

Les projets financés par l'IICD

Les « projets IICD » sont nés d'une initiative menée par cette ONG néerlandaise au Burkina en 2003. Certaines données du rapport issu de la table ronde organisée en 2003, ont été exploitées pour montrer comment sont nés. Ces projets. Cette organisation internationale a donc organisé une table ronde où elle a notamment convié plusieurs acteurs associatifs et groupements paysans pour réfléchir sur les possibilités d'utiliser les TIC en appui à des activités de développement conduites par ces acteurs burkinabé. Le but était de dégager des idées de projets à partir de cette rencontre.

Le rapport issu de cette table ronde montre que l'IICD s'est présenté à ses futurs partenaires burkinabé, comme étant une organisation ayant pour mission d'assister les pays en développement dans la réalisation du développement durable par l'appropriation locale du potentiel des TIC. Les objectifs de cette rencontre avec les acteurs associatifs burkinabé, étaient d'une part de permettre aux organisations locales de se servir efficacement des TIC selon leurs propres conditions, d'autre part, de catalyser les leçons apprises et les connaissances partagées sur les TIC en reliant les organisations locales à la communauté internationale.

L'IICD utilise une démarche qui comporte deux approches stratégiques : les programmes-pays et les réseaux thématiques. Le programme pays comporte trois volets. Le premier est représenté par la table ronde. Dans chaque pays, les premières actions de l'IICD, consistent

à rassembler des institutions publiques, privées et des structures à but non lucratif, pour analyser le potentiel des TIC. C'est à l'issue de la table ronde que commence le processus de formulation des politiques et des projets TIC.

Le deuxième volet du programme pays concerne le développement des compétences qui consiste principalement à faire des séries de formations dans plusieurs domaines. Ces formations ne touchent pas seulement au domaine des TIC, mais portent aussi sur d'autres aspects comme la gestion de projets. Mais un accent est mis sur les TIC. Dans ce sens, l'IICD travaille avec des partenaires de formation qui sont par exemple des organisations à but non lucratif (comme l'association Yam Pukri), pour soutenir le développement des capacités de formation en multimédia des porteurs de projets TIC.

Le troisième volet du programme pays de l'IICD consiste à créer un réseau national des promoteurs associatifs des TIC. L'IICD soutient l'échange d'informations et les activités de réseautage au niveau national, en organisant des ateliers, en créant des bulletins et des sites web, et en commandant des recherches. Le but de ce réseautage au-delà du partage d'expériences sur les TIC, est aussi d'attirer l'attention du grand public et des responsables politiques sur les TIC.

La deuxième approche stratégique de l'IICD, prolonge le troisième volet du programme pays. En effet, cette deuxième approche consiste à créer des réseaux thématiques. Cela a donné les groupes thématiques dont il a été question plus haut: les groupes TIC et agriculture, TIC et éducation, TIC et télécentres etc.

C'est à l'issue de cette table ronde organisée par l'IICD que cette structure a décidé de financer des projets portés par l'ONG sahel Solidarité (SASO), l'association Song Taaba, l'association Pag la Yiri, la FEPASSI, IABER¹. L'IICD soutient aussi plusieurs établissements scolaires dans le cadre d'un projet dénommé TICE : technique de l'information et de la communication dans l'enseignement.

¹ IABER :n'est pas une association, mais une initiative privée utilisant les TIC pour informer des populations rurales sur le cours des marchés à céréales et marchés bétail dans certaines régions du Burkina Faso. Pour cela IABER bénéficie d'un financement de IICD dans le cadre des projets TIC et agriculture que cette ONG néerlandaise soutient.

Les centres ADEN

Pour ce qui est des centres ADEN, ils sont au nombre de 16 au Burkina Faso. Il s'agit là du plus grand nombre de centres ADEN que la coopération française ait créés dans les pays africains où ces centres existent. Ce nombre élevé de centres ADEN au Burkina s'explique par le fait que dans ce pays, les acteurs ont préféré créer plus de centres, avec le même budget que celui consacré aux autres pays. Le choix a été fait, de moins dépenser dans l'équipement de chaque centre, pour pouvoir en créer plus. Les centres ADEN ont été créés (à l'exception d'un, celui de l'IBAM¹) dans des localités peu urbanisées, là où les populations ont moins accès aux TIC. Ces centres sont nés d'un appel à propositions pour création de projets, lancé en 2003 par la coopération française. Le projet ADEN s'est basé sur des organisations déjà existantes mais qui n'avaient pas de projet TIC. ADEN n'est pas venu en appui à des centres communautaires en fonction. Sur cette question le responsable du projet ADEN au niveau de la coopération française, a affirmé que : « *Les centres ADEN n'appuient pas des centres communautaires, mais sont eux mêmes des centres communautaires. Les centres ADEN c'est la création d'un réseau de cybercafés qui n'existaient pas avant, ça n'a pas été ni au Burkina ni ailleurs, un renforcement des centres d'accès communautaires déjà existants, ça été la création* »

Les projets IICD et les centres ADEN sont les principales structures associatives financées par des partenaires étrangers au Burkina. D'autres bailleurs comme Oxfam Québec soutiennent aussi des ONG ou associations, mais ces bailleurs n'interviennent pas auprès d'un grand nombre de structures comme le font l'IICD et le projet ADEN.

Ces projets TIC évoluaient vers la fin de leur volet projet et devaient pouvoir fonctionner de manière autonome à partir de la fin de l'année 2008. Si au niveau de la coopération française, il semblait acquis que le projet ADEN prendrait fin en 2008, au niveau de l'IICD, il y avait des négociations pour voir comment continuer à venir en aide à certaines organisations. Nous reviendrons sur cette question dans l'analyse des rapports que les ONG/associations entretiennent avec leurs partenaires étrangers.

¹ IBAM : Institut Burkinabé des Arts et des Métiers, relevant de l'université de Ouagadougou

V. Les projets TIC au Burkina : une viabilité remise en question

Cette partie a été écrite à partir de données récoltées lors de des participations à divers rencontres, notamment les deux suivantes :

- Le 24 novembre 2007 : participation à un séminaire regroupant une vingtaine de télécentres communautaires (T C), pour réfléchir sur la mise en place d'un réseau national des T C, réseau qui leur permettrait de mieux défendre leurs intérêts.
- Le 03 décembre 2007 il y a eu la participation à un atelier animé par le chargé de programme de l'IICD pour le Burkina et le Mali. Pendant cette séance de travail où ont été évoqués tous les projets financés par IICD, les participants ont fait le point sur les difficultés que rencontrent les différents projets avant de proposer des pistes de solutions.

Des données recueillies pendant ces rencontres et au cours d'entretiens individuels, il ressort que les principaux problèmes que rencontrent les promoteurs associatifs des TIC au Burkina sont de diverses natures parmi lesquelles il y a des problèmes liés au manque d'énergie. Comme cela été dit plus haut, la plupart de ces projets opèrent en milieux ruraux ou peu urbanisés. Dans les milieux ruraux certains télécentres communautaires n'ont pas accès à l'électricité et doivent fonctionner avec des plaques solaires ou des groupes électrogènes, ce qui engendre souvent des coûts importants pour l'alimentation en énergie. Même dans la capitale : Ouagadougou, le problème d'énergie se pose dans la mesure où il y a pendant les périodes de grande chaleur (du mois de mars au mois de mai) de fréquents délestages et donc des coupures ponctuelles (pendant des heures) d'électricité. Cela s'explique par le fait que la société nationale d'électricité n'a pas les capacités pour répondre à la demande. Ce problème se pose plus à Ouagadougou (où la demande est forte) que dans les autres localités du pays, qui ont accès à l'électricité.

Ces acteurs associatifs rencontrent aussi des difficultés liées au fait que les infrastructures permettant d'avoir accès à internet ne sont pas disponibles sur l'ensemble du territoire. Même pour les connexions en RTC (via une ligne de téléphonie fixe) il y a des problèmes parce que le téléphone fixe est nettement moins accessible que le téléphone cellulaire. Cet obstacle oblige des Projets TIC : certains centres ADEN, l'association TIN TUA, à

s'abonner à des accès satellitaires, via VSAT ou par le biais d'un Wimax¹ (pour ce qui est de l'association Song Taaba) pour fournir internet aux populations. Dans certaines localités où internet est disponible, il n'y a pas d'accès ADSL et les télécentres sont obligés d'avoir une liaison spécialisée pour avoir un débit de connexion suffisamment rapide. A ce propos l'association TIN TUA, selon un de ses responsables, a dû payer environ 2 millions de F CFA pour installer son système d'accès à internet par liaison spécialisée, dans la ville de Fada N'Gourma. Et en 2008 l'association payait 400 000 F CFA de redevance mensuelle. Selon ce responsable, dans les autres localités où intervient son association, les investissements de départ pour l'installation de VSAT, ont engendré plus de frais, mais la redevance mensuelle est moins chère que celle payée pour la liaison spécialisée de Fada. *« Dans les autres localités (Diapaga et Bogandé), où l'ONATEL n'est même pas en mesure de nous donner une liaison spécialisée, nous étions obligés de faire appel à un prestataire privé, qui nous donne la connexion par VSAT. Et là aussi, les coûts sont très chers. Pour les frais d'installation de l'antenne y compris les équipements (qui vont avec), nous avons investi environ 4 millions de F CFA, et la redevance mensuelle est de 100 000 F CFA. »*

Un autre problème que rencontrent les acteurs associatifs de la promotion des TIC, est celui des faibles compétences humaines et techniques dont ils disposent pour gérer les télécentres communautaires, en zones rurales notamment. Du fait des faibles ressources financières de ces structures, les gestionnaires de cybercentres ont aussi en charge la maintenance des équipements informatiques des télécentres. En outre, il arrive aussi que ces personnes s'occupent de la mise à jour du site internet de l'association. Ces gestionnaires de télécentres communautaires en milieu rural, bénéficient de formation pour leur permettre d'assumer ces responsabilités techniques. Au Niveau de RECIF/ONG (réseaux d'ONG/associations de promotion des femmes dont certaines structures sont en milieu rural) le même problème se pose. Selon la responsable des projets TIC de ce réseau, cette ONG assure elle-même la formation de ses membres. *« J'ai compris que de plus en plus nous devons développer des formations dans l'entretien de matériels informatiques parce que les membres n'ont pas les moyens pour faire régulièrement recours à une personne qualifiée pour la maintenance informatique. Donc il faut que nous même, ... nous développons ces capacités, pour qu'au cas où un membre est confronté à ces difficultés, nous puissions lui venir en aide »,* affirmait la responsable du volet TIC de RECIF/ONG.

¹ Il s'agit d'une technologie qui permet de fournir un accès à internet sur un rayon de plusieurs km, en mode Wifi

Cependant, comme le fait constater une responsable d'un autre projet IICD, conduit par de l'association Song Taaba (il ne s'agit pas de la seule structure qui rencontre ce type de problèmes) ; le manque de ressources humaines permanentes pour la gestion administrative et technique des activités des associations expose certaines télécentres communautaires à la fermeture. Parce que les personnes en charge de la gestion de ces centres sont en permanence à la recherche d'une meilleure situation socioéconomique. Cette recherche d'une meilleure situation se fait au détriment du temps de travail consacré à l'association.

Il arrive que des personnes formées par des associations pour gérer leurs télécentres, quittent ces structures à l'issue de la formation pour un autre emploi mieux payé. Elles abandonnent parfois leur poste, sans avoir eu le temps de former une relève au sein de la structure rurale. Les projets IICD ne sont pas les seuls à connaître ce manque de compétence humaine pour la gestion des télécentres communautaires. C'est l'ensemble de ce type de télécentres au Burkina qui vit cette difficulté. Et le responsable du réseau national des télécentres communautaires au Burkina Faso, évoquait cette question dans une interview accordée à fasonet¹ en affirmant que le secteur des TIC étant relativement nouveau au Burkina, le personnel qualifié n'est pas nécessairement à la portée des cybercentres communautaires. *« La majorité des gestionnaires n'ont pas la capacité technique nécessaire au moment de leur recrutement. A cela s'ajoute le phénomène du perpétuel recommencement. En effet, l'absence d'un statut clairement défini du gestionnaire/animateur de cybercentre constitue un facteur très démotivant. Toute chose qui favorise le départ de ces derniers vers d'autres horizons à la première occasion, laissant ainsi le cybercentre sans animateur, donc dans l'obligation de s'attacher les services d'une autre personne et de procéder à sa formation. »* Cette difficulté qui renvoie au problème de la précarité dans les petites associations de promotion des TIC, où le manque de moyens financiers ne permet pas aux employés de vivre de leur travail, provoque aussi des problèmes de pérennité pour les projets TIC de la plupart de ces associations. En rappel, la majorité des associations se consacrant uniquement à la promotion de l'accès aux TIC dans les localités rurales, sont de la catégorie de ces petites structures. Ainsi, toutes ces difficultés peuvent à terme, remettre en cause l'accessibilité aux TIC en milieu rural, en attendant que des acteurs privés trouvent des offres de services (qui leur seraient rentables) à faire dans ces localités pauvres.

¹ Source : <http://www.lefaso.net/spip.php?article27048> consultée le 05/08/ 2010.

La baisse des financements consacrés aux projets TIC

Il ne s'agit pas de faire une liste exhaustive des difficultés que rencontrent les promoteurs associatifs des TIC, mais il s'agit d'aborder pour finir sur cette question, un dernier problème qui est celui de la baisse régulière des financements pour les projets TIC. En particulier pour les projets ayant pour but de vulgariser l'accès à ces dispositifs. Les projets financés par l'IICD, « constataient » en 2008 une baisse des fonds apportés par l'IICD qui affirmait ne pas avoir de ressources pour continuer le financement des projets. Les centres ADEN arrivaient à la fin de l'année 2008, au terme de leur volet projet. La coopération française arrêta ces financements et ces centres devaient aussi s'autofinancer. Mais il est question de plus spécifiquement analyser le cas des projets financés par IICD, parce que le travail de terrain a plus spécifiquement concerné ces projets. Pendant plusieurs séminaires ou ateliers (et pendant l'entretien avec le responsable du programme Pays pour le Burkina et le Mali), l'IICD a annoncé qu'il n'avait pas de fonds pour financer les projets en 2008. *« Au niveau des moyens, les fonds que nous avions auparavant pour financer nos projets, sont épuisés. Normalement nous finançons les projets pour deux années, mais il y a des projets qui ont bénéficié de trois années et maintenant nous n'avons plus d'argent. Certains qui ont commencé leur projet plus tard par rapport à d'autres se sont retrouvés devant une caisse vide. C'est le cas de MIPROKA qui nous a demandé une prolongation que nous avons du mal à honorer. Ce n'est pas parce que le projet n'a pas fait son travail mais c'est parce que nous n'avons plus d'argent. »* Propos tenus en 2008 par le responsable du programme IICD pour le Burkina, pendant l'atelier bilan des activités des projets TIC. Selon ce responsable, pour l'année 2008, l'IICD n'avait pas assez d'argent pour financer des projets, et réservait le peu disponible pour le projet lié à l'éducation (projet TICE). Parce qu'il s'agit de fonds qui lui étaient déjà destinés et qui n'avaient pas été dépensés en totalité. *« Nous allons donc voir à ce niveau, s'il n'y a pas de besoin (en argent) dans l'immédiat au niveau du projet TICE, nous allons allouer ces fonds à d'autres projets en attendant de trouver d'autres financements. IICD est lui-même à la recherche de nouveaux bailleurs afin d'obtenir des fonds pour soutenir les projets au Burkina »* Selon le chargé de programme pays de l'IICD pour le Burkina et le Mali.

VI. Types de rapports entre les promoteurs associatifs des TIC et leurs partenaires issus des pays riches

1. Rendre compte des activités

L'un des types de relations qu'entretiennent les ONG/associations de promotion des TIC au Burkina avec leurs partenaires, concerne les comptes que ces acteurs associatifs doivent rendre à leurs bailleurs sur la conduite des projets. Cela passe par des rapports d'activités que les ONG/associations doivent envoyer à leurs partenaires. Généralement chaque bailleur a une démarche, une méthodologie de fonctionnement avec ses partenaires de sorte qu'une procédure est mise en place pour la rédaction des rapports (il y a des canevas à suivre pour cette rédaction). Cette démarche comporte aussi une régularité dans la remise des rapports d'activités, un suivi particulier des activités du projet selon les consignes du bailleur. Cela pose souvent des problèmes à ces acteurs burkinabé. Comme cela a été vu plus haut, les promoteurs des TIC au Burkina ont de moins en moins de financements et sont de ce fait amenés à diversifier leurs partenaires pour espérer obtenir plus de fonds. Parfois les partenaires étrangers n'ont pas la même méthode et cela peut engendrer des impasses. Tel bailleur veut que le projet soit conduit suivant sa procédure à lui, et tel autre bailleur veut imposer sa démarche qui est différente. Au niveau de l'IICD par exemple, la difficulté de coopérer avec d'autres acteurs internationaux intervenant dans le domaine du développement se pose. Le chargé de programme IICD pour le Burkina et le Mali, a affirmé pendant les enquêtes que son ONG a collaboré à un moment donné avec des ONG anglaises dans la promotion des TIC pour le développement. Mais ces collaborations se sont arrêtées notamment à cause de divergences dans la vision de la démarche à utiliser. *«Nous essayons de coopérer autant que possible avec les autres, mais il y a toujours des options, des méthodologies différentes qui rendent difficile la coopération. Il y a plusieurs niveaux de coopération, nous pouvons partager des expériences, nous pouvons mener des activités ensemble, nous pouvons financer des activités ensemble, ça dépend vraiment de la manière dont on conçoit les choses. Mais nous n'avons pas d'engagements formels qui nous forcent à avoir d'autres partenaires.»*

L'IICD n'est pas la seule structure internationale à avoir du mal à collaborer avec d'autres organisations à vocation internationale pour la promotion des TIC au Burkina, le problème se pose aussi au niveau d'une organisation comme la représentation du PNUD dans ce pays. Selon un responsable de cette représentation, le PNUD a des partenaires dans la

conduite de ses projets, mais ce partenariat doit toujours être compris selon la « compréhension » du PNUD pour la mise en pratique des projets. *« Pour le PNUD quand nous disons que nous avons un partenaire par rapport à la mise en œuvre d'un projet, ça veut dire que ce partenaire accepte de faire passer ses fonds par le système de gestion de PNUD, qui met le projet en œuvre. Pour le cas précis dont nous parlons (les TIC), il n'y a pas eu ce type de partenariat »* selon ce responsable. Cependant en matière d'échanges d'expériences le PNUD a collaboré avec des partenaires comme l'UIT qui a envoyé des experts pour des missions d'appui. Le programme des volontaires des Nations Unies a aussi apporté un soutien à la DELGI dans le cadre d'une collaboration avec la représentation locale du PNUD.

La question de la gestion des fonds est souvent la principale source de difficultés que rencontrent les petites associations de promotion des TIC, dans leurs rapports avec les bailleurs. La multiplication des financeurs, pour faire face à la baisse ou l'insuffisance des fonds (de partenariats déjà acquis), complexifie la tâche dans les procédures visant à rendre compte de la gestion des projets menés par de petites associations aux moyens limités (notamment en ressources humaines). Dans ce sens, les ONG/associations burkinabé utilisant les TIC de manière transversale dans leurs activités (par rapport aux télécentres communautaires), sont mieux « armées » pour faire face à cette exigence de compétences techniques pour rendre compte aux différents bailleurs. La tâche n'est pas pour autant facile pour elles, mais elles bénéficient d'une part d'années d'expériences (leur existence précède le développement de la promotion des TIC au Burkina), et d'autre part de moyens financiers plus importants qui permettent d'employer des personnes compétentes pour s'occuper des questions techniques. La professionnalisation est de plus en plus une exigence pour les ONG/associations quel que soit leur domaine d'intervention. Ryfman (2004, p. 42) affirme à ce sujet que : *« longtemps tenue en suspicion par crainte de dissolution de l'identité associative et de remplacement des militants par des salariés, la professionnalisation est une donnée aujourd'hui largement admise, mais qui continue à susciter la discussion à l'extérieur, hormis chez les financeurs institutionnels qui, au contraire, y incitent fortement. »* Pour Ryfman, la technicisation des fonctions sur le terrain et au siège requiert en effet l'appel à des personnels capables de mettre en œuvre, à plein temps, des savoir-faire techniques, organisationnels et gestionnaires, enrichi d'une compétence cognitive large. Toutes ces qualités ont pour but de faire face à des situations ardues en termes de responsabilité. *« La gestion et l'utilisation aussi optimales que possible de fonds souvent conséquents [...] impliquent quasi mécaniquement, la mise en place de tout un appareil de contrôle, de rédaction de rapports, [...] cet appareil doit aussi être apte à répondre*

aux obligations croissantes de transparence, de vérification, d'audit [...]La recherche même et l'obtention de ces financements sont conditionnées aussi par l'existence d'un personnel spécialisé. Celui-ci doit être hautement qualifié et familier des procédures complexes en cause.» (Ryfman, 2004, p.42)

Sur cette question des rapports entre ONG/associations et leurs financeurs, des acteurs associatifs burkinabé, maliens et sénégalais, reprochent à certains bailleurs de fonds, de préférer parfois avoir de petites structures comme partenaires africains. En effet, celles-ci sont plus flexibles, ce qui facilite la conduite des projets de ces associations.

2. Difficultés dans les relations entre ONG/associations et leurs partenaires: le cas IICD

La principale difficulté qu'il y a entre l'IICD et ses partenaires burkinabé, tourne autour de la question du financement. Comme a été déjà évoqué, l'IICD envisageait arrêter le soutien financier qu'il apporte à ses projets au Burkina, par manque de fonds. Cela a conduit ses collaborateurs burkinabé à remettre en cause la démarche de l'IICD dans la conduite des projets. Ils reprochaient à l'ONG néerlandaise de n'avoir pas bien planifié les dépenses pour que tous les projets bénéficient de financements pendant les durées convenues. Au-delà du fait que tous les projets n'ont pas reçu l'ensemble des fonds qui leur était destinés, ces acteurs burkinabé reprochaient aussi à l'IICD de n'avoir pas suffisamment soutenu les projets pour les aider à être autonomes avant d'envisager l'arrêt de son apport.

Le Burkina n'est pas le seul pays où l'IICD connaît des difficultés dans la coordination de ses projets. Au Mali aussi il y a ce même type de complications, et cela semble plus grave qu'au Burkina puisque en juin 2007 l'ONG internationale avait arrêté sa collaboration avec ses partenaires maliens. Des représentants de l'IICD, rencontrés à Ouagadougou et des acteurs associatifs burkinabé ont fait savoir, (avant le travail de terrain au Mali) que les projets TIC de l'IICD dans ce pays rencontrent de grandes difficultés. Et sur place à Bamako, les rencontres avec le coordinateur du réseau Mali-NTIC d'une part, et avec un membre du groupe TIC et santé de ce réseau d'autre part, ont confirmé ces difficultés. Selon un de ces responsables maliens, la démarche de l'IICD n'a pas bien fonctionné au Mali parce que l'environnement de la promotion associative des TIC y est différente de celui du Burkina. Dans ce pays, un des collaborateurs de l'IICD Yam Pukri entreprenait déjà des activités dans le sens du réseautage avant l'arrivée de l'IICD. Mais au Mali, l'ONG néerlandaise a suscité la création du réseau sans qu'il y ait préalablement des prémisses de

collaborations entre structures associatives. Au Mali, les premières structures associatives financées par l'IICD devaient former le réseau, s'agrandir en incorporant d'autres membres. Cependant des difficultés liées à des problèmes de financement et des problèmes internes au réseau Mali-NTIC, ont conduit à l'arrêt momentané des activités des projets TIC de l'IICD dans ce pays.

On constate que l'IICD est confronté à des problèmes liés au financement et au fonctionnement des projets qu'il soutient autant au Burkina qu'au Mali. Il peut paraître anormal ou discriminant que certains projets dans le cas du Burkina, aient bénéficié de rallonges de financements alors que tous les projets initiés n'ont pas reçus tous les financements prévus. Mais quels que soient les problèmes que les acteurs associatifs de la promotion des TIC rencontrent avec leurs partenaires étrangers, ils restent (pour certains) dépendants de ces bailleurs de fonds. Il ne s'agit pas d'une spécificité concernant uniquement les acteurs associatifs intervenant dans la promotion des TIC au Burkina, mais d'une caractéristique du type de rapport que les ONG/associations burkinabé, (mais aussi celles des pays pauvres d'une manière générale), entretiennent avec les ONG des pays riches. Au titre des principaux problèmes que rencontrent les ONG du « Sud », Ryfman évoque la question de leur autonomisation vis-à-vis d'une part des divers pouvoirs locaux, et d'autre part des ONG ou des bailleurs de fonds du Nord. Or, la question du financement est cruciale pour la grande majorité d'entre elles. Si dans quelques pays, tels l'Inde, le Brésil, l'Afrique du Sud, certaines structures associative parviennent à lever des contributions privées auprès de donateurs locaux, la plupart du temps elles demeurent très dépendantes des fonds internationaux publics ou privés. (Ryfman 2004, p. 55).

VII. Les stratégies que les promoteurs associatifs des TIC mettent en place pour continuer à exister

1. La création d'un réseau de télécentres communautaires burkinabé

Selon Michel Callon et Bruno Latour (Callon et Latour, 1989), *a priori* une machine n'est ni innovante ni désuète, ni bonne ni mauvaise, ou appelée à un plus grand destin qu'une autre. Ces qualités sont l'enjeu d'une âpre bataille dans le social, dont l'issue déterminera si elle a droit ou non au succès ou même à l'existence. Dans le cadre justement de cette bataille dans le social, les ONG/associations au Burkina Faso se sont organisées en réseaux, pour

mieux défendre leurs intérêts. Le groupe *TIC et télécentre* entre dans cette logique. C'est un groupe dont les acteurs s'approprient les discours sur les inégalités d'accès aux TIC, pour demander que ses membres soient considérés comme des fournisseurs de services publics devant bénéficier d'aides de l'État, de coûts préférentiels d'accès à certains services de télécommunication, afin de mieux rendre service aux populations. Ce qui donne lieu à la mise en place d'une stratégie.

Comme cela a été dit plus haut, le 24 novembre 2007, il y a eu la participation à Ouagadougou à un séminaire, regroupant plusieurs dizaines de cyber-centres communautaires. Il s'agit de petites structures qui offrent des services d'accès à des moyens de communication : ordinateur, photocopieuse, téléphone fixe, internet, et d'autres services multimédias, à des populations qui n'ont souvent pas accès à ces services en dehors de ces centres. Après avoir diagnostiqué l'ensemble des entraves qu'ils rencontrent dans l'exercice de leur métier : « *manque d'électricité en milieu rural, manque de ressources humaines qualifiées, coûts élevés des services de télécommunications* » (les mêmes problèmes que ceux évoqués plus haut), ces acteurs ont décidé de créer un réseau formel de l'ensemble des cyber-centres communautaires burkinabé. Quelques mois plus tard, lors d'une interview parue le 28 mai 2008 sur le site d'information en ligne www.lefasonet.net, Malick Sawadogo, le coordinateur du groupe (*TIC et télécentre*) affirmait: « *Nous pensons donc qu'en étant unis et mieux organisés, nous serons plus fort et mieux écoutés. En effet, il sera plus facile pour un regroupement de cyber-centres de faire le plaidoyer auprès des pouvoirs publics et autres partenaires comme les sociétés et/ou opérateurs de télécommunication pour obtenir des tarifs préférentiels pour la connectivité ou d'autres avantages susceptibles de contribuer à assurer leur rentabilité et donc leur pérennité* ».

Pour Malick Sawadogo, l'une des missions que ce groupe s'est fixée est de se constituer en une force sociale organisée pour la défense de leurs intérêts stratégiques et pour jouer pleinement leur rôle d'acteurs de développement et de service public. En se référant à certains auteurs (Moliner, Rateau, Cohen-Scali, 2002, p. 21), il est possible de dire que ces acteurs associatifs organisés en réseau constitue un groupe social qui contribue au développement des TIC au Burkina. Le groupe social est défini par ces auteurs comme un ensemble d'individus interagissant les uns avec les autres et placés dans une position commune vis-à-vis d'un objet social (les TIC dans le cas présent). Cela suppose que ces individus poursuivent un objet commun par rapport à cet objet social (la promotion des

TIC auprès de populations à faibles revenus) et qu'ils soient relativement interdépendants dans la poursuite de l'objectif.

Ce groupe social des cyber-centres communautaires fait face, à des critiques qui l'accusent d'être à la recherche d'intérêts financiers. Ces critiques se fondent souvent sur la manière dont certains cyber-centres communautaires fonctionnent. Certaines situations pourraient laisser penser que quelques acteurs profitent des opportunités de financement de projets TIC. Plusieurs cyber-centres communautaires ne sont pas viables, car leurs promoteurs n'arrivent pas à les rendre rentables pour pouvoir s'autogérer : ils les délaissent donc et une sorte de mise en scène est organisée au moment du suivi-évaluation du projet. Des populations sont invitées à jouer un rôle, laissant croire que ces cyber-centres fonctionnent bien. Ainsi, on soupçonne souvent ces différents promoteurs associatifs d'avoir monté des projets pour se procurer des intérêts financiers par le biais des financements. Ces critiques ne concernent pas seulement les promoteurs associatifs des TIC, d'autres ONG/associations dans d'autres domaines y sont aussi confrontées.

Le constat de projets TIC qui fonctionnent mal au Burkina est une réalité observable. Faut-il ramener les motivations du militantisme en faveur du développement de ces dispositifs, à la recherche d'intérêts financiers ? Comme le disait Jean-Louis Laville (2008, p.12) en se référant à Granovetter, « *dans les interactions sociales, les individus possèdent des mélanges de motivation, par conséquent ils agissent d'une manière qu'il est difficile de décrire uniquement en termes d'intérêts personnels* ». Au cas où il y aurait une recherche d'intérêts, ceux-ci ne seront pas forcément économiques : il peut aussi s'agir d'une reconnaissance sociale, d'intérêts politiques, etc. Une partie des critiques adressées aux cyber-centres concernent aussi la vente de services. Du fait de cette vente, les acteurs associatifs sont considérés par des acteurs privés comme des acteurs économiques qui interviennent dans le même secteur qu'eux. Par ailleurs, des cybercafés privés reprochent aux acteurs communautaires de leur faire de la concurrence en bénéficiant de multiples aides.

Le fait que ces acteurs s'organisent pour bénéficier d'aides fait partie de leur mode de fonctionnement et cela n'est pas spécifique au Burkina. Laurent Gardin (2008, p.97) affirme que les associations vendent des biens, des services et que ces ressources du marché apparaissent toutefois fortement liées aux relations sociales et politiques, qu'elles développent. « *C'est ainsi qu'elles essaient, par exemple, d'avoir des tarifs adaptés aux ressources et aux*

besoins de leurs usagers au lieu d'être dans une logique strictement marchande et de ne cibler qu'une population solvable ». Dès lors, les cyber-centres communautaires devraient pouvoir vendre des services et produits sans forcément s'inscrire dans une logique marchande, résolument tournée vers la recherche d'intérêts financiers. Ces ventes de produits et services font partie d'une démarche qui donne de la viabilité aux activités de ces acteurs associatifs, puisque celles-ci commencent (dans la plupart des cas) grâce à des financements de bailleurs de fonds, et doivent continuer après l'arrêt de ces financements.

2. Les projets TIC financés par IICD : à la recherche d'une viabilité

Sachant qu'il ne pourra pas toujours soutenir ses partenaires burkinabé, conscient par ailleurs du fait que pour le compte de l'année 2008, il rencontre des difficultés dans le financement des projets qu'il appuie dans ce pays, l'IICD organise des réunions de travail avec ses partenaires pour les aider à diversifier leurs sources de financements. Des séances de formation en web 2.0 ont aussi été organisées pour permettre aux ONG/associations participantes, de s'approprier les différentes plateformes numériques sur la toile. Ils améliorent ainsi la visibilité des activités de leurs organisations afin de trouver de nouveaux bailleurs de fonds.

Pour permettre aux ONG/associations de diversifier leurs sources de revenus, l'IICD désigne cinq sources de financement possible :

La première catégorie concerne les bailleurs de fonds internationaux intervenant dans le domaine des TIC, dont certains comme la coopération suisse, la banque mondiale, financent déjà au côté de l'IICD des projets TIC au Burkina. Les bailleurs nationaux, dont l'État, constitue la deuxième catégorie. Le troisième mode de financement fait appel à la contribution de ce que l'IICD appelle les utilisateurs directs au sein des organisations. Le principe est que les membres des organisations contribuent au financement de leur projet. En rappel, certaines organisations sont des groupements à l'image de la FEPASSI qui est composé de plus de 15 000 paysans membres. Dans certains cas on demande à ces membres d'apporter une contribution pour la conduite du projet concerné.

Le domaine de la philanthropie internationale est la quatrième source de financement. Pour l'IICD il existe des associations qui rassemblent des fonds pour financer des activités caritatives, et certaines associations de promotion des TIC au Burkina, pourraient bénéficier du soutien de cette philanthropie.

Enfin la vente de services constitue le cinquième mode de financement. Pour cette organisation, des services diversifiés et adaptés aux besoins des populations locales, peuvent générer des revenus permettant aux cybercentres communautaires de s'autofinancer.

Pour atteindre les objectifs de pérennisation des activités, l'IICD recommande à ses partenaires de mettre l'accent sur deux aspects importants : d'une part, l'intégration des TIC comme outils de travail quotidien dans les ONG/associations, et d'autre part la capitalisation des expériences de ces structures associatives dans le domaine des TIC. L'idée est de valoriser les acquis de ces associations, pour convertir cela en crédibilité voire en intérêt d'utilité public. Cela montre que les actions de ces associations ont des « incidences sociales positives » dans la vie des communautés qui bénéficient de leurs activités.

L'IICD affirme être conscient du fait qu'au stade où se trouvent les projets de ces partenaires, la pérennisation de ces initiatives ne peut être une réalité sans le soutien d'autres acteurs. Pour l'ONG néerlandaise, certaines ONG/associations peuvent plus ou moins facilement convaincre des acteurs comme l'État de les appuyer. Prenant l'exemple du projet TIC de l'ONG/sahel solidarité (SASO)¹, le coordinateur du programme IICD au Burkina affirmait ceci : *« si je prends l'exemple de sahel solidarité, leurs actions ont probablement des impacts sur la santé de la population concernée. Si elles (les populations) utilisent l'eau de bonne manière, elles auront moins de maladies. Et cela réduira les coûts de (leurs) dépenses liées à la santé. L'État aura moins à dépenser sur les mêmes aspects de santé. »*

Selon l'IICD il y aurait une certaine logique entre l'activité de SASO et les économies qui peuvent être faites en termes de dépenses de santé publique. Mais on ne peut pas directement « monnayer » les services de SASO en matière de TIC et d'hygiène de l'eau au niveau des populations. On ne peut pas leur demander de payer pour les cours d'hygiène, par contre il est important de convaincre les décideurs au niveau ministériel du fait que les actions de l'ONG ont des incidences positives sur les populations. L'enjeu serait, une fois les autorités convaincues, de demander l'élargissement des activités de cette ONG. Cette organisation pourrait alors demander des subventions auprès de l'État. Pour cela l'ONG

¹ La troisième partie revient en détails dans la troisième partie, lors des analyses des pratiques multimédias des ONG/associations, sur les activités de sensibilisation à l'hygiène que cette ONG mène, en utilisant des dispositifs multimédias

devrait obtenir des données fiables sur l'éventuel « impact positif » de ses actions, afin de convaincre les autorités, des bienfaits de ses activités au niveau de la santé des populations. L'État signe une convention avec les ONG évoluant dans tous les domaines au Burkina. D'après cette convention, selon l'apport des ONG pour l'amélioration des conditions de vie des populations concernées, ces ONG peuvent bénéficier d'allègements fiscaux et subventions diverses.

Les ONG/associations et l'IICD ont décidé, à l'image de ce que font les membres du réseau burkinabé des télécentres communautaires (certains partenaires d'IICD sont dans ce réseau), de mettre un accent particulier sur le lobbying auprès des autorités politiques, pour limiter les problèmes de connexion à internet en milieu rural. Dans ce sens, il est prévu d'agrandir le réseau afin d'impliquer d'autres acteurs associatifs qui ne travaillent pas spécifiquement dans la promotion des TIC, mais qui peuvent trouver un intérêt dans l'accès au TIC (certains grands groupements paysans notamment). Cet agrandissement du réseau a pour but de se donner davantage de moyens pour influencer sur les décideurs nationaux.

Une autre philosophie guide aussi la mise en place et le renforcement du réseau. Celui-ci devrait permettre d'identifier les membres disposant de compétences qui peuvent être mises au profit d'autres membres du réseau. Il y a par exemple des partenaires de l'IICD comme ZCP (il s'agit d'une entreprise privée de prestation de services multimédias) ou l'association Yam Pukri, qui font des formations dans le domaine des TIC. Le principe est de créer en plus des ONG/associations, un noyau de personnes ressources disposant de compétences diverses pour faire face à des problèmes qui se posent sur le terrain. Le soutien peut concerner les questions suivantes : comment monter un projet en intégrant les TIC ? Comment créer un site web ? (Pour ne citer que ces deux exemples.)

Les enjeux de la promotion associative des TIC au Burkina Faso

Ce chapitre a permis de faire une analyse approfondie du rôle que jouent les ONG/associations dans la promotion des TIC au Burkina Faso. Pour ce faire, il a d'abord fallu circonscrire la notion d'ONG pour savoir de quel type d'acteurs il est question (que ce soit des ONG internationales ou des ONG/associations burkinabé). Il en ressort (notamment) que le statut d'ONG au Burkina, confère un certain nombre d'avantages (entre autres des détaxes douanières) pour les organisations bénéficiant de ce statut. Son acquisition au Burkina, répond plus à des subtilités que les autorités publiques emploient pour limiter le nombre d'ONG, qu'à une réglementation clairement définie. Cette volonté politique de contrôler le nombre d'ONG afin de limiter les pertes fiscales, a des incidences sur les associations de promotion des TIC. En effet, celles-ci sont généralement de petites structures aux moyens limités (évoluant souvent en zones rurales) qui ne répondent pas aux critères (évolutifs) que les autorités publiques établissent pour l'attribution du statut d'ONG. La conséquence de cette situation est que ces petites associations qui rencontrent déjà des difficultés, ne peuvent pas bénéficier des avantages qu'ont les ONG, dans le but importer des équipements multimédias (neufs ou de seconde main) pour leur propre utilisation ou pour leurs télécentres communautaires. Ce chapitre analysé les rapports entre les ONG/associations de promotion des TIC et l'État au Burkina. Cela a permis de montrer que l'un des enjeux de ces relations touche la question des subventions dont bénéficient les ONG. Et l'État entretient des relations privilégiées avec certaines structures associatives, généralement au statut d'ONG, qui collaborent souvent avec les autorités politiques.

Ce chapitre a aussi montré que la promotion internationale des TIC, constitue une opportunité pour les promoteurs associatifs burkinabé, qui bénéficient de financement de divers partenaires étrangers comme, le PNUD, l'ONG néerlandaise IICD, la coopération française, pour ne citer que ces partenaires. Et cela a permis de confronter une partie de l'hypothèse 2, aux données de terrain : Cette hypothèse avance l'idée selon laquelle les partenaires issus des pays riches qui soutiennent des ONG/associations de promotion des TIC au Burkina, influencent les représentations que ces organisations ont des TIC et cette influence touche aussi l'organisation, le fonctionnement et les activités menées par ces ONG/associations. Ce chapitre n'a pas analysé les représentations que les promoteurs

associatifs ont des TIC (cet aspect sera traité dans le chapitre suivant), mais il a été montré ici que les bailleurs de fonds influencent l'organisation, le fonctionnement et les activités des organisations associatives. Ainsi, certains bailleurs, l'IICD par exemple, incitent leurs partenaires burkinabé à créer un réseau dont le principe de fonctionnement, les finalités sont suggérés par l'IICD.

Cette influence est liée aussi au type de collaboration que les bailleurs de fonds entretiennent avec leurs partenaires burkinabé. En effet, les bailleurs de fonds ont en général leurs propres procédures et méthodologies de conduites de projets. Les structures associatives burkinabé bénéficiaires de financements doivent s'adapter aux méthodes de chaque bailleurs. Mais comme il y a une raréfaction des fonds, certaines associations burkinabé diversifient leurs sources de financement, ce qui les amène parfois à avoir plusieurs bailleurs sur un même projet, donc plusieurs méthodes pour la conduite de ce projet. Cette situation qui n'est pas spécifique aux ONG/associations de promotion des TIC, et qui est inhérente à l'idéologie et au droit de regard des bailleurs, complexifie parfois le travail de ces acteurs associatifs burkinabé

Ce chapitre a aussi abordé le fait que les promoteurs associatifs des TIC rencontrent des difficultés qui remettent parfois en cause les projets TIC. La principale est la baisse ou la fin des financements pour les projets. La coopération française arrêta le financement des centres ADEN à la fin de l'année 2008, au terme du projet ADEN initié par cette coopération. L'ONG internationale IICD avait des difficultés de financement et envisageait d'arrêter aussi en 2008 les subventions des projets qu'elle soutient.

D'autres difficultés s'y ajoutaient, notamment liées au manque d'infrastructures d'accès à internet en milieu rural, à la faible électrification du Burkina, à la cherté des services de télécommunication.

Pour faire face à ces difficultés les promoteurs associatifs burkinabé des TIC s'organisent en réseau, avec l'appui ou sous l'initiative de certains de leurs partenaires étrangers, pour défendre les intérêts des différents projets TIC et télécentres communautaires au Burkina Faso. Cela a donné naissance au réseau national des télécentres communautaires.

CHAPITRE 2 : LES USAGES DES TIC DANS LES ONG/ASSOCIATIONS

I. représentations des TIC dans le monde associatifs burkinabé

Les représentations des TIC que se font les promoteurs associatifs sont reliées à l'usage de ces dispositifs. En effet, la perception des possibilités et des opportunités qu'offrent les TIC, contribue à déterminer les usages. Le tableau 4 (voir annexe) porte sur les représentations des TIC par les promoteurs associatifs, montre en détail les possibilités que ces acteurs accordent aux TIC.

1. Les TIC perçues comme sources d'opportunités

Pour certains des acteurs associatifs rencontrés (Voir tableau.4) les TIC sont perçues comme une source d'opportunités diverses. Il s'agit là, de la perception des potentialités de ces dispositifs. Au-delà du fait que les TIC sont aussi appréhendées comme des outils de travail, les acteurs rencontrés évoquent de nombreux apports potentiels ou réels de ces dispositifs dans leurs activités professionnelles. Certains pensent que les TIC permettent d'acquérir une visibilité nationale et internationale, visibilité qui pourrait, selon eux, être l'occasion de trouver de nouveaux partenaires. L'un de ces acteurs interrogés, a tenu des propos représentatifs de la perception des opportunités qu'offrent les TIC dans ce milieu associatif burkinabé : *« les TIC pour nous représentent des opportunités pour beaucoup de choses. Chez nous ici, les TIC sont au cœur de nos activités. Sans les TIC nous ne pouvons rien faire parce que ces outils sont au centre du système d'information sur les marchés que nous avons mis en place. On ne peut pas informer efficacement quelqu'un aujourd'hui si on n'utilise pas les TIC. En plus, beaucoup de nos partenaires sont étrangers, LABER doit son existence grâce à l'intervention d'étrangers qui acceptent discuter et partager beaucoup de choses avec nous, notamment des informations. Alors sans les TIC on aurait même du mal à trouver ces partenaires. »* Les propos de cet acteur ne concernent pas seulement la possibilité de trouver des partenaires à travers la visibilité qu'apporterait les TIC. Selon lui, ces dispositifs seraient aussi des outils de travail considérés comme indispensables.

En effet, IABER (l'Institut Africain de Bio-Economie Rural) est une structure qui se consacre à la promotion d'un système d'informations pratiques destinées aux acteurs du monde agricole burkinabé. Cet institut s'adresse aux secteurs des marchés à bétail et à

céréale, en fournissant des informations sur les prix en cours dans ces marchés. L'intérêt des TIC pour cette organisation, vient du fait que ces objets de communication sont au centre de son travail. En effet, la structure produit des contenus multimédias pour diffuser l'information sur les marchés ci-dessus cités. Les contenus produits par IBAER sont diffusés sur la télévision nationale et sur des plateformes de réseaux sociaux comme YouTube, sous l'appellation TV KOODO. Les émissions TV KOODO sont diffusées irrégulièrement. Comme nous l'avons vu dans la deuxième partie, les projets TIC au Burkina rencontrent des problèmes de viabilités du fait d'un manque de financement. Le projet mené au sein d'IABER fait partie de ceux qui vivent difficilement le manque ou la baisse de financement extérieur.

2. Les TIC : outils de travail et symboles de modernité

Comme le montre le tableau 4 (annexe), selon certains acteurs associatifs, les TIC sont des outils de travail. En outre il s'agirait de dispositifs qui permettraient d'entrer dans la modernité, de l'avis de certains d'entre eux. Le tableau 4 montre que les acteurs rencontrés accordent parfois les mêmes possibilités aux TIC. Ce constat pourrait s'expliquer par le fait que les promoteurs associatifs burkinabé travaillent en réseau. Les relations qu'ils entretiennent favoriseraient la formation d'un cadre de référence commun qui façonne leur perception des TIC.

Il ne s'agit pas ici, de présenter les points de vue de tous ceux qui se sont exprimés sur cette question, dans le but d'obtenir une vue d'ensemble sur ce que les acteurs pensent des TIC. Pour une vue globale sur les avis exprimés, le lecteur est invité à se référer au tableau 4. Néanmoins, il est intéressant de montrer, contrairement à certains discours qu'on peut entendre au Burkina Faso, que les paysans burkinabé aussi (comme d'autres catégories socioprofessionnelles) se représentent et s'approprient les TIC. À ce propos, un responsable d'une fédération paysanne, la FEPASSI, affirmait ceci : *« aujourd'hui les TIC nous ont facilité beaucoup de choses. Moi étant à Ouagadougou ici, on m'a envoyé des documents hier soir, à amender et à envoyer à nos partenaires en France. Mes collaborateurs m'ont envoyé, les documents par internet de Léo. Quand j'étais à Bamako, il y a quelques jours de cela, je travaillais comme ça aussi. Partout où tu es, tu peux travailler avec ta base et avec les partenaires où qu'ils soient dans le monde. »* Selon ce responsable, les TIC ont contribué à faciliter le travail quotidien de sa fédération et sont de ce fait des outils très importants pour eux. Selon lui, il y'a quelques années *« les gens disaient que les TIC n'étaient pas des outils pour des paysans burkinabé. Jusqu'à présent dans la tête*

de certaines personnes, nous sommes des sauvages dans les villages. Or aujourd'hui les TIC nous permettent d'être au même niveau d'informations que celui qui est à Ouagadougou ou à Washington.» Comme on peut le constater, les appréciations de certains acteurs de terrains sont très positives à l'égard des TIC. Certes, certains membres associatifs ont aussi évoqué « les côtés jugés négatifs des TIC », mais ces appréciations ont été faites en rapport avec les pratiques d'autres burkinabé, et non en fonction de leurs propres usages. En matière de potentialités, les TIC jouissent d'une « bonne image » auprès des promoteurs associatifs. On peut penser qu'ils ont un jugement positif de ces dispositifs parce qu'ils en font la promotion et qu'ils veulent que les Burkinabé s'approprient ces TIC. Néanmoins, il convient de garder en tête que les TIC, contrairement à d'autres dispositifs techniques comme ceux liés à la modification des gènes, véhiculent davantage de valeurs positives.

Les TIC sont aussi perçues au sein du monde associatif, comme un symbole de modernité. Ces dispositifs seraient les symboles d'un monde tourné dans le progrès technique qui conduit vers la modernité. Ces acteurs répercutent parfois l'idée, portée par les promoteurs internationaux des TIC, des possibilités de rattrapage économiques que ces dispositifs offrent aux pays en développement. Les TIC seraient selon eux, porteuses d'opportunités dont le Burkina et l'Afrique en général devraient se saisir. Ces dispositifs sont présentés comme une ultime chance pour l'Afrique d'entamer une marche vers le progrès technique et économique afin de se moderniser rapidement. La vision de cette catégorie d'acteurs associatifs peut se résumer à travers ces propos de l'un d'eux : *« Pour moi les TIC représentent l'avenir de l'Afrique, comme j'aime bien le dire, nous avons avec les TIC l'occasion de faire en moins de temps ce que les autres ont fait en plus de temps. Et maintenant il y a un autre enjeu lié à l'usage de ces TIC. Parce que si c'est les TIC pour les TIC, ces outils ne nous apporteront rien, il faut qu'on utilise les TIC pour se développer, moi je vois ça comme ça »*

Si certains acteurs associatifs pensent que le « salut » de l'Afrique passe par les TIC, d'autres ne voient en ces dispositifs que de simples outils auxquels ils ne voudraient pas accorder plus d'importance qu'il ne faudrait. Selon eux, ces dispositifs ne devraient prendre de l'importance que lorsqu'ils viennent en appui à des projets, à des activités bien planifiées. Dans ce sens, il ne faudrait pas surestimer leurs valeurs potentielles. À ce propos, l'un des acteurs qui soutiennent cette idée affirmait ceci : *« pour moi, ce n'est pas l'opportunité que les TIC offrent qui compte. Les TIC où n'importe quelles autres techniques ne représentent rien d'autre que des outils. C'est la manière dont les gens vont les utiliser, se les approprier qui compte. Mais le problème est que*

ces techniques évoluent très vite et leurs concepteurs veulent que les utilisateurs suivent l'évolution en achetant de nouveaux produits.» Cet acteur critique les discours promotionnels qui véhiculent l'idée selon laquelle une bonne utilisation des TIC améliorera les conditions de vie des Burkinabé. En se référant à l'aspect symbolique lié à la possession d'objets de communication, il affirme: *« il y a 20 ans à peine celui qui avait un téléviseur, un appareil de musique, quatre chaises rembourrées avec des armoires étaient considéré comme riche. Aujourd'hui le petit tablier¹ qui est au bord de la route a ces équipements, mais il est considéré comme le plus pauvre. Il y a 20 ans de cela, si quelqu'un disait qu'aujourd'hui il y aurait une technologie qui permettrait aux vendeuses de légumes dans les marchés, aux cireurs de chausseurs, de téléphoner dans le monde entier, on dirait à la personne qui dit cela, qu'il est fou. Mais aujourd'hui c'est une réalité. Est-ce pour autant qu'on est riche, est-ce pour autant qu'on a évolué ? »* L'idée défendue est de dire que le fait d'être considéré comme riche ou pauvre, d'être perçu comme une personne évoluée, est une vision subjective. En outre, les critères pris en compte pour émettre ces appréciations varient avec le temps.

Certains acteurs associatifs affirment que leurs perceptions des TIC ont évolué, dans la mesure où ils ont appréhendé au fil des années d'autres possibilités qu'offrent ces objets de communication. Cette évolution peut venir du fait qu'en utilisant ces dispositifs, en échangeant avec d'autres partenaires, en voyant les résultats des actions menées dans leur réseau, ils ont été davantage convaincus par ce que les TIC permettent de faire.

La deuxième hypothèse de ce travail affirme que les partenaires issus des pays riches qui soutiennent des ONG/associations de promotion des TIC au Burkina, influencent les représentations que ces organisations ont des TIC et que cette influence touche aussi l'organisation, le fonctionnement et les activités menées par ces ONG/associations. Le précédent chapitre a montré comment dans les rapports qu'ils entretiennent avec leurs partenaires burkinabé, les bailleurs de fonds influencent l'organisation et le fonctionnement des associations burkinabé de promotion des TIC. Par contre, pour ce qui est des représentations, on ne peut pas affirmer que les partenaires étrangers influencent les représentations des TIC des promoteurs burkinabé. Certes le tableau numéro 4 donne une vue d'ensemble de ce que les promoteurs associatifs pensent des TIC. Mais la démarche d'enquête a conduit à saisir, à un moment donné, la perception que ces acteurs ont des TIC. Il n'a pas été réalisé d'enquête auprès de ces promoteurs pour connaître leurs

¹ Le tablier tel qu'utilisé ici, est un petit commerce type tabac (sans presse), dans lequel le propriétaire vend des cigarettes, des confiseries etc.

représentations de ces dispositifs, avant qu'ils ne collaborent avec leurs partenaires étrangers. Dès lors, il est difficile de savoir si les représentations de ces acteurs burkinabés sont influencées par la vision de leurs partenaires étrangers à la suite de cette collaboration. Il est possible que cette collaboration ait conforté la vision préalable que certains promoteurs associatifs burkinabés avaient déjà des TIC ou que cette collaboration ait donné une nouvelle vision à d'autres acteurs burkinabés. Cependant, il n'est pas exclu que certains de ces acteurs burkinabés aient leurs propres représentations des TIC, et que celles-ci n'aient pas été modifiées suite à leur collaboration avec leurs partenaires. Il se pourrait que certains promoteurs associatifs burkinabés et leurs partenaires aient la même perception des TIC sans qu'aucune des parties n'ait à influencer l'autre. Il est possible de penser cela parce qu'avant l'arrivée des bailleurs qui financent les projets TIC analysés dans ce travail, certains acteurs associatifs faisaient la promotion des TIC. Ces promoteurs appréhendaient déjà les opportunités qu'offrent ces dispositifs. Comme cela a été vu précédemment, certains acteurs associatifs appréhendent les TIC comme des « objets valises » qu'ils associent à divers domaines socio-économiques, pour mettre les potentialités des TIC au service de ces domaines. Avec l'arrivée de partenaires comme l'IIICD, les promoteurs associatifs ont été organisés en réseaux et il y a eu la formation des différents groupes thématiques qui ont été évoqués plus. Par ailleurs, il est possible que l'obtention des financements des bailleurs, nécessite de la part des acteurs associatifs burkinabés, une certaine connaissance des potentialités des TIC pour élaborer des projets dont la capacité à intéresser les financeurs est un préalable à la collaboration entre ces acteurs burkinabés et leurs partenaires étrangers. Il n'est donc pas exclu que, dans certains cas, chacune des parties concernées par la collaboration ait une représentation des TIC qui rejoint celle de l'autre sans qu'il y ait nécessairement une influence. Ce travail conduit à penser que les partenaires extérieurs n'ont pas influencé tous les acteurs associatifs burkinabés avec lesquels ils travaillent. Néanmoins, des participations à des séminaires de formation, à des ateliers bilan d'activités et les entretiens avec des acteurs associatifs ayant participé à ces différentes rencontres, ont permis de constater que certains membres associatifs ont modifié leur perception des TIC. Certains acteurs associatifs affirment que leur collaboration avec les partenaires étrangers leur ont permis d'apprendre de nouvelles choses notamment en termes d'opportunités offertes par les TIC.

II. Usages des TIC dans les ONG/associations

1. rôle des TIC dans l'organisation et le fonctionnement des ONG/associations

Selon les acteurs associatifs, les dispositifs multimédias sont des outils de travail. Les TIC contribuent à faciliter les contacts entre les ONG/associations et leurs partenaires étrangers. Le chapitre précédemment a montré que les relations entre ces acteurs associatifs et leurs partenaires techniques et financiers se caractérisent notamment par le fait que ces promoteurs burkinabé envoient régulièrement des rapports d'activités à leurs financeurs. Avant l'utilisation d'internet dans ce monde associatif, les acteurs de ce milieu envoyaient les documents par courriers recommandés ou par courriers express selon la nature des documents et l'urgence du moment. Ces envois engendraient des frais que l'utilisation d'internet permet d'économiser de nos jours. En outre, avant d'utiliser internet, le moyen de contact régulier entre les bailleurs de fonds et les associations était le téléphone. Les appels téléphoniques internationaux de ces associations constituaient un important poste budgétaire mensuel. Aujourd'hui internet n'a pas entièrement remplacé ces appels téléphoniques à l'international, mais la possibilité d'envoyer des e-mails, de téléphoner gratuitement sur IP (ces acteurs disposent souvent de comptes Skype qu'ils utilisent pour contacter certains de leurs collaborateurs), a permis de réduire le nombre des appels téléphoniques en direction des divers partenaires étrangers.

Il convient de distinguer deux cas lorsqu'il s'agit d'analyser l'accessibilité des ONG/associations à internet. Les organisations situées dans les grandes villes disposent de connexion ADSL. Pour ce qui est de celles qui sont dans de petites villes ou en milieu rural, soit elles ne disposent pas d'internet dans leurs locaux, dans ce cas elles fréquentent les cybercafés de la localité, soit elles disposent d'internet mais leur connexion se fait en RTC (via une ligne téléphonique) ce qui engendre des coûts de connexion plus élevés que si elles disposaient d'une connexion en ADSL. Dans ce second cas après avoir constaté les coûts qualifiés d'exorbitant de la connexion internet par RTC, certaines de ces organisations décident de fréquenter les cybercafés au lieu d'utiliser leur propre ligne téléphonique. La FEPASSI fait partie de ce type d'organisation. A ce sujet le président de ce groupement paysan affirmait ceci : « *La somme qu'on investit mensuellement dans les TIC est énorme. Il faut déjà remarquer que la connexion internet que nous avons est en RTC, (...) d'où des factures téléphoniques très élevées. Il y a même eu des moments où notre ligne téléphonique a été suspendue pour cause de factures non payées. Des fois nos factures varient entre, 50 000 et 150 000F CFA, ce qui veut dire que notre ligne*

téléphonique est très utilisée. Cette somme que nous payons s'ajoute à une somme forfaitaire de 22 500 F CFA que nous payons pour internet. » Les enquêtes à Léo, localité où se trouve le siège de la FEPASSI, ont permis d'observer en plus de ce que les entretiens ont fourni comme informations, que les membres de la FEPASSI fréquentent un cybercafé pour avoir accès au net. En abordant le cas de la FEPASSI, il est notamment question de montrer que les connexions internet engendrent des frais importants pour les organisations situées dans des localités n'ayant pas accès à la connexion ADSL. Le cas de RECIF/ONG basée à Ouagadougou, tout comme la situation d'autres organisations situées dans de grandes villes, donne une idée de la baisse des dépenses de communication, qu'engendre la possibilité d'accéder à l'ADSL. En matière d'économie une responsable de RECIF/ONG (pour prendre cet exemple) affirmait : *« il faut noter qu'avant, les factures de téléphone étaient très élevées à RECIF/ONG, surtout quand il fallait communiquer avec un partenaire (hors du Burkina) au téléphone. Maintenant j'utilise Skype pour ces communications. Depuis que nous avons l'ADSL, nous payons nettement moins cher. Avant nous ne payions pas moins de 400 000 F CFA par mois pour les factures téléphoniques, mais actuellement, toutes les lignes réunies, nous ne payons pas plus de 200 000 FCFA »* À l'image de RECIF/ONG, toutes les structures associatives rencontrées, qui ont accès à l'ADSL ont constaté une baisse sensible de leurs factures téléphoniques.

Il convient de rappeler que toutes les structures associatives sur lesquelles ont porté les analyses ne font pas la promotion de l'accès aux TIC à travers la création de télécentres communautaires. Certaines organisations bénéficient de financements pour utiliser les TIC de manière transversale en appui aux activités qu'elles mènent. Dans certaines petites structures associatives, membres de réseau comme RECIF/ONG, il y a une personne qui est chargée de « relever » le courrier électronique de l'association. Cette personne dispose d'un forfait hebdomadaire ou mensuel pour la connexion à internet dans un cybercafé, cela dans le cadre d'un usage professionnel. L'association Mouniou est l'une des associations qui a une telle pratique. Il s'agit d'une petite structure basée à Banfora (une ville du Sud Ouest du Burkina) et membre du réseau RECIF/ONG. Selon un responsable de cette association, rencontré à Ouagadougou pendant une formation en gestion de site web, sa structure régule même l'utilisation de l'ordinateur. Dans son organisation, l'utilisation de l'ordinateur sans connexion est restreinte pour éviter les multiples virus et autres pannes. En dehors des premiers responsables de l'association, une secrétaire est désignée pour utiliser l'ordinateur uniquement à des fins de saisies de documents.

Comme cela a été vu précédemment, les organisations associatives au Burkina Faso, vivent des réalités très différentes selon qu'elles se situent dans une grande ville ou non, selon qu'elles disposent d'un statut d'ONG ou non. Généralement, les associations dans les villes moyennes ou localités rurales qui n'ont pas le statut d'ONG, rencontrent plus de difficultés. Cela concerne des associations dont l'action porte sur la promotion de l'accès aux TIC ou des organisations qui sont « juste » utilisatrices de ces dispositifs. Même si le fait de ne pas posséder le statut d'ONG peut désavantager certaines associations, le facteur le plus important à prendre en compte pour appréhender la difficulté à accéder aux TIC reste la situation géographique. Une ONG située dans une zone ne disposant pas d'accès ADSL déboursa plus d'argent pour sa connexion internet par RTC, qu'une petite structure dans une zone où l'ADSL est accessible. Cette dernière aura des frais de connexion qui pourraient être qualifiés de supportables pour une petite association. C'est-à-dire environ 22 000 CFA par mois pour ce qui concerne l'offre ADSL la moins chère pour les professionnels.

En matière de facilitation du travail des ONG/associations, en apportant les ordinateurs dans certaines zones rurales, les projets TIC ont permis d'effectuer certaines tâches dans ces localités administratives. En effet, avant de promouvoir les TIC, certaines ONG qui évoluaient déjà dans d'autres domaines, se déplaçaient parfois avec des dossiers en version papier pour effectuer des saisies. Comme les ONG doivent rendre compte à leurs financeurs, certains travailleurs associatifs, évoluant en milieu rural, devaient parfois se déplacer à Ouagadougou au siège de l'ONG ou se rendre dans un cybercafé d'une localité proche du lieu d'intervention de ces employés, pour saisir les rapports qui seront envoyés aux bailleurs.

Dans le même ordre d'idée, mais en lien avec internet, avant que certaines structures disposent de connexion internet dans leurs locaux situés en milieu rural, il arrivait que des employés envoient une clé UBS comportant des données pour un travail à effectuer. En outre, il arrivait aussi que des employés se déplacent avec des unités centrales pour transporter des données d'une localité à une autre. Cela parce qu'elles ne pouvaient pas envoyer ces données via internet. Aujourd'hui cette pratique semble lointaine mais jusqu'en 2005, elle était en cours dans certaines structures.

Par rapport aux économies en matière de frais de communication, les échanges de messages électroniques ne se font pas uniquement entre les acteurs associatifs et leurs

collaborateurs étrangers. A l'intérieur d'une même structure associative, internet sert aussi d'outil de communication régulièrement utilisé. Internet (tout comme le téléphone fixe ou mobile, le cas du téléphone mobile est davantage développé plus bas) facilite également la communication entre les membres d'une même ONG ou association. Toutes les structures qui ont des antennes dans d'autres localités que leur lieu de siège, ont affirmé qu'internet contribue à faciliter le fonctionnement de leurs organisations.

2- Internet et circulation de l'information dans les ONG/associations

L'arrivée des ordinateurs et d'internet dans les ONG/associations a favorisé la circulation de l'information dans les grandes organisations qui couvrent plusieurs villes voire plusieurs provinces du pays. Il est ici question des structures de types fédérations, groupements, réseaux d'ONG/associations. RECIF/ONG, la FEPASSI et TIN TUA font partie de ce type d'organisations qui avaient des difficultés à faire circuler l'information depuis les premiers responsables vers les milliers de membres à la base et réciproquement. Les analyses sur le rôle d'internet dans la circulation de l'information, se font ici, en prenant le cas de RECIF/ONG comme exemple. Ce choix s'explique par le fait que les activités de la FEPASSI et de Tin Tua sont analysées en détails dans les études de cas du chapitre suivant. Ici, les analyses partent donc du cas de RECIF/ONG mais il convient de noter que les difficultés en matière de circulation de l'information dans cette ONG, sont similaires aux difficultés que rencontrent les deux autres organisations sur la même question. La responsable du projet TIC de RECIF/ONG affirmait que *« les TIC ont amélioré le dispositif de circulation de l'information à l'intérieur de RECIF, parce qu'avant, l'information circulait difficilement et n'atteignait pas la base. Avant nous profitions des assemblés générales et rencontres qui nous conduisaient à la base, pour leur apporter certaines informations qui n'étaient pas urgentes. »* Il s'agit souvent de partage d'expériences. Pour faciliter ce partage, RECIF/ONG, avant l'utilisation d'internet par les membres du réseau, avait créé un bulletin de liaison entre les différents membres à la base (dans divers localités du Burkina) et le siège à Ouagadougou. Il était demandé aux différentes structures membres, d'envoyer des données pour alimenter le bulletin qui en l'absence de site web à l'époque, devait constituer à la fois un outil d'information sur les activités de l'ensemble du réseau et un outil de visibilité. Entre outre, ce bulletin était aussi censé permettre une communication régulière entre le siège à Ouagadougou et les différentes associations localisées en milieu rural notamment. Ce bulletin n'était pas suffisamment alimenté en article. La responsable de RECIF/ONG disait à ce propos :

« nous avons vraiment fondé des espoirs sur ce bulletin, mais à un moment nous étions vraiment en manque d'articles. Parce que les gens ne faisaient pas parvenir les informations. Non pas parce qu'ils n'y avaient pas d'expériences (à partager), mais parce que l'information ne circulait pas ». Après plusieurs relances infructueuses auprès des membres à la base, RECIF/ONG croyant que le fait de ne pas envoyer d'articles était lié à une ignorance des techniques de rédaction, a formé plusieurs représentants d'associations membres du réseau mais cela n'a pas produit plus d'articles. Plusieurs autres initiatives ont été prises sans succès. Les associations membres de RECIF/ONG ont commencé à envoyer spontanément des articles quand ce réseau d'ONG et associations a entamé la promotion des TIC. En analysant plus haut, les difficultés que rencontrent les ONG/associations de promotion des TIC, ces formations ont été évoquées. Au-delà des compétences techniques dont les participants sont censés disposer, les formateurs les sensibilisent sur l'utilité d'internet dans leur travail au quotidien. Un accent particulier est mis sur l'intérêt que les participants ont à rendre leurs structures visibles sur le web afin de profiter d'éventuelles opportunités, notamment la possibilité de trouver des partenaires financiers. Il s'agit là d'un argument qui a une grande force de conviction auprès des associations, parce qu'elles ont besoin de diversifier leurs partenariats, de trouver de nouveaux bailleurs. Ainsi, suite aux formations sur l'appropriation des ordinateurs et d'internet, plusieurs associations membres de RECIF/ONG, ont créé des sites web et envoient plus régulièrement des informations pour animer le site web de l'ensemble du réseau.

On peut dire qu'en plus des formations dont ces membres à la base ont bénéficié à la base, ce qui expliquerait l'envoi régulier d'information serait la perception de l'enjeu de la visibilité sur internet. Plusieurs associations ont trouvé des partenaires financiers via internet. Du fait que ces associations font partie d'un réseau et que l'information y circule, même les organisations qui n'ont pas encore trouvé de partenaires via internet, savent que cela est possible. Par ailleurs comme cela apparaît dans le tableau 4, ces dispositifs et en particulier internet sont perçus comme une vitrine permettant de faire une promotion des activités de l'association afin de trouver des bailleurs. Cet enjeu semble avoir, indirectement favorisé le partage d'expérience au sein de groupements d'associations comme RECIF/ONG. Il convient aussi de rappeler que les partenaires étrangers comme IICD, poussent les associations qu'ils soutiennent à partager leurs expériences. Cela contribue aussi à expliquer pourquoi des associations qui ne partageaient pas leur expérience le font maintenant. Il y a un esprit de partage d'expériences que les associations

n'avaient pas avant la promotion des TIC. Les participations à plusieurs séances de formation en multimédia, ont permis de constater que les formateurs insistent sur l'esprit du partage d'expérience. Le monde associatif étant un milieu où les rivalités, voire la « concurrence », existent entre structures à la recherche de financeurs qui sont souvent difficiles à trouver, certaines associations adoptent parfois une attitude de prudence par rapport au partage de leurs expériences avec les autres membres du même réseau. On ne peut pas affirmer que cette « frilosité du partage d'expérience » a disparu, mais il faut constater qu'il y a actuellement ce type de partage dans les réseaux associatifs.

En dehors du partage d'expériences, internet a aussi contribué à faciliter la circulation de l'information entre les associations membres d'un même réseau dans la mesure où le site internet du réseau est une source d'informations pour tous les membres. Parallèlement à cela, quand une association membre dispose d'un site internet, les autres associations peuvent visiter ce site. Si celui-ci est régulièrement mis à jour (ce n'est pas toujours le cas des sites des petites associations disposant de peu de moyens), il constitue aussi une source d'information.

La FEPASSI et TIN TUA n'ont pas exactement rencontré la même difficulté que RECIF/ONG, c'est-à-dire un manque d'articles pour alimenter un bulletin. Mais internet a aussi contribué à faciliter la circulation de l'information entre les membres à la base et les responsables du siège de chacune de ces deux organisations. Des responsables de grosses structures associatives affirment qu'internet permet de démocratiser l'information en permettant aux membres à la base de disposer de certaines données. Il convient de préciser que cela ne peut être vrai que pour les membres qui ont accès à internet. Certes ce dispositif donne la possibilité à un plus grand nombre de membres d'accéder à de l'information qui les concerne, mais sur les milliers de personnes qui composent chacune de ces trois organisations, il n'est pas évident que tous (surtout ceux des milieux ruraux) puissent se connecter à internet pour s'informer sur leur organisation.

3. Les abonnements mobiles par forfait groupés : une pratique pour faire baisser les coûts de communication

Tout comme internet, le téléphone mobile semble aussi être un important outil de travail pour les ONG/associations. La pratique d'abonnements forfaitaires groupés appelés « flottes » se développe de plus en plus dans les milieux professionnels au Burkina. Les acteurs associatifs font partie de ceux qui font appel aux « flottes ». Le principe de la « flotte » est le suivant : il s'agit d'un abonnement téléphonique mobile groupé nécessitant un certain nombre de lignes (5 par exemple chez l'opérateur Télécel). Les appels entre les lignes de ce groupe sont gratuits, moyennant un forfait mensuel à payer pour chaque ligne du groupe. Par exemple chez Télécel, ce forfait est de 5 900 F CFA TTC pour chaque ligne du groupe. Pour ce qui concerne les appels en direction de numéros autres que ceux du groupe, les utilisateurs peuvent créditer leurs appareils avec des cartes de recharge ordinaires. Ils ont aussi la possibilité de faire créditer leur ligne téléphonique sous forme d'abonnement mensuel. Cette offre est très utilisée par les ONG/associations qui ont des collaborateurs dans plusieurs localités (surtout en milieu rural). Cela ne veut pas dire que les organisations dont tous les membres sont dans une même ville n'utilisent pas la « flotte », mais le mobile est souvent l'unique moyen d'entrer en contact téléphonique avec des collaborateurs dans une localité rurale. Parce que les lignes de téléphonie fixe sont très peu développées au Burkina Faso. Ainsi dans certains milieux ruraux, les associations ne peuvent joindre leurs collègues sur une ligne mobile. Comme beaucoup d'acteurs associatifs travaillent dans ces localités, cet outil de communication a du succès auprès d'eux, parce qu'il correspond à un de leurs besoins de communication. Avant le développement de la téléphonie mobile au début des années 2000, fournir des informations (que le téléphone mobile permet de faire passer aujourd'hui) à des collègues situés dans des localités rurales nécessitait parfois un déplacement. Comme ces organisations couvrent plusieurs provinces du Burkina, cela engendrait des frais de missions qui pouvaient être importants. Il arrivait que les associations ne « dépêchent » pas une mission pour envoyer des informations, mais utilisent les services de compagnies de transport en commun. Au Burkina Faso, ces compagnies développent parfois un service de transport de courriers et colis. Toutes les zones du Burkina ne disposent pas de bureaux de poste. Dès lors, utiliser les services d'une compagnie de transport est souvent un moyen adapté pour expédier des colis. Dans ces cas de figure le destinataire reçoit l'envoi dans les locaux de la compagnie. Cependant selon la nature de l'information ou des données à transmettre, les associations

ne peuvent pas toujours utiliser les services de ces compagnies, ce qui nécessite alors une mission. Au-delà donc du fait de faciliter le travail de certaines organisations associatives qui ont souvent la spécificité d'être ancrées dans des milieux ruraux ou peu desservis en réseaux de téléphonie fixe ou internet, le téléphone mobile (et internet quand il est disponible) permet aussi à ces organisations de faire des économies en termes de frais de missions ou d'envoi de courriers. En cas d'urgence l'envoi de courrier postal (quand il y a un bureau de poste dans la localité) n'est pas non plus approprié parce que le courrier ne parvient pas au destinataire dans des délais relativement courts comme cela peut être le cas dans certains pays développés. Aujourd'hui le téléphone mobile donne une possibilité aux ONG/associations ancrées dans les milieux ruraux, de pallier ces difficultés.

Un autre facteur explicatif du succès des « flottes » auprès des ONG/associations, est lié à la maîtrise des frais de communication que cette offre permet de faire. En effet, comme les communications sont gratuites à l'intérieur du groupe, cette offre permet aux acteurs associatifs de maîtriser leurs factures de communications téléphoniques en connaissant par avance la somme à payer pour les communications entre personnes appartenant à la « flotte ». Ces « flottes » sont particulièrement très utiles pendant les périodes de grandes activités dans les ONG/associations. Ce sont souvent des moments où des membres associatifs peuvent s'appeler plusieurs fois par jour. Pour faciliter les communications entre réseaux téléphoniques différents, certaines structures souscrivent à des « flottes » chez des opérateurs différents. Dans la mesure où en dehors des appels à l'intérieur d'un groupe donné les membres des associations effectuent d'autres appels dans le cadre professionnel ou privé. Il suffit alors d'acheter le crédit de communication nécessaire. A titre d'exemple, une structure associative comme TIN TUA qui couvre pratiquement tout l'Est du Burkina dispose de deux « flottes » différentes. Une chez l'opérateur Telmob, qui concerne un groupe de 100 personnes, et une autre chez l'opérateur Zain qui concerne un groupe de 70 personnes.

En matière d'utilisation du téléphone mobile, les usages des ONG/associations ont les mêmes caractéristiques que ceux rencontrés dans le milieu professionnel des administrations publiques par exemple. Le cellulaire est un outil de coordination du travail au quotidien. Avec la possibilité de joindre plus facilement son interlocuteur. Cela a néanmoins des inconvénients parce que certains membres associatifs sont aussi gênés par le fait que le téléphone mobile prolonge le travail au-delà des heures voire des *jours de travail*

normal. Selon les urgences certaines personnes peuvent être jointes un jour de repos pour préparer un dossier pour le lendemain ou pour l'envoyer à un collaborateur à l'étranger via internet. Au Burkina Faso, cette pratique ne concerne pas spécifiquement les travailleurs associatifs, en outre, elle semble avoir pris de l'ampleur avec le développement de la téléphonie mobile.

4- Diversification des moyens de communication au sein des ONG/associations

Les ONG/associations diversifient parfois les dispositifs permettant de téléphoner, cela (toujours) dans le but de faire des économies en matière de frais de communication. Il convient de dire que dans le but de conquérir une plus grande clientèle dans un pays pauvre comme le Burkina, l'opérateur de télécommunication ONATEL varie ses offres pour prendre en compte la disparité des pouvoirs d'achat des Burkinabé. La carte prépayée « phone cash » correspond aux types de services destinés aux Burkinabé à faible pouvoir d'achat. Adopté par certains foyers burkinabé, il convient aussi de dire que certaines associations font appel à ce service. Comme la carte prépayée mobile, il s'agit d'une carte que le client achète pour effectuer un appel. Le client a aussi la possibilité de prendre un forfait mensuel dont le montant souscrit est directement prélevé sur son compte. Pour maîtriser leurs frais, certaines associations utilisent le « phone cash » ; en faisant cela, elles n'attendent pas la fin du mois pour découvrir leur facteur de téléphone fixe. Tout comme elles peuvent le faire pour le mobile, certaines associations contrôlent aussi de cette manière leurs dépenses. L'association Songtaaba est l'une de celles qui utilisent le « phone cash ». A ce propos, l'une des responsables de cette association a expliqué comment en utilisant internet par l'ADSL, « le phone cash », le téléphone mobile, son association essaie de trouver des moyens pour diminuer les frais de communication. Selon elle, avant d'utiliser l'ADSL, la facture de téléphone fixe de Songtaaba s'élevé à plus de 200 000 F CFA (plus de 600 euros) par mois. Elle affirme aussi ceci : « *en cherchant à réduire nos charges nous avons opté pour une connexion internet par ADSL dès que cela a été possible chez l'ONATEL. Pour le téléphone fixe nous utilisons le phone cash, donc nous utilisons maintenant des cartes pour appeler. Actuellement nous avons choisi un certain nombre de personnes pour lesquelles nous voulons prendre une « flotte » pour amoindrir les coûts des appels sur mobile.* » Selon cette responsable, ces différents choix ont permis à son association de faire descendre ses frais de communication à 90 000 F CFA pour mois. Soit 75 000 F CFA pour internet et la ligne téléphonique et 15 000 F CFA pour les frais de cartes prépayées « phone cash » pour les appels à partir du fixe. Ainsi

en utilisant différents dispositifs, les frais de communication mensuelle de Songtaaba sont passés de plus de 200 000 F CFA à 90 000 F CFA. Comme les associations disposent souvent de peu de moyens financiers, elles sont de plus en plus amenées à faire attention à leurs frais de communication qui peuvent rapidement augmenter. Ainsi, dans le cadre de la recherche de solutions au problème de viabilité de leurs projets, les associations adoptent parfois des pratiques de diversification des dispositifs de communication qu'elles utilisent, à l'image de ce que font certains particuliers au Burkina Faso.

D'autres offres de télécommunication qui peuvent être utilisées dans le milieu associatif

D'autres offres de téléphonie au Burkina sont aussi adaptées au contexte des ONG/associations (notamment celles évoluant en milieu rural) ; les enquêtes n'ont pas permis d'observer sur le terrain, des usages associatifs liés à ces offres. Même si ces offres n'ont pas été abordées en entretien, dans le but de montrer comment elles peuvent contribuer à faciliter le travail des associations, il convient de noter qu'il y a au niveau de l'ONATEL, une carte téléphonique prépayée dénommée Dounia (« le monde » en langue locale mooré). Cette carte comme son nom le suggère, est conçue pour des appels vers l'extérieur. L'appel vers un numéro dans n'importe quel autre pays du monde est facturé 150 F Cfa la minute, tandis qu'un appel vers tout numéro d'un réseau burkinabé coûte 250 F Cfa la minute. Il revient donc moins cher d'utiliser une carte Dounia pour appeler via une ligne mobile ou fixe des partenaires en Europe que d'utiliser cette même ligne sans carte Dounia. Mais comme cela a été dit, les associations rencontrées n'ont pas affirmé utiliser ce type de service. Il convient de noter que la carte prépayée Dounia a un inconvénient lié au fait qu'avec le système qu'utilise cette carte, le numéro de l'émetteur de l'appel est masqué. Cet aspect peut être décourageant pour des usages professionnels de cette carte parce qu'il semble qu'utiliser un numéro masqué peut être gênant dans le milieu professionnel (voire donner peu de crédibilité à l'émetteur de l'appel.)

En matière de téléphonie, l'ONATEL avait mis sur le marché, une offre à propos de laquelle certains acteurs associatifs avaient manifesté de l'intérêt pendant les enquêtes. Il s'agissait d'une offre : le « CDMA », particulièrement adaptée au milieu rural où le problème de ligne téléphonique fixe se pose avec plus d'acuité que dans les villes. C'est une offre qui intègre à la fois la téléphonie fixe et mobile, internet, et la possibilité d'envoyer

des SMS. En termes d'alimentation électrique le dispositif peut fonctionner avec le secteur ou une source émanant d'une plaque solaire. Ce dispositif peut faire appel à un terminal fixe ou mobile. Pour le cas du poste fixe, celui-ci est préactivé au niveau de l'agence ONATEL de la localité. Puis un numéro est attribué au client qui dans un rayon couvert par le signal peut émettre et/ou recevoir des appels téléphoniques ou des SMS. Le client peut utiliser des cartes de recharge comme s'il utilisait un poste fixe classique.

Cette offre permet notamment d'étendre la zone de couverture des lignes fixes. D'autant plus que le dispositif comporte une antenne externe pour permettre la communication dans les zones difficiles (très boisée) ou éloignées du centre d'émission du signal. Il s'agit donc d'une possibilité pour les associations évoluant dans les zones rurales de disposer d'une ligne fixe et de faire aussi des économies quand elles émettent un appel vers un autre poste fixe. Pour comprendre cet enjeu pour les petites associations en milieu rural, il faut savoir que dans ces localités les acteurs associatifs sont obligés d'utiliser leurs téléphones mobiles pour émettre des appels professionnels en direction de lignes fixes. Ce qui engendre un coût d'appel élevé. Dès lors la possibilité d'avoir un dispositif qui peut faire appel à un téléphone fixe ou mobile, tout en utilisant des cartes prépayées destinées au fixe, est un avantage pour ces associations dans ces zones peu desservies en ligne fixes. Plusieurs acteurs avaient fait part de leur intention de s'équiper, mais la technologie était encore récente au Burkina, et ils se renseignaient pour en savoir plus avant de s'engager.

5. La recherche de marché pour écouler des produits

En plus du fait d'utiliser le net pour la recherche de partenaires financiers pour leurs projets, certains acteurs associatifs utilisent aussi ce dispositif pour la recherche de marchés pour les produits qu'ils commercialisent. En effet, certaines structures associatives vendent des produits qui ne sont pas liés aux dispositifs multimédias. C'est le cas notamment de l'association Songtaaba et la FEPASSI.

L'association Songtaaba (signifie s'entraider en langue nationale mooré), regroupe plus de deux milles femmes de 10 provinces du Burkina, autour notamment d'activités commerciales permettant à ces femmes d'améliorer leurs conditions de vie. Ces activités commerciales concernent la production et la vente de beurre de karité, de beurre d'arachide, de « soumbala » (un produit local à base de fruit de néré utilisé comme ingrédient dans l'alimentation).

L'activité principale de Songtaaba, tourne autour de la production et de la vente de beurre de karité. L'association a créé une structure MIPROKA¹ en son sein pour s'occuper exclusivement de la promotion et de la commercialisation de ce produit.

Comme d'autres associations, Songtaaba bénéficie d'un financement de l'IICD pour utiliser les TIC en appui à ses activités. Voir le site internet de l'association : www.songtaaba.net pour plus d'informations sur ses différentes activités et les partenariats dont elle bénéficie.

L'association dispose de télécentres en zones rurales pour, entre autres, former des femmes à l'utilisation des ordinateurs et d'internet. Mais le choix a été fait de mettre l'accent ici sur ses activités de vente de beurre de karité en lien avec le fait qu'elle utilise internet pour la prospection du marché à travers le monde. Songtaaba est l'une des associations pour lesquelles internet est un bon moyen d'écouler des produits. Le Burkina est un pays qui exporte de plus de plus de beurre de karité qui est par la suite utilisé dans le domaine du cosmétique et de l'alimentaire, pour ne citer que ces cas. Le fait que ce produit ait du succès actuellement dans les pays développés ouvre un marché à l'international pour les producteurs burkinabé. C'est ainsi qu'internet constitue un moyen d'écoulement de la production des MIPROKA.

Il convient de noter qu'en plus du fait que Songtaaba vend des produits via internet, les TIC contribuent aussi à faciliter le travail de cette organisation. Par exemple le logiciel de gestion de stockage utilisé dans cette association aide la personne chargée de gérer la vente des produits. Cette personne affirmait à ce sujet : *« l'ordinateur facilite mon travail. J'ai un logiciel de gestion de stock. Ainsi quand je livre un produit, j'ai une fiche de stock qui me permet de constater les sorties et les entrées. J'enregistre les modifications dans ma base de données. Ainsi, à la fin du mois, je n'ai plus à trier des papiers pour faire l'état des opérations effectuées. Cela constitue un gain de temps intéressant. »* En matière de coordination de l'activité et en dehors de la visibilité, l'association reçoit des avis de commande par mail. Une fois qu'un client potentiel prend contact avec l'association, les échanges se font par mail jusqu'au paiement que le client effectue par virement bancaire sur le compte de l'association. Au Burkina, le paiement en ligne n'est pas encore développé. Les autorités sont en train de mettre en place le cadre réglementaire et juridique nécessaire à cela. Des textes ont été adoptés dans ce sens. A propos de l'apport d'internet dans la procédure de commercialisation du beurre de karité, la directrice de la section MIPROKA tenait ces propos : *« le client envoi un mail pour exprimer son besoin. Nous lui répondons. Si la vente va être réalisée, nous lui envoyons nos coordonnées bancaires.*

¹ MIPROKA : Maisons d'Informations et de PROMotion du KARité

Quand nous recevons le paiement, nous procédons à l'envoi de son colis et tout cela en moins d'un mois, vous voyez que c'est vraiment merveilleux. Alors qu'avant il fallait envoyer un bon de commande, qui traîne à la poste et le destinataire peut recevoir ce courrier un mois plus tard. Avant la structure avait des problèmes d'écoulement de ses produits et depuis que les TIC ont été intégrées nous vendons beaucoup plus de produits, nos clients sont satisfaits des délais que nous respectons. » Selon cette responsable, pratiquement tous les échanges avec les clients étrangers se font par mail. Même quand il faut envoyer des attestations ou autres documents parfois demandés dans ce genre d'opérations, l'association scanne les pièces justificatives nécessaires qui sont envoyées par internet. Le fax est très rarement utilisé. Songtaaba ne se sert du fax que lorsqu'il y a des contrats à signer et à retourner par fax à un partenaire. Il convient aussi de noter que l'association reçoit selon la directrice des MIPROKA, 90% des commandes venant de l'étranger par mail.

Du fait, entre autres, de sa visibilité sur internet, l'association Songtaaba reçoit des invitations à participer à des foires dans le domaine de l'agroalimentaire, à des journées économiques au Burkina mais aussi au États-Unis, en France, à Taiwan. Internet est mis à profit pour préparer ces participations et une fois sur place (quand il s'agit d'un déplacement à l'étranger), les représentants de Songtaaba distribuent les coordonnées (notamment électroniques : mail, adresse du site web et du blog) de l'association et enregistrent ceux-ci dans les catalogues. Ainsi l'association reçoit parfois par mail, des invitations de participation ou des programmes de foires.

Cette enquête a voulu savoir ce que la commercialisation du beurre de karité via internet rapporte financièrement (par mois) à l'association. Sur cette question, les informations obtenues ne sont pas satisfaisantes. En effet, une responsable de l'association a affirmé que sa structure est satisfaite des ventes via internet, et que parmi les commandes qui passent par ce dispositif, certaines concernent des quantités d'environ 2 tonnes de beurre de karité. Cependant en matière de chiffre d'affaire elle est restée réservée. Cette attitude pourrait être liée au fait que les responsables ont été rencontrés plusieurs fois, à travers notamment la participation à des activités du réseau Burkina-NTIC, ou dans le cadre d'ateliers/bilan des projets financés par IICD, un des partenaires de Songtaaba. Sachant que les contacts étaient établis aussi avec leur bailleur de fonds, et que les informations qu'elle a fournies sont susceptibles d'être publiées, cette responsable n'aurait pas voulu divulguer des chiffres à caractère stratégique. En effet, comme cela a été vu précédemment, en 2008, l'IICD avait

L'intention de suspendre son soutien financier à certains projets TIC initiés au Burkina Faso. Songtaaba est l'une des associations qui avait protesté quant à la manière dont l'IICD finance les projets. Puisque Songtaaba bénéficiaire du financement d'un projet TIC n'avait pas reçu l'ensemble des fonds qui lui étaient destinés. Dans la mesure où l'association Songtaaba demandait des finances pour faire face à une situation difficile, cette responsable aurait estimé qu'il n'était pas opportun d'annoncer que l'association réalise des bénéfices satisfaisants en matière de commercialisation de beurre de karité, pour la raison que cela soutiendrait l'initiative de l'IICD, lequel poussait ces partenaires burkinabé à diversifier leurs sources de financement en faisant notamment appel à l'autofinancement.

TIC et opportunités pour les ONG/associations

Dans ce chapitre il a d'abord été question des représentations des TIC dans le milieu associatif burkinabé qui agissent pour la promotion de ces dispositifs. Ceux-ci sont perçus comme des sources d'opportunités diverses pour les ONG/associations. En outre, selon les acteurs rencontrés, les TIC représentent des outils de travail et tendent à symboliser la modernité. Certains acteurs pensent que ces objets de communication offrent aux Africains la possibilité de « faire un bon en avant » pour rattraper le retard par rapport au reste du monde. Comme cela a été vu dans ce chapitre, si certains acteurs associatifs ont une perception positive des valeurs associées aux TIC, d'autres sont plus réservés en affirmant qu'il faut considérer les TIC comme un soutien à des activités données. Dans leur cas, il ne faudrait pas accorder de valeurs particulières aux TIC, parce que la plus value que peuvent apporter ces dispositifs ne viendra pas de ces outils de communication eux-mêmes, mais de ce que les utilisateurs en font.

Les usages des acteurs associatifs sont donc en lien avec leurs perceptions des TIC, celles-ci sont mises à contribution pour la coordination du fonctionnement de ces associations. Internet permet d'une part le partage de fichiers entre membres, d'une même association, et d'autre part entre celle-ci et ses partenaires. Le téléphone cellulaire est aussi utilisé pour la coordination du travail au quotidien. Au-delà du fait que ces deux dispositifs contribuent à faciliter le travail des ONG/associations, ce chapitre a aussi montré comment ces dispositifs donnent la possibilité aux ONG/associations de faire des économies. Dans ce sens, certaines associations diversifient les dispositifs de communication qu'elles utilisent,

en fonction de leurs besoins d'échange d'informations et des économies que le dispositif choisi permet de faire.

Internet est également utilisé pour la recherche de partenaires. Dans ce cas les ONG/associations créent des sites web, des blogs, utilisent des réseaux sociaux de partage de contenus (par exemple elles publient des données relatives aux activités de leurs structures). Cependant les sites web de la plupart des associations ne sont pas régulièrement mis à jour. Cela s'expliquerait par un manque de moyens humains et financiers, ou par un manque de contenus. Puisque certaines petites associations ne mènent pas des activités régulières, leurs sites web se résument parfois à des pages de présentation : de l'association, de ses domaines d'activités. De manière irrégulière, selon les actions menées, le site est alimenté en articles. Cependant cette remarque ne concerne pas toutes les associations, certaines comme Yam Pukri sont très dynamiques et se sont par ailleurs spécialisées dans la production de contenus pour sensibiliser les Burkinabé et participer ainsi à une plus grande appropriation des TIC. Le chapitre qui suit porte sur des études de cas de certains projets.

Ce chapitre a montré que selon le domaine d'activités de l'association considérée, les TIC et internet en particulier, sont utilisés pour commercialiser des produits. L'association Songtaaba et la FEPASSI font partie des structures qui ont de tels usages d'internet. Le cas de Songtaaba a été développé dans ce chapitre, celui de la FEPASSI l'est dans le suivant.

CHAPITRE 3 : ÉTUDES DE CAS DE QUELQUES PROJETS TIC

Ce chapitre met l'accent sur les actions de certaines structures associatives de promotion des TIC. Il y est question des activités de Sahel Solidarité SASO, de l'association Yam Pukri, de l'association TIN TUA, et de la FEPASSI. Il se conclut par l'analyse des actions que différents promoteurs associatifs, étatiques et privés mènent chaque année pour célébrer la semaine nationale de l'internet.

Yam Pukri a été choisi dans le cadre de ces études de cas, parce qu'elle fait partie des associations qui ont été créées pour se consacrer exclusivement à la promotion des TIC. Dans ce sens elle est parfois considérée comme pionnière dans ce domaine au Burkina Faso. En outre, dans la catégorie des associations qui se consacrent uniquement à la promotion des TIC, elle est celle qui a su s'imposer et trouver les moyens de s'autofinancer afin d'être le plus autonome possible.

Le choix de la FEPASSI a pour but d'aller au-delà des idées reçues au Burkina, qui pensent que « les TIC ne sont pas faites pour les paysans ». A travers ce cas, il est question de montrer que certains paysans burkinabé se représentent les TIC et se les approprient dans le cadre de leurs activités professionnelles notamment.

L'association TIN TUA (ATT) qui, en fait, est une ONG mais garde son appellation association pour des raisons de convenance, est l'une des plus grande ONG du Burkina et l'une des plus dynamiques. Elle est présentée ici pour symboliser les ONG qui évoluaient dans d'autres domaines et qui se sont par la suite intéressées à la promotion des TIC avec plus de succès que de nombreuses associations qui se sont créées spécifiquement pour promouvoir ces dispositifs. Le cas de TIN TUA peut constituer une entrée qui permet d'apprécier les différences de réalités que vivent les ONG d'une part et les associations de promotion des TIC d'autre part.

SASO est l'une des premières ONG créées dans les années 1970 au Burkina Faso. L'intérêt de cette recherche s'est porté sur les usages transversaux que cette ONG fait des TIC dans les activités qu'elles mènent. Parmi les projets financés par l'IICD, le projet TIC de SASO qui consiste à utiliser ces dispositifs dans le cadre de sensibilisations à l'hygiène en milieu rural, a souvent été cités comme exemplaire (tout comme le projet de la FEPASSI) pendant les différentes rencontres.

La semaine nationale de l'internet (SNI) est la plus grande manifestation consacrée chaque année à la promotion des TIC et d'internet en particulier. En cela, il semble intéressant dans ce travail qui porte sur la promotion des TIC, d'analyser dans un cas particulier, cette manifestation. Cela pour appréhender son rôle dans la vulgarisation des TIC au Burkina Faso.

I. Les TIC comme dispositifs de médiation du changement de comportement en matière d'hygiène en milieu rural

L'ONG Sahel Solidarité (SASO) a été créée en 1973 pendant la période de famine due à la sécheresse qui sévissait dans les pays du sahel dont le Burkina Faso. Initialement SASO avait donc pour but de lutter contre la faim dans ce pays. Au fil des années l'ONG a diversifié ses activités et actuellement elle intervient dans des domaines divers comme la santé, à travers notamment la sensibilisation à l'hygiène, l'appui aux femmes défavorisées, la création de retenues d'eau, l'alphabétisation, l'apport d'aide alimentaire aux personnes en difficulté, entre autres. Comme le disent les responsables de la structure, c'est une ONG qui rencontre des difficultés de financement depuis quelques années. Pour prendre connaissance de l'envergure de cette organisation, il faut savoir que ses responsables affirment qu'à une époque elle a couvert 25 provinces du Burkina. Elle n'en couvre que 8 maintenant. Cette ONG n'a commencé à promouvoir les TIC qu'à partir de 2005, suite au soutien apporté par l'arrivée de l'IICD au Burkina. Le projet TIC de SASO comporte deux volets, l'un se consacre à l'accès des populations de la localité de Bokin aux TIC, à travers la création d'un télécentre communautaire. Le second volet concerne l'utilisation de ces dispositifs en appui aux activités de sensibilisations de populations rurales en matière d'hygiène. Ce second axe sera plus amplement analysé dans ce travail. Le cybercentre de SASO, ne fonctionne pratiquement pas. En rencontrant les responsables de la structure, ceux-ci faisaient savoir que le centre rencontre des difficultés qui sont similaires à ceux analysés précédemment. Néanmoins, on pouvait penser que les populations avaient accès aux TIC. Or, lors du tournage du film promotionnel des activités de SASO, l'interrogation des acteurs de terrain de SASO et des populations présents pour une séance de formation en informatique, a montré que ce centre ne fonctionne pas régulièrement. Des personnes rencontrées pendant le tournage du film, notamment au cours de la séance de sensibilisation, ne savent pas ce que c'est qu'un ordinateur ou internet. Certaines personnes

venant des villages environnants, qui collaborent avec SASO ont des connaissances limitées de l'ordinateur et d'internet. D'autres rencontrées près du siège local de SASO, ont affirmé connaître les domaines d'activités de cette ONG, mais ne savaient pas que celle-ci disposaient d'un centre de formation en informatique. Pourtant cette ONG bénéficie d'un financement et dispose d'un cybercentre communautaire pour promouvoir ces dispositifs. Des échanges avec des agents de terrain de SASO ont révélé que l'ONG ne mène pas des actions de vulgarisation des TIC. Cette association a la possibilité de faire une promotion des TIC quand il y a des séances de sensibilisation à l'hygiène, sans que cela n'empiète grandement sur le temps consacré à cette sensibilisation. Certes le but principal des séances concerne le débat sur l'hygiène, mais il peut être envisagé qu'avant que ce débat ne commence, au moment où certains réglages se font, un animateur fasse la promotion des TIC. Il pourrait s'agir d'expliquer aux populations ce que c'est qu'un ordinateur et internet. Des images de vulgarisations sur des pratiques ou des expériences d'usages pourraient les intéresser. Il serait utile de leur faire savoir qu'elles peuvent avoir accès à ces dispositifs dans les locaux de l'ONG. Ayant participé à une séance de sensibilisation, il a été possible de constater qu'il y avait des temps d'attente qui auraient pu être occupés par une telle activité. Il est vrai qu'il s'agit de populations pour la plupart analphabètes vivant des réalités quotidiennes qui pourrait faire dire à certains que les TIC ne les intéresseraient pas. Mais il convient de garder à l'esprit que dans ces localités, il n'y a pas que des analphabètes et des personnes qui ont des difficultés à s'alimenter au quotidien. On y trouve des collégiens et lycéens, des enseignants, des fonctionnaires territoriaux et d'autres catégories de travailleurs qui pourraient être intéressés par l'accès à ces dispositifs, en fréquentant le cybercentre de SASO. Cela pourrait donner une seconde vie à ce centre. Celui-ci est sous-exploité à cause notamment du manque d'énergie qui augmente ses frais de fonctionnement. Mais si les populations ont un réel intérêt à tirer des TIC, notamment d'internet, elles seraient peut-être prêtes à payer pour y accéder. Le projet TIC de SASO est conçu de sorte qu'actuellement, selon les responsables, les prestations du centre de formation en bureautique ne sont pas payantes. Elles ne le sont pas, mais le centre ne fonctionne pratiquement pas. Une bonne promotion des TIC (qui peu être faite sans frais supplémentaires importants) et une diversification des services offerts (lesquels pourraient être pensés en fonction des besoins des populations) sont des pistes qui peuvent être envisagées pour que SASO accomplisse sa mission de promotion de l'accès aux TIC à Bokin. Cette ONG a un projet de création une radio, l'ouverture de celle-ci donnerait aussi d'autres possibilités de promotion des TIC.

1- Les TIC comme support de sensibilisation à l'hygiène

Deux types de sensibilisations sont faites : des séances dans des écoles primaires et d'autres de nuit à destination de l'ensemble des habitants, sur une place publique d'un village. Dans les écoles, la sensibilisation se fait à travers un sketch, à l'issue duquel l'animateur diffuse par le biais d'un vidéoprojecteur plusieurs images révélant des problèmes devant lesquels les élèves sont amenés à désigner les mauvais comportements et à suggérer les bons.

Pour ce qui est de la sensibilisation sur les places publiques pour toute la population, des artistes locaux introduisent la séance en jouant de la musique locale, « contextualisée » avec l'objet de la sensibilisation. Les photos prises par les habitants et d'autres images sont projetées, l'animateur demande aux résidents de la localité de commenter les images. Les réactions provoquées posent les bases du débat entre les populations sur le thème. Avant d'utiliser les appareils photos numériques, les ordinateurs et autres objets de communication modernes, les agents de terrain de SASO, utilisaient des dessins sur des supports papiers (format A4 ou A3 en général) pour leurs sensibilisations. Cette manière de faire, avait selon eux, l'inconvénient de ne pas être efficace quand il y avait par exemple un grand nombre d'élèves à sensibiliser : les images n'étaient pas bien visibles pour les personnes les plus éloignées de l'animateur. Dans ce sens, la possibilité d'utiliser un vidéo projecteur qui permet d'agrandir le support sur lequel les images filmées ou photographiées sont projetées, constituerait selon les agents des SASO, un avantage dans le cadre de leur quête d'efficacité.

Un autre avantage que les membres de SASO évoquent par rapport à l'utilisation des TIC pour les sensibilisations vient du fait que ces dispositifs contribuent à rendre les sensibilisations de soir possible. En effet, les sensibilisations dans les écoles et dans les centres de santé maternelle et infantile, ne touchent que les enfants et les mères de familles. Alors que dans ces localités rurales notamment, le rôle du père est souvent central quand il s'agit de question de santé. Que ces aspects soient liés à l'hygiène alimentaire ou aux vaccinations, l'avis du père est déterminant. Par ailleurs il arrive que certains hommes refusent que leurs enfants soient vaccinés contre certaines maladies ou que ces enfants suivent certains conseils d'hygiène qui leur ont été donnés à l'école¹.

¹ Les images tournées à l'occasion du film documentaire, disponibles en ligne sur le site internet de l'ONG : www.sahelsolidarite.bf dans la rubrique TV SASO, montrent des situations souvent rencontrées sur le terrain par rapport aux comportements de certains parents.

Selon les responsables de SASO, un des avantages qu'aurait apporté l'utilisation des TIC, serait lié à la capacité à intéresser les populations qui participent aux séances de nuit. D'abord il convient de dire que le choix du soir, vient du fait qu'en journée, en dehors des mères qui amènent leurs enfants au centre de santé, il n'est pas possible de rencontrer des parents pour des sensibilisations. La plupart de ces derniers travaillent dans la journée.

L'aspect attractif qu'apporteraient les TIC, viendrait du fait qu'il y aurait au niveau des populations, une sorte d'intérêt particulier, une sorte de « proximité psychologique » à voir passer à l'écran des personnes de leur entourage. Ce qui ne s'exprime pas quand les animateurs utilisent des dessins. Ayant participé à une séance de sensibilisation, il a été possible d'assister à des commentaires de certaines personnes, suite aux images qui défilaient à l'écran. Selon SASO, cette « proximité psychologique » favoriserait la participation des populations. Elles se sentiraient plus concernées dans la mesure où parfois les images diffusées sont celles de leurs proches : parents, voisins (notamment) photographiés par des gens du village. Cette démarche qu'utilise SASO, est qualifiée par certains auteurs comme Guy Bessette, de communication et participation communautaire. Celle-ci nécessite dans le cas de SASO, la participation des populations locales au processus de sensibilisation. Pour montrer l'intérêt d'impliquer les populations, Bessette soutient l'idée selon laquelle : *« la communication est une composante essentielle de la recherche et du développement participatif [...] La façon d'approcher une communauté locale, [...] la manière de recueillir l'information et de la partager, tout cela implique une manière d'établir un processus de communication. La manière dont la communication sera établie avec les gens conditionnera la façon dont ils se sentiront concernés par les problèmes abordés et le degré avec lequel ils participeront à une initiative concrète visant à les solutionner¹. »* En plus de la manière selon laquelle la population est approchée et impliquée dans la démarche de communication, la prise en compte des codes culturels du milieu est aussi un aspect important.

La sensibilisation de nuit par le biais des TIC, permet d'apporter une activité nocturne aux populations rurales. Celles-ci, notamment à cause du manque d'électricité, sont limitées dans les activités qu'elles peuvent mener la nuit. Ainsi, en organisant les séances de sensibilisation, SASO crée un centre d'intérêt dans le village concerné. Pendant la séance de

¹ Guy Bessette, 2004, « Communication et participation communautaire », les Presses de l'Université de Laval, p. 9-10

sensibilisation réalisée pendant les enquêtes de terrain, des personnes de passage y ont pris part. Même si SASO, avant le jour de la sensibilisation avait fait passer l'information sur la tenue de la séance, la sensibilisation touche parfois des personnes qui ne sont pas du village concerné, notamment des passants.

Les responsables de SASO pensent que les dispositifs multimédias jouent un rôle déterminant dans leur stratégie de communication pour le changement de comportement à Bokin. Ils se disent incapables pour l'instant de quantifier la part de contribution de ces dispositifs techniques, néanmoins ils sont convaincus que ce rôle est déterminant dans le « succès » de leurs séances de sensibilisations. L'introduction de dispositifs multimédias leurs aurait permis, selon eux, d'être plus efficaces dans leur démarche et de toucher beaucoup plus de personnes. Certains spécialistes de la communication pour le changement social, comme Guy Bessette, pensent que dans le cas de recherche de solutions à un problème donné, l'usage des images vidéo est plus efficace que celui des dessins. A ce propos il affirme : *« comme dans le cas des photographies, la vidéo est habituellement utilisées pour illustrer un problème donné ou pour démontrer une solution. Cependant, l'utilisation d'un document vidéo est souvent plus efficace lorsque les images illustrent un problème et ses causes sans pour autant proposer de solutions. Celles-ci émergent alors de la discussion suivant le visionnement du document. »* (Bessette, 2004, p. 112-113.) La démarche évoquée par cet auteur correspond à celle qu'a adoptée SASO.

Le type d'usages professionnels que SASO a des TIC, a donc fait l'objet par le passé, d'analyses dans le domaine de la communication participative pour le changement social. A ce sujet, Bessette affirme que *« les ordinateurs portatifs peuvent être munis de piles qui les rendent autonomes pendant plusieurs heures [...] Les logiciels tels que PowerPoint permettent de stocker facilement des photos, des cartes, des séquences vidéo, etc., et de les utiliser lors de discussions avec des groupes spécifiques sur le terrain ou dans des communautés plus pauvres où il n'y a pas de service d'électricité, par exemple. »* (Bessette 2004, p.117.) A propos de l'efficacité de la communication pour le changement de comportement, voire pour le changement social, Missé Missé (2006 , p.14-32, 16) affirme que *« la communication stratégique de programme, en visant la réussite technique de celui-ci, utilise un ensemble varié de stratégies, de techniques et d'actes de communication, dont la sensibilisation et la persuasion à travers l'Information, Education, Communication, pour produire des identités et convaincre des publics divers de s'impliquer et de soutenir les initiatives entreprises dans divers secteurs des mutations sociales »*. Cette communication stratégique est parfois efficace, selon d'une part la manière dont la stratégie a été mise en place, et d'autre part sa mise en œuvre

avec la participation des communautés concernées. Cela dit, il reste à savoir quelle est la contribution des TIC dans ces activités de sensibilisation? Quelle serait la performance de ces dispositifs techniques dans le cadre de la démarche de SASO ?

2. De l'efficacité des dispositifs multimédias dans cette communication

L'efficacité de l'utilisation de dispositifs multimédias dans cette démarche de SASO n'a pas encore été prouvée. Le lien entre l'utilisation de dispositifs techniques de communication et la réussite d'une activité conduite par un programme ou projet est difficile à démontrer. Il faudrait être capable d'attribuer l'efficacité de l'action à tel ou tel facteur. Alors que dans bien des cas, c'est un ensemble de facteurs sociaux et techniques qui contribuent à la bonne marche des activités de sensibilisation. Il est donc difficile de déterminer, de manière précise, l'apport des TIC dans ce cas présent.

Les agents de Sahel Solidarité affirment que certaines activités comme la sensibilisation de nuit, n'auraient pas pu se faire sans l'utilisation des TIC. Toutefois le simple fait que cette activité puisse se réaliser ne donne aucun gage de succès. Par ailleurs, pour être en phase avec les populations, les organisateurs associent à l'utilisation de dispositifs multimédias, des chants, des sketches et autres moyens de communication « traditionnelle ». Ce qui montre que les objets modernes de communication ne sont pas les seuls à être utilisés. Il ne serait donc pas adéquat d'attribuer un éventuel succès de la sensibilisation aux TIC uniquement. En outre, traiter de l'efficacité de l'utilisation de dispositifs multimédias dans la communication pour le changement social est un exercice difficile à faire, tant il y a de paramètres « *non-communicationnels* » à prendre en compte. Parce que, cette efficacité suppose que les intervenants de SASO arrivent par leurs actions, à changer les comportements en matière d'hygiène des populations concernées. Or il convient de dire que le problème posé, n'est pas seulement lié à un déficit de connaissances sur les conséquences du manque d'hygiène, c'est aussi un problème de pauvreté. L'efficacité des actions menées nécessitent que les populations mènent un certain nombre d'actions avec leurs ressources propres. Or, comme le disent certains agents de SASO, toutes les familles n'ont pas les moyens de se faire construire des latrines par exemple. Ces personnes mêmes convaincues de l'intérêt d'aménager un tel endroit dans leur maison, auront du mal à adopter les comportements préconisés par la sensibilisation. Il s'agit là d'un exemple pour montrer les limites des TIC utilisées dans un processus de communication avec participation communautaire, pour la résolution d'un problème.

Le fait que les acteurs de SASO insistent sur l'efficacité des dispositifs multimédias contribue à alimenter l'imaginaire technologique qui est véhiculé dans le milieu associatif burkinabé. SASO fait partie des associations qui ont commencé la promotion des TIC suite à l'arrivée de l'IICD au Burkina. Certains membres de cette association, notamment les agents de terrain ont commencé à utiliser des dispositifs comme l'ordinateur, internet, à la suite de la collaboration avec l'ONG néerlandaise. En répercutant l'imaginaire et les discours que véhiculent leurs partenaires extérieurs sur les potentialités des TIC pour le changement social, voire le développement des pays pauvres, certains membres de *Sabel Solidarité* s'inscrivent de ce fait dans un courant de pensée *diffusionniste*. Ces membres de SASO affirment, de manière déterministe, qu'en favorisant le développement des TIC dans les milieux ruraux, on obtiendrait une amélioration des activités économiques, une facilitation du travail des différents intervenants techniques des projets de développement, entre autres. Les membres de SASO tiennent ce discours sans tenir compte des facteurs contextuels qui pourraient co-déterminer avec les TIC, les changements que ces acteurs associatifs espèrent.

Une autre piste peut être empruntée pour tenter d'expliquer le fait que certains travailleurs de SASO croient au rôle important que jouent les TIC pour le changement social. En effet, SASO étant bénéficiaire de financements pour un projet TIC, le point de vue ci-dessus évoqué peut être aussi considéré comme la défense de leurs intérêts.

II- L'association Yam Pukri : une pionnière de la promotion des TIC au Burkina Faso

Parmi les associations de promotion des TIC au Burkina, Yam Pukri est l'une des premières à se créer (en 1998) et l'une des plus connues autant au Burkina Faso qu'à l'étranger. Il a été analysé précédemment les difficultés que rencontrent les ONG/associations de promotion des TIC et les stratégies qu'elles mettent en place pour y faire face. Il a été dit dans cette partie que les ONG qui ont intégré un volet TIC à leurs domaines d'activités initiales rencontrent moins de difficultés que les associations qui se sont créées spécifiquement pour la promotion des TIC. Il ne s'agit pas de revenir sur ce qui a été dit, mais de préciser que l'association Yam Pukri est une exception par rapport à ce constat. Contrairement à l'ensemble des associations créées pour promouvoir les TIC, Yam Pukri ne rencontre pas les mêmes difficultés. En effet, cette association a su diversifier ses

activités, offrir des services adaptés à une demande. Aujourd'hui, Yam Pukri a plus des allures d'entreprise privée que d'association. Plus précisément, la structure associative créée en 1998 a vu naître une entreprise privée SULGA Concept au sein de l'association. Les membres de cette structure perçoivent leur organisation comme un groupe. Certes cette organisation n'a pas une taille d'envergure nationale ou internationale, mais il semble intéressant de savoir comment les membres de Yam Pukri perçoivent l'évolution de leur association. Yam Pukri, commercialise aujourd'hui beaucoup de services au point où les fondateurs de l'association ont dû créer une société de droit privé pour gérer certains services qui ne peuvent plus relever des activités d'une association.

Yam Pukri : de l'association à l'entreprise privée

Initialement Yam Pukri a été créé pour promouvoir les TIC à travers les formations en bureautique et la création de contenus pour faire découvrir les ordinateurs et internet. Dans ce sens l'association disposait d'une salle (elle louait un logement dans un quartier résidentiel) équipées en matériels informatiques et formait principalement des jeunes scolaires : élèves et étudiants. Si le coordinateur de l'association est un enseignant chercheur à l'UFGR d'économie et de gestion de l'université de Ouagadougou, au début des activités de l'association, des élèves et étudiants participaient aussi à l'animation des activités de la structure. Ces activités sont diverses et cela a contribué au « succès » de l'association par rapport aux autres associations faisant uniquement la promotion des TIC. Aujourd'hui l'association dispose d'un site internet portail qui comporte en plus du site de Yam Pukri, ceux de Burkina NTIC, Faso-Dev, Faso-ONG, pour ne citer que ceux-là.

1. Burkina NTIC

Il s'agit là, de l'une des premières initiatives que l'IICD a soutenue au Burkina Faso, car le réseau Burkina NTIC a été créé en 2002 grâce au soutien de cette ONG néerlandaise. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un réseau, ce qui signifie que Yam Pukri n'est pas le seul acteur concerné. Mais cette association est, avec l'IICD, à l'origine de la création de ce réseau et qu'elle en est la « cheville ouvrière » : elle coordonne les activités, réalise des formations et mène d'autres actions importantes pour la bonne marche du réseau. En 2005 suite à la sélection de projets TIC financés par l'IICD, le réseau Burkina NTIC s'est agrandi. C'est à cette étape que sont apparus les groupes thématiques TIC et agriculture, TIC et éducation etc. dont il a été question précédemment. Par ailleurs il a été vu plus haut

que certains acteurs maliens évoquent l'antériorité du réseau Burkina NTIC par rapport à la naissance des projets TIC, comme étant une des raisons pour lesquels le réseautage des partenaires de l'IICD fonctionne mieux au Burkina qu'au Mali. Cela parce que dans le cas du Burkina, l'IICD s'est basé sur un réseau fonctionnant déjà, auquel se sont affiliés les projets nouvellement financés. Ce qui n'est pas le cas au Mali où il a fallu que les bénéficiaires des projets TIC constituent le réseau. Un des problèmes qui s'est posé, entraînant l'arrêt momentané des activités de Tugunet (le nom du réseau Mali-NTIC) était lié à un jeu de pouvoir lié à la légitimité du coordonateur du réseau. Si ce problème n'est pas posé dans la coordination de Burkina-NTIC, c'est probablement parce que Yam Pukri de par son expérience dans le réseautage, sa connaissance du domaine des TIC, a pu jouir d'une « légitimité » qui a contribué à faire d'elle la coordinatrice des activités du réseau. Il est aussi possible d'affirmer que ses relations privilégiées avec les financeurs du réseau (l'IICD) ont probablement favorisé l'acquisition du rôle de leader que joue Yam Pukri au sein du réseau Burkina NTIC.

Yam Pukri alimente le site internet Burkina NTIC en articles sur l'actualité en lien avec le domaine des TIC au Burkina et dans le monde. Il s'agit d'informer les Burkinabé sur ce qui est fait spécifiquement pour le développement de ces dispositifs, mais aussi de les informer sur les applications multimédias dans divers domaines sociaux. L'association dispose pour cela de moyens humains et matériels pour la production de contenus. Cette association s'est professionnalisée contrairement à la situation des autres structures qui se consacrent uniquement à la promotion des TIC. Elle dispose d'une équipe de salariés dont une journaliste pour la rédaction des contenus, mais elle reçoit aussi des contenus produits par d'autres ONG/associations à la recherche de visibilité. Les enjeux de cette recherche de visibilité ont été analysés dans le chapitre précédent. Ainsi les associations qui n'ont pas de site internet ou n'ont pas les compétences pour la mise à jour régulière, ont la possibilité de diffuser des articles sur le site Burkina NTIC. Par ailleurs, Yam Pukri invite les autres structures à lui envoyer des articles. Ainsi sans avoir à produire ces contenus, elle fait fonctionner son activité et accroît sa « légitimité » qui lui permet d'acquérir plus de crédibilité aux yeux d'éventuels partenaires. Celle-ci permet à Yam Pukri d'obtenir des marchés pour des prestations de services divers. Quant aux associations qui envoient leurs contenus à Yam Pukri pour publication, elles augmentent leur chance de visibilité puisque Yam Pukri est une structure plus connue (que ces associations) auprès des acteurs nationaux et internationaux qui soutiennent le développement des TIC au Burkina.

Le réseau Burkina NTIC publie un bulletin trimestriel d'information sur les TIC, c'est un journal de vulgarisation qui, entre autres, fait des reportages, donne des conseils pratiques. Il convient de préciser qu'une visite du site internet de ce réseau permet de se rendre compte que ce bulletin n'est plus mis en ligne depuis le dernier numéro de 2007. Comme le site est régulièrement alimenté en données nouvelles, notamment des articles d'actualité, il est possible de dire que ce bulletin n'est plus publié. En rappel, il a été dit plus haut que l'IICD envisageait pour le compte de l'année 2008 d'arrêter les subventions qu'il apportait à ces partenaires burkinabé. Il est possible que cette volonté de l'ONG néerlandaise soit suivie d'application ; ainsi ne bénéficiant plus des fonds prévus pour la production de ce bulletin, Yam Pukri aurait cessé de le publier. Yam Pukri n'est pas la seule association dont certaines activités initiées ou soutenues par l'IICD, ne sont plus *menées à bien*. Les émissions TV KOODO de IABER, les contenus sur les activités du projet TIC de SASO (pour ne citer que ces cas) que l'on trouve en ligne sur les sites internet des organisations concernées, datent de deux (voire trois) ans. Cela est peut-être dû au fait que les activités TIC financées par l'IICD ne sont plus menées par ces acteurs burkinabé. Il ne s'agit pas de dire que tous les projets TIC initiés par l'IICD ont échoué, parce que certains partenaires burkinabé (de cette ONG internationale), comme la FEPASSI, poursuivent leurs activités. L'utilisation des TIC et la production de contenus par ce groupement paysan, sont analysées *infra*, dans ce chapitre. Dans le cadre des activités de Burkina NTIC, Yam Pukri réalise des études sur l'appropriation des TIC au Burkina. Les premières études datent du début des années 2000. Ces publications ont aussi contribué à donner de la visibilité à cette association.

Le fait que Yam Pukri soit le leader du réseau Burkina NTIC aurait constitué un avantage non négligeable pour la stabilité notamment financière de l'association. Comme il a été dit plus haut, les associations notamment celles financées par IICD reçoivent régulièrement des formations diverses à la fois pour l'appropriation des TIC que pour la gestion des projets. Yam Pukri est la structure associative chargée de ces formations (ZCP qui est une entreprise privée est l'autre structure formatrice dans le domaine des TIC). Il convient de noter qu'en plus de la connaissance du milieu des TIC, Yam Pukri dispose de compétences techniques en matière de formation en informatique et le coordinateur de cette association enseigne à l'UFR d'économie et de gestion de l'université de Ouagadougou. Cela pourrait avoir favorisé ce qui peut être qualifié d'acquisition par cette association, du marché de la formation des ONG/associations partenaires de l'IICD. Puisque ces formations ne sont pas uniquement techniques mais prennent en compte aussi la gestion de projet. Yam Pukri

a ensuite élargi son champ de formation et les structures le concernant, en dehors des particuliers que l'association continue de former.

Yam Pukri dispose de salles de formation, de conférence, qui sont louées par l'IICD pour les formations effectués par Yam Pukri même. Il semble qu'il serait réducteur de dire que le rôle de coordinateur des activités du réseau Burkina NTIC est à la base de la pérennité et du développement des activités de cette association. Néanmoins il semble vrai que cette place de pivot qu'occupe Yam Pukri et les prestations de services qu'elle a pu faire, ont contribué à son développement. Cela a conduit à la création d'une entreprise de droit privé pour exploiter les créneaux financièrement rentables parce que l'association dispose de moyens humains et matériels pour fournir des services lucratifs.

En interrogeant le coordinateur de Yam Pukri sur leur domaine d'activités, dans le but de savoir quels services l'association offre, la réponse a été celle-ci : *« celui qui vient dire qu'il veut ceci ou cela on fait pour lui. Nous travaillons avec l'État, avec les jeunes, avec les organisations paysannes, les chômeurs, les étudiants, avec tout le monde. Chacun en fonction du problème qu'il a, nous essayons de lui trouver une solution. »* Ces propos du président et coordinateur de Yam Pukri, indique que les activités de l'association et celles de l'entreprise privé *Sulga concept* sont entremêlées. L'association a apporté de la visibilité et une crédibilité, ce qui permet à l'entreprise de vendre un grand nombre de services, donnant la possibilité à l'association d'être pérenne. Dans ce sens, les membres de Yam Pukri affirment faire de l'entrepreneuriat social. Sur son site internet, l'association explique la position stratégique qu'elle a adoptée à travers la création de sa société de droit privé, en affirmant ceci : *« après avoir accumulé de l'expérience, Yam Pukri se devait de la vendre et le cadre entreprise est plus adéquat [...] les associations ne peuvent (pas) postuler à des marchés publics ou entreprendre des activités financièrement rentables¹ »*. Selon Yam Pukri, *SULGA Concept* a donc été créé pour jouer la fonction entrepreneuriale et business de Yam Pukri. Celle-ci affirme clairement que *« par ce canal, l'association génère des fonds dont une partie est réinvestie dans des activités sociales: formation à coûts réduits par exemple ou l'animation du musée informatique². »* Par rapport à toutes les difficultés que rencontrent les promoteurs associatifs des TIC, on peut dire qu'il s'agit là de la solution que l'association Yam Pukri a trouvé pour pérenniser ses activités.

¹ Source : www.yam-pukri.org/?page_id=16 consultée le 19 octobre 2010

² Idem

2- Le projet Faso-dev

Ce projet initié par Yam Pukri met un accent particulier sur la production de contenus locaux pour intéresser les Burkinabé, pour leur rendre service dans leur vie quotidienne et favoriser par ailleurs une plus grande appropriation des TIC. En visitant les différentes rubriques du site internet du projet, selon les responsables de celui-ci, cette initiative « consiste à publier pour le cas du portail burkinabé l'actualité sur le développement du Burkina Faso en mettant l'accent sur des initiatives porteuses qui pourront servir d'exemple pour d'autres réalisations dans un premier temps et dans un second temps à fournir des services en ligne (recrutement, présentation de projets et de curriculum vitae, achat et offre de matériels...) et des services de formation : gestion de projets, nouvelles technologies¹. » Il s'agit là des activités menées au Burkina au nom de la *foundation development Gateway*. Mais il convient de noter que celle-ci soutient des activités liées à la création et l'animation de sites portails dans une cinquantaine de pays à travers le monde. "Effective development in any country, city or village requires local participation and local skills development. Development Gateway has helped establish a network of nearly 50 Country Gateways—locally owned entities that deliver Web-related services for local and national development needs²" Si chaque pays peut adapter le projet à son contexte local, il y a des points communs à toutes les initiatives soutenues par cette fondation.

"Each Country Gateway organization is different but they all share Development Gateway's mission, vision and partnership approach. Through their Web sites and other initiatives, they aim to:

- *Promote knowledge-sharing and transparency in government, business and all aspects of development*
- *Support enterprise, civil society and social entrepreneurship*
- *Strengthen local and national capacity in the application of information and communications technologies (ICT) for effective development.*³

Les promoteurs de cette initiative croient que les TIC offrent des opportunités pour l'amélioration des conditions de vie de population bénéficiaire de cette promotion.

Dans le cas du Burkina le site Faso-dev est aussi une vitrine pour la visibilité des ONG/associations qui se consacrent à la promotion des TIC ou non. Il convient aussi de noter que le projet Faso-dev mène pratiquement les mêmes activités que celles que Yam

¹ Source : <http://faso-dev.net/Qui-sommes-nous.html?page=static> consultée le 19 octobre 2010

² Source : <http://www.developmentgateway.org/programs/country-gateways.html> consultée le 19 octobre 2010

³ Source <http://www.developmentgateway.org/programs/country-gateways.html> consultée le 19 octobre 2010

Pukri conduisait déjà dans le cadre du réseau Burkina NTIC. L'association Yam Pukri qui coordonne le réseau Burkina NTIC et initiatrice du projet Faso-dev, affiche clairement les liens étroits entre ce réseau et le projet Faso-Dev.

- Le réseau Burkina NTIC capitalise une expérience de 5 ans dans la gestion de site portail.
- Le développement d'un portail sur le développement sera une suite logique de ce programme qui, pour renforcer son action peut proposer un ensemble de services pour le monde du développement au Burkina Faso.
- Le couplage de Burkina NTIC avec le programme Gateway va donc permettre de donner plus de matière au virtuel par la proposition de contenus locaux dans le domaine du développement
- Le réseau Burkina NTIC peut donc jouer un rôle d'intermédiation afin d'aider le monde du développement à mieux diffuser ses informations et partager ses expériences¹.

Cette stratégie est bien avantageuse pour Yam Pukri qui parallèlement à un projet, conduit un autre en utilisant le même personnel, les mêmes moyens logistiques, les mêmes méthodes. Il s'agit pour cette association de diversifier ses activités en minimisant les coûts de production. Ce qui lui permet de réaliser plus de bénéfices. Il convient de préciser qu'au début des enquêtes de terrain en novembre 2007, le projet Faso-Dev était en cours de démarrage puisque le contrat avec la fondation Développement Gateway a été signé en août 2007. Le coordinateur de Yam Pukri avait affirmé que sa structure commençait une collaboration avec cette fondation, dans le cadre d'un projet lié à la thématique TIC et développement. Les spécificités du projet Faso-Dev par rapport aux actions du réseau Burkina NTIC viennent du fait que le site Faso-Dev, diffuse des informations concernant les entreprises privées, et accordent une place aux informations sur la vie pratique : offres d'emploi, entre autres.

3- Yam Pukri une association aux multiples projets

Si cette association qui se consacre spécifiquement à la promotion des TIC ne rencontre pas de difficultés comme les autres, c'est probablement parce qu'en dehors de l'entreprise privée qui lui est rattachée, elle a une grande capacité à concevoir des projets et à obtenir leur financement. On a vu plus haut que Yam Pukri est l'une des premières associations de promotion des TIC au Burkina et qu'elle jouit d'une bonne image auprès notamment des acteurs internationaux qui financent des initiatives de promotion et de vulgarisation de ces dispositifs. Il n'est pas question ici, de faire le tour de tous les projets dont Yam Pukri est

¹ Source : <http://faso-dev.net/L-initiative.html?page=static> consultée le 21 octobre 2010

porteur. Il s'agit plutôt d'analyser le projet Faso-ONG qui est financé notamment par une institution canadienne : le Centre de Recherche International pour le Développement (CRDI). D'autres activités de Yam Pukri sont analysées en fin de section.

Faso-ONG est un projet censé être consacré à la promotion des ONG et leurs activités. Il s'agit d'une vitrine ayant pour but d'exploiter d'éventuelles opportunités qu'offrirait internet. Mais comme on peut le constater ce même objectif est poursuivi par le projet Faso-Dev. Les relations entre le projet Faso-ONG et celui Faso-Dev, ne s'arrêtent pas à ce niveau. En visitant le site web du projet Faso-ONG (les récentes visites des différents sites web datent de fin octobre 2010) le visiteur peut se rendre compte que ce site est alimenté par des contenus de Faso-Dev. En fait, en cliquant sur certains liens du site de Faso-ONG, le visiteur est renvoyé au site de Faso-Dev où se trouvent les contenus. En cliquant sur la rubrique « nos prestations » du site web de Faso-ONG, le visiteur est renvoyé au site web de Yam Pukri et ce sont les prestations de cette association qui s'affichent. Il n'y avait donc pas de prestations spécifiques au projet Faso-ONG, elles sont les mêmes que celle de l'association. Contrairement au projet Faso-Dev qui a une présentation spécifique de ses services. Ce projet, tout en reprenant certains domaines d'activités qui existaient déjà dans le cadre du réseau Burkina NTIC, dispose de prestations spécifiques qui ont été évoquées précédemment.

Certes l'association Yam Pukri produit des contenus locaux qui contribuent à l'appropriation des TIC par les Burkinabé : on peut penser que plus ces populations ont accès à des informations qui leur sont utiles au quotidien, plus elles seraient enclines à utiliser ces dispositifs. Néanmoins la stratégie de Yam Pukri l'amène à développer plusieurs projets sans pour autant produire davantage de contenus. Le fait que la plupart des sites web associatifs ne soient pas régulièrement mis à jour, a été précédemment évoqué. Si cela n'est pas le cas pour ce qui concerne le site web de Yam Pukri, on peut néanmoins constater que cette association multiplie les sites web en fonction des projets dont elle obtient des financements, mais cela n'engendre pas plus de production de contenus. Il est vrai que le site web de Yam Pukri www.yam-pukri.org est clairement désigné comme un site portail, ce qui veut dire qu'il renvoie à d'autres sites web. Mais cela n'explique pas la pauvreté de certains sites de l'association. A l'image notamment de celui de Faso-ONG qui peut être qualifié de « site web transit » vers d'autres sites de l'association. Faso-ONG ne produit pratiquement pas de contenus spécifiques. En évoquant sa stratégie sur son site

internet, l'association affirme que celle-ci est basée sur l'offre de service à petites échelles ; par exemple, des services à des ONG/associations ou à des jeunes en recherches d'emploi. Yam Pukri affirme négocier ses partenariats avec ses financeurs de projets en articulant les actions à mener autour de ce que l'association fait déjà. « *Il nous arrive également que le projet dans lequel le partenaire veut exercer est déjà engagé à petite échelle. Nous avons alors une petite expertise qui met en confiance le partenaire dans l'exécution du projet. Le partenaire est intéressé par l'achat d'initiative et non l'expérimentation de son label sur le terrain*¹ » c'est notamment le cas du projet Faso-Dev qui a largement profité de l'expérience acquise dans le cadre de la coordination des activités du réseau Burkina-NTIC. Des acteurs associatifs Burkinabé, Maliens et Sénégalais affirment que certains partenaires des pays riches, préfèrent avoir de petites structures associatives comme collaboratrices, de sorte à pouvoir leur imposer facilement des méthodes de gestion de projets ou expérimenter celles-ci. Yam Pukri fait partie de ces structures qui veulent avoir plus de marges de manœuvre dans la conduite des projets. Le premier chapitre de cette troisième partie a apporté des éléments de confirmation partielle de la deuxième hypothèse en montrant comment les partenaires étrangers influencent l'organisation et le fonctionnement des associations de promotion des TIC au Burkina.

En plus de son entreprise Sulga Concept dont les activités ne sont pas analysées dans ce travail, parce qu'il s'agit clairement de prestations à but lucratif, il convient de noter que l'association a d'autres domaines d'activités dont un autre projet en cours intitulé *TIC Infor Afrique* qui est un projet de recherche sur le rôle du secteur informel² dans la promotion des TIC au Burkina et les enjeux liés aux activités de cette catégorie de promoteurs. Les responsables de l'association Yam Pukri, ont une stratégie qui consiste à se saisir de toutes les opportunités liées à la promotion des TIC (voire à les créer) qui peuvent rapporter des ressources financières.

¹ Source : www.yam-pukri.org/?page_id=16 consultée le 21 octobre 2010

² Dans ce travail la notion de secteur informel est perçue comme un ensemble d'activités économiques menées à on le définit comme l'ensemble des activités économiques sur lesquels l'État a peu (ou pas) de contrôle. Ce sont des activités menées à petite échelle avec un faible niveau d'organisation du travail.

III. Exemple d'appropriation des TIC par des paysans burkinabé : le cas de la FEPASSI

Cette fédération fait partie des organisations qui ont conçu un projet TIC à la suite de la table ronde organisée par l'IICD en 2005. Elle semble avoir trouvé des solutions pour pérenniser le projet TIC initié par l'IICD. En 2008, le site web de ce groupement n'était pas riche en données, la fédération était en train de s'organiser en recrutant du personnel qualifié pour s'occuper de certains aspects dont un volet information-communication. A ce sujet son président affirmait *« on a engagé une personne qui s'occupe du suivi évaluation de ce que nous faisons, mais aussi du volet information-communication. On a aussi un agent qui s'occupe des aspects liés à la commercialisation et bientôt on va recruter un agroéconomiste ou un agronome qui va s'occuper des aspects technico-économiques de l'exploitation. »* En visitant le site internet de la FEPASSI www.fepassi.org, (en octobre 2010), il ressort que l'équipe technique permanente est composée de trois salariés, chargés de gérer au quotidien le fonctionnement de cette organisation. Parmi ces trois, figure un responsable qui occupe un poste consacré à la formation-information-communication. Le volet formation fait appel à des dispositifs multimédias en termes de supports et de contenus. Il semble qu'il s'agit là d'un signe indicateur de l'importance que cette fédération paysanne accorde à l'information et à la communication pour la bonne marche de ses activités. Il convient de préciser que cette équipe de salariés permanents, conduit sa mission en collaboration avec les sept membres du bureau exécutif de la fédération. Il s'agit de membres aux compétences diverses. En 2008, un des objectifs pour ce groupement paysan consistait à se professionnaliser davantage. La fédération semble évoluer vers cette professionnalisation. En témoigne l'évolution du site web de l'association qui est plus fourni en informations, et qui est devenu un canal de commercialisation de produits. Des données recueillies pendant les enquêtes de terrain ont été couplées avec des informations récentes recueillies sur ce site web, pour la rédaction de cette section.

La spécificité de cette structure, a contribué à faciliter son appropriation des TIC. Il s'agit d'un groupement paysan qui dispose de gros moyens financiers par rapport à d'autres organisations comme l'association Song Taaba. Par ailleurs, tout comme Song Taaba, la FEPASSI commercialise des produits, puisqu'elle écoule la production agricole de ses membres. Ces paysans perçoivent les TIC comme des dispositifs qui peuvent leur servir dans l'organisation et le fonctionnement de leurs activités. En outre ces dispositifs sont

surtout appréhendés comme une vitrine permettant la commercialisation de leurs produits. Il convient de mieux connaître cette organisation, de prendre connaissance du contexte dans lequel elle évolue, pour mieux apprécier les enjeux liés à la promotion et à l'usage des TIC.

1. TIC et fonctionnement d'une organisation paysanne comme la FEPASSI

Le regroupement de ces paysans au niveau des villages a été initié par l'État qui encadrait ces acteurs agricoles. Mais autour des années 1991-1992, les services de l'État ont commencé à se désengager en cessant progressivement l'accompagnement qu'ils apportaient aux paysans. Sentant le vide que créait le désengagement de l'État, les paysans ont décidé de s'organiser eux-mêmes en mutualisant leurs efforts, pour mener des activités de sensibilisation, de formation, en un mot pour faire de la vulgarisation agricole. Il s'agit aussi de trouver des solutions aux différents problèmes que rencontrent les paysans, notamment en termes de commercialisation. La démarche a d'abord consisté à regrouper les paysans dans les villages, puis à les unir au niveau départemental. La fédération existe sous sa structuration actuelle depuis 1998 au moment où les paysans ont voulu se regrouper au niveau provincial. Mais elle a reçu sa reconnaissance officielle le 24 mars 2003. Il s'agit d'une organisation paysanne évoluant dans la province de la Sissili, au Sud du Burkina Faso. Elle est composée de cinq unions départementales et compte plus de 4760 membres. Il s'agit à la fois de petits producteurs disposant de moins de deux hectares et de gros producteurs pouvant posséder plusieurs dizaines d'hectares. Ce qui signifie que ces différents membres n'ont pas la même capacité d'influence au sein de l'organisation. Il se pose aussi le problème de la circulation de l'information au sein du groupement. A ce sujet, il est question pour cette fédération, de réduire l'asymétrie d'information entre les individus (membres) les plus influents et les membres à la base qui individuellement ne disposent pas de ce pouvoir.

En dehors de l'IICD, la FEPASSI dispose d'autres partenariats plus spécifiques à son cœur d'activité : la production et la commercialisation agricole. Les TIC ont pour rôle de venir en appui à ces activités. Ce groupement a comme autres partenaires, Agriculteur Français du Développement international (AFDI), la représentation de la coopération suisse à Ouagadougou, l'Institut National pour la Recherche Agronomique (INERA) du Burkina,

Yam Pukri, entre autres. La section précédente a analysé le rôle que joue Yam Pukri en matière de soutien apporté à certaines organisations associatives.

Pour appréhender le rôle de l'information-communication et des TIC en particulier pour ces paysans, il faut connaître le type de problème qu'ils rencontrent *au cœur de leurs activités*. Parlant de type de difficultés à propos desquels les TIC ont été mis à profit pour la recherche de solutions, le président de cette fédération affirmait ceci en 2008 : « *nous sommes toujours à la quête de l'amélioration des nos activités. Au début, un peu partout nos membres rencontraient un problème d'intrant. Après avoir résolu ce problème il y avait un autre lié au faible rendement de nos productions. Avec l'appui de la coopération suisse on a fait une action recherche sur la gestion économique de l'exploitation ce qui nous a amené à découvrir qu'il ne s'agit pas seulement d'un problème d'intrants mais qu'il y a aussi un problème de maîtrise de techniques culturelles et de gestion. C'est ainsi qu'avec l'INERA on a beaucoup travaillé pour connaître d'abord toutes les variétés de maïs afin d'améliorer nos rendements* ». Cette collaboration avec l'institut national de recherche agronomique aurait permis à la fédération paysanne de produire en période de bonne pluviométrie des rendements meilleurs, quand les paysans suivent correctement les instructions qu'ils reçoivent. D'après le président, quand les consignes sont bien suivies, les paysans produisent 6 à 7 tonnes à l'hectare selon les zones, au lieu de 800kg à une tonne qu'ils récoltaient avant la collaboration avec l'INERA. En outre, il affirmait ceci : « *c'est après tout ça que nous nous sommes dit qu'il faut continuer à faire le renforcement des capacités, à travers l'organisation des formations aux techniques agricoles et aux techniques de gestion. Mais surtout, il nous fallait maintenant produire pour le marché. C'est ainsi que nous avons commencé depuis 2004, à changer la vision que nous avons pour passer d'une production de subsistance à une production commerciale.* » *A partir de là, nous avons commencé à mettre en place les coopératives au sein des unions pour organiser les producteurs pour qu'ils tirent de meilleurs bénéfices de leur production* ». Pour tenir compte des réalités que vivent les membres de la fédération, celle-ci distingue trois catégories de membres. La première catégorie est désignée comme la plus importante en nombre de personnes concernées. Il s'agit de petits producteurs qui constituent les membres les plus démunis sur le plan financier. Selon un des responsables de la fédération, cette catégorie de membres ne peut pas aller vers l'entrepreneuriat agricole qui est un des objectifs de ce groupement. La deuxième catégorie concernerait des membres qui sont qualifiés de producteurs moyens en transition entre les petits et les gros producteurs. Les personnes qui constituent cette deuxième catégorie sont considérées comme étant capables de supporter un minimum des charges liées à l'appui qui peut leur être apporté. Enfin il y a la troisième catégorie de personnes qui peuvent payer toutes les charges de l'appui dont ils bénéficient.

Il y a là les éléments de contexte qui permettent de comprendre pourquoi ces acteurs ont bénéficié d'un financement pour un projet TIC et quel rôle jouent ces dispositifs au sein de ce groupement paysan.

2. Appui des TIC à un groupement aux réalités internes dissemblables

De prime abord on pourrait se poser la question de savoir pourquoi des organisations de coopérations internationales accordent des financements à un groupement qui commercialise des produits, donc qui génère des revenus. D'autant plus que certains producteurs ne seraient pas pauvres. Mais comme cela vient d'être évoqué, ce groupement paysan est composé de membres aux pouvoirs d'achat très différents. La grande majorité d'entre eux sont des paysans disposant de peu de moyens financiers. Il semble donc que la FEPASSI a bénéficié du financement de son projet TIC, parce qu'elle est composée d'une grande partie de populations pauvres. Dans la mesure où le principe des projets de développement est de venir en appui à cette catégorie de population, cette organisation a donc pu bénéficier d'un financement de projet bien que certains de ses membres soient relativement riches. En se référant d'une part, aux différentes difficultés que rencontrent cette organisation paysanne et d'autre part aux solutions qu'elle envisage, on comprend davantage pourquoi elle a été financée. Par ailleurs les difficultés rencontrées donnent une idée du rôle que ces dispositifs jouent dans l'organisation et le fonctionnement de cette structure.

L'un des problèmes évoqués ci-dessus consiste à faire face aux besoins de formation des petits producteurs pour leur permettre d'accroître leur production. Dans ce sens, les TIC sont des outils servant à la réalisation d'outils pédagogiques pour ces formations. Le chapitre précédent a analysé le fait qu'internet constitue une vitrine pour une meilleure visibilité des ONG/associations et de leurs activités. La FEPASSI fait partie des structures qui en bénéficient. Cette section revient sur la visibilité dont peut jouir les ONG/associations disposant de site web, pour évoquer les apports concrets pour le cas de ce groupement. Mais avant cela il convient de noter qu'internet est mis à profit pour collecter des informations utiles à la préparation des séances de formations dispensées aux membres de l'organisation. En outre d'autres dispositifs multimédias sont mis à profit pour produire ces supports didactiques. En effet, avant le début du projet TIC de la FEPASSI, les supports visuels utilisés dans les cadres des formations aux techniques agricoles étaient des dessins (comme dans le cas de SASO) utilisés pour montrer comment faire les semis. À

la suite de leur projet TIC, les formateurs conçoivent des contenus multimédias. Des appareils photo numériques et des caméscopes notamment, sont utilisés pour faire des reportages sur l'évolution des champs expérimentaux. Le principe consiste à montrer l'évolution des champs depuis les semis jusqu'à la récolte en montrant aux paysans les méthodes utilisées et les règles à respecter.

Les séances de formation sont assurées par des membres du groupement qui ont été préalablement formés et qui jouent ensuite le rôle de formateurs auprès d'autres membres du groupement. Les contenus des supports didactiques conçus, sont projetés en format PowerPoint sur écran pendant les séances de formation. Ce qui, semble-t-il, favoriserait la compréhension puisque les propos sont illustrés d'images. Pendant le séminaire bilan des activités 2007 des projets TIC financés par l'IICD, le projet de la FEPASSI avait été désigné comme l'un des mieux conduits et en adéquation avec les besoins réels des populations bénéficiaires. Cette organisation était aussi félicitée pour sa capacité à s'approprier rapidement les TIC. A propos de l'apport des TIC le président de la FEPASSI a affirmé: *«en matière de formation, le multimédia aide beaucoup, réduit le temps et le coût consacrés aux séances. Parce que les participants comprennent plus vite parce qu'ils voient concrètement des images qui viennent en appui aux discours qu'on leur tient. Ces formations nous ont beaucoup aidé à changer les mentalités et c'est ça qui nous a permis d'aller vite dans ce que nous appelons entrepreneuriat productif agricole.»* En projetant des images de parcelles présentant de bons rendements, cela permet aussi de poser les bases d'une discussion entre le paysan formateur et les autres. Il semble qu'il était plus difficile avant l'utilisation des TIC, de convaincre certains paysans par rapport au fait que des champs expérimentaux du même village ou d'une localité avoisinante présentent des rendements nettement meilleurs, quand les propriétaires de ces champs adoptent les nouvelles techniques d'enseignement. Par rapport à cela, l'utilisation d'images fixes ou mobiles en accompagnement des propos des formateurs, aurait donné plus de force de conviction à ceux-ci. Les paysans en formation, pouvaient apercevoir ces images qui semblent apporter plus de crédibilités aux formateurs. Par ailleurs la possibilité d'utiliser des images vidéo, permet de faire parler certains paysans propriétaires de champs expérimentaux, qui partagent leurs expériences avec les participants aux séances de formation. En outre, les paysans étant en grande majorité analphabètes, l'utilisation d'images accompagnées de commentaires en langues locales, facilite la compréhension par rapport à l'usage de supports didactiques sous forme écrite uniquement.

Toutefois, comme dans le cas de SASO, il faut se garder de croire que ce sont les TIC qui, par leurs valeurs intrinsèques permettent ces apports concrets pour les paysans. Il est important de tenir compte de la démarche utilisée. Par exemple, le fait que les formateurs soient des paysans de la même localité que les personnes formées, est un fait dont il ne faut pas négliger l'apport. Car ces formateurs connaissent bien les mentalités de la localité d'intervention de la FEPASSI, ils vivent les mêmes réalités que les paysans formés (ils sont notamment propriétaires de champs) et parlent les mêmes dialectes. Il n'y a pas besoin d'utiliser un traducteur, comme cela peut être le cas quand le formateur est un vulgarisateur venu de la capitale. Il s'agit là de facteurs importants dans le cadre d'une démarche d'information/communication, de formation, de sensibilisation visant un changement de comportement. L'analyse du cas de SASO a montré que aspects socioculturels sont déterminants pour la réussite de telles initiatives. Il convient donc d'appréhender l'apport des TIC, comme une contribution pour ce changement de comportement des paysans et l'acquisition de nouvelles connaissances par ceux-ci. En rappel, le projet TIC a démarré en 2005, une année après la décision que la fédération a prise pour se tourner davantage vers la professionnalisation.

Ce type d'usages de dispositifs multimédias, confirme partiellement l'hypothèse numéro trois de ce travail. Celle-ci affirme notamment, qu'une plus grande appropriation des TIC au Burkina Faso nécessite le développement de dispositifs et de contenus faisant appel à des modalités orales de communication. L'utilisation de ces supports didactiques sous formes multimédias, accompagnés de commentaires en langue locale, comme ce qui vient d'être analysé, favoriserait une meilleure compréhension de l'objet de la formation. Cela donne la possibilité à ces paysans d'appréhender l'utilité de ces dispositifs. Par ailleurs, la suite de cette section indique que ces paysans prennent de plus en plus conscience des enjeux que les TIC représentent pour eux. Même s'il n'est pas possible de rattacher directement cette prise de conscience à d'éventuelles incidences des formations. D'autres aspects analysés *infra* dans le chapitre suivant apportent également des éléments de confirmation partielle de cette troisième hypothèse.

La capacité que les membres de la FEPASSI ont à s'approprier rapidement des TIC, pourrait aussi s'expliquer par le fait que ces paysans ont pris conscience des apports potentiels de ces dispositifs pour leur organisation. Au delà des questions d'organisation, de

fonctionnement, de formation, le volet visibilité est un aspect qui semble important pour ce groupement paysan.

3. Une visibilité aux retombées diverses

Le site internet de la FEPASSI a concrètement ouvert d'autres opportunités en termes de partenariats et de commercialisation de leur récolte. La visibilité sur internet dont jouit cette fédération, lui aurait permis d'obtenir un partenariat avec la fondation Bill et Melinda Gates. La fondation devrait financer des recherches pour trouver les semences qui s'adaptent le mieux aux conditions de la zone d'intervention de la FEPASSI. C'est-à-dire des localités peu arrosées en pluies et peu fertiles. Il s'agit d'un contrat tripartite dont le troisième intervenant est l'INERA. Le but de cette collaboration consiste au final à lutter contre la malnutrition (la plupart des paysans concernés sont pauvres). Les recherches devraient permettre de produire du maïs et du mil, plus riches en éléments nutritifs. Il s'agit là d'un des exemples qui soutient l'idée selon laquelle les TIC apporteraient concrètement quelque chose pour l'amélioration des conditions de vie de certaines populations. Il ne s'agit pas du seul exemple, si l'on prend en compte le fait que les formations diverses dispensées aux paysans sont mieux assimilées du fait de l'apport des TIC. Il est possible d'affirmer dans ce cas aussi, que ces formations pourraient avoir des incidences sur leur niveau de vie, si à la suite de ces formations ces paysans accroissent leurs productions.

Une situation où le site internet de la FEPASSI rapporte des bénéfices, est celle liée à la commercialisation des produits. Concrètement, ce site a permis à ce groupement de nouer un partenariat avec le Programme Alimentaire Mondial (PAM). Cette institution qui lutte contre la faim dans le monde, aurait découvert les activités et les potentialités d'exportation de la FEPASSI. Les responsables de cette association affirment qu'il s'agit là d'un grand apport d'internet pour eux. La FEPASSI à travers le contrat qu'elle a signé est devenue fournisseur du PAM en produits agricoles destinés à des pays ou localités de l'Afrique où le PAM est parfois amené à intervenir. Les enquêtes de terrain ont été conduites de novembre 2007 à avril 2008. C'était la période pendant laquelle a éclaté la crise alimentaire de 2008, donnant lieu à des *émeutes de la faim*. C'est dans cette période de besoin, que le PAM a contacté la FEPASSI à travers le site internet de ce groupement paysan.

En plus de ce contrat avec le PAM, une visite du site web de la FEPASSI à la fin du mois d'octobre 2010, a permis de se rendre compte que celui-ci est devenu un canal de commercialisation. Les paysans y font des offres de vente. Il a été précédemment dit

pendant les analyses sur la commercialisation du beurre de karité via internet, que le paiement en ligne n'est pas très développé au Burkina. Les offres de vente faites sur le site internet de la FEPASSI ont donc pour but d'informer les clients potentiels que le groupement dispose d'offres intéressantes. D'autres procédés que le paiement en ligne seront donc utilisés en cas d'acte de vente réalisé.

4. TIC et circulation de l'information au sein de la FEPASSI

L'un des apports des TIC pour les ONG/associations concerne la circulation de l'information à l'intérieur de certaines grosses structures à l'intérieur desquelles il peut exister des enjeux liés à la possession de l'information. Il s'agit ici de revenir sur cette question avec le cas particulier de la FEPASSI. Cela permet de mieux comprendre ces enjeux dont il est question. Les organisations comme les ONG/associations sont des lieux de jeu de pouvoir. Ce jeu se manifeste parfois par un rôle prépondérant que jouent certains membres de premier plan par rapport aux autres adhérents moins influents. Si cette situation peut potentiellement exister dans toutes les ONG/associations qui font l'objet d'analyses dans ce travail, la spécificité de la FEPASSI fait que ce jeu de pouvoir peut être accentué par les intérêts financiers liés à la commercialisation des récoltes, à la gestion des engrais ou à d'autres aspects spécifiques au cœur d'activités de ce groupement paysan. L'accès à l'information pour une telle association semble être une des voies qui permet de limiter les crises, que celles-ci portent sur des *conflits d'intérêts* ou des *conflits de personnes*. D'autant plus que ces crises existent dans le cas la FEPASSI, même si celle-ci les qualifie de conflits mineurs. « Depuis la mise en place de la fédération il n'a pas été constaté un cas de conflit majeur. Il y a eu des conflits inter-personnels mineurs qui ont été réglés par médiation par les membres du bureau. Le règlement intérieur a prévu des dispositions pour la gestion des conflits. L'argumentation et la recherche de consensus sont les maîtres-mots en matière de règlement des conflits. Par ailleurs, un effort est fait par la fédération pour prévenir les conflits et qui se traduit par des actions de sensibilisation auprès des unions membres¹ ». Ce groupement paysan accorde une attention particulière à la gestion des conflits parce que la cohésion et l'union de la structure en dépendent. Evoquant le fait que l'accès à l'information est une question sensible au sein de son groupement, le président de cette organisation paysanne affirmait ceci pendant les enquêtes : « Nous avons aussi mis sur place un bulletin d'information qui existe depuis le début de notre collaboration avec la coopération suisse et avec l'IICD. Ce bulletin a encore connu des améliorations. Il permet à nos membres d'être au courant des

¹ Source : http://www.feppasi.org/?page_id=18 consultée le 22 octobre 2010

activités qui se mènent au lieu d'attendre à chaque fois les assemblés et les réunions. Il y a un document qui fait le récapitulatif trimestriel des activités, donc ça réduit beaucoup de critiques. Parce qu'avant il y avait beaucoup de gens qui se plaignaient de ne pas savoir comment les activités se mènent. Quand il y a tant de méfiance, rien ne marche.» En dehors du fait que les équipements informatiques du groupement sont utilisés pour la rédaction de ce bulletin, il peut être aussi constaté que sa création coïncide avec le début du projet TIC financé par l'IICD. Même si celui-ci n'est pas le seul partenaire qui intervient dans la réalisation de ce bulletin. Le principe consiste à utiliser les TIC pour démocratiser l'accès à l'information, pour favoriser la cohésion du groupe et favoriser aussi la participation consciente des toutes les catégories de membres, à la bonne marche des activités de la FEPASSI.

Le site internet de la FEPASSI est aussi un dispositif permettant la circulation de l'information concernant les activités de la structure. Certes, certaines données internes plus ou moins confidentielles, liées au fonctionnement de l'organisation ne seront pas diffusées sur le site. Néanmoins, celui-ci permet d'accéder à un contenu qui informe sur les activités du groupement. Cela signifie que tous les membres, y compris les moins impliqués dans la vie quotidienne de l'organisation, peuvent accéder à ces informations. A propos de la diffusion d'information en ligne que font des partenaires de la coopération suisse, comme la FEPASSI, la directrice adjointe de cette coopération à Ouagadougou affirmait ceci en 2008 (en parlant d'internet) : *« je pense que c'est un formidable outil. Beaucoup d'informations s'y trouvent notamment des informations économiques, des données chiffrées. Nous soutenons des organisations paysannes et pour que celles-ci puissent être crédibles dans le dialogue politique, il faut qu'elles soient à même de fournir des informations, des données chiffrées correctes. Il est vrai que les données viennent d'un travail de collecte sur le terrain, mais elles peuvent aussi venir d'autres sources et c'est pour ça qu'internet est intéressant.»* En rencontrant le chargé du volet commercialisation de la FEPASSI, celui-ci affirmait se servir régulièrement de données issues d'internet pour la rédaction de rapports et pour le montage de projets. *« Par exemple moi souvent quand je saisi mes documents, à un certain moment quand j'ai envie d'introduire certaines données je vais directement sur internet au lieu de me déplacer. Au lieu de faire un voyage pour aller chercher ces données.»* A propos de ce type de pratiques dans les organisations paysannes, (en parlant de l'expérience qu'elle a de sa collaboration avec ce type d'organisation), la directrice adjointe de la coopération suisse affirme que celles-ci disposent souvent d'une personne (au moins) chargée de la collecte des données sur internet. Par ailleurs elle pense qu'en plus du fait que ces données permettent au travail des organisations paysannes de gagner en qualité, la diffusion de

L'information faciliterait la cohésion des groupes. « *Ils (les groupements) peuvent mettre à disposition du public, des services de l'État, de leurs membres, des informations sur leurs activités, sur les marchés. Internet est donc un outil de communication, de mise en réseau qui est appelé à se développer. Parce que souvent dans ces organisations, on observe une sorte de clivage entre le sommet qui est censé défendre les positions de la structure, faire connaître les enjeux pour une filière donnée, et la base qui attend beaucoup de ces responsables mais qui finalement ne voient pas de retour.* » Selon cette responsable de la coopération suisse, la non circulation de l'information ne serait pas nécessairement due à la mauvaise volonté de certains leaders d'organisations paysannes. Des difficultés pratiques : financières, techniques, logistiques, seraient à prendre aussi en compte pour comprendre ce problème. Même si cette partenaire de la FEPASSI pense qu'il n'y a pas nécessairement de rétention d'information au sein des organisations paysannes, Il est possible de penser, sans pour autant l'affirmer comme une vérité, qu'une telle rétention peut advenir selon les aspects concernés et les enjeux liés à cette information. Il s'agit d'affirmer que l'idée de transparence que certains acteurs associent à l'utilisation des TIC a des limites dans la pratique.

Par ailleurs il existe d'autres limites à la démocratisation de l'information par la diffusion de contenus en ligne. Ces limites sont notamment liées au fait que la grande majorité des membres de la FEPASSI sont pauvres. Ils n'ont donc pas toujours les moyens financiers pour payer une connexion internet dans un cybercafé. Il ne faut pas oublier non plus le fait que les Cybercafés dans la zone d'intervention de la FEPASSI sont rares. Par ailleurs, la FEPASSI elle-même a une connexion internet par RTC mais qu'elle n'utilise pas pour cause de coûts exorbitants des frais engendrés. En plus de ce qui peut être qualifié de sélection par le revenu pour l'accès à l'information en ligne, il y a aussi ce qui peut être appelé sélection par le niveau d'instruction pour l'accès à ce type d'informations. La majorité des membres de la FEPASSI étant des analphabètes, leur accès à l'information en ligne est ainsi plus difficile. Au vu de ces éléments, il semble que les TIC peuvent faciliter la circulation de l'information à l'intérieur de cette organisation, mais il semble aussi que le bulletin d'information est plus à même de jouer ce rôle que la diffusion de données en ligne, quand il s'agit de permettre à des membres de la FEPASSI d'accéder à l'information. En outre, il convient de noter qu'en fin octobre 2010, ce bulletin n'était pas encore disponible en ligne, même s'il y a un lien sur ce site qui lui est consacré. En cliquant sur ce lien, le visiteur aboutit à une page où on l'informe que le bulletin n'est pas encore en ligne, mais qu'il est prévu de le rendre disponible sur ce site web.

IV. L'association Tin Tua et l'accès au TIC dans la région Est du Burkina

L'association Tin Tua au statut d'ONG est l'une des plus grandes organisations associatives du Burkina Faso. A titre de comparaison, si la FEPASSI dont les activités TIC viennent d'être analysées évolue au niveau provincial dans le Sud du Burkina, Tin Tua couvre toute la région Est du pays touchant ainsi cinq provinces dans cette zone. Cette association a été créée en 1989, c'est un programme d'alphabétisation débuté en 1984 qui a été à l'origine de sa création. Certaines personnes alphabétisées par ce programme ont participé à la genèse de Tin Tua. Cette association qui est une ONG de développement explique ce progrès en articulant son argumentaire autour de ses domaines d'activités, ce qui donne une idée de ce qu'elle fait comme activités. *« Le développement doit donc être intégré et chaque action programmée est planifiée en prenant en compte plusieurs secteurs d'activités. L'ATT en tenant compte des domaines d'activités de ses membres axe son action à la fois sur : le développement agricole, la conservation des ressources naturelles, la santé, l'eau, le crédit, les entreprises non agricoles, le développement des infrastructures locales, la formation et l'éducation.¹ »* Les activités de cette association tentaculaire sont menées sur le terrain, par des unions départementales appelés Diéma. En 2008 il y avait 16 Diéma. Tout comme toutes les grosses ONG burkinabé, Tin Tua a vécu à un moment donné des problèmes de circulation de l'information en son sein. *« La gestion des biens communs doit être transparente. L'ATT développe pour cela un système de communication qui permette la circulation ascendante, descendante et horizontale de l'information². »* C'est en voulant faciliter la communication que Tin Tua a notamment souscrit à deux abonnements de téléphonie mobile sous la formule de « flotte » qui a fait l'objet d'analyses dans le chapitre précédent. A ce sujet le responsable du pôle jeunesse de cette association, en charge du projet TIC, affirmait ceci: *« plusieurs évaluations ont révélé que certaines difficultés qui étaient récurrentes au niveau de Tin Tua se situaient au niveau de la circulation de l'information. Il y avait beaucoup de difficultés à ce niveau et l'arrivée des TIC a été pour nous un ouf (de soulagement.) L'avènement du cellulaire a permis de renforcer ce domaine. TIN TUA n'a pas doté des agents ou des Diéma en portables, mais une fois qu'il y a un certain nombre de personnes qui ont un cellulaire dans un Diéma, TIN TUA met en place deux flottes pour eux, une flotte CELTEL et une autre chez TELMOB. Ces deux éléments sont venus renforcer nombre système de communication.»*

¹ Source : http://www.tintua.org/index.php?option=com_content&task=view&id=16&Itemid=40

Consultée le 23 octobre 2010

² Idem

Les autres organisations dont les activités ont été analysées dans ce chapitre consacré aux études de cas, mènent ou ont mené des projets TIC financés par l'IICD. Le projet TIC de Tin Tua est financé par d'autres bailleurs : notamment Oxfam Québec et le *club 2/3* (Canada). Le travail de terrain a permis de rencontrer les responsables de ce projet pendant la rencontre de novembre 2007 qui a réuni plusieurs dizaine de télécentres communautaires pour la mise en place d'un réseau national regroupant ces acteurs. La deuxième partie de ce mémoire a largement analysé les enjeux liés à ce réseau. L'intérêt pour Tin Tua malgré le fait que le choix a été fait de privilégier les projets TIC financés par l'IICD, vient du fait que cette structure est l'une des rares à offrir un accès à internet dans les localités où elle intervient.

Le développement de l'utilisation de l'informatique à Tin Tua

L'informatisation de cette association a commencé en 2002, suite à une évaluation de ses activités par des experts externes. L'une des recommandations portait sur la nécessité pour l'association d'adopter l'informatique comme outil de travail. *« En son temps nous avions un seul ordinateur ici au siège, à la disposition de la secrétaire. Chacun de nous écrivait ses documents à la main et lui remettait les feuilles à saisir. Mais à partir de cette étude qui avait recommandé que nous utilisions plus les TIC, nous avons établi une connexion internet au siège en 2002. Ensuite, nous avons équipé les différents services au sein de l'association en ordinateurs et le personnel a été formé à l'utilisation de ces équipements. »* (Le responsable du projet TIC de Tin Tua.)

En octobre 2002, Tin Tua a mené une étude de faisabilité pour la mise en place de points d'accès à internet à Fada, ville où se trouve le siège de l'association et dans deux autres localités : Diapaga et Bogandé. *« Cette étude a fait ressortir qu'il est possible qu'on installe des points d'accès à internet, et elle recommandait qu'on installe d'abord ces points à fada, puis à Diapaga et pour finir par Bogandé. C'est ce qui nous permet aujourd'hui de disposer de ces points d'accès qui sont bien fréquentés, non pas seulement par les jeunes, pour lesquels nous avons installé ces centres, mais par toutes les couches de la population des localités où nous intervenons. »* Le travail de terrain a permis de constater que le cybercafé de Tin Tua à Fada est fréquenté. Il faut noter que ce cybercafé est l'un des deux qui existaient en 2008 dans cette ville de l'Est du Burkina. Pendant les études de terrain (à Fada), le cybercafé de la Poste (la Poste au Burkina grâce en partie à un soutien financier du PNUD a ouvert des Cyberpostes dans plusieurs villes) a également été observé. Le fait que le cybercafé de Tin Tua fonctionnait relativement bien pendant la

période des enquêtes peut notamment s'expliquer par la réponse que ce cybercafé apporte en termes d'accès à internet. Ce qui explique le fait que parfois certains clients étaient obligés d'attendre leur tour.

Parmi les ONG/associations qui font la promotion de l'accès à internet, sans pour autant disposer de chiffres, il est possible de considérer Tin Tua comme l'une des associations, si non celle qui permet à un plus grand nombre de Burkinabé d'avoir potentiellement accès à internet. Parce que cette association offre l'accès au net dans une zone de l'Est du Burkina, qui en 2008 avait très peu accès à ce dispositif. C'est à cause de ce rôle important que joue cette association pour cet accès, que son projet TIC a été analysé dans ce chapitre. Il convient de noter que ce projet n'est qu'un volet des activités du pôle jeunesse de cette association dont l'essentiel des activités n'ont pas été développées dans ce travail.

En matière d'utilisation des TIC, Tin Tua dispose aussi d'un site internet www.tintua.org qui constitue un moyen de promotion de ses activités. Les enjeux liés à la possession d'un tel outil de communication, ont été largement développés dans le chapitre précédent et dans celui-ci, il ne semble pas utile de revenir sur cette question.

V. Semaine Nationale de l'Internet (SNI) : une activité rassemblant tous les promoteurs

La semaine nationale de l'internet est une manifestation annuelle au Burkina Faso, organisée généralement au cours du deuxième semestre de l'année civile. Il peut paraître étonnant de constater que cet événement est traité dans ce chapitre consacré à des études d'activités d'ONG/associations, alors que cette SNI est aujourd'hui pilotée par les services étatiques de la DELGI. En fait, l'initiative d'organiser cette fête a commencé avec la volonté de certains acteurs de la société civile, ONG/associations et d'autres promoteurs. Pendant les enquêtes de terrain, plusieurs acteurs associatifs sont revenus sur la genèse de cette manifestation dont ils attribuent la paternité (au Burkina) à la société civile, avant que l'État ne récupère l'organisation. Dans ce sens, un article¹ en ligne sur le site Yam Pukri situe le rôle du milieu associatif. Il en ressort qu'au Burkina Faso, de 1998 à 2003, la société civile et quelques institutions œuvrant pour la vulgarisation des TIC célébraient cet événement d'une manière plus ou moins formelle. En 1998, année de la première fête de

¹ Source : <http://burkina-ntic.net/La-fete-de-l-Internet-au-Burkina.html> consultée le 24 octobre 2010

l'internet au Burkina, Yam Pukri a organisé, en collaboration avec le Centre Informatique de l'Université de Ouagadougou et l'École Supérieure de l'Informatique de Bobo Dioulasso la fête de l'Internet à Ouaga et à Bobo Dioulasso. Cette fête a été matérialisée par des navigations gratuites et des stands d'explication de quelques applications d'internet, à travers la distribution de dépliants (comprendre l'internet en 5 mn).

De 2000 à 2002, sous la direction de la Délégation Générale à l'Informatique du Burkina Faso, la fête de l'internet a été mieux structurée. Une coordination nationale de la fête de l'internet a été mise sur pied. Cette coordination comprend les représentants des ONG/associations de promotion des TIC, d'autres organisations de la société civile, de l'État, des écoles et centres de formation en informatique, des acteurs privés du secteur (notamment les cybercafés) etc. La récupération par l'État de l'organisation de cette manifestation festive consacré à la promotion d'internet s'est effectuée en 2003. A ce propos on peut lire sur le site internet consacré à cet évènement www.sni.bf, ceci : « *la Semaine nationale de l'Internet (S N I) est une manifestation annuelle à caractère national qui a été instituée par **Décret n° 2003-348/PRES/PM du 10 juillet 2003**, avec pour objectif global de promouvoir et de vulgariser l'Internet et les autres technologies de l'information et de la communication.*¹ »

Après l'adoption de ce décret, il fallu deux ans pour que la semaine nationale de l'internet soit organisée pour la première fois. Entre la dernière fête de l'internet organisée par la société civile et la première pilotée par les services étatiques, il s'est donc passé deux ans de vide en matière de célébration de cette fête. Suite à la première SNI organisé en 2005, un compte rendu de conseil des ministres (celui du 17 février 2010²) a permis d'évoquer l'importance que les pouvoirs publics accordent à l'évènement. Le fait que cette SNI soit évoquée en conseil des ministres témoigne de l'importance qui lui est accordée. Ce compte rendu annonce que l'institution de cette semaine vise à créer l'engouement des populations sur les TIC et à favoriser l'appropriation sociale de ces dispositifs. Le gouvernement inscrit cette initiative dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'opérationnalisation du Plan de Développement de l'Infrastructure Nationale d'Information et de Communication adoptée par le Gouvernement en novembre 2004.

¹ Source : <http://www.sni.bf/objectifs.htm> consulté le 24 octobre 2010

² Extrait du site d'information en ligne lefasonet : <http://www.lefaso.net/spip.php?article12461> consulté le 24 octobre 2010

Susciter l'intérêt pour internet

Au début de l'initiative, l'un des objectifs de cette SNI était de faire connaître internet, et surtout de susciter un intérêt pour ce dispositif, en sensibilisant le grand public sur les possibilités qu'il offre. Certes au fil des années, internet est de plus en plus connu, mais cela est plus vrai dans les principales villes que dans le reste du pays. Comme la SNI a une envergure nationale du fait de la participation des cybercafés du pays, il semble toujours utile de faire découvrir internet puisque qu'il est encore nouveau pour certains Burkinabé. A ce sujet, en 2008 le responsable en charge de l'organisation de la SNI affirmait ceci : « *durant cette semaine, nous organisons des campagnes d'initiation à l'internet. Nous leur (certains publics) apprenons les rudiments sur comment allumer un ordinateur et pouvoir aller sur une page web. A défaut de pouvoir donner tout le nécessaire, nous donnons le minimum de connaissances. Etant donné que certaines de ces personnes ont accès à internet dans les cybercafés et d'autres localités, si ces personnes ont un intérêt, elles peuvent continuer leur apprentissage. L'année passée, nous avons formé plus de 6000 personnes en une semaine dans 28 localités y compris dans 14 localités où il n'y a ni électricité ni téléphone grâce à l'appui des centres ADEN.* » Dans le cadre de cette vulgarisation, pour se donner les chances de convaincre les personnes qui fréquentent les cybercafés et les stands dédiées spécialement à la manifestation, un partage d'expérience est fait. Ce partage se fait en évoquant des usages concrets d'internet et d'éventuelles retombées selon des domaines d'activités considérés. « *Pendant la semaine de l'internet, nous organisons des conférences sur la thématique de l'internet. Nous organisons aussi un salon qui permet aux professionnels du secteur de montrer les nouvelles possibilités à même de répondre aux besoins des populations. Et pendant ces salons, les exposants expliquent aux gens ce qu'ils font et ce que ça peut apporter aux populations. Il faut expliquer aux gens en fonction de leurs domaines d'activités ce que les TIC peuvent leur apporter.* » (Citation du responsable du comité d'organisation.)

Il convient aussi de préciser que chaque SNI a un thème. La première en 2005 était consacré à : *Education Jeunesse et NTIC* ; l'édition de l'année des recherches de terrain (2008) portait sur *TIC et environnement* et la dernière édition celle de 2010 a porté sur *TIC et commerce*. Les conférences organisées pendant l'évènement portent sur des sujets en lien avec la thématique choisie pour célébrer la fête.

D'autres activités promotionnelles d'internet et des TIC en général sont aussi organisées. « *Pendant cette semaine, nous faisons la promotion des contenus utiles, c'est-à-dire adapté aux besoins et aux langues locales, même si l'aspect langue n'est pas très développé au moins l'aspect besoin doit être pris*

en compte. Donc nous faisons le concours des meilleurs sites web dans dix catégories, dont : éducation et jeunesse, entreprise etc. Pour inciter les gens à participer, cette participation est gratuite. Cela est fait pour encourager le développement des contenus web répondant à nos besoins.» Selon le responsable du comité d'organisation.

Sans les ONG/associations qui participent à l'organisation de cet évènement, celui-ci ne pourrait pas avoir d'envergure nationale. Comme cela a été vu précédemment, l'État et les cybercafés privés, sont absents en matière d'offres internet dans certaines zones du Burkina Faso. Dans ces localités, ce sont les acteurs associatifs qui accueillent le public. Le président du comité d'organisation en parlait en évoquant la participation des centres ADEN. Pendant ces SNI, les prix de connexion à internet baissent dans les cybercafés. Dans certains endroits, la connexion internet est gratuite. La SNI est actuellement la plus grande manifestation consacrée à la promotion des TIC au Burkina. Contrairement à ce que son nom pourrait laisser croire, la SNI ne se consacre pas seulement à promouvoir internet. Mais au-delà de celui-ci, c'est l'ensemble des TIC qui sont promues. Même si un accent particulier est mis sur les possibilités qu'offre le net.

Promotion associative des TIC au Burkina: de la diversité des réalités et des domaines concernés

Ce chapitre a permis de faire des études de cas de quelques projets TIC au Burkina. Au-delà des analyses transversales sur les activités TIC de l'ensemble des acteurs associatifs de ce milieu, ce chapitre permet d'appréhender de manière détaillée les usages de ces dispositifs dans certaines organisations. Cela en analysant parfois, les incidences concrètes de ces usages sur le cœur d'activités de ces structures, quand celles-ci ne se consacrent pas uniquement à la promotion de ces objets de communication. Des quatre organisations qui ont fait l'objet de ces études de cas, seul Yam Pukri se consacre uniquement à la promotion des TIC. La stratégie de Yam Pukri est basée (essentiellement) sur la saisie des opportunités liées à la promotion des TIC et sur l'offre de services marchands répondant à une demande. Ce qui permet à cette association de disposer de moyens lui permettant de fonctionner.

Les autres organisations qui font l'objet des études de cas, ont des cœurs d'activités axés sur d'autres domaines. Les TIC à leur niveau, sont utilisées en médiation à ces activités. Ces

trois structures disposent parallèlement de centres d'accès collectifs aux TIC, notamment à internet. Mais de ce qui a été constaté sur le terrain, et au vu des récentes données recueillies en ligne, seul l'association Tin Tua dispose de télécentres qui fonctionnent régulièrement en accueillant un public relativement important. Les télécentres de SASO et de la FEPASSI étaient sous-utilisés, voire n'étaient pas utilisés en 2008. La raison principale de cette situation vient du fait que ces deux télécentres sont situés en milieu rural, à Bokin pour SASO et à Boura pour la FEPASSI. De ce fait, ils rencontrent de gros problèmes d'accès à l'énergie et des difficultés liées à des coûts élevés de la connexion quand ils veulent utiliser des plaques solaires ou des groupes électrogènes. Si les centres d'accès créés par Tin Tua semblent mieux fonctionner, c'est d'abord parce qu'ils se trouvent dans des villes moyennes et non en milieu rural. De ce fait les télécentres de Tin Tua ne rencontrent pas les mêmes difficultés que ceux de SASO et de la FEPASSI. Par ailleurs pour faire face aux coûts élevés des redevances, Tin Tua a installé une antenne VSAT dans la localité où l'ADSL n'est pas disponible. Etant situé dans des villes moyennes, il semble que ces télécentres répondent plus à une demande d'accès aux TIC (notamment à internet) que ceux situés en milieu rural.

A propos du télécentre de la FEPASSI, des données publiées en décembre 2009, dans un bulletin d'information du centre technique de coopération agricole et rurale (CTA), laissent entendre que ce groupement paysan s'est équipé en matériels lui permettant de fournir un meilleur accès à internet. « *En 2009, les connexions commutées de Leo et de Bourra ont été remplacées par des connexions VSAT. Vu le coût de ce type de connexion, la FEPPASI a voulu rentrer dans ses frais en la partageant avec d'autres organisations voisines moyennant paiement. La fédération paysanne s'est ainsi muée en fournisseur d'accès, avec des résultats positifs pour sa connectivité, mais au risque cependant de se détourner de ses objectifs premiers. La fédération a par ailleurs renforcé le centre de Leo en mettant sept ordinateurs à la disposition de ses membres.*¹ » Au vu de ces informations, il est possible que les problèmes de connexion à internet de la FEPASSI, soient résolus et que par là même, les membres de ce groupement ne fréquentent plus un cybercafé par soucis d'économie sur les frais que leur connexion en RTC engendrait.

En affirmant que la localisation des télécentres de Tin Tua répondrait plus à une demande, ce qui favoriserait leur fréquentation par rapport aux télécentres situés en milieu rural, il ne s'agit pas de soutenir l'idée selon laquelle, les TIC et en particulier internet ne sont pas utiles

¹ Information extraite le 25 octobre 2010, de la source suivante : <http://ictupdate.cta.int/fr/Feature-Articles/Farmers-teaching-farmers>

dans des localités rurales. Bien au contraire, les TIC peuvent être utiles dans toutes les zones du Burkina. Cependant, il faudrait trouver entre autres, les applications, les contenus, adaptés aux réalités et aux besoins des populations rurales. Il n'est donc pas question de dire qu'internet est inutile en milieu rural, car il y a probablement des domaines où ce dispositif peut être un apport intéressant (en dehors même des usages individuels des populations). Il s'agit seulement d'attirer l'attention sur le fait qu'un certain nombre de réalités locales doivent être prises en compte quand on entreprend l'introduction d'internet dans ce type de localités. Cela réaffirme l'importance du contexte dans les innovations techniques car comme le dit Patrice Flichy (2003, p. 103): *« pour qu'une innovation réussisse, elle doit [...] se forger un environnement adéquat [...]. Il y a donc des éléments de contexte que l'innovateur ne peut pas dominer [...] Même si l'innovateur définit son environnement, celui-ci lui reste toujours extérieur. »* L'État burkinabé, les acteurs associatifs et leurs divers partenaires devraient donc accorder une importance aux contextes dans lesquels vivent les populations concernées par les projets TIC et trouver des solutions qui donneraient plus de chances de réussite aux télécentres communautaires.

L'analyse des apports des TIC montre que lorsque les projets TIC sont conçus en tenant compte des réalités, notamment socio-économiques, des personnes bénéficiaires, ces projets pouvaient avoir des apports concrets pour ces populations. Une des études de cas qui soutient cela concerne le projet TIC de la FEPASSI. De prime abord d'aucuns penseraient (comme c'est le cas au Burkina) que les paysans ne s'intéressent pas aux TIC, et qu'un dispositif comme internet ne leur servirait pas à grand-chose. L'analyse du cas de la FEPASSI a montré comment les TIC et en particulier internet, pouvaient être d'un apport pour l'organisation, la coordination, l'exécution des activités de ce groupement paysan. Par ailleurs, ce chapitre a montré qu'internet permet à ces paysans d'obtenir des nouveaux partenariats qui leurs apportent des fonds. En outre, ce dispositif est aussi utilisé comme canal de commercialisation des récoltes, pour ne citer que ces apports concrets. Cela permet de revenir sur la première hypothèse de ce travail, qui affirme notamment que les populations burkinabé ont des usages différents des usages promus et que par ailleurs les incidences de ces dispositifs sur l'amélioration des conditions de vie des Burkinabé est dérisoire. En effet, il convient de spécifier des catégories de populations pour davantage affiner cette hypothèse. Certes, la FEPASSI peut être considérée comme promotrice des TIC, même s'il est possible de dire que leur cybercentre a quelques difficultés de

fonctionnement. Mais comme cela a été dit, ce groupement est composé de plusieurs milliers de membres dont des populations pauvres. Il est possible de considérer que celles-ci bénéficient aussi des avantages concrets que ces dispositifs apporteraient à ce groupement paysans. Ce chapitre a fait ressortir différents aspects à ce sujet. L'affirmation selon laquelle, il existe des écarts entre les prescriptions d'usages et les usages réels des Burkinabé est à relativiser. Tout comme le fait de dire que les apports réels des TIC pour l'amélioration des conditions des vies des populations bénéficiaires d'actions de promotion sont dérisoires. Le cas notamment de la FEPASSI mais aussi celui de SASO, amène à dire que cette affirmation ne peut pas être généralisée à toutes les catégories de personnes bénéficiaires d'actions spécifiques de promotion. Le dernier chapitre de ce travail, permet de montrer que certaines catégories de Burkinabé ont des habitudes spécifiques qui font l'objet d'autres types d'analyses. Ce qui donne de nouveau l'occasion d'évoquer les éventuels écarts entre les prescriptions d'usages et les usages réels des Burkinabé.

CHAPITRE 4 : DISCOURS D'ACCOMPAGNEMENT ET PRATIQUES DES DISPOSITIFS MULTIMEDIAS AU BURKINA FASO

Ce dernier chapitre est consacré à l'analyse des usages de dispositifs multimédias par des Burkinabé rencontrés. Un accent particulier est mis sur les usages des jeunes, qui sont stigmatisés « d'avoir des mauvaises usages de ces dispositifs ». Dans ce sens ce chapitre analyse aussi les aspects normatifs des discours d'accompagnement des TIC. Une section est consacrée aux aspects liés à la prescription d'usages, à la promotion de ce qui est qualifié de « meilleure pratiques des TIC ». Il est aussi question dans ce chapitre, de la perception que des Burkinabé ont d'éventuelles incidences des TIC d'une part sur les habitudes et comportements de certains individus et d'autre part sur la culture burkinabé.

Ce chapitre fait aussi état des possibilités de promotions de contenus locaux à travers l'utilisation de dispositifs multimédias.

I- Usages du téléphone portable et d'internet chez des élèves et étudiants

Ces deux dispositifs que sont le téléphone mobile et internet sont de plus en plus utilisés au niveau des élèves et étudiants burkinabé âgés de 15- 25 ans. Le tableau numéro 5 montre les types d'usages que ces populations ont des outils de communication. Les différents sous-thèmes liés aux usages des jeunes sont développés dans cette section. Il est d'abord question des usages de la téléphonie mobile, ensuite de ceux d'internet. Certaines personnes pourraient se demander pourquoi les usages d'internet sont analysés alors que ceux de l'ordinateur ne le sont pas. Le choix de ne pas examiner les usages de l'ordinateur vient du fait que cet appareil est peu utilisé au niveau des personnes enquêtées. Cette recherche concerne plus la nature des usages que le taux d'utilisation. Plusieurs facteurs expliquent la faible utilisation de l'ordinateur. Il faut se rappeler que l'accès à cet appareil n'est pas très développé, et comme cela se voit dans les lignes qui suivent, l'accès à internet se fait presque exclusivement au sein de cybercafés. Mais les *publics scolaires* ne fréquentent pas ces lieux *uniquement* pour avoir accès à l'ordinateur. Ils y vont essentiellement pour utiliser internet. Cela s'explique par le fait que les besoins de saisie de documents des élèves

et étudiants sont satisfaits au niveau de ce qui est appelé secrétariat public. C'est un lieu disposant d'équipements informatiques, de matériel de reprographie. Les clients fréquentent ces lieux pour des besoins en bureautique et il convient de préciser que le client n'utilise pas le matériel disponible pour faire le travail, c'est un employé du secrétariat public qui s'en occupe. Voici par exemple une des raisons qui contribuent à expliquer pourquoi les scolaires ne disposant pas de l'ordinateur à domicile ou dans leur établissement, ne l'utilisent *pratiquement* pas sans connexion. Par ailleurs, dans certains cas, des élèves et/ou étudiants, surtout dans les petites villes, apprennent la bureautique pendant leur découverte d'internet. Dans des villes comme Ouagadougou, Bobo Dioulasso, il y a en plus des acteurs associatifs qui offrent parfois des formations, des centres municipaux multimédias où les publics scolaires peuvent se former en contre partie de prix subventionnés. Par rapport au public scolaire de Fada ou Léo, les élèves de Ouagadougou ont plus de chances de se former à l'utilisation de l'informatique auprès d'un organisme public, associatif ou privé. Car les offres y sont multiples et les prix sont plus abordables. Dans les analyses qui suivent, il est d'abord question des pratiques liées au téléphone mobile. Celles qui concernent internet sont analysées dans un second temps.

Téléphone mobile et usagers scolaires

Les usages du mobile sont divers. Ce chapitre n'a pas pour ambition d'analyser tous les types d'usages, mais seulement quelques uns, qui correspondent au contenu de la colonne intitulé « usage de la téléphonie mobile » du tableau numéro 5. Trois catégories d'usages sont concernées. Ces catégories ont été obtenues en construisant des sous thèmes à partir des propos tenus par les enquêtés. D'autres usages évoqués en entretien n'ont pas été pris en compte, non pas parce qu'ils ne sont pas pertinents, mais parce qu'ils n'entrent pas dans les catégories qui permettent de faire le lien avec les discours normatifs et prescriptifs qui accompagnent la promotion des TIC au Burkina Faso.

1. Téléphone mobile et maintien du lien social

Quelques unes des fonctions premières du téléphone mobile concernent les appels téléphoniques et l'envoi de messageries (SMS) dans le cadre de relations sociales qui peuvent être considérées comme participant au maintien du lien social. Il ne s'agit pas là d'un usage spécifique, originale, mais d'un usage *classique*. D'aucuns pourraient dire de

manière triviale, qu'un téléphone, fixe ou mobile, sert avant tout à téléphoner. Sur les 16 élèves et étudiants dont les points de vue ont été pris en compte pour analyser ce type d'usage, les récurrences concernant ce sous thème dans le tableau numéro 5, montrent que tous les membres de ce public interrogé, utilisent le cellulaire comme lien social. Il s'agit entre autres, d'appeler des parents ou amis, pour donner une information particulière ou pour « avoir de leurs nouvelles ».

Au-delà du fait que le téléphone portable permet d'entretenir des relations avec des parents, amis, camarades de classe etc., il donne aussi aux utilisateurs scolaires, la possibilité de tisser de nouvelles relations. En effet, en échangeant leur numéro de téléphone mobile avec d'autres élèves ou étudiants de leur établissement, ces personnes accroissent leurs réseaux d'amis. D'autant plus que le mobile, est en principe un outil à usage privé, individuel. L'utilisateur peut dans ce sens être joint directement, sans que l'on passe par un intermédiaire comme cela peut arriver quand on appelle sur un téléphone fixe et que celui qui décroche le téléphone n'est pas l'interlocuteur souhaité. Cette possibilité de pouvoir joindre son interlocuteur directement est un facteur qui peut être considéré comme important pour des jeunes qui ont parfois besoin d'intimité. Ces jeunes ne veulent pas que leurs parents soient toujours intermédiaires dans tout qu'ils font. Surtout pendant l'adolescence. En considérant cette éventualité, le téléphone mobile apparaît comme une liberté supplémentaire pour les jeunes. Pour certains d'entre eux, l'acquisition du téléphone mobile, est considéré comme *le passage à l'âge adulte*. Les jeunes se considèrent parfois faisant partie de *la cour des grands*. Certains élèves enquêtés affirment que leurs camarades ont parfois changé d'attitude quand ils ont acquis leur premier portable. « *Le cellulaire peut aussi changer le caractère des gens, quand certains jeunes ont un cellulaire, ils se disent qu'ils ne sont plus petits, eux aussi ils sont devenus des grands.* » (Selon un des élèves rencontrés) Il est difficile de s'avoir s'il s'agit là, d'un ressenti peut être erroné ou d'une situation réelle. En plus du sentiment de distinction sociale que l'acquisition d'un téléphone mobile peut procurer à certains Burkinabé, certains élèves auraient tendance à croire qu'ils ont atteint une maturité. Cela pourrait en partie s'expliquer par la confiance que les parents leur ont accordée, en acceptant de leur offrir un téléphone mobile. Certes on rencontre au Burkina, des enfants d'une dizaine d'années à peine, qui possèdent des téléphones portables, mais ce sentiment d'avoir franchi un *palier* semble exister chez certains adolescents. La liberté qu'apporte le téléphone mobile, favorise le développement de certains problèmes. Il en est question au moment où ce travail analyse les incidences des usages du cellulaire au niveau des jeunes.

Par ailleurs, dans certains établissements d'enseignement au Burkina, il y a une pratique de création ou de consolidation de liens sociaux, qui s'est approprié le téléphone mobile comme canal d'expression. En effet, dans ces établissements, les délégués élus par les élèves, organisent des jeux «d'invisibilité». On attribue à chaque élève qui s'inscrit, un ou une correspondante. Pendant une période donnée, ces deux personnes correspondent sans se connaître physiquement. A la fin de la période qui est accordé aux correspondants pour faire connaissance à travers leur échange épistolaire, une soirée, généralement dansante, est organisée pour que les élèves se rencontrent physiquement. Le but étant qu'ils continuent de se fréquenter après cette soirée. En général, ce type de *jeux d'invisibilité* met en relation une fille et un garçon. Avant l'arrivée du téléphone mobile, les correspondances dans ce type de jeux se faisaient à travers l'envoi de lettres comme évoqué *supra*. Actuellement, le téléphone mobile, est utilisé dans le cadre de ces jeux. Amenant les correspondants à échanger des messages écrits : des SMS. Il arrive par ailleurs qu'un opérateur de téléphonie accepte de parrainer le jeu, à condition que les échanges de SMS se fassent uniquement entre des clients de son réseau. A propos de la participation aux *jeux d'invisibilités* via le téléphone mobile, certains enquêtés y participent et l'un eux affirmait : « *Grâce au cellulaire il y a parfois des gens qui te contactent, comme dans le cas de jeux d'invisibilité et ça peut aboutir à quelque chose de sérieux.* » (Selon une des élèves enquêtés). Le mobile, change les modalités de l'échange entre correspondants, en donnant notamment la possibilité de se joindre plus rapidement et avec éventuellement plus d'intimité. Cela est à prendre en considération parce que les échanges permettent parfois de tisser des relations amoureuses entre scolaires.

En dehors du cadre scolaire, il arrive que des opérateurs de téléphonie parrainent « des jeux d'invisibilité » en finançant leur organisation. L'intérêt pour ces opérateurs dans ce cas, consiste à favoriser l'envoi des SMS via leur réseau, ce qui accroît la vente des cartes de recharge. Il n'est pas exclu que certaines personnes désireuses de participer aux jeux pour faire des rencontres soient obligées de prendre un abonnement chez cet opérateur. Même quand les « jeux d'invisibilité » ne sont pas organisés au sein d'un établissement d'enseignement, des élèves ou étudiants y participent parfois.

2. Téléphone mobile et résolution de certains problèmes

Des scolaires rencontrés ont évoqué leur satisfaction d'utiliser le téléphone mobile pour résoudre certains problèmes (voir le tableau numéro 5) Ces problèmes sont de natures diverses, concernant notamment la prévention de risques, le dépannage pendant un moment de difficulté, la demande d'envoi d'argent (pour des élèves qui ne vivent pas avec leurs parents).

Téléphone mobile et période de difficultés financières

Certains étudiants rencontrés à Ouagadougou sont originaires d'autres localités où se trouvent leurs parents. Il en est de même pour d'autres collégiens et lycéens rencontrés à Fada ou à Léo. Ils vivent parfois chez des proches de leurs familles. Au Burkina Faso, s'il arrive que des étudiants vivent seuls en collocation, cela est moins fréquent au niveau des élèves du secondaire. Néanmoins, le tournage du film documentaire de SASO à Bokin, a permis de constater le fait qu'un groupe d'élèves venant de villages relativement lointains, vivent ensemble dans une maison. Les enquêtes ont permis de savoir que des élèves ne vivant pas avec leurs parents¹, utilisent le téléphone mobile, pour maintenir le lien social avec leur famille (comme dit précédemment). Mais au delà de ce lien social, ce moyen de communication est aussi utilisé pour contacter les parents en période de difficultés financière. Certains élèves affirment qu'avant de posséder un téléphone mobile, ils écrivaient des lettres pour demander de l'argent à leurs parents. Mais comme cela a été développé plus haut, les courriers mettent relativement beaucoup de temps pour parvenir à leurs destinataires au Burkina. Par ailleurs à certains endroits il n'y a pas de bureaux de poste. Ainsi l'utilisation du téléphone mobile permet aux élèves de contacter rapidement leurs parents. Plusieurs enquêtés ont tenu à ce sujet, des propos qui peuvent être illustrés comme suit : « *le cellulaire me permet de rester en contact avec mes parents parce que je n'habite pas avec eux. Donc le cellulaire me permet de garder le contact et parfois de résoudre certains problèmes.* » Affirme un élève de Fada. Un autre rencontré à Léo dit ceci : « *Pour moi qui étudie ici à Léo alors que*

¹ La notion de parent est entendue ici dans le sens de la famille prenant en compte le père, la mère et éventuellement les frères et sœurs. Cependant, il convient de préciser qu'au Burkina Faso (tout comme dans d'autres pays), le terme parent ne renvoie pas uniquement à ces personnes ci-dessus citées. La notion de parents, renferme tous les proches incluant les oncles, les tantes et leurs enfants, les grands parents etc. En un mot, la notion de parent ou de famille (sur le terrain) est plus large par rapport à la manière dont elle est appréhendée ici.

mes parents sont au village, je peux dire que c'est (le téléphone mobile) aussi utile parce que le cellulaire me permet de garder le contact avec eux. Et des fois, je les contacte pour qu'ils m'envoient de l'argent. » Le type de problèmes que le téléphone portable permet de résoudre n'est pas uniquement de nature financière. D'autres cas selon le contexte et l'urgence sont aussi traités au téléphone du fait que l'élève ne vit pas physiquement au même endroit que ses parents. Par ailleurs, même quand ils vivent ensemble, le téléphone mobile permet également aux élèves de bénéficier d'autres types d'assistance venant de leurs parents.

Utilisation du téléphone mobile pour la prévention de risques

Selon certaines personnes scolaires rencontrées, l'un des avantages du mobile vient du fait qu'il permet de prévenir certains problèmes. Si le cellulaire¹ est un outil de maintien du lien social entre enfants et parents, il permet de ce fait, à ces derniers de s'assurer que leurs protégés vont bien. Soit en période *normale* (parce qu'il y a plusieurs heures qu'ils n'ont pas de nouvelles d'eux) soit en période de *crise*, pendant des manifestations où souvent les *scolaires* prennent part. En rappel, la période des enquêtes de terrain correspond au moment où il y avait des émeutes de la faim dans plusieurs pays africains dont le Burkina Faso. Par ailleurs d'autres manifestations d'étudiants notamment ont eu lieu entre novembre 2007 et avril 2008. Certains parents interdisent à leurs enfants de participer aux manifestations quand celles-ci donnent lieu à des casses. Ainsi, quand en période de *crise*, certains parents constatent la présence de casseurs en villes, ils appellent leurs enfants pour s'assurer que ces derniers ne font pas partie de la manifestation. « *Je peux être joint facilement, au cas où on a besoin de moi à la maison. On peut par exemple d'envoyer des informations importantes, quand il y a des casseurs pendant des grèves, quand il y a des douaniers qui contrôlent les sans plaques en ville etc.* » Plusieurs élèves sont concernés par ce type d'appels venant de leurs parents. A propos des douaniers qui contrôlent les *sans plaques*, il convient de préciser que beaucoup de Burkinabé se déplacent en vélomoteurs, en scooters qui doivent être immatriculés. Mais ces immatriculations ne sont pas toujours faites parce que certaines personnes font entrer des scooters au Burkina sans les dédouaner ce qui fait qu'il est difficile d'immatriculer ces engins. Comme les autorités politiques sont conscientes du problème, il y a régulièrement des contrôles douaniers dans les villes pour sanctionner ceux qui contreviennent à la loi. Les élèves et étudiants ne sont pas les seuls à se déplacer avec des scooters non

¹ Pour des raisons de convenance, les termes : téléphone portable, portable, mobile, cellulaire, sont utilisés pour signifier la même chose : le téléphone mobile.

immatriculés, mais ils représentent une part non négligeable des personnes concernées par cette pratique. Cela fait que parfois des parents d'élèves qui constatent qu'il y a des contrôles douaniers appellent leurs enfants pour leur dire d'utiliser les transports en commun ou un autre moyen de déplacement afin d'éviter de se faire contrôler.

Il convient de réaffirmer que la prévention des risques ne concerne pas seulement ces cas, d'autres risques sont aussi concernés. A ce sujet un des élèves affirmait ceci : « *Avec le cellulaire je suis joignable à tout moment et avec le cellulaire aussi je peux éviter quelques problème. Par exemple si je dois me rendre dans un lieu donné où il y a un risque, quelqu'un peut me prévenir.* » Les exemples de casseurs et de contrôles douaniers ont été *mieux* analysés parce qu'il s'agit d'une part de faits qui étaient d'actualité (les casses pendant la période des enquêtes), et d'autres part des faits réguliers pour ce qui est des contrôles douaniers.

Le téléphone mobile : un moyen pour faire un appel à l'aide en cas d'imprévu

En plus du fait que le téléphone mobile est utilisé pour rassurer des parents qui peuvent à un moment s'inquiéter de l'absence de leurs enfants, certains élèves ou étudiants apprécient positivement la possibilité de contacter un individu qui pourrait leur venir en aide en cas de problème. Plusieurs personnes ont affirmé avoir déjà fait appel à l'aide en utilisant leur mobile. Il n'est pas question ici d'évoquer de manière exhaustive des exemples illustrant cela, mais d'aborder un cas pour donner une idée du type d'aide que le téléphone mobile permet parfois aux élèves de résoudre. A ce sujet, l'un d'eux rencontré à Léo affirmait : « *Une fois j'avais voyagé et je suis tombé en panne. J'ai téléphoné à mon frère qui est venu me secourir, donc cela est aussi un aspect intéressant du cellulaire.* » Il convient de préciser que les élèves qui étudient dans certaines villes, notamment en province, viennent parfois de villages voisins et rendent visite à leurs parents restés au village en utilisant entre autres des scooters ou autres engins à deux roues. Il s'agit ici d'un cas particulier, mais d'une manière générale, le téléphone mobile donne la possibilité aux usagers, scolaires ou non, de demander de l'aide en cas d'imprévu.

3. Le téléphone mobile : un outil de distraction

Le mobile des élèves et étudiants ne leur sert pas seulement à établir la communication avec d'autres personnes. Il s'agit aussi d'un objet de distraction. A ce sujet, certains jeunes utilisent les fonctions : jeux, musique, vidéo et d'autres, qui leur permettent de se distraire.

Certaines personnes rencontrées affirment utiliser quelques fois leur téléphone mobile comme *passer-temps* quand ils s'ennuient. Pendant les périodes d'ennui par exemple, les jeux incorporés à l'appareil sont souvent utilisés. Une des personnes qui utilisent parfois le téléphone mobile comme *passer-temps*, affirmait ceci : « *ça (le téléphone mobile) me permet d'être joint et je peux jouer avec mon cellulaire, donc ça me permet de passer le temps pour ne pas m'ennuyer.* » Toujours en matière de distraction, certains élèves téléchargent des musiques ou des vidéos sur internet. Ils écoutent ou regardent ces contenus avec leurs camarades dans la cour de l'école ou avec des amis qui ne sont pas de leur établissement. Il convient aussi de dire que certains élèves se partagent parfois des musiques par Bluetooth. Ceux qui ont des téléphones mobiles qui le permettent, font des photos ou des films qu'ils montrent à leurs amis. Toutes les personnes dans la catégorie des scolaires n'ont pas les mêmes usages du cellulaire. Cela s'explique notamment par le fait que certains ne disposent pas d'appareils qui leur permettent d'écouter de la musique, ou de regarder des vidéos par exemple. Mais parmi ceux qui ont des usages distractifs, certains utilisent plusieurs fonctions des téléphones. Par exemple un élève affirmait : « *Ça me rapporte beaucoup, je reçois des appels et des SMS, j'en effectue, j'écoute de la musique, je joue avec. Ça me plaît parce qu'à tout moment ça m'apporte des informations.* » Le téléphone mobile pour certains scolaires, ne représente pas uniquement un objet de communication permettant de téléphoner. C'est un outil qui utilisé pour passer le temps, se distraire ou faire du snobisme auprès de leurs camarades.

Incidences de l'utilisation du téléphone mobile au Burkina

Il convient de préciser que ces incidences concernent toutes les catégories socioprofessionnelles de personnes rencontrées. Le choix d'analyser uniquement les usages des scolaires s'expliquait par le fait que cela donne des éléments d'analyses qui permettent de critiquer les discours normatifs et prescriptifs qui accompagnent le développement des TIC au Burkina Faso. Voir la colonne consacrée aux incidences du téléphone mobile sur les individus, dans le tableau numéro 6

4. Le téléphone mobile : une source de dépenses supplémentaires pour les Burkinabé

Quelle que soit la catégorie de personnes rencontrées, les enquêtés affirment que l'une des incidences de l'utilisation du téléphone portable, concerne les dépenses consacrées à cet

objet de communication. Comme vous pouvez le constater dans les lignes qui suivent, le téléphone mobile semble être un outil dont certains utilisateurs ne peuvent pas se passer. Partant de cela, les dépenses qui sont consacrées au téléphone portable sont considérées par certains enquêtés comme élevées mais indispensables. Les élèves et étudiants qui n'ont souvent pas de revenus, dépensent relativement beaucoup d'argent par mois pour l'utilisation de leur téléphone mobile. A ce sujet un étudiant affirmait ceci : « ...et puis il y a les dépenses aussi. Ce n'est pas facile pour un étudiant de mettre 5000 F par mois dans son cellulaire, ça fait des dépenses supplémentaires. » Un élève rencontré affirme aussi dépenser plus d'argent, mais trouve que cela fait partie de dépenses ordinaires «...A part ça, le cellulaire engendre de petites dépenses mais ça fait partie du quotidien de la vie. On dépense plus qu'avant » Il est important de préciser que tous les élèves ou étudiants ne peuvent pas consacrer 5000 F CFA à l'utilisation mensuelle de leur mobile. 5000 F CFA ou plus, représente, semble t-il une somme importante pour des élèves dans un pays où le SMIG est d'environ 30 000 F Cfa (soit environ 45 euros) par mois. Les dépenses qu'engendre le téléphone mobile sont accrues par le fait qu'au Burkina, la pratique de faire sonner un individu pour qu'il rappelle est fréquente. Il arrive que des gens s'inquiètent en croyant qu'il passe à côté d'une information importante. A ce propos, un des enquêtés affirmait ceci : «Le cellulaire engendre aussi des dépenses imprévues. Parce que quelqu'un t'a bipe¹ et tu n'as pas d'unités et quand la personne insiste en bipant ça peut t'amener à acheter des crédits pour appeler afin de savoir qui te bipe ou pourquoi on te bipe. » Les Burkinabé ne seraient pas les seuls en Afrique, à consacrer d'importantes sommes à l'utilisation du téléphone mobile, malgré la faiblesse de leurs revenus. Annie Chéneau-Loquay met en évidence l'importance des budgets que les usagers africains consacrent au téléphone mobile. « Pour 75% de la population à bas revenus dans 17 pays étudiés, l'individu moyen y consacre 26,6% de son revenu individuel au Kenya, 23% en Ethiopie, 22% en Tanzanie, 9,4% au Sénégal...Ces niveaux de dépense peuvent s'expliquer par l'importance accordée à l'apparence en Afrique : les individus sont prêts à se sacrifier pour avoir le tout dernier modèle de téléphone portable. La forte sociabilité et la grande proximité favorisent la prégnance du regard d'autrui, le téléphone portable, objet moderne, permet de se distinguer². » Au delà des coûts liés aux communications, Il

¹ Au Burkina, quand on parle de biper quelqu'un à propos du téléphone portable, il s'agit d'une pratique qui consiste à faire sonner quelqu'un que l'on veut joindre au téléphone. Cette personne est censée rappeler quand on le bipe. Il arrive que les gens se bipent juste pour se dire bonjour. Mais quand les bipes sont répétés, insistants, cela veut dire que la personne qui bipe demande à être rappelé.

² Chéneau-Loquay Annie, 2009, « Les impacts de la téléphonie mobile sur le développement : un constat à nuancer ? » In « La téléphonie mobile dans les pays en développement : quels impacts économiques et sociaux ? » revue : Secteur privé et développement, numéro 4, pp.17-19

semble que les africains soient prêts à dépenser *beaucoup* pour bien paraître en possédant l'appareil qui leur permet de distinguer dans leur entourage.

Si le téléphone portable, apporte des satisfactions comme évoqué précédemment, il apporte parfois des angoisses parce que l'utilisateur est quelques fois intrigué quand son téléphone sonne. Il peut aussi s'agir d'angoisses liées à un appel manqué.

Il semble aussi que le téléphone mobile crée une dépendance au niveau de certaines personnes qui affirment ne pas pouvoir se passer de cet objet. Par ailleurs, ils disent être toujours en train de s'assurer de ne l'avoir pas oublié quelque part. En outre, certaines personnes affirment avoir presque que toujours, leur téléphone en main. Cela engendrerait l'envie d'appeler. Si certaines personnes qui ont leur terminal en main finissent par se distraire, d'autres affirment passer des appels qu'ils n'auraient peut être pas effectués s'ils n'avaient pas le téléphone en main. L'une des personnes qui avait ce type de comportement, au sujet des dépenses qu'engendre le téléphone mobile affirmait ceci : « *Et puis ça (le téléphone mobile) fait dépenser. Parfois on n'a rien à dire mais on envoie quand même des messages. Des fois on n'a pas de besoin de communication, mais comme on a un portable en main qu'on manipule, on finit par appeler ou envoyer un message et ça crée des dépenses. Alors qu'on devient dépendant au cellulaire, quand on ne l'a pas en main, on sent un manque. On se met à le chercher.* » Ainsi, selon le type de personnes, le contact fréquent avec son cellulaire favorise ce qui pourrait être qualifié de *tentation* à effectuer un appel ou envoyer un message. Sur cette question des dépenses, des acteurs de la promotion des TIC au Burkina Faso, font partie de ceux qui affirment que certains Burkinabé consacrent beaucoup d'argent au téléphone mobile par rapport à leurs revenus. Parfois les dépenses qu'engendre le téléphone portable remplacent d'autres dépenses jugées en ce moment moins prioritaires par certains usagers. A titre d'exemple, une élève rencontrée à Léo affirmait ceci : « *Ça (le téléphone mobile) change mes dépenses par rapport à mon argent de poche. Je dépense beaucoup maintenant. Les sous que j'utilisais avant pour acheter mes maquillages et d'autres choses, ça rentre dans les dépenses du portable. Je ne veux pas laisser le portable sans unités parce que je ne veux pas ne pas pouvoir biper quelqu'un ou envoyer un SMS d'urgence. Des fois j'emprunte de l'argent des amis pour obtenir des crédits et quand je reçois mon argent de poche, je leur rembourse.* » Il semble que certaines personnes sont prêtes à s'endetter pour avoir des crédits de communication.

Il y a un paradoxe par rapport à ce que les enquêtés affirment à propos des dépenses qu'engendre l'utilisation du téléphone mobile. D'une part, certains d'entre eux affirment

que l'utilisation de cet objet de communication engendre des dépenses supplémentaires importantes. D'autre part ces mêmes personnes et/ou d'autres affirment que l'utilisation du mobile permet de faire des économies, notamment en termes de frais de déplacement. Ces économies viendraient du fait que certaines personnes affirment préférer parfois appeler leurs proches au téléphone que de leur rendre visite, peu importe que ces *connaissances* soient dans la même localité ou dans une autre. Cette situation se présente quand des enquêtés tiennent des propos tels que : « *Le cellulaire isole les gens. Certains rendaient visite à leurs parents chaque semaine et maintenant avec le portable, ils se contentent d'appeler leurs parents au lieu d'aller leur rendre visite. Et puis le cellulaire permet de faire des économies, maintenant comme on appelle les gens au lieu de leur rendre visite on économise en frais d'essence* » selon une élève rencontrée. Cette réduction des visites permet donc de faire des économies. Par ailleurs certains usagers s'autocritiquent en affirmant que d'une manière générale le mobile réduit les contacts humains. Ce point de vue est aussi paradoxal que celui qui laisse entendre que le cellulaire permet de maintenir ou de nouer des relations humaines. Il convient de préciser que le cellulaire n'étant qu'un dispositif, le rôle de l'utilisateur est déterminant dans la mesure où celui-ci a le dernier mot par rapport à son comportement. Il n'est pas exclu qu'un utilisateur du téléphone mobile continue de rendre visite à ses connaissances comme il avait l'habitude de le faire avant de posséder ce téléphone. C'est à chaque personne de déterminer le type d'usages du téléphone qu'il va adopter dans le cadre de ses rapports aux autres. Il s'agit d'un aspect davantage développé *infra*.

II. Rapport entre utilisation du téléphone mobile et modification des rapports humains

En dehors de la diminution des contacts humains, plusieurs personnes rencontrées pensent que le téléphone mobile contribue à modifier certaines pratiques sociales Burkinabé. Il est question de l'utilisation du téléphone mobile pour donner l'information sur certains événements. De plus en plus ce moyen de communication est utilisé pendant les fêtes pour se souhaiter une *bonne fête* au lieu de rendre visite aux personnes concernées. Si certains Burkinabé trouvent cette procédure peu chaleureuse, ils semblent mieux l'accepter que dans le cas d'événements comme les naissances, les baptêmes, les mariages, les décès, etc. Cette pratique engendre parfois des problèmes parce que certains individus affirment les réprouver parce qu'elles seraient en contradiction avec les procédures traditionnelles.

Parfois, pendant les mariages et autres événements heureux, il y a selon les traditions, des familles alliées ou des notables par exemple, pour lesquelles, au-delà du fait de devoir se déplacer pour apporter l'information, on ne désigne pas n'importe quel individu pour leur apporter cette information. A ce sujet, un des enquêtés qui déplore l'utilisation du téléphone mobile affirme: « *Il y a des gens qui utilisent les cellulaires au hasard pour annoncer leurs fiançailles, leur mariage, baptême et autres manifestations, pour lesquelles, on se déplaçait avant pour apporter l'information. Dans le temps, on disait que pour informer telle famille, la personne qui doit le faire c'est une telle. Il y a des gens quand tu les informes avec le téléphone, ils disent que tu ne les as pas informés. Et parfois ça crée des problèmes parce que certains ne participent pas à des événements parce qu'ils considèrent qu'on leur manque de respect.* » Il semble qu'on ne peut pas dire que le téléphone mobile ait directement engendré ce type de changement par rapport à certaines pratiques sociales. Certes, le mobile est un outil qui peut être utilisé (et qui l'est parfois) pour passer ce type d'information. Le fait de vivre dans la société burkinabé permet d'observer que dans certains milieux traditionnels notamment, n'importe quel individu ne peut pas apporter certains types d'informations. Il peut s'agir par exemple d'éviter d'envoyer des jeunes personnes pour apporter une information heureuse ou malheureuse à une famille alliée par exemple. La manière selon laquelle une information est apportée, peut engendrer un *refroidissement* de la relation entre deux familles. Mais il semble que l'usage du téléphone mobile, accompagne plutôt un changement déjà en cours par rapport à certaines habitudes traditionnelles au Burkina. Comme cela se voit *infra*, certaines personnes rencontrées, affirment que les TIC modifient les comportements de certains Burkinabé, au point où ces derniers délaisseraient la culture burkinabé au profit de cultures nord américaines et européennes notamment. Mais contrairement à eux, d'autres enquêtés pensent que les TIC ne font qu'accompagner un changement déjà en cours. Mais il s'agit ici, de dire que le cellulaire, en tant que dispositif, ne peut pas être en lui-même la cause de ce changement de comportements.

Le fait d'utiliser le téléphone mobile pour informer dans la même localité, une personne d'un décès, est considéré par certains enquêtés comme une pratique choquante. Cependant, qu'il s'agisse d'utiliser un téléphone ou non, l'annonce d'un décès, peut être qualifiée de moment délicat, dans la mesure où il convient d'atténuer le plus possible le choc émotionnel que cette annonce pourrait produire. Tout dépend de la manière dont cette annonce est faite et du lien entre la personne informée et le défunt. Quel que soit le procédé utilisé pour apporter l'information, il y aurait un risque de provoquer un choc

émotionnel chez la personne informée, si celle-ci a une filiation ou de fortes affinités avec le défunt. Mais il convient aussi de prendre en compte le fait que l'utilisation même d'un téléphone portable pour annoncer un décès est considéré par certains enquêtés, comme inapproprié, surtout s'il y a la possibilité de se déplacer pour rencontrer l'individu à informer. Le téléphone mobile, même considéré comme un outil pratique de la vie quotidienne, est parfois perçu comme un objet envahissant.

1. De la question de la *dépendance* au téléphone mobile

Le tableau numéro 6 montre que certains usagers burkinabé développent une sorte de dépendance au téléphone portable. Des personnes rencontrées affirment qu'ils oublient parfois avoir vécu sans cet objet de communication, dans la mesure où ils pensent ne plus pouvoir s'en passer. *«On s'habitue au cellulaire et après quand on ne l'a pas à côté on sent un manque. On a du mal à se passer de son cellulaire. Si le cellulaire se perd c'est comme si c'est une partie de soi même qui est perdue. Comme on s'adapte aux outils on ne pense plus qu'avant on vivait sans ça.»* (Affirmait un travailleur rencontré) L'assimilation d'un artefact de communication à une partie de soi-même peut être considéré comme une exagération de l'importance à cet artefact, mais cela donne des indications sur *l'attachement* qui lie certains détenteurs de téléphone mobile à leur objet. Ce sentiment pourrait s'expliquer par les avantages pratiques de procurerait le téléphone portable. Ainsi, le mobile serait devenu un objet indispensable *« Le portable est devenu comme un pantalon qu'on porte. Quand je me réveille, la première chose c'est de consulter mon portable. Peut être que pendant la nuit on m'a laissé un message me disant de venir prendre 10 millions (rires). En plus je n'éteins pratiquement pas mon portable, sauf quand je suis malade. D'ailleurs j'ai trois cellulaires.»* (un travailleur rencontré à Ouagadougou). Il s'agit de propos d'un responsable d'association, mais même au niveau du *public scolaire* certaines personnes disent ne plus pouvoir se passer de leur mobile. Au-delà, du fait d'être coupé des facilités que cet objet apporterait dans la vie quotidienne, il y aurait aussi la crainte de ne pas pouvoir saisir certaines opportunités.

Certains utilisateurs burkinabé, éprouvent un sentiment de dépendance vis-à-vis du téléphone mobile. Ils considèrent parfois cet objet, comme intrusif créant ainsi des désagréments, mais affirment néanmoins ne pas pouvoir s'en passer. A ce propos les enquêtes de terrain ont permis de recueillir des propos de ce type : *« Oui. On ne peut plus se reposer, on est harcelé à tout moment. Il y a aussi la contrainte d'être toujours accroché à un appareil. La*

preuve est que quand on perd son portable et qu'on n'avait pas ses numéros ailleurs, on est plus limité qu'avant. Puisqu'avant, on aurait pris ses précautions pour avoir ces contacts dans un carnet d'adresses (papier). Maintenant on met tout sur le portable et quand on le perd on est obligé de faire le tour de certaines personnes pour récupérer certains contacts. » (D'après un travailleur ouagalais) La crainte de perdre des coordonnées enregistrées dans le mobile, a été plusieurs fois évoquée. Les individus ressentiraient cette peur, mais rares sont ceux qui *tiennent* un carnet d'adresses papier en plus du répertoire du téléphone mobile. Cela peut s'expliquer par le fait qu'étant habituées à la *facilité* de la gestion des contacts avec le mobile, les personnes interrogées ne veulent pas *s'astreindre* à posséder un carnet papier qu'elles devront actualiser à chaque fois qu'un nouveau contact est pris. Cela ferait un double enregistrement : sur le téléphone mobile et sur le carnet papier, il semble que ce doublement enregistrement *rebute* certains utilisateurs.

Parmi les inconvénients liés à l'usage du téléphone mobile il y a le fait que celui-ci sonne parfois à des moments inopportuns. Cela crée des désagréments à la personne contactée et parfois à son entourage aussi. *« Des fois on reçoit des appels à des heures tardives et ça dérange. Et parfois certaines personnes laissent leur portable sonner à des funérailles et c'est gênant. »* Concernant le fait de recevoir des appels à des heures tardives, des utilisateurs du mobile qui possèdent un téléphones fixe affirment que le mobile, en tant qu'objet personnel, favorisent la réception de ce type d'appels. Ils expliquent cette situation par le fait que certains utilisateurs pensent créer moins de désagrément en appelant un individu directement sur son mobile. *« Avant avec le fixe les gens se fixaient des limites horaires pour éviter de déranger toute la famille. Mais avec le portable, les gens se disent que c'est un outil individuel et qu'ils peuvent appeler un peu tard parce qu'il dérange une seule personne. Avec les portables les gens pensent souvent que c'est bien d'informer les autres rapidement, ils ne réfléchissent pas parfois (par rapport à l'heure). Donc la rapidité qu'amène le portable crée aussi des problèmes.»* (selon un comptable rencontré à Ouagadougou)

Le changement de programme ou à l'ajout d'activités non prévues que favoriserait le téléphone mobile, est aussi évoqué comme un inconvénient de l'utilisation de ces objet de communication. Les utilisateurs apprécient positivement le fait d'être joignable pratiquement tout le temps, mais parfois, ils préfèrent ne pas l'être quand il s'agit de recevoir une information qui modifie leur programme dans un sens non voulu. Ces modifications peuvent concerner la vie professionnelle et/ou privée. *«Le portable diminue le temps de repos. Parfois on sort pour un travail et avant qu'on revienne au bureau, quelqu'un t'appelle pour*

te donner d'autres choses à faire avant de rentrer au bureau. Cela parce qu'on est joignable pour le travail, mais il peut aussi s'agir d'un programme que certains parents ou amis initient. » Comme le disent certains enquêtés, les innovations que les dispositifs multimédias représentent pour les Burkinabé, ont des conséquences positives et négatives.

2. Le téléphone mobile accusé d'être un outil servant à la perversion

Cette question concerne principalement des jeunes (notamment scolaires) dont certains usages du téléphone mobile sont critiqués autant par des jeunes que par d'autres catégories de la population. Il s'agit notamment d'utiliser le téléphone portable pour diffuser des images pornographiques. La récurrence dans le tableau numéro 6 du sous thème lié à l'utilisation du téléphone portable pour regarder, filmer ou diffuser des images pornographiques, a été favorisée par des faits divers survenus pendant la période des enquêtes. Ces aspects sont à prendre en compte pour analyser des avis concernant cette pratique. En effet, le scandale qu'a provoqué la diffusion d'images pornographiques est parti de révélations du journal Sidwaya et a été relayé pendant plusieurs semaines dans les médias burkinabé. On pouvait lire dans le Sidwaya du 25 janvier 2008, ceci : *« depuis le début du mois de janvier 2008, des images pornographiques "made in Burkina" circulent de téléphone portable à téléphone portable et même sur Internet. Des images qui ont été réalisées par des élèves du Burkina Faso. Pour en savoir un peu plus sur ces pratiques, nous nous sommes rendus dans les lycées d'où seraient originaires les élèves mis en cause dans ces films.¹ »* Il ne s'agissait pas d'images prises sur internet et dont les élèves ont fait des montages. Les élèves concernés se sont filmés eux-mêmes. (La pratique de *visionnage* de films pornographiques sur internet, notamment dans les cybercafés, est analysée plus bas.) Pendant cette période, des critiques *acerbes* ont été portées sur les usages que les jeunes burkinabé ont des TIC. Ces usages sont accusés de contribuer à la perversion des jeunes. On dit aussi que ces dispositifs conduiraient les jeunes burkinabé à se détourner de leur culture, celle du Burkina. Un écrit publié sur le journal le Pays donne une idée de l'ampleur des critiques que ce scandale a provoqué : *« Les images pornographiques impliquant des élèves d'établissements de Ouagadougou sont au cœur de l'écrit ci-dessous. Pour son auteur, cette pornographie est la traduction du passage du caractère tabou du sexe dans la tradition à celui du libertinage sexuel dans la modernité...Ce qui s'est passé dans les établissements scolaires de la place et qui a été balancé sur internet est une injure à la culture africaine. Le Burkina Faso est réellement à la croisée*

¹ Extrait du Sidwaya du 25 janvier 2008. Consulté le 09 novembre 2010 sur : <http://www.lefaso.net/spip.php?article25244>

*des chemins en ce début de troisième millénaire*¹» Les liens que certains Burkinabé établissent entre l'usage des TIC et leurs incidences sur la culture burkinabé sont davantage développés plus bas.

3. Téléphone mobile : snobisme d'utilisateurs et frustration de non usagers

A l'image de ce qui s'est passé dans d'autres pays, la possession d'un téléphone mobile est parfois symbole de distinction sociale. Si cet aspect symbolique qui a accompagné le développement de ce dispositif semble être en recul en certains endroits du Burkina, du fait de la démocratisation de cet objet de communication, il reste encore présent et prend parfois diverses formes. Le fait d'utiliser des machines à communiquer comme un signe de distinction sociale n'a pas commencé avec le téléphone mobile. L'usage de la télévision a aussi donné lieu à ce type de valorisation symbolique « *La machine à communiquer devient ainsi, souvent emblème de pouvoir, signe distinctif. Il est vraisemblable que le fait d'avoir une antenne sur le toit a contribué à domestiquer les téléviseurs, qui commencèrent par être regardé dans les cafés.*² » Selon Jacques Perriault. Cet auteur pense en outre que « *la relation d'usage est un composé d'instrumentalité et de symbolique. Les deux sont souvent associés, dans des proportions diverses. La relation est dynamique et s'inscrit dans des durées très variables* » Les valeurs symboliques associées au téléphone mobile, qui permettent aux utilisateurs de se distinguer sont des faits observables pour tout type de dispositifs de communication dont l'appropriation est faible. La rareté de l'objet considéré, valorise la personne qui le possède. Cela peut amener cette personne à présenter de manière ostentatoire son appareil à communiquer.

Malgré le nombre de plus en plus élevé de Burkinabé qui ont accès au téléphone mobile, celui-ci reste inaccessible pour la grande majorité des habitants de ce pays. Même s'il semble qu'aujourd'hui, dans toutes les couches sociales, on trouve des détenteurs de ce téléphone. Le faible taux de pénétration du mobile (par rapport à l'ensemble de la population burkinabé) permet encore à certains utilisateurs de faire du snobisme dans leur entourage. Ou du moins cet entourage considère les comportements de ces utilisateurs comme étant snobs. Comme on peut le constater dans le tableau numéro 6, au niveau de la colonne consacrée aux récurrences associées à ce sous-thème, les *scolaires* ne sont pas les seuls à penser que des individus de leur entourage font du snobisme en utilisant leur

¹ Extrait de la parution du 06 février 2008 du journal Le Pays, consulté le 06 novembre 2010 sur :

<http://www.lefaso.net/spip.php?article25473>

² Perriault Jacques, 1989, « La logique de l'usage. Essai sur les machines à communiquer » Paris, Flammarion, p.213.

mobile. « *Le cellulaire peut changer le comportement de certains, parce qu'ils pensent qu'ils ont évolué : certains font le malin avec leur portable. Ils le laissent sonner pendant longtemps pour faire écouter leur musique. C'est dérangeant, mais les gens font le malin avec.* » Selon un commerçant de Fada. Si posséder un *cellulaire* ne signifie plus forcément être *branché*, il semble que disposer d'un appareil de *dernière génération* permet toujours de se distinguer des autres. Le boom de la téléphonie mobile, favoriserait un sentiment de frustration chez des personnes qui ne peuvent pas s'offrir cet appareil. Le fait de constater que de plus en plus de Burkinabé accèdent au téléphone mobile, a été mal vécu par certains enquêtés qui ont vu des individus de leur entourage posséder cet objet avant eux. A ce propos un élève rencontré affirmait ceci : « *Nous sommes présentement dans un monde de cellulaire, ceux qui n'ont pas cet appareil sont frustrés. Quand on se rend compte qu'on est au bas de l'échelle, ça joue sur les comportements. Quand tu obtiens un cellulaire, tu peux jouir de ça aussi. Tu peux faire comme eux.* » Un autre individu affiche plus clairement la frustration qu'il a personnellement vécue. Il affirme qu'avant d'obtenir un cellulaire, il considérait cet objet comme luxueux et enviait ses camarades qui en possédaient. Ceux-ci semblaient être issus d'une catégorie sociale supérieure à la sienne. Le fait de posséder lui-même un portable (actuellement) lui donne le sentiment d'avoir gravi un niveau dans l'échelle sociale. « *Quand on obtient soi même un cellulaire, on se dit qu'on sort d'une certaine classe. La classe de ceux-là qui n'ont pas de portable et en ce moment on a tendance à s'approcher de ceux qui en ont. Personnellement je sais qu'avant d'avoir mon portable je n'aimais pas côtoyer ceux qui en possédaient parce que : quand l'autre est en train de manipuler son portable, moi je n'y connais rien. Et comme je n'aime pas utiliser les choses des autres je me retenais. Mais maintenant que j'ai un portable. C'était important pour moi d'avoir un cellulaire.* » Il semble qu'il est difficile pour certaines personnes d'accepter le fait de ne pas disposer de téléphone portable. Cela demande à être davantage analysé dans d'autres travaux, mais les données récoltées donnent l'impression qu'en se *banalisant*, le téléphone mobile devient une sorte de *miroir* à travers lequel certains individus se perçoivent en bas de *l'échelle sociale*. Ainsi l'aspect symbolique lié à la possession du téléphone mobile, renverrait à l'envie de se distinguer des autres, mais aussi à l'envie d'être avec les autres, pour en finir avec une frustration qui rappelle éventuellement aux personnes concernées qu'elles sont pauvres. Pauvreté qui les priverait de cet outil considéré comme symbole de modernité.

4. Usage du téléphone mobile par des *analphabètes* et culture de l'écrit

Le téléphone mobile est un outil de l'oralité, ce qui favorise par ailleurs son développement dans des pays comme le Burkina Faso peuplé en grande majorité d'analphabètes. Cependant, il convient de préciser que cet objet de communication fait à la fois appel à des modalités orales (par rapport aux fonctionnalités les plus utilisées au Burkina) et écrites de communication. L'utilisation de ce téléphone semble donner à certains individus des notions d'écriture et de lecture. On peut évoquer le fait que certaines personnes qui ne savaient ni lire ni écrire apprennent cela à travers l'utilisation du téléphone portable. Cet apprentissage s'explique par le fait que l'utilisation des touches du téléphone nécessite la connaissance des chiffres ou lettres dont on a besoin pour effectuer une opération. D'aucuns pourraient dire que certains analphabètes font plus appel à leur mémoire pour cette utilisation, et qu'il ne s'agit pas de *grandes connaissances*. Pour ces utilisateurs analphabètes, il s'agit d'un passage d'une sorte de statut où ils ne savent ni lire, ni écrire, à un autre stade où ils savent le faire. Même s'il n'est pas question de composer de *textes compliqués* nécessitant de grandes connaissances. Plusieurs enquêtés affirment recevoir des messages venants de personnes alphabètes et des individus non alphabétisés ont aussi affirmé écrire des SMS. « *J'écris des SMS malgré le fait que je ne suis pas allé à l'école. J'écris et je demande parfois à des collègues commerçants de m'aider à ce que le message soit clair. C'est vrai que j'écris mal, mais quand le destinataire a un niveau plus élevé que moi il peut se débrouiller pour comprendre. Donc ça fait que j'évite d'écrire à des gens qui sont comme moi, des analphabètes.* » L'une des raisons qui conduisent certains individus qui n'ont jamais été scolarisés à écrire ou à apprendre l'écriture via le cellulaire, vient du fait que l'envoi de SMS coûte moins cher par rapport à l'appel téléphonique. Les coûts des communications téléphoniques au Burkina sont considérés comme faisant partie des plus chers en Afrique de l'Ouest.

En plus de savoir utiliser les touches du téléphone portable pour composer un numéro d'appel ou pour envoyer des SMS, certains analphabètes savent également utiliser certaines applications de jeux incorporées à leur téléphone. Il ne s'agit certes pas d'écriture, mais le cheminement qui conduit l'utilisateur à *l'application de jeux*, peut être considéré comme un *univers de l'écrit*. Même si les terminaux font appel à des icônes qui facilitent la mémorisation de l'emplacement de certaines fonctions du téléphone. Composer un numéro, retrouver un contact dans un répertoire téléphonique, envoyer un SMS, utiliser la fonction jeu d'un téléphone mobile, sont autant d'applications qui peuvent être considérées comme banales

par certaines personnes alphabétisées. Cela, à cause de la faible compétence technique et dans une certaine mesure intellectuelle, que l'utilisation de ces applications nécessite.

III. Usages d'internet par des élèves et étudiants au Burkina Faso

Il n'est pas question de faire une liste exhaustive des usages d'internet au Burkina, mais d'évoquer les plus fréquents. Notamment les usages qui permettent de critiquer les discours d'accompagnement des TIC. Il s'agit d'analyser les usages liés au maintien ou à la création du lien social, aux recherches dans le cadre des études, à la distraction et au fait de s'informer sur *la marche du monde*. Le lecteur peut se référer au Tableau numéro 5, pour voir les sous-thèmes et leurs récurrences, qui portent sur les usages d'internet par les jeunes scolaires.

1. Internet lien social et distraction

L'un des usages *classiques* d'internet concerne la création et le maintien de liens sociaux. Les élèves et étudiants rencontrés font partie des individus qui utilisent ce dispositif pour faire, par exemple, des rencontres sur internet. Il peut s'agir aussi d'utilisation pour correspondre avec des parents ou amis vivant à l'étranger ou dans la même localité que ces utilisateurs. A propos d'utilisateurs envoyant des mails à des amis de la même ville, une enquêtée déclarait : « *J'ai une amie avec qui je vais souvent au cyber et elle m'apprend à utiliser l'ordinateur. Et j'envoie des mails à des amis d'ici, juste pour s'amuser. Si non je n'ai pas d'amis à l'extérieur.* »

Concernant les personnes qui visitent les sites de rencontres, l'une d'elle affirmait : « *avec internet, on peut chatter avec quelqu'un même s'il est en Europe. En chatant, moi je peux dire que je gagne quelque chose, car quand je communique avec des amis, ils me donnent des informations utiles. Du genre, en France c'est comme ci ou comme ça. Je vais souvent sur Skyblog et sur d'autres sites de chat*» affirmait un des élèves rencontrés. Les enquêtés qui se sont exprimés sur cette question ne disent pas fréquenter les sites de rencontre pour trouver un amoureux ou uneoureuse en vue d'un mariage, comme cela se fait au Burkina. Ils ont juste besoins de rencontrer d'autres individus d'origines diverses pour échanger sur des centres d'intérêts communs, et découvrir *le monde le l'autre*. Le fait qu'aucun élève ou étudiant n'affirme entrer dans les sites de rencontre pour trouver une ou un futur conjoint, pourrait s'expliquer par la jeunesse de ce public et par le fait qu'ils sont en scolarisés. On pourrait penser que le mariage n'est pas une priorité du moment pour certains d'entre eux. Il n'est pas non plus exclu que certains scolaires visitent des sites de rencontre dans le but de se marier, mais n'en parlent pas parce

qu'il s'agirait d'un sujet gênant à évoquer. Néanmoins, il convient de noter qu'au Burkina comme dans d'autres pays africains, certains individus, hommes ou femmes utilisent internet pour trouver l'*âme sœur* de préférence en Europe ou en Amérique du Nord. Cela dans le but d'immigrer.

En matière de distraction, des jeunes vont jouer sur internet dans les cybercafés. Les jeux en lignes intéressent certains Burkinabé qui acceptent de dépenser pour s'adonner à leur distraction. On rencontre dans des cybercafés, des jeunes de moins de 15 ans qui jouent sur internet.

2. Internet : un appui aux études de certains scolaires au Burkina Faso

L'usage d'internet le plus fréquent chez les *scolaires* rencontrés, consiste à faire des recherches de données dans le cadre de leurs études. Cet aspect des données de terrain, va à l'encontre de certains discours au Burkina, qui disent que les jeunes n'utilisent pas *utilement* les TIC. Selon ces discours normatifs, les pratiques des jeunes scolaires se résumeraient essentiellement à des usages de distraction. Et pourtant, les élèves et étudiants ont des usages *scolaires* qui sont parfois couplés à des usages de distraction. A titre illustratif, on peut retenir qu'un des enquêtés affirmaient ceci : « *Internet me sert pour mes recherches dans le cadre de mes études, souvent je vais faire des recherches quand j'ai du travail qui nécessite cela. Des fois j'ai des recherches à faire sur internet mais je n'ai pas l'argent pour me connecter. Alors j'écris quelque part ce que je dois rechercher et quand j'ai de l'argent, je vais me connecter pour trouver des réponses à ce qui m'intéresse.* » Pratiquement tous les jeunes interrogés affirment utiliser internet pour faire des recherches.

Toutefois, certains d'entre eux ne savent pas utiliser l'ordinateur. En effet, la plupart du temps, les recherches que les élèves mènent sur internet sont liées à des sujets d'exposés ou d'autres travaux qu'ils doivent rendre. Dans ce cas, il arrive que des élèves (notamment dans les villes secondaires visitées pour cette recherche) mutualisent leurs ressources financières pour se rendre en groupe dans un cybercafé. « *Je ne sais pas moi-même, utiliser internet, mais parfois quand nous avons des exposés, ou si j'ai certaines recherches à faire, je vais sur internet grâce à l'aide de certains camarades.* » Les élèves rencontrés affirment tirer profit de leurs recherches sur internet, dans ce sens qu'en utiliser cet outil de travail, ils obtiendraient de meilleures notes en classe. Selon eux, internet permet de pallier, dans une certaine mesure, le manque de documents dans les bibliothèques de leurs établissements. En dehors des

grandes villes comme Ouagadougou et Bobo, les élèves n'ont parfois pas accès à des bibliothèques autres que celles de leur école. Cela contribue à expliquer le fait que les élèves qui font des recherches sur internet pour préparer leurs travaux, ont de meilleures notes que ceux qui n'utilisent pas ce dispositif comme outils de recherche documentaire (selon les élèves). Même si le sujet n'a pas été abordé en entretien, on peut dire que les risques de plagiat ne sont pas à négliger. D'autant plus que les établissements ne peuvent pas toujours disposer de logiciels anti-plagiat.

L'accès à internet étant conditionné par la possession de moyens financiers, il y aurait une certaine *discrimination par l'argent*, qui défavoriserait les élèves issus des familles pauvres. Notamment dans les villes secondaires où l'accès à internet est plus cher que dans les grandes villes. En rencontrant les élèves dans des villes comme Fada et Léo, il en ressort que dans leurs classes respectives tous les élèves ne bénéficient pas de *moyens égalitaires* pour la réussite scolaires, du fait que certains de leurs camarades ne peuvent pas faire des recherches sur internet. L'accès à internet créerait alors des inégalités entre élèves de la même classe. Il s'agirait apparemment du reflet d'inégalités sociales liées au niveau de revenus des parents.

En plus d'utiliser internet pour améliorer la qualité des travaux qu'ils rendent à leurs enseignants, certaines élèves et étudiants, s'informent aussi via internet, comme le montre le tableau numéro 5 Il s'agit de lire des articles d'actualités sur *la marche du monde*, mais aussi des articles consacrés à certains acteurs de cinéma, vedettes sportives et autres artistes.

Les actualités sportives notamment celles consacrés au football, à *la ligue des champions*, et *aux grands championnats européens* sont des informations qui intéressent certains scolaires rencontrés.

3. De la question des incidences sociales d'internet au Burkina Faso

Si les Burkinabé sont parfois critiques à l'égard des pratiques que certains de leurs concitoyens ont des téléphones portables, ils le sont davantage par rapports à quelques pratiques d'internet.

Cette section n'est pas uniquement consacrée à des *critiques négatives* que des Burkinabé portent sur les incidences sociales d'internet dans ce pays. Elle est consacrée aussi au fait qu'internet permet de se cultiver davantage. Mais il est aussi question du fait qu'internet favorise le développement d'une cybercriminalité notamment l'escroquerie en ligne. Par

ailleurs, internet favoriserait le fait que les enfants regardent des images pornographiques. Ce moyen de communication est accusé de contribuer à affaiblir les relations humaines et à engendrer des dépenses supplémentaires. Une des critiques qui est *fortement* présente dans les données recueillies, renvoie au fait que certains Burkinabé pensent qu'internet, à la suite de médias comme la télévision, favorise la domination culturelle, des États-Unis en particulier, mais aussi celle d'autres pays développés.

4. Internet et ouverture au monde

Selon certaines personnes, l'une des qualités d'internet vient du fait qu'il permet une certaine ouverture d'esprit, une ouverture au monde. Cette ouverture au monde se matérialiserait par la possibilité de rencontrer des personnes de culture différentes et d'avoir la possibilité de s'informer sur cette culture. En tant que moyen d'information, certaines personnes rencontrées apprécient positivement la possibilité de s'informer sur la marche du monde, en ayant la possibilité de diversifier ses sources d'information. Comme outils de travail, en dehors des étudiants qui utilisent internet dans le cadre de leurs études, d'autres catégories socioprofessionnelles, utilisent aussi ce dispositif dans leur travail et en tirent satisfaction.

5. De la question de l'accès à des images pornographiques sur internet

Si le scandale évoqué ci-dessus a été un fait ponctuel, la question de l'accès des mineurs à des images pornographiques sur internet se pose toujours. Il est aussi question de l'accès des enfants à des scènes de violences sur internet. Il s'agit d'un problème dont sont conscientes les autorités en charge de la conduite et de la mise en œuvre des politiques publiques des TIC au Burkina, notamment ceux en charge de la régulation de secteur. Mais il semble que ces autorités n'ont pas encore trouvé de solutions à ce problème. Il n'est pas pertinent de faire des rapports de causes à *effets directs* entre le fait qu'un enfant regarde une image érotique ou pornographique et le fait que ce dernier commence une vie sexuelle précoce. Dans la mesure où d'autres paramètres socioculturels notamment sont à prendre en compte pour comprendre le début précoce de la vie sexuelle.

Les personnes rencontrées affirment qu'il est difficile de trouver une solution au problème de visionnage d'images pornographiques par les enfants dans les cybercafés. « *C'est*

compliquer de résoudre ce problème parce qu'on ne peut pas interdire aux jeunes de se rendre dans les cybercafés. Peut être qu'on peut au niveau des cybers interdire aux jeunes d'entrer dans le site. Dans certains cybers comme ici à Tin Tua on interdit aux jeunes de visiter des sites pornos. Mais il faut que tous les cybers s'entendent pour interdire cela. En ce moment il faudrait maintenant que les jeunes aient accès au net dans leur maison pour visiter des sites pornos, et ça c'est une autre chose.» (Affirmait un élève rencontré à Fada pendant les enquêtes.) Cette difficulté viendrait du fait que certains propriétaires et gestionnaires de cybercafés privés privilégieraient leurs gains financiers, en négligeant le problème d'éducation qu'engendre le fait de laisser les enfants accéder à ces images qui ne leurs sont pas en principe destinées. En matière de proposition de solution à ce problème, on peut par exemple faire état de celui-ci : *« On pourrait installer des codes au niveau des cybers pour qu'on ne puisse pas atteindre ces sites. On peut aussi mettre un contrôleur qui invite les mineurs à quitter les sites de films porno. Il ne faut pas seulement se contenter du volet financier en laissant des enfants voir ces films. Si les cybers ne veulent pas faire ce travail, l'État peut initier des contrôles dans les cybers récalcitrants et les sanctionner.»* (Un étudiant ouagalais). Dans les cybercafés associatifs visités, il y a des affiches qui interdisent l'accès des images pornographiques aux mineurs. Des responsables associatifs rencontrés, affirment rappeler à l'ordre les enfants qu'ils surprennent sur des sites auxquels ils n'ont pas un droit d'accès. Un des enquêtés affirmait précédemment, qu'au niveau de Tin Tua par exemple, il leur est interdit d'accéder à ces sites. Cette situation s'expliquerait par le fait que les questions d'ordre éthiques seraient davantage prises en compte dans les cybercafés associatifs, du fait notamment que ces acteurs reçoivent des financements pour faire fonctionner leur structure. Il semble qu'ils sont plus obligés de respecter certaines règles éthiques. Par ailleurs ces acteurs associatifs font partie des ceux qui mènent des activités de sensibilisation en faveur des bonnes *pratiques d'internet* et notamment en faveur de l'interdiction de l'accès des enfants aux images pornographiques. Ces acteurs associatifs diffuseraient un message dissonant par rapport à leurs discours, s'ils n'interdisaient pas l'accès des mineurs à ce type d'images dans leurs cybercafés.

6. Des difficultés à gérer la question de l'accès des enfants à des images pornographiques

Des gérants de cybercafés privés qui se sont exprimés, affirment être limités dans leurs marges de manœuvre, pour interdire l'accès des enfants à ces images. Une gérante de cybercafé rencontré à Ouagadougou affirmait ceci : « *On peut arrêter de laisser les films pornos gratuits, il faut que ce soit des sites payants comme ça les enfants ne pourront plus y accéder parce qu'ils n'ont pas l'argent pour payer. C'est compliqué de donner des leçons aux enfants dans les cybers parce que le monde a changé et on ne peut plus corriger les enfants des autres. On peut avoir des problèmes avec leurs parents.* » Cette personne fait partie des responsables de cybercafés qui disent que la résolution du problème ne relève pas de leur compétence. Mais on peut noter qu'une des solutions préconisées, à savoir rendre payant l'accès à toutes les images pornographiques est peut être envisageable. Mais cette possibilité ne relève pas de la compétence des Burkinabé, puisque la plupart des images concernées ne sont ni produites ni diffusées à partir du Burkina. Cependant, le constat selon lequel il est maintenant plus compliqué de *donner des leçons de morale* aux enfants d'autrui est un fait ou un sentiment partagé par un certain nombre de Burkinabé. Cela est peut être le signe d'une évolution des mentalités par rapport à l'éducation des enfants au Burkina Faso. Certes il y a des enjeux financiers pour les cybercafés, mais il semble aussi que l'époque où l'éducation des enfants était faite par tout adulte ; le temps où toute personne majeure pouvait *donner des leçons de morale* à tout enfant quand celui-ci avait un comportement jugé inapproprié, semble révolue.

Si les personnes qui critiquent le fait de pouvoir accéder à des images pornographiques trouvent qu'il s'agit là d'un aspect négatif d'internet, d'autres individus pensent que la cause du problème ne viendrait pas du dispositif en lui-même. Des enquêtés mettent aussi en cause le rôle actif de l'individu pendant sa navigation sur internet. Parlant des incidences d'internet aujourd'hui et de l'évolution éventuelle de ces incidences, un des enquêtés affirmait : « *je pense que ça aura un effet pervers parce qu'il y a beaucoup de gens actuellement qui utilisent internet, et finissent par tomber dans des usages pervers liés à la pornographie. Cela est aussi favorisé par le fait que même si le web est un outil d'information, si quelqu'un n'est à la recherche d'information particulière, il sera amené à naviguer dans le web juste pour voir ce qu'il y a et c'est comme ça qu'il peut tomber sur des sites pornographiques. Internet a beaucoup d'avantages, mais il peut contribuer à pervertir la population.* » Par rapport aux problèmes qu'engendre l'utilisation d'internet, le ministère des postes et de TIC travaillait (pendant la période des enquêtes) à la mise en

place d'un cadre juridique pour lutter contre la cybercriminalité. Mais le secrétaire général de ce ministère affirmait en entretien que chaque utilisateur doit aussi être responsable vis-à-vis de ce qu'il peut faire sur internet. *« D'abord il faut savoir qu'on est dans un monde globalisé où nous ne pouvons pas nous enfermer. Cela n'est pas possible. Et les gens ont l'information, du coup ils peuvent faire des choses répréhensibles : la prostitution, la cybercriminalité, etc. il relève de la responsabilité de tout un chacun, de savoir que les TIC comportent des avantages et des inconvénients, qu'on peut faire du bien ou du mal avec. Et chacun doit pouvoir s'autoréguler. »* Ainsi, en attendant de légiférer sur certaines pratiques répréhensibles, les autorités en charge des questions de TIC au Burkina semblent s'en remettre à la responsabilité des utilisateurs d'internet.

7. Internet accusé d'affaiblir les contacts humains

Le paradoxe évoqué plus haut, sur la capacité du téléphone mobile à rapprocher et à éloigner les gens en matière de contacts humains, existe aussi au sujet d'internet. Ce dispositif, certes, est *très positivement apprécié* notamment du fait qu'il permet d'entrer en contact avec des proches ou de faire des rencontres avec des *citoyens du monde entier*. Cependant, internet est accusé d'accaparer certains utilisateurs car ceux-ci consacraient moins de temps à leurs proches. Les rapports humains se trouveraient parfois complexifiés du fait de la frustration que certaines personnes ressentiraient. Parlant du temps qu'il consacre à l'utilisation d'internet, un individu déclarait : *« je passe plus de temps devant la machine qu'avec les amis, mes parents. C'est vrai que je suis informé, je sais tout avant beaucoup de gens mais je pense que je vais m'organiser pour passer moins de temps « hors professionnel » devant la machine. Parce que ça va me désocialiser. Je sens ça déjà parce qu'on me le reproche. On me dit qu'on ne me voit jamais à la maison. Quand je rentre c'est pour dormir et quand j'ai un petit temps je dis que je pars pour lire mes mails ou faire autres choses liées à l'ordinateur et internet. Les gens veulent qu'on s'asseye pour parler de tout et de rien et cela me fatigue d'une autre manière.»* Cet enquêté parle de sa propre expérience, mais d'autres individus rencontrés évoquent à ce sujet, ce qu'ils voient au tour d'eux, en insistant sur les conséquences de cela : *« Il y a des gens qui consacrent beaucoup de temps à internet, au lieu de rester en contact avec les amis ou les parents. Internet crée des distanciations dans les relations humaines. Il y a aussi des accrocs à la machine. Certains arrivent chez eux, et même les enfants ne peuvent pas leur parler parce qu'ils disent que les enfants les dérangent dans leur travail. Et ça crée des frustrations souvent dans les familles, parce que les gens se disent parfois que ces personnes préfèrent leurs machines à leur entourage.»* Il n'est pas question ici de parler d'accoutumance à internet à propos des Burkinabé qui consacrent *beaucoup* de temps à l'utilisation de ce dispositif. Pour cela il

faudrait une recherche plus poussée sur la question. Mais le constat est qu'il y a au Burkina, des gens dont leur entourage et parfois eux-mêmes estiment qu'ils fréquentent internet aux dépens des contacts humains. Cela ne concerne pas uniquement des personnes qui travaillent et qui ont accès à internet dans leur service. Certains élèves font aussi partie de cette catégorie d'utilisateurs. Ces élèves fréquentent régulièrement les cybercafés pour ne pas s'ennuyer comme ils le disent : « *Si je n'ai rien à faire, je viens au cyber passer mon temps. Alors qu'avant, même si je n'avais rien à faire je restais à la maison réviser mes leçons ou faire autre chose. Où parfois je partais prendre du thé avec des amis. Mais maintenant quand je vois que je m'ennuie un peu, je viens ici au cyber et j'écoute de la musique.* » Il serait intéressant de mener des recherches dans l'avenir pour appréhender davantage ce changement de comportement en cours, ses causes et mieux cerner ses conséquences en matière d'entretien de liens sociaux avec les individus de l'environnement non virtuel des utilisateurs concernés. Cette précision est nécessaire puisque certains usagers d'internet reconstitueraient des liens sociaux sur des plates formes de rencontres en ligne, à travers notamment les réseaux sociaux.

Une autre conséquence qu'engendre l'utilisation *intensive* d'internet concerne les dépenses qui lui sont liées. La grande majorité des Burkinabé ont accès à internet dans les cybercafés ce qui signifie que leur connexion est facturée à la demi-heure ou l'heure par exemple. Donc plus ils passent du temps sur internet, plus ils déboursent de l'argent. Cela peut se caractériser par de longues périodes de connexion (plusieurs heures de connexion d'affilées) ou par plusieurs connexions dans la semaine. Ces deux situations peuvent se cumuler.

Certains individus rencontrés ont internet à domicile, mais affirment se connecter au cybercafé pour faire des économies parce qu'ils ne disposent pas de l'ADSL chez eux. Ce manque d'ADSL engendre d'importants frais en matière de redevance à payer au fournisseur d'accès à internet (FAI). Par ailleurs d'autres ont résilié le contrat qui les liait à leur FAI parce qu'ils payaient chaque fois des sommes qu'ils estiment élevées pour accéder à internet à domicile. Parlant des incidences d'internet, un des enquêtés qui a disposé d'internet à domicile affirmait : « *l'un des inconvénients, c'est que l'utilisation d'internet engendre les frais. Et vu les couts élevés de connexion, il n'y a pas toujours de retour sur investissement si on a la connexion à la maison. A mon avis, la plus value de la connexion à la maison n'est pas grande. Surtout que les débits de connexion sont bas.* » Il convient de préciser que la connexion dont il est question passe par la ligne téléphonique (RTC). Mais, comme cela a été vu précédemment, l'ADSL se développe de plus en plus, permettant de réduire les coûts des factures liées à

l'usage d'internet. Cela est plus favorable à la connexion à domicile. Il n'est donc pas exclu que la baisse des coûts, encourage certains foyers rebutés par les coûts de connexion en RTC, à s'équiper.

IV. Incidences des TIC sur la culture burkinabé

Depuis des décennies, des études notamment fonctionnalistes et le sens commun affirment que les médias ont des incidences directes ou indirectes sur les individus. Parmi ces incidences, le domaine de la culture est souvent présenté comme celui où ces *supposés effets* s'exprimeraient le plus. Certains auteurs en économie politique de la communication se sont aussi intéressés à la question, en analysant l'homogénéisation, la domination, voire l'impérialisme culturel à travers les médias. Déjà au milieu des années dix neuf cent soixante dix, Armand Mattelart (1976, pp. 11-12) affirmait : « *les producteurs de la culture dite de masse, destinée à être cette culture universelle qui favorise l'expansion de l'Empire et par le même fait destinée à contribuer à l'asservissement des consciences nationales, actualisent leur mode de faire et commencent à tenir compte des intérêts et des besoins spécifiques de chaque catégorie d'âge, de chaque catégorie sociales* ». Cette position, contrairement à certaines études fonctionnalistes des années cinquante fait référence à une volonté de domination culturelle via les médias, mais elle ne soutient pas l'idée de *l'effet des médias* qui était présente chez certains fonctionnalistes. Au contraire, Mattelart, met l'accent sur la nécessité pour les producteurs de tenir compte des intérêts et des besoins des cibles. De ce fait cette vision est plus proche de celle des *Uses and gratifications*. Un peu plus de deux décennies après ce point de vue de Mattelart, Bernard Lamizet (1999, p.341) affirmait l'existence d'une hégémonie culturelle anglo-saxonne : « *Une nouvelle forme de domination culturelle apparaît, de nos jours, sous la forme de la situation hégémonique de la culture anglo-saxonne dans la mise en œuvre des médiations culturelles dans le monde entier en particulier dans le cadre de la négociation de l'accord mondial sur l'investissement (A.M.I), puis de son échec* » Les décennies passent mais cette domination est toujours présente, et utilise par ailleurs les supports de communications qui se développent au fil des années, pour continuer à s'affirmer. Comme le souligne Alain Kiyindou, la domination de pays « puissants » dans le cadre de la *globalisation*, s'exprime dans un grand nombre de domaines. « *Les goûts, les préférences de consommateurs et la notion du juste prix tendraient à devenir universels. La globalisation, en effet, est présente dans tous les espaces de notre vie quotidienne. Elle affecte aussi bien le travail, l'éducation, la famille, la politique, les arts, la consommation de biens et de services, les loisirs [...]* Elle ne touche donc pas seulement la vie économique, mais aussi la vie politique, sociale et culturelle. Avec

la multiplication des autoroutes de l'information, le local tend à se confondre au global et vice-versa.¹ » Avant le développement des TIC, les critiques portaient souvent sur le rôle que joueraient la télévision ou le cinéma par exemple, dans la domination culturelle. Aujourd'hui, ce débat n'est certes pas *tombé dans l'oubli*, mais il y a de plus en plus de critiques portant sur les TIC, accusées d'être au service de l'hégémonie culturelle de pays anglo-saxons, notamment nord américains.

Au Burkina Faso, ce débat est aussi présent, et comme le montre le tableau numéro 7, toutes catégories socioprofessionnelles confondues, les enquêtés affirment que les TIC et en particulier internet, favorisent l'hégémonie culturelle des pays nord américains et européens aux dépens de la culture burkinabé. A ce sujet, Un des enquêtés affirmait ceci : *« Je pense que notre culture va disparaître totalement, parce que déjà on l'a abandonnée même s'il y a des efforts qui tentent de la préserver. Les quelques moyens de communication dont nous disposons, ont déjà changé quelque chose dans notre culture. En plus dans la mentalité actuelle, les jeunes ne s'intéressent plus à la culture burkinabé. Les parents et vieux ne font pas suffisamment d'efforts pour sensibiliser les enfants à la préservation de cette culture. Donc d'ici 15 ans nous serons complètement dénaturer. »* Certes, cet enquêté a une position qui peut sembler radicale, puisque qu'elle prédit sans réserve la disparition de la culture burkinabé du fait notamment des incidences des TIC. Les inquiétudes exprimées sur le terrain par rapport aux incidences culturelles des TIC, ne concernaient pas uniquement les conséquences de l'utilisation d'internet et du téléphone mobile. Il a aussi été question d'autres moyens de communication, dont la télévision.

Comme cela apparaissait dans les propos précédents, d'autres enquêtés tout en soutenant, d'une part, l'idée de l'incidence des TIC sur le comportement des jeunes Burkinabé, et, d'autre part, le fait que ces jeunes s'identifient de plus en plus à des cultures étrangère, ne prédisent pas pour autant la disparition de la culture burkinabé. Ils insistent sur le fait qu'avant même le développement d'internet, ce changement était déjà en cours. Par ailleurs ils affirment la nécessaire prise en compte de facteurs sociaux liés à l'éducation pour comprendre les incidences culturelles que les TIC pourraient avoir sur les jeunes. Une responsable associative tenait à ce sujet, ces propos : *« actuellement les enfants maîtrisent les TIC, donc il va se poser des problèmes d'éducation parce que les enfants d'aujourd'hui apprennent plus avec les TIC que par le canal familial. Parce qu'avec l'évolution de la société, les parents ne sont pas toujours*

¹ Alain Kiyindou, 2009, « Communication et dynamiques de globalisation culturelle », Paris, l'Harmattan, p.19

disponibles. Donc les enfants passent leur temps dans les cybercafés devant internet ou à la maison devant la télé. Et on ne contrôle rien des contenus sur ces écrans. Est-ce que ces contenus sont adaptés à l'Afrique ? Parce que quoi qu'on dise, tout n'est pas négatif en Afrique, nous avons des valeurs que nous devons protéger. » Plusieurs personnes rencontrées évoquent aussi le rôle que peuvent jouer les parents et la société en général vis-à-vis des incidences que les TIC et les médias dans leur ensemble peuvent avoir sur l'éducation des enfants. Certes, les Burkinabé ne vivent pas le même contexte que certains habitants de pays développés où la population active est parfois prise dans l'accélération de la vie quotidienne. Accélération qui est en lien avec les trajets parcourus dans la journée, une vie professionnelle qui prend du temps, et un environnement social marqué par l'individualisme qui ne permet pas toujours de faire appel aux proches pour s'occuper des enfants. Mais même si le Burkina semble encore loin de cette situation, le sentiment selon lequel certains Burkinabé dans les villes consacrent de moins en moins de temps à leurs enfants à cause de leurs activités professionnelles, a été souvent évoqué par les enquêtés. Les enquêtes de terrain n'ont pas été spécifiquement consacrées à cet aspect qui semble être une évolution en cours dans la société burkinabé. Mais ce changement en train de se faire, préoccupe apparemment les personnes interrogées.

Il n'est pas question dans le cadre de cette recherche de laisser croire que les TIC provoqueront la disparition de la culture burkinabé. Dans la mesure où ces TIC ne sont que des dispositifs, elles ne sont pas nécessairement déterminantes dans les actes que les utilisateurs peuvent poser à la suite de leur rapport à ces objets de communication. En d'autres termes, comme l'affirme Daniel Bounoux¹ « On corrigera ce discours exagérément mécaniste en revenant au primat de la relation, en rappelant que nos relations techniques sont nécessairement enchâssées dans des relations pragmatiques qui les précèdent et les pilotent. On s'accorde aujourd'hui à dire que si l'outil autorise, il détermine rarement. » Il faudrait donc se garder de tout déterminisme technique, en réaffirmant que les TIC ou tout autre dispositif technique n'engendre pas directement des conséquences sur les individus. Ces dispositifs ne font qu'autoriser, l'individu a le dernier mot. Par ailleurs d'autres paramètres, sociaux notamment, sont à prendre en compte pour l'appréhension des actes que les individus posent. Il ne faudrait pas pour autant verser dans un socio-déterminisme. C'est le lieu de préciser que : faits sociaux et faits techniques contribuent tous à la co-détermination des pratiques culturelle des Burkinabé en lien avec leurs usages des TIC.

¹ Bounoux Daniel, 2001, « Introduction aux sciences de la communication », Paris, éditions la Découvertes, p.62

Pour conclure sur la question des images pornographiques, Il convient de noter que certaines associations participent à la recherche de solutions concernant l'accès des enfants à ces images. Certes, pour ce qui concerne internet, les associations mènent parfois des campagnes de sensibilisation. Mais il arrive que les acteurs associatifs interpellent l'organisme en charge de la régulation de la communication : le conseil supérieur de la communication (CSC) sur certaines situations. A ce propos, un acteur associatif rencontré affirmait : « *pour la télévision nous nous sommes plaints dans le cadre d'une action commune de plusieurs membres de la société civile, pour dire au CSC qu'il y a des images qui passent à la télé et qui ne devraient pas être vues comme ça l'est par des enfants. Et à la suite de cela, le CSC a commencé à être plus regardant sur les images qui passent à la télé et à diffuser des spots de sensibilisation par rapport à ces images.* » Les Burkinabé sont conscients des problèmes que pourraient engendrer l'accès à tout type de contenus en ligne ou à travers les médias en général. Des recherches de solutions semblent être en cours. Mais, on peut dire que les craintes liées à l'éventuelle domination culturelle, renvoient à la question d'un manque de production de contenus locaux, notamment des contenus en ligne, pour ce qui du cas d'internet.

1. La question de la production de contenus locaux disponibles en ligne

Prise en compte de la dimension socio-économique de l'hégémonie culturelle

Comme il a été dit précédemment, toutes les catégories socioprofessionnelles rencontrées pendant les enquêtes de terrain ont parlé d'une certaine influence culturelle étrangère. Pour toutes ces catégories de personnes, la solution aux problèmes qui pourraient découler de cette situation de *domination*, concerne en premier lieu la production de contenus locaux.

L'analyse de l'homogénéisation culturelle dont il est parfois question, devrait prendre en compte certains facteurs économiques liés aux stratégies des acteurs dominants dans les domaines culturels considérés. Dans la mesure où les contenus, qu'ils soient véhiculés sur internet, à la tv ou par un autre canal, sont produits et diffusés par des industries de la culture et de la communication (entre autres). A ce sujet, Pierre Jean Benghozi affirme que « *la convergence des entreprises et des produits culturels et l'intégration croissante des marchés se traduisent également par la montée en puissance des offreurs de technologie dans les secteurs de la culture. Aujourd'hui, les opérateurs de télécommunications et de réseau, les éditeurs et constructeurs informatiques (Microsoft) et de matériels (Sony) disposent de moyens considérablement plus importants que les « majors » de la culture et*

sont à même de peser très directement sur l'orientation et le développement des filières culturelles¹ » D'une certaine manière, le Burkina aura du mal à faire face à cette hégémonie culturelle qu'il subirait, tant que ce pays ne produira pas de contenus locaux répondant aux besoins de ces populations, notamment les jeunes qui semblent les plus exposés aux cultures étrangères. Ce qui sous-entend que l'État devrait favoriser le développement d'acteurs qui offriront des services en ligne ou sur d'autres supports. Comme cela a été vu précédemment, l'État burkinabé est critiqué pour sa conduite des politiques publiques des TIC, mais aussi pour l'ensemble des politiques publiques. Par ailleurs, l'État burkinabé a adopté, par conviction ou non, le libéralisme comme modèle économique. Néanmoins, cet État a un rôle important à jouer pour favoriser la production de contenus locaux disponibles en ligne. Il convient de préciser par ailleurs que ces contenus ne sont pas appelés à être uniquement d'ordre culturel. Au final, ce sont des acteurs privés et dans une moindre mesure des acteurs associatifs, qui sont appelés à *alimenter* la production de contenus locaux. A propos des difficultés que les États ont à intervenir dans la production de contenus dans le domaine culturel, Benghozi (2008) affirme que l'élaboration de politiques publiques en matière culturelle se confronte à deux difficultés. L'une d'ordre traditionnelle, concerne la nature (qu'il qualifie de discutables) des fondements économiques des politiques culturelles et de la légitimité des puissances publiques à intervenir dans le champ plus spécifique des industries culturelles. Secteur qui relèverait pleinement de l'économie marchande. En rappel, la marchandisation de contenus culturels a donné lieu à la signature d'accords au niveau de l'OMC. La seconde difficulté que Benghozi évoque est liée au fait que, dans le contexte de la mondialisation, il est difficile d'identifier la sphère pertinente d'intervention quand on veut parler de politique publique. A ce propos ces politiques nationales sembleraient, de l'avis de Benghozi, peu pertinentes pour faire face à la domination de certains acteurs puissants dans le domaine de la production de contenus culturels. Dans le cas du Burkina Faso, il manque un préalable à la production et diffusion de contenus multimédias en ligne : la bande passante internet disponible dans ce pays est insuffisante et ne favorise pas l'accès à du haut débit pour des applications multimédias. A ce niveau, l'État burkinabé a un rôle à jouer, puisque l'accès aux bandes passantes nécessite parfois des négociations politiques. Par ailleurs le Burkina Faso n'est pas le seul pays africain à avoir des problèmes liés à la faiblesse de sa bande passante. Cependant sa situation de pays

¹ Pierre-Jean Benghozi, 2008, « De l'exception à la diversité : quel avenir pour le pluralisme culturel ? » article disponible sur <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/26/25/11/PDF/2004-04-07-324.pdf> version du 11 mars 2008, consultée le 13/11/ 2010

enclavé complexifie davantage, son accès à cette ressource parfois qualifiée de rare. Si l'État burkinabé n'est pas nécessairement amené à produire des contenus, il lui revient de permettre aux acteurs qui veulent intervenir dans ce secteur, de pouvoir le faire.

2. La nécessaire prise en compte de l'oralité dans la production de contenus

Il semble important pour le Burkina et les autres pays visités pendant les enquêtes de terrain, de produire des contenus locaux pour valoriser leur culture. Certes, il y a des acteurs dominants dans ce domaine, mais les Burkinabé peuvent produire des contenus locaux qui trouveront leur place s'ils répondent à des attentes, dans la mesure où la domination d'acteurs puissants, n'exclut pas l'existence de *petits* acteurs locaux. A ce sujet Miège¹ affirme que pour certains consommateurs attentifs et penseurs critiques, il y a comme une sorte de « révolution culturelle » à opérer. Parce que la transnationalisation des industries de la culture, de l'information et de la communication, ne signifient pas automatiquement et nécessairement, massification, standardisation, voire homogénéisation culturelle. Selon lui, il faudrait « *s'habituer à la co-existence de la massification et de la segmentation, de la standardisation et de la concurrence entre standards et systèmes, de l'homogénéisation et de la diversité (du pluralisme ?) culturelle. On peut ajouter que la tendance pour les procès de production de la culture et de l'information à se rapprocher, sinon à devenir homogènes à travers le monde, ne débouche (ne débouchera ?) pas systématiquement sur une normalisation accrue et un conformisme créatif.* » Cette analyse de Miège ne s'adresse pas spécifiquement à des stratégies qui se mettraient en place dans des pays particuliers, notamment des pays pauvres comme le Burkina. Il est possible *d'innover* et de produire pour des publics spécifiques. Les Burkinabé devraient pouvoir produire de *manière soutenable*, des contenus pour eux-mêmes. Il reste entre autres à trouver le type de contenus, les canaux de diffusion adaptés et le modèle économique qui permettra une viabilité de telles prestations de services. Tout cela donnera lieu à des questions de droit d'auteurs, qu'il faudra aussi gérer.

On peut évoquer l'une des idées soutenues dans les hypothèses de ce travail : une plus grande appropriation des TIC au Burkina passe par l'accès à des dispositifs et des contenus

¹ Bernard Miège, 2003, « La contribution des industries de la culture, de l'information et de la Communication à l'informationnalisation et à la globalisation » In question de communication, p223

locaux faisant appel à des modalités orales de communication. Comme nous l'avons vu précédemment l'adaptation des services et des contenus à des besoins, à des attentes des populations, favorisent l'adoption de ces TIC. La nécessité d'avoir accès à des dispositifs faisant appel à des modalités orale de communication, tient du fait que le Burkina Faso est un pays d'oralité, par ailleurs environ 80% de sa population est analphabète. Les différentes catégories de personnes rencontrées pendant les enquêtes de terrain, mettent aussi l'accent sur l'importante place qu'occupent les modalités orales de communication au Burkina Faso « *C'est vrai que l'oralité a toujours sa place. Comme je l'ai dit, nous sommes dans un pays où l'analphabétisme est toujours important, les gens effectivement véhiculent leurs messages par le biais de l'oralité. Donc l'oralité à mon sens a toujours sa place, ce serait absurde de vouloir négliger cela dans une société celle comme du Burkina.* » (Selon un membre de SASO) Pour une partie des enquêtés, des africains malgré leurs longues études, sont souvent plus enclins à utiliser des modalités orales de communication que des modalités écrites. L'exemple qui a souvent été pris pour illustrer cela, renvoie au fait que certains africains, pour s'orienter dans la *circulation urbaine*, ont souvent besoins de se renseigner auprès d'autres personnes, même quand les destinations sont indiquées par de la signalétique.

Les promoteurs burkinabé des TIC ne semblent pas faire exception par rapport au fait que la population utilise plus fréquemment des modalités orales de communication. A ce propos l'un de ces acteurs affirmait qu'il faut tenir compte du contexte d'oralité dans la promotion des TIC « *parce que nous faisons partie d'un peuple d'oralité. Du reste la plupart de nos partenaires nous reprochent très souvent de ne pas suffisamment capitaliser nos expériences nouvelles. Et je leur dit que le fait d'écrire n'est pas dans nos habitudes culturelles. Nous parlons plus que nous n'écrivons. Eux mêmes ont remarqué cela, parce que nos rapports écrits produisent une moins bonne impression que nos présentations orales. Nous rendons mieux ce que nous pensons par la parole que par l'écrit.* » Cet acteur termine son propos en affirmant : « *il faudrait que nous essayions de faire un tri parce que toutes les TIC ne sont pas adaptées à notre contexte. Comme nous faisons partie de l'oralité, il faudrait voir quels sont les outils les plus adaptés à nos populations et mettre l'accent sur ces outils.* » Le développement de dispositifs dont l'usage fait plus appel à des modalités orales de communication, permet la mise à disposition de contenus susceptibles d'intéresser le plus grand nombre de Burkinabé. Internet en tant que dispositif multimédia permet la communication orale. Certains acteurs de la promotion des TIC ont par ailleurs évoqué cet aspect en affirmant : « *C'est la question (la promotion d'internet dans une société d'oralité) même qui n'a plus de sens, parce que l'ordinateur est devenu un outil multimédia. Donc l'outil en lui-même a réglé le*

problème qu'il soit lié à l'écriture ou à l'oralité parce qu'on peut faire de l'image, du texte, du son avec les ordinateurs. Tout dépend maintenant de ce que l'on fait de ces outils. Pour la conservation de notre mémoire nous pouvons utiliser ces outils. Mais pour cela il faut de l'énergie, il faut que le coût des équipements baisse. » Néanmoins, la plupart des applications et contenus disponibles sur internet font plus appel à l'écrit qu'à l'oral. Mais au delà de cette question, *le vrai problème qui se pose*, est lié à la très faible quantité de contenus burkinabé en ligne. En effet, les TIC ne concernent pas qu'internet, ce qui veut dire qu'on peut produire des contenus qui peuvent être diffusés à partir d'autres supports comme des CD, DVD etc. Tout dépend de la finalité recherchée et de la cible visée. Sachant qu'internet n'est pas très développé au Burkina Faso, des contenus locaux sur des supports numériques divers comme ceux ci-dessus cités par exemple, peuvent être plus facilement démocratisés. A condition que ces contenus soient disponibles dans diverses langues locales. Même si les analyses ici concernent particulièrement le domaine culturel, le développement de contenus locaux devrait concerner le plus grand nombre de domaines, voire tous les secteurs à propos desquels il est possible de produire des contenus. Il faut noter que les autorités burkinabé sont conscientes de la nécessité de produire de contenus locaux pour favoriser une *meilleure* appropriation des TIC. A ce sujet (et en dehors du domaine culturel), la DELGI a conduit grâce au soutien financier du PNUD, un projet pilote qui a consisté à produire des contenus multimédias en langues locales disponibles sur divers supports notamment des DVD, destinés à des acteurs de l'agriculture. Il s'agissait, à l'image de ce qui se fait actuellement au niveau de la FEPASSI, d'utiliser ces dispositifs pour vulgariser des techniques agricoles ou d'élevage. Mais ce projet n'a pas connu de suite après la phase pilote. Il semble que l'absence de suite à ce projet pilote puisse en partie s'expliquer par un manque de moyens financiers pour continuer ce qui a été initié par ce projet.

3. Faut-il offrir des services et contenus locaux aux populations avant de critiquer leurs pratiques ?

Pour certains acteurs de la promotion des TIC, cette production de contenus locaux, est un préalable qui devrait *prendre le pas* sur les discours normatifs et prescriptifs. Un des promoteurs associatifs rencontrés à l'institut Panos à Dakar affirmait : *« Je pense que quel que soit les pratiques des individus, on ne peut pas imposer des usages aux populations. Il faut qu'elles puissent utiliser les techniques d'abord en fonction de leurs besoins, quels que soit ces besoins. C'est aussi ça la démocratie. Mais on peut essayer de promouvoir par exemple dans le secteur de l'éducation des contenus*

éducatifs pour les élèves et les étudiants. Il s'agit, de sensibiliser ces jeunes à ces contenus et à leurs potentiels apports qui peuvent être intéressants pour ces jeunes là. On peut parallèlement développer des contenus locaux qui répondent à d'autres besoins dans nos pays. » Selon cet acteur, sans création de contenus locaux, on ne peut pas jouer au gendarme en voulons interdire l'accès à certains contenus (notamment pornographiques). Mais on peut penser à limiter l'accès à certains contenus pour protéger les enfants. Faisant état des discours sur l'usage des TIC pour le développement, il affirme « On ne peut pas imposer des usages pour le développement. On a vu des structures qui ont voulu promouvoir certains usages pour le développement mais ça n'a pas marché parce que les populations n'avaient pas ces besoins. Il faut voir dans quel domaine ces TIC peuvent avoir des incidences concrètes, positives pour les populations, sans que cela ne bousculent brutalement leurs habitudes. Dans ce cas ces usages peuvent être facilement adoptés. » Si ce point de vue est représentatif de ce que pensent certains promoteurs des TIC dans les pays visités, d'autres acteurs sont plus normatifs dans leur appréciation des usages des TIC. Par ailleurs ces derniers, tout en étant normatifs sont aussi acerbes dans les critiques qu'ils font des usages des populations. Par exemple, un responsable associatif rencontré dans une ville secondaire du Burkina affirmait que certains Burkinabé ont parfois des usages *inutiles* des TIC. Il illustre son propos en évoquant notamment le fait que des Burkinabé voient dans l'usage des dispositifs multimédias (notamment le téléphone mobile), un signe de distinction sociale : « *c'est malheureux que de percevoir les usages des TIC comme un moyen de distinction sociale. Parce que ce n'est pas le but qu'on recherche avec les TIC. Surtout pour des pays pauvres comme le Burkina. Ce n'est pas ça la démarche à suivre.* » Les critiques normatives recueillies à propos des pratiques des Burkinabé, sont parfois issues d'observation que font certains associatifs.

Des acteurs associatifs qui disposent notamment de cybercentres communautaires, déplorent aussi (parfois de manière rétrospective) les usages d'internet de quelques uns de leurs clients. La fréquentation de cybercafés ouagalais par des individus s'adonnant à des pratiques de cybercriminalité, a fait l'objet d'analyse de la part de chercheurs s'intéressant à la question des TIC au Burkina Faso. A ce sujet Annie Chéneau-Loquay affirmait il y a quelques années: « *Dans cette ville (Ouagadougou), les quelques établissements (cybercafés) bien équipés, quatre ou cinq, vivent grâce à une clientèle particulière, celle des Nigériens qui sont très assidus pour organiser, grâce au web, depuis le Burkina toutes sortes de trafics frauduleux¹* » Cette pratique de

¹ Annie Chéneau-Loquay, 2005, « TIC et développement africain informel. Adéquation de la démarche de l'ONU ? », In « La société de l'information entre mythes et réalités », sous la direction de Michel Mathien, Bruylant, Bruxelles, 2005, pp.229-258, p.241

cybercriminalité à partir du Burkina, est donc antérieure à la période des enquêtes de terrain de ce travail de recherche.

Une partie des discours normatifs distinguent des niveaux, des catégories d'utilisateurs dont certains sont supposés *mieux* utiliser les TIC que d'autres. « *Il faut faire la part des choses. Il y a ceux qui utilisent les TIC dans le cadre de leur profession, ils savent pourquoi ils utilisent les TIC, ils connaissent les bienfaits de ces outils. Si vous demandez aujourd'hui à un journaliste ou à un enseignant d'université, ils vous diront que les TIC leur sont utiles. Mais si vous partez au marché voir nos tantes qui vendent les tomates, elles ne voient pas forcément l'intérêt des TIC. Pour ce qui est des jeunes, ils veulent voir un autre monde. Il faut donc relativiser l'appréciation des usages selon les catégories. Les TIC sont bien utiles aux Jeunes parce que ça leur ouvre l'esprit.* » (Selon un des acteurs politiques rencontrés)

Même si ce type de position n'est pas tranchée, elle reste néanmoins normative dans la mesure où ce genre de propos laissent croire que certaines personnes notamment des analphabètes ne connaissent pas nécessairement l'intérêt des TIC. Les données recueillies dans le cadre de ce travail, montrent le contraire de cette vision des choses. Les personnes analphabètes sont bien conscientes de l'utilité des TIC et les utilisent selon leur centre d'intérêt. La position qui laisse croire que seules certaines catégories de Burkinabé connaissent l'importance des TIC, est liée à une approche réductrice de ces dispositifs. Il semble que les personnes qui disent cela réduisent les TIC à l'ordinateur et à internet, puisque que la téléphonie mobile est utilisée par toutes les couches de la société burkinabé. Par ailleurs certaines personnes analphabètes qui mènent des activités économiques utilisent le téléphone mobile comme outil de travail et sont satisfaites de l'apport de cet objet de communication. A ce sujet, un commerçant du marché de Fada exprimait sa satisfaction à utiliser le portable en affirmant : « *Aujourd'hui je l'utilise à tout moment dans mon travail pour joindre mes collaborateurs et mes clients. Quand j'envoie un collaborateur faire des achats, je garde le contact avec lui pour suivre les transactions. Avant tout déplacement, j'appelle pour connaître les prix et négocier des remises. Avant d'utiliser le cellulaire je pouvais me déplacer pour des achats, et me rendre compte sur place que je n'ai pas suffisamment de finances. Avant d'avoir le cellulaire, je pouvais attendre l'arrivée d'un produit en rupture de stock et le jour où je me présente on me dit que la livraison reçue a déjà été vendue en totalité. Alors qu'aujourd'hui, disposer d'un cellulaire permet d'être informé par ses fournisseurs, quand il y a des arrivages* » L'intérêt des commerçants pour le cellulaire et les apports de cet objet de communication, ont fait l'objet de multiples recherches. Par ailleurs, les travaux précédemment menés en 2005 avait déjà porté, entre autres, sur les usages et les apports des TIC dont le téléphone mobile pour des artisans du village artisanal de

Ouagadougou. En 2005 il en résultait, que cet objet de communication était celui qui apportait le plus de satisfaction aux artisans comparativement à internet ou au fax par exemple.

Des chercheurs comme Annie Chéneau-Loquay ont consacré plusieurs travaux qui examinent les apports des TIC pour le secteur du commerce en Afrique. En analysant le rôle de la téléphonie dans le secteur du commerce au Sénégal, elle faisait ressortir ce constat à propos de l'importance du téléphone pour les commerçants : *« Ils utilisent beaucoup le téléphone pour communiquer avec leurs fournisseurs et passer des commandes qui sont ensuite livrées sur place à Saint Louis. Avant l'accès au téléphone, la plupart des commerçants devaient se rendre à Dakar tous les 10 jours environ pour se ravitailler. »* Cette recherche portait essentiellement sur la téléphonie fixe, mais on peut dire que les avantages que procure le téléphone mobile aux commerçants sont encore plus grands dans la mesure où le mobile est plus développé, plus accessible, tout en mettant en réseau un plus grand nombre d'utilisateurs.

4. Le partenariat entre le gouvernement burkinabé et Microsoft pour la promotion de meilleures pratiques des TIC

En 2007, l'État burkinabé a organisé pour la première fois, en partenariat avec Microsoft, une rencontre panafricaine pour la promotion des meilleures pratiques des TIC. Il s'agit d'une rencontre politique dans la mesure où les délégations africaines qui prennent part à ce forum, sont composées de responsables politiques dont des présidents de républiques. Au-delà du fait que ce forum est parrainé par Microsoft et soutenu par l'union européenne, on peut noter qu'il constitue une tribune permettant notamment à cette firme de faire la promotion de ces équipements et autres prestations de services. Même si le forum a officiellement pour objectif de participer à la promotion ce qui est qualifié d'expériences réussies en matière d'utilisation d'internet et des TIC en général. A ce propos, CIPACO : une ONG internationale basée à Dakar, publiait un article où la question des objectifs du forum est posée en ces termes : *« En dépit d'une orchestration parfaite des présentations des meilleures pratiques TIC mis en œuvre à travers le continent africain, la question se pose quant à qui pousse quoi ? Est-ce le désir des pays africains de recevoir plus d'assistance dans le domaine des technologies de l'information et de la communication ou est-ce une stratégie commerciale bien pensée des vendeurs internationaux de produits et de services informatiques ? Est-ce la demande ou l'offre qui pousse à cette*

*congruence de bonnes volontés ?¹ » Cette initiative est soutenue par une vision normative qui laisse penser que les Africains dans leur ensemble (mais pas tous) n'ont pas appréhendé l'intérêt d'utiliser les TIC, ils ne percevraient pas les opportunités offertes par ces dispositifs. D'où l'idée d'organiser un forum. En juin 2010 s'est tenu le troisième forum. Cette troisième édition avait un thème portant que la cybercriminalité et la sécurité des réseaux de communication. Les objectifs étaient notamment de sensibiliser les populations et de réfléchir sur des moyens de luttres contre cette pratique qui tend à se développer au Burkina et ailleurs. A ce sujet le représentant Afrique de Microsoft affirmait : « *La prévention de la cybercriminalité n'est pas seulement une question de législation, mais aussi une question d'éducation et de culture².* » Ce qui laisse croire qu'il n'est pas seulement question de penser à des solutions répressives vis-à-vis de ce problème, mais qu'il est aussi question, comme le disent certains acteurs à l'image du représentant de Microsoft, *d'éducation*, autrement dit de sensibilisation des populations. Néanmoins on pourrait dire (comme vu plus haut) qu'avant tout discours normatif ou prescriptif, les Burkinabé, voire les Africains, devraient d'abord produire des contenus adaptés à des besoins spécifiques ; cela donnerait par ailleurs plus de force de conviction au discours prescriptif. Dans la mesure où ce discours pourrait concrètement s'appuyer sur des offres de services qui permettent aux populations d'utiliser éventuellement les TIC dans le sens des usages promus pour le *développement*.*

Des pratiques TIC critiquées au Burkina

Le téléphone mobile et internet sont des dispositifs dont les usages sont de natures diverses au Burkina Faso. Ils sont entre autres utilisés dans le cadre des relations sociales, mais aussi pour des activités distractives, hédonistes. Certains discours normatifs considèrent que les Burkinabé dans leur ensemble, n'utilisent pas les TIC à *bon escient* pour l'amélioration de leur propre condition de vie. Contrairement à ces discours, ce travail a montré que les jeunes, très critiqués pour leurs pratiques, utilisent les TIC, notamment internet, en appui à leurs études. Le sens commun au Burkina laisse croire que les usages des jeunes sont purement hédonistes et parfois tournés vers des pratiques perverses quand il est question de l'accès des mineurs à des images pornographiques.

¹ Extrait le 15 novembre 2010 du site internet de CIPACO : <http://www.cipaco.org/spip.php?article1700>

² Propos de Cheick Modibo Diarra pendant le forum, publié dans le journal d'information en ligne le faso.net. Consulté le 15 novembre 2011 sur <http://www.lefaso.net/spip.php?article37214&rubrique6>

Pour ce qui est des autres catégories socioprofessionnelles, ce chapitre a montré que les TIC (en particulier le téléphone mobile) sont des outils de travail pour les commerçants notamment. A ce propos, on peut dire qu'il y a des points communs entre les usages prescrits et les usages réels. L'hypothèse numéro 1 de ce travail affirme qu'il existe des écarts entre les usages prescrits pour le développement du Burkina et les usages réels des populations. Cette hypothèse est à nuancer. En plus du fait d'avoir parfois des usages conformes (volontairement ou non) aux usages prescrits, les Burkinabé ont d'autres usages *peu appréciés* par les promoteurs de ces dispositifs. Autrement dit, en plus des usages qualifiés d'*utiles* par les discours normatifs, les Burkinabé ont des usages distractifs ou à valeurs symboliques (comme le fait de se valoriser en se distinguant des autres) qui tendraient à masquer ceux liés à des activités scolaires ou professionnelles. Cela pourrait s'expliquer par les facteurs suivants : certaines activités distractives ont parfois donné lieu à des scandales, à l'image de l'affaire qualifiée de pornographie en milieu scolaire à Ouagadougou. Plus fréquemment, l'accès des mineurs à des images pornographiques dans les cybercafés pose aussi débat. Le côté émotionnel des réactions à ces pratiques leur fait prendre des proportions qui masqueraient le fait que les jeunes ne se limitent pas à des pratiques hédonistes dans leurs rapports aux TIC. Sans pour autant minimiser les conséquences de certaines pratiques des jeunes scolaires (sur leur éducation) ce chapitre a montré que la grande majorité des élèves et étudiants interrogés utilisent internet pour la préparation de travaux scolaires. Il ressort par ailleurs qu'il y aurait une sorte de discrimination par l'argent qui défavoriserait les élèves issus de familles pauvres. Ces élèves auraient des notes inférieures à ceux qui ont les moyens financiers pour faire des recherches de données sur internet. L'accès des élèves à internet peut être appréhendé comme un miroir reflétant des inégalités sociales.

Il y a plusieurs types de discours normatifs qui portent sur les usages jugés *inutiles* des Burkinabé. Certains acteurs rencontrés soulignent la nécessité de distinguer des catégories d'utilisateurs. Il y aurait les Burkinabé qui connaissent les enjeux liés à l'usage des TIC et se servent *utilement* de ces dispositifs dans le cadre de leurs activités socioprofessionnelles. Et il y aurait les Burkinabé qui ignorent ces enjeux. Selon ce raisonnement, ces personnes n'utilisent pas les TIC (notamment internet) parce qu'elles ne s'y intéresseraient pas à cause de leur analphabétisme ou du fait qu'elles vivraient des réalités socio-économiques qui éloigneraient internet de leur centre d'intérêt. Il convient de noter aussi que certains Burkinabé sont critiqués du fait qu'ils ont des usages jugés *irrationnels* des TIC, en particulier

du téléphone mobile. Cela parce qu'ils consacraient une part importante de leur budget mensuel à l'utilisation de cet objet, pour l'entretien de relations sociales ou pour se distinguer des autres.

Ce travail réfute ces discours normatifs, dans la mesure où l'utilisation des TIC reste une initiative individuelle. Les usagers font ce qu'ils veulent des dispositifs en fonction de leur besoin du moment quand ils sont en interaction avec les machines. Ainsi, en fonction de leurs centres d'intérêts, ils privilégient des usages socioprofessionnels ou ils choisissent de satisfaire des besoins de distraction, de réalisation de soi. Cela contribue à expliquer les écarts que l'on peut quelques fois constater entre les usages prescrits et les usages réels. Ces écarts entre prescription d'usages et usages réels ne sont pas une spécificité burkinabé. Il faut parfois du temps pour que des usages de dispositifs techniques se *stabilisent* dans le sens voulu par les promoteurs de ces dispositifs. Jacques Perriault (1989, p.203) constate aussi que « *les gens se servent effectivement des appareils selon les prescriptions d'emploi de la sphère technicienne. [...] mais parfois, les usages préconisés sont longs à s'établir. Il a fallu cent ans pour que l'on découvre les usages fonctionnels du téléphone.* » On pourrait aussi se dire qu'il faudrait du temps pour que s'installe davantage au Burkina, l'usage des *TIC pour le développement*, comme le voudraient les prescripteurs issus de la sphère technique, économique, politique etc. Déjà aujourd'hui les usages des Burkinabé ne sont pas totalement en contradiction avec ceux prescrits pour l'amélioration des conditions de vie, même s'il existe des usages que d'aucuns qualifient de *déviant*s.

Les incidences sociales des TIC sont parfois fortement critiquées au Burkina, quand ces incidences tendent à porter atteinte au maintien du lien social ou lorsque les Burkinabé ont l'impression que les TIC *éloignent* de plus en plus les jeunes de la culture burkinabé (pour ne citer que ces cas). Ce travail a permis de recueillir un ressenti selon lequel, *la culture burkinabé est en péril* parce qu'en accédant aux TIC les jeunes s'identifieraient davantage à un mode de vie et à des valeurs culturelles européennes ou nord américaines aux dépens de celles du Burkina. Si ce sentiment est partagé par toutes les catégories de personnes rencontrées, les conséquences de ce qui est appelé *homogénéisation ou domination culturelle* ne sont pas appréhendées de la même manière. Certaines personnes pensent, sans aucune réserve, que la culture burkinabé disparaîtra, remplacée par des *cultures impérialistes*. Alors que d'autres individus interrogés n'affirment pas la disparition de la culture burkinabé, mais préconisent plutôt d'utiliser les TIC pour valoriser cette culture.

La question de la production de contenus locaux a été analysée dans ce chapitre comme étant une des voies qui peut contribuer à la préservation et à la valorisation de la culture burkinabé. Mais la production de contenus ne devrait pas uniquement concerner le domaine culturel. Il s'agit plutôt de produire des contenus locaux en langues nationales notamment, concernant tous les aspects à propos desquels cette production peut être faite.

Il ressort aussi de ce chapitre qu'il est nécessaire de prendre en compte la culture orale des burkinabé, pour privilégier la promotion de dispositifs et de contenus faisant plus appel à des modalités orales de communication qu'à des modalités écrites. Il semble que la production de contenus multimédias accessibles aux populations *devrait prendre le pas* sur les discours normatifs et prescriptifs. Il conviendrait d'offrir des services *utiles* aux Burkinabé avant de critiquer leurs pratiques des TIC.

Conclusion générale

Cette recherche s'intéresse à la promotion de dispositifs multimédias au Burkina Faso, et en particulier, le fait que dans ce pays, les différents discours d'accompagnement des TIC mettent l'accent sur l'amélioration des conditions de vie des Burkinabé. Cela amène à appréhender les enjeux de la promotion des TIC au Burkina ainsi que les stratégies d'acteurs à l'œuvre dans le cadre de cette promotion.

Trois hypothèses ont été formulées et validées. La première porte sur les écarts entre deux sortes de représentations des TIC : celles des promoteurs de ces dispositifs au Burkina Faso et celles des populations. Ce qui permet de dire que, du fait de ces écarts, les populations ont des usages différents de ceux promus. Et que de ce fait, l'éventuel apport des TIC pour l'amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires d'actions de promotion est dérisoire.

La deuxième hypothèse, se rapportait aux partenaires issus des pays riches qui soutiennent des ONG/associations de promotion des TIC au Burkina. Ceux-ci influencent les représentations que ces organisations burkinabé ont des TIC, leur influence porterait aussi sur l'organisation, le fonctionnement et les activités menées par ces acteurs burkinabé.

La troisième hypothèse, prenait en compte la question des modalités orales de communication qui sont davantage utilisées au Burkina Faso comme canaux d'échanges que les modalités écrites. Dans cette situation, l'objectif d'appropriation massive des TIC,

supposerait que les dispositifs techniques et les contenus accessibles aux populations, soient en rapport avec cette modalité dominante sur le terrain.

Afin de confronter la problématique et les hypothèses au terrain, une enquête de cinq mois et demi a été réalisée dans trois pays différents : au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal. Le travail de terrain dans ces deux derniers pays a eu pour objectif de recueillir des données sur les politiques publiques des TIC et les stratégies des acteurs associatifs dans le cadre de la promotion des dispositifs multimédias, afin de faire une comparaison entre les données recueillies dans ces pays avec celles du Burkina en ce qui concerne les thématiques définies.

Pendant ces mois de travail de terrain, des entretiens semi-directifs ont été menés auprès de divers acteurs : étatiques, associatifs, responsables d'institutions internationales de coopération et auprès de populations. A cela s'est ajoutée l'observation participante de certaines activités d'acteurs associatifs, et les données documentaires sur la réglementation du secteur des TIC au Burkina et en Afrique de l'Ouest en général, sur les activités du gouvernement et de certains acteurs associatifs en matière de promotion de dispositifs multimédias, entre autres.

Pour appréhender la question de la promotion des TIC au Burkina, la première partie de ce travail a eu pour but de cerner les éléments conceptuels et théoriques nécessaires à la conduite de cette recherche. La distinction qui a été faite entre médias et TIC a permis de délimiter les dispositifs concernés par ce travail. L'analyse du concept de dispositif, « *objet valise* » comme on a pu le voir, a permis de saisir cette question des TIC en évitant le piège du déterminisme technique ou social, lorsqu'il est question d'examiner les pratiques des Burkinabé. La notion de médiation couplée au concept de dispositif, a donné des bases qui ont servi à critiquer les discours normatifs et prescriptifs sur les incidences des TIC dans ce pays. A ce propos, ce travail a insisté sur le fait que les TIC en tant que dispositifs, *autorisent* mais ne *déterminent* pas les comportements des utilisateurs. Autrement dit, si les dispositifs multimédias permettent de poser un certain nombre d'actes qui peuvent avoir telle ou telle incidence, le dernier mot revient à des utilisateurs qui peuvent décider d'utiliser ces dispositifs dans le sens qu'ils veulent. Les utilisateurs restent donc maîtres dans leurs rapports aux TIC. Par ailleurs, sans pour autant *verser* dans un *socio-déterminisme* ni dans un *techno-déterminisme*, il convient de préciser qu'un ensemble de fait sociaux et de faits techniques sont à prendre en compte pour appréhender les pratiques TIC des Burkinabé.

En matière de positionnement théorique, l'approche des industries de la communication et les théories sur l'innovation ont permis d'appréhender la promotion des TIC au Burkina. Les concepts d'acteurs, de stratégies, ont été mis à profit pour comprendre les enjeux en cours dans le cadre de la promotion des TIC dans ce pays.

Facteurs d'adhésion aux discours d'accompagnement des TIC au Burkina

La confrontation des hypothèses avec les données de terrain a permis de préciser les facteurs économiques, financiers, sociopolitiques qui amènent les acteurs, étatiques, privés et associatifs à promouvoir les dispositifs multimédias au Burkina Faso.

Les deux premiers chapitres de la deuxième partie ont montré que les intérêts financiers, notamment ceux des opérateurs de télécommunication et ceux de l'État, sont imbriqués. Cela donne lieu à des conflits entre ces acteurs. L'observation du renouvellement des licences des opérateurs de téléphonie au Burkina a montré le type de conflit qui peut naître entre l'État et les acteurs privés des télécoms : telle la coupure momentanée du réseau de l'opérateur Télécel avec lequel les pouvoirs publics burkinabé ont décidé « *de hausser le ton* » face à ce qui peut être qualifié de lenteur de certains opérateurs quant à leurs engagements financiers avec l'État. Selon le point de vue défendu ici, on peut affirmer que cet aspect révèle un des facteurs qui amènent l'État à soutenir les discours selon lesquels les TIC amélioreront les conditions de vie des Burkinabé. Les deux premiers chapitres de la deuxième partie montrent comment le secteur des télécommunications du fait de son caractère capitalistique, de sa forte financiarisation, est source d'entrées financières importantes pour les acteurs du milieu, y compris l'État. Ce secteur étant moins développé en Afrique que dans les autres continents, cela fait de celui-ci (y compris du Burkina) un marché important pour des multinationales à la recherche de part de marché.

Au-delà de ces facteurs financiers, le travail montre l'importance d'autres facteurs d'adhésion de l'État aux discours d'accompagnement des TIC au Burkina, par exemple la création des emplois dans le domaine des télécommunications. On peut y ajouter la volonté pour l'État de montrer que ses politiques de libéralisation/privatisation dans le secteur des télécommunications (mais aussi dans d'autres domaines) ne répondent pas à des injonctions extérieures mais renvoient à une planification établie par l'État burkinabé avec l'appui de partenaires.

Les analyses de la deuxième partie, montrent que pour certains acteurs associatifs notamment, les politiques publiques des TIC au Burkina sont « dictées » par des institutions d'aides au développement, entre autres. Cette conception est critiquable. Certes il a été montré que l'UE, l'UIT, le Conseil Economique pour l'Afrique (organisme onusien), pour ne citer que ces institutions, influencent les politiques publiques des TIC au Burkina. Mais pour autant, la démarche menée ici prend ses distances avec ceux qui pensent que l'État libéralise ou privatise dans le secteur des télécommunications parce qu'il est contraint, ou du moins uniquement pour cette raison. On peut affirmer que l'État burkinabé, et au-delà d'autres États africains comme ceux du Mali ou du Sénégal, trouvent leur compte dans ce libéralisme; à travers des entrées financières en termes de ventes et renouvellement de licences, en termes d'entrées fiscales ou de créations d'emplois, entre autres. Ces constats ont leur importance et conduisent à penser qu'il ne faudrait pas réduire les politiques publiques des TIC ou plus particulièrement la libéralisation du secteur des télécommunications dans des pays comme le Burkina, à l'intervention de puissances étrangères, qu'elles soient étatiques ou non.

D'autres enjeux contribuent aussi à expliquer le fait que des ONG/associations alimentent les discours d'accompagnement des TIC au Burkina Faso. Il a été vu dans le chapitre 1 de la troisième partie que ces acteurs s'approprient les discours véhiculés par des promoteurs internationaux des TIC, des institutions de développement, des ONG internationales, entre autres. L'usage des TIC comme une « *notion valise* » par ces acteurs associatifs, les amènent à associer ces TIC à divers secteurs socio-économiques : TIC et agriculture, TIC et éducation etc., afin d'utiliser les possibilités offertes par ces dispositifs pour développer ces secteurs. Ces acteurs se sont également approprié la notion de « fracture numérique » et militent pour une vulgarisation de l'accès aux TIC. Cela a donné lieu à la création d'un groupe TIC et télécentre regroupant un ensemble de télécentres communautaires qui œuvrent pour l'accessibilité des Burkinabé (notamment dans les milieux ruraux) aux TIC.

L'appropriation par les ONG/associations des discours d'accompagnement, entre dans le cadre d'une démarche de légitimation des actions de celles-ci. Il s'agit pour elles, de justifier les apports de leurs actions de promotion des TIC pour l'amélioration des conditions de vie des personnes qui bénéficient de ces actions. Cette démarche a pour finalité, l'obtention de financement pour des projets TIC.

Ce travail a montré que tous les acteurs associatifs ne sont pas *logés à la même enseigne*, selon qu'il s'agit d'associations ou de structures bénéficiant du statut d'ONG. En effet, ces dernières bénéficient de subventions de la part de l'État pour la conduite de leurs activités. Les ONG peuvent notamment obtenir des détaxes douanières pour l'importation de matériels informatiques utilisés pour le fonctionnement de ces organisations. Les associations de promotion des TIC n'ont pas droit à ces subventions, parce qu'elles ne répondent pas aux critères évolutifs que l'État met en place pour limiter le nombre d'attributions du statut d'ONG. Cette situation engendre deux conséquences : d'une part les associations sont limitées dans leur possibilité de vendre du matériel informatique et/ou des terminaux de téléphonie, à bas prix pour l'équipement des populations. Et d'autre part ces associations sont aussi limitées dans la possibilité d'importer des équipements de seconde main pour créer et/ou équiper des cybercafés communautaires dans les localités rurales notamment. Ce travail a permis de distinguer deux types de rapport entre les ONG/associations de promotion des TIC et l'État burkinabé. D'un côté cet État entretient des relations privilégiées avec les structures ayant un statut d'ONG, parce que l'État estime que leurs actions complètent avantageusement les plans et programmes de développement du gouvernement. En outre les autorités administratives considèrent ces ONG comme des partenaires privilégiés parce qu'elles disposent de moyens financiers, humains et techniques pour mener des actions qui auraient un impact concret sur les populations.

D'un autre côté l'État burkinabé soutient les associations de promotion des TIC (celles qui n'ont pas le statut d'ONG) en leur offrant (par exemple) des salles équipées pour des formations, mais ces associations reçoivent moins d'aides de la part de l'État comparé aux bénéficiaires dont peuvent jouir les structures au statut d'ONG.

Il est apparu aussi que les types de relations que l'État entretient avec les acteurs associatifs au Burkina sont similaires à ce qui se passe au Mali. Cependant, au Sénégal, la situation est différente. Dans ce pays, certains acteurs associatifs sont plus étroitement liés à la conception et à la conduite des politiques publiques des TIC que dans les deux premiers pays cités. Même s'il convient de préciser qu'au Sénégal aussi, certaines associations n'ont pas de relations privilégiées avec l'État.

Ce travail s'est intéressé aux ONG/associations de promotion des TIC au Burkina, au Mali, et montre en quoi elles rencontrent des difficultés dans le financement de leurs activités. La fin de la période de projet, ou le manque de moyens financiers de certains bailleurs, constituent une difficulté majeure que rencontrent ces acteurs associatifs. Cet aspect,

conjugué avec le peu de soutien que l'État burkinabé apporte aux associations de promotion des TIC, pourrait retarder davantage l'accès aux dispositifs multimédias, en particulier dans les milieux ruraux burkinabé. Les enquêtes de terrain ont permis de caractériser les diverses médiations que les dispositifs multimédias permettent dans le cadre de l'organisation et du fonctionnement des ONG/associations. On peut considérer cela comme faisant partie des facteurs d'adhésion de ces acteurs aux discours d'accompagnement des TIC. En effet, ces acteurs sont à la fois promoteurs et utilisateurs de ces dispositifs. Il convient de noter que les projets menés par ces acteurs leur permettent aussi d'acquérir des équipements pour leur propre utilisation. Par ailleurs les associations bénéficient de formations pour une meilleure appropriation des TIC.

Retour sur les hypothèses

La première hypothèse de cette recherche a été partiellement validée. Les promoteurs étatiques ou associatifs des TIC au Burkina sont convaincus (ou du moins affirment l'être) du fait que ces dispositifs offrent des opportunités pour l'amélioration des conditions de vie des Burkinabé. Les discours normatif recueillis par les enquêtes montrent en quoi les usages que certains Burkinabé (notamment les jeunes) ont des TIC sont stigmatisés. On n'y observe que les jeunes utilisent « *mal* » ces dispositifs et devraient changer leurs usages pour en tirer des bénéfices dans leur vie quotidienne. Parfois, la stigmatisation de certaines pratiques des TIC, est accompagnée de prescriptions de supposés « *bons usages* ». La validation partielle de la première hypothèse vient du fait qu'en interrogeant certains Burkinabé, notamment les jeunes il ressort que certaines de ces personnes ont des représentations des TIC très proches de celles des promoteurs. Mais considérant que ce sont des déclaratifs, il faudrait fouiller davantage et observer les pratiques effectives pour savoir ce que ces jeunes pensent et font.

1. Les représentations des TIC : usages promus, usages réels

La première hypothèse affirme que les populations ont des représentations des TIC différentes de celles des promoteurs de ces dispositifs, et que de ce fait elles ne les utilisent pas suivant les usages promus (pour l'amélioration des conditions de vie des Burkinabé). Des écarts entre les usages promus et les usages réels des populations ont été constatés

dans certains cas. Par contre au niveau des représentations, pour ce qui est des populations qui se représentent les TIC et qui se sont exprimées pendant les enquêtes, leurs représentations de ces dispositifs socio-techniques ne sont pas fondamentalement différentes de celles des promoteurs. On n'observe pas de différence dans les représentations des TIC, qui permettrait d'affirmer que cette divergence de perception, justifie l'écart entre les usages promus et les usages réels. En effet, des populations rencontrées y compris les jeunes dont les usages ludiques et distractifs entre autres, sont très critiqués, perçoivent aussi les TIC comme des dispositifs pouvant contribuer à l'amélioration de leurs études, de leur travail. Les TIC sont aussi appréhendées comme des outils pouvant contribuer à leur épanouissement, en un mot à l'amélioration de leurs conditions de vie (voire au développement). L'écart constaté entre les usages promus et les usages réels résulterait donc moins, comme cela a été dit dans la première hypothèse, d'une différence dans la perception des TIC, que d'un écart qui existe d'une part entre ce que certaines populations disent penser de ces dispositifs (de leurs potentiels apports pour leur vie quotidienne) et d'autre part les usages réels qu'elles en font.

Par ailleurs, il convient de préciser que l'écart constaté entre les usages promus et les usages réels, est moins observable dans les usages des populations travaillant avec les ONG/associations par rapport aux usages des Burkinabé rencontrées en dehors de toute collaboration avec ces promoteurs. En effet, les usages des populations membres ou partenaires d'acteurs associatifs prennent en compte les usages promus parce que ces populations sont accompagnées par ces acteurs. Une des explications tient aussi au fait que souvent ces populations, quand elles sont membres de groupements ou associations, reçoivent des financements pour utiliser les TIC en appui aux activités socioéconomiques qu'elles conduisent.

Après l'analyse de ces données de terrain, on peut conclure que **ce qui détermine les « usages TIC » des Burkinabé, qu'il s'agisse d'usages allant dans le sens de l'amélioration de leurs conditions de vie ou non, relève plus de l'appréhension du potentiel apport de ces dispositifs pour leurs activités (privées ou professionnelles), que des discours d'accompagnement.** Par ailleurs, il est possible d'observer un écart entre la perception de ce potentiel apport et les pratiques réelles. Cela s'expliquerait par le fait que l'utilisateur dispose, lorsqu'il est en interaction avec le dispositif, d'une liberté de choix en termes de possibilités. Pour appréhender les usages des TIC des Burkinabé, il

convient de conjuguer cette liberté de choix avec les besoins de l'utilisateur, autrement dit avec ce qu'il a envie de faire quand il est devant la machine. Ce qui fait que l'utilisateur, tout en ayant connaissance des opportunités que ces dispositifs peuvent lui apporter dans tel ou tel domaine, peut ne pas les utiliser dans le sens d'une amélioration dans ces domaines. Pour expliquer cela, on pourrait avancer que la priorité pour l'utilisateur, au moment où il était en interaction avec le dispositif, ne portait pas sur une telle amélioration. Dans ce sens, un élève ou un étudiant qui a conscience du fait qu'internet (par exemple) peut lui être utile dans ses études peut décider de moins utiliser ce dispositif dans ce cadre, et privilégier des usages lui permettant une réalisation de soi (téléchargement ou de visionnement de musiques, films, de jeux en ligne etc.)

Les entretiens avec certaines populations ont également montré que l'écart entre la perception des possibilités que les TIC offrent et les usages réels peut aussi venir du fait qu'un individu peut connaître des applications d'un dispositif de communication, sans avoir la capacité technique d'utilisation ces applications en question. C'est le cas par exemple de certaines personnes analphabètes qui utilisent le téléphone mobile, tout en sachant que cet appareil peut servir à envoyer des messages (pour ne prendre que ce cas), mais ne savent pas comment procéder pour le faire. Pour ce qui est d'internet, certaines personnes notamment dans les villages, savent à quoi sert ce dispositif, connaissent les opportunités qu'il peut procurer mais ne savent pas utiliser l'ordinateur. Ce qui fait qu'elles n'utilisent pas internet. Ces personnes auraient dans certains cas pu faire appel à des intermédiaires pour accéder à internet, mais cela demande parfois que ce dispositif soit accessible dans leur localité. Ce qui n'est pas toujours le cas. Certains utilisateurs sont conscients des opportunités qu'offrent les TIC (internet en particulier), affirment eux-mêmes que ces dispositifs sont des outils susceptibles de contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie, mais n'utilisent pas les TIC ou ont des usages considérés comme « *n'allant pas* » dans le sens du développement, parce qu'il s'agit d'usage hédoniste ou de distinction de soi. Cet aspect est discutable dans la mesure où l'amélioration des conditions de vie prend aussi en compte des aspects comme la possibilité de se distraire, autrement dit des éléments de vie quotidienne liés au bien être. Il ne s'agit pas de dire que tous les Burkinabé se représentent *toutes les potentialités des TIC*, d'aucuns enquêtés ignorent certaines fonctions fréquemment utilisées (comme le réveil du téléphone mobile) des dispositifs dont ils se servent. Mais il s'agit de mettre l'accent sur le fait qu'il y a des personnes qui connaissent davantage par

rapport à d'autres individus, les possibilités que les TIC leur offrent pour l'amélioration leurs conditions de vie mais n'utilisent pas toujours ces dispositifs techniques dans ce sens.

2. Les TIC et l'amélioration de la vie

La première hypothèse affirmait que l'apport des TIC pour l'amélioration des conditions de vie de populations bénéficiaires d'actions de promotion était dérisoire. Sa confrontation avec les données de terrain, n'a pas permis de la valider mais ne l'a pas invalidé pour autant. En effet, il n'a pas été possible de mesurer cet apport dans son ensemble. Deux cas de figures sont à distinguer. Il y a d'une part la situation des populations membres de groupements ou associations bénéficiant d'action de promotion. D'autre part il y a le cas des populations qui bénéficient des actions de promotion, non pas parce qu'elles appartiennent à une structure donnée mais parce qu'elles fréquentent par exemple un télécentre communautaire créé par cette structure. Pour ce type de populations il aurait fallu les interroger avant qu'elles commencent leurs usages des TIC, afin de connaître leur condition de vie. Puis réinterroger ces mêmes populations après qu'elles aient commencé ces usages. Une telle démarche aurait donné plus de chance d'appréhender ce que les TIC apportent comme « plus » à cette catégorie de personnes dans leur vie quotidienne. Une autre possibilité (et c'est ce qui a été voulu) aurait été que les populations interrogées puissent évaluer elles mêmes l'apport des TIC dans leur vie quotidienne, avec le recul nécessaire. L'apport des TIC est plus facilement mesurable au niveau des pratiques des ONG/associations ou des populations qui utilisent ces dispositifs comme outils de travail. En effet, il a été montré que certaines ONG/associations à travers leurs usages des TIC arrivent à trouver des partenaires pour financer certaines de leurs activités. En outre, parmi les groupements ou associations qui vendent des produits, certains utilisent aussi ces dispositifs dans leur travail et reçoivent quelques fois des commandes via internet.

La troisième partie de ce travail montre que les potentiels apports des TIC pour l'amélioration des conditions de vie des utilisateurs burkinabé, sont plus facilement mesurables quand il est question de les apprécier par rapport à une activité économique ou professionnelle précise, que lorsqu'il faut les évaluer par rapport aux conditions de vie des Burkinabé en général. Il s'agit là d'une des limites, difficile à cerner, des discours d'accompagnement des TIC. Puisque ceux-ci véhiculent l'idée selon laquelle les TIC « bien utilisées » peuvent contribuer à améliorer les conditions de vie des Burkinabé.

Au cours des enquêtes les usagers ont affirmé que les TIC leur sont bénéfiques dans leur vie quotidienne. Cela est parfois lié au bien être mais n'a pas pu être mesuré dans ce travail.

3. De la question de l'influence des bailleurs de fonds les activités et les représentations des promoteurs associatifs des TIC

Les données de terrain confirment l'influence des partenaires étrangers sur l'organisation et le fonctionnement des acteurs associatifs burkinabé. Les données recueillies permettent de confirmer partiellement l'influence que ces partenaires étrangers ont sur les représentations que leurs collaborateurs burkinabé se font des TIC.

En effet, n'ayant pas rencontré les acteurs associatifs burkinabé dans un premier temps, pour connaître les représentations qu'ils avaient des dispositifs multimédias préalablement à leur collaboration avec leurs partenaires étrangers, il est donc difficile de savoir, si les représentations de ces acteurs burkinabé sont influencées par la vision de leurs partenaires étrangers à la suite de cette collaboration. Il est possible que cette collaboration ait pu conforter la vision préalable que certains associatifs burkinabé avaient déjà des TIC ou donner une nouvelle vision à d'autres acteurs burkinabé. Cependant, il n'est pas exclu que certains de ces acteurs burkinabé aient leurs propres représentations des TIC, et que ces représentations n'aient pas été modifiées suite à leur collaboration avec leurs partenaires. Il se pourrait que certains promoteurs associatifs burkinabé et leurs partenaires aient la même perception des TIC sans qu'aucune des parties n'ait à influencer l'autre. Cette éventualité est à prendre en compte, d'autant plus que certains acteurs associatifs burkinabé s'approprient les discours d'accompagnement des TIC en appréhendant ces dispositifs comme des « objets valises » associés à divers domaines socioéconomiques. Cela donne lieu à des projets financés pour exploiter les potentialités des TIC dans ces domaines. Il est possible qu'une telle manière de faire nécessite de la part de ces acteurs associatifs, une certaine connaissance des potentialités des TIC pour monter des projets dont la capacité à intéresser des partenaires, est un préalable à la collaboration entre ces acteurs burkinabé et leurs partenaires étrangers. Il n'est donc pas exclu que dans certains cas, chacune des parties concernées par la collaboration ait une représentation des TIC qui rejoint celle de l'autre sans qu'il y ait nécessairement une influence.

Ce travail conduit à penser que les partenaires extérieurs n'ont pas influencés tous les acteurs associatifs burkinabé avec lesquels ils travaillent. Les participations à des séminaires de formation, ou des bilans d'activités et les entretiens avec des acteurs associatifs ayant participé à ces différentes rencontres, ont permis de constater que certains membres associatifs ont vu leur perception des TIC évoluer. Certains acteurs associatifs affirment que leur collaboration avec les partenaires étrangers leur ont permis d'apprendre de nouvelles choses notamment en termes d'opportunités offertes par les TIC.

4. L'influence des partenaires étrangers

La deuxième hypothèse concernait l'influence des partenaires étrangers sur l'organisation et le fonctionnement de leurs collaborateurs burkinabé. Elle a été plus nettement validée, avec un aspect marquant : des bailleurs de fonds comme l'ONG IICD ont poussé leurs partenaires associatifs burkinabé à s'organiser en réseau pour défendre leurs intérêts. C'est à partir de ce réseau qu'ont été créés des groupes thématiques comme TIC et agriculture, TIC et télécentre, TIC et éducation.

En dehors de la création du réseau des télécentres communautaires burkinabé, l'influence de structures comme l'IICD s'observe dans l'organisation interne de certains de leurs partenaires associatifs burkinabé. L'IICD incite fortement ses partenaires burkinabé à utiliser les différentes plateformes numériques disponibles sur le web pour promouvoir leurs actions. Cette incitation peut entre autres s'expliquer par le fait que l'IICD veut que ses partenaires burkinabé diversifient leurs sources de financements.

L'influence des partenaires étrangers a aussi été observée dans le domaine du fonctionnement des structures associatives burkinabé étudiées. Cela n'est pas spécifique au fonctionnement des promoteurs associatifs de dispositifs multimédias au Burkina, mais il s'agit d'une question qui concerne plus largement, les types de relations que peuvent entretenir une ONG/association et ses bailleurs techniques et/ou financiers. En effet, l'exigence de résultats et la spécificité des procédures qu'imposent certains bailleurs, influencent le fonctionnement des acteurs associatifs burkinabé. Comme le disent certains de ces acteurs, il leur paraît normal que leurs financeurs aient un droit de regard sur la manière dont les fonds sont utilisés et sur les résultats obtenus. Cependant, les complications qu'engendrent parfois la rédaction des rapports, vient du fait qu'il arrive que

certaines acteurs associatifs à cause des difficultés de financement qu'ils rencontrent, soient obligés d'avoir plusieurs partenaires afin de disposer de fonds suffisants pour fonctionner. Cette diversification des partenaires, couplée aux spécificités des procédures imposées par chaque bailleur, complexifient le travail de ces acteurs burkinabé. En effet, les exigences en termes de procédures dans la conduite de projets de certains financeurs ne sont pas toujours compatibles. Cela entraîne souvent des difficultés supplémentaires pour les associations de promotion de l'accès aux TIC.

5. La prise en compte de modalités orales de communication

L'exploitation des données de terrain a nécessité une légère reformulation de cette hypothèse, pour éviter de traiter cet aspect sous l'angle d'une culture orale perçue en opposition à une culture écrite. Les enquêtes ont engendré la nécessité de recentrer l'analyse sur les rapports que les Burkinabé entretiennent avec des dispositifs multimédias faisant appel à des modalités écrites et/ou orales de communication. L'objectif étant de mieux prendre en compte ces modalités dans le cadre de la promotion des TIC au Burkina Faso. Les données de terrains ont conforté le fait d'affirmer qu'une appropriation massive des TIC demande que les dispositifs techniques accessibles aux populations, ainsi que les contenus, fassent de plus en plus appel à des modalités orales de communication. En effet, les dispositifs fondés sur ces modalités sont adaptés au contexte burkinabé où une très grande partie de la population est analphabète et se trouve limitée dans les utilisations de certains objets de communication comme les ordinateurs, du fait qu'ils font plus appel à des modalités écrites. Selon divers promoteurs des TIC et des populations rencontrées, le travail d'organisation des contenus et de leur diffusion au Burkina, devrait concerner des contenus en langues locales faisant appel à des modalités orales de communication. Cela devrait permettre de démocratiser davantage l'accès aux supports multimédias et aux services qui peuvent être rendus à travers ces dispositifs.

Le travail de terrain n'a pas permis de valider l'idée selon laquelle les modalités orales de communication engendrent une meilleure appropriation des TIC dans le contexte burkinabé. Les données recueillies tendent à montrer que ces modalités orales sont à prendre en compte. Ainsi, le travail de terrain a permis de valider l'idée de l'importance des modalités orales de communication pour une appropriation massive des TIC au Burkina. Le fait que différents promoteurs des TIC et des populations pensent cela, se matérialise

notamment par la mise en place de projets intégrant, voire privilégiant les modalités orales de communication pour promouvoir l'appropriation de contenus locaux. Certaines de ces initiatives n'ont pas connu de suite (par faute de financement) après leur phase de projet pilote. D'autres sont en cours d'exécution, le recul n'est pas suffisant actuellement pour évaluer leurs incidences sur les populations bénéficiaires des actions menées. Il s'agit donc de questions qui pourront faire l'objet dans les années à venir d'autres recherches plus spécifiques afin de mieux appréhender les incidences de la production de contenus multimédias faisant appel à des modalités orales de communications, sur l'appropriation des TIC au Burkina Faso. Il serait intéressant, au-delà de la conception des contenus et de leur diffusion, de trouver un modèle économique qui pourrait favoriser la production et l'appropriation de contenus multimédias en langues locales au Burkina Faso.

Apports de la recherches sur la question des TIC au Burkina Faso

Ce travail a donc abordé la promotion des TIC au Burkina, de manière transversale, à partir des discours d'accompagnement des TIC, des stratégies d'acteurs à l'œuvre dans cette promotion et de leurs enjeux. Ce qui a conduit à la confrontation des discours normatifs et prescriptifs qui accompagnent la promotion des TIC, avec les usages réels des Burkinabé. Il en résulte une mise en valeur des écarts entre les usages réels et les usages promus. La démarche utilisée est différente de celle qui est généralement employée dans les travaux portant sur les TIC au Burkina. La plupart d'entre eux ne s'intéressent pas à ces trois entrées à la fois, pour appréhender la question des TIC, mais portent plutôt sur les usages dans un domaine donné : l'éducation, les entreprises, par exemple.

Autres aspects révélés par le travail de terrain

Le travail de terrain a montré que certains aspects qui étaient minimisés sont à prendre en compte avec plus de *considération*. En effet, les discours normatifs qui stigmatisent certaines pratiques TIC au Burkina Faso étaient connus avant le travail de terrain. Cependant, il semblait que ces discours étaient essentiellement tenus par les promoteurs de ces dispositifs. L'interrogation des populations a montré qu'il s'agit d'un discours que ces dernières tiennent aussi. Et surtout, ces discours sont très présents dans les propos des populations interrogées.

La cybercriminalité est apparue comme une préoccupation importante à la suite des enquêtes de terrain. Les autorités politiques burkinabé et ouest africaine en général, se saisissent de plus en plus de ce problème qui continue de prendre de l'ampleur.

La question des déchets électroniques est aussi apparue comme une préoccupation au Burkina. Le grand nombre d'équipements de seconde main qui entre au Burkina et la difficulté à recycler le matériel hors d'usage, pose la question de la gestion des déchets électroniques. Même si cette question inquiète les Burkinabé, cela ne remet pas en cause l'importation des équipements de seconde main. Des trois pays sur lesquels ont porté les travaux, seules les autorités maliennes ont affirmé leur volonté de limiter voire d'interdire l'entrée de ce type d'équipements dans leur pays. Mais des décisions d'interdiction n'ont pas été prises parce que ces autorités, tout en reconnaissant l'existence du problème qu'engendre l'entrée de matériels d'occasion, reconnaissent parallèlement l'importance de ce type d'équipements pour la démocratisation des TIC.

L'un des points que le terrain a aussi révélé porte sur le rôle important que jouent les acteurs privés pour l'accès aux TIC. Avant les enquêtes de terrain, l'État, les ONG/associations et leurs partenaires étaient considérés comme principaux acteurs de la promotion des dispositifs multimédias au Burkina Faso. Il s'est avéré que le privé joue un rôle important. L'une des raisons vient du fait que l'État a pour politique de libéraliser le secteur des télécommunications pour faire intervenir des acteurs privés.

Le travail de terrain a permis de valider une grande partie des hypothèses. Néanmoins, on peut considérer cette thèse comme le début d'une suite de travaux qui seront menées sur la question de la promotion des TIC au Burkina Faso, pour compléter les aspects qui n'ont pas été validés par cette recherche et pour explorer d'autres aspects liés la thématique TIC et société.

Travaux futurs

1. La formation des fonctionnaires et l'e-gouvernance

Il s'agit d'une question importante en rapport avec les politiques publiques des TIC au Burkina Faso. Ce point est d'autant important que les pouvoirs publics font de l'e-gouvernance, un moyen de rendre des services administratifs adaptés aux besoins des citoyens. Mais au-delà du manque *d'équité* dans l'informatisation des services publics (certaines administrations en dehors des grandes villes sont peu ou pas équipées en

matériels informatiques), se pose aussi la question de la formation des fonctionnaires. De plus en plus d'agents sont formés, mais il semble que certains d'entre eux ne s'intéressent pas à ces formations à l'utilisation professionnelle des équipements informatiques. Dans les années à venir, des recherches seront conduites pour connaître les motivations qui amènent les fonctionnaires à se former ou non. Il sera aussi question de connaître les incidences de ces formations sur le travail quotidien de ces employés de l'État. Ces aspects seront confrontés aux discours promotionnels des TIC, tenus par les pouvoirs publics au Burkina, afin de voir en quoi l'utilisation des TIC au sein de l'administration publique permet ou non de rendre des services efficaces et utiles aux citoyens. Au cas où il y aurait une e-gouvernance qui fonctionne (même à petite échelle), il serait bien d'analyser ce que ce dispositif administratif modifie éventuellement dans les rapports que les citoyens entretiennent avec l'administration publique.

2. Médiation technique et acquisition d'une *culture de l'écrit*

Ce travail a montré que certaines personnes analphabètes qui utilisent le téléphone mobile, apprennent par le biais de cet usage, à écrire ou à parler en langue française. Cependant, il n'y a pas eu ici, une analyse poussée de cette question. C'est pourquoi il est prévu dans les recherches futures, d'examiner davantage cet aspect, en essayant de comprendre comment la médiation technique du téléphone mobile favoriserait l'acquisition d'une *culture de l'écrit* et l'apprentissage de la langue française, par certaines personnes analphabètes ou par des individus n'ayant pratiquement pas d'étude (des gens ayant quitté l'école dès la première moitié du primaire par exemple). Comment se manifesterait un tel apprentissage ? Quelles incidences cet apprentissage pourrait avoir sur la vie des personnes concernées.

3. Incidences des TIC sur les conditions de vie des Burkinabé

Comme cela a été dit précédemment, cette recherche n'a pas pu mesurer l'incidence concrète de l'utilisation des TIC sur l'amélioration des conditions de vie des Burkinabé en général. Cette incidence a été saisie, quand il a été question de l'examiner à propos de populations ayant des usages professionnels des TIC. Il est prévu de continuer les recherches (en plusieurs étapes) sur cette question, pour connaître de manière précise, ce que les TIC amélioreraient concrètement dans la vie quotidienne du « Burkinabé Lambda » qui n'a pas d'usages spécifiquement professionnels de ces dispositifs.

Sur cette question des incidences des TIC, ce travail a montré que certains enquêtés vivent ou ont vécu une frustration liée au fait qu'ils n'ont pas accès à certaines TIC qui se démocratisent de plus en plus, notamment le téléphone mobile. Cet aspect aussi n'a pas été analysé en profondeur. Il est donc prévu de continuer également les recherches sur cette question. Cela afin de comprendre ce qui engendrerait cette frustration et pour connaître les conséquences de celle-ci sur les comportements des individus concernés, dans les villes et les villages.

Il est aussi prévu de mener des recherches comparatives entre les incidences des TIC sur la vie quotidienne de populations burkinabé (et d'autres pays francophones ouest africains) avec des études menées à propos de la même thématique, sur des populations d'Afrique de l'Est anglophone (le Kenya ou l'Ouganda par exemple). Il sera question de voir si en dehors des réalités économiques, il y a des spécificités socioculturelles qui accompagnent voire *influencent* l'appropriation des TIC. Il serait intéressant de pouvoir *qualifier* ces spécificités si elles existent. Les incidences de l'utilisation des TIC dans ces pays d'Afrique de l'Est seront comparées aux incidences de ces dispositifs dans des pays d'Afrique de l'Ouest.

4. Le marché des TIC en Afrique

Ce travail a montré qu'actuellement en Afrique, la téléphonie mobile est le secteur des TIC qui intéresse le plus les acteurs locaux et internationaux des TIC, du fait de la rentabilité de ce secteur. Il est prévu de suivre l'évolution dans ce domaine et d'observer aussi les secteurs de l'internet et des équipements informatiques. Ce dernier secteur croît rapidement du fait notamment de la baisse des prix et de l'importation des équipements de seconde main. Mais le secteur de l'internet pourrait aussi se développer si les conditions, notamment en termes d'infrastructures et de services, sont créées. Il est donc prévu de suivre l'évolution de ces secteurs en analysant les stratégies à l'œuvre, les enjeux en cours, les incidences qui pourraient accompagner ces évolutions. Le développement d'internet en Afrique passerait entre autres, par un rôle plus accru des États africains dans la gouvernance d'internet. Pour connaître ce rôle, il est prévu de poursuivre les analyses sur les politiques publiques des TIC en Afrique.

Ouvrages

- BAHU-LEYSER, Danielle, FAUR, Pascal, 2000, « Ethique et société de l'information » Groupe des écoles des télécommunications, Paris la Documentation française.
- BEAUD, Michel, 2006, « L'art de la thèse », Paris, La Découverte.
- BEAUD, Stéphane et WEBER, Florence, 2003, « Guide de l'enquête de terrain » Paris, collection grand repère, La Découverte.
- BESSETTE, Guy, 2004, « Communication et participation communautaire », les Presses de l'Université de Laval.
- BOUGNOUX, Daniel, 2001, « Introduction aux sciences de la communication », Paris, La Découverte.
- BOUQUILLION, Philippe, 2008, « Les industries de la culture et de la communication : les stratégies du capitalisme », Grenoble, PUG.
- BRETON, Philippe, PROULX, Serge, 2002, « L'explosion de la communication », Paris, La Découverte.
- BURKERT, Herbert, LEROUGE, Jean-François, PINCHAULT, François (et al.), 2001, « Variation sur le droit de la société de l'information », Namur : Faculté universitaire Notre Dame de la paix ; Bruxelles : Bruylant.
- CAUNE, Jean, 1999, « Pour une éthique de la médiation : les sens des pratiques culturelles », Grenoble, PUG.
- CASTELLS, Manuel, 2001, « La galaxie internet », traduction de l'anglais par Chemla Paul, Paris, Fayard.
- CASTELLS, Manuel, 2001, « l'ère de L'information : la société en réseaux », traduit de l'anglais par Dalamare Philippe, Paris, Fayard.
- CERTEAU, Michel de, 1990, « l'invention du quotidien : arts de faire », Paris, Gallimard.
- CHAMBAT, Pierre, (dir.), 1992, « Communication et lien social », Paris, Descartes
- CHANTEPIE, Philippe, LE DIBERDER Alain, 2005, « Révolution numérique et industries culturelles », Paris, La Découverte.
- CHÉNEAU-LOQUAY, Annie (dir.), 2004, « Mondialisation et technologies de la communication en Afrique » Paris, Karthala ; Pessac, MSHA.
- CROZIER, Michel, FRIEDBERG, Erhard, 1977, « L'acteur et le système », Paris, Seuil.

- CURIEN, Nicolas, MUET, Pierre-Alain, 2004, « La société de l'information », Paris, la Documentation française.
- CURIEN, Nicolas, 2005, « L'Économie des réseaux », Paris, la Découverte
- DELER, J.-P., FAURÉ, Y.-A., PIVETEAU, A. et ROCA, P.-J., 1998, « ONG et développement société, économie, politique », Paris, Karthala.
- DUVAL Guillaume, JACOT, Henri, (coord), 2000, « Le travail dans la société de l'information », Paris, Liaison.
- EBAM ETTA, Florence et PARVYN-WAMAHIU, Sheila, 2005, « Technique de l'information et de la communication pour le développement en Afrique, Volume 2 : L'expérience des télécentres communautaires », centre de recherches pour le développement international : Ottawa • Dakar • Le Caire • Montevideo • Nairobi • New Delhi • Singapore, Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, CDRI.
- ELLUL, Jacques, 1988, « Le bluff technologique » Paris, Hachette.
- FAYETON, Philippe et al., 2008, « Des TIC et des hommes : technologies de l'information et de la communication, service public, aménagement durable de la société », Paris, l'Harmattan.
- FEENBERG, Andrew, 2004, « (Re)penser la technique : vers une technologie démocratique » Paris, la Découverte/ M.A.U.S.S.
- FENNETEAU, Hervé, 2002, « enquête : entretien et questionnaire », Paris, Dunod.
- FERJANI, Riadh (coord), 2006, « Technologies de l'Information et de la Communication : discours, représentations et pratiques », Tunis, institut de presse et des Sciences de l'Information, Université de la Manouba.
- FLICHY, Patrice, 1991, « Une histoire de la communication moderne. Espace public et vie privée », Paris, La Découverte et Syros
- FLICHY, Patrice, 1995, « L'innovation technique. Récents développements en sciences sociales. Vers une nouvelle théorie de l'innovation » Paris, La Découverte.
- FLICHY, Patrice, 2001 « L'imaginaire d'Internet », Paris, La Découverte.
- FLICHY, Patrice, 2003, « L'innovation technique. Récents développements en sciences sociales. Vers une nouvelle théorie de l'innovation » Paris, La Découverte.
- FOREST, David, 2004, « Le prophétisme communicationnel : la société de l'information et ses futurs », Paris, Syllepse.

- FULLSACK, Jean-Louis, MATHIEN, Michel, (et al.) 2008, « Ethique de « la société de l'information » », Bruxelles, Bruylant.
- GABAS, Jean-Jacques (dir), 2004, « Société numérique et développement en Afrique : Usage et politiques publiques », Paris, Karthala.
- GAUTHIER, Benoît (dir), 2003, « Recherche sociale de la problématique à la collecte de données », presses de l'université du Québec.
- GEORGES, Eric et GRANDIN, Fabien (dir.), 2008, « Critique de la société de l'information » Paris, l'Harmattan.
- GILLES, Brunel, CHARRON, Claude-Yves (dir.), 2002, « La communication internationale : mondialisation, acteurs et territoires socioculturels », Boucherville (Québec), éditions, Gaëtan Morin.
- GOUJON, Philippe, LAVELLE, Sylvie (dir.), 2007, « Technique, communication et société : à la recherche d'un modèle de gouvernance. Les technologies de l'information et de la communication et les limites du paradigme de la raison communicationnelle », Presse universitaire de Namur.
- GUICHARD, Eric (dir), 2001, « Comprendre les usages de l'internet », Paris, édition Rue d'Ulm/Presse de l'Ecole Normale Supérieure.
- JAMES Tina (dir), 2005, « Technologie de l'information et de la communication pour le développement : volume 3 : la mise en réseau d'institutions d'apprentissage » - SchoolNet, CRDI, Ottawa, Dakar, Le Caire, Montevideo, Nairobi, New Delhi, Singapour, conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique.
- JEANNERET Yves, 2001, « Y a –t-il (vraiment) des technologies de l'information ? » Villeneuve d'Ascq : Presses universitaires du Septentrion.
- JAURÉGUIBERRY, Francis, PROULX, Serge, 2002, « Internet, nouvel espace citoyen ? », Paris, l'Harmattan.
- KAMARA, Nangnigui et al., 2006, « Les technologies de l'information et de la communication (TIC) et la diplomatie en Afrique : défis et enjeux », Presses de l'Université de Laval (PUL).
- KIYINDOU, Alain, 2009, « Les pays en développement face à la société de l'information », Paris, l'Harmattan.
- KIYINDOU, Alain (et al.), 2009, « Communication et dynamiques de globalisation culturelle », Paris, l'Harmattan.

- KIYINDOU, Alain, 2010, «TIC et développement socio-économique : enjeux et pratiques », Paris, Lavoisier.
- LACROIX, Jean-Guy, TREMBLAY, Gaëtan (dir.), 1995, «Les autoroutes de l'information un produit de la convergence », Presse de l'Université du Québec.
- LACROIX, Guy, 1997, « le Mirage Internet, enjeux économiques et sociaux », Paris, Vigot.
- LAHOUEL, Brahim, 1997, « les nouvelles technologies de l'information et de la communication : l'emploi et le tiers monde », groupe de recherche pour une stratégie économique alternative, Bruxelles.
- LAMARCHE, Thomas, RALLET, Alain, ZIMMERMANN, Jean-Benoît, 2006, Dossier de la fracture numérique (Terminal) « les TIC comme réductrices ou amplificatrices des inégalités ? », Paris, L'Harmattan.
- LAMIZET, Bernard, 1999, « La médiation culturelle » Paris, L'Harmattan.
- LE GLATIN, Marc, 2007, « Internet : un séisme dans la culture ? », Toulouse, l'Attribut, collection la culture en questions.
- MACBRIDE, Sean, (dir.), 1980, « Voix multiples un seul monde », Paris et Dakar, l'Unesco et Les Nouvelles éditions africaines.
- MATTELART, Armand, 1976, « Multinationales et systèmes de communication. Les appareils idéologiques de l'impérialisme. », Paris, édition anthropos.
- MATTELART, Armand, 1997, « L'invention de la communication », Paris, la Découverte et Syros.
- MATTELART, Armand, 1999, « La communication monde. Histoire des idées et des stratégies », Paris, La Découvertes et Syros.
- MATTELART, Armand, 2002, « Histoire des théories de la communication », Paris, La Découverte et Syros.
- MATTELART, Armand et SCHMUCLER, Huctor, 1983, « L'ordinateur et le tiers monde », Paris, Maspero François.
- MIÈGE, Bernard, 1997, « La société conquise par la communication tome II : la communication entre l'industrie et l'espace public », Grenoble, PUG.
- MIÈGE, Bernard et TREMBLAY, Gaëtan (sous la direction), 2003, «2001 Bogues Globalisme et pluralisme TIC et société », les presses de l'université de Laval.

- MIÈGE, Bernard, 2004, « L'information-communication, objet de connaissance », Bruxelles, De Boeck.
- MIÈGE, Bernard, 2005, « La pensée communicationnelle » Grenoble, PUG.
- MIÈGE, Bernard, 2007, « la société conquise par la communication : tome III : les TIC entre innovation technique et ancrage social » Grenoble, PUG.
- MISSÉ, Missé, KIYINDOU, Alain, (dir.) 2006, « Communication et changement social et Afrique et dans les Caraïbes : bilans et perspectives », Douala.
- MOLINER, Pascal, RATEAU Patrick, COHEN-SCALI, Valérie, « Les représentations sociales pratiques des études de terrain », Rennes, PUR.
- MULLER, Jean-Daniel, 1989, « Les ONG ambiguës : aides aux États, aides aux populations ? », Paris, Logiques sociales L'Harmattan.
- MUSSO, Pierre (dir.), 2003, « Réseaux et société », Presses Universitaires de France
- MUSSO, Pierre, 2008, « Les télécommunications », Paris, la Découverte.
- NGOUEM, Alain Claude, 2007, « Nouvelle donne du système mondial de l'information et redéfinition du développement en Afrique », Paris, l'Harmattan.
- OLIVIER, Lawrence, BÉDARD, Guy, FERRON, Julie, 2005, « L'élaboration d'une problématique de recherche sources, outils et méthodes », Paris, l'Harmattan.
- OSSAMA, François, 2001, « Les nouvelles technologies de l'information. Enjeux pour l'Afrique Subsaharienne », Paris, l'Harmattan.
- PECH, Thierry et PADIS Marc-Olivier, 2004, « Les Multinationales du cœur les ONG la politique et le marché » Paris, éditions du Seuil.
- PERRIAULT, Jacques, 1989 « La logique de l'usage Essai sur les machines à communiquer », Paris, Flammarion.
- QUÉRÉ, Louis, 1982, « Des miroirs équivoques : aux origines de la communication moderne », Paris, Aubier Montaigne.
- QUIVY, Raymond et VAN CAMPENHOUTDT, Luc, 2006, « Manuel de recherche en sciences sociales », Paris, Dunod.
- REBILLARD, Franck, 2007, « le web 2.0 en perspective : une analyse socio-économique de l'internet », Paris, l'Harmattan.
- RALLET, Alain, FARCHY, Joëlle (coord), 2003, « Technologie de l'information et de la communication : approches croisées », Toulouse, Presse universitaire du Mirail.

- ROGERS, M. Evarett, 1995, « Diffusion of innovations », New York, Fourth edition, Free Press.
- RYFMAN, Philippe, 2004, « Les ONG » Paris, La Découverte.
- SAUQUET, Michel, 2004, « l'idiote du village mondial : les citoyens de la planète face à l'explosion des outils de communication : subir ou maîtriser », édition Luc Pir (Bruxelles) et édition Charles Léopold Mayer (Paris).
- SCARDIGLI, Victor, février 1992 « Les sens de la technique », Presses Universitaires de France, collection sociologie d'Aujourd'hui.
- SOUPIZET, Jean-François, 2005, « La fracture numérique Nord-Sud » Paris, Economica.
- VITALIS, André, 1988, « Informatique, pouvoir et Liberté », Paris, Economica.
- THIOUNE Ramata Molo (dir), 2003, «technologie de l'information et de la communication pour le développement en Afrique, volume 1 : potentialités et défis pour le développement communautaire » centre de recherches pour le développement international, Ottawa • Dakar • Le Caire • Montevideo • Nairobi • New Delhi • Singapour, Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique, © Centre de recherches pour le développement international.

Chapitres d'ouvrages, Articles, communications et rapports de recherches

- AKRICH, Madeleine, CALLON Michel, LATOUR, Bruno, 1988, «A quoi tient le succès des innovations ? 1 : l'art de l'intéressement » In Gérer et Comprendre, Annales des Mines, PP 4-17
- AKRICH, Madeleine, 1993, « Les formes de la médiation technique », In Réseaux numéro : 60, pp 87- 98.
- BENGHOZI, Pierre-Jean, « De l'exception à la diversité : quel avenir pour le pluralisme culturel ? » article disponible sur <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/26/25/11/PDF/2004-04-07-324.pdf> version du 11 mars 2008.
- BERTEN, André, 1999, « Dispositif, médiation, créativité : petite histoire généalogique », In Hermès n° 25 pp. 33-47.

- BOUDOKHANE, Feirouz, 2006, « Comprendre le non-usage technique : réflexions théoriques », In Les Enjeux de l'information et de la communication, www.u-grenoble3.fr/les_enjeux.
- BOULLIER, Dominique, 1989, « Du bon usage d'une critique du modèle diffusionniste : discussion-prétexte des concepts de Everett M. Rogers » In Réseaux numéro 36 pp 31-51.
- BOUQUILLION, Philippe, 2000, « Proposition en vue d'une économie politique de la communication », HDR, sous la direction de Bernard Miège, Grenoble, Université Stendhal Grenoble 3 UFR des sciences de la communication.
- BRETON, Philippe, 2002, « Les discours d'accompagnement » in les dossiers de l'audiovisuel « Les nouvelles technologies : quels usages, quels usagers » numéro 103, INA, pp.6-9.
- BROSSAUD, Claire (rapport final), 2005, « technologies de l'information et de la communication (TIC), société et espaces urbains. Bilan et perspectives de la recherche en Sciences sociales (1996-2004) », Tours, Maison des sciences de l'Homme, « Villes et territoires ».
- CALLON, Michel, LATOUR, Bruno, 1989, « Le grand Léviathan s'appriivoise-t-il ? » In « L'imaginaire des techniques de pointe (au doigt et à l'œil) », (coord.) de Alain Gras et Sophie L. Poirot-Delpech. Collection logiques sociales, l'Harmattan, pp.71-93
- CARRÉ, Dominique, 2005, « Apport de la problématique communicationnelle à la compréhension des processus de diffusion des techniques » in « Actes de travaux du groupe de travail sociologie de la communication », pp 65-73 XVIIe congrès des sociologues de langue française, Tours 5-9 juillet 2004.
- CHÉNEAU-LOQUAY, Annie, 2000, « Quelle insertion de l'Afrique dans les réseaux mondiaux ? Une approche géographique » In Enjeux des technologies de la communication en Afrique. Du téléphone à Internet. Paris, Karthala ; Talence, Regards, pp.23-65
- CHÉNEAU-LOQUAY, Annie, 2005, « TIC et développement africain informel : adéquation de la démarche de l'ONU ? », in, *La Société de l'Information* entre mythes et réalités, sous la direction de Michel Mathien. Bruxelles, Bruylant, pp.229-258
- CHÉNEAU-LOQUAY, Annie 2008, « rôle joué par l'économie informelle dans l'appropriation des TIC en milieu urbain en Afrique de l'Ouest » in *Networks and Communication Studies*, NETCOM, vol. 22 (2008), n° 1-2 & NETSUDS, vol. 3 (2008) pp.

- 109-126. Disponible en ligne à l'adresse http://recherche.univ-montp3.fr/netcom_labs/volumes/articlesV221/Netcom109-126.pdf
- CHÉNEAU-LOQUAY, Annie, 2009, « Les impacts de la téléphonie mobile sur le développement : un constat à nuancer ? » In « La téléphonie mobile dans les pays en développement : quels impacts économiques et sociaux ? » revue : Secteur privé et développement, numéro 4, pp 17-19
 - Commission européenne, Direction Générale de la société de l'information, 1999, « Technologies de la société de l'information, défis et opportunités », Luxembourg : Office des publications officielles des communautés européennes.
 - DAVALLON, Jean, 2003, « La médiation : la communication en procès ? » In Médiation et information, numéro : 19, pp 37- 59
 - DAVALLON, Jean, 2004, « Objet concret, objet scientifique, objet de recherche », In Hermès, numéro 38, pp. 30- 37
 - DO-NASCIMENTO, José, 2005, « Le développement du téléphone portable en Afrique » In Les télécommunications entre bien public et marchandise, Djilali Benamrane, (et al.), Paris, Charles Léopold Mayer, pp. 173-190
 - DRAMÉ, Hassane, 1998, « Les courtiers en développement entre ONG et organisation paysanne : le cas de la Casamance (Sénégal) » in « ONG et développement. Société, économie, politique », J-P, Deler et all., Paris, Karthala, pp 215-226
 - DUCASSE, Roland, AKAM, Noble, KOUA-SAFFO, Mathieu, TUDESQ, André-Jean, 2003, « *Étude historique de l'internet en Afrique* », Pessac.
 - DUFRÊNE, Bernadette, GELLEREAU, Michèle, 2004, « La médiation culturelle : enjeux professionnels et politiques », In Hermès numéro 38, pp 199- 206.
 - Entretiens avec Jean Caune, Bernard Darras et Antoine Hennion, par Marie Thonon, 2003, « Médiations et médiateurs » In Médiation et information, numéro 19, pp 11- 34.
 - FLICHY, Patrice, 1996, « Le multimédia : objet-valise, objet-frontière ». *Les nouvelles technologies de l'information et de la communication. Risques et opportunités d'une économie de l'immatériel*, Paris, La Documentation Française, pp 6-8.
 - FLICHY, Patrice, 2008, « Technique, usage et représentations », In réseaux numéros 148-149, pp 147- 174.
 - FRAU-MEIGS, Divina, 2007, « La société civile au SMSI : vers une militance de catalyse ? ». *Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information et « après » ?*, Bruxelles, Bruylant, pp. 275-295.

- GADO Boureïma, 2005, « Problématique des TIC en Afrique et Multilatéralisme », In Les télécommunications entre bien public et marchandise, sous la coordination de BENAMRANE Djilali (et al.), Paris, Charles Léopold Mayer, pp.199-218.
- GARDIN, Laurent, 2008, « L'approche socio-économique des associations », *La gouvernance des associations*, Toulouse, Erès, pp. 95-110.
- GCR-Communication, 1996, « la déréglementation et la libéralisation des télécommunications et de l'audiovisuel » in « dix ans de recherche en communication » Séminaire franco-britannique, Chantilly 10-12 avril 1996.
- GEORGE Éric, 2008, « En finir avec la « société de l'information » ? », In *tic&société-2(2)*, pp. 2-10.
- GROSSETTI, Michel, 2008, « Réseaux sociaux et médiations dans les activités d'innovation », In *Hermès*, numéro 50, pp 21- 27
- HERT, Philippe, 1999, « Internet comme dispositif hétérotopique », In *Hermès* numéro 25 pp. 93-107.
- IBRIGA, Luc Marius, 1998, « le statut des ONG du Sud : réalité, problèmes et enjeux. Analyse à partir du cas burkinabé » In « ONG et développement : société, économie, politique » J-P Deler et all., Paris, Karthala, pp 501-512
- International Telecommunication Union, 2007, « Telecommunication and Trends in Africa ». Connect Africa Summit, 29-30 October 2007, Kigali, Rwanda
- JACQUINOT-DELAUNEY, Geneviève, MONNOYER, Laurence, 1999, avant propos *Hermès* numéro 25 pp. 9-14.
- JEANNERET, Yves, 2001, « Autre chose qu'un discours, davantage qu'un accompagnement, mieux qu'une résistance », In *Terminal* numéro 85. Disponible sur http://www.revue-terminal.org/www/no_speciaux/85/Jeanneret.html
- JOUËT, Josiane, 1992, « Pratiques de communication et changement social », Habilitation à Diriger des Recherches, sous la direction du professeur Bernard Miège, Grenoble, Université Stendhal Grenoble 3, p28.
- JOUËT, Josiane, 1993, « Pratique de communication et figure de la médiation » In *Réseaux* numéro 60 pp.99-120
- JOUËT, Josiane, 1993, « usages et pratique des nouveaux outils » in Sfez Lucien, *dictionnaire de la communication*, Paris, PUF, Volume 1, PP. 371-376
- JOUËT, Josiane, 2000, « Retour critique sur la sociologie des usages », In *Réseaux*, n° 100, pp 487-521

- KIYINDOU, Alain, 2009, « De la fracture numérique à la diversité cognitive » « In Communication et dynamiques de globalisation culturelle » Kiyindou Alain (et al.), Paris, l'Harmattan
- LACROIX, Jean-Guy, MIÈGE Bernard et al., 1992, « la convergence des télécommunications et de l'audiovisuel : un renouvellement de perspective s'impose » in Technologie de l'information et société volume 5, numéro 1, pp. 81-105.
- LACROIX, Jean-Guy, MOEGLIN, Pierre, TREMBLAY, Gaëtan, 1992, « Usages de la notion d'usages » In Les nouveaux espaces de l'information et de la communication, Huitième congrès national des Sciences de l'Information et de la Communication, Lille, pp 239- 248.
- LAINÉ, Audrey, 1998-1999 « Réseaux de communication et réseaux marchands en Afrique de l'Ouest », DEA, sous la direction d'Annie Chéneau-Loquay, université de Bordeaux IV, Institut d' Etudes Politiques- centre d'étude sur l'Afrique noire.
- LAVILLE, Jean-Louis, 2008, « La gouvernance au-delà du déterminisme économique », *La gouvernance des associations*, Toulouse, Erès, pp. 9-25.
- LE MAREC, Joëlle, 2001, « L'usage et ses modèles : quelques réflexions méthodologiques » In Spirale, numéro 28 pp 105- 122
- LE MAREC, Joëlle, 2004, « Usages : pratiques de recherche et théorie des pratiques » In Hermès numéro 38, pp141-147
- LÉVY, Pierre, 2002, « Vers la cyberdémocratie » In, Odyssée Internet enjeux sociaux, Jacques Lajoie, Eric Guichard et al. pp. 61-77.
- MAIGRET, Eric, 2004, « Sociologie et communication. Vieilles lunes disciplinaires et idées neuves », In Hermès numéro 38, pp. 111-117
- MASMOUDI, Mustapha, 2007, « Le concept du NOMIC à l'ère numérique. Contribution de la société civile à la réalisation des objectifs du SMSI », *Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information et « après » ?* Bruxelles, Bruylant, pp. 23-42.
- MIÈGE, Bernard, 1994, « Le privilège des réseaux. » In De la télématique aux autoroutes électroniques : le grand projet reconduit, Presse de L'université du Québec/PUG, pp.45-71
- MIÈGE, Bernard, 2000, « Questionner la société de l'information » dossier (coord.) par MIÈGE, Bernard, Paris Hermès publication,

- MIÈGE, Bernard, 2003, « La contribution des industries de la culture, de l'information et de la Communication à l'informationnalisation et à la globalisation » In *question de communication*, pp 221-229
- MIÈGE, Bernard, 2003, « Les TIC : un champ marqué par la complexité et un entrelacs d'enjeux ». *2001 Bagues, Globalisme et pluralisme. 1 - TIC et société*, Laval : les Presses de l'Université de Laval, pp. 63-77.
- MIÈGE, Bernard, 2005, « Nouvelles technologies, nouveaux usages? » In *La Communication. Etat des savoirs*. Auxerre, Sciences Humaines Editions, pp 281- 287
- MIÈGE, Bernard, 2005, « TICs et société de l'information, état de l'art de la recherche » In *Penser la société de l'information*. Tunis, Université de la Manouba ; Fondation Konrad Adnauer, pp 23-31
- MIÈGE, Bernard, 2008, « Médias, médiations et médiateurs, continuités et mutations », In *Réseaux* numéro 148-149, pp 119-146.
- MIÈGE, Bernard, 2008, « L'imposition d'un syntagme : la société de l'information », In *tic&société-2(2)*, pp. 11- 34.
- MIÈGE, Bernard, TREMBLAY, Gaëtan, 1999, « Pour une grille de lecture du développement des technique de l'information et de la communication » In *sciences de la société*, numéro 47, pp. 9-22
- MIGNOT-LEFEBVRE, Yvonne, 1987 « Des mutations technologiques économiques et sociales sans frontières, » In, *Transferts des technologies de communication et développement*, Yvonne Mignot-Lefebvre et al. revue *Tiers Monde*, numéro 111, pp. 487-511
- MIGNOT-LEFEBVRE, Yvonne, avril-juin 1994, « technologies de communication et d'information : une nouvelle donne internationale ? » In *Technologies de communication et d'information au Sud : la mondialisation forcée*. Revue *Tiers Monde*, numéro 138, pp. 245-277
- MIGNOT-LEFEBVRE, 2001, « l'après développement et les technologies numériques » In *NETCOM*, vol.15, numéro 1-2, sept 2001/ <http://www.gdri-netsuds.org/IMG/pdf/Mignot.pdf>
- MILLERAND, Florence, 1998, « Usage de NTIC : les approches de la diffusion, de l'innovation et de l'appropriation (1^{ère} partie) », In http://commposite.org/v1/98.1/articles/ntic_1.htm

- MILLERABD, Florence, 1999, « Usage des NTIC : les approches de la diffusion, de l'innovation et de l'appropriation (2^e partie) » In http://commposite.org/v1/99.1/articles/nitc_2.htm
- MILLERAND, Florence, GIROUX, L., et PROULX, S., 2001, « la culture technique dans l'appropriation cognitive des TIC. Une étude des usages du courrier électronique », in 3^e colloque international sur les usages et services des télécommunications, e-usages, Actes, France Télécom, pp. 400-409
- MISSÉ, Missé, 2003, « pratiques de communication et changement social : recherche sur l'appropriation sociale du média internet en Afrique subsaharienne (Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Sénégal) », mémoire présenté pour l'habilitation à diriger des recherches, sous la direction du professeur Bernard Miège, Grenoble ; Université Stendhal Grenoble 3.
- MUSSO, Pierre, 2000, « Stratégie des groupes multimédias » In Dossier de l'audiovisuel n°94 pp.4-5
- OCDE, 1996 « Les perspectives des Technologies de l'Information 1995 », rubrique : politiques d'information, d'informatique et de communications, service de publication de l'organisation de coopération et de développement économiques.
- PAQUIENSÉGUY, Françoise, 2006 « L'étude des usages en SIC aujourd'hui : bilan et perspectives ». In Questionner les pratiques d'information et de communication : Agir professionnel et agir social. Actes du quinzième congrès des sciences de l'information et de la communication. Université de Bordeaux 10-12 mai 2006. Société française des sciences de l'information et de la communication, pp.487- 493
- PAQUIENSÉGUY, Françoise, 2007, « Comment réfléchir à la formation des usages liés aux technologies de l'information et de la communication numériques ? » In Les Enjeux de l'information et de la communication/ http://w3.u-grenoble3.fr/les_enjeux/2007/Paquienseguy/index.php
- PASQUIER, Dominique, 2008, « Les barèmes de l'originalité », In Réseaux numéro : 148-149, pp. 175-201.
- PEETERS, Hugues et CHARLIER, Philippe, 1999, « Contribution à une théorie du dispositif », In Hermès n° 25 pp. 15-23.
- PERRIAULT, Jacques, 2004, « Le numérique : une question politiques » In Hermès, numéro 38, pp. 183-189.

- PIVETEAU, Alain, 1998, « Pour une analyse économique des ONG » in « ONG et développement : Société, économie, politique », J-P Deler et al., Paris, Karthala, pp 271-291
- PNUD, rapport mondial sur le développement humain 2001, « Mettre les nouvelles technologies au service du développement humain », Bruxelles, De Boeck Université.
- PROULX, Serge, 2002, « Pratiques d'internet et numérisation des sociétés », In « Odyssée Internet. Enjeux sociaux ». Sous la direction de Jacques Lajoie et Eric Guichard ; Presses Universitaire du Québec.
- PROULX, Serge, 2005, « Penser les usages des technologies de l'information et de la communication aujourd'hui : enjeux-modèles-tendances » In Lise Vieira et Nathalie Pinède, édts, Enjeux et usages des TIC : aspects sociaux et culturels, Tome 1, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, pp 7-20
- RIGAUD, Patricia, 1992, « Discours promotionnels et prescription d'usages ». Rapport n°1/ Groupe de recherche sur les enjeux de la communication (GRESEC), Grenoble, Université Stendhal-Grenoble3.
- Revue « Sociétés » numéro 91, 2006, « Imaginaire, technologie, société » avant propos de Stéphane Hugon, Bruxelles, de Boeck et Larcier.
- Société française des sciences de l'information et de la communication, 1992, « les nouveaux espaces de l'information et de la communication », CREDO/S.F.I.C.
- SARDAN, Jean-Pierre Olivier de, 1998, « Ce que pourrait être un programme de recherche sur les ONG » In « ONG et développement : société, économie, politique », J-P Deler et al., Paris, Karthala pp 23-27.
- Société française des Sciences de l'Information et de la Communication, 2004, « Questionner l'internationalisation : culture, acteurs, organisations, machines : actes du XIVe congrès national des Sciences de l'Information et de la Communication, Université de Montpellier III (campus de Béziers) 2-4 juin 2004, Rennes SFIC.
- VITALIS, André, 2006, « Pluralisme des valeurs et société mondiale de l'information », in Actes du colloque interroger la « société de l'information » 17 et 18 mai 2006, Université Mc Gill, Montréal, p.25-30
- VOIROL, Olivier, 2008, « Médiations et théorie critique », In Réseaux numéro 148-149, pp 47- 78

Table des matières

La question des TIC en Afrique : entre les discours et les actesp. 10

PREMIERE PARTIE.....P.25

Chapitre 1

LA DIMENSION CONCEPTUELLE DE LA RECHERCHE.....P.25

I- Les techniques de l'information et de la communication : diverses acceptions..... p.25

1. Distinction entre médias et Techniques de l'Information et de la Communication..... p.25

2. Les TIC : une idéologie qui voudrait que ces dispositifs soient « pour toujours » nouveaux..... p.27

3. Distinction entre TIC, technique et multimédia..... p.29

II- La question du dispositif..... p.29

1. Le concept de dispositif : faire le lien entre la technique et le social p.32

2. Les aspects normatifs des dispositifs..... p.35

III- La Médiation : une approche des pratiques de dispositifs multimédias p.37

1. Qu'est-ce que la médiation ?.....p.37

2. La médiation culturelle.....p.40

3. Médiation culturelle vs homogénéisation culturelle.....p.42

4. La médiation technique.....p.45

Les TIV vues comme dispositifs de médiation des pratiques culturelles burkinabé.....p.46

Chapitre 2

ÉCONOMIE POLITIQUE, INNOVATION TECHNOLOGIQUE ET
USAGES DES TIC.....P.48

I L'économie politique de la communication : un courant théorique marqué
par sa diversité..... p.48

II. Le diffusionnisme : un courant controversé mais toujours d'actualité..... p.53

III. L'innovation selon le modèle de la traduction p.56

IV. Le modèle de l'innovation de Patrice Flichy p.60

V. L'usage : une notion « générique » pour une diversité d'objets d'étude p.61

VI. Les différentes dimensions des usages sociaux des TIC p.64

1. la notion d'appropriation des TIC : intérêt pour cet objet d'étude..... p.65

2. Critères pour l'analyse de la notion d'appropriation..... p.66

3. D'autres dimensions des études d'usages p.67

Récapitulatifs des bases théoriques de la recherche..... p.68

Chapitre 3

METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE.....P.70

I. Les études de cas p.71

1. Choix des structures pour les études de cas..... p.71

2. Approche de collecte de données pour les études de cas p.73

II. Les sources de données : techniques de collectes utilisées..... p.74

1. La recherche documentaire..... p.74

2. La recherche documentaire à travers des journaux burkinabé..... p.76

III. Les enquêtes de terrain..... p.77

1. Rencontre de populations dans le cadre de déplacements avec des ONG/associations p.78

2. Rencontre de populations en dehors du cadre des déplacements avec les ONG/associations p.79

3.Échantillons d'acteurs institutionnels rencontrés	p.80
IV. Collecte de données dans la cadre de la participation à des rencontres	p.80
1. Atelier bilan de cinq projets TIC	p.81
2. Création d'un réseau de télécentres communautaires	p.81
3. Formation d'acteurs associatifs partenaires de l'IICD sur les pratiques du WEB2.0	p.82
4. Vision et planning 2008 de IICD pour la promotion des TIC au Burkina	p.82
5. Suivi des activités du projet Observatoire Economique des Marchés Agricoles	p.83
V. Méthode d'exploitation des données de terrain.....	p.84

DEUXIEME PARTIE.....	P.89
Section introductive.....	p.89
I. Les concepts d'acteur et de stratégie	p.90
II. ONG/associations de promotion des dispositifs multimédias au Burkina : acteurs ou tacticiens	p.92
III. La question des jeux de pouvoir à l'intérieur d'ONG ou de groupements paysans	p.94

Chapitre 1

LA LIBERALISATION DU SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS AU BURKINA ET SES ENJEUX POUR LES ACTEURS PRIVÉS.....	P.97
I. L'entrée en jeu d'acteurs privés	p.97
II. Enjeux de la promotion des TIC pour les opérateurs de télécommunication au Burkina Faso.....	p.100
1. Enjeux économiques pour les opérateurs de téléphonie.....	p.100
2. Un marketing croissant dans les télécommunications au Burkina Faso	p.104
3. Analyse du rôle des opérateurs de télécommunication dans le déploiement de la téléphonie mobile au Burkina Faso.....	p.105
4. Une stratégie marketing bénéfique aux usagers/consommateurs	p.109
III. Regards sur la libéralisation du secteur de la téléphonie mobile au Burkina	p.111
IV. Les Télécoms au Burkina : un secteur de plus en plus financiarisé	p.113
V. Le libéralisme pas toujours synonyme de libre concurrence.....	p.116
VI. Quelques difficultés rencontrées par les opérateurs.....	p.117
La libéralisation du secteur des télécoms au Burkina : des enjeux multiples	p.119

Chapitre 2

ENJEUX DE LA PROMOTION DE LA TELEPHONIE MOBILE POUR L'ÉTATBURKINABE ET DE LA REGULATION DE CE SECTEUR.....	P.121
I. Enjeux économiques et financiers.....	p.121
II. Autres enjeux économiques	p.124
III. Enjeux socio-politiques sur le plan national.....	p.125
1- L'ONATEL : symbole du rejet de la privatisation de certains services publics	p.126
2- Vision de l'État burkinabé pour l'intégration des TIC dans le tissu socioéconomique	p.128
IV. Respect des directives communautaires en matière de télécommunications.....	p.131
V. Du caractère libéral des réglementations TIC en Afrique de l'Ouest.....	p.132

VI Le Service Universel (SU) : une notion qui prend place dans les politiques publiques des télécommunications au Burkina Faso.....	p.135
VII Le financement du service universel au Burkina.....	p.138
VIII. Régulation du secteur des télécommunications au Burkina Faso.....	p.140
IX. Attribution de licences globales au Burkina : quelles répercussions sur la régulation du secteur des télécommunications.....	p.143
Enjeux économiques et sociopolitiques : facteurs d'adhésion de l'État burkinabé aux discours promotionnels des TIC.....	p.144

Chapitre 3

LES TECHNOLOGIES NUMERIQUES DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES AU BURKINA.....

I- Historique de l'informatique et d'internet au Burkina.....	p.147
II- Internet un dispositif peu développé au Burkina Faso.....	p.150
III- Coûts élevés des services et équipements multimédias au Burkina : une question régulièrement soulevée.....	p.152
1- Une taxation élevée au Burkina.....	p.152
2. Taxation d'équipements informatiques au Mali et au Sénégal.....	p.153
3. Équipements de seconde main et démocratisation des TIC au Burkina.....	p.154
4. Ordinateurs d'occasion en Afrique de l'Ouest: de la démocratisation des TIC aux déchets électroniques.....	p.157
IV- Rapports de l'État Burkinabé avec des multinationales de l'informatique : Microsoft et Cisco Systèmes.....	p.158
1. Partenariat de Cisco et Microsoft au Burkina Faso.....	p.158
2- Analyse de partenariats d'États de l'Afrique de l'Ouest avec Microsoft et Cisco Systèmes.....	p.161
3. Les Ventes liées d'ordinateurs : une réalité en dehors de l'Afrique de l'Ouest.....	p.163
4. La question des perspectives pour les logiciels libres.....	p.165
Technologies numériques au Burkina : des dispositifs peu développés mais donnant lieu à de multiples enjeux.....	p.169

Chapitre 4

TYPES D' ACTIONS MENEES PAR L'ÉTAT

POUR L'INFORMATISATION AU BURKINA.....	P.171
I. L'informatisation des services publics au Burkina.....	p.172
1. Les formations de fonctionnaires au niveau de la DELGI.....	p.173
2. Oppositions d'acteurs privés locaux aux formations de la DELGI.....	p.174
3- Autres types d'activités de la DELGI.....	p.175
II. L'e-gouvernance au Burkina Faso.....	p.176
III. Quelques obstacles à l'informatisation des services publics au Burkina.....	p.179
1- La formation des fonctionnaires.....	p.179
2- Les réticences de formation.....	p.181
3- Le changement dans le cadre de l'informatisation des services publics au Burkina.....	p.182
IV. Appréciations des répercussions des textes réglementaires du secteur des TIC.....	p.183
1. L'agrément DELGI pour la fourniture de services informatiques.....	p.183
2. quels avantages pour les ONG/ associations de promotion des TIC?.....	p.185
3. ONG/associations au Burkina : une certaine méconnaissance des textes réglementaires du secteur des TIC.....	p.186
4. L'infrastructure TIC au Burkina.....	p.187
5. Posséder l'information pour avoir un pouvoir de décision sur les populations.....	p.190
6. Politiques TIC du Burkina et du Mali.....	p.192

Des politiques d'informatisation critiquées pour leur manque d'efficacité.....	p.195
--	-------

TROISIEME PARTIE	P.199
Section introductive.....	p.199
I- La place des représentations dans les usages des TIC	p.199
II- De la notion de représentation sociale.....	p.202

Chapitre 1

PROMOTION ASSOCIATIVE DE DISPOSITIFS MULTIMEDIAS AU BURKINA FASO	P.205
I.ONG : une notion aux multiples facettes.....	p.206
1.Les ONG du Sud	p.208
2. Rivalité et concurrence au sein des ONG/associations.....	p.209
II. Les ONG/associations : des acteurs importants au Burkina Faso.....	p.211
1. Le statut d'ONG et leurs subventions : au Burkina	p.211
2. Statut d'ONG au Burkina : incidences sur les associations de promotion des TIC	p.213
III. Les projets TIC au Burkina Faso	p.217
IV. Les ONG/associations acteurs de la promotion des TIC au Burkina.....	p.219
1. Rapports entre État et ONG/associations de promotion des TIC au Burkina Faso	p.220
2. Comment sont nés les projets TIC analysés dans ce travail ?	p.227
V. Les projets TIC au Burkina : une viabilité remise en question	p.230
VI. Types de rapports entre les promoteurs associatifs des TIC et leurs partenaires issus des pays riches	p.234
1. Rendre compte des activités	p.234
2. Difficultés dans les relations entre ONG/associations et leurs partenaires : le cas IICD	p.236
VII. Les stratégies que les promoteurs associatifs des TIC mettent en place pour continuer à exister.....	p.237
1. La création d'un réseau de télécentres communautaires Burkinabé	p.237
2. Les projets TIC financés par IICD : à la recherche d'une viabilité.....	p.240
Les enjeux de la promotion associative des TIC au Burkina Faso.....	p.243

Chapitre 2

LES USAGES DES TIC DANS LES ONG/ASSOCIATIONS	P.245
I - représentations des TIC dans le monde associatif burkinabé.....	p.245
1. Les TIC perçues comme sources d'opportunités.....	p.245
2- Les TIC : outils de travail et symboles de modernité.....	p.246
II- Usages des TIC dans les ONG/associations	p.250
1 - rôle des TIC dans l'organisation et le fonctionnement des ONG/associations	p.250
2- Internet et circulation de l'information dans les ONG/associations.....	p.253
3. Les abonnements mobiles par forfait groupés : une pratique pour faire baisser les coûts de communication.....	p.256
4- Diversification des moyens de communication au sein des ONG/associations	p.258
5. La recherche de marchés pour écouler des produits	p.260
TIC et opportunités pour les ONG/associations.....	p.263

Chapitre 3

ETUDES DE CAS DE QUELQUES PROJETS TIC.....	P.265
I. Les TIC comme dispositifs de médiation du changement de comportement en matière d'hygiène en milieu rural.....	p.266
1. Les TIC comme supports de sensibilisation à l'hygiène.....	p.268
2. De l'efficacité des dispositifs multimédias de cette communication.....	p.271
II- L'association Yam Pukri : une pionnière de la promotion des TIC au Burkina Faso.....	p.272
1. Burkina NTIC.....	p.273
2. Le projet Faso-dev.....	p.277
3. Yam Pukri une association aux multiples projets.....	p.278
III- Exemple d'appropriation des TIC par des paysans burkinabé : le cas de la FEPASSI.....	p.281
1- TIC et fonctionnement d'une organisation paysanne comme la FEPASSI.....	p.282
2- Appui des TIC à un groupement aux réalités internes dissemblables.....	p.284
3- Une visibilité aux retombées diverses.....	p.287
4- TIC et circulation de l'information au sein de la FEPASSI.....	p.288
IV. L'association Tin Tua et l'accès aux TIC dans la région Est du Burkina.....	p.291
V. Semaine Nationale de l'Internet (SNI) : une activité rassemblant tous les promoteurs.....	p.293
Promotion associative des TIC au Burkina Faso : de la diversité des réalités et des domaines concernés.....	p.296

Chapitre 4

DISCOURS D'ACCOMPAGNEMENT ET PRATIQUES DES DISPOSITIFS MULTIMEDIAS AU BURKINA FASO.....	P.300
I- Usages du téléphone portable et d'internet chez des élèves et étudiants.....	p.300
1. Téléphone mobile et maintien du lien social.....	p.301
2. Téléphone mobile et résolution de certains problèmes.....	p.304
3. Le téléphone mobile : un outil de distraction.....	p.306
4. Le téléphone mobile : une source de dépenses supplémentaires pour les Burkinabé.....	p.307
II. Rapport entre utilisation du téléphone mobile et modification des rapports humains.....	p.310
1. De la question de la <i>dépendance</i> au téléphone mobile.....	p.312
2. Le téléphone mobile accusé d'être un outil servant à la perversion.....	p.314
3 Téléphone mobile : snobisme d'utilisateurs et frustration de non usagers.....	p.315
4. Usage du téléphone mobile par des <i>analphabètes</i> et culture de l'écrit.....	p.317
III. Usages d'internet par des élèves et étudiants au Burkina Faso.....	p.318
1. Internet lien social et distraction.....	p.318
2. Internet : un appui aux études de certains scolaires au Burkina Faso.....	p.319
3. De la question des incidences sociales d'internet au Burkina Faso.....	p.320
4. Internet et ouverture au monde.....	p.321
5. De la question de l'accès à des images pornographiques sur internet.....	p.321
6. Des difficultés à gérer la question de l'accès des enfants à des images pornographiques.....	p.323
7. Internet accusé d'affaiblir les contacts humains.....	p.324
IV. Incidences des TIC sur la culture burkinabé.....	p.326
1. La question de la production de contenus locaux disponibles en ligne.....	p.329
2. La nécessaire prise en compte de l'oralité dans la production de contenus.....	p.331
3. Faut-il offrir des services et contenus locaux aux populations avant de critiquer leurs pratiques ?.....	p.333
4. Le partenariat entre le gouvernement burkinabé et Microsoft pour la promotion.....	

de meilleures pratiques des TIC.....	p.336
Des pratiques TIC critiquées au Burkina.....	p.337
Conclusion générale	p.341
Bibliographie	p.357
Annexes	p.376

UNIVERSITÉ DE GRENOBLE
Université Stendhal Grenoble 3
École doctorale n°50- Langues, Littératures et Sciences Humaines
GRESEC-Groupe de Recherche sur les Enjeux de la Communication

THESE

Pour obtenir le grade de
DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE
Spécialité **Sciences de l'Information et de la Communication**

Arrêté ministériel du 7 août 2006 sur la formation doctorale

Présentée et soutenue publiquement par

Dakouré Evariste

Le 08 mars 2011

**Promotion de dispositifs multimédias au Burkina Faso :
Pratiques, discours et stratégies d'acteurs**

Sous la direction du Professeur Philippe Quinton

Volume 2 Annexes

JURY

Alain KIYINDOU, Professeur de Sciences de l'Information et de la Communication, Université Bordeaux 3

Bertrand CABEDOCHE, Professeur de Sciences de l'Information et de la Communication,
Université Grenoble 3

Madame CHENEAU-LOQUAY Annie, Directrice de recherche CNRS Bordeaux,

Philippe QUINTON, Professeur de Sciences de l'Information et de la Communication,
Université Grenoble 3

Table des annexes

Annexe 1 L'analyse de contenu: comme méthode d'exploitation des données.....	p.379
Annexe 2 Liste de textes réglementaires du secteur des TIC : UEMOA et CEDEAO.....	p.382
Annexe 3 Éléments de compréhension des DNS.....	p.383
Annexe 4. Tableaux.....	p.384
Annexes 5 Liste des personnes interrogées.....	p.395
Annexe 6. Guides d'entretiens.....	p.408

Annexe 1 L'analyse de contenu : comme méthode d'exploitation des données

L'analyse de contenu a pour but de faire apparaître les récurrences concernant les points de vue de divers acteurs sur une question donnée. Tantôt le tableau conçu fait ressortir les points de vue d'acteurs associatifs et de leurs partenaires, tantôt les points de vue des responsables administratifs burkinabé. D'autres tableaux font le croisement et laissent apparaître la récurrence des avis de toutes les catégories d'acteurs sur une thématique donnée.

Les usages que les populations rencontrées (uniquement au Burkina Faso) ont des TIC, sont représentés en fonction de deux catégories socioprofessionnelles, celle des élèves et étudiants : catégorie des scolaire et celle des fonctionnaires et commerçants : catégorie des travailleurs.

Pour l'analyse de contenu, il a été question d'extraire de chaque entretien, ce qui est intéressant à utiliser pour analyser un sujet précis. En se référant à Ghiglione et Matalon (2004, p.163), on peut affirmer que l'une des interrogations devant un ensemble de questions consiste à se demander ce « *qu'a dit chacun à propos de tel point particulier ?* » Il s'agit ensuite d'isoler dans chaque discours ce qui est pertinent pour traiter le sujet. Mais, selon ces auteurs, cela pose des problèmes d'identification et de codage, donc de constitution de classes d'équivalences à l'intérieur desquelles on négligera des différences.

Plusieurs guides d'entretiens ont été utilisés selon les types d'acteurs rencontrés et les aspects à appréhender. Des guides différents qui ont été utilisés pour la collecte de données au Burkina : un pour les entretiens avec les responsables ministériels rencontrés, un deuxième pour les entretiens avec les responsables administratifs en charge de la conduite des politiques TIC, un troisième pour les rencontres avec les responsables associatifs et un quatrième pour les entretiens avec les populations. Le guide destiné aux populations comporte des questions ouvertes et des questions fermées. Les guides utilisés au Mali et au Sénégal pour interroger les responsables associatifs et ceux en charge des politiques TIC dans ces pays, sont des versions des guides utilisés pour ce types d'acteurs au Burkina. Ces versions adaptées aux cas de ces deux pays.

Les différents guides d'entretiens comportent des questions spécifiques au type de public rencontré (acteurs associatifs ou acteurs publics par exemple), des questions spécifiques à la structure interrogée et des questions communes qui ont été posées à tous les acteurs. Les

tableaux faits pour les analyses de contenus concernent ces questions communes à l'ensemble des acteurs. Il convient de préciser que les questions posées aux populations sont les mêmes pour toutes les personnes interrogées dans cette catégorie, les spécificités dans les questions ne concerne que les acteurs de la promotion des TIC.

Pour cette recherche, tous les tableaux ont été construits suivant une même logique. La première étape consiste à déterminer l'aspect à propos duquel il faut montrer la diversité des points de vue et la récurrence de ceux-ci. Le tableau 2 porte sur les avis recueillis auprès des différents acteurs sur la manière dont l'informatisation se fait sur le terrain de l'étude. Ce tableau sert d'exemple pour montrer comment a été effectué le codage des données recueillies. Le nom de ce tableau ne renvoie pas au libellé d'une question posée, ce nom renvoie plutôt à un regroupement de réponses à plusieurs questions portant sur le point de vue des enquêtés sur les politiques d'informatisation des pays considérés. A partir de cela, une opération sur le sens a permis d'élaborer plusieurs thèmes rendant compte des contenus des entretiens en lien avec l'informatisation. Ces thèmes sont organisés en colonnes qui comportent deux sous-colonnes. Dans la première, il y a des sous-thèmes qui servent à spécifier le thème en fonction des différents aspects exprimés par les acteurs pendant les entretiens. La deuxième sous-colonne concerne la liste des entretiens dans lesquels le sous-thème en question est récurrent. Les entretiens sont préalablement numérotés. Dans le tableau chaque entretien est accompagné d'un second chiffre qui correspondant à son listage, cela permet de savoir combien d'entretiens sont concernés par la récurrence. En dehors de tout tableau, les entretiens sont eux-mêmes préalablement numérotés et accompagnés de lettres correspondant au pays (B : Burkina, M : Mali, S : Sénégal), cela offre une traçabilité qui permet de retrouver les idées liées aux sous-thèmes dans chaque entretien associés à ceux-ci. Cela veut dire concrètement que s'agissant du tableau 2 par exemple, le sous-thème « **l'informatisation des services publics est bien faite et l'administration produit des contenus** » a une récurrence égale à 6. Ce qui indique que 6 enquêtés différents ont évoqué ce sous-thème pendant leur entretien. Le numéro de chaque entretien permet de retrouver dans les retranscriptions, les idées qui renvoient à ce sous-thème.

Les tableaux conçus sont en lien avec des analyses dans le corps du document. Dans le texte, selon les sujets analysés, des renvois aux tableaux montrent les récurrences par rapport à ce sujet, qui sont apparues suite à l'exploitation des entretiens. Dans le texte il a

été question d'utiliser des extraits d'entretiens estimés représentatifs de ce que pensent un ensemble d'enquêtés sur un sujet donné. Certes, les tableaux ont pour but de montrer (également) que les sous-thèmes évoqués sont récurrents. Cependant, l'intérêt recherché dans cette analyse de contenu, se rapporte plus la qualité des informations qu'au nombre de récurrence d'un sous-thème.

Le choix des extraits d'entretiens estimés représentatifs, s'explique par le fait que les acteurs rencontrés ont des niveaux de connaissance variés des thématiques abordées. Certaines personnes sont beaucoup plus à l'aise quand elles s'expriment, cela du fait de la bonne maîtrise qu'elles ont du sujet. Comme l'objectif en rencontrant ces personnes, est entre autres : de mieux comprendre le fonctionnement de leurs structures, d'appréhender leurs stratégies et les enjeux auxquels ils participent, il était nécessaire d'utiliser des extraits de propos capables de fournir les éléments permettant de comprendre ces aspects ci-dessus cités. Pour arriver à cette finalité, il a fallu respecter *une certaine hiérarchie des discours* recueillis.

Annexe 2. Liste de textes réglementaires du secteur des TIC : UEMOA et CEDEAO

Plusieurs textes réglementaires sur les TIC ont été adoptés par les chefs d'États et de gouvernement des 15 pays membres de la CEDEAO en janvier 2007 à Ouagadougou¹⁵⁸. Il s'agit de :

- l'acte additionnel A/SA 6/01/07 relatif à l'accès universel/service universel
- l'acte additionnel A/SA 3/01/07 relatif au régime juridique applicable aux opérateurs et fournisseurs de services
- l'acte additionnel A/SA 1/01/07 relatif à l'harmonisation des politiques et cadres réglementaires du secteur des technologies de l'information et de la communication (TIC)
- l'acte additionnel A/SA 2/01/07 relatif à l'accès et à l'interconnexion des réseaux et services du secteur des TIC
- l'acte additionnel A/SA 4/01/07 relatif à la gestion du plan de numérotation
- l'acte additionnel A/SA 5/01/07 relatif à la gestion du spectre de fréquences radioélectriques

La CEDEAO n'a pas été la seule à émettre des textes réglementaires, l'UEMOA a de son côté émis des directives. Il convient de préciser que des deux organes, l'UEMOA a de l'avance en matière d'intégration sur la CEDEAO même si celle-ci a une vingtaine d'années d'existence de plus que l'UEMOA. Ainsi l'intégration dans l'espace UEMOA (le franc CFA est une monnaie commune qui unit ses huit pays membres) avance plus vite que dans le cadre de la CEDEAO. En matière de télécommunication l'UEMOA a émis six directives en 2006 :

- la directive n° 01/2006/ CM/UEMOA relative à l'harmonisation des politiques de contrôle et de régulation du secteur des télécommunications ;
- la directive n° 02/2006/ CM/ UEMOA relative à l'harmonisation des régimes applicables aux opérateurs de réseaux et fournisseurs de services ;
- la directive n° 03/2006/CM/UEMOA relative à l'interconnexion des réseaux et services de télécommunication ;
- la directive n°04/2006/CM/UEMOA relative au service universel et aux obligations de performance du réseau ;
- la directive n°05/2006/CM/UEMOA relative à l'harmonisation de la tarification des services de télécommunication ;
- la directive n°06/2006/CM/UEMOA organisant le cadre général de coopération entre les autorités nationales de régulation en matière de télécommunication.

¹⁵⁸ Source : <http://www.itu.int/ITU-D/treg/projects/itu-ec/index-fr.html> consultée le 17 février 2010.

Annexe 3 Éléments de compréhension des DNS

Les noms de domaines sont un élément essentiel du fonctionnement du réseau internet. Afin d'être connecté à internet, chaque machine doit posséder une adresse internet unique, qui n'est qu'une suite de chiffres (ex. : 192.220.254.36). Cette suite de chiffres étant difficile à mémoriser, elle est convertie en nom (ex. : antares.rio.net) pour un usage simplifié pour l'utilisateur : c'est le système des noms de domaines (*Domain Name Service*, DNS).

En haut de la hiérarchie du DNS se trouvent les noms de domaines primaires (*Top Level domain*, TLD). Les noms de domaines primaires sont divisés en deux catégories : les noms génériques ("com" pour les domaines commerciaux, "net" pour les organisations de développement du réseau, "org" pour les organisations non-gouvernementales, etc.) et les [noms de pays](#) (définis par le code ISO 3166 comme "fr" pour la France, "sn" pour le Sénégal, "ca" pour le Canada, etc.). En dessous d'eux se trouvent les sous-domaines qui sont le plus souvent un nom d'organisation (ex. : microsoft.com, whitehouse.gov, nic.fr...).

Les noms de domaines se ramènent souvent à n'être que des "marques déposées" relevant des lois et politiques sur la propriété intellectuelle. Pour les entreprises, la réflexion sur les noms de domaines bénéficie de l'intérêt de nombreux chercheurs et organismes, dont bien entendu l'Organisation Mondiale sur la Propriété Intellectuelle. Mais les noms de domaines primaires font souvent l'objet de moins d'attention. Nous devons pourtant considérer qu'il existe une véritable économie politique des noms de domaines (Selon M.L. Mueller, 1997), et le RIO y a participé activement.

Tant qu'un système fiable de gestion de noms de domaines n'est pas mis en place dans un pays, il n'est pas possible de reconnaître la provenance géographique d'un message par la seule lecture de l'adresse internet de sa machine émettrice. Ce fut ainsi le cas pour les messages provenant du Sénégal jusqu'en 1992, où l'on trouvait des adresses e-mail en ".fr", ".ca", ".org" par exemple (selon C. Brun, 1997)

Du point de vue des pays, la déclaration des noms de domaines est souvent perçue comme un acte politique. C'est en effet la souveraineté du pays qui est en question, et la notion de noms de domaine nationaux est parfois critiquée comme allant à l'encontre de l'abolition des frontières à laquelle incite internet. Il est dès lors normal que les pays cherchent au contraire à territorialiser cette technologie et les noms de domaines nationaux en sont un moyen. Ceci renvoie entièrement à la question des relations entre État et territoire dans la perspective d'une insertion plus grande des TIC (selon A. Chéneau-Loquay et Pape N'Diaye DIOUF, 1997). L'obtention d'un nom de domaine national permet aussi d'envisager pour l'État une collusion plus claire entre les politiques nationales et le développement d'internet (Selon M.L. Mueller, 1997).

Tableau 1 : Avis recueillis sur la libéralisation du secteur des télécommunications

Thèmes abordés Type d'acteurs	Les coûts des télécommunications sont très élevés		Le multimédias se démocratise et les coûts des télécommunications ont baissés grâce à l'action des opérateurs privés		Les multinationales des télécommunications font de l'exportation de capitaux		L'Etat a mal géré la libéralisation du secteur des télécommunications	
	Sous-thème	Réurrence	Sous-thème	Réurrence	Sous-thème	Réurrence	Sous-thème	Réurrence
Tout type d'acteurs	- Malgré l'arrivée de plusieurs acteurs privés les coûts des télécommunications et des équipements informatiques restent élevés	1- ENT n°16B 2- ENT n°19B 3- ENT n°20B 4- ENT n°22B 5- ENT n°23B 6- ENT n°16B	- Les coûts des appels téléphoniques d'accès à internet baissent de plus en plus avec l'action des acteurs privés	1- ENT n°7B 2- ENT n°11B 3- ENT n°13B 4- ENT n°16B 5- ENT n°20B 6- ENT n°21B 7- ENT n°25B	- les multinationales se sont de gros bénéficiaires qu'elles exportent hors d'Afrique	1- ENT n° 16B 2- ENT n°39S 3- ENT n°33S	- l'Etat n'a pas créé le contexte pour que la concurrence soit effective à tous les niveaux entre acteurs privé	1- ENT n° 16B 2- ENT n°35S 3- ENT n°39S 4- ENT n°31M 5- ENT n°19B 6- ENT n°23B
		- Des partenaires régionaux et internationaux ont mis la pression à l'Etat pour qu'il libéralise le secteur des télécommunications		1- ENT n°16B 2- ENT n°39S 3- ENT n°13B 4- ENT n°18B				

ENT : abréviation entretien avec un acteur (tout type d'acteurs de la promotion des TIC)

ENT1B : entretien numéro 1 dans la catégorie des acteurs burkinabé (B : Burkinabé)

ENT1M : entretien numéro 1 dans la catégorie des acteurs maliens (M : Malien)

ENT1S : entretien numéro 1 dans la catégorie des acteurs sénégalais (S : Sénégalais)

Tableau 2 : Avis recueillis sur l'informatisation

Thèmes abordés Type d'acteurs	Les bons aspects dans les politiques publiques des TIC sont :		Les politiques d'informatisation des services publics sont mal conduites		Les entraves à l'informatisation des services publics et de l'ensemble du pays:		La politique d'équipement de l'ensemble du pays en infrastructures TIC est mal pensée	
	Sous-thème	Réurrence	Sous-thème	Réurrence	Sous-thème	Réurrence	Sous-thème	Réurrence
	- l'informatisation des services publics est bien faite et l'administration produit des contenus	1- ENT n°19B 2- ENT n°16B 3- ENT n°35S 4- ENT n°11B 5- ENT n°39S 6- ENT n°21B	- l'informatisation des services publics est mal faite, il y a un manque d'équité selon les régions et catégories de fonctionnaires concernés	1- ENT n°20B 2- ENT n°21B 3- ENT n°30M	- la faible connexion en réseau des équipements informatiques multipliant ainsi les périphériques (comme les imprimantes) qui pourraient être mutualisés en termes d'utilisation	1- ENT n°20B 2- ENT n°2B 3- ENT n°4B	- Les politiques publiques d'équipement du pays en TIC sont mal connues, on ne sait pas ce que fait l'Etat	1- ENT n°19B 2- ENT n°16B 3- ENT n°37S 4- ENT n°18B 5- ENT n°22B 6- ENT n°23B 7- ENT n°25B 8- ENT n°13B
	- L'Etat fait des efforts pour baisser la taxation des équipements informatiques	1- ENT n°3B 2- ENT n°4B 3- ENT n°5B 4- ENT n°6B 5- ENT n°11B 6- ENT n° 7- ENT n°	- Les fonctionnaires ne mettent suffisamment de contenus sur leur site internet (notamment	1- ENT n°18B 2- ENT n°30M 3- ENT n°20B 4- ENT n° 5- ENT n° 6- ENT n° 7- ENT n°	- le fait que certains fonctionnaires (certains anciens dans des services) ne veulent pas se former à	1- ENT n°18B 2- ENT n°20B 3- ENT n° 4- ENT n°	- la grande partie du pays n'a pas accès aux équipements TIC (terminaux et contenus)	1- ENT n°30M 2- ENT n°21B 3- ENT n°37S 4- ENT n°22B 5- ENT n°23B 6- ENT n°13B 7- ENT n°39S 8- ENT n°36B

Tableau 2. Avis sur recueillis sur l'informatisation

			pour les services administratifs en ligne)		l'informatique			9- ENT n°27B
	-La possibilité d'importer des ordinateurs de seconde main favorise le développement de ces équipements	1- ENT n°23B 2- ENT n°19B 3- ENT n°16B 4- ENT n°21B 5- ENT n°7B 6- ENT n°34S 7- ENT n°36S 8- ENT n°38S			- le fait que certains fonctionnaires veulent éviter la transparence que l'informatisation engendre	1- ENT n°20B 2- ENT n°18B	- Il faut intégrer les formations en informatique dans le cursus scolaire	1- ENT n°9B 2- ENT n°20B 3- ENT n°16B 4- ENT n°23B 5- ENT n°5B 6- ENT n°
					- Il faut détaxer davantage les équipements informatiques	1- ENT n°7B 2- ENT n°22B 3- ENT n°19B 4- ENT n°16B 5- ENT n°21B 6- ENT n°18B 7- ENT n°8B		
					-Le manque d'infrastructures	1- ENT n°9B 2- ENT n°7B 3- ENT n°8B 4- ENT n°20B 5- ENT n°16B 6- ENT n°23B 7- ENT n°30M 8- ENT n°31M 9- ENT n°37S 10- ENT n°27B 12- ENT n°26B 13- ENT n°		

ENT : abréviation entretien avec un acteur (tout type d'acteurs de la promotion des TIC)

ENT1B : entretien numéro 1 dans la catégorie des acteurs Burkinabé (B : Burkinabé)

ENT1M : entretien numéro 1 dans la catégorie des acteurs maliens (M : Malien)

ENT1S : entretien numéro 1 dans la catégorie des acteurs Sénégalais (S : Sénégalais)

Tableau 3. Avis sur les enjeux État/multinationales des TIC et promotion des logiciels libres

Thèmes abordés Type d'acteurs	Difficultés liées à la promotion des logiciels libre		Enjeux économique et financiers		Enjeux liés à la formation de ressources humaines et du grand public à l'utilisation des logiciels libres		Pouvoir utiliser à la fois les logiciels libres et propriétaires		Hésitations liées à des questions de sécurité informatique	
	Sous-thème	Réurrence	Sous-thème	Réurrence	Sous-thème	Réurrence	Sous-thème	Réurrence	Sous-thème	Réurrence
Tous les types d'acteurs	-Eviter d'être influencés dans les choix des politiques d'informatisation par des multinationales des TIC	1- ENT n°32M 2- ENT n°1B 3- ENT n°2B 4- ENT n°4B 5-ENT n° 7B	- Les logiciels propriétaire sont couteux donc les logiciels libres permettent parfois de faire des économies	1- ENT n°2B 2- ENT n°32M 3- ENT n°34S 4- ENT n°33S 5- ENT n°37S 6- ENT n°25B 7- ENT n°39S 8-ENT n°15B	-Former des ressources humaines compétentes dans divers domaines des logiciels libres	1- ENT n°37S 2- ENT n°39S 3- ENT n°7B 4- ENT n°34M	les logiciels libres et propriétaires ont chacun leurs avantages et inconvénients ce serait bien de pouvoir utiliser les deux selon les besoins	1- ENT n° 29M 2- ENT n°37S 3- ENT n°15B 4- ENT n°25B 5- ENT n°3B 6- ENT n°4B	La non maîtrise des questions de sécurité liées aux logiciels Est un obstacle à leur utilisateur	1- ENT n°2B 2- ENT n°3B 3- ENT n°39S
	- Microsoft s'installe en Afrique pour obliger les individus à payer l'utilisation de ses logiciels	1- ENT n°32M 2- ENT n°32S 3- ENT n°39S 4- ENT n°25B 5- ENT n°30M			- Utiliser les logiciels libres dans les établissements scolaires et dans des administrations publiques	1- ENT n° 32M 2- ENT n°39S 3- ENT n°37S 4- ENT n°28M 5- ENT n°1B 6- ENT n°4B 7- ENT n°7B	- il est possible d'entretenir des rapports gagnant/gagnant avec les multinationales des TIC	1- ENT n°3B 2- ENT n°4B 3- ENT n°6B 4- ENT n°28M 5- ENT n°27B 6- ENT n°15B 7- ENT n°10B		

Tableau 3. Avis sur les enjeux Etat/multinationales des TIC et promotion des logiciels libres

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ENT : abréviation entretien avec un acteur (tout type d'acteurs de la promotion des TIC)

ENT1B : entretien numéro 1 dans la catégorie des acteurs Burkinabé (B : Burkinabé)

ENT1M : entretien numéro 1 dans la catégorie des acteurs maliens (M : Malien)

ENT1S : entretien numéro 1 dans la catégorie des acteurs Sénégalais (S : Sénégalais)

Tableau 4. Les représentations des TIC d'acteurs associatifs

Thèmes abordés Type d'acteurs	Les TIC représentent des opportunités dans beaucoup de domaines		Les TIC sont des outils indispensables pour le travail		Les TIC permettent d'entrer dans la modernité		Les TIC n'ont pas de potentialités		Evolution de la vision des TIC dans le temps	
	Sous-thème	Récurrance	Sous-thème	Récurrance	Sous-thème	Récurrance	Sous-thème	Récurrance	Sous-thème	Récurrance
Uniquement Les acteurs associatifs	- Les TIC permettent de trouver de nouveaux de partenaires financiers et techniques	1- ENT n°18B 2- ENT n°22B 3- ENT n°19B 4- ENT n°25B	- Les TIC permettent d'entretenir des rapports avec ses partenaires	1- ENT n°18B 2- ENT n°22B 3- ENT n°23B 4- ENT n°26B 5- ENT n°27B 6- ENT n°15B 7- ENT n°17B	- Les TIC permettent au monde d'avancer et nous devons nous y accrocher	1- ENT n°15B 2- ENT n°25B 3- ENT n°27B 4- ENT n°17B 5- ENT n°19B 6- ENT n°20B 7-ENT n°21B	- l'apport des TIC dépend de ce que l'utilisateur fait de ces dispositifs	1- ENT n°16B 2- ENT n°26B 3- ENT n°	Notre vision des TIC à évoluer parce qu'au fur et à mesure que nous les utilisons, nous avons découvert d'autres possibilités et davantage démystifier les TIC	1- ENT n°18B 2- ENT n°25B 3- ENT n°17B 4- ENT n°19B 5- ENT n°21B 6- ENT n°26B 7- ENT n°22B 8-ENT n°27B
	- Les TIC permettent de se donner de la visibilité	1- ENT n°18B 2- ENT n°19B 3- ENT n°22B 4- ENT n°17B 5- ENT n°26B	- Les TIC permettent la coordination des activités au sein des organisations	1- ENT n°18B 2- ENT n°22B 3- ENT n°23B 4- ENT n°15B 5- ENT n°19B 6- ENT n°27B 7-ENT n°25B 8-ENT n°24B						
	- A travers les TIC on peut accéder à des données permettant d'améliorer l'activité qu'on mène	1- ENT n°22B 2- ENT n°19B 3- ENT n°27B 4- ENT n°20B								

Tableau4. Les représentations des TIC d'acteurs associatifs

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ENT : abréviation entretien avec un acteur (tout type d'acteurs de la promotion des TIC)

ENT1B : entretien numéro 1 dans la catégorie des acteurs Burkinabé (B : Burkinabé)

Tableau 5. Avis recueillis sur les usages scolaires des TIC

Thèmes abordés Types De personnes rencontrées	Usages d'internet		Usages de la téléphonie mobile	
	Sous-thèmes	Récurrences	Sous-thèmes	Récurrences
Elèves et Etudiants	- Maintien du lien social	-1 Sco1 -2 Sco2 -3 Sco3 -4 Sco5 -5 Sco8 -6 Sco10 -7 Sco12 -8 Sco14 -9 Sco15 -10 Sco16	Maintien du lien social	-1 Sco1 -2 Sco2 -3 Sco3 -4 Sco4 -5 Sco5 -6 Sco6 -7 Sco7 -8 Sco8 -9 Sco9 -10 Sco10 -11 Sco11 -12 Sco12 -13 Sco13 -14 Sco14 -15 Sco15 -16 Sco16
	-Faire des recherches pour les études	-1 Sco2 -2 Sco3 -3 Sco4 -4 Sco5 -5 Sco6 -6 Sco7 -7 Sco8 -8 Sco9 -9 Sco10 -10 Sco11 -11 Sco12 -12 Sco13 -13 Sco14 -14 Sco15 -15 Sco16	Usages distractifs	-1 Sco2 -2 Sco5 -3 Sco7 -4 Sco9 -5 Sco14 -6 Sco16
	Usages distractifs	-1 Sco2 -2 Sco3 -3 Sco5 -4 Sco8 5- Sco14 -6 Sco16	Usages du téléphone pour résoudre des problèmes	-1 Sco1 -2 Sco2 -3 Sco3 -4 Sco4 -5 Sco6 -6 Sco7 -7 Sco11 -8 Sco12 -9 Sco16
	S'informer de ce qui se passe dans le monde (notamment sujets d'actualité)	-1 Sco1 -2 Sco2 -3 Sco3 -4 Sco6 -5 Sco10 -6 Sco12 -7 Sco13 -8 Sco14 -ç Sco15 -10 Sco16		

Sco : abréviation de scolaire/ Par exemple Sco1= entretien numéro1 avec les individus de la catégorie des scolaires

Tableau 6. Avis recueillis à propos des incidences des TIC sur les comportements des Burkinabé

Thèmes abordés Types De personnes rencontrées	Incidences d'internet sur les individus		Incidences du téléphone mobile sur les individus	
	Sous-thèmes	Réurrences	Sous-thèmes	Réurrences
Toutes les catégories de personnes rencontrées	- Certaines personnes consacrent trop de temps à l'usage d'internet	-1 Tra2 -2 Sco5 -3 Sco12 -4 Sco14 -5 Tra9 -6 ENT20B -7 ENT21B -8 ENT 23B	- L'utilisation du téléphone mobile contribue à diminuer les contacts humains	-1 Sco3 -2 Sco6 -3 Sco8 -4 Sco12 -5Sco13 -6Sco14 -7 Tra2 -8Tra9 -9 ENT1B -10 ENT17B -11 ENT 19B -12ENT 21B -13 ENT23B
	-L'utilisation d'internet engendre des dépenses budgétaires importants	-1 Sco5 -2 Sco6 -3 Tra2 -4 Tra9 -5 ENT16B -6 ENT21B	- Certains détenteurs de téléphone mobile font du snobisme	-1 Sco2 -2 Sco4 -3 Sco7 -4 Sco8 -5 Tra2 -6 Tra5 -7 Tra7 -8 ENT21B
	- Les enfants accèdent à des images pornographiques via internet	-1Sco1 -2Sco2 -3 Sco3 -4 sco4 -5 Sco7 -6 Sco10 -7 Sco12 -8 Sco13 -9 Sco14 -10 Sco15 -11 sco16 -12 Tra2 -13 Tra4 -14 Tra6 -15 Tra7 -16 Tra10 -17 Tra11 -18 Tra12 -19 Tra13 -20 ENT7B -21 ENT19B -22 ENT20B -23 ENT21B -24 ENT23B	- des enfants et adolescents se servent de leur téléphone mobile pour regarder des images pornographiques	-1 Sco2 -2 Sco9 -3 Sco14 -4 Sco16 -5 Tra6 -6 ENT19B -7 ENT 23B
			- l'utilisation du téléphone mobile engendre des dépenses importantes	-1 Sco2 -2Sco3 -3 Sco5 -4 Sco6 -5 Sco12 -6 Tra4 -7 Tra9 -8Tra10 -9 ENT16B -10 ENT 21B -11 ENT 24B -12 ENT 26B

	- L'usage d'internet contribue à diminuer les contacts humains	-1 Sco3 -2 Sco5 -3 Sco12 -4 Tra1 -5 Tra2 -6 Tra9 -7 ENT17B -8 ENT 19B -ç ENT20B -10 ENT21B -11 ENT23B	- Le téléphone mobile crée une dépendance et on reçoit parfois des appels à des moments inappropriés	-1 Sco3 -2 Sco4 -3 Sco5 -4Tra 1 -5 Tra2 -6 Tra5 -7 Tra6 -8 Tra7 -9 Tra9 -10 Tra10 -11 Tra11 -12 Tra13 -13 ENT1B -14 ENT21B -15ENT26B
	- Les utilisateurs d'internet acquièrent des plus en plus de connaissances	-1 Sco2 -2 Sco4 -3 Sco10 -4 Sco13 -5 Sco15 -6 Tra1 -7 Tra2 -8 Tra3 -9 Tra7 -10 Tra11 -11 Tra13 -12 ENT2B -13 ENT 3B -14ENT7B -15 ENT20B -16 ENT21B		

Tra : abréviation de travailleur/ Par exemple **Tra1**= entretien numéro1 avec la catégorie des travailleurs

Sco : abréviation de scolaire/ Par exemple **Sco1**= entretien numéro1 avec les individus de la catégorie des scolaires

ENT : abréviation entretien avec un acteur (tout type d'acteurs de la promotion des TIC)

ENT1B : entretien numéro 1 dans la catégorie des acteurs burkinabé (B : burkinabé)

ENT1M : entretien numéro 1 dans la catégorie des acteurs maliens (M : malien)

ENT1S : entretien numéro 1 dans la catégorie des acteurs sénégalais (S : sénégalais)

Tableau 7. Avis recueillis à propos des incidences des TIC sur les la culture burkinabé

Thèmes abordés Types de personnes Concernées	Incidences d'internet sur la culture burkinabé		Incidences de la téléphonie mobile sur la culture burkinabé	
	Sous-thèmes	Réurrences	Sous-thèmes	Réurrences
Toutes les catégories de personnes rencontrées	-Certaines personnes adoptent de plus en plus la culture nord américaine ou européenne	-1 Sco1 -2 Sco3 -3 Sco4 -4 Sco6 -5 Sco7 -6 Sco8 -7 Sco9 -8 Sco10 -9 Sco12 -10 Sco13 -11 Sco15 -12 Sco16 -13 Tra1 -14 Tra4 -15 Tra6 -16 Tra7 -17 Tra10 -18 Tra13 -19 ENT7B -20 ENT17B -21 ENT21B -22 ENT23B	-Certaines adoptent de plus en plus la culture américaine ou nord américaine	-1 Sco1 -2 Sco3 -3 Sco4 -4 Sco6 -5 Sco10 -6 Sco16 -7 Tra1 -8 Tra4 -9 Tra7

Tra : abréviation de travailleur/ Par exemple **Tra1**= entretien numéro1 avec la catégorie des travailleurs

Sco : abréviation de scolaire/ Par exemple **Sco1**= entretien numéro1 avec les individus de la catégorie des scolaires

ENT : abréviation entretien avec un acteur (tout type d'acteurs de la promotion des TIC)

ENT1B : entretien numéro1 dans la catégorie des acteurs burkinabé

Annexe 5 Liste des personnes interrogées

Retour sur le recueil des données de terrain

Le séjour sur le terrain s'est déroulé du 08 novembre 2007 au 16 avril 2008. La collecte des données s'est passée au Burkina : Ouagadougou, Fada, Léo, Bokin et dans des villages environnants ; à Bamako au Mali et à Dakar au Sénégal.

Le présent rapport a pour but de faire un compte rendu sur le type et le nombre de personnes rencontrées, d'évoquer ce qui n'a pas pu se faire pendant ce voyage, de présenter les différentes grilles (finales) qui ont été administrées aux enquêtés.

En abordant la question des personnes rencontrées, il ne sera pas fait état dans ce rapport du contenu des propos tenus pendant les entretiens, l'objectif est seulement de montrer le nombre de personnes rencontrée, leur profil, et leur domaine d'activités.

Il sera aussi fait état dans ce rapport de ce qui n'a pas pu se faire et qui était prévu.

Ce rapport prendra fin à travers des questions que je me pose.

Types et nombre d'acteurs rencontrés

I- Personnes rencontrées au Burkina

1- personnes relevant de l'administration publique

1-1-Les ministres et secrétaires généraux de ministères

1-La ministre de l'enseignement de base et de l'alphabétisation : 04/02/2008 ; 28mn 20s

2- le ministre de la communication et de la culture : 11/02/2008 ; 16mn 04s

3- Le ministre délégué à l'éducation non formelle : 31/01/2008 ; 25mn 44s

4- Le secrétaire Général du ministère des postes et des technologies de l'information et de la communication, 31/01/2008, 1h 08mn 04s

1-2-Les conseillers techniques de ministère et les directeur généraux de services administratifs

1- conseiller technique du ministère de l'éducation non formelle : 13/02/2008 ; 1h 27mn 08s

2- un conseiller du ministère de la culture et de la communication : 11/02/2008 ; 33mn 43s

3-le directeur des services informatique de la mairie de Ouagadougou 13/03/2008 ;
1h 05mn 42s

4-le Directeur des centres municipaux multimédias : 24/01/2008 ; 1h 53mn 05s

5- le directeur de la vulgarisation des TIC, 05/04/2008, 2h 04mn 25s

6- le directeur de la promotion des politiques TIC : 07/01/2008, 1h 09mn 35s

- 7- le directeur général du Suivi des ONG : 14/02/2008 ; 1h 54mn 04s
- 8- le directeur de la tutelle des hôpitaux publics : 06/02/2008 ; 18mn 57s
- 9- le secrétaire général de la marie de Léo (ville de province) : 18/01/2008, 54mn 32s

2-personnes relevant d'institutions de coopération

- 2-1- Le responsable des centres d'appui au désenclavement numérique (centres ADEN), structure de la coopération française : 08/01/2008, 56mn 29 s
- 2-2-La directrice adjointe de la direction de la coopération suisse : 07/01/2008, 56mn 42 s
- 2-3- Le chargé de programme pour le Burkina Faso et le Mali, de l'institut international de communication pour le développement, (IICD) 04/02/2007, 1h 07mn 27 s
- 2-4-Le responsable de la communication du PNUD au Burkina : 01/02/2008 ; 1h 11mn 38s
- 2-5- un collaborateur de Oxfam Québec : 04/02/2008 ; 1h 16mn 55s
- 2-6 un chargé de suivi évaluation des projets financé par l'IICD au Burkina, 28/11/2007, 30mn 40s

3 - personnes relevant du monde des ONG et associations

3-1- Association Yam Pukri

- 3-1-1-le coordinateur de l'association Yam Pukri et coordinateur du réseau Burkina NTIC (un économiste) : 15/11/2007, 1h32mn
- 3-1-2-un gestionnaire : 04/03/2008 ; 56mn 39s
- 3-1-3-un webmaster : 28/01/2008, 45mn 59s
- 3-1-4- une sociologue : 03/03/2008 ; 1h 23mn 06s
- 3-1-5-le coordinateur de Yam pukri , 30/01/2008, 1h 20mn 09s

3-2- ONG Sahel solidarité

- 3-2-1-le coordinateur de l'ONG, 13/12/2007 ; 1h 00mn 21s
- 3-2-2-le responsable du projet TIC au sein de l'ONG : 13/12/2007 ; 1h 12mn 36s
- 3-2-3-le responsable d'un projet sur l'eau, l'hygiène de l'eau et assainissement au sein de l'ONG : 22/11/2007 ; 1h 26mn 59s
- 3-2-4-le comptable de l'ONG : 30/11/2007 ; 40mn 54s
- 3-2-5-le président de l'ONG : 18/12/2007 ; 36mn 29s

3-3-Association TIN TUA

3-3-1-le responsable du pôle jeunesse de TIN TUA chargé des projets TIC, 21/02/2008, 1h 28mn 01s

3-3-2-le responsable du pôle jeunesse de l'association, chargé des projets TIC, 21/02/2008, 18mn 41s

3-3-3- le responsable du pôle jeunesse de l'association, 21/02/2008, 1h

3-3-4- Entretiens avec les deux informaticiens de TIN TUA, 19/02/2008, 1h 20mn 18s

3-4 - RECIF/ONG

3-4-1- La coordonnatrice de l'ONG, 23/01/2008, 1h 07mn 28s

3-4-2- la chargée de projets TIC au sein de l'ONG : 29/01/2008, 2h 06mn 52s

3-5- FEPASSI (Fédération paysanne des producteurs agricoles de la Sissili)

3-5-1 –e président de la FEPASSI, 12/01/2008, 1h 12mn 56s

3-5-2-atelier de formation sur l'utilisation des TIC, 17/01/2007, 1h 12mn 47s

3-5-3-un agriculteur membre de la fédération, 17/01/2007, 37mn 42s

3-5-4-un agriculteur jouant le rôle d'animateur dans la cadre des activités de la fédération en destination de sa base, 17/01/2008, 25mn 46s

3-5-5-un producteur membre de la fédération, 17/01/2008, 36mn 59s

3-5-6-le chargé de commercialisation de la fédération, 25mn 26s

3-6- IABER Institut Africain de Bio-Economie Rurale

3-6-1- Le directeur, 22/01/2008, 2h 09mn 52s

4- Personnes relevant des partis politiques

4-1-Maître Bénéwendé Sankara du groupe chef de file du groupe parlementaire Alternance démocratique et justice, prédisent du parti dénommé Union pour la renaissance /mouvement sankariste, un parti se réclamant de l'opposition radicale : 25/02/08, 1h 33mn 05s

4-2- Un assistant parlementaire du groupe parlementaire Alliance pour la Démocratie et la Fédération/Rassemblement Démocratique Africain (ADF/RDA), premier parti d'opposition au Burkina, représenté dans le gouvernement, 25/02/2008, 56mn 12s

5- Personnes relevant de la presse

- 5-1-Le directeur de publication des éditions le pays, parmi les trois premiers quotidien en Burkina en matière de tirage, organe privé, 01/02/2008, 29mn 53s
- 5-2-Directeur de publication de l'évènement, bimensuel, journal d'investigation, 06/02/2008, 36mn 07s
- 5-3Un journaliste du conseil supérieur de la communication (CSC), 11/03/2008, 1h 24mn 30 s
- 5-4-Un journaliste du CSC, 11/03/2008, 1h 12mn 45s
- 5-5-Le rédaction en chef de la version papier du quotidien d'Etat (Sidwaya) : 30/01/2008, 1h 33mn 09s
- 5-6-Le rédacteur en chef de la version numérique des éditions Sidwaya, 04 ?02 ?2008, 50mn 05s
- 5-7-DG les éditions Sidwaya, 13/02/2008, 26mn 20s

6- Populations

6-1-Entretiens à Ouagadougou

- 1- Un comptable à l'agence air France, 05/03/2008, 50mn 33s
- 2- un gestionnaire commerciale à air France, 05/03/2008, 1h 12mn 25s
- 3- un étudiant, 16/02/2008, 26mn 25s
- 4- comptable au village artisanal de Ouagadougou, 05/03/2008, 1h 13mn 03s
- 5- un ingénieur génie rural, 04/03/2008, 1h 25mn 58
- 6- un étudiant, 06/03/2008, 43mn 06s
- 7- une styliste, 05/°3/2008, 29mn 05s
- 8- un sociologue d'une association membre de RECIF/ONG : 24/01/2008, 34mn 17s
- 9- un agent de bureau à la mairie de Dano (en province) membre d'une association, 24/01/2008, 28mn 30s
- 10- secrétaire de l'association MUNIOU de Bamfora (Province) membre de RECIF/ONG, 26/01/2008, 34mn 32s
- 11- économiste gestionnaire travaillant dans une association de promotion des handicapés membre de RECIF/ONG, 26/01/2008, 43mn 16s
- 12- un postier, 16/02/2008, 24mn 24s
- 13- un étudiant, 17/02/2007, 22mn 38s
- 14- un étudiant, 16/02/2008, 26mn 54s
- 15- une étudiante, le 04/03/2008, 29mn 32s
- 16- un élève, le 04/03/2008, 37mn 30s

- 17- un comptable à AGEIM (entreprise de travaux public), 05/03/2008, 50mn 44s
- 19- une coiffeuse, 06/03/2008, 22mn 24s
- 20- un ingénieur statisticien économiste, 06/03/2008, 47mn 06s
- 21- une secrétaire, 07/03/2008, 21mn 23s
- 22- un agent de sécurité, 07/03/2008, 1h 00mn 30s
- 23- un commerçant, 10/03/2008, 19mn 16s
- 24- un bijoutier, 10/03/2008, 20mn 32s
- 25- un agent d'accueil dans un cybercafé, 11/03/2008, 39mn 15s
- 26- une sociologue, 12/03/2008, 56mn 21s
- 27- une étudiante, 12/03/2008, 25mn 57s
- 28- une étudiante, 12/03/2008, 28mn 42s
- 29- un chercheur en Sciences de l'éducation, 13/03/2008, 39mn 01s

6- 2- Entretiens à Fada

- 1- Un paysan : 20/ 02/2008, 24mn 21s
- 2- un lycéen, 20/02/2008, 20mn 56s
- 3- directeur des études d'un lycée : 20/02/2008, 22mn 33s
- 4- un lycéen, 19/02/2008, 27mn 05s
- 5- Un commerçant, 19/02/2008, 29mn 23s
- 6- une lycéenne, 19/02/2008, 21mn 05s
- 7- un lycéen, 19/02/2008, 41mn 07s
- 8- une lycéenne, 19/02/2008, 27mn 23s
- 9- un lycéen, 19/02/2008, 27mn 05s
- 10- un lycéen, 19/02/2008, 20mn 54s
- 11- un enseignant chargé des études dans un lycée, 19/02/2008, 22mn 33s
- 12- un informaticien, 19/02/2008, 41mn 07s
- 13- un lycéen, 19/02/2008, 20mn 31s
- 14- le proviseur du lycée Diaba Lompo, 20/02/2008, 20mn 16s
- 15- réparateur de matériels électroniques, 20/02/2008, 50mn 12s
- 16- une commerçante, 20/02/2008, 12mn 16s,
- 17- Une paysanne à Bourgui, 20/02/2008, 39mn 27s
- 18- une paysanne à Bourgui, 20/02/2008, 31mn 11s
- 19- un paysan à Bourgui, 20/02/2008, 17mn 53s
- 20- un paysan à Bourgui, 20/02/2008, 24mn 19s

- 21- une lycéenne, 18/02/2008, 16mn 39s
- 22- une lycéenne, 18/02/2008, 24mn 07s
- 23- un lycéen, 18/02/2008, 19mn 44s
- 24- un lycéen, 18/02/2008, 24mn 37s

6- 3- Entretiens à Léo

- 1- un technicien en génie civil, 17/01/2008, 28mn 30s
- 2- un propriétaire de cybercafé 17/02/2008, 20mn 07s
- 3- un médecin à Léo : 18/01/2008, 55mn 06s
- 4- un paysan à Mouna (village à 15km de Léo), 18/01/2008, 26mn 25s
- 5- un paysan à Mouna , 18/01/2008, 19mn 40s
- 6- un paysan à Mouna , 18/01/2008, 15mn 00s
- 7- paysanne à Mouna, 18/01/2008, 13mn 58s
- 8- une paysanne à Mouna , 18/01/2008, 14mn 16s
- 9- une paysanne à Mouna, 18/01/2008, 12mn 25s
- 10- un lycéen de Léo, 18/01/2008, 27mn 34s
- 11- Une secrétaire, 17/01/2008, 24mn 32s

6-4- Entretiens à Bokin

- 1- un paysan 06/12/2007, 18mn 14s
- 2- une enseignante du primaire à Bokin, 06/12/2008, 24mn 53s
- 3- une coopérante japonaise collaboration avec l'association sahel solidarité, 06/12/2007, 25mn 09s
- 4- une enseignante du primaire à Bokin, 06/12/2007, 24mn 53s
- 5- un enseignant du primaire à Bokin, 06/12/2007, 17mn 02s

6-5- Entretiens à Bitou

- 1- Focus groupe avec 8 acteurs du marché à bétail, en présence du chargé de suivi évaluation des projets de l'Institut International pour la Communication pour le Développement, 27/12/2007, 1h16mn 55s.

Le 27 décembre j'ai suivi une mission d'un projet financé par l'international institut for communication and development (IICD) à Bitou, une ville du Burkina à côté des frontières ghanéenne et togolaise. Cette mission consistait à faire le point (avec un consultant chargé de

suivi évaluation des projets de l' IICD) sur les activités du projet qui consiste à l'installation d'un système d'information économique sur les prix des marchés à céréale et à bétail dans cette localité. Ce système utilise les téléphones portables, internet et des émissions de télévision pour donner l'information économique sur 10 grands marchés à céréale et à bétail du Burkina, dont le marché de Bitou. J'ai participé avec les membres du groupement de gestion du marché à bétail, (le chef du projet et le chargé de suivi évaluation) à un focus groupe sur l'impact du projet sur leurs activités. Ce, en faisant la comparaison entre la façon dont ils travaillent aujourd'hui, la manière dont ils exerçaient leurs activités avant la mise en place du système d'information économique via les TIC. Nous avons aussi abordé ce que les membres de ce comité de gestions pensent des opportunités que les TIC leur apportent ; les utilisations professionnelles qu'ils font des TIC notamment du cellulaire (qui est de loin selon eux, l'outil le plus utilisé et le plus rentable). A l'issue du focus groupe, j'ai administré mon guide destiné aux populations, à deux membres du comité de gestion du marché de bétail de Bitou.

7- Séminaires, ateliers et conférences

7-1-séance de démonstration de l'utilisation d'outils multimédia par des paysans pour sensibiliser leurs compères à l'hygiène de l'eau et à l'assainissement, 05/12/2007, 1h 17mn 10s

7-2-séminaire OLPC, 08/02/2008, 1h 09mn 40s

7-3-Le 24 novembre j'ai participé à un séminaire regroupant une vingtaine de télécentres communautaires (T C), pour réfléchir sur la mise en place d'un réseau nationale des T C, réseau qui leur permettrait de mieux défendre leurs intérêts. Lors de cette rencontre Les T C ont présenté leurs activités, puis des commissions ont été faites pour réfléchir sur les difficultés qu'ils rencontrent. Des solutions ont été envisagées à travers une réflexion sur quelle stratégie mettre en place pour pérenniser leurs activités, quelle vision donner au réseau, quelle vision commune qu'ils ont des TIC et des opportunités qu'offrent ces techniques (ce qui leur permettra de mieux communiquer sur les enjeux des actions que les T C mènent, donc de mieux défendre leurs intérêts)

7-4-Le 01 décembre, j'ai participé à un séminaire sur le WEB2.0 qui regroupait une trentaine d'ONG/associations et de télécentres communautaire. Cette rencontre initiée par l'IICD (ONG néerlandaise) avait pour principal objectif selon le formateur, un consultant IICD venu du Mali,

de développer les capacités de publication des partenaires de l'ONG néerlandaise, sur les plateformes dynamiques disponibles sur le web. Le séminaire a concerné des aspects liés à l'utilisation : des blogs, des wiki, du travail collaboratif, du partage de photos, du partage de Vidéo et audio, des flux RSS, des tags et bookmarking social, des bureaux virtuels et bien d'autres aspects. Cette rencontre m'a permis d'avoir beaucoup d'informations sur l'imaginaire que l'IICD et ses partenaires se font des TIC en général et de ces différentes plateformes en particulier. Je me suis aussi fait une idée des possibilités qu'ils offrent à ces techniques, des pratiques qu'ils développent et aimeraient développer en exploitant à fond les différentes plateformes numériques disponibles sur le web, pour les adapter aux activités qu'ils mènent dans leurs structures respectives.

7-5-Le 03 décembre j'ai participé à un séminaire animé par le chargé de programme de l'IICD pour le Burkina et le Mali. Pendant cette journée il s'est agi d'analyser les voies et moyens pour pérenniser les projets en cours en abordant le programme 2008 de cet institut d'appui aux ONG/associations : quels sont les moyens dont dispose l'IICD, quelles sont les stratégies qu'il compte mettre en place pour aider les projets à se pérenniser, quels sont ses objectifs et sa vision pour l'année 2008. Et comment faire un partage d'expérience entre les différents projets.

Ces différentes activités de réseaux auxquels j'ai participé ont renforcé mes connaissances sur les actions des ONG/associations de promotion des TIC au Burkina, parce que IICD travaillent avec un grand nombre de ces acteurs. J'ai aussi obtenu des informations sur la vision que IICD et ses partenaires Burkinabé ont des TIC et des discours d'accompagnement des TIC qu'ils tiennent. J'ai obtenu beaucoup d'informations sur les enjeux et les stratégies d'acteurs qui se mettent en place au tour de la promotion des TIC au Burkina.

Ces rencontres m'ont aussi permis de comprendre le type de relations qu'il y a entre les ONG/associations et l'IICD (et au delà de l'IICD, le type de relations qu'elles ont avec leurs partenaires des pays développés), le type de rapports qu'il y a entre ONG/associations, partenaires étrangers et Etat Burkinabé. J'ai aussi pu m'informer d'une part sur ce que les ONG/associations pensent de l'action de leurs partenaires étrangers dont IICD et vice versa de ce que l'IICD pense de leurs fonctionnements et de leurs activités (beaucoup de réflexions critiques ont été fait) et d'autre part sur ce que ces deux types d'acteurs pensent de l'action des pouvoirs publiques.

La participation à ces différentes rencontres m'ont permis de prendre contact avec beaucoup d'acteurs de la promotion des TIC au Burkina et de me fournir un bon carnet d'adresse de personnes ressources pour la suite de mes recherches.

8-Entretiens au Mali

8-1-Directeur Général Adjoint de l'agence de l'informatique de l'Etat du Mali, 17/03/2008, 1h 11mn 49s

8-2-un conseiller du ministre malien de la communication et des TIC, 19/03/2008, 1h 19mn 53s

8-3-un journaliste, webmaster du site internet du premier ministère malien, et coordonnateur du réseau Mali-NTIC (une association de promotion des TIC), 19/03/2008, 2h 02mn 06s

8-4-un responsable du CESPAC centre de services de production audiovisuelle (conception de paquets pédagogiques pour la formation des adultes en milieu rural, thèmes multisectoriels), 19/03/2008, 53mn 36s

8-5- un membre de Afriklinks une entreprise malienne du domaines des TIC travaillant avec des ONG/associations, le 19/03/2008, 1h 30mn 59s

8-6- un membre IDC, une entreprise travaillant dans le secteur des TIC au Mali, collaborant avec des ONG/associations de promotion des TIC, 19/03/2008, 1h 12mn

8-7- le coordonnateur national au sein de l'UNESCO des centres multimédias communautaire (CMC) au Mali, également coordonnateur des CMC au Burkina 20/03/2008, 1h37mn 42s

8-8-suite de l'entretien avec le coordonnateur au sein de l'UNESCO des CMC au Mali et au Burkina, 21/03/2008, 39mn 41s

8-9-un conseiller de l'agence malienne de régulation des télécommunications 18/03/2008, 1h 30mn

8-10-un médecin modérateur du groupe de discussion e-santé, du réseau Mali-NTIC, 19/03/2008, 20mn

9-Entretiens au Sénégal

9-1-coordonnateur du programme nouvelles technologies de l'institut Panos Afrique de l'Ouest, 25/03/2008, 1h 24mn 03s

9-2-le directeur du système d'information populaire, co-directeur de l'ONG CRESPP centre de ressource pour l'émergence sociale participative 26/03/2006, 1h 43mn 39s

9-3-Un enseignant chercheur à l'université Cheick Anta Diop de Dakar spécialisé dans les réseaux et TIC, président de l'association internet society (ISOC) Sénégal, 27/03/2008, 15h 15mn 31s

9-4-Un conseiller chargé des TIC à l'agence de l'informatique de l'Etat du Sénégal, 27/03/2008, 1h 32mn 34s

9-5-Une femme Fatimata Sylla, membre de la société civile au Sénégal, ayant travaillé pendant longtemps à la promotion des TIC au sein de l'administration sénégalaise et coordonnant aujourd'hui une association de promotion des TIC, 28/03/2008, 58mn 17s

9-6-Le coordonnateur du conseil national de concertation et de coopération des ruraux (organisation paysanne au Sénégal), 28/03/2008, 35mn 22s

9-7-Le coordonnateur de l'observatoire sur les Système d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal, 31/03/2008, 1h 04mn 10s

9-8-Le responsable du campus numérique Francophone de Dakar mais aussi coordonnateur régional Afrique de l'Ouest (9 pays), 28/03/2008, 52mn 10s

9-9-Un conseiller du ministère sénégalais de la communication et des TIC, le 31/03/2008, 1h 12mn

10- Récapitulatif des personnes rencontrées pour les entretiens

- 4 personnes relevant de la catégorie des ministres et secrétaire général
- 9 personnes relevant de la catégorie des conseillers techniques de ministère et directeur généraux de services administratifs
- 6 individus relevant des personnes travaillant dans des institutions internationales
- 5 personnes de l'association Yam Pukri
- 5 personnes de l'ONG Sahel Solidarité
- 5 personnes de la fédération des producteurs agricoles de la Sissili
- 3 personnes de l'ONG TIN TUA
- 2 membres de l'ONG RECIF/ONG
- 1 membre de l'Institut africain de bio-économie rurale
- 3 personnes relevant des partis politiques
- 7 personnes relevant de la presse
- 29 personnes relevant de la catégorie population, à Ouagadougou. 24 personnes relevant de la catégorie population, à Fada. 11 personnes relevant de la catégorie population, à Léo. 5 personnes relevant de la catégorie population à Bokin. Soit un total de 69 personnes relevant de la catégorie population.

- 10 individus rencontrés au Mali, responsable relevant de l'administration publique, d'institutions internationales, d'ONG et du Privé.

- 9 individus rencontrés au Sénégal, personnes relevant de l'administration publique, d'institutions internationales, et d'ONG.

11-Classement des entretiens selon la durée

Pendant la collecte de données de terrain, le nombre d'entretiens suivant a été fait selon la catégorie de personnes concernées :

Dans la catégorie des personnes relevant des administrations publiques, des ONG/associations, des institutions internationales au Burkina Faso:

3 entretiens d'une durée comprise entre 10mn et 20 mn

11 entretiens d'une durée comprise entre 20 mn et 40mn

9 entretiens d'une durée comprise entre 40mn et 1 h

18 entretiens d'une durée comprise entre 1h et 1h 30mn

5 entretiens d'une durée comprise entre 1h 30 et 2h

3 entretiens de plus de 2h.

Soit un total de 49 entretiens pour cette catégorie de personnes au Burkina

Dans la catégorie de personnes relevant de l'administration publique, des ONG/associations, des institutions internationales et du privé au Mali et au Sénégal,

3 entretiens d'une durée comprise entre 20mn et 40mn

3 entretiens d'une durée comprise entre 40mn et 1h

7 entretiens d'une durée comprise entre 1h et 1h 30mn

5 entretiens d'une durée comprise entre 1h 30 et 2h

1 entretien de plus de 2h

Soit un total de 19 entretiens pour cette catégorie de personnes au Mali et au Sénégal

Dans la catégorie de personnes relevant des populations au Burkina

12 entretiens d'une durée comprise entre 10mn et 20mn

42 entretiens d'une durée comprise entre 20mn et 40mn

10 entretiens d'une durée comprise entre 40mn et 1h

4 entretiens d'une durée comprise entre 1h et 1h 30mn

Soit un total de 68 entretiens concernant les populations au Burkina Faso.

Sur l'ensemble des entretiens, il y a :

15 entretiens d'une durée comprise entre 10mn et 20mn

56 entretiens d'une durée comprise entre 20mn et 40mn

22 entretiens d'une durée comprise entre 40mn et 1h

29 entretiens d'une durée comprise entre 1h et 1h 30mn

10 entretiens d'une durée comprise entre 1h et 1h 30mn

4 entretiens de plus de 2h

Soit un total de 136 entretiens.

12-Ce que j'aurai bien aimé faire et qui n'a pas pu se faire

12 -1- Personnes relevant des partis politiques

Dans ma démarche de voir comment les partis politiques, s'approprient les TIC dans leurs pratiques pour la vie du parti, dans la manière dont ils contribuent à la promotion des TIC, comment ils se représentent les TIC et comment ils contribuent à la promotion de ces TIC et à la production de discours d'accompagnement, J'ai rencontré deux partis politiques. Ce, en passant par les groupes parlementaires, pour avoir les partis les plus représentatifs, de la scène politique burkinabé. Dans ce sens, des entretiens ont été faits avec un parti politique d'opposition (le premier parti d'opposition) qui fait partie du gouvernement actuelle. Et avec un autre parti d'opposition se réclamant de l'opposition radicale. J'ai bien voulu rencontrer un représentant du parti au pouvoir, pour un entretien, mais sur 3 mois de démarche vers ce parti, je n'ai pas pu m'entretenir avec quelqu'un. Des bureaux du groupe parlementaire au siège du parti, j'ai eu du mal à avoir un RDV avec une personne précise pour l'entretien. Au siège, on m'a donné le contact d'une personne du parti qui m'a dit ne pas être informé de l'entretien, et de retour au siège on m'a dit que le chargé de communication au parti me recevrai, mais après plusieurs relances, puis mon voyage au mali et au Sénégal mon voyage d'étude a pris fin sans je ne puisse rencontré ce monsieur.

Je tenais à rencontrer cette personne par soucis d'équité, puisque j'ai rencontré des partis d'opposition, il était intéressant de rencontrer le parti au pouvoir. Finalement je me suis dit que puisque j'ai rencontré des membres du gouvernement, y compris le SG du ministère des postes et des TIC, on peut se dire que le parti n'aurait pas de propos trop différent de la politique du gouvernement en matière de TIC.

Mais personnellement je trouve que c'est une des limites de ce voyage.

12-2- Le manque de collégiens et d'élèves du primaire dans la catégorie des populations rencontrées

Au début de l'administration de mes guides entretiens avec les populations, j'ai rencontré des élèves du primaire et du collège parce que je voulais avoir les représentations qu'ils se font des TIC, et surtout entendre ce qu'ils disent de leur pratiques des TIC, parce qu'aujourd'hui il y a beaucoup jeunes adolescents et même des enfant de 7 à 10 ans que l'on rencontre dans le cybercafés, et ils ont des pratiques plus ou moins peu recommandés par des enfants leurs âges. Cela crée du reste la polémique au Burkina Faso. Seulement voilà, après avoir rencontré une dizaine d'enfants, je me suis rendu compte que mes guides requièrent plus de maturité, car il y a beaucoup d'aspects qui dépassent la capacité de compréhension des enfants. En dehors des aspects concernant ce qu'ils pensent des TIC et ce qu'ils font avec ces techniques, ces jeunes élèves n'arrivent pas à s'exprimer sur les autres importants (très importants) abordés dans les questionnaires. De ce fait j'ai décidé d'exclure cette catégorie de personnes dans mon échantillon. Néanmoins j'ai gardé l'entretien avec une fille de quatrième que j'estime intéressante. En dehors de cet entretien, tous les autres entretiens concernent des lycéens et des étudiants.

Annexe 6. Guides d'entretiens

Guide d'entretiens pour responsables d'ONG

1- Voulez-vous bien vous présenter ?

Relance

- Parcours professionnel
- Poste occupé actuellement
- Vos attributions

2- Qu'est-ce que les TIC représentent pour vous ?

Relance

- Que voulez-vous que les TIC apportent à la société burkinabé ?
- Qu'est-ce qui, vous motive à utiliser ces techniques ? (que peut-on faire avec les TIC selon vous ?)
- Est-ce que vous pensez que ces outils ont changé quelque chose dans vos habitudes, vos comportements, dans votre vie de tous les jours ?
 - ❖ Oui (quoi ?) Non
 - ❖ Et dans votre vie professionnel

3- Aujourd'hui vous faites la promotion des TIC, est-ce que cela a changé quelque chose par rapport à ce que vous pensiez de ces techniques.

Relance

- Qu'est-ce qui a évolué dans ce que vous pensiez ?

4- Selon vous est-ce que les Burkinabé des villages s'intéressent à l'utilisation des TIC ?

Relance

- Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?

7- Quelle est la politique de votre structure en matière de TIC ?

Relance:

- Comment est né votre projet ?
 - ❖ Suite à un appel d'offre ?
 - ❖ Suite à une initiative personnelle
 - ❖ Suite à une demande de bénéficiaire ?
 - ❖ Suite à une évolution institutionnelle qui vous a conduit à vous intéresser à un secteur nouveau ?
- Comment a-t-elle été mise en place ?
 - ❖ De quelles ressources (humaines, matérielles, financières, techniques...) disposiez-vous pour la réaliser ?
 - ❖ public ciblé
 - ❖ services offerts
 - ❖ résultats atteints
- Est-ce qu'il y a des difficultés ?

8- Est-ce que dans vos projets, il y a des partenaires locaux et étrangers ?

Relance

- Vous les trouvez comment ?
- A quelles conditions se sont-ils engagés avec vous ?
- Quels types d'informations échangez-vous avec vos partenaires ?
- Quels genres de problèmes peut-on avoir avec des bailleurs qui financent des activités comme le votre ?
 - ❖ Comment évitez-vous ces problèmes ?

9- Dans votre organisation, vous êtes utilisateurs des TIC ?

Relance :

- Vous en faites quoi ?

- Qu'est-ce que ça vous apporte comme retombées ?
 - ❖ Renforcement des connaissances
 - ❖ Obtention de partenaires techniques et financiers
 - ❖ Facilitent la coordination de vos activités
 - ❖ Lier des collaborations avec d'autres ONG/associations
 - ❖ Quels autres avantages y a-t-il ?

10- Combien de franc a peu près investissez-vous par mois dans l'utilisation des TIC,
Relance

- Au niveau du téléphone fixe
- Au niveau du téléphone mobile
- Au niveau de la connexion internet
- Dans d'autres moyens de communication

11- Vous économisez combien de franc à peu près par mois en utilisant les TIC ?

12- Comment voyez-vous les activités que vous menez en matière d'utilisation et de promotion des TIC, par rapport à ce que l'Etat fait ?

Relance

- Quel rapport peut-on faire entre les activités de promotion des TIC que vous conduisez et celles menées par l'Etat ?

13- Lorsque vous êtes sur le terrain, est-ce que vous tenez compte de ce que les populations disent et font ?

Relance

- Si oui, en quoi (ou comment) cela se manifeste concrètement et à quel moment de vos activités, prenez-vous en compte de cela ?
- Si non, ne pensez-vous pas que cela pourrait améliorer l'efficacité de vos actions afin de mieux répondre aux attentes ces populations ?

14- Entretenez-vous des relations avec d'autres acteurs de la promotion des TIC au Burkina ?

Relance

- ❖ Si oui, lesquelles et comment cette collaboration a commencé
- ❖ Pourquoi avez-vous accepté cette collaboration ?
- Avez-vous déjà eu des divergences avec l'Etat ou d'autres ONG/associations, dans le cadre de vos activités ?

15- Pensez-vous que l'utilisation des TIC peut améliorer les conditions de vie des Burkinabé ?

Relance

- Si oui, comment ?
 - Que pensez-vous des utilisations que les populations font des TIC ?
 - ❖ Dans les villes ?
 - ❖ Dans les villages ?
 - Est-ce des utilisations qui peuvent améliorer leurs conditions de vie ?
- Oui (comment) ça dépend (de quoi ?) Non (pourquoi ?)

16- Est-ce que vous faites des suggestions de bonnes pratiques des TIC aux populations pour qu'elles tirent de meilleurs profits de ces techniques ?

Relance

- Oui : que faites-vous
- Non : quels types de suggestions peut-on faire ?

17- que faites-vous pour que vos activités soient durables ?

18- Quel est le point de vue de votre ONG/association sur les actions de promotion des TIC au Burkina ?

Relance :

➤ Actions de l'Etat

Ces actions sont –elles bonnes au niveau

- ❖ Des infrastructures
- ❖ Des textes réglementaires
- ❖ La régulation du secteur des télécoms
- ❖ L'informatisation des services publics
- ❖ La régulation des coûts d'équipement en TIC
- ❖ La régulation des coûts de communication

➤ Quelles suggestions avez-vous à faire pour que cela s'améliore ?

19- Que pensez-vous de la promotion des TIC comme outils de communication dans une société qui est très orale (d'oralité)?

Relance

- La culture orale est-elle un frein à l'appropriation des TIC ?
Pourquoi pensez-vous cela ?

20- Est-ce que selon vous, les TIC peuvent contribuer à la valorisation des savoirs, connaissances locales en un mot, à la valorisation de la culture de populations rurales ?

Relance

- Oui (comment) non
➤ Est-il possible d'intégrer les TIC dans les traditions maliennes (en milieu rural) ?
Oui (comment) non (pourquoi)
➤ Peut-on mettre à profit les supports multimédias pour la promotion des savoir-faire, des connaissances, en un mot de la culture de populations d'une localité donnée ?
Oui (comment) non
➤ Si on se met sur le plan des traditions, Est-ce qu'on peut trouver de quoi qualifier les TIC pour se les représenter?

21- comment voyez-vous l'évolution des TIC au Burkina d'ici 15 ans?

Relance

- A quels services nouveaux pensez-vous que les populations auront accès dans 15 ans?
➤ Autrement dit, quels services nouveaux aimeriez-vous voir le jour d'ici pour les Burkinabé d'ici 15 ans et pourquoi?
➤ Quels effets les TIC pourraient avoir sur les habitudes, les comportements, en un mot sur la vie quotidienne des Burkinabé d'ici 15 ans?
➤ Quels impacts les TIC pourraient avoir sur les populations, et la culture de nos sociétés traditionnelles des villages dans 15 ans?

22- Que pensez-vous des logiciels libres ?

Relance

- Qu'est-ce que ces logiciels peuvent apporter à la société burkinabé ?
➤ Qu'est-ce que est fait au niveau de l'Etat, du secteur privé et de la société civile, pour faciliter le développement des logiciels libres au Burkina ?
➤ Dans ce cas quelles appréciations faite-vous des partenariats que certains pays pauvres comme le Burkina signent avec des firmes comme Microsoft et Sisco Système

23- De manière générale, dans l'optique d'apports concrets des TIC aux populations, est-ce que vous auriez des suggestions à faire?

Guide d'entretiens pour des ministres

1- Qu'est-ce que les techniques de l'information et de la communication (TIC) représentent pour vous, monsieur (ou madame la) le ministre ?

2- Quelle est la politique ou le programme d'utilisation et de promotion des TIC dans votre ministère ?

Relance

- ❖ En dehors de la politique globale du gouvernement en matière de TIC, voulez-vous bien nous parler de la politique des TIC spécifique à votre institution ?

3-Quels pourraient être les apports concrets des TIC pour votre ministère, quand vous utiliser ces techniques en appui aux différents domaines dans lesquels vous intervenez ?

Relance

- ❖ Qu'est-ce qui est mis en place ou peut-être mis en place pour que votre ministère puisse exploiter les différentes opportunités que les TIC offrent à votre ministère ?
- ❖ Quelles sont les actions que vous menez ou que vous envisagé mener pour que les TIC soient utilisées de façon efficace afin d'exploiter ces opportunités ?

4-Y a-t-il des difficultés dans la politique des TIC que vous menez ?voulez-vous bien nous en parler ?

Relance

- ❖ Quelles sont les solutions que vous avez trouvées, ou que vous envisagez, pour résoudre ces problèmes ?

5- Y a-t-il des actions que vous menez et/ou envisagez mener en direction d'ONG/associations de promotion des TIC ?

Relance

- ❖ Actuellement quels types de rapports votre ministère entretient avec ces ONG/associations.

6 -Selon vous, monsieur le ministre, quels avantages le Burkina Faso peut-il tirer de la promotion des TIC qui est faite sur le plan international ?

7- Pensez-vous que l'utilisation des TIC peut améliorer les conditions de vie des Burkinabé ?

Relance

- Si oui, comment ?
- Que pensez-vous des utilisations que les populations font des TIC ?
 - ❖ Dans les villes ?
 - ❖ Dans les villages ?

- Est-ce des utilisations qui peuvent améliorer leurs conditions de vie ?

Oui (comment)

ça dépend (de quoi ?)

Non (pourquoi ?)

8-Est-ce que vous faites des suggestions de bonnes pratiques des TIC aux populations pour qu'elles tirent de meilleurs profits de ces techniques ?

Relance

Oui : que faites-vous

Non : quels types de suggestions peut-on faire ?

9 - Est-ce que selon vous, les TIC peuvent contribuer à la valorisation des savoirs, des savoir-faire connaissances locales en un mot, à la valorisation de la culture de populations rurales ?

Relance

- Oui (comment) non
- Est-il possible d'intégrer les TIC dans les traditions Burkinabé (en milieu rural) ?
Oui (comment) non (pourquoi)

- Peut-on mettre à profit les supports multimédias pour la promotion des savoirs -faire, des connaissances, en un mot de la culture de populations d'une localité donnée ?
Oui (comment) non

10- comment voyez-vous l'évolution des TIC au Burkina dans 10 à 15 ans?

Relance

- A quels services nouveaux pensez-vous que les populations auront accès dans 15 ans?
- Autrement dit, quels services nouveaux aimeriez-vous voir le jour d'ici pour les Burkinabé d'ici 15 ans et pourquoi?
- Quels effets les TIC pourraient avoir sur les habitudes, les comportements, en un mot sur la vie quotidienne des Burkinabé dans 15 ans?
- Quels impacts les TIC pourraient avoir sur les populations, et la culture de nos sociétés traditionnelles des villages dans 15 ans?

Guide d'entretiens avec des responsables administratifs (Burkinabé)

1-Voulez-vous bien vous présenter ?

Relance

- Parcours professionnel
- Quel poste occupez-vous actuellement ?
- Quelles sont vos attributions ?

2- pouvez-vous nous présenter brièvement votre institution et ses missions ?

3- Qu'est-ce que les TIC représentent pour vous ?

Relance

- Les TIC vous apportent quoi au quotidien ?
- Est-ce que vous pensez que ces outils ont changé quelque chose dans vos habitudes, vos comportements, votre vie de tous les jours ?
 - ❖ Si oui, quoi ?
 - ❖ Et dans votre vie professionnelle, qu'est-ce que les TIC ont changé quelque chose ?
- Quelles opportunités les TIC représentent pour l'Etat dans le cadre des actions et politiques qu'il mène ?

5- Quelle est la politique de votre institution en matière de TIC ?

Relance

- Quel est le programme de votre administration en matière de promotion des TIC ?
- Est-elle en rapport avec une politique globale ? Si oui laquelle ?
- Comment a-t-elle été mise en place ?
 - ❖ De quelles ressources humaines, matérielle, technique, disposez-vous pour la réaliser
 - ❖ Quel est le public cible de vos actions ?
 - ❖ Quelles sont les actions que vous menez, notamment en matière de vulgarisation ou de promotion des TIC
 - ❖ Quels sont les résultats atteints
 - ❖ Est-ce qu'il y a des difficultés ?

6- Est-ce que vous avez des partenaires locaux et étrangers dans le cadre des actions que vous menez ?

Relance

- Quels sont vos partenaires et quels types de partenariats entretenez-vous ?
 - ❖ Soutien technique
 - ❖ Soutien financier
 - ❖ Echanges de savoir faire et d'expériences
 - ❖ Autres
- Quel type de relations entretenez-vous avec les ONG/associations de promotion des TIC ?

7 – selon vous quel peut-être l'apport des TIC pour des ONG/associations de promotion de ces techniques

Relance

- ❖ Renforcement des connaissances
- ❖ Obtention de partenaires techniques et financiers
- ❖ Facilitent la coordination de vos activités
- ❖ Lier des collaborations avec d'autres ONG/associations
- ❖ Quels autres avantages y a-t-il ?

Selon vous est-ce que ces ONG/associations saisissent ces enjeux ?

7- Selon vous est-ce que les Burkinabé des villages se représentent les TIC (notamment internet) ?

Oui non

➤ Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?

➤ Est-ce qu'ils s'intéressent à l'utilisation de ces techniques ?

Oui (pourquoi)

Non (pourquoi ?)

8- A votre avis, est-ce que les TIC peuvent impulser le développement du Burkina ?

Relance

Oui (comment)

non (pourquoi)

➤ Pensez-vous que l'utilisation des TIC peut améliorer les conditions de vie des

Burkinabé

Des villes

Oui (comment)

Non (pourquoi)

Des villages

Oui (comment)

Non (pourquoi)

9- Que pensez-vous des utilisations que les Burkinabé font des TIC ?

Relance

➤ Dans les villes

➤ Dans les villages

➤ Est-ce des utilisations qui peuvent améliorer leurs conditions de vie ?

Oui (comment)

ça dépend (de quoi ?)

Non (pourquoi ?)

10- Est-ce que vous faites des suggestions de bonnes pratiques des TIC aux populations pour qu'elles tirent de meilleurs profits de ces techniques?

Relance

➤ Si oui qu'est-ce qui est fait ?

➤ Si non quels types de suggestions peuvent être faits ?

11- Que pensez-vous de la promotion des TIC comme outils de communication dans une société très orale ?

Relance

➤ La culture orale est-elle un frein à l'appropriation des TIC ?

➤ Pourquoi pensez-vous cela ?

12- Est-ce que selon vous, les TIC peuvent contribuer à la valorisation des savoirs, des savoir-faire, des connaissances locales en un mot, à la culture de populations rurales ?

Relance

➤ Est-il possible d'intégrer les TIC dans les traditions Burkinabé (en milieu rurale) ?

Oui (comment)

non (pourquoi)

➤ Comment Peut-on mettre à profit les supports multimédias pour la promotion des savoirs -faire, des connaissances, en un mot de la culture de populations d'une localité donnée ?

13- Que pensez-vous des actions de promotions des TIC menées au Burkina par :

Relance

➤ Des ONG/associations ?

➤ Faites-vous quelque chose pour favoriser l'action d'ONG/associations de promotion des TIC où de télécentres communautaires

Oui (que faites-vous ?)

Non

➤ Vous pensez quoi de l'action de multinationales du secteur des TIC comme Microsoft, Sisco ?

14- comment voyez-vous l'évolution des TIC au Burkina d'ici 15 ans ?

Relance

➤ A quels services nouveaux pensez-vous que les populations auront accès dans 15 ans ?

➤ Autrement dit, quels services nouveaux aimeriez-vous voir le jour d'ici pour les Burkinabé d'ici 15 ans et pourquoi ?

- Quels effets les TIC pourraient avoir sur les habitudes, les comportements, en un mot sur la vie quotidienne des Burkinabé dans 15 ans ?

15- De manière générale, dans l'optique d'apports concrets des TIC aux populations (urbaines et rurales), est-ce que vous leur faite des suggestions d'utilisations des TIC ?

Relance

- Quelles suggestions pouvez-vous faire pour que les TIC soient plus utilisées au Burkina et de manière efficiente ?

Guide d'entretiens avec des responsables administratifs (du Mali et du Sénégal)

1-Voulez-vous bien vous présenter ?

Relance

- Parcours professionnel
- Quel poste occupez-vous actuellement ?
- Quelles sont vos attributions ?

2- pouvez-vous nous présenter brièvement votre institution et ses missions ?

3- Qu'est-ce que les TIC représentent pour vous ?

Relance

- Les TIC vous apportent quoi au quotidien ?
- Que voulez-vous que les TIC apportent à la société malienne
- Est-ce que vous pensez que ces outils ont changé quelque chose dans vos habitudes, vos comportements, votre vie de tous les jours ?
 - ❖ Si oui, quoi ?
 - ❖ Et dans votre vie professionnelle, qu'est-ce que les TIC ont changé quelque chose ?
- Quelles opportunités les TIC représentent pour l'Etat dans le cadre des actions et politiques qu'il mène ?

4- Quelle est la politique de votre institution en matière de TIC ?

Relance

- Quel est le programme de votre administration en matière de promotion des TIC ?
- Est-elle en rapport avec une politique globale ? Si oui laquelle ?
- Comment a-t-elle été mise en place ?
 - ❖ De quelles ressources humaines, matérielle, technique, disposez-vous pour la réaliser
 - ❖ Quel est le public cible de vos actions ?
 - ❖ Quelles sont les actions que vous menez, notamment en matière de vulgarisation ou de promotion des TIC
 - ❖ Quels sont les résultats atteints
 - ❖ Est-ce qu'il y a des difficultés ?

5- Est-ce que vous avez des partenaires locaux et étrangers dans le cadre des actions que vous menez ?

Relance

- Quels sont vos partenaires et quels types de partenariats entretenez-vous ?
 - ❖ Soutien technique
 - ❖ Soutien financier
 - ❖ Echanges de savoir faire et d'expériences
 - ❖ Autres
- Quel type de relations entretenez-vous avec les ONG/associations de promotion des TIC ?

6- selon vous quel peut-être l'apport des TIC pour des ONG/associations de promotion de ces techniques

Relance

- ❖ Renforcement des connaissances
- ❖ Obtention de partenaires techniques et financiers
- ❖ Faciliter la coordination de vos activités
- ❖ Lier des collaborations avec d'autres ONG/associations
- ❖ Quels autres avantages y a-t-il ?

Selon vous est-ce que ces ONG/associations saisissent ces enjeux ?

7- Selon vous est-ce que les Maliens des villages se représentent les TIC (notamment internet) ?

Relance

- Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?
 - Est-ce qu'ils s'intéressent à l'utilisation de ces techniques ?
- Oui (pourquoi) Non (pourquoi ?)

8- Qu'est-ce que l'Etat malien fait pour vulgariser les TIC auprès de toutes les couches de Maliens des villes et des villages ?

9- Y a-t-il des services en matière de téléphonies (mobiles ou fixe) et en matière d'internet spécifiquement destinés aux populations rurales ?

Relance

- Quels sont ces services et qu'est-ce que cela engendre comme avantages ?

10- Qu'est-ce qui est fait pour faciliter l'insertion des TIC dans des milieux comme l'éducation et la santé ?

11 - A votre avis, est-ce que les TIC peuvent impulser le développement du Mali ?

Relance

- Pensez-vous que l'utilisation des TIC peut améliorer les conditions de vie des Maliens
- | | | |
|--------------|---------------|----------------|
| Des villes | Oui (comment) | Non (pourquoi) |
| Des villages | Oui (comment) | Non (pourquoi) |

12- Que pensez-vous des utilisations que les Maliens font des TIC ?

Relance

- Dans les villes
 - Dans les villages
 - Est-ce des utilisations qui peuvent améliorer leurs conditions de vie ?
- Oui (comment) ça dépend (de quoi ?) Non (pourquoi ?)

13- Est-ce que vous faites des suggestions de bonnes pratiques des TIC aux populations pour qu'elles tirent de meilleurs profits de ces techniques?

Relance

- Si oui qu'est-ce qui est fait ?
- Si non quels types de suggestions peuvent être faits ?

14- Que pensez-vous de la promotion des TIC comme outils de communication dans une société très orale ?

Relance

- La culture orale est-elle un frein à l'appropriation des TIC ?
- Oui non
- Pourquoi pensez-vous cela ?

15- Est-ce que selon vous, les TIC peuvent contribuer à la valorisation des savoirs, des savoir-faire, des connaissances locales en un mot, à la culture de populations rurales ?

Relance

- Est-il possible d'intégrer les TIC dans les traditions maliennes (en milieu rural) ?
- Oui (comment) non (pourquoi)
- Comment Peut-on mettre à profit les supports multimédias pour la promotion des savoirs -faire, des connaissances, en un mot de la culture de populations d'une localité donnée ?

16- Que pensez-vous des actions de promotions des TIC menées au Mali par :

Relance

- Des ONG/associations ?
- Faites-vous quelque chose pour favoriser l'action d'ONG/associations de promotion des TIC où de télécentres communautaires
- Oui (que faites-vous ?) Non
- Vous pensez quoi de l'action de multinationales du secteur des TIC comme Microsoft, Sisco ?

17- Que pensez-vous des relations qu'entretiennent certaines ONG/associations de promotion des TIC avec des acteurs du Nord avec lesquels ils sont en partenariat ?

18- Quel est votre point de vue sur les actions que mène l'Etat malien pour rendre les TIC accessibles à la plupart des Maliens.

Relance :

Que pensez-vous de ce que l'Etat malien fait en matière de :

- ❖ Des infrastructures d'accueil des TIC
- ❖ Des textes réglementaires
- ❖ La régulation du secteur des télécoms
- ❖ L'informatisation des services publics
- ❖ La régulation des coûts d'équipement en TIC
- ❖ La régulation des coûts de communication
- ❖ Quelles suggestions avez-vous à faire pour que cela s'améliore ?

19- Quelle est la TVA sur les produits informatiques (ordinateurs, logiciels etc.)

Relance

- Y a-t-il des mesures tendant à diminuer cette TVA ?
- Si ces initiatives existent, en quoi consistent et qu'est-ce qui les motive ?

20- Y a-t-il des facilités accordées à certains acteurs comme des ONG/associations, des centres multimédias communautaires, et autres acteurs, en matière d'importation de produits informatiques, en matière de coût d'accès préférentiels à certains services, (et autres avantages) ?

Relance

- Si oui quelles sont ces facilités et qu'est-ce qui les a motivées ?

21- comment voyez-vous l'évolution des TIC au Mali d'ici 15 ans ?

Relance

- A quels services nouveaux pensez-vous que les populations auront accès d'ici 15 ans ?
- Autrement dit, quels services nouveaux aimeriez-vous voir le jour d'ici pour les Maliens d'ici 15 ans et pourquoi ?
- Quels effets les TIC pourraient avoir sur les habitudes, les comportements, en un mot sur la vie quotidienne des Maliens d'ici 15 ans ?

22- Que pensez-vous des logiciels libres ?

Relance

- Qu'est-ce que ces logiciels peuvent apporter à la société malienne ?
- Qu'est-ce que est fait au niveau de l'Etat, du secteur privé et de la société civile, pour faciliter le développement des logiciels libres au Mali ?
- Dans ce cas quelles appréciations faites-vous des partenariats que certains pays pauvres comme le Mali signent avec des firmes comme Microsoft et Sisco Système

Guide d'entretien pour des membres d'organes de presse

1- Voulez-vous bien vous présenter ?

2- qu'est-ce que les TIC représentent pour vous ?

Relance

- selon vous qu'est-ce que les TIC doivent apporter à la société burkinabé

3- Est-ce que vous pensez que ces outils ont changé quelque chose dans vos habitudes, vos comportements, dans votre vie de tous les jours ?

Relance

- Oui (quoi) Non
- Et dans votre vie professionnelle ?

4- Selon vous est-ce que les burkinabé des villages s'intéressent à l'utilisation des TIC ?

Relance

- Qu'est-ce qui vous fait dire cela ?

5- Quelle vision des TIC diffusez-vous dans votre journal ?

Relance

- accordez-vous une place spéciale aux TIC dans votre traitement de l'information ?

6- pensez-vous que les TIC peuvent impulser le développement de pays pauvres comme le Burkina ?

Relance

- Oui (comment) Non (pourquoi)
- Pensez-vous que l'utilisation des TIC peut améliorer les conditions de vie des Burkinabé ?

Relance

- Si oui, comment ?
- Que pensez-vous des utilisations que les populations font des TIC ?
 - ❖ Dans les villes ?
 - ❖ Dans les villages ?

- Est-ce des utilisations qui peuvent améliorer leurs conditions de vie ?

Oui (comment) ça dépend (de quoi ?) Non (pourquoi ?)

7- Est-ce que vous faites dans votre journal, des suggestions de bonnes pratiques des TIC aux populations pour qu'elles tirent de meilleurs profits de ces techniques ?

Relance

Oui : que faites-vous

Non : quels types de suggestions peut-on faire ?

8- Quel est le point de vue de votre journal sur les actions de promotion des TIC au Burkina ?

Relance :

- Que pensez-vous de ce que font les ONG/associations en matière de promotion des TIC ?

- Que pensez-vous de l'action de l'Etat ?

Ces actions sont –elles bonnes au niveau

- ❖ Des infrastructures
 - ❖ Des textes réglementaires
 - ❖ La régulation du secteur des télécoms
 - ❖ L'informatisation des services publics
 - ❖ La régulation des coûts d'équipement en TIC
 - ❖ La régulation des coûts de communication
- Quelles suggestions avez-vous à faire pour que cela s'améliore ?

9- Que pensez-vous de la promotion des TIC comme outils de communication dans une société qui est très orale ?

Relance

➤ La culture orale est-elle un frein à l'appropriation des TIC ?

Oui

Non

Pourquoi pensez-vous cela ?

10- Est-ce que selon vous, les TIC peuvent contribuer à la valorisation des savoirs, connaissances locales en un mot, à la valorisation de la culture de populations rurales ?

Relance

➤ Oui (comment et que faites-vous ?)

non

➤ Est-il possible d'intégrer les TIC dans les traditions Burkinabé (en milieu rural) ?

Oui (comment)

non (pourquoi)

➤ Comment peut-on mettre à profit les supports multimédias pour la promotion des savoirs -faire, des connaissances, en un mot de la culture de populations d'une localité donnée ?

11- Comment voyez-vous l'évolution des TIC au Burkina dans 10 à 15 ans?

Relance

➤ A quels services nouveaux pensez-vous que les populations auront accès dans 15 ans?

➤ Autrement dit, quels services nouveaux aimeriez-vous voir le jour d'ici pour les Burkinabé d'ici 15 ans et pourquoi?

➤ Quels effets les TIC pourraient avoir sur les habitudes, les comportements, en un mot sur la vie quotidienne des Burkinabé dans 15 ans?

➤ Quels impacts les TIC pourraient avoir sur les populations, et la culture de nos sociétés traditionnelles des villages dans 15 ans?

12- De manière générale, dans l'optique d'apports concrets des TIC aux populations, est-ce que vous auriez des suggestions à faire?

Guide d'entretiens pour les populations

INDENTIFICATION DES ENQUETES

1- Profession :

2-Niveau d'études :

- Pas d'études études primaire premier cycle du secondaire
 Second cycle du secondaire Etudes universitaire

3-Ages :

- Moins de 15ans (15 ans - 25 ans) (25 ans -35 ans)
 (35ans – 45 ans) (45 ans - 60 ans) (Plus de 60 ans)

4-Sexe :

- H F

VOS USAGES DES MOYENS DE COMMUNICATION

5- Parmi les moyens de communication suivants lesquels utilisez-vous ?

- Le cellulaire l'ordinateur Internet
 La radio la télévision MP3 clé USB
 Appareil phots numérique autres technologies modernes (citez des exemples)
-
.....

6- Quelles opportunités (possibilités) offrent chacun des moyens de communications suivants :

6-1-Vous vous faites quoi avec le cellulaire ? (Utilisez-vous les fonctions suivantes ?)

Appeler envoyer des SMS Réveil Radio

Musique Jeux calculatrice photos film

Internet Bluetooth autres utilisations (citez

les).....

.....

6-2-Vous faites quoi avec l'ordinateur?

Bureautique (saisie) jeux aller sur internet musique/vidéo

Images autres utilisations (citez les)

.....

6-3-Vous quand vous vous connecté à internet, en général c'est pour faire quoi ?

Courrier électronique Recherche de donnée Skype ou équivalent

Téléchargement (vous téléchargez quoi) Site de rencontre Blogs

information distraction chat Autres utilisations (citez

les).....

6-4-La radio

Actualité (journal) musique émissions de sensibilisation

Autres.....

.....

6-5-Lesquels de ces moyens de communication possédez-vous ?

Cellulaire ordinateur internet radio téléphone fixe

DEPENSES ET MOTIVATIONS DE VOS USAGES

7- Où est-ce que vous avez accès à internet

7-1- école ou université Oui non

7-2- Cybercafé Oui non

7-3- A la maison (à domicile) oui Non

7-4- Lieu de travail Oui Non

7-3-1 Pendant les heures de travail

7-3-1 en dehors des heures de travail

8- Par mois vous dépensez combien pour l'utilisation du cellulaire ?

(entre 1000F et 2000F) (entre 2000F et 3000F) (entre 3000 F et 5000F)

(entre 5000F et 7500F) (entre 7500F et 10000F) (entre 10000 F et 15000 F)

(entre 15000 F et 20000F) (entre 20000F et 30 000F) (plus de 30 000)

9-avec quelle régularité vous connectez-vous à internet dans les cybercafés ?

tous les jours trois fois par semaine deux fois pas semaine

une fois par semaine une fois toutes les deux semaines une fois par mois

de temps en temps quand j'en ai besoin

pas de cybercafé

10- Quelle est le temps que vous passez sur internet quand vous êtes connecté

Moins de 30 mn entre 30 mn et une heure deux heures trois heures

Quatre heures plus de quatre heures

➤ **Combien dépensez-vous chaque fois que vous vous connecté à internet au cybercafé ?**

(100F à 250F) (250F à 500F) (500F à 750F)

(750F à 1000F) (1000F à 1500F) (1500 à 2000F)

(2000F à 2500F) (plus de 2500F) pas de dépenses

9- le cellulaire internet et la radio vous apportent quoi comme satisfaction ?

9-1-Cellulaire

.....
.....

9-2-l'ordinateur

.....
.....

9-3-internet

.....
.....

9-4- Radio

.....
.....

VOS REPRESENTATIONS ET ATTENTES

10- Selon vous, qu'est-ce que les moyens de communication suivants modifient quelque chose dans les caractères des gens, dans les habitudes ou les comportements de la vie quotidienne ? Chez vous et chez les autres d'une manière générale.

10-1-Le cellulaire

.....
.....

10-2-L'ordinateur

.....
.....

10-3-L' internet

.....
.....

10-4-La radio

.....
.....

11- A votre avis, quels sont les inconvénients de chacun des moyens de communications suivants :

11-1-Le cellulaire

.....
.....

Que faire face à ces inconvénients du cellulaire ?

.....
.....

11-2-L'ordinateur

.....
.....

Que faire face aux inconvénients de l'ordinateur.

.....
.....

11-3-Internet

.....
.....

Que faire face aux inconvénients de l'internet

.....
.....

11-4- la radio

.....
.....

Que faire face à ces inconvénients de la radio

.....
.....

12- selon vous, est-ce que le fait d'utiliser ces moyens de communication (les TIC) peut aider à améliorer les conditions de vie ?

Oui ça peut(comment) Non ça ne peut pas (pourquoi) je ne sais pas

.....
.....

13- Est-ce que vous savez si l'Etat fait quelque chose pour faciliter l'accès et l'utilisation de ces moyens de communication (TIC) par les populations.

Oui l'Etat fait (qu'est-ce que l'Etat fait) Non l'Etat fait rien je ne sais pas

13-1-Vous connaissez des ONG/associations qui facilitent l'accès et l'utilisation de ces moyens de communication par les populations ?

Non Je ne sais pas oui (ces ONG font quoi ?)

.....
.....

13-2-Selon vous, qu'est-ce que l'Etat peut faire pour mieux faciliter l'accès et l'utilisation de ces moyens de communication par les populations

.....
.....
13-3-Et les ONG/associations qu'est-ce qu'elles peuvent faire ?

.....
.....
14- comment voyez-vous l'évolution de ces moyens de communication (TIC) au Burkina d'ici 15 ans? Et pourquoi ?

.....
.....
14-1- Quels services nouveaux aimeriez-vous avoir pour les Burkinabé d'ici 15 ans et pourquoi? (Que voulez-vous pouvoir faire avec les technologies de communication d'ici 15ans ?)

.....
.....
14-2-Quelles incidences les TIC pourraient avoir sur les habitudes, les comportements, en un mot sur la vie quotidienne des Burkinabé dans 15 ans?

.....
.....
14-3-Quelles incidences les TIC pourraient avoir sur les populations, et la culture de nos sociétés traditionnelles des villages dans 15 ans?

.....
.....
15- A votre avis comment les TIC peuvent aider à la valorisation des savoirs, des connaissances locales en un mot de la culture de populations rurales ?

Merci pour votre contribution

